

Weed V Warez
present

fumée clandestine

Tome 1



il était une fois le cannabis



UNE PLANTE SINGULIÈRE



Le chanvre est une mauvaise herbe qui se «caractérise beaucoup plus par ce que l'on ignore de sa biologie que par ce que l'on en sait⁽¹⁾».

S'adaptant à de nombreux climats, il n'y a guère qu'au pôle Nord ou dans les régions tropicales humides que le chanvre refuse de pousser. Espèce non stabilisée, fortement voyageuse, jouissant d'une «étonnante souplesse écologique⁽²⁾», les botanistes ne lui reconnaissent qu'un seul nom : le *cannabis sativa*.

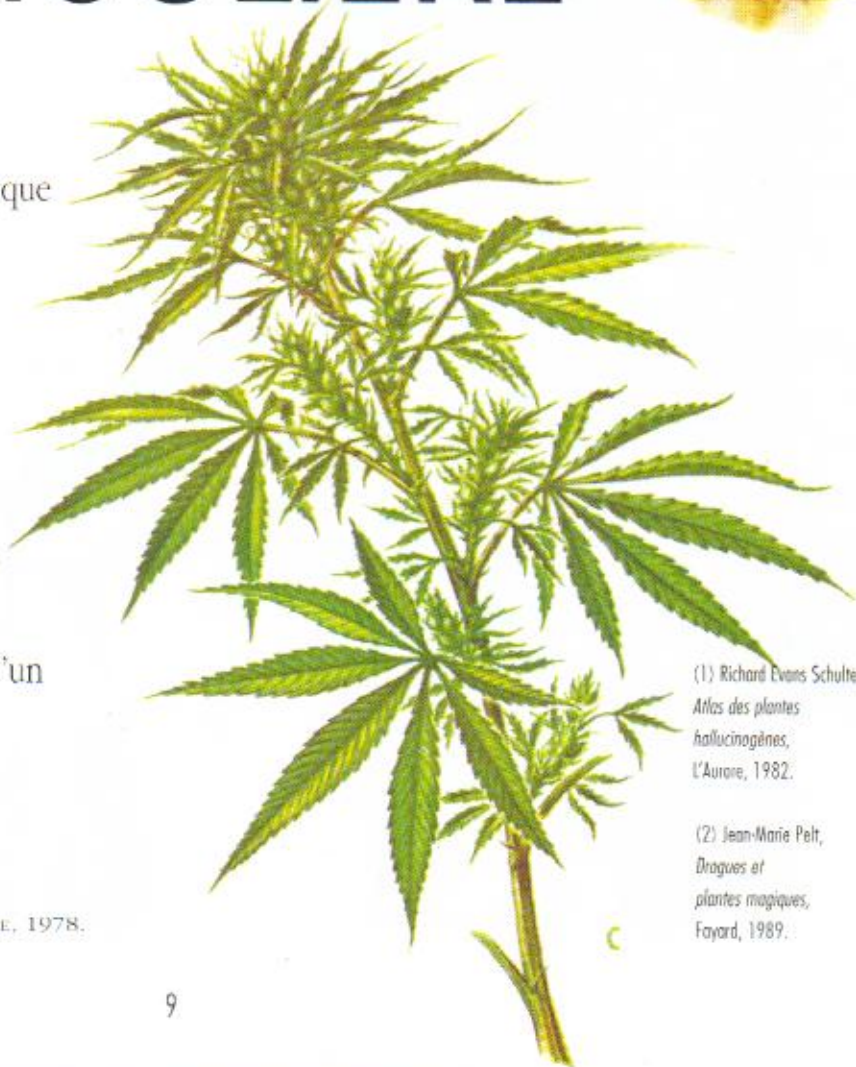
A - PLANT FEMELLE.

B - PLANT MALE.

C - SOMMITÉ FLEURIE D'UNE PLANTE FEMELLE.

ILLUSTRATIONS DE ELMER W. SMITH,

ATLAS DES PLANTES HALLUCINOGENES, L'AUREOLE, 1978.



(1) Richard Evans Schultes,
Atlas des plantes
hallucinogènes,
L'Aurore, 1982.

(2) Jean-Marie Pelt,
Dragues et
plantes magiques,
Fayard, 1989.

Les termes *indica*, *ruderalis* ou *americana* qui suivent parfois le terme générique indiquent les variétés, une centaine au total.

Il y a bien longtemps, Méhémet-Ali qui souhaitait doter l'Égypte d'une flotte digne de ce nom importa des graines de chanvre européen pour le cordage. Sous le soleil égyptien, le *cannabis sativa* se transforma au bout de quelques générations en *cannabis sativa indica* riche en résine, mais pauvre en fibre.

Après un détour du côté des moracées (la figue et la mûre), un passage dans la famille des urticacées en compagnie de l'ortie, le chanvre est aujourd'hui classé dans la famille des «cannabacées», honneur qu'il partage avec le houblon du brasseur. Espèce dioïque, composée de plants mâles et femelles, le cannabis est susceptible, fait rarissime dans la nature, de changer de sexe au cours de sa vie.

La plante mâle est plus élancée que la plante femelle.

C'est madame qui assure la pérennité de l'espèce.

Elle est plus feuillue que son compagnon, lequel est incapable de lui survivre.

Les planteurs de chanvre à fumer détruisent les pieds mâles dès leur apparition, et leurs compagnes en manque d'amour produisent une résine odoriférante.



Septembre est arrivé. Les cinq étamines des fleurs mâles débordent de pollen qu'une brise suffit à disperser.

Les grappes de fleurs femelles couvertes d'une fine rosée, la résine, tendent leurs deux longs stigmates afin de recueillir la précieuse substance.

Une fois la pollinisation terminée, les stigmates tombent. Les bractées entourant l'ovaire enflent et donnent naissance à un fruit appelé akène. Il contient une seule graine brune et lisse.

-L'embryon dans la graine est fait de deux cotylédons (les feuilles et la graine), du radicule (racine en puissance) et d'un peu d'endosperme (réserve de nourriture)⁽³⁾.

Une fois coupées, les feuilles de cannabis restent vertes. Ceux qui cultivent la plante pour ses effets psychotropes ne gardent que les grappes de fleurs femelles et donnent les feuilles aux chèvres...

L'espèce cannabique est une plante qui vit l'espace d'une saison.

Elle naît au printemps et meurt à la première gelée.

(3) Gabriel Nahas, *Haschich, cannabis et marijuana*, PUF, 1974.

D - SOMMITÉ FLEURIE D'UN PLANT MÂLE.

E - UNE ÉTAMINE FLEURIE.

F - UN PLANT AVANT QU'IL NE CHOISISSE SON SEXE.

G - FLEURS ET BOURGEONS MALES VUS D'UN MICROSCOPE.

H - BRACTÉE D'OU S'ÉCHAPPE LA FLEUR FEMELLE.

I - GRAINE DE CHANVRE.

ILLUSTRATIONS DE ELMER W. SMITH,
ATLAS DES PLANTES HALLUCINOGENES,
L'AURORE, 1978.



H

- ... S'il vous plaît ?

- Oui !

- Que je sache, on ne cultive pas le chanvre uniquement pour ses propriétés intoxicantes ?

- C'est vrai. La fibre du *cannabis sativa* renfermant 76 % de cellulose, le chanvre fournit un papier d'excellente qualité, plus solide et plus flexible que le papier extrait de la pulpe de bois. Plus résistante que le coton, sa fibre pourrait aussi servir à fabriquer des jeans.

- Et sa graine nourrit les oiseaux.

- Sachez qu'un tiers de son poids est une huile «très riche en sucres naturels et en protéines sous forme d'albumine⁽⁴⁾», parfaite pour l'assaisonnement et la friture.

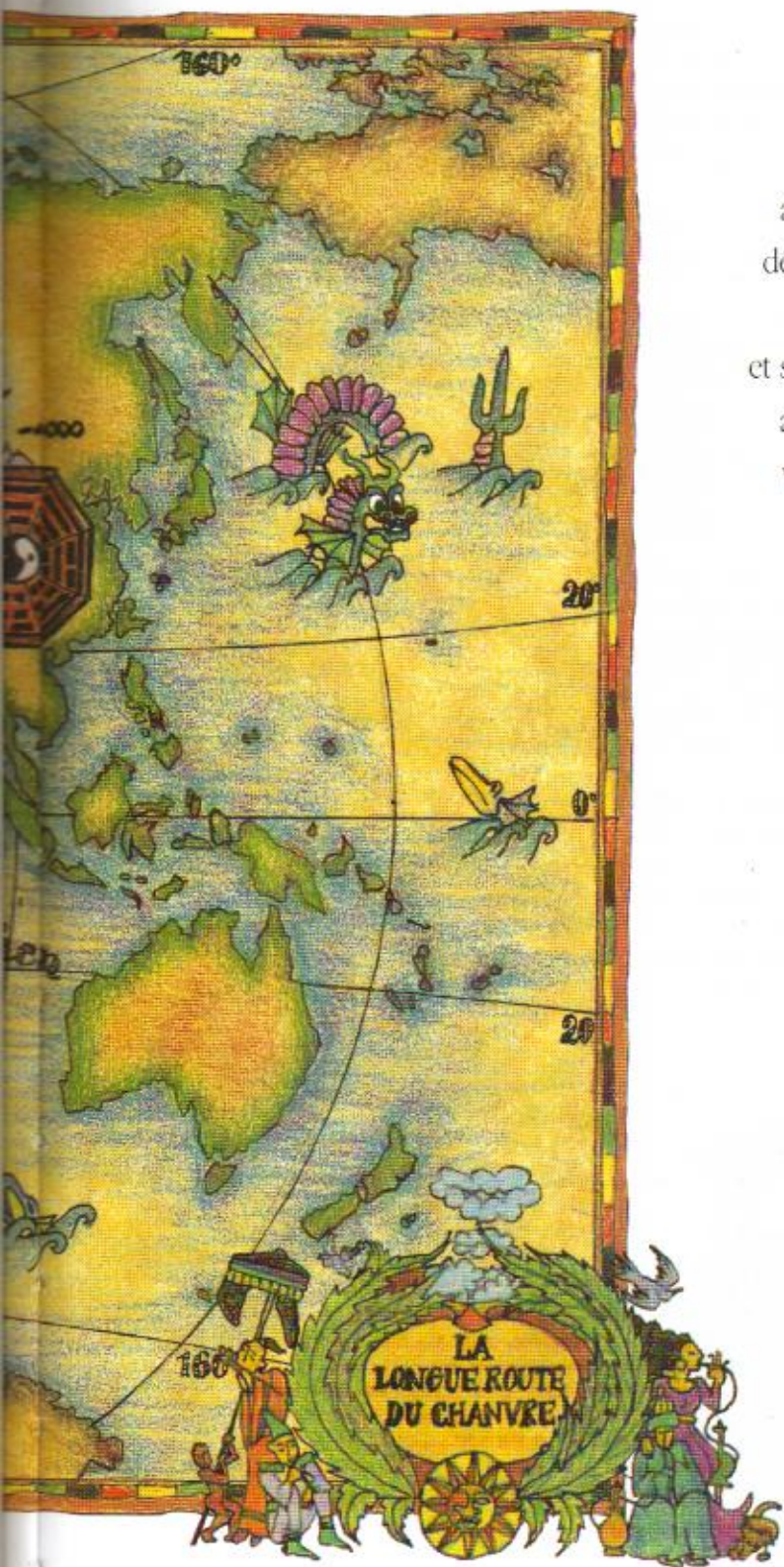
- Ça alors !

- D'après Philippe Antoine, le chanvre fournit 500 kilos de fibre à l'hectare, deux tonnes et demie de pulpe à papier ainsi que 350 kilos de graines pouvant se transformer en une cinquantaine de litres d'huile.

- Et les racines ?

- Avec Jean-Luc Bellanger, l'auteur de *La Stupéfiante Histoire de la drogue dans le monde* parue en 1963, nous nous écrions : «Le chanvre c'est comme le porc, tout peut servir ou presque».

(4) *La Gueule ouverte* du 29 Mai 1980, interview de Philippe Antoine.



Des tissus datant du VIII^e siècle
avant notre ère et fabriqués à partir du chanvre ont été
découverts en Turquie; mais s'il fallait délivrer un acte de
naissance à la plante, c'est quelques siècles plus tard
et sur les pentes de l'Himalaya que nous irions le chercher :
au Turkestan qui l'introduisit par l'intermédiaire de ses
voyageurs en Inde, où, propagé à travers les *mantras*,
le chanvre devint le *bang*.

LA LONGUE MARCHE DU CHANVRE

大麻

L'Inde d'un côté et la Chine de l'autre.

Si l'on se réfère au traité rédigé par Pen Ts'ao-Ching au début de notre ère, les Chinois ignoraient l'usage industriel du chanvre, mais connaissaient ses propriétés psychotropes, et le terme *ma* désignant la plante étant souvent accompagné de connotations négatives, ils avaient sans doute appris à s'en méfier.

Cependant, c'est médicalement que le chanvre triompha en Chine. Sheng Nung, empereur et botaniste chinois en 4000 avant J.-C., recommandait le chanvre pour soigner la constipation, le bériberi ou les rhumatismes.

Certains médecins, comme en témoigne ce passage relevé dans un traité de médecine chinoise, s'en servaient aussi comme anesthésique : « Si la maladie réside dans les parties sur lesquelles l'aiguille, le moxa ou les médicaments liquides ne peuvent avoir d'action, par exemple dans les os, dans la moelle des os, dans l'estomac ou l'intestin, on donne au malade une préparation de chanvre, et, au bout de quelques instants, il devient aussi insensible que s'il était dans l'ivresse ou privé de vie. Alors, suivant les cas, on pratique des ouvertures, des incisions, des amputations et on enlève la cause du mal. » (Kou-Kin-I-Tong.)

L'Inde donnera au chanvre ses lettres de noblesse. Dans l'un des quatre Vedas, l'*Arthava Veda* rédigé entre 1400 et 1000 avant J.-C., il entre en scène sous le nom de *bhang*.

D'après les textes, le *bhang* soulage aussi bien la détresse physique que morale.

Les siècles passent et la religion védique devient l'hindouisme.

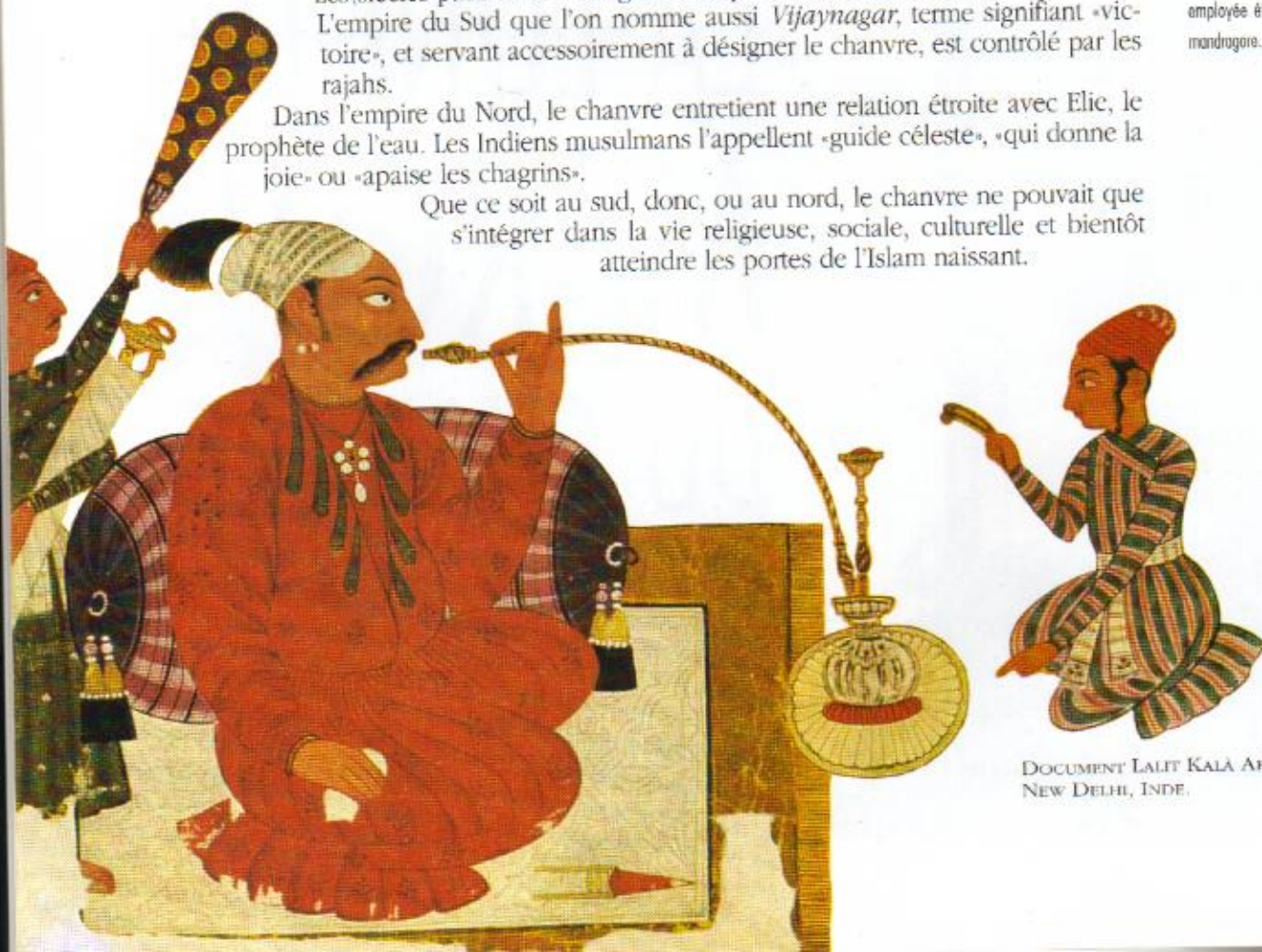
L'empire du Sud que l'on nomme aussi *Vijaynagar*, terme signifiant « victoire », et servant accessoirement à désigner le chanvre, est contrôlé par les rajahs.

Dans l'empire du Nord, le chanvre entretient une relation étroite avec Elie, le prophète de l'eau. Les Indiens musulmans l'appellent « guide céleste », « qui donne la joie » ou « apaise les chagrins ».

Que ce soit au sud, donc, ou au nord, le chanvre ne pouvait que s'intégrer dans la vie religieuse, sociale, culturelle et bientôt atteindre les portes de l'Islam naissant.

(1) Dans *L'Histoire des guerres médicales*, Hérodote ne parle que des graines qui n'ont aucun effet psychotrope.

(2) Une querelle naquit au XIX^e siècle sur l'origine du népenthès. Virey était persuadé qu'il s'agissait du chanvre. D'autres soutenaient que la substance employée était la jusquiame ou la mandragore.

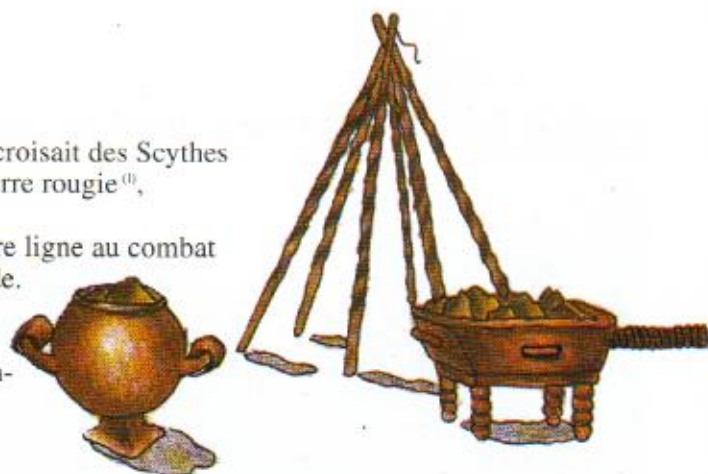


DOCUMENT LALIT KALA AKADEMI,
NEW DELHI, INDE.

Les Scythes cultivaient du chanvre le long de la Volga.
Au IV^e siècle avant notre ère, nous raconte Hérodote, on croisait des Scythes accroupis sous des « tipis ». Posant leur herbe sur une pierre rougie⁽¹⁾, ils aspiraient bien fort et se mettaient à chanter.

Alexandre le Grand aimait que les Scythes soient en première ligne au combat et Athènes ne recrutait ses gendarmes que parmi cette peuplade.

Au premier siècle avant notre ère, les Assyriens consommaient du chanvre. Ils l'appelaient *quanabu*, un terme vraisemblablement emprunté à un vieux radical de l'Iran oriental qui deviendra *kanabis* chez les Grecs, synonyme de « bruit ».



Pragmatiques, s'adonnant à l'alcool, les Romains comme les Grecs l'utilisèrent d'abord pour sa fibre, et ces derniers donnèrent à la plante son nom actuel.

Cependant, des savants affirment que le philtre offert dans l'*Odyssée* par Hélène à Télémaque pour le consoler n'est autre que du chanvre.

« Alors Hélène, fille de Jupiter, s'occupe d'un autre soin : elle jette dans le vin une préparation qui dissipe les chagrins, calme la colère et donne l'oubli de tous les maux ; celui qui dans sa coupe mêle à son breuvage cette préparation ne peut de tout le jour verser des larmes, lors même qu'il viendrait à perdre son père et sa mère, lors même que, sous le fer, il verrait périr un frère ou un fils bien-aimé. »

La fille de Jupiter, précise le texte de l'*Odyssée*, tenait ce remède (le népenthès) d'une Égyptienne, de l'Égypte où « la terre féconde produit avec abondance des plantes diverses⁽²⁾ ».

À vous de juger !

Toujours en Grèce, un archéologue découvrit en septembre 1985 des traces de cannabis dans les ruines d'Ephyra.

Un chercheur, Philippe Vandenberg, en déduisit que les voyantes et prophètes de l'Antiquité (par exemple la Pythie de Delphes) utilisaient la drogue pour entrer en transe. Ils en donnaient aussi à ceux qui venaient les consulter. Ensemble, ils évoquaient les « cadavres volants » sous les plafonds des caves... Intéressante théorie qu'aucun texte ne vient confirmer précisément.

On ne sait pas grand-chose de l'usage médical du cannabis en Grèce, mais Galien conseille la plante pour vaincre les maux d'oreilles ou plus simplement pour le plaisir relaxant qu'elle procure.

« Les Orientaux, à qui leur religion interdit l'usage du vin, ont cherché à satisfaire par diverses préparations ce besoin d'excitation intellectuelle commun à tous les peuples et que les nations de l'Occident contentent au moyen de spiritueux et de boissons fermentées. »

Théophile Gautier a sans doute raison : l'interdit pesant sur l'alcool a facilité la dérive du chanvre à travers le monde musulman, lequel allait inventer le haschich et de fameuses pâtisseries.

Le triomphe de la dynastie abbasside en 750 vit s'accroître les divergences qui opposaient Sunnites (musulmans « orthodoxes ») et Chi'ites (partisans de la famille Ali et Fatima, gendre et fille du Prophète) sur le problème de la succession de Mahomet et de la direction de la communauté.

C'est dans ce contexte tourmenté que devait sévir au XI^e siècle une secte « étonnamment moderne », celle des Ismaéliens ou des « Assassins ». Ce dernier terme dériverait, selon une étymologie suggérée au XIX^e siècle par un Français, de l'arabe *hashâshîn*, désignant ceux qui consomment de l'herbe.

Mais qui étaient les Ismaéliens, et commettaient-ils leurs crimes sous l'empire du haschich ?

L'HISTOIRE D'HASAN IBN AL-SABBAH, LE VIEUX DE LA MONTAGNE



SAINT LOUIS REÇOIT À PTOLÉMAÏS LES ENVOYÉS D'HASAN. ILLUSTRATION DE G. ROUGET, MUSÉE DE VERSAILLES. PHOTO ROGER-VIOLETT.

« Des événements dont la connaissance est parvenue jusqu'à nous depuis qu'on écrit l'histoire, un des plus singuliers et le plus surprenant est sans contredit l'existence et la puissance de l'ordre des Assassins, de cet ordre qui formait un État au sein des États.

Joseph von Hammer.



Hasan était le fils d'Ali, un chi'ite orthodoxe considéré comme dissident et apostat.

Un jour, il envoya Hasan écouter un dénommé Nischabouri, très instruit dans la loi du Prophète. Mowafek Nischabouri eut trois disciples privilégiés, dont Hasan.

Très jeune et déjà rusé, Hasan exigea de ses compagnons que le premier qui réussirait partageât sa fortune avec les deux autres.

Et Nisamalmouk devint grand vizir.

Il reçut Khiam, le premier disciple. Guère attiré par les responsabilités, celui-ci refusa un poste de ministre, se contenta d'une rente à vie, s'adonna à l'astronomie et à la poésie.

Hasan ibn al-Sabbah, le futur fondateur de la secte des ismaélites de l'Est, ou Assassins, fut à son tour reçu. On lui

offrit titres et revenus, on l'introduisit auprès du sultan et il devint conseiller...

Accumulant les perfides insinuations, il travailla à la perte de Nisamalmouk qui finit par le congédier.

Hasan voyagea beaucoup de Bagdad à Ispahan et vécut de nombreuses aventures.

Reçu par le khalife de Mostanszar, la rumeur courut qu'un jour il serait roi, mais une sombre histoire de passation de pouvoir lui attira les foudres du généralissime qui dirigeait l'armée et Hasan se retrouva enfermé dans la forteresse de Damiette.

Lors de son séjour en prison, une des tours les plus solides de la ville s'écroula. Cette catastrophe fut attribuée au pouvoir caché d'Hasan et il fut jeté pieds et poings liés dans un vaisseau.

Pendant le voyage, une tempête se déclencha mystérieusement. Son calme impressionna tellement les membres d'équipage qu'ils devinrent ses fidèles, et que le vaisseau dont la destination première était l'Afrique, échoua sur la côte syrienne.

Malgré ses déboires, Hasan s'empara, en 1090, de la forteresse d'Alamout. Culminant à 3 000 mètres d'altitude dans une région proche de l'Irak réputée pour son inaccessibilité, Alamout signifie entre autres « le repaire des vautours ».

Élever un nouveau trône une fois qu'il aurait obtenu la chute du khalifat de la famille d'Abbas, tel était le but d'Hasan qui pouvait compter sur les nombreux émissaires qui battaient la campagne dans les provinces du nord de la Perse.

Hasan ibn al-Sabbab ne se voulait ni roi, ni prince, mais cheikh... Le cheikh al-Djebel ou le prince de la Montagne. Son gouvernement s'apparentait à une confrérie, à un ordre dont s'inspirèrent les Templiers. Et si ces derniers reniaient la sainteté de la croix⁽³⁾, les Assassins, quant à eux, «rejetaient les principes de l'islam».

L'ordre était très bien organisé. Les lieutenants d'Hasan en province, les grands recruteurs, avaient sous leurs ordres les daïs et les refiks chargés de semer la bonne parole et d'enrôler les fedawis, littéralement ceux qui se sacrifient, ceux que les habitants de la Syrie nommaient les «Assassins».

Entre eux, ils s'appelaient les «blancs» et les «rouges» parce qu'ils portaient un bonnet, une paire de bottes et une ceinture rouge sur un vêtement blanc, symboles de l'innocence et du sang.

Les fedawis ne se séparaient jamais de leurs poignards.

Rien n'est vrai, tout est permis, telle était la doctrine défendue par Hasan ibn al-Sabbab... Une doctrine que ses disciples cachaient «sous le voile de la plus austère piété».

Tout aussi organisée spirituellement, accordant une grande importance au chiffre 7, la secte des Assassins avait ses maximes et les disciples obéissaient à des règles strictes.

Une de ces règles était «la science de s'insinuer dans la confiance des personnes». Lorsqu'on jugeait que son interlocuteur était chaud, on se servait de l'absurdité du Coran pour le faire douter, car douter de tout implique que tout soit possible.

La dernière et septième règle de l'ordre était l'interprétation allégorique.

Les «hommes de main» d'Hasan, les hashashin, ainsi que les appelle Marco Polo dans Le Livre des Merveilles com-

mettaient-ils leurs crimes sous l'empire du baschich, comme le suggère Sylvestre de Sacy le 7 juillet 1809 lors d'une séance publique de l'Institut ?

Le jour où les Mongols, après un siège de trois ans, réussirent à s'emparer de la forteresse d'Alamout aussi appelée «la demeure de la fortune», ils détruisirent tous les livres saints. C'était en 1256 et une quinzaine d'années plus tard, Marco Polo visita les lieux. Nulle part dans le récit qu'il fit à Rusta, on ne mentionne le «baschich». Voici une description parmi d'autres du jardin d'Alamout, celle de Joseph von Hammer :

«Au centre du territoire des Assassins, en Perse et en Syrie, à Alamout et Marzial, étaient des endroits environnés de murs, véritable paradis, où l'on trouvait tout ce qui pouvait satisfaire les besoins du corps et les caprices de la plus exigeante sensualité, des parterres de fleurs et des buissons d'arbres à fruits entrecoupés de canaux, de gazons ombragés et de prairies verdoyantes où des sources d'eau vive bruissaient sous les pas... Des boissons délicieuses étaient servies dans des vases d'or, d'argent et de cristal...»

Et comment accédait-on au paradis ?

Toujours d'après von Hammer, «quand il se rencontrait un jeune homme doué d'assez de force ou d'assez de résolution pour faire partie de cette légion de meurtriers, le grand maître l'invitait à sa table ou à un entretien particulier.»

Il lui vantait la beauté du paradis tel que le décrit Mahomet, puis «l'enivrait avec de l'opium de jusquiame et le faisait transporter dans ses jardins». Lorsqu'il se réveillait, le jeune homme se croyait au paradis. Il était entouré de femmes et goûtait à tous les délices que «le Prophète promet aux élus après leur mort».

(3) Dans ce passage, toutes les phrases et expressions entre guillemets sont de Joseph von Hammer.

LE REVE DU CROYANT. ACHILLE ZOË,
MUSÉE DE BAYONNE - PHOTO ROGER-VIOLET.





PHOTO ROGER-VIOLETT

Ivre et comblé, il s'endormait. On le transportait alors hors du jardin, et il se retrouvait devant un supérieur lui affirmant que son imagination avait découvert un avant-goût «de ces ineffables jouissances réservées aux fidèles qui auront sacrifié leur vie à la propagation de la foi et auront eu pour leurs supérieurs une obéissance illimitée».

Le paradis lui étant promis, il était prêt à se dévouer corps et âme pour la cause. Les Assassins supprimèrent le grand vizir avant de s'emparer des forteresses les mieux gardées. Partout, on proclamait que «la loi de l'islamisme commandait impérieusement la destruction de cette race d'infidèles.»

Usquiamé et opium mêlés, tel est d'après von Hammer le secret de «ces enivrantes pastilles d'herbage (haschiche) qui leur donnaient dans leurs propres forces une confiance illimitée. L'usage de ces pastilles leur avait fait donner le nom d'haschichins, c'est-à-dire «mangeurs» d'herbes.»

Le haschich était connu à l'époque, mais aucun texte ne le mentionne.

Ce breuvage qui les endormait aussitôt était sans doute l'opium. Quant au vin, il les aidait peut-être à trouver le courage nécessaire pour tuer, mais ce ne sont que des suppositions...

... Au même titre que les déclarations de Sylvestre de Sacy quant à l'étymologie commune d'«assassin» et hashâshîn. Lui-même se demande dans sa communication à l'Institut comment le haschich peut pousser à un tel fanatisme.

De Sacy, qui avait participé avec d'autres savants à la campagne de Napoléon, avait-il goûté au fruit défendu que

les soldats introduisirent en France ? Il en avait sans doute étudié les effets et savait peut-être qu'un des petits noms du haschich en Égypte est «froussard».

Sylvestre de Sacy cite l'opium mêlé à du jus de citron avant de conclure timidement : «Il ne serait pas impossible que le chanvre ou quelques-unes des parties de ce végétal, par leur mélange avec d'autres substances qui nous sont inconnues, eussent été employées quelquefois à procurer un état de frénésie et de fureur violente⁽⁴⁾».

Aucun indice sérieux ne prouve que le mot «assassin» vient de hashâshîn... N'empêche que le Petit Robert, ou le Larousse classique qui précise que les Assassins «se grisaient de haschich», ont reconnu cette étymologie adoptée par les prohibitionnistes, et plus particulièrement par Harry Anslinger qui affirmait : «En 1090 fut fondé en Perse l'ordre religieux et militaire des Assassins, dont l'histoire n'est que cruauté, barbarie et meurtres, et cela pour une bonne raison. Ses membres étaient des utilisateurs confirmés de haschich⁽⁵⁾».

Et d'Hasan ibn al-Sabbab, dit le Vieux de la Montagne, qu'advint-il ?

Toujours vêtu de blanc, ne quittant jamais sa forteresse, il mourut au bout de 35 ans de règne.

Et les Assassins, que devinrent-ils ?

Ils existent toujours. Ils sont environ 150 000, dispersés en Syrie, en Iran ou au Yémen. Leur chef, à qui ils reversent un dixième de leurs revenus, est l'Aga Khan de Bombay, descendant d'Isma'îl.

(4) Sylvestre de Sacy, Mémoire sur la dynastie des Assassins et sur l'origine de leur nom, 1809.

(5) Cité par G. Kahl et J. Basile dans Marijuana, l'Aurore, 1977.

Sami Ali, dans son livre sur le haschich et l'Égypte, raconte comment, selon la légende, furent découvertes les vertus enivrantes de cette plante dans le monde musulman.

Haidar, le chef de tous les cheikhs, passa dix ans enfermé dans son couvent jusqu'à ce jour de grande chaleur où il s'aventura seul dans la campagne. À son retour, il n'était plus le même. Il souriait, il était gai, et, lui qui d'ordinaire parlait peu, se mit à converser avec ses disciples.

Quelle était donc la cause de ce brusque changement d'humeur ?

Laissons la parole au chef de tous les cheikhs : « Étant sorti en effet, je remarquai que toutes les plantes étaient dans un calme parfait, sans éprouver la moindre agitation, à cause de l'extrême chaleur qui n'était tempérée par aucun souffle du vent le plus doux ; mais passant auprès d'une certaine plante couverte de feuillage, j'observai que dans cet état de l'air, elle se balançait mollement, et avec un mouvement doux et léger, comme un homme étourdi par les fumées du vin. Je me mis à cueillir des feuilles de cette plante et à les manger (6) ».

Jusqu'à sa mort, Haidar mangea du chanvre. Il fit promettre aux initiés de ne divulguer les vertus du cannabis « qu'aux personnes les plus distinguées de la province » et souhaita que sa tombe fût entourée de pieds de chanvre.

Malgré les recommandations du chef de tous les cheikhs, l'usage se répandit dans la province de Khorassan.

Un peu plus tard, en 1231, la suite d'un prince visitant l'Irak fit connaître le cannabis à la population... Et bientôt, ce fut au tour de la Syrie, puis de l'Égypte d'adopter le cannabis.

L'usage intensif du haschich en Égypte correspond au début de la dynastie des Mamelouks (1250-1517), une féroce dictature, à laquelle allait succéder l'Empire ottoman tout aussi répressif.

Le haschich allait jouer dans le monde musulman un rôle de premier plan tant du point de vue social que culturel, ainsi qu'en témoignent les contes des *Mille et une nuits*. Au pays des inventeurs du haschich, l'usager est un personnage toujours complexe. Lorsqu'il est sous l'influence du produit, il est en Égypte *verrouillé*, à savoir qu'il ne s'intéresse pas à la vie extérieure. Cependant, de par ses facéties, son absurdité, il est l'égal des gouvernants et on dit aussi qu'il est le *sultan de son temps*.

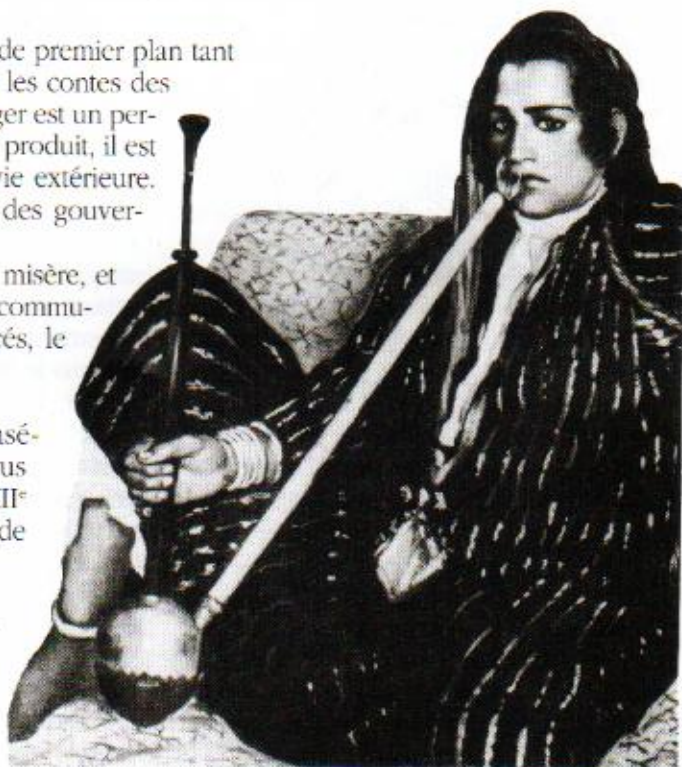
Les adeptes du haschich : le peuple désireux d'oublier sa misère, et les gens de pouvoir consommant pour le plaisir, arrivent à communiquer d'égal à égal grâce à leurs états cannabiques avancés, le haschich jouant un rôle de régulateur social.

Si vous pensez que l'usage du cannabis a eu des « conséquences sociales déplorables »⁽⁷⁾ dans le monde arabe, vous trouverez particulièrement éclairée la décision prise au XII^e siècle par l'émir Soudouni Schekouini de détruire les plants de cannabis et d'arracher les dents des consommateurs.

Un peu plus à l'est, Babur, le descendant direct de Tamerlan (la rumeur prétend qu'il entoura Samacande de cannabis) envahit l'Inde, via le Pakistan en 1523 et fonda la dynastie des Moghols. L'empereur appréciait les mets épicés au chanvre... Le chanvre qu'il préférait à l'alcool trop déprimant.

(6) Cette légende est racontée par Sami Ali dans *Le Haschich et l'Égypte*, Payot, 1971.

(7) Gabriel Nahas, *Haschich, cannabis, marijuana*, PUF, 1976.



FUMEUR DE HASCHICH, BERNARD - PHOTO ROGER-VIOLETT.



EN HAUT : DÉTAIL D'UNE ÉDITION
ORIGINALE DE *PANTAGRUELION* VII - BIBLIOTHÈQUE
NATIONALE.

CI-CONTRE : GRAVURE SUR
BOIS DE LEONARD FUCHS,
KREUTERBUCH, 1543.



Grand voyageur, le chanvre attei-
gnit le Maroc, mais il ne passa pas le
déroit de Gibraltar... pas tout de
suite !

L'Europe connaissait le chanvre.
Dans le *Tiers Livre* paru en 1546,
Rabelais décrit sous le nom de «pan-
tagruelion» une herbe qui a toutes les caractéristiques du *cannabis sati-
va*... Est-ce la raison pour laquelle le livre fut poursuivi et condamné ?

Avant que Rabelais n'en parle, Rufinus le cite dans son herbier latin du
XII^e siècle. Le chanvre faisait sans doute partie de la pharmacopée du
Moyen Âge qui distinguait le chanvre cultivé du chanvre sauvage. Il est
dit de cette plante que, prise en trop grosse quantité, elle «dessèche les
graines de la reproduction chez les hommes et les femmes.»

... Le chanvre était également lié à la sorcellerie, ainsi qu'en témoi-
gnent les écrits de Jean Wier que Rabelais admire.

Né à Cologne, il fut professeur de cabale à Dôle. Expulsé de France, il
passa en Italie. Il voyagea beaucoup, fréquenta les sorciers d'Afrique,
plusieurs contrées d'Orient et l'île de Candi.

Grâce à la cabale, il apprit les rudiments de la médecine. Progressiste,
il défendit les femmes que l'on accusait d'être complices du diable.

Dans un ouvrage intitulé *Histoires, disputes et discours des illusions et
impostures des diables*, il décrivit les effets du cannabis.

Une fois enduites d'onguent à base de chanvre, les sorcières imagi-
nent voir «des théâtres, des beaux jardins, des banquets, des beaux
ornements, des vêtements, des beaux jeunes hommes, des rois, des
magistrats ; et même toutes choses desquelles elles se délectent... Elles
voient aussi des diables, des corbeaux, des prisons, des déserts et des
tourments.»

Dans le livre III, il parle d'une poudre «laquelle étant prise pleine une
cuiller, fait perdre la parole et fait incontinent rire celui qui l'a prise,
lequel pense voir des choses merveilleuses ; et de fait, il fait de tels
gestes du corps, qu'il entraîne les assistants à un fort grand rire, puis
étant revenu au bon sens, il raconte qu'il a été en divers lieux et qu'il a
vu des choses grandes et émerveillables. Quand on leur demande ce
que c'était, plusieurs ont répondu que c'était de la graine de chanvre,
laquelle encore que selon ce qu'écrivit Galien, ait la vertu de blesser le
cerveau, depuis qu'on la prend en trop grande quantité, à raison des
vapeurs et raison de son grand échauffement.»

Toujours d'après Wier, les Turcs connaissent le chanvre qu'ils boivent
avec le vin et la myrrhe. Il fait toujours rire et apparaît diverses figures.

Pour en finir avec le Moyen Âge, voici deux recettes d'onguent.

L'onguent du Sabbat :

100 grammes de graisse humaine,
sinon du saindoux.
5 grammes de hachich supérieur.
Une demi-poignée de fleurs de chanvre.
Une demi-poignée de fleurs de coquelicot.
Une pincée de racines d'élébore.
Une pincée de graines de tournesol.



L'onguent des « sorcières » connu aussi sous le nom d'« électuaire satanique » :

3 grammes d'œnanthol.
50 grammes d'extrait d'opium..
30 grammes de bétel.
6 grammes de quintefeuille.
15 grammes de jusquiame.
15 grammes de belladonne.
15 grammes de ciguë.
250 grammes de chanvre indien.
5 grammes de cantharide.
De la gomme adragante et du sucre en poudre.

Les tribus d'Afrique de l'Ouest découvrirent le cannabis grâce aux Arabes avec qui ils étaient en contact. Devenus esclaves, ils emportèrent « l'herbe » en Amérique du Sud... Au Brésil, on désigne parfois le cannabis par le terme africain de *riamba*.

Voici venu le temps des colons.

Les Anglais mettent la main sur l'Inde... Ils connaissent le chanvre sous le nom « d'herbe du pêcheur » parce qu'il suffit d'en placer dans les trous à vers de terre pour que ceux-ci remontent à la surface.

Les missionnaires, les commerçants deviennent les premiers prohibitionnistes : « Un grand nombre de saints hindous vivent dans un état d'intoxication perpétuelle et appellent fixation de l'esprit sur Dieu cette hébétude qu'ils se procurent en fumant des herbes toxiques⁽⁸⁾. »

Les Anglais tentèrent d'imposer le whisky. Persuadés de la nocivité du cannabis, ils demandèrent aux autorités d'établir un rapport. La *Hemp Drug Commission* termina ses recherches en 1894⁽⁹⁾.

L'Europe voyage, découvre le monde et les coutumes des peuples lointains.

Prosper Alpin nous signale dès le XVI^e siècle que les Égyptiens « font usage de plusieurs médicaments composés ». Le plus répandu est la « plante désignée sous le nom de *cannabis* et qu'ils appellent *hasbîsh* ce qui veut dire « herbe » par excellence. »

Deux siècles plus tard, Kaempfer nous parle d'un électuaire fort usité en Inde : « Après en avoir avalé, ils furent tous saisis et remplis d'une joie incroyable, qui se manifesta par un air souriant, par des éclats de rire, par des embrassements mutuels. À la nuit, ils montèrent à cheval, et alors il leur sembla être portés par Pégase au milieu des airs, et être environnés d'arcs-en-ciel : revenus à eux, ils dévorèrent d'un appétit de loup tout ce qu'on leur présenta, et le lendemain se trouvèrent très sains de corps et d'esprit. »

En 1762, Linné décrit plusieurs compositions. Il nous parle du *malasch* et du *bbang*, décrit le chanvre comme un narcotique. Toujours au XVIII^e siècle, le chevalier Chardin, dans son ouvrage *Voyages en Perse et aux autres lieux de l'Orient* nous signale l'existence de cabarets qui n'ouvrent jamais avant seize heures et où l'on croise « plein de gens qui cherchent dans cet enivrement une trêve à leur ennui et une trêve à leur misère. »

(8) Cité par G. Khali et J. Basile dans *Marijuana*, L'Aurore, 1977.

(9) Voir chapitre sur les rapports internationaux, p. 85.

Il faudra attendre le XIX^e siècle et Bonaparte pour que la France s'intéresse au haschich.

LE HACHISCH, UNE DROGUE DU CORPS ET DE L'ESPRIT



TERRASSE AU BORD DU NIL, PEINTURE D'EUGÈNE GIRAUD, 1878.

Parti conquérir l'Orient, Bonaparte fut arrêté en Égypte. Il était accompagné par un groupe de savants, dont Sylvestre de Sacy ou Sonnerat. Celui-ci rapporta des échantillons sur lesquels se penchèrent des botanistes, dont Lamarck qui écrivait que «la principale vertu de cette plante consiste à porter à la tête, à déranger le cerveau, à lui procurer une espèce d'ivresse qui fait oublier le chagrin et donne une sorte de gaieté.» Est-ce que les soldats français l'adoptèrent ? En tout cas, ils en rapportèrent comme un siècle et demi plus tard les soldats de la FINUL postés au Liban.

Ayant échappé de justesse au poignard d'un musulman «cannabiquement» ivre, Bonaparte décréta :

«1 - Il est interdit dans toute l'Égypte de faire usage du breuvage fabriqué par certains *moslem* avec le chanvre (haschich) ainsi que de fumer les graines de chanvre. Les buveurs et fumeurs habituels de cette plante perdent la raison et sont la proie de délires violents qui les font se livrer à des excès de toute sorte.

«2 - La préparation et la boisson de haschich est interdite dans toute l'Égypte. Les portes de tous les cafés ou auberges où l'on se sert seront murées et leurs propriétaires mis en prison pour trois mois.

«Toutes les balles de haschich qui arriveront à la douane seront confisquées et publiquement brûlées.»

L'ancêtre de notre psychiatrie moderne, le docteur Joseph Moreau de Tours (après un séjour au Caire où il fréquenta un collègue nommé Louis Aubert-Roche, auteur d'un mémoire sur le haschich), voyait «dans l'action que cette substance exerce sur les facultés morales un moyen puissant, unique, d'exploration en matière de pathogénie mentale. Je me persuadai que, par elle, on devait pouvoir... remonter à la source cachée de ces désordres si nombreux, si variés, si étranges, qu'on désigne sous le nom collectif de folie⁽¹⁰⁾».

C'est lui, Moreau de Tours, qui, en compagnie de son inséparable ami Aubert Roche, fournissait le haschich lors des soirées à l'hôtel Pimodan, 17 quai d'Anjou. Présentée sous forme de *dawamesc*, la part de 30 grammes accompagnée d'un café bien serré valait entre 3 et 5 F.

Le plus illustre locataire de l'hôtel Pimodan fut Baudelaire. Contrairement à une légende tenace, il n'était pas toujours fourré chez Boissard, peintre, musicien et fondateur du «club des haschichins».

«Avec son goût de la mystification perverse Baudelaire étalait avec ostentation sa manie supposée du hachich, plus décoratif, plus satanique, plus épastrouillant⁽¹¹⁾» que le laudanum auquel il s'adonnait. Adrien Marx, dans son livre *Indiscrétions parisiennes* paru en 1866, l'a vu en avaler une quantité suffisante pour tuer cinq personnes.

Il ne fréquenta les soirées données par Boissard qu'épisodiquement et souvent en spectateur. Il n'appréciait guère les effets du cannabis, qu'il condamna très violemment dans son poème intitulé «Du vin et du haschich» dont je vous livre la conclusion : «Le vin est utile, il produit des résultats fructifiants. Le haschich est inutile et dangereux.»

Cette conclusion renvoie à une note en bas de la page où Baudelaire condamne les théories de Moreau de Tours : «Le médecin qui a inventé ce beau système n'est pas le moins du monde philosophe.»

Lorsque, toujours dans les *Paradis artificiels*, il écrit que le vin est «homme d'action», pensait-il à Balzac avec qui il avait passé une soirée à l'hôtel Pimodan ? Ce dernier refusa la part de *dawamesc* qu'on lui proposait. Il était persuadé que le produit n'aurait aucun effet sur lui, rapporte Théophile Gautier qui assistait à la scène.

Rêvant de gagner son pain par le seul moyen de l'écriture, Baudelaire fut impressionné au point d'écrire quinze ans plus tard : «L'amour de la dignité l'emporta.»

Balzac «se droguait» au café à raison d'une vingtaine de tasses par jour.

C'est Théophile Gautier, un des piliers de l'hôtel Pimodan, qui vendit la mèche en publiant dans la *Revue des deux mondes*, en date du 1^{er} février 1846, un article sur les activités du «club des haschichins». Gautier a sans doute été initié avant la création du club par Moreau de Tours. De nombreux artistes, dont Eugène Delacroix pour ne citer qu'un des plus assidus, assistaient aux soirées données par Boissard. Ces messieurs étaient bien souvent accompagnés de leurs épouses ou maîtresses.

On y rencontrait parfois Gérard de Nerval. Il avait suivi pratiquement le même itinéraire que Moreau de Tours et il relate son expérience du haschich dans *Voyage en Orient*.

Sous le patronage du docteur Moreau, le «club des haschichins» vécut de 1845 à 1849 en toute légalité. Le cannabis était consommé dans un but d'analyse avec la caution des médecins généralistes⁽¹²⁾. Lors, la passion française pour le haschich s'éteignit pendant presque un siècle.

De 1763 à 1769, l'État de Virginie subventionnait la culture du chanvre. Les vêtements des cow-boys et les bâches de leurs diligences étaient en chanvre.

Avant la guerre de Sécession, la culture du chanvre venait juste après celle du coton. Même si aux États-Unis comme en Europe, le XIX^e siècle voit le triomphe du cannabis en tant que médicament, on peut supposer que par le biais des esclaves africains, on connaissait ses propriétés psychotropes... Toujours est-il que Washington, qui cultivait du chanvre à Mount Vermont, séparait avec un soin extrême les plants mâles des plants femelles !

Le cannabis a traversé les siècles, les civilisations et les continents. Mais avant qu'il ne devienne universel, quelques-uns au nom de tous, et parfois par des méthodes en contradiction avec les libertés élémentaires, ont décidé de le supprimer de la planète.

Si vous voulez vraiment tout savoir :

- Salomon H. Snyder, *La Marijuana*, Seuil, 1973.
- Jean-Louis Brau, *L'Histoire de la drogue*, Tchou, 1968.
- Georges Khal et Jean Basile, *La Marijuana*, L'Aurore, 1977.
- Michka et Hugo Verlomme, *Le Dossier vert d'une drogue douce*, Laffont, 1978.
- Sami Ali, *Le Haschich en Égypte*, Payot, 1971.
- Joseph Moreau de Tours, *Du Hachisch et de l'aliénation mentale*, Kesselring, 1974 ou Slatkine, 1980.
- Gabriel Nahas, *Haschich, cannabis et marijuana*, PUF, 1976.
- François Rabelais, *Le Tiers Livre des faits et dicts du bon Pantagruel*, Garnier, 1546.
- Jean Wier, *Histoires, disputes et discours des illusions et impostures des diables*, 1570.
- Charles Baudelaire, *Les Paradis artificiels*, 1860.
- *Le Livre de Marco Polo*, Albin Michel, 1984.
- Joseph von Hammer, *Histoire de l'ordre des Assassins*, 1818.
- Sylvestre de Sacy, *Mémoire sur la dynastie des Assassins et sur l'origine de leur nom*, 1809.
- Jean-Luc Bellanger, *La Stupéfiante Histoire de la drogue dans le monde*, UGC, 1983.
- Théo Verlet, *Aux Paradis du bachich*, éditions Véga, 1930.
- Ferdinand Villard, *Du Hachisch*, thèse parue en 1872.
- Théophile Gautier, *La Presse*, 19 juillet 1843.
- *Revue des Deux-Mondes*, 1^{er} février 1946.

(10) Pour une autre approche de Moreau de Tours, se reporter au chapitre : «L'Amoureux du haschich», p. 115.

(11) Écrit par Théo Verlet dans *Aux Paradis du haschich*, éditions Véga, 1930.

(12) Voir aussi le chapitre : «Marveilleux haschich», p. 111.

«Le haschich n'est théoriquement composé que de cela, combinaison, altération, fermentation. C'est de l'essence de nature, du

CANNABIS ET TRAVAUX

PHOTOGRAPHIES DE SUOMI LA VALLE TIRÉES DE SON TRÈS BEAU LI

Comment le cannabis devient-il haschich ?

Même les auteurs réputés pour leur compétence commettent des erreurs.

Dans *Idées fausses sur la défonce*, écrit en 1982, Francis Curtet nous donne sa recette pour fabriquer le haschich : «Après avoir fait bouillir les sommités fleuries de la plante fraîche avec un corps gras, on presse la décoction pour obtenir un résidu solide : la résine qui constitue le haschich proprement dit.»

L'huile qui «peut entraîner une dépendance et prendre alors les caractères d'une drogue dure», est «la partie liquide, recueillie lors du pressage»...

Quant à Nicolas Pless et Jean-François Couvrat, ils ne devraient pas se fier à Francis Curtet et se renseigner avant de le recopier dans la *La Face cachée de l'économie mondiale* éditée en 1989.

Tout bon fabriquant de haschich n'utilise que les sommités fleuries des plants de cannabis.

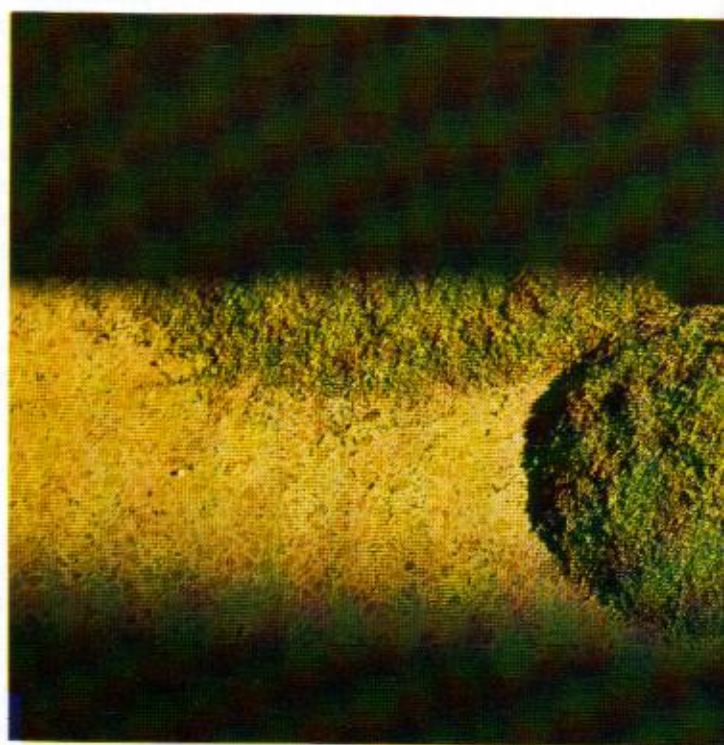
Deux méthodes existent :

L'une, traditionnelle dans les pays du Maghreb et du Moyen-Orient, emploie les plants préalablement séchés. L'autre, une spécialité asiatique, se sert de la plante sur pied.

Le haschich ne fait pas partie des traditions culturelles de l'Afrique noire et des Amériques.

Première méthode :

Pour un haschich de qualité, 15 kilos de plantes fraîchement récoltées et aussitôt séchées ne donneront guère plus de 200 grammes.



Comment procéder ?

Une fois les feuilles mises de côté, les grappes de fleurs réunies en petits paquets sont secouées sur un tamis, généralement un voile en lin tendu comme une peau de tambour au dessus d'une bassine.

Le secret du bon haschich tient dans les poils glandulaires qui contiennent la résine, lesquels passent à travers le tamis. Plus les mailles du tamis sont serrées, meilleur est le haschich.

le pollen à l'état pur, recueilli et livré tel quel, sans aucune
t cru, de l'essence de cru.» (Yves Véquaud, *Vive le haschich !*, Orban, 1977.)

PRATIQUES

Illustration parue aux Éditions Quartet Book Limited, 1984.



La qualité supérieure est la première poussière passée à travers le voile, mais pour des raisons économiques, le fabricant-trafiquant, muni de baguettes recourbées frappe énergiquement les plants afin de récupérer un maximum de poussière, laquelle, mélangée à des particules et des poils glandulaires moins riches en résine, perdra au fil des passages successifs de sa puissance originelle.

La production industrielle ne s'embarrasse pas et exploite toute la plante. Protégés par des masques, les

ouvriers travaillent dans des hangars à l'abri des regards indiscrets et le tamis est souvent actionné par un moteur.

Ensuite, vient le pressage.

Pour une quantité minime, rien n'empêche le pressage à la main... Une faible quantité d'eau rend le haschich plus flexible.

Henry de Monfreid, aventurier et «dealer» du début du siècle, nous décrit, dans la *Croisière du bachich*, la manière dont les Grecs, jadis gros producteurs, pressaient la poussière cannabique :

«Au milieu de la pièce une sorte de table analogue à un billard est formée par un grand tamis métallique à mailles très serrées posé sur quatre pieds. C'est sur cette machine qu'on jette à la pelle le hachich pulvérulent.

«Un grand drap enveloppe par l'extérieur les quatre pieds de cette table, empêchant ainsi la poudre très fine tombée du tamis de se répandre en tourbillons de poussière.

«Des femmes, la tête enveloppée de fichus, sans doute pour protéger leurs cheveux, étendent et agitent avec leurs mains la poudre et la tamisent.

«Des hommes prennent ensuite, avec de grandes pelles de terrassiers, cette poudre tenue et la mettent dans une énorme bassine de fer étamé pour rendre le mélange homogène.

«Mrs. Petros coud fébrilement à la machine de petits sacs de toile blanche, qu'une femme prend à mesure qu'ils sont terminés pour y imprimer avec un tampon de

caoutchouc, une sorte de marque représentant un éléphant. Puis elle les passe à une autre qui les emplit, fait le poids avec exactitude et enfin les attache.

«Une grande presse à balancier reçoit ces sacs, empilés régulièrement entre les plateaux d'acier. Quand il y en a un certain nombre, un homme en bras de chemise, aux muscles d'Hercule, manœuvre le balancier de la vis et les sacs s'aplatissent lentement, jusqu'à devenir des galettes de trente centimètres sur quinze, épaisses seulement de quatre. Elles sont dures comme de la cire; c'est la forme commerciale sous laquelle le hachich est exporté et l'éléphant qui orne chaque paquet est une marque de fabrique.»

HENRY DE MONFREID,
LA CROISIÈRE DU HACHICH, 1937.

La seconde méthode est pratiquée en Asie. Qui, parmi les fumeurs, n'a pas entendu parler des hommes courant à l'aube dans les champs de cannabis afin de recueillir sur les parties nues de leurs corps la précieuse résine qu'ils récupèrent ensuite ?

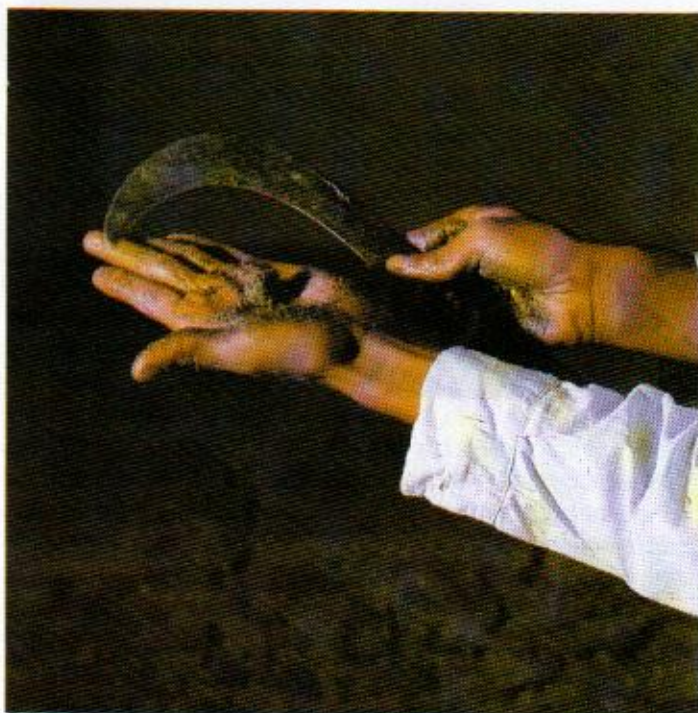
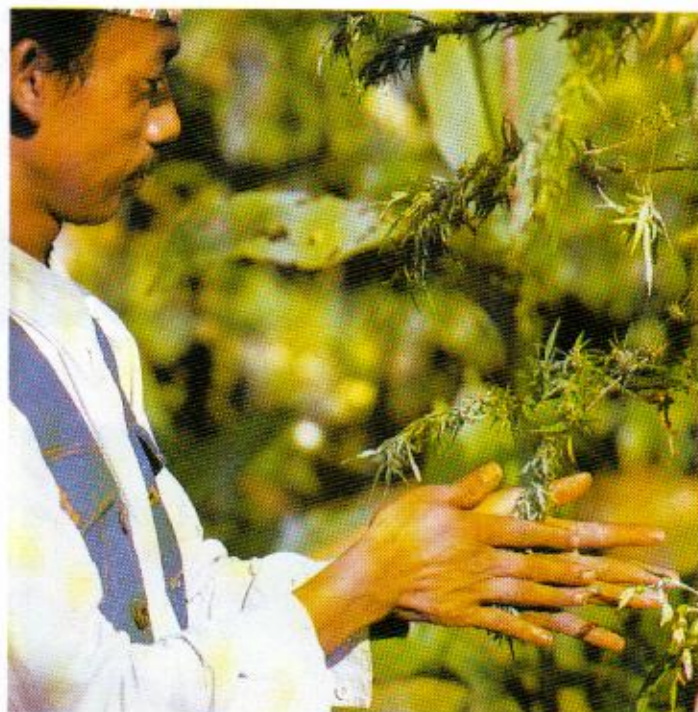
On frotte énergiquement entre ses mains les parties résineuses de la plante. La résine colle, et à l'aide d'un mouvement circulaire paume contre paume, on la transforme en boule... On pose ces boules nommées *finger-clusters* sur une surface lisse et on les pétrit afin de fermer les fissures et les pores du haschich.

Un professionnel produira entre 10 et 12 grammes à l'heure.

L'avantage de la forme en boule est que la surface de matière exposée est plus petite que la surface de matière sous forme de rectangle... Évidemment, le haschich en surface est moins puissant car il est déjà oxydé.

Yves Véquaud⁽¹⁾, auteur d'un livre corrosif et passionnant, nous décrit la méthode à sa manière : «Tenant entre ses paumes presque jointes une houppe fleurie de cannabis et frottant celle-ci de bas en haut, puis passant au buisson le plus proche, on sent bientôt la peau de ses mains s'enduire d'une pâte verdâtre, qu'il suffit de gratter avec la lame d'un couteau pour obtenir de quoi s'éclaircir la tête.»

(1) Yves Véquaud, *Vive le haschich !*, Olivier Orban, 1977.



« Le plus redoutable, qui remonte à 1972, c'est le cannabis »

Produit récent, l'huile de cannabis est à l'herbe ce que l'alcool de menthe est au sirop. Soucieux d'efficacité, les Américains installés au Maroc l'ont — dit-on — inventée, mettant en boîte un concentré de cannabis dont la puissance est dix fois supérieure à celle du haschich.

Facilement transportable, cette huile a pu être introduite en France par des trafiquants qui en remplissaient des préservatifs avant de les avaler.

Malgré son coût, entre 60 F et 100 F au détail, elle connut un grand succès il y a une dizaine d'années... Un tel succès que bientôt la qualité passa au second plan.

Produite souvent à partir de résidus de haschich, de feuilles et de branches, mal distillée (l'alcool ajoute du poids), toujours plus chère, elle perdit beaucoup de son aura auprès du fumeur.

La mauvaise huile assomme, donne souvent mal à la tête, colle aux doigts et pose des problèmes logistiques à l'usager revendeur.

Sur le marché, on trouve de l'huile fin septembre, début octobre.

Pour obtenir un kilo d'huile de bonne qualité, il faut compter 16 kilos de haschich frais et 20 litres d'alcool.

Haschich et alcool macéreront durant 24 heures dans une pièce obscure. Le mélange doit être remué de temps à autre puis versé dans un tissu fin : ce qui coule est de l'huile mélangée à l'alcool, et ce qui reste un haschich de très mauvaise qualité que personne n'osera vendre, même à des touristes inexpérimentés.

Il faut mettre ensuite sur le feu jusqu'à évaporation de l'alcool. Cette opération exige de nombreux « touillages ».

Cette méthode, la plus courante, est pratiquée au Maroc par des dealers amateurs ; mais qui veut obtenir un produit de qualité supérieure devra s'inspirer de méthodes plus sophistiquées.

Le matériel : un sac en plastique poreux, de l'alcool, un thermo-plongeur, un bidon, une cocotte-minute, un thermomètre, un récipient en acier inoxydable.

Mettre le sac poreux plein de haschich dans l'Éthanol et maintenir une température constante grâce au thermo-plongeur.

Le THC étant soluble dans l'alcool, ce qui reste dans le sac est désormais inutilisable.

Le mélange d'alcool et de résine doit être versé dans un bidon pourvu d'un robinet relié à une cocotte-minute posée sur le feu.

L'huile coule dans la cocotte.

À l'aide d'un thermomètre, on maintient l'ensemble à une température telle que l'alcool s'évapore par un long tuyau aménagé à partir de la cocotte-minute.

LA FRANCE CONSIDERE
L'HUILE DE CANNABIS
COMME UNE DROGUE
DURE.
PHOTOGRAPHIES DE SUOMI
LA VALLE

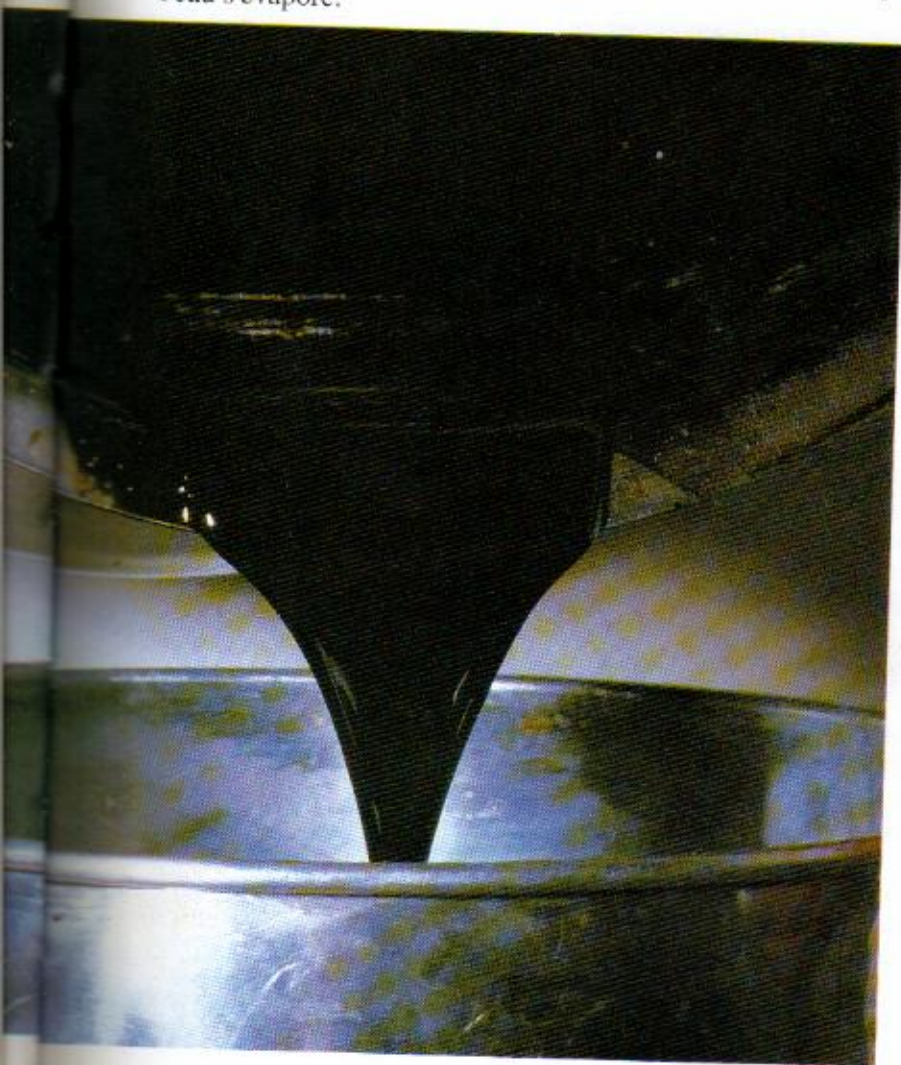
abis liquide. » *Le Figaro*, 1975.

Bientôt, il ne reste plus dans la cocotte que l'huile.
Il faut ensuite transvaser cette huile dans un récipient en acier inoxydable, la recouvrir d'eau, et la faire bouillir quelques minutes afin d'éliminer les dernières traces de solvant.

Refroidie, l'eau est chargée des impuretés.

L'opération est répétée jusqu'à obtenir une eau claire.

Dernière étape, l'huile est progressivement chauffée afin que l'eau s'évapore.



- ... S'il vous plaît ?

- Oui !

- Vous avez oublié le THC qui est au cannabis ce que le LSD est à l'ergot de seigle, non ?

- Pour tout savoir sur la substance synthétique, lisez le cinquième chapitre, mais j'ai oui dire qu'on pouvait fabriquer du THC dans sa cuisine.

- C'est pas vrai ?

- Il suffit de posséder de l'olivétol et du citral.

- Ça s'achète dans les drogueries ?

- La vente de l'olivétol est rigoureusement contrôlée, mais il reste une solution, en faire soi-même... Ça coûte trois fois rien.

- Donnez-nous la recette, s'il vous plaît ?

- Tenez-vous pour dit que je ne la connais pas !

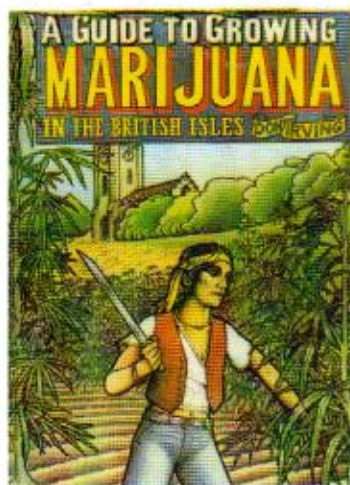
- Vous avez goûté au THC ?

- Ni vous, ni moi, ni personne n'a touché à cette substance chimique... Sachez, cependant, qu'à Amsterdam, dans les années 80, on vendait très cher du THC, qui huit fois sur dix, était du PCP, un produit très peu recommandable.

- Merci professeur !

«Admettons que l'ortie ou la verveine aient des qualités telles qu'il suffise. Ne pensez-vous pas que votre week-end à la bonne saison comporterait une petite cueille

LES CULTIVATEURS EN



GUIDE PARU EN ANGLETERRE
EN 1978 - HASSLE FREE PRESS.

L'amateur de cannabis ayant fumé tout l'été des produits frelatés décida de ne plus donner son argent au crime organisé.

Novice en la matière, le futur producteur de chanvre indien se demandera sans doute par où commencer...

- Où que tu sois, lui répondrait le technicien de la Régie française du cannabis, il te faudra des graines... Plus que l'ensoleillement, plus que la

nature du sol, le choix de la graine déterminera ta future production.

- Mais comment reconnaître une bonne d'une mauvaise graine ?

- Blanche ou verte, tu peux la jeter. Une graine de qualité est de couleur grise ou brune, charnue, et elle brille lorsqu'on la frotte. Lance-la sur une plaque électrique brûlante, si elle éclate avec un bruit sec, c'est un excellent présage.

- Vraiment ?

- Il paraît... De même, évite de garder tes graines dans un tiroir en aggloméré, la colle à bois les rendrait stériles.

- Où dois-je aller la chercher ?

- En Thaïlande ou en Afghanistan, répondrait sans une hésitation «Monsieur Cannabis», et il ajouterait péremptoire

que contrairement à la rumeur, une graine d'excellente qualité ne dégénère pas, mais se bonifie au fil des années.

- Mais encore ?

- Amsterdam est la capitale européenne de la graine. Pour la modique somme de 75 F, tu achèteras un lot en provenance de continents divers. Génétiquement contrôlées, garanties, certaines graines atteignent des prix que tu n'oserais imaginer.

- Merci !

Nous voici en Avril.

Ronéotypée, photocopie de photocopie, notre futur producteur dénicherait peut-être une de ces brochures spécialisées circulant clandestinement.

Paresseux, il sèmera à la lune montante dans une terre préalablement fumée et attendra. Risque-tout, il enterrera ses graines aux premières gelées. Passant l'hiver sous la neige, elles atteindront plus rapidement l'âge adulte et résisteront à toutes les intempéries si elles daignent sortir.

Sérieux, notre apprenti jardinier se souviendra des haricots qu'il faisait germer dans son enfance.

Une nuit dans un verre d'eau, quatre ou cinq jours dans du coton humide et le tour est joué. Les plus velléitaires achèteront dans le commerce des pots pour la germination et se souviendront de cet adage cannabique : une graine rapidement germée est un indice révélateur de qualité.

Débordé, courant après une lune en pleine ascension, le cultivateur attardé glissera ses graines entre une dizai-

fit de
ette.» les faire sécher pour les fumer...
Jean-Luc Bellanger, *La Stupéfiante Histoire de la drogue.*

N HERBE



ne de feuilles de papier journal. Douze heures dans un four à basse température, un jour de repos et ses graines auront germé.

Les pépiniéristes vendent de la terre débarrassée de toute bactérie. Sachant que le cannabis n'apprécie guère les terres trop acides, on devra s'assurer de la neutralité du pH.

Dans l'élan, le planteur de chanvre indien achètera des pots assez larges. Dans une terre humide, il ensevelira ses précieuses graines à un centimètre de profondeur. Consultante le représentant de la Régie française du cannabis, il apprendra que s'il dépose deux graines par pot, il a de fortes chances d'obtenir un plant mâle et un plant femelle.

Le processus de la germination est bien connu.

D'abord, la graine se sépare légèrement et la racine émerge vers le bas contrairement à de nombreuses plantes.

48 heures plus tard, la racine mesure 3 centimètres.

Au bout de 72 à 96 heures, tout un réseau de racines microscopiques se développe et la tige de votre plante se débarrasse de la coque enfermant la graine.

Entre le cinquième et le dixième jour, alors que la tige dresse la tête, apparaît une paire de feuilles embryonnaires, puis une première paire de feuilles classiques.

Trois semaines plus tard, les feuilles embryonnaires jauniront et mourront.

C'est parti !

Vivant à la campagne, le paysan cannabique ayant

repéré un vallon ensoleillé loin de tout regard indiscret, devra attendre au moins deux mois avant la transplantation... Encore fragile, son cannabis régalerait limaces et escargots.

Contrairement à la rumeur, le cannabis a soif, surtout au début de sa vie. Mais attention de ne pas noyer les racines : le pot devra être troué afin de faciliter l'écoulement.

D'abord quotidien, l'arrosage deviendra bi ou tri-hebdomadaire au bout de quelques semaines. Si, un tantinet négligent, notre jardinier découvre ses pieds piquant du nez, qu'il ne s'affole pas, un bon arrosage et le miracle se produira : quelques heures plus tard, ses plantes redresseront la tête.

La terre choisie pour la transplantation devra être légère, riche en potasse et en azote, moyenne en phosphore... Sinon, que le jardinier opte pour un sol neutre, l'engrais se chargera de l'enrichir.

Tous les ouvrages clandestins sur la culture du cannabis consacrent un chapitre aux engrais.

Celui-ci nourrit la plante quelques jours après sa naissance et la maintient en forme jusqu'à sa mort, mais la prudence s'impose. Trop engraisée, elle risque l'overdose et rares sont les producteurs qui n'ont pas été, un jour ou l'autre, victimes de leur générosité.

Humus et crottin de cheval sont appréciés. Les engrais sont d'une redoutable efficacité.

Le «biolo», engrais azoté biologique, existe en deux versions. À base de sang de bœuf, il est déconseillé en

pleine nature. Les blaireaux, les renards et autres prédateurs attirés par l'odeur du sang seraient capables de déterrer les pieds de cannabis. Sous forme d'os broyé, il dégage une odeur nauséabonde.

Manié avec précaution, l'engrais azoté assure une croissance rapide et favorise l'apparition des pieds femelles⁽¹⁾.

Les feuilles absorbent plus rapidement l'engrais que les racines si l'herbe est arrosée au coucher du soleil, mais cette méthode est rarement employée.

Trente-cinq degrés dans la journée, vingt-cinq la nuit : désormais assez grande pour se débrouiller seule, la plante sera ravie de vivre en pleine terre.

La transplantation est une opération délicate. Il faut prendre garde, en effet, de ne briser aucune des minuscules racines enchevêtrées dans la terre du pot originel. Il est recommandé d'opérer au coucher du soleil et d'ajouter une ration de vitamine B une fois la transplantation effectuée.

Capables donc de se défendre contre d'éventuels agresseurs, les plants tergiversent toujours sur leurs futurs sexes.

La sexualité du cannabis est énigmatique. On peut se faire une idée au bout de quelques semaines : le mâle est généralement moins fourni et ses branches plus espacées le long de la tige, mais pour les différencier avec pertinence, le jardinier devra attendre trois mois.

En quoi cette histoire du sexe de la plante est-elle si importante, se demande le futur producteur ?

Contrairement à l'opinion courante, le plant mâle contient du THC, mais il n'est pas bon au goût et donne la migraine.

Unaniment, les agriculteurs conseillent de supprimer le pied mâle. Arrivé à maturité, celui-ci déposerait son pollen sur sa compagne, et cette dernière occupée à fournir de la graine au lieu de la résine, perdrait de sa puissance.

Comment reconnaître le sexe du cannabis ?

La première fleur du plant mâle est située contre la tige vers le sommet de la plante. Muni d'une loupe, l'apprenti jardinier distinguera peut-être dès le troisième mois le pistil duveteux de la plante femelle émergeant d'une minuscule coupe qui, le temps venu, s'ouvrira afin de recueillir le pollen...

Impitoyable, il arrachera le mâle... Certains préfèrent le trancher, ça évite d'endommager les racines du plant femelle voisin et - paraît-il - ça excite la femelle qui produira d'autant plus de résine.

Au bout de la deuxième semaine, le jardinier en herbe, coupera le sommet «juste au dessus de l'endroit où deux grappes de feuilles se rencontrent». Cette pratique, dont il ne faut pas abuser, car elle favorise l'apparition des mâles, stimulera la plante et deux branches munies d'une tête chacune se développeront.

Cette multiplication de têtes donnera un plant touffu. Des agriculteurs recommandent d'enlever les grosses feuilles, car elles empêchent la lumière de se passionner pour les têtes. D'autres affirment que les garder permet à la plante de se nourrir, même si la grosseur des têtes s'en ressent.

Le représentant de la Régie française du cannabis est formel : une graine de bonne qualité au départ ne dégénère pas.

Afin d'éviter des dépenses supplémentaires et dans l'intention d'obtenir une herbe française au bout de quelques générations, l'agriculteur choisira une parcelle de terre abritée sur laquelle il laissera batifoler un couple. Lorsque l'heure de la fertilisation arrive, la moindre brise disperse le pollen qui se dépose sur la femelle.

Alors que l'élément mâle dégénère, sa fiancée lui survit et, un mois après la floraison, fournit des graines fiables. Septembre est arrivé.

Le cannabis fleurit et utilise deux fois plus de phosphore. L'agriculteur abandonnera l'azote et se rabattra sur un engrais à base de potasse et de phosphore.

De nombreux jardiniers craignant la maréchaussée sur



**«Le chanvre indien
a beaucoup de mal à
s'acclimater en France.»**

**Le commissaire Carrère,
La Drogue, Plon, 1970.**

le pied de guerre, les chasseurs à l'affût et les voleurs sillonnant la campagne, cueillent leur marijuana avant maturité... C'est dommage : un producteur sérieux ne devrait craindre qu'une pluie trop abondante.

Sous nos climats, le moment idéal pour la moisson se situe fin octobre. Certains attendent la première gelée pour agir.

On préférera l'arrachage à la coupe. Tout cultivateur digne de ce nom ne gardera que les «sommités florifères et fructifères» de la plante et utilisera le feuillage pour d'éventuelles pâtisseries.

Avant de suspendre les plants tête en bas dans un local sombre, très sec et de préférence légèrement ventilé, le docteur ès cannabis de la RFC recommande de les mettre quelques heures au congélateur...

Qui n'a pas de congélateur passera les racines sous un jet d'eau chaude.



«Quant aux semailles, elles n'ont d'autre but que de se priver éventuellement de l'accès au marché noir pour satisfaire une consommation personnelle.»

**Jean-Paul Gène, *Libération*
du 9 Décembre 1980.**

Pour que les têtes gorgées de cannabis sèchent, l'amateur devra patienter un bon mois. Les plus grosses sont généralement les plus puissantes et se situent au sommet de la plante. Une fois cueillies, elles seront conservées dans des boîtes en fer...

À titre expérimental, on peut enterrer quelques têtes dans un sac en plastique troué. Au bout d'un

mois, l'herbe fermentée a perdu son goût de chlorophylle et gardé toute sa puissance.

Paranoïaque, ne disposant que d'un champ labouré au bord d'une nationale, le jardinier avide d'émotions fortes peut déguiser son cannabis en houblon. Les Américains, rêvant de produire une plante dont la fibre serait plus résistante que celle du chanvre indien, mais dépourvue de qualités psychotropes, inventèrent la greffe du chanvre et du houblon.

L'expérience pratiquée, cette plante hybride s'avéra très riche en résine et très pauvre en fibre.

Muni d'une lame de rasoir ou d'un cutter, on sectionne à quatre centimètres du sol un plant de chanvre âgé d'un mois et demi, puis on incise la partie supérieure de deux centimètres dans le sens de la longueur.

Il faut s'arranger pour que la base du plant de houblon soit du même diamètre que la tige du chanvre là où elle a été sectionnée, puis enfoncer dans la fente du pied de chanvre la tige de houblon taillée en coin et bander la plaie à l'aide d'une lanière de tissu.

D'autres greffes sont possibles, mais les décrire serait trop fastidieux.

Toujours dans la série des variantes, la mutation a fait les beaux

jours des docteurs Mabuse du cannabis.

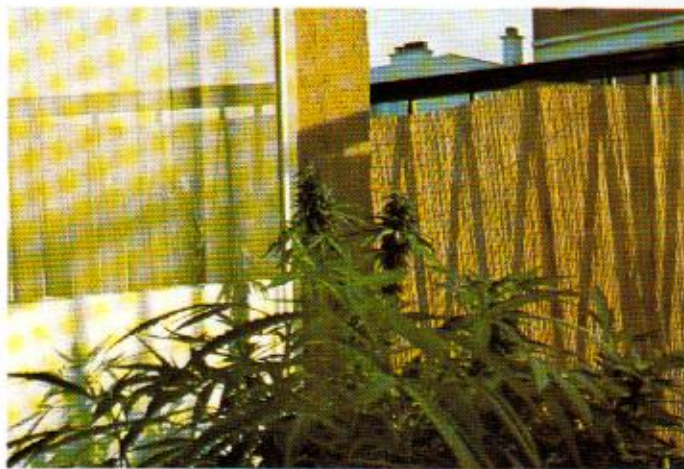
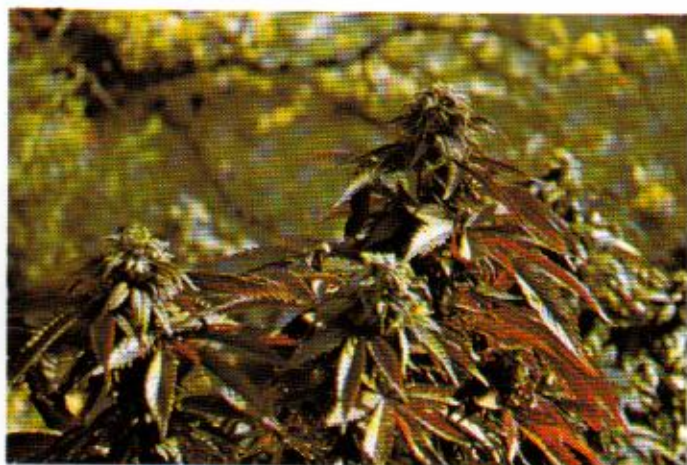
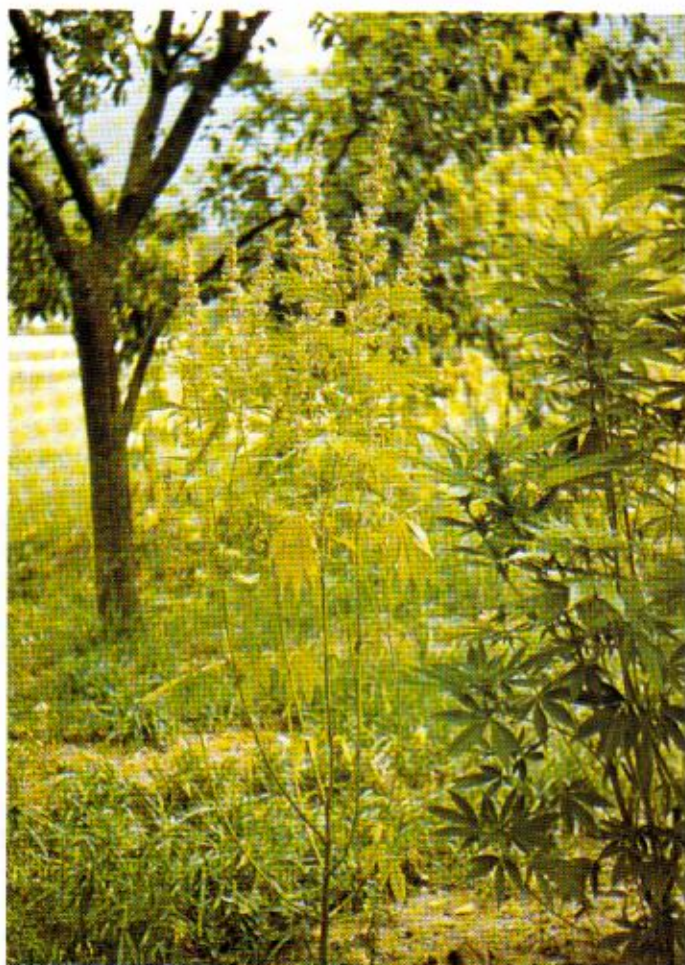
La plus célèbre est la mutation par la colchicine.

Pour obtenir de la colchicine, un produit particulièrement dangereux, l'alchimiste du cannabis utilisera une presse à oignons. Une fois les bulbes colchiques pressés et la solution obtenue filtrée, il la mélangera à de l'eau en quantité égale.

Au bout de 24 heures de trempage, on rince légèrement, et bien au chaud entre deux feuilles de papier ménage, les graines germeront.

Inutile d'attendre ! le cultivateur plantera *illico*.

(1) Une recette de bonne sœur offerte par Mainmise garantit un plant mâle pour neuf pieds femelles : KNO₃, 1 gramme pour 7 litres de solution ; NH₄ NO₃, 17 g ; CA (NO₃)₂, 2, 4 g ; KH₂ PO₄, 1 g ; MG SO₄, 2 g.



CANNABIS SATIVA MADE IN FRANCE - PHOTOS JEAN-PIERRE GALLAND



«On a toutefois déterminé que les plants les plus riches en THC sont ceux que l'on fait pousser à l'intérieur à l'aide de lampes spéciales.»
Le Sauvage, juillet 1978.

La colchicine double le premier nombre des chromosomes de la plante. Si la mutation est réussie, les plants seront plus touffus et leurs pouvoirs psychotropes très violents.

La rumeur court que les herbes thaïlandaises ou vietnamiennes sont les meilleures du monde. C'est peut-être vrai, car dans ces lointaines contrées le cannabis a naturellement muté. De diploïde, il est devenu polyplloïde et le restera.

Tout cultivateur en herbe n'a pas la chance de posséder un jardin à la campagne.

En revanche, un balcon ensoleillé et des voisins aveugles ou tolérants feront l'affaire.

Si ce n'est qu'il vaut mieux laisser reposer l'eau d'arrosage fortement chlorée de nos villes, le processus est le même que pour la culture en pleine terre.

Un jardinier sans balcon, habitant un appartement sans soleil, devra se servir d'un placard et recourir à la lumière artificielle.

Les lampes jouent le rôle principal. Composée de toutes les couleurs du spectre lumineux, la lumière fluorescente est la plus efficace. Le rouge et le bleu sont indispensables.

Le premier favorise les racines et le second stimule le feuillage du cannabis.

Les magasins qui proposent des vivariums vendent des tubes fluorescents.

Le producteur d'herbe en placard achètera dans l'élan des réglottes et bordera son jardin de panneaux réfléchissants,

par exemple du papier d'aluminium, qu'il retirera lorsque les plants auront atteint 60 centimètres.

Le sommet des pieds de cannabis seront à quelques centimètres des lampes, ça leur évitera de trop s'étirer et de développer la tige au lieu de la feuille... Prendre soin de garder les plantes toutes à la même distance des lampes.

La température du jardin intérieur ne devra pas être inférieure à 20 degrés... Attention ! une trop grosse chaleur transformerait le THC du cannabis en CBN (vous apprendrez tout sur le CBN page 40), tandis qu'une trop forte humidité et une faible ventilation favoriseraient le mildiou... Pour éviter ces effets indésirables, il faut saupoudrer de soufre et aérer un maximum.

Un pot spacieux, une terre de bonne qualité, deux lampes et le jardinier verra ses plantes grandir d'un mètre trente en deux mois et demi.

Qui cultive en penderie est maître du jour et de la nuit et peut contrôler la croissance de son herbe. Cependant, mieux vaut ne pas être pressé, car plus le cannabis passera de temps au soleil, meilleur il sera... Ainsi, l'expert de la RFC recommande entre 16 et 20 heures de soleil pendant 4 ou 5 mois, puis 10 heures au moment de la floraison... Et prière, durant la croissance, de respecter scrupuleusement le cycle lumière-obscure !

Dernier conseil, le cannabis respirant par les feuilles, le jardinier aérera, s'aménagera une place dans son armoire et respirera très fort pour fournir du gaz carbonique.

LES CULTIVATEURS MASQUÉS

En décembre 1981, à 20 heures 30, juste après une allocution de François Mitterrand, les spectateurs de la première chaîne découvrent les planteurs d'herbe français que Michel Honorin, dans un reportage intitulé «Du H à la ferme» est allé chercher à Saint-Céré, dans le Lot.

Affublés de masques (uniquement pour la forme) les nouveaux cultivateurs présentent leur production, parlent de la fumette.

Ils sont architectes ou artisans, bien intégrés dans le paysage et le journaliste de *Libé* dépêché sur les lieux à l'heure où l'émission est retransmise, constate qu'elle ne passionne guère les autochtones.

Ce n'est pas le cas des fumeurs de la région.

Les cultivateurs interrogés sont relativement satisfaits de l'émission qui va dans le sens de la dépénalisation. Les autres (sans doute déçus de ne pas se voir sur le petit écran) reprochent à Michel Honorin d'avoir conçu un film très *France Dimanche* qui ne fait que marginaliser un peu plus les néo-ruraux, lesquels craignent d'être désormais dérangés dans une de leurs principales activités : «On était tranquille, on fumait sans se cacher. Vous avez remué la merde, les mouches ne vont pas tarder à arriver», déclare l'un d'entre eux à *Libération*.

Au fil des années et des manuels de plus en plus détaillés circulant clandestinement sur l'art de planter le cannabis, la marijuana française rivalise avec les meilleurs «crus» hollandais.

À partir de 1980 et jusqu'en 1984, le nombre de pieds saisis va en diminuant alors que la production suit un chemin inverse...

Est-ce à dire que les gendarmes ferment les yeux ?

Ils interviennent lorsque le cultivateur est dénoncé par un voisin ou parce que, fraîchement promu dans la région, tel capitaine veut faire du zèle... Là comme ailleurs, c'est au petit bonheur la chance !

Même si «la culture du chanvre indien reste quelque chose de très marginal dans l'approvisionnement des toxicomanes français», comme l'affirme en 1985 le patron de la brigade des stupés, la marijuana demandant beaucoup d'attention de la part du cultivateur, le surplus est vendu en général à 5 F le gramme, feuilles et fleurs confondues.

Dans quelle région pousse la meilleure herbe ?

L'Aveyron est certes plus favorisé que le Cotentin, mais le savoir, la dextérité, la patience du cultivateur jouent un rôle de première importance et quelques «balconnaïses» sont fameuses.

Qui plante de la marijuana ?

Votre voisin... Beaucoup de monde : il suffit, si vous êtes citadin, de lever les yeux pour voir s'épanouir quelques pieds derrière les fenêtres ensoleillées.

Oui, la France est loin d'atteindre la production américaine. Difficile à évaluer (entre 30 et 50 tonnes). Chaque pied fournit, si le cultivateur a la main verte, autour de 800 grammes de têtes particulièrement résineuses.

Actuellement, les professionnels obtiennent une herbe très riche en THC. Ils offrent les feuilles et ne vendent que les sommités fleuries entre 18 F et 20 F le gramme à condition de l'acheter au kilo.

Et personne ne peut se douter de sa provenance tant son apparence, son goût et ses effets rappellent ses grandes sœurs hollandaises ou hawaïennes.

Ouvrages à consulter

- *Le Manuel de base du cultivateur d'herbe* édité par le Collectif Balthazar, une cinquantaine de pages ronéotypées circulant sous le manteau... D'après la rumeur, cet ouvrage sonne un peu comme une photocopie d'une photocopie, a été concocté par un groupe d'élèves d'une école d'agronomie dans l'est de la France.

- *Le Petit Livre vert du planteur du docteur Cannabis*.

- *A Guide to Growing Marijuana in the British Isles*, Don Irving, illustrations de Pam Ellis et Cliff Harper.

- *Libération*, jeudi 13 septembre 1984.

- *L'Événement du jeudi*, 8 au 14 novembre 1984.

« Ce sont des corps liquides instables, huileux, visqueux et insolubles dans l'eau. »

Gabriel Nahas, *Haschich, cannabis et marijuana*, PUF, 1976.



EXAMEN CLINIQUE DU CHANVRE

Fumés ou ingérés, l'herbe, le haschich et l'huile de cannabis provoquent des effets dont l'intensité varie.

C'est aux propriétés des substances provoquant ces effets que sera consacré ce chapitre.

La plante de cannabis sécrète une résine que l'amateur absorbe ou fume. Seuls les cannabinoïdes, substances chimiques contenues dans cette résine, intéressent le cannabiphile parce qu'ils sont à l'origine de l'effet psychotrope recherché.

Le chanvre est une plante comme une autre, mais assez complexe du point de vue chimique. Il renferme 421 composants, dont seulement 61 sont des cannabinoïdes⁽¹⁾. Un échantillon d'herbe ou de shit contient avant tout des glucides, des protéines, des lipides, des minéraux, de la cellulose et des oligo-éléments.

La chlorophylle et autres substances analogues déterminent la couleur.

L'odeur provient exclusivement des huiles volatiles dont seul le caryophyllène présente un intérêt particulier. L'odorat des chiens dressés par la police ou la douane n'est sensible qu'au produit d'oxydation du caryophyllène, le caryophyllénépoxyde. Cette substance apparaît aussi dans le houblon (*humulus lupulus*), l'armoise (*artemisia vulgaris*) et la carotte (*daucus carota*)... Les chiens policiers savent-ils distinguer la carotte du cannabis⁽²⁾ ?

Dans la résine se trouvent en très faible quantité des alca-

loïdes. La trigonelline, aussi retirée des «graines joyeuses» (semence de lupinelles, fénugrec) et la pipéridine, alcaloïde du poivre noir⁽³⁾ ont été extraites parmi beaucoup d'autres. Typiques de la composition d'un médicament ou d'une drogue, les alcaloïdes constituent un groupe de substances chimiques basiques, tandis que la plupart des corps sont des acides. Une activité psychotrope des alcaloïdes n'est pas prouvée.

Les cannabinoïdes existent dans la plante sous forme d'acides et ne sont pas psychoactifs. Par décarboxylation^(a) ils sont transformés en composés actifs, chimiquement neutres. Dans la cigarette, la décarboxylation est automatique dès l'allumage. Une herbe fraîche, par exemple pour la préparation du *bhang* (boisson cannabique de l'Inde), est d'abord séchée ou fermentée.

La plus grande concentration de cannabinoïdes s'observe dans les extrémités fleuries des plantes mâles et femelles, les «têtes», et dans les feuilles proches du sommet de la plante. Plus on descend le long de la plante, moins la concentration est forte, étant pratiquement nulle dans la tige, les racines et les graines.

La proportion des différents cannabinoïdes, génétiquement inscrite dans les graines, détermine la puissance d'une herbe ou d'un shit (voir le tableau des types d'herbe).

(a) Décarboxylation : réaction enzymatique qui enlève un groupe CO₂ à un radical carboxylique d'un acide aminé.

Seuls les traitements chimiques compliqués comme l'isomérisation^(b) peuvent améliorer une mauvaise herbe.

Le taux de cannabinoïdes dans la résine varie selon l'âge de la plante, la qualité de la croissance, et le temps de stockage.

Les techniques utilisées pour l'isolation des cannabinoïdes, bien qu'il s'agisse d'un groupe de substances chimiques assez simples, sont sophistiquées et coûteuses :

- la spectrométrie de résonance magnétique nucléaire^(c),
- la spectrométrie de masse^(d),
- les techniques chromatographiques^(e).

Le chimiste amateur pourrait appliquer ces dernières techniques, à condition qu'il puisse se procurer les produits chimiques nécessaires.

LES DIFFÉRENTS CANNABINOÏDES

Le Tétrahydrocannabinol (THC)

C'est depuis 1895 que l'on a essayé d'identifier la substance psychoactive du chanvre. Une huile rouge, visqueuse, appelée le cannabinol a été isolée à partir de la résine. Cette huile a été considérée comme le principe actif du cannabis.

Dans les années 40, R. Adams aux États-Unis et R. Todd en Grande-Bretagne synthétisèrent ce cannabinol ainsi que d'autres cannabinoïdes et découvrirent que ces substances étaient sans efficacité.

On concentra la recherche sur le tétrahydrocannabinol dont on isola environ 80 dérivés, et en 1965 deux chimistes de l'université de Jérusalem, R. Mechoulam et Y. Goani, réussirent à isoler pour la première fois le véritable élément actif du chanvre^(f).

C'était le Δ 9-THC (trans-delta-9-tétrahydrocannabinol), selon sa nomenclature, aussi appelé le Δ 1-THC (trans-delta-1-tétrahydrocannabinol).

Ces résultats furent confirmés par d'autres chimistes. Plus aucun doute n'était possible : « À l'exception du Δ 9-THC, aucun autre composé important à l'activité psychotomimétique^(g) n'existait dans le haschisch^(h) ».

Deux ans après, R. Mechoulam produisit du THC synthétique.

La voie de la recherche cannabique était ouverte.

Lorsqu'on parle aujourd'hui du THC, on désigne le Δ 9-THC et son isomère^(b) le Δ 8-THC, presque aussi psychoactif. Ce dernier, qui apparaît en faible quantité (0,4 % à 1 % du

Δ 9-THC), est chimiquement plus stable et se rencontre dans une plus grande quantité pendant la production synthétique à partir de l'olivétol.

« Ce sont des corps liquides instables, huileux, visqueux et insolubles dans l'eau⁽ⁱ⁾, mais solubles dans l'alcool et les lipides. Ces propriétés posant un problème pour l'exactitude du dosage, le THC synthétique, nommé Synhexyl ou Pyrahexyl, est souvent utilisé pour l'expérimentation.

Le Δ 8-THC et le Δ 9-THC sont, par exposition à la lumière, à l'air ou par suite de changements de température, facilement transformés en composés inactifs, par oxydation en cannabinol, qui n'est pas psychoactif.

Le Δ 9-THC est en milieu acide rapidement isomérisé en Δ 8-THC^(j).

La « demi-vie » (durée nécessaire à une baisse de concentration de 50 %) du THC injecté dans le sang de personnes n'ayant jamais encore consommé du cannabis serait de 56 heures^(k).

Selon S. Cohen, l'herbe contient entre 1 et 7 % de THC^(l), Nahas estime cette proportion de 1,4 % et 4,8 %^(m). Aux États-Unis les cultivateurs utilisent des techniques si élaborées qu'ils arrivent à obtenir des taux de THC trois à quatre fois plus élevés. Une plante californienne est aujourd'hui 5 fois plus chargée en THC qu'il y a dix ans.

Ces chiffres peuvent varier avec le haschich, entre 5 et 12 %, jusqu'à 40 %. On dit que le « double zéro », une fameuse marque de shit marocain, possède 20 % de THC.

Dans une cigarette d'un gramme d'herbe pure, telle qu'on la fume aux États-Unis, il y a entre 14 et 48 mg de THC⁽ⁿ⁾ et

(b) Isomérisation : le cannabinol, cannabinoïde non psychoactif, est transformé à l'aide d'acides en tant que catalyseur en Δ 8-THC ou en Δ 9-THC. Étant donné que le Δ 8-THC est chimiquement plus stable, on essaie d'obtenir surtout celui-ci. Il est moins facilement transformé en cannabinol, produit de décomposition et très peu psychoactif.

Isomère : composé ayant la même formule d'ensemble, mais des propriétés différentes dues à un autre agencement des atomes dans la molécule.

(c) Spectrométrie de résonance magnétique nucléaire : la RMN est une machine magnétique très puissante, qui détecte les atomes d'hydrogène dans le corps et donne des informations sur les atomes environnants.

(d) Spectrométrie de masse : un appareil qui sépare les molécules proches les unes des autres en fonction de leur poids et de la rigidité de leur structure moléculaire.

(e) Chromatographie : technique physico-chimique qui permet de séparer avec une grande précision les isomères d'une substance. Les corps ayant une configuration différente sont élargis et visualisés par différents moyens.

(f) Psychotomimétique : qui provoque un état proche de la schizophrénie. Ce qui demeure, chez le sujet à jeun, au plus profond de l'inconscient peut être amené à la surface du conscient quand il est sous influence cannabique.

on peut penser que le pourcentage est à peu près le même dans le cas d'un joint de haschich, étant donné la quantité plus faible qui y est incorporée.

La dose de THC absorbée par inhalation n'a jamais pu être déterminée avec précision : sans doute entre un quart et la moitié de la quantité de THC présente dans la cigarette.

Inhalé, le THC agit tout de suite et il est trois à quatre fois plus efficace qu'en cas d'absorption orale. Si l'on fume, la dose nécessaire pour s'enivrer s'élève à environ 2 mg de THC; le mangeur aura besoin d'environ 10 mg⁽¹²⁾. Cependant, il faut 40 000 fois plus de THC pour tuer une souris. Pendant la digestion, une bonne partie du THC peut être détruite ou transformée en composé non actif. Un *spacecake* (gâteau au shit d'Amsterdam) ou un chocolat chaud à l'herbe déploient leurs effets après 30 à 60 minutes⁽¹³⁾.

Le THC s'accumule dans les tissus adipeux et reste dans l'organisme pendant des jours, peut-être même des semaines. Il n'est éliminé que lentement (en une semaine, si on n'a fumé que quelques joints pendant une seule soirée), à 80 % par l'urine et à 20 % par les fèces⁽¹⁴⁾.

La classification chimique de la drogue THC fait l'objet d'une discussion très controversée.

Fait-elle partie des véritables hallucinogènes (les perturbateurs de l'activité du système nerveux central), ou faut-il la classer à part ?

Selon Nahas «sa structure, bien qu'elle ne contienne pas d'azote, a été rapprochée de celle d'autres hallucinogènes tels que le LSD et la psilocybine⁽¹⁵⁾ (a)».

Opinion souvent contestée, par exemple par Snyder : «Malgré la similitude des effets subcités par le THC et le LSD, le THC n'a de parenté chimique avec aucune drogue psychédélique, LSD, mescaline (b), DMT (c), STP (d), psilocybine ou autres⁽¹⁶⁾». W.D.M. Paton, pharmacologue d'Oxford, a comparé l'activité du THC avec celle des anesthésiques lipophiles tels que le trichloréthylène (e) et l'halothane (f).

Les métabolites du tétrahydrocannabinol

Tous les cannabinoïdes sont lipophiles, ils sont solubles dans les graisses, les tissus adipeux. Ils se retrouvent surtout dans le foie où ils sont transformés en substances plus solubles, plus «digestes» pour l'organisme. Ils deviennent alors des métabolites actifs ou inactifs.

Parmi les 80 métabolites, ceux se révélant psychoactifs

sont peu nombreux. Les plus importants sont le 11-hydroxy-trans- Δ -9-THC et le 11-hydroxy-trans- Δ -8-THC (selon la nomenclature), appelés également le 6-hydroxy-trans- Δ -1-THC et 7-hydroxy-trans- Δ -1-THC.

Quel rôle ces métabolites jouent-ils ? Rien n'est encore clair. «Une controverse aiguë existe dans la littérature pour savoir si le THC seul, ou les métabolites seuls, ou les deux à la fois produisent les effets observés chez l'homme⁽¹⁷⁾».

Quelques lecteurs de ce livre se souviennent certainement du peu d'effet que leur a fait leur premier joint. Ceci confirmerait les deux dernières hypothèses de Mechoulam.

Le foie du néophyte a besoin d'une certaine «éducation» et d'une certaine «expérience» pour transformer le Δ -9-THC et le Δ -8-THC en ces métabolites. À chaque joint il devient plus habile, ce que l'on appelle «l'induction enzymatique hépatique».

(a) Psilocybine : hallucinogène des champignons de l'espèce psilocybe (qui poussent même en France); son effet ressemble à celui de la mescaline mais il est de plus courte durée et beaucoup plus faible.

(b) Mescaline : alcaloïde et principe psychoactif extrait du cactus peyotl, à effet hallucinogène, avec possibilité de transe. Consommé rituellement encore aujourd'hui par les tribus mexicaines Huichol et Tarahumare.

(c) Diméthyltryptamine : hallucinogène synthétique qui agit comme le LSD, avec plus d'effet, dangereux sur le corps.

(d) 2, 5, Dimétyl-4-méthylamphétamine : hallucinogène synthétique, reliant les structures de base d'amphétamine et de la mescaline. Excitation et hallucination délirante confondues. Aussi dangereux. Le DMT, le STP, le LSD ainsi que l'*ecstasy* sont des drogues confectionnées en laboratoire par des chimistes plus ou moins amateurs. Sans aucune garantie sur le suivi de la qualité, leurs effets varient entre les plus fortes hallucinations et une étonnante hyperactivité. Attention !

(e) Trichloréthylène : anesthésique très puissant, moins toxique que le chloroforme, utilisé en obstétrique (accouchements) et les interventions de courte durée.

(f) Halothane : anesthésique administré dans la petite chirurgie.

L'inefficacité du premier joint peut aussi être la conséquence d'une inhibition ou d'une peur... S'enivrer au cannabis exige un apprentissage.

Peu importe si le THC lui-même ou ses métabolites sont les composés psychoactifs du cannabis, les effets restent les mêmes. Mais ce sont surtout les métabolites, si lents à éliminer, qui s'accumulent dans l'organisme et font fonctionner la machine à repérer drogues et drogués ⁽¹⁸⁾.

C'est aussi grâce aux métabolites du THC que l'interaction avec d'autres drogues est possible. Les barbituriques (g), les antidépresseurs (h), les analgésiques (i) et les anticoagulants (j) induisent les mêmes enzymes oxydatifs hépatiques que le THC, qui pourrait donc transformer leur action par compétition métabolique ⁽¹⁹⁾.

Les consommateurs occasionnels de cocaïne, de LSD, d'ecstasy (k) ou de psilocybine tirent inconsciemment profit de ces interactions : souvent ils utilisent le cannabis pour adoucir « la descente » d'une de ces drogues. L'effet de l'héroïne peut être relancé par un joint, mais les héroïnomanes ne fument guère quand ils n'ont pas encore eu leur dose. Pendant une période de sevrage plus sérieuse, c'est plutôt l'alcool et les médicaments qui leur serviront d'ersatz.

Quant aux amphétamines, les réactions de la souris ont été étudiées. La conclusion : « Le THC augmente l'activité locomotrice chez la souris produite par l'amphétamine et la caféine ⁽²⁰⁾. »

La Tétrahydrocannabivarine (THCV)

C'est un cannabinoïde psychoactif, peu connu mais probablement très performant.

L'expérimentation animale a montré que son effet se manifeste très rapidement, avant celui du Δ 9-THC et du Δ 8-THC, mais qu'il disparaît aussi peu de temps après.

Certains haschichs (le *nepali*, les shits de l'Inde) sont souvent d'une efficacité redoutable : une ou deux bouffées suffisent à satisfaire même le consommateur régulier.

La rapidité et la force des effets d'un tel haschich indiquent la présence de THCV.

Le Cannabidiol (CBD)

Quantitativement, c'est le cannabinoïde principal de la résine, mais il est, lui même, non psychoactif.

Le CBD a pourtant une grande influence sur les effets du THC. Il peut les retarder ou bien les prolonger. Il accentue l'impression de lassitude, intensifie les vertus calmantes du THC et modifie l'action des barbituriques. Les maux de tête, le sentiment de lourdeur du corps et de l'esprit ainsi que l'envie de dormir sont les effets secondaires d'un haschich contenant beaucoup de CBD.

Ses atouts sont ses propriétés anticonvulsives et antiépileptiques ⁽²¹⁾.

Le CBD est le seul cannabinoïde que l'on obtienne sous forme cristalline.

Le Cannabinol (CBN)

Le cannabinol, qui n'a que 10 % de la psychoactivité du THC, ne se trouve pas dans la plante sur pied ; c'est un produit de décomposition. Le THC et le CBD contenus dans la plante coupée sont transformés en CBN s'ils sont exposés à la lumière, à la chaleur ou à l'air extérieur.

L'art de la fabrication du haschich consiste à éviter cette transformation : le moment propice est le pressage. Un haschich dense et homogène, stocké dans un endroit fermé, sombre et frais n'aurait pas un taux très élevé en cannabinol. Toutefois, du fait du procédé de fabrication du haschich (utilisation de tamis à filet grossier, climats, etc.) la concentration de CBN vient en général au deuxième rang après celle du cannabidiol.

Comme le cannabidiol, le CBN modifie les effets du THC. La désorientation et la confusion mentale que peut provoquer la cigarette cannabique sont accentuées par le cannabinol.

(g) Barbituriques : pentothal, nembutal, séconal, phénobarbital, gardénal, etc.

(h) Antidépresseurs : chlórdiazépoxide (librium), diazépam (valium), méprobamate (équanyl, miltown).

(i) Analgésiques : l'opium et ses dérivés naturels et semi-synthétiques (morphine, codéine, pholcodéine..., héroïne).

(j) Anticoagulants : médicaments qui ralentissent la coagulation du sang, par exemple pour une thrombose (tromexane, héparine).

(k) Ecstasy : cocktail «bricolé» de différents dérivés d'amphétamines, qui intensifie les sentiments ; euphorisant, stimulant et sans effet hallucinogène. Comme la psilocybine, la mescaline et le LSD, l'ecstasy n'entraîne pas de dépendance physique.

Les autres Cannabinoïdes

Jusqu'à présent un grand nombre de cannabinoïdes ont été isolés, la plupart se révélant non psychoactifs.

Le THC, le CBD et le CBN sont les trois principaux cannabinoïdes dans la résine.

Un autre, le cannabichromène, n'est probablement pas psychoactif, même s'il a été trouvé dans des plantes très efficaces.

Le cannabigénol, le cannabicycol et la cannabivarine sont tous non psychoactifs. La possibilité d'une nocivité biologique n'est pas exclue mais elle n'a pas fait l'objet d'études sérieuses.

CAROLIN WENZEL

- (1) Ben Whitaker, *The Global Fix*, Methuen, 1987.
- (2) Hainer Hai, *Manuel du chanvre*, Grüner Zweig, 1986.
- (3) L. Lewin, *Traité de toxicologie*, Octave Doin, 1903.
- (4) W. Schmidbauer et J. von Scheidt, *Handbuch der Rauschdrogen*, Fischer, 1989.
- (5) J. Basile et G. Khal, *La Marijuana*, édition de L'Aurore, 1977, p. 76.
- (6) Gabriel Nahas, *Haschisch, cannabis et marijuana*, PUF, 1976, p. 122.
- (7) Idem, p. 122.
- (8) Solomon H. Snyder, *La Marijuana*, Seuil, 1973, p. 128.
- (9) S. Cohen dans *Rausch und Realität*, Ethnologica, Köln, 1981.
- (10) G. Nahas, *Haschisch, cannabis et marijuana*, PUF, 1976.
- (11) Idem, p. 117.
- (12) H. Hai, *Manuel du chanvre*, Grüner Zweig, 1986.
- (13) Tony Bühner, *Haschisch Studie*, Grüner Zweig, 1986.
- (14) A. Pesce, J. P. Cassuto, J. F. Quoranta, *Pathologie somatique du toxicomane*, Masson, 1988.
- (15) G. Nahas, *Haschisch, cannabis et marijuana*, PUF, 1976, p. 134.
- (16) S. Snyder, *La Marijuana*, Seuil, 1973, p. 11.
- (17) Ralph Mechoulam, *Le Cannabis, La Recherche*, 1976.
- (18) Voir chapitre «Faites pipi dans l'éprouvette s'il vous plaît», p. 200.
- (19) G. Nahas, *Haschisch, cannabis et marijuana*, PUF, 1976, p. 172.
- (20) Idem, p. 172.
- (21) R. Mechoulam, *Le Cannabis, La Recherche*, 1976.

Tableau : La résine de cannabis contient surtout du THC, du CBD et du CBN, ce dernier étant le produit de décomposition du THC et CBN et ayant une activité très faible. Les propriétés d'un haschisch dépendent de la concentration relative de ces trois cannabinoïdes, qui est génétiquement inscrite dans la plante. On peut classer le chanvre en cinq groupes avec, pour chaque groupe, une résine sensiblement identique (d'après H. Hai, *Manuel du chanvre*, Grüner Zweig 1986).

TYPE 1

THC : 3 à 5 %

CBD : 0,5 %

en moyenne

Climats tropicaux

Hauteur : 3 à 4 mètres;

touffu;

les branches poussent

vers le côté;

forme en sapin.

Espèces d'Asie de l'Est

Hauteur : plus de 4 mètres;

les branches poussent

vers le haut;

forme en peuplier.

TYPE 2

THC : 0,5 à 0,7 %

CBD : 1,3 %

Climats subtropicaux :

Maroc, Afghanistan,

Pakistan, Turquie, Grèce

Sécrète beaucoup

de résine, destiné

à la fabrication du haschisch;

hauteur : 3 à 4 mètres;

forme en peuplier.

Népal, nord de l'Inde,

Asie centrale, Afrique

du Nord

Hauteur : 1,5 à 2,5 mètres;

très touffu;

beaucoup de feuilles.

Liban, Afrique du Nord, Thaï-

lande (la fameuse «thaï»)

Hauteur : moins d'un mètre;

plante menue,

branches rabougries.

La grappe de fleurs se trouve

seulement sur la tige principale

et se rassemble au sommet

des grandes plantes.

TYPE 3

THC : 0,5 %

CBD : 1,3 %

Climats modérés

C'est le chanvre à fibres.

Hauteur : jusqu'à 6 mètres;

peu de branches;

feuilles très espacées.

Chanvre à graines

(pour les oiseaux)

Hauteur : 0,7 à 2 mètres;

très touffu;

les branches poussent

vers le côté, sont courtes

et de la même longueur;

forme cylindrique.

ou

Hauteur : moins d'un mètre;

sans branches, seulement des graines.

TYPE 4

THC et CBD : comme types 1 et 2.

Il s'agit de la même plante que celle du type 1 ou 2.

La différence est la présence de la tétrahydrocannabinavine (THCV). Les taux vont jusqu'à 5 % de la quantité totale en cannabinoïdes.

Une herbe extrêmement puissante qui pousse en **Afrique du Sud, Nigeria et Afghanistan, Pakistan, Inde, Népal** pour la fabrication du haschisch.

TYPE 5

THC et CBD : 0 %

Japon, Corée, Chine

Cette plante ne contient que des cannabinoïdes nonpsychoactifs.

Qualités	Marocain★	Libanais	Turc	Afghan	Pakistanaï★	Kashmiri Manali	Népalais
Couleur	variable: du vert au jaune clair au marron foncé «double zéro»: beige	fait de plants mûrs: marron rougeâtre. plants jeunes: brun doré ou rougeâtre.	jaune clair, doré ou vert	identique à l'intérieur et à l'extérieur marron foncé ou noir	noir à l'extérieur verdâtre à l'intérieur	kashmiri marron verdâtre ou marron foncé manali: noir	comme le pakistanaï
Odeur et Goût	très aromatique moins épicé que les autres	parfum fleuri épicé	arôme léger doux	ammoniacal presque sucré	fort et épicé plus léger que l'afghan	très fort, pres- que écœurant kashmiri plus sec que le manali	comme le manali mais plus sucré.
Consistance	dur et granuleux «double zéro»: dur et cassant	comme l'afghan mais plus dur mieux: gras dense collant	granuleux mais malléable	surface lisse humide mou vaseux flexible	surface lisse mou homogène grain régulier	élastique collant meilleur kash- miri: dur et collant	humide mou homogène grain très fin
Réaction au Feu	s'enflamme et se consume facilement	s'enflamme difficilement mais se consume facilement	se consume rapidement	s'émiette sans être chauffé	ne s'enflamme + ne se consume pas. présence de bulles: coupé	s'émiettent sans être chauffés le kashmiri dur brûle difficilement	
Coupe	henné figue colle terre cirage noir	aliments pour poulets colle terre	miel terre colle cirage pour le noircir	terre eau farine tabac à chiquer localement: opium	à l'huile, colle ou cire. curry terre	pâte d'encens huile mangue beurre clarifié	rare: huile
Chimie	THC ≈ 15% 20% pour le «double zéro»	THC ≈ 20%	?	jusqu'à 30 % de THC possibilité de tétrahydrocannabivarine (THCV)		jusqu'à 40 % de THC	
★ existe en France	 vendu dans la rue en barquette de un à deux grammes pour cent francs  noircit au fil des années	 son frère jumeau: le syrien  jadis vendu en gros dans des sacs en coton	 très rare en France parfois présent dans l'est de l'Europe	 « entre la marijuana américaine et l'afghan noir il y a la même différence qu'entre un demi à 5° et un verre de vodka à 80° » Prof. Claude Olievenstein	 appelé aussi « border »  arrive en plaquettes d'environ un kilo avec un scrau d'or fin  vendu en appariement	 fabriqués pour l'exportation mais difficiles à trouver	 même vieux et sec il reste de très bonne qualité.



DÉJEUNER SUR L'HERBE, JAN OLSSON, 1990.

EXAMEN CLINIQUE DU FUMEUR

Il a fallu cent ans pour connaître les méfaits du tabac. La recherche cannabique ayant réellement débuté avec la découverte du $\Delta 9$ -THC en 1965, aucune étude épidémiologique n'a été entreprise et on ne peut rien affirmer avec certitude.

Le chanvre est une drogue et tout usage d'une drogue, aussi douce soit-elle, peut entraîner des conséquences physiques, psychologiques et plus tard sociales. Il est certainement mieux de vivre sans se droguer, mais dans le cas contraire les « drogués » ont surtout besoin d'une information objective, malheureusement difficile à obtenir.

Ceux qui désirent se renseigner sur la nocivité ou l'innocuité du cannabis seront vite désorientés par l'abondance de la littérature spécialisée sur le sujet. Tenter d'isoler une étude dont les conclusions ne soient pas partiales parmi les quelque 4 000 recensées à ce jour⁽¹⁾, relève de la gageure, d'autant plus qu'une fois leurs travaux publiés, les chercheurs sont malgré eux rangés dans le camp des prohibitionnistes ou des antiprohibitionnistes.

Sans prendre Gabriel Nahas pour un bouc émissaire, les résultats de ses travaux sur le cannabis influençant les prises de position officiellement tenues par les hommes et femmes politiques du monde entier, interrogeons-nous sur sa démarche. Selon lui, parce que le chanvre détruit la santé de ses consommateurs, il « représente un fléau majeur pour la société structurée » car « l'altération de la santé humaine affecte aussi la structure sociale⁽²⁾ ».

Il ne craint pas, dans la préface de son livre *Haschich, cannabis et marijuana*, d'avertir le lecteur : « Je n'ai jamais cherché à cacher mes convictions personnelles⁽³⁾ ».

Certes sincère, cet aveu est étonnant de la part d'un scientifique dont l'objectivité rigoureuse reste seule garante du bien-fondé des résultats acquis par une expérimentation

(1) Oriana J. Kalant compte 2 000 publications sur le cannabis en 1968, dont 377 ont été rédigées avant 1900... De 1968 jusqu'à aujourd'hui, on peut multiplier ce chiffre par deux.

(2) Gabriel Nahas, *Haschich, cannabis et marijuana*, PUF, 1976, p. 334.

(3) Idem, p. 16.

et une analyse dégagées en principe de toute contingence morale ou affective.

Obtenus à partir d'expériences sur les animaux, ces résultats ne signifient rien de probant : « On ne peut tirer d'expériences faites sur l'animal que des prémisses d'hypothèses. Ces hypothèses restent des prévisions non-rationnelles. L'expérimentation animale ne permet pas de spéculations sur l'être humain ^{(4) (5)} ».

Une autre raison de se méfier de ces résultats est le dosage, et ce n'est pas le docteur Keup, chercheur cannabique allemand et grand prohibitionniste, qui nous contredira.

Il cite en exemple des cas où l'on administrait aux animaux des doses si fortes que cela équivaldrait pour un fumeur à consommer 70 à 200 kilogrammes de haschich par jour ⁽⁶⁾.

Les expériences destinées à déterminer l'influence du chanvre sur les facultés intellectuelles de l'homme, sur son comportement social et sur tout ce qui relève du domaine de la psychologie, sont très difficiles à interpréter parce qu'il n'y a pas d'expérience de contrôle.

Le professeur Nahas établit une liste rigoureuse de « facteurs influençant l'intoxication par le chanvre ». Pour que l'expérience soit interprétable, il est indispensable de la renouveler en s'assurant que les contrôles de vérification soient exactement identiques aux conditions de réalisation que l'on s'est imposées la première fois. Notons que de ce point de vue, les grands rapports sur le chanvre comme le rapport *La Guardia* et celui de la *Indian Hemp Drug Commission* ⁽⁷⁾ sont critiquables ⁽⁸⁾.

Voici la liste proposée par Gabriel Nahas. À sa lecture, on s'apercevra de l'extrême difficulté de vouloir reproduire à chaque fois dans les mêmes circonstances et dans leur intégralité les différents facteurs :

1. Dose (quantité de Δ 9-THC).
2. Mode d'absorption : inhalation ou ingestion.
3. Fréquence de l'absorption (développement de tolérance).



4. Métabolisme individuel du Δ 9-THC et formation des métabolites actifs.

5. Absorption simultanée de drogues agissant de façon conjuguée avec le Δ 9-THC : alcool, drogues psychotropes (barbituriques, amphétamines).

6. Humeur du sujet (expectative).

7. Milieu : en groupe ou seul ⁽⁹⁾.

À cette liste, il manque les expériences antérieures avec le cannabis.

Notons aussi que les personnes choisies pour ce genre de « tests » appartiennent à des groupes sociaux minoritaires.

Un chercheur grec, cité encore aujourd'hui, faisait ses enquêtes dans les prisons ou même dans des hôpitaux psychiatriques ⁽¹⁰⁾.

Les cobayes bénévoles pour ce genre d'expériences étaient presque tous des militaires, et comme par hasard, la majorité des personnes testées étaient des hommes.

(4) H. et M. Stille, *Tierversuch und Tierexperimentator*, München, 1977.

(5) ⚡ À très faibles doses, la morphine est mortelle pour les chats alors que chez l'homme elle soulage la douleur et euphorise délicatement. L'aspirine est un poison pour les chats. En revanche ils supportent de fortes doses de LSD, substance qui les rend très gentils avec les souris.

⚡ Un éléphant succomba à une dose de LSD relativement faible pour son poids (400 mg). Un dealer, pris de panique lors d'un contrôle de police, avala 40 mg de LSD (400 «trips») et se retrouva sain et sauf après trois jours d'intenses hallucinations.

⚡ L'ingestion de l'amanite tue-mouches provoque des nausées et des vomissements. Les lapins en mangent avec plaisir et sans être malades.

⚡ Le sanglier ingère facilement environ 14 fois la dose qu'un grand opiomane fume en deux semaines, dose qui le tuerait s'il la mangeait.

⚡ Les moutons digèrent des quantités extraordinaires d'arsenic, poison classique chez Agatha Christie.

(6) A. Juhnke et H.-G. Behr, *Drogenpolitik in der Bundesrepublik*, Rowohlt, 1986.

(7) La Guardia, *The Marijuana problem in the city of New York*, 1944; W.M. Young (éditeur), *Report of the Indian Hemp Drug Commission*, 1894. Voir chapitre « Les Grands rapports » p. 83.

(8) O. J. Kalant dans W. Schmidbauer et J. von Scheidt, *Handbuch der Rauschdrogen*, Fischer, 1989.

(9) G. Nahas, *Haschich, cannabis et marijuana*, p. 184.

(10) W. Schmidbauer, J. von Scheidt, *Handbuch der Rauschdrogen*, Fischer, 1989.

LES POUMONS

Fumer du cannabis, donc inhaler profondément la fumée en la retenant le plus longtemps possible, favorise sa condensation dans les poumons. Cette technique est beaucoup plus nocive que celle du fumeur de tabac. Le THC se dépose sur les vésicules pulmonaires avant d'être transporté par les muqueuses sur les globules sanguins et de là dans l'organisme.

Une cigarette de marijuana contient trois à cinq fois plus de goudron et de gaz toxiques qu'une Camel... Ces taux sont applicables au haschich⁽¹¹⁾.

Selon Nahas, et il a sans doute raison, un joint réduit la capacité pulmonaire autant que seize cigarettes.

On observe chez les cannabino-philes chroniques les mêmes symptômes que chez les fumeurs de tabac : enrrouement, toux, bronchite et altération des tissus du système respiratoire.

Les uns et les autres constituent des groupes à haut risque pour le cancer du poulmon.

Aux États-Unis, quelques fumeurs subissent des lésions pulmonaires irréparables à cause d'une herbe aspergée de l'herbicide Paraquat par les unités du *Law-Enforcement*. Le Paraquat sur la plante est invisible, inodore et sans saveur⁽¹²⁾.

LA TENSION ARTERIELLE

La tension artérielle peut baisser à doses élevées de THC, mais les recherches dans ce domaine n'ont pas été assez développées.

Tony Bühler, un chercheur antiprohibitionniste suisse, dont l'objectivité est donc aussi douteuse que celle de ses collègues prohibitionnistes, soutient que la baisse de tension chez les usagers du chanvre de l'hémisphère Sud (l'herbe est largement répandue dans plusieurs États) les aide à supporter la chaleur, tandis que dans l'hémisphère Nord l'usage de l'alcool augmente la tension et soulage pendant les grands froids⁽¹³⁾.



LE CŒUR

Le THC augmente la fréquence des battements cardiaques chez l'être humain et la ralentit chez la plupart des animaux.

Les différentes expériences aboutissent à des résultats trop variés, mais entre la dose du THC absorbée et la fréquence du pouls, une relation est possible.

En général, les réactions du cœur au THC sont faibles, cependant les personnes souffrant de déficiences cardiaques devraient s'abstenir de consommer du cannabis.

LA CONJONCTIVE⁽¹⁴⁾

Il arrive au «jointophile», surtout s'il a les yeux fragiles, de les voir rougir davantage lorsqu'il fume. Les vaisseaux de la conjonctive s'élargissent, phénomène curieux puisque dans les autres parties du corps le THC les rétrécit plutôt.

Une véritable conjonctivite⁽¹⁵⁾ ne résulte pas seulement de l'usage du chanvre, et la coloration rouge des yeux disparaît normalement après quelques heures.

LE FOIE

On observe une légère diminution de la fonction hépatique, surtout en cas d'absorption orale du cannabis.

Le chanvre est une substance que l'organisme ne connaît pas. Il est donc difficile à digérer, mais les troubles relevés parfois après une préparation d'herbe ou de haschich à manger ou à boire peuvent provenir aussi de substances autres que les cannabinoïdes, le haschich étant souvent fabriqué dans des conditions hygiéniques précaires à partir d'une plante elle-même jamais nettoyée.

(11) *California NORML Reports*, Vol. 14#1, 1990.

(12) Ben Whitaker, *The Global Fix*, Methuen, 1987.

(13) Tony Bühler, *Haschisch-Studie*, Grüner Zweig, 1983.

(14) Membrane muqueuse transparente qui tapisse l'intérieur des paupières et les unit au globe oculaire sur lequel elle se continue jusqu'à la cornée.

(15) Inflammation de la conjonctive.

Une anomalie de la fonction du foie apparaît surtout chez les personnes qui consomment à la fois chanvre et alcool.

LE SYSTÈME IMMUNITAIRE

Certains animaux montrent un affaiblissement du système immunitaire à la suite de doses de THC excessivement fortes.

La fumée de tabac réduit l'activité du système immunitaire humoral⁽¹⁶⁾ et cellulaire. Le cannabis, plus que le tabac, perturberait l'équilibre hormonal, lequel déclencherait une régression du thymus, glande située dans la partie inférieure du cou et considérée comme centre du système immunitaire.

Une théorie fort contestée : « Il est inexact de dire sans preuve que le haschisch démolisse les défenses immunitaires ou alors on ne comprendrait pas l'état de bonne santé des enfants de 40 millions d'Américains qui fument de l'herbe⁽¹⁷⁾. » Jusqu'à présent on n'a relevé aucune naissance anormale qui soit en relation avec la consommation canabique des parents.

Le journal du Patriarche, où on retrouve aussi les articles du professeur Nahas, nous informe que « méthadone, héroïne, marijuana, cocaïne affectent le cerveau qui à son tour agit sur le système immunitaire » mais que « la principale drogue immunosuppressive est l'alcool⁽¹⁸⁾ ».

LE SYSTÈME REPRODUCTEUR

Les médecins et scientifiques de la drogue partageant les mêmes opinions que le professeur Nahas, garantissent aux fumeurs chroniques du sexe mâle « une faible teneur sanguine en hormones mâles (testostérone), une faible quantité de spermatozoïdes (oligospermie), une forte proportion de spermatozoïdes anormaux⁽¹⁹⁾ » et même des altérations de chromosomes.

Les rats, les souris et les lapins traités à des doses élevées de THC, montrent des testicules avec « une dégénérescence des tissus spermatogènes⁽²⁰⁾ ».

Heureusement, « il semble que la fonc-

tion reproductrice revienne à la normale quelques mois après le sevrage de la drogue⁽²¹⁾ ».

Pour Claude Olievenstein, l'argument est pseudo-scientifique et le danger génétique de l'herbe lui paraît dérisoire.

Signalons toutefois qu'ayant subi des injections de THC, comme d'habitude à très fortes doses, des singes rhésus, apparemment « très réceptifs au cannabis, dont les effets sur eux sont dans une large mesure comparables à ceux observés chez l'homme⁽²²⁾ », présentaient plus de fausses couches, de mort-nés et de résorptions du fœtus qu'en état normal.

LE CERVEAU

Deux examens utilisant deux techniques différentes, dont l'échoencéphalogramme⁽²³⁾, n'ont décelé aucune lésion ni atrophie cérébrale chez les consommateurs chroniques de chanvre⁽²⁴⁾. La majorité des études de ce genre aboutirent aux mêmes résultats.

« Toutefois, on a observé des altérations cellulaires microscopiques sur des cerveaux de singes rhésus qui recevaient chaque jour l'équivalent d'une cigarette de marijuana pendant 6 mois. Ce type d'études n'a pas été réalisé chez l'homme⁽²⁵⁾. »

L'atrophie du cerveau est certainement précédée par d'autres changements cellulaires et moléculaires. Il reste à clarifier comment les drogues pourraient provoquer ces changements. La ressemblance de plusieurs drogues à certains neurotransmetteurs⁽²⁶⁾ et leur réactions dans les différents systèmes du cerveau sont encore aujourd'hui des mystères.

LA PSYCHOSE DU HASCHICH

Le cannabis, plus précisément le THC, est une drogue psychoactive. Elle intensifie l'ensemble des pensées et sentiments, les révèle ou les masque, mais n'ajoute rien.

Le chanvre multiplie seulement ce qui est déjà présent, et ne devient un hallucinogène avec une activité *psychotomimétique* (voir le chapitre précédent), qu'à très fortes doses.



Les scientifiques du cannabis soulignent souvent la différence de puissance entre l'herbe et le haschich. Elle existe certes, mais on fume rarement autant de haschich que d'herbe dans un joint. De surcroît, une herbe américaine, cultivée selon les techniques très modernes, est beaucoup plus puissante que le haschich marocain acheté au coin de la rue.

Atteindre un état proche de la psychose nécessite donc, *primo* une préparation cannabique très forte, et *secundo* une prédisposition psychotique chez l'utilisateur.

Les réactions de panique psychotiques consécutives à l'usage de cannabis ne sont jamais « provoquées par les effets d'altération psychique de la drogue, mais par la peur du malade de réaliser que son fonctionnement mental s'est transformé... Il n'existe pas d'ordinaire de vraies "psychoses de drogue", en particulier chez les individus qui n'ont pas eu précédemment de troubles mentaux⁽²⁷⁾. »

LE CHANVRE EST UNE DROGUE

LA TOLÉRANCE

« La tolérance se caractérise par le besoin d'augmenter les doses nécessaires pour produire un effet donné, au cours des utilisations successives d'une drogue. C'est un effet couramment créé par les opiacés, l'alcool, les barbituriques et les amphétamines. La tolérance avec le LSD et d'autres drogues se produit aussi, mais elle cesse rapidement⁽²⁸⁾. »

Concernant le chanvre, notre organisme possède probablement des récepteurs sensibles aux cannabinoïdes. Est-ce que ces récepteurs s'habituent et demandent des impulsions de plus en plus fortes ? La science n'émet pour l'instant que des hypothèses.

Selon G. Nahas, la tolérance au THC est une des raisons de « l'usage consécutif de drogues plus puissantes⁽²⁹⁾. »

Pourtant, il ne suffit pas de fumer des joints pour devenir héroïnomanie. La distance entre le joint et la seringue est aussi longue qu'entre le digestif et l'alcoolisme.



LA DÉPENDANCE

La dépendance au cannabis est très faible et comparable à celle de la nicotine ou du café matinal.

Psychique, elle est surtout liée au rituel que représente le joint fumé seul ou partagé entre amis.

Le manque apparaîtrait seulement chez les gros fumeurs réguliers et se traduirait par une irritabilité, une sudation abondante, des douleurs à l'estomac, une anxiété, des tremblements et des perturbations de l'humeur, peut-être même des dépressions⁽³⁰⁾.

Jamais autour de nous, nous n'avons observé quelques-uns de ces symptômes, et encore moins leur totalité.

LE CHANVRE EST UN MÉDICAMENT

Depuis les années 20, en Europe aussi bien qu'en Asie, le chanvre tient sa place sur la liste des médicaments.

Les propriétés chimico-physiques ne facilitent pas l'administration du THC ou de cannabinoïdes car ils sont insolubles dans l'eau et l'absorption par le système gastro-intestinal est très lente.

Néanmoins le chanvre est aujourd'hui un remède pour plus de 12 000 patients américains qui suivent une chimiothérapie anticancéreuse, il soulage les effets secondaires tels que les nausées et les vomissements. Le THC augmente

(16) Les humeurs : substances fluides élaborées par l'organisme comme le sang, la lymphe, la bile etc.

(17) Préface de C. Olievenstein au livre *Du haschich et de l'aliénation mentale* de Joseph Moreau de Tours dans l'édition de Slartine, 1980.

(18) *Positif*, magazine du « Patriarche », n° 13, 1990.

(19) E. C. Hembree, H. Rosenkrantz, E.N. Sarrenrath, G. Nahas et al. dans *Guerre à la drogue*, n° 4, 1981.

(20) et (21) *Idem*.

(22) J. Basile et G. Khal, *La Marijuana*, L'Aurore 1977.

(23) Enregistrement graphique par échographie des structures du cerveau.

(24) Hainer Hai, *Manuel du chanvre*, Grüner Zweig, 1986.

(25) *Journal of the American Medical Association (Jama)*, n° 44, 1982.

(26) Substance chimique libérée par les terminaisons neuronales qui assure la transmission de l'influx nerveux.

(27) S. H. Snyder, *La Marijuana*, p. 110.

(28) *Idem*, p. 134.

(29) G. Nahas, *Haschich, cannabis et marijuana*, PUF, 1988, p. 239.

(30) A. Pesce, J. P. Cassuto, J.F. Quarenta, *Pathologie somatique du toxicomane*, Masson, 1988.

l'appétit des malades et leur permet de prendre du poids. On pourrait imaginer la même utilisation du THC concernant le traitement préventif avec l'AZT chez les personnes HIV-positives, et bien sûr chez les malades de SIDA, qui reçoivent de l'AZT en quantités plus fortes provoquant des effets secondaires pénibles.

Le symptôme principal du glaucome est une surpression intra-oculaire. Celle-ci peut produire des lésions et entraîner la cécité. Chez les personnes traitées au $\Delta 9$ -THC, la pression baisse considérablement et se maintient basse pendant quatre heures. On peut concevoir un traitement préventif avec le $\Delta 9$ -THC.

L'herbe pure accroît le flot aérien dans les bronches et les dilate. Ainsi on soigne le symptôme principal de l'asthme : le $\Delta 9$ -THC réagit même plus longtemps que les médicaments classiques.

Le cannabidiol est un anti-épileptique fiable, utilisable en cas d'échec des traitements habituels.

Un autre cannabinoïde, la nabilone, possède des pouvoirs relaxants, calmants et sédatifs à la dose de 1mg sans effets secondaires.

Ajouté à la liste des remèdes de 27 États américains, le THC pourrait aider là où l'aspirine ne suffit pas et où les opiacés sont trop puissants.

Les propriétés thérapeutiques du médicament THC sont multiples et variées, mais les difficultés de dosages dues à son insolubilité dans l'eau ne facilitent pas son emploi.

Il n'empêche que rayer le cannabis de la liste des médicaments nous semble exagéré. Jusqu'à présent, personne n'est mort d'une overdose de THC... Rien de comparable, en tout cas, avec les nombreux accidents causés par les médicaments et les milliers de morts que provoque l'alcool chaque année.

CAROLIN WENZEL.



DÉJEUNER SUR L'HERBE, ILLUSTRATIONS DE JAN OLSSON, 1990.

«On a coutume de dire que le fumeur de cannabis fera le voyage qu'il mérite de faire.»

Ronald Verbeke, *Un Dictionnaire critique des drogues*, éditions Christian Bourgois, 1978.

Oui, le cannabis est un psychotrope, mais ses effets varient d'une personnalité à l'autre, selon que vous le fumiez ou le mangiez, qu'il soit vert, noir ou jaune, que vous le pratiquiez seul ou en groupe, que vous soyez de bonne ou de mauvaise humeur...

Oui, le cannabis est un psychotrope, mais ses effets varient d'un produit à l'autre, selon qu'il vienne de votre jardin à Cambrai, que vous le consommiez à Tarapith au West Bengale, selon que vous fumiez comme un pompier ou à doses homéopathiques, que vous soyez novice ou «professionnel».

À partir de leurs expériences personnelles ou se fiant aux rumeurs, certains de manière ridicule et d'autres intelligemment, ils sont nombreux à s'être penchés sur les effets du cannabis.

QUELQUES PORTRAITS DE HASCHICHINS

LE PHOTOMATON : «Ces anomalies psychiques, dirons nous, se traduisent en dehors sur le visage et la physiologie, par des traits mous, flasques, sans expression, par des traits complètement abattus, par des lèvres pendantes, des yeux ternes, sans expression aucune et languissants, yeux roulant dans leurs orbites ou souvent d'une fixité automatique, les yeux bêtes, idiots, des figures de cire.» Ernest Bosc, *Traité pratique et théorique du haschich*, 1907.

L'IDENTIFICATION : «L'intoxication provoque mydriase, sécheresse de la bouche, sensation d'appétit, parfois sueurs, spasmes intestinaux et vomissements.» Georges Becker, *Les Plantes toxiques*, Gründ, 1984.

DEMANDEZ LE PROGRAMME : «Dans une première phase, on observe de l'excitation générale avec possibilité d'hallucinations ou de phénomènes de dédoublement de la personnalité et perte de la notion de temps et d'espace. Le sujet est très suggestionnable. Puis survient une phase de sommeil. À fortes doses, on peut constater de l'incoordination motrice avec des phases de délire furieux ou au contraire de sommeil cataleptique.» A. M. Debelmas, P. Delaveau, *Guide des plantes dangereuses*, Maloine S.A. éditeur, 1983.

DU PARADIS À L'ENFER : «Si un sujet en cet état rit ou parle, son oreille perçoit comme un grondement de canon. Un murmure donne l'impression d'une chute d'eau. La tête devient comme la source brûlante de feux d'artifice. Il en jaillit des pluies d'étoiles, ou des gerbes multicolores...» Mais cet état peut s'interrompre et le sujet «ressent dans son cerveau une impression de constriction des plus pénibles. Il lui semble que son cerveau est dévoré par le feu.» Louis Lewin, *Les Paradis artificiels*, 1928.

PANIQUE A BORD

LE HASCHICH REND FOU : « Il est difficile d'affirmer que le haschich crée à lui seul des hallucinations et des troubles mentaux durables, mais on a constaté que les malades internés pour troubles mentaux, ont, dans une très large proportion, utilisé le chanvre. » Paul Deniker, *La Drogue*, Plon, 1970.

LE HASCHICH REND MOU : « Les adolescents qui utilisent fréquemment ses dérivés tendent à devenir apathiques, à perdre toute ambition et à compromettre leur insertion professionnelle et sociale sans pour autant résoudre leurs problèmes psychologiques. » Gabriel Nahas, *Haschich, cannabis et marijuana*, PUF, 1976.

LE MEURTRE EST AU BOUT DU CHEMIN : « Il déborde de bons sentiments, ou, au contraire, présente des accès d'agressivité dramatiques, pouvant conduire au meurtre, comme nous l'avons maintes fois répété. » Henri Amoroso, *Le Monde hallucinant de la drogue*, Plon, 1970.

NON ! JAMAIS ÇA : « Les beaux feux d'artifice du haschichin débutant seront ressentis par le haschichin invétéré comme une contriction épouvantable d'un cerveau dévoré par les flammes. Les hallucinations deviendront terrifiques, des bolides se précipiteront sur soi en augmentant de volume, on pourra se voir comme un macchabée. Les manies dégénéreront en démence précoce ou en délire de persécution. L'euphorie se transformera en état tyrannique d'omnipotence. » Suzanne Labin, *Le Monde des drogués*, France empire, 1975.

OUI, MAIS VOILÀ : « La violence des sensations, l'inquiétude qu'elles provoquent s'opposent généralement à ce qu'on veuille renouveler l'expérience. » *Almanach Hachette*, 1931.

VOYAGE AU PAYS DU HASCHICH

SÉQUENCE MAROCAINE : « Souvent, on voit des pirates du Rif, fumeurs de chanvre, rester accroupis dans un coin, apathiques et, méditant silencieusement, indifférents à tout ce qui se passe autour d'eux. Tantôt, l'un éclate d'un rire perçant, d'autres ricanent sous l'empire d'une joie silencieuse et intime. L'un s' imagine qu'il est le gendre du chef, l'autre qu'il est en mer, et il fait, en nageant, des mouvements désespérés pour ne pas naufrager avec son morceau de bois. Le troisième commande à une troupe imaginaire d'esclaves des travaux insensés et inexécutables. Un quatrième explique à qui veut l'entendre qu'il est en réalité un grand enchanteur et que, demain, il fera jeter à la mer les rochers qui servent de repaire aux Espagnols. » Louis Lewin, *Les Paradis artificiels*, Payot, 1928.

PREMIER POINT DE VUE : « Que ce soit des images, de la musique, une conversation ou des pensées, tout le champ de conscience est intensément absorbé dans l'occupation du moment. On constate aussi une certaine discontinuité dans les propos ou dans les pensées : au lieu de s'enchaîner selon une logique linéaire, les idées ont plutôt tendance à se succéder par associations. Les sons, les odeurs, les couleurs, les sensations tactiles sont perçues avec une intensité inhabituelle, tant, semble-t-il, à cause d'un accroissement de la sensibilité qu'en raison de la concentration sur l'instant présent. » Bruno Boutot, *Les Drogues, extases et dangers*, éditions Le Jour, 1982.

INTERLUDE : « Insensiblement, à ce bonheur si agité, nerveux, qui ébranle convulsivement toute votre sensibilité, succède un doux sentiment de lassitude physique et morale, une sorte d'apathie, d'insouciance, un calme complet, absolu, auquel votre esprit se laisse aller avec délices. » Joseph Moreau de Tours, *Du Hashich et de l'aliénation mentale*, Masson, 1848.

SECOND POINT DE VUE : « Les objets, les individus, les événements, sont moins perçus en fonction de la signification ou du rôle qui leur sont socialement attribués et sont appréhendés de façon plus naïve, plus originale; il y a atténuation des associations de pensées basées sur un apprentissage social et augmentation d'associations libres. Ce facteur est sans aucun doute à l'origine de quelques traits considérés comme les plus caractéristiques de l'ivresse cannabique : perte du fil des idées, sens de l'insolite, rapprochements d'idées saugrenues, subtilité de l'humour, imagination débordante. » Ronald Verbeke, *Un Dictionnaire critique des drogues*, Christian Bourgois, 1978.

INTERLUDE : « Le haschich ne rendra pas plus intelligent un imbécile, il n'ouvrira pas le coeur de celui qui ne veut pas savoir, mais à l'homme qui aimera aimer, il apportera peut-être un peu de clairvoyance... » Yves Véquaud, *Vive le haschich !*, Olivier Orban, 1977.

TROISIEME POINT DE VUE : « C'est une chose curieuse que la marihuana quand on commence à en fumer, on voit les choses sous un jour merveilleusement apaisant et facile. Le monde est brusquement dépouillé de ses sales loques grises et devient une énorme ventrée de rigolade, un rire sphérique imprégné de couleurs rutilantes, étincelantes, qui vous pénètrent comme une vague de chaleur. Rien ne vous laisse indifférent : le moindre détail a une résonance comique, lourde de sens, la crispation d'un petit doigt, le tintement d'un verre de bière... Tous les pores s'ouvrent comme des tunnels, l'extrémité des nerfs s'écarte comme une bouche béante, affamée et assoiffée de nouveaux bruits, de nouveaux paysages, de nouvelles sensations, et chaque sensation, quand elle vous frappe, est la plus forte que vous ayez jamais ressentie. Vous n'avez assez de rien - vous avez envie d'avaler notre foutue planète tout entière en guise d'apéritif. Ces premières bouffées sont du tonnerre, moi, je vous le dis. » Milton Mezz Mezrow, *La Rage de vivre*, Buchet-Chastel, 1982.

PARDON ?

« 1 - Le haschich à petites doses est stimulant et éniébrant, à fortes doses il est sédatif et narcotique, du reste, ses effets suivant les comportements sont fort divers.

« 2 - Les haschichéens orientaux de profession sont constamment dans un état de marasme et d'imbécillité.

« 3 - Il existe un art de faire varier les effets de haschich.

« 4 - L'usage immodéré du haschich conduit à une folie ordinairement douce, mais parfois à la folie furieuse.

« 5 - Les carnivores et les poissons éprouvent rapidement l'action du haschich, tandis que les herbivores y paraissent indifférents. »

Ernest Bosc, *Traité théorique et pratique du haschich*, 1907.

« Les drogues ne sont pas interdites parce qu'elles sont dangereuses »

LE DROIT DE LA DROGUE



PHOTOS ROGER-VIOLET.

ses, elles sont dangereuses parce qu'elles sont interdites. »

Georges Apap.

E APPLIQUÉ AU CANNABIS



Depuis avril 1989, on ne peut plus aborder la récente, mais longue histoire
du *Droit de la drogue*, sans se référer au livre de Francis Caballero paru aux éditions Dalloz.

« Quand on interdit le chanvre dans les endroits publics, cette passion ne s'en développe que davantage dans des lieux clandestins. »

Louis Lewin, *Les Paradis artificiels*, Payot, 1928.



LE DROIT S'EMPRE DE LA DROGUE

Celle-ci se déroule à Shanghai en 1909. Peu de choses en sortent, mais comme l'écrit Francis Caballero, cette conférence « scelle les fonts baptismaux de la drogue. »

L'ACTE DE NAISSANCE

Les drogues sont connues et consommées depuis la nuit des temps, mais ce n'est qu'à partir de la seconde moitié du XIX^e siècle que le droit se manifeste.

Alors que les dirigeants chinois s'efforcent d'enrayer la consommation d'opium sur leur territoire, les Anglais échangent la « drogue » contre des soieries.

L'empereur nomme alors un commissaire impérial, lequel envoie une lettre à la reine d'Angleterre afin qu'elle fasse cesser le trafic.

L'Angleterre au nom de la liberté du commerce en mer déclare une guerre qu'elle gagne rapidement.

Nous sommes en 1889. Une vingtaine d'années plus tard, après quelques échauffourées et une guerre éclair à laquelle participe la France, un traité légalisant le commerce de l'opium est signé.

Ce traité pousse la Chine à se lancer dans la culture intensive du pavot et à produire son propre opium.

Parallèlement, les mouvements prohibitionnistes s'intensifient et l'Angleterre nomme une commission en 1893.

Celle-ci conclut au bout de 2 500 pages que l'opium ne pose pas de problème majeur en Chine et Lord Palmerston déclare devant la chambre des Communes que « l'opium n'est pas plus meurtrier que l'alcool. »

Les États-Unis, qui ont accueilli une forte population de *coolies* développent le mouvement contre l'opium sous la houlette de Monseigneur Brendt, évêque de Manille.

Ce dernier jouera un rôle de premier plan dans le scénario prohibitionniste en exigeant la tenue d'une conférence internationale sur l'opium.

QUAND LE DROIT S'INTERESSE AU CANNABIS

Avant d'arriver à la Convention unique de 1961 qui place sur le même plan l'héroïne et le cannabis, plusieurs conférences se déroulent. Toujours sous la présidence de Monseigneur Brendt, évêque de Manille, s'est tenue en 1912 à La Haye une réunion visant à réglementer toutes les drogues.

Pour la première fois, on mentionne le cannabis : « La conférence estime désirable d'étudier la question du chanvre indien, d'un point de vue statistique et scientifique, dans le but d'enrayer ses abus, si cela se révèle nécessaire, par voie de règlement intérieur ou d'accord international⁽¹⁾. »

Ce qui n'était qu'une résolution devint une réalité lors de la seconde conférence sur l'opium en 1924 à Genève.

Écoutons le docteur El-Guindy, le représentant de l'Égypte : « Il y a cependant une autre substance, qui est au moins aussi dangereuse que l'opium, si ce n'est plus et que mon gouvernement serait heureux de voir figurer dans la même catégorie que les autres stupéfiants déjà mentionnés. Je parle du haschich, le produit du *cannabis sativa*⁽²⁾. »

La Turquie, la Grèce, l'Afrique du Sud et le Brésil appuyèrent la requête de l'Égypte. La Pologne, la Chine, le Japon et les États-Unis étaient d'accord sur le principe. Seuls, l'Empire britannique et la France résistèrent. Ils acceptaient d'appliquer le règlement dans leurs propres pays, mais ils étaient réticents quant à l'imposer dans leurs colonies d'Afrique ou d'Asie.

C'est ainsi que « les sommités en fleur ou en fruit de la plante pistillifère *cannabis sativa* dont la résine n'a pas été extraite quel que soit son nom dans le commerce⁽³⁾, devinrent un stupéfiant. »

En 1925, à la Convention de La Haye, le cannabis fait son entrée dans l'arène des substances contrôlées avec entre autres l'opium brut et la morphine.

En 1931, lors de la Convention de Genève, on abandonne le terme «stupéfiant» qui littéralement signifie : «produit narcotique provoquant la torpeur et le sommeil», et on lui substitue le mot «drogue».

Entre autres innovations, la Convention classe les drogues en deux tableaux. Dans aucun, on ne trouve mention du cannabis et de ses dérivés.

Après la Seconde Guerre mondiale, l'Organisation des Nations Unies succède à la Société des Nations, laquelle crée l'Organisation mondiale de la santé.

Un comité d'experts s'occupe tout spécialement des drogues. En 1954, l'OMS avise l'ONU que le cannabis n'a aucune valeur médicale et qu'en user est dangereux tant du point de vue physique et mental que social.

Il répète la même chose en 1960.

Entre 1925 et 1960, pas moins de 6 conventions ont préparé celle qui allait annuler toutes les précédentes : la Convention unique. Comptant 500 délégués représentant 74 nations, elle débat à New York du 24 janvier au 25 mars 1961.

Aujourd'hui, 115 États ont ratifié la Convention qui s'applique à 108 plantes, substances naturelles et synthétiques réparties en 4 tableaux.

LA PLACE DU CANNABIS DANS LA CONVENTION UNIQUE

«Les sommités fleuries et fructifères de la plante cannabis (à l'exclusion des graines et des feuilles non accompagnées de sommités) dont la résine n'a pas été extraite, quel que soit le nom par lequel on la désigne⁽¹⁾» font partie des stupéfiants et sont classées dans le tableau 4, tandis que le haschich a les honneurs du tableau 1 entre la morphine, l'héroïne, la cocaïne et une quantité de substances synthétiques.

Savez-vous pourquoi la Convention oublia les feuilles de cannabis qui aromatisent bien des gâteaux sous nos latitudes ? Eh bien pour ne pas vexer Indiens et Pakistanais, grands consommateurs de *bhang*, boisson à base de feuilles de chanvre... Pour être plus exact, la Convention accordait un délai de 25 ans à ces deux pays pour enrayer à jamais l'usage du chanvre.

Le délai a expiré le 12 décembre 1989.

La finalité de cette convention est de prohiber les stupéfiants sur toute la planète. «Est un stupéfiant toute substance naturelle et synthétique figurant sur la liste des stupéfiants⁽²⁾», telle est la définition proposée par les experts !

Le cannabis et le coca rejoignent le pavot au rang des cultures à bannir.

La Convention provoqua de nombreuses critiques. John Kaplan, dans son livre *Marijuana : the new prohibition*, accuse les États-Unis d'avoir sous la férule d'Harry Anslinger⁽³⁾, un prohibitionniste fervent, imposé le cannabis au côté des opiacés, et de ne proposer aucune indemnisation, aucune culture de substitution.

C'est exactement, selon Francis Caballero, comme si on interdisait la culture de la vigne aux Français sous prétexte que l'alcool est un fléau pour les populations du tiers monde.

Un pays, les États-Unis, s'attaque à une source de revenus essentielle pour certains pays pauvres uniquement parce que les populations des pays riches usent et abusent de produits dangereux pour leur santé.

Qualifiée par certains de «chef-d'œuvre de la futilité», la Convention et ses déclarations faciliteront de fait la création d'un marché noir mondial de la drogue.

Ne la trouvant pas assez répressive, les États-Unis, toujours eux, exigèrent un renforcement des contrôles dans les pays susceptibles de s'adonner à la culture illicitement.

En 1976, ils finissent par arracher l'adoption d'un protocole.

Ceux dont l'obsession est l'éradication mondiale de la culture du pavot, du coca et du cannabis n'obtiennent que des promesses des pays concernés.

Venant juste après la Convention de 71, laquelle avantage les produits pharmaceutiques au détriment des produits psychotropes naturels, on comprend la réticence de certains États face à la politique américaine⁽⁴⁾... Cette convention, dont la finalité était de contrôler l'usage des drogues synthétisées, allait inclure le Δ 9-THC dans ses accords.

(1) Cité par Gabriel Nahas, *Haschich, cannabis et marijuana*, PUF, 1976, p. 66.

(2) Idem, p. 66.

(3) Idem, p. 67.

(4) Francis Caballero, *Droit de la drogue*, Dalloz, 1989, p. 460.

(5) Idem, p. 26.

(6) Qui désire tout savoir sur la vie et l'œuvre d'Harry Anslinger se reportera à la p. 64.

(7) «L'industrie pharmaceutique et la profession médicale disposaient pendant la Convention de Vienne, d'assez de pouvoir pour empêcher que leurs drogues (les tranquillisants, les barbituriques) soient soumis au même régime que les opiacés.» (Louk Hulsman, *Déviante et société*, Genève 1983.)

«Le fait que l'on puisse s'opposer à l'usage du chanvre sans s'opposer en même temps à l'usage de l'alcool dépasse ma compréhension.»

William Burroughs, *Entretiens avec Daniel Odier*, Belfond, 1969.

UNE DROGUE, C'EST QUOI ?

En 1931, la Société des Nations demande à une commission de proposer une définition des «drogues nuisibles». Il n'en sort pas grand-chose.

DROGUE = TOXICOMANIE.

Toujours en 1931, l'Organisation mondiale de la santé prend le relais.

Deux ans plus tard, le comité d'experts chargé de la question propose une définition de la toxicomanie reposant sur :

- l'**accoutumance** ou, si vous préférez, l'habitude;
- la **toxicomanie** ou encore l'assuétude.

Qu'est-ce que l'accoutumance ?

Le désir de prendre et de continuer à prendre une drogue pour le plaisir.

Elle se distingue :

- par une dépendance uniquement psychique;
- par des effets nuisibles ne concernant que l'usager.

Et la toxicomanie, qu'est-ce qui la caractérise ?

- un besoin impérieux de prendre de la drogue;
- une tendance à augmenter les doses;
- une dépendance physique et psychique;
- des effets nuisibles sur la société.

Cette définition n'est pas satisfaisante.

L'OMS, cherchant une définition en rapport avec les produits soumis au contrôle international, inclut le cannabis qui pourtant ne crée aucune dépendance physique.

En 1963, l'OMS et son comité d'experts préfère les termes de **dépendance** et de **tolérance** à ceux d'accoutumance et de toxicomanie.

La dépendance est soit psychique, soit physique.

Dans le premier cas, c'est votre tête qui en redemande. Dans le deuxième cas, c'est votre corps.

Quant à la tolérance, elle conduit l'usager à augmenter la dose pour retrouver son «paradis».

En passant de la toxicomanie à la dépendance, l'OMS intègre les produits pharmaceutiques et l'alcool, lesquels correspondent à la définition de la dépendance psychique.

En 1969, le comité d'experts invente le terme de **pharmacodépendance**.

Qu'est-ce ?

La rencontre entre un médicament et un organisme vivant.

Quels que soient ses effets, il pousse le consommateur à en abuser plus ou moins régulièrement, soit pour retrouver un bien-être perdu, soit parce que le corps le réclame.

La tolérance est possible.

Il suffit de remplacer le mot «médicament» par le mot «substance» et cette définition s'applique à tous les produits psychotropes.

Cette nouvelle définition ne tient pas compte du danger du produit.

Une fois opérée la synthèse, ainsi peut être définie juridiquement la drogue :

«Est drogue toute substance naturelle ou synthétique susceptible de créer :

- «- Un effet sur le système nerveux central.
- «- Une dépendance physique ou psychique.
- «- Un danger sanitaire et social⁽¹⁾».

L'effet sur le «système nerveux central», c'est le plaisir que suscite la drogue, lequel entraîne une dépendance.

La dépendance est le critère central de la notion de drogue⁽¹⁾.
Physique, la drogue prend la place du sujet.
Psychique, l'individu ne perd que partiellement sa liberté.

Le danger sanitaire et social a été trop souvent négligé.
À partir de quel moment un produit peut-il être dangereux pour les individus et la société ? Voilà une question qui soulève bien des polémiques, surtout lorsqu'on l'envisage d'un point de vue social.

LA FRANCE ?

Le rapport Pelletier reprend les termes «d'accoutumance», «d'assuétude», de «dépendance physique et psychique» définies par l'OMS en 1952.

Et la toxicomanie ?

Elle se caractérise par le «besoin impérieux, répétitif, spécifique, qu'éprouve une personne d'utiliser des substances psychotropes pour tenter de pallier des difficultés psychologiques⁽²⁾».

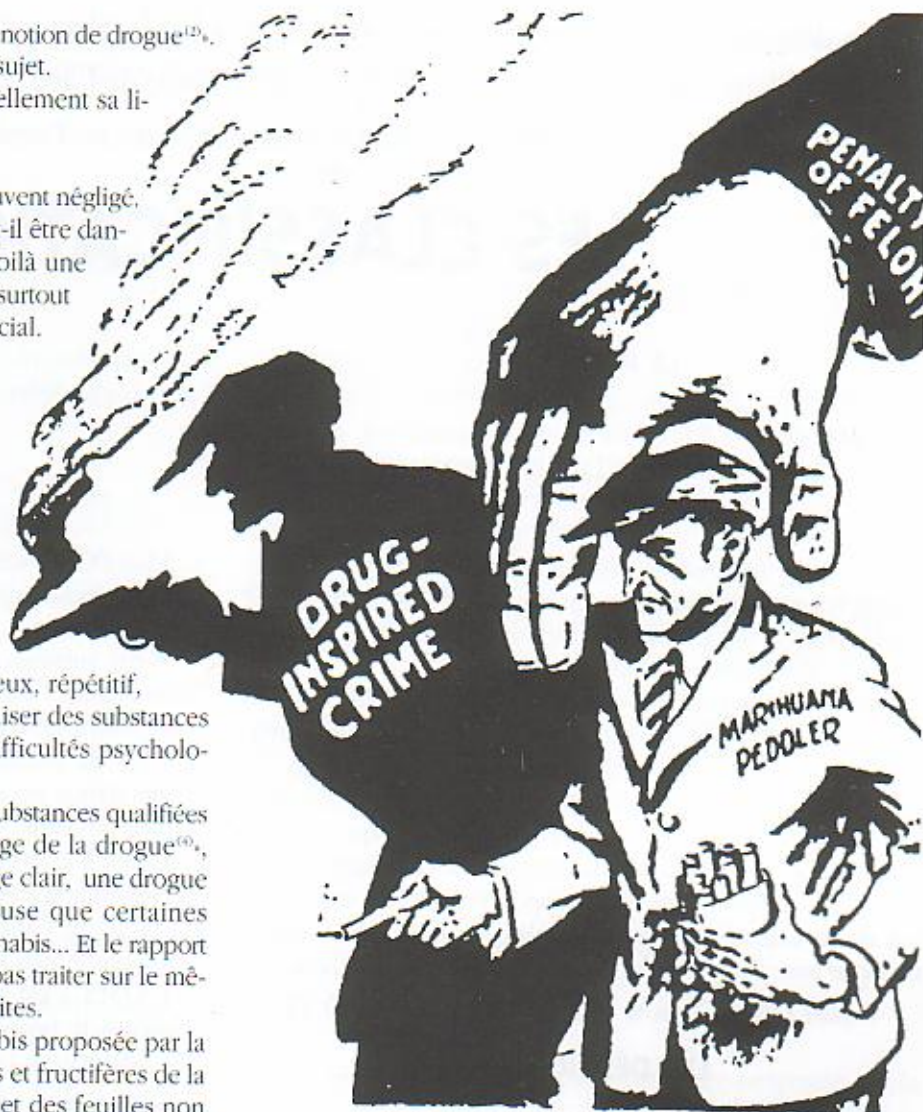
Monique Pelletier reconnaît qu'entre les substances qualifiées de drogues et «la définition légale de l'usage de la drogue⁽³⁾», il n'y a aucun rapport. Ou, traduit en langage clair, une drogue licite telle que l'alcool est plus dangereuse que certaines drogues illicites dont le symbole reste le cannabis... Et le rapport de conclure que ce serait une erreur de ne pas traiter sur le même plan drogues légales et drogues interdites.

Souvenez-vous de la définition du cannabis proposée par la Convention unique : «Les sommités fleuries et fructifères de la plante cannabis (à l'exclusion des graines et des feuilles non accompagnées de sommités) dont la résine n'a pas été extraite, quel que soit le nom par lequel on le désigne.»

Moralité, tant que la plante, n'est pas en fleurs, on ne peut la considérer comme un stupéfiant.

Depuis 1988, la France ne respecte plus la Convention Unique qu'elle a pourtant ratifiée⁽⁴⁾. Un décret du 29 décembre - passé inaperçu - vise désormais «le cannabis, la plante et sa résine, les préparations qui en contiennent ou sont obtenues à partir du cannabis, de sa plante ou de sa résine⁽⁵⁾».

Moralité, la plante, quels que soient son sexe et sa maturité, est considérée comme un stupéfiant.



AFFICHE DES ANNÉES 30 - DESSIN D.R.

**Pour s'y retrouver juridiquement,
il est indispensable
de procéder à une classification.**

(1) Yves Pélicier et Guy Thulliez, *La Drogue*, PUF, 1988.

(2) Francis Caballero, *Droit de la drogue*, Dalloz, 1989, p. 9.

(3) Le rapport de Monique Pelletier, p. 26.

(4) *Idem*, p. 47.

(5) Un État ayant signé la Convention internationale n'a le droit de la trahir que pour être plus dur.

(6) Cité par Francis Caballero dans *Droit de la drogue*, p. 461.

« Les drogues culturellement admises comme l'alcool et le tabac ont été traditionnellement favorisées dans nos sociétés parce qu'elles sont le symbole de l'âge adulte et de la maturité. »

Thomas Szasz, *Les Rituels de la drogue*, Payot, 1976.

LES CLASSIFICATIONS

LE PIONNIER

Le premier à s'être lancé dans l'aventure fut, au début du siècle, le docteur Louis Lewin⁽¹⁾, professeur à l'université de Berlin.

Il a divisé les drogues en 5 groupes : *Euphorica*, *Phantastica*, *Inébriantia*, *Hypnotica*, *Excitantia*.

D'après vous, auquel de ces groupes appartient le cannabis ?

Mais oui, il fait partie des *Phantastica* en compagnie du *peyotl* et des plantes à tropéines.

Phantastica signifiant « agents d'illusion », le cannabis s'accompagne d'une excitation toute cérébrale provoquant troubles auditifs, visions et autres hallucinations.

« Plus pittoresque que scientifique⁽²⁾ » cette classification, s'appuyant uniquement sur des observations cliniques, classe, par exemple, la cocaïne dans la catégorie des calmants.

La Convention unique ou le rapport Pelletier se sont inspirés de la classification de Lewin, laquelle est devenue caduque avec l'apparition de nouvelles drogues synthétiques.

LES DÉFRICHEURS

Si l'on pouvait qualifier de « pharmacologique » la classification de Lewin, celle proposée par Delay en 1957 est psychiatrique.

Le cannabis se retrouve avec la mescaline, la psilocybine et le LSD parmi les psychodysléptiques.

Conçue d'un point de vue strictement médical, cette classification oublie l'alcool et le tabac ce qui suffit à la rendre inacceptable.

D'autres, par exemple Yves Pélicier et Guy Thuillier, auteurs de *La Drogue*, ont essayé.

Ils tiennent compte du fameux effet sur le système nerveux central, distinguant les « dépresseurs », les « stimulants » et les « perturbateurs » dont le cannabis fait partie.

Cette classification comme les précédentes néglige le pouvoir toxicomanogène des produits.

DU SÉRIEUX

Mais l'OMS veille et propose sa propre classification en 1971.

Elle repose sur les deux critères de « dépendance » et de « tolérance ».

Toute substance susceptible de provoquer des abus toxicomaniaques est répertoriée. Pour chaque critère, cet abus est qualifié de « marqué », « moyen », « faible » ou « nul ».

Pour ne prendre qu'un exemple : avec le cannabis, la dépendance psychique est moyenne à modérée. La dépendance physique est nulle.

Quant à la tolérance, elle est « possible aux fortes doses ».

Dépendance et tolérance sont des notions fragiles. Elles varient en fonction de l'individu suivant que l'on se « shoote », que l'on « sniffe » ou que l'on fume.

L'OMS s'est montrée incapable de mesurer avec pertinence « le potentiel d'abus créé par chaque drogue⁽³⁾ » et les adjectifs « faible », « moyen » ou « nul » sont plutôt vagues quand il s'agit d'une classification.

ET LA FRANCE ?

Une tentative essaie de rendre plus performante la classification de l'OMS : c'est le rapport Pelletier.

(1) Louis Lewin, *Les Paradis artificiels*, Payot, 1928.

(2) Cité par Francis Caballero dans *Droit de la drogue*, Dalloz, 1989, p. 15.

(3) Francis Caballero, *Droit de la drogue*, Dalloz, 1989, p. 20.

(4) Idem, p. 21.

(5) Le Rapport Pelletier, janvier 1978, p. 141.

Cette classification part des mêmes critères que précédemment, mais s'applique à toutes les drogues juridiquement contrôlées, qu'elles soient licites ou illicites.

Voici la liste par ordre croissant des championnes «de la dépendance et de la tolérance croisée⁽¹⁾».

- 1 - LSD 25, mescaline, psilocybine, cannabis
- 2 - haschich
- 3 - tabac
- 4 - coca, tranquillisants
- 5 - analgésiques non opiacés
- 6 - hypnotiques non barbituriques
- 7 - cocaïne, solvants volatils
- 8 - alcools, amphétamines
- 9 - barbituriques
- 10 - opium, morphine, héroïne

Cette classification soulève une question : l'alcool étant particulièrement toxique, pourquoi ne pas lui appliquer le régime imposé aux stupéfiants ? Et inversement, pourquoi ne pas adoucir le régime réservé au cannabis dont le pouvoir toxicomagène est très faible ?

LES BRANCHÉS

Une autre tentative s'appuie sur la distinction entre «drogues douces» et «drogues dures».

«Le fait de fumer occasionnellement du haschich ne signifie pas la même chose que de se «shooter» plusieurs fois à l'héroïne⁽⁶⁾», reconnaît le rapport Pelletier qui cependant refuse la distinction «drogue dure drogue douce» parce que «sans grand danger pour un jeune bien dans sa peau, le cannabis peut en présenter pour un adolescent fragile ou en difficulté⁽⁶⁾».

Le débat (qui fit fureur en son temps) se borne souvent à mettre en parallèle le cannabis et l'héroïne.

«En matière de drogue, écrit Francis Caballero, c'est la dose qui fait le poison⁽⁷⁾». Il cite pour exemple le LSD considéré comme une drogue dure à cause d'une forte concentration en produit toxique au milligramme alors qu'il ne provoque ni dépendance, ni tolérance. Et l'opium ! Il contient vingt fois moins de substance toxique que la morphine et pourrait donc être considéré comme la drogue douce de cette dernière.

Quant au cannabis, on est obligé de distinguer entre le cannabis, le haschich, l'huile et le THC qui n'ont pas la même puissance.

S'inspirant d'un livre intitulé *From Chocolate to Morphine*, Francis Caballero propose une classification allant des «drogues ultra douces» aux «drogues ultra dures».

La voici dans son intégralité :

- Drogues ultra-douces : thé, café, chocolat.
- Drogues douces : cannabis, alcools de fermentation, peyotl, champignons hallucinogènes, codéine, tranquillisants.
- Intermédiaires douces : opium, haschich, kath, coca, tabac, alcools de distillation.
- Intermédiaires dures : amphétamines, barbituriques, LSD, psilocybine, mescaline, solvants chimiques, absinthe.
- Drogues dures : morphine, cocaïne, phencyclidine, stupéfiants synthétiques.
- Drogues ultra-dures : héroïne, crack⁽⁸⁾.

Vous ne remarquez rien ?

Aucune des «drogues dures» n'est un produit naturel alors que la plupart des «drogues douces» sont des plantes et «des matières premières agricoles».

Mais cette distinction, certaines classifications l'ignorent totalement.

LES PURS ET DURS...

ET QUE TOUT LE MONDE MARCHE AU PAS !

C'est le cas de la classification juridique proposée par la Convention unique dans le but de «prévenir et combattre le fléau de la toxicomanie⁽⁹⁾».

Le haschich partage les honneurs du tableau 1 avec l'héroïne, la cocaïne et un grand nombre de substances synthétiques.

On retrouve le cannabis et sa résine au tableau 4 en compagnie de drogues dont les vertus thérapeutiques sont nulles et les effets particulièrement nuisibles.

(6) Idem, p. 143.

(7) Francis Caballero, *Droit de la drogue*, Dalloz, 1989, p. 24.

(8) Idem, p. 24 et 25.

(9) Idem, p. 26.

La Convention unique, qui ne reconnaît comme licite que l'usage à des fins médicales et scientifiques, associe l'héroïne au cannabis.

De nombreux représentants affirmèrent que l'usage du cannabis ne provoquait aucun trouble dans leur pays, mais le délégué américain réussit à arracher son interdiction sous prétexte que sa consommation constituait le premier pas vers les drogues dures.

Les conséquences sont particulièrement graves puisque tous les pays de l'hémisphère Sud où les stupéfiants sont traditionnellement consommés deviennent hors la loi.

A Vienne en 1971, ce sont les produits psychotropes que l'on classe. Pour la Convention, «est un psychotrope tout produit appartenant à la liste des psychotropes⁽¹⁰⁾».

La définition est d'autant plus limpide que certains stupéfiants sont des psychotropes, non ?

On retrouve au tableau 1 le tétrahydrocannabinol.

Les classifications internationales négligent le caractère dangereux du produit parce qu'elles sont liées par des impératifs économiques, politiques et culturels : sinon, comment expliquer que l'on ait oublié l'alcool ou le tabac, que le cannabis soit classé avec les stupéfiants les plus durs alors que le THC, son principe actif le plus violent, est considéré comme un psychotrope ? Oui, comment ne pas voir dans une classification qui avantage les drogues licites, l'alcool comme les produits pharmaceutiques, une forme de ségrégation ?

LA CLASSIFICATION JURIDIQUE À LA FRANÇAISE

La France a ratifié les deux conventions internationales.

Les États ayant le droit d'adapter leurs classifications, elle s'est longtemps satisfaite d'une classification en trois tableaux :

Tableau A : produits toxiques.

Tableau B : produits stupéfiants.

Tableau C : produits dangereux.

Cette classification datant de 1916 a été modifiée en 1988, mais la seule innovation notable est une catégorie «psychotropes» qui met la France en conformité avec la Convention de Vienne.

Les drogues sont désormais divisées en :

Substances stupéfiantes, d'une part.

Substances psychotropes, d'autre part.

Le cannabis entre dans la première catégorie.

Le tabac et l'alcool ne font pas partie de cette classification et relancent éternellement le débat drogue licite, drogue illicite.

Les drogues licites : alcool, tabac, produits pharmaceutiques, qu'elles soient récréatives ou utilitaires, sont combattues, du moins leur abus, car l'usage est libre et la production autorisée, mais ce que l'État combat d'un côté, il l'encourage de l'autre... Même la CEE a pris des mesures facilitant le commerce et la production des drogues licites.

Quand il s'agit des drogues illicites, c'est très simple : l'usage, la production et la publicité sont interdits et punissables.

Comprenant plus de 150 substances, les drogues illicites sont sous la coupe d'un seul régime, celui des stupéfiants. On part du principe qu'en user, c'est forcément en abuser, que ces drogues sont un danger pour la santé des nations et qu'il faut les prohiber.

Toutes les drogues illicites sont produites dans l'hémisphère Sud tandis que les drogues licites, pour la plupart, proviennent de l'hémisphère Nord...

C'est donc à partir de critères économiques que sont classées les drogues. En effet, si l'on se réfère à la définition du mot «drogue», une substance provoquant un effet sur le système nerveux central, une dépendance physique et psychique ainsi que des dommages sanitaires et sociaux, et si l'on compare une drogue licite (l'alcool) à une drogue illicite (par exemple le cannabis), on s'aperçoit que si la première provoque une dépendance physique, la seconde n'engendre qu'une dépendance psychique. Que les dommages sanitaires et sociaux provoqués par l'alcool sont infiniment plus importants que ceux causés par le cannabis.

Un psychanalyste, Thomas Szasz, auteur du livre intitulé *Les Rituels de la drogue*⁽¹¹⁾, développe des arguments audacieux.

Étudiant les différents régimes imposés aux drogues, il en conclut que l'alcool, le tabac ou les médicaments, les drogues des Blancs politiquement et médicalement défendues s'opposent à l'opium ou au cannabis, les drogues réprouvées des gens de couleur.

(10) Cité par Francis Caballero, *Le Droit de la drogue*, Dalloz, 1989, p. 28.

(11) Thomas Szasz, *Les Rituels de la drogue*, Payot, 1977.

«La prohibition en matière de drogues trouve son origine dans des groupes de pression défendant le plus souvent des intérêts corporatifs, nullement représentatifs des intérêts de la collectivité.»

Marie-Andrée Bertrand, *Psychotropes*, volume V.

LES THÉORIES

Concernant le cannabis et ses dérivés, différentes théories s'affrontent. Il y a ceux qui sont partisans de son interdiction et ceux qui souhaitent un changement de régime.

LE PROHIBITIONNISME

À la fin du siècle dernier, l'usage du cannabis n'avait pas encore envahi l'Occident. Dirigé par Monseigneur Brendt, évêque de Manille, le premier mouvement prohibitionniste s'attaque à l'opium introduit aux États-Unis par les coolies.

Puissant, entraîné par l'Église, les ligues de vertu et d'autres associations familiales, le mouvement réussit à imposer le 18 janvier 1919 la prohibition de l'alcool.

«Les buveurs deviendront tôt ou tard des ivrognes⁽¹⁾», telle était la thèse des grands champions de l'abstinence.

L'échec retentissant du *Volstead Act* poussèrent les partisans de la prohibition à se recycler et ils trouvèrent dans la drogue un terrain de prédilection.

Les voilà donc partant en guerre contre la marijuana qui remontait le fleuve Mississippi jusqu'à la Nouvelle Orléans et arrosait le prolétariat noir.

En 1926, le *New Orleans Tribune* lance une campagne de presse diffamante et un an plus tard la marijuana est interdite de séjour en Louisiane. Mais le but des ligues moralisatrices est d'interdire l'usage du cannabis sur tout le territoire.

Le très sérieux *New Orleans Medical and Surgical Journal* n'écrit-il pas en 1931 : «L'avalissante et pernicieuse influence du haschich et de l'opium ne

l'est pas seulement pour les individus, mais pour les nations et les races aussi. La race dominante et les pays éclairés sont alcooliques tandis que les races et les nations intoxiquées au chanvre et à l'opium, pour certains, se sont détériorées moralement et physiquement⁽²⁾ ?

Un an auparavant, le Département du trésor a créé le Bureau fédéral des narcotiques dirigé par Harry Anslinger qui devait tenir le rôle principal dans le grand film de la prohibition⁽³⁾.

Il faudra sept ans d'une campagne acharnée. Une campagne empreinte de racisme, de xénophobie et fondée sur d'énormes mensonges telle cette affirmation citée par Jean Basile et Georges Khal : «On peut cultiver assez de marijuana dans un boîte à fleurs pour rendre toute la population des États-Unis complètement folle⁽⁴⁾». Ou encore cet article d'Anslinger en personne paru dans un journal américain : «Une famille entière a

été assassinée par un jeune toxicomane en Floride... Il avait tué ses père, mère, deux frères et une sœur à coups de hache. Il paraissait hébété... Les policiers le connaissaient comme un jeune homme assez tranquille, maintenant il était pitoyablement fou. Ils en cherchèrent la raison. Le garçon dit qu'il avait pris l'habitude de fumer quelque chose que ses jeunes amis appelaient *muggles* un nom puéril pour la marijuana⁽⁵⁾».



(1) Domenach cité par Francis Caballero, *Éloge de l'ivresse*, Albin Michel, 1981.

(2) G. Kahl et J. Basile, *La Marijuana*, l'Aurore, 1977, p. 66.

(3) Voir «Harry Anslinger, sa vie, son oeuvre», p. 64.

(4) G. Kahl et J. Basile, *La Marijuana*, 1977, p. 66.

(5) Solomon H. Snyder, *La Marijuana*, 1973.

AFFICHE DE PROPAGANDE AMÉRICAINE DE L'ENTRE-DEUX GUERRES

Il faudra sept ans pour que le Bureau fédéral présente devant le congrès le *Marijuana Tax Act*. Harry Anslinger, encore lui, ramena sur le tapis la légende du haschich et des Assassins⁽⁶⁾, affirma que la marijuana engendrait le crime, et que consommée régulièrement, elle conduisait à la «dégénérescence mentale».

Dans un tel contexte, alors qu'aucun médecin, aucun chercheur, aucun représentant de la communauté noire qui formait le gros des fumeurs, ne furent invités, la loi passa comme une lettre à la poste et seules les graines destinées aux oiseaux échappèrent à la prohibition.

Cette poussée moralisatrice fortement teintée de racisme déclencha quelques protestations, mais la guerre arriva, puis l'après-guerre, et il fallut attendre les années 60, les écrivains *beatniks* initiés par les musiciens de jazz pour que la marijuana retrouve sa popularité et engendre de nouveaux courants antiprohibitionnistes.

Dans les années 70, de nombreuses voix venues d'horizons divers s'élevant contre l'interdiction d'un produit consommé depuis des siècles par des milliers d'êtres humains sur toute la planète, le cannabis devint la cible privilégiée des prohibitionnistes.

On délaisse l'interdiction au nom d'une morale et on s'appuie surtout sur les dommages sanitaires et sociaux causés par son usage.

La thèse de la «marijuana engendrant le crime» est délaissée.

N'empêche que le professeur Nahas, le chef de file des prohibitionnistes, opère une distinction entre le cannabis utilisé par les intellectuels et le cannabis consommé par de pauvres types qui sont incapables de «se satisfaire d'une occupation routinière et ennuyeuse⁽⁷⁾».

Devient un criminel en puissance le conducteur, et même la secrétaire au volant de sa machine à écrire.

Une théorie aujourd'hui moribonde, la théorie de l'escalade, fit les beaux jours des prohibitionnistes.



ILLUSTRATION D.R.

Elle est née à la suite d'un sondage publié aux États-Unis en 1975 affirmant que 26 % des fumeurs de marijuana sont de futurs adeptes de l'héroïne... D'après les nombreuses enquêtes effectuées depuis lors, seulement 5 % franchiraient le pas⁽⁸⁾.

Le cannabis est un produit radicalement différent de l'héroïne. L'amateur de «drogue douce» croise forcément des consommateurs d'héroïne. Il essaiera peut-être une fois «pour voir», mais rare sera celui qui poursuivra l'expérience... Non seulement la vision d'un junkie est dissuasive, mais ce sont effectivement deux mondes aux antipodes l'un de l'autre.

Le rapport Pelletier qui s'élève contre la théorie de l'escalade⁽⁹⁾ note, cependant, qu'entrer en contact avec un milieu où se côtoient toutes les drogues illicites fait du fumeur un héroïnomane potentiel... Pour une approche plus subtile du phénomène, vous pouvez lire le chapitre consacré à la Hollande.

Une importante théorie développée par Gabriel Nahas, surnommé le «docteur Folamour⁽¹⁰⁾» du cannabis par ses détracteurs est celle de l'épidémie.

Les pauvres, c'est-à-dire les immigrés entassés en bordure des villes, attrapent le virus qu'ils transmettent à la jeunesse.

Les adolescents, certains groupes socio-culturels sont plus touchés que d'autres, cherchent à faire des adeptes et comme ils s'adressent à un public réceptif, l'épidémie s'étend et bientôt gangrène une partie de la jeunesse, laquelle, comme l'écrivait le professeur Deniker, est «attirée par la drogue comme elle l'était avant-guerre par les mouvements scouts⁽¹¹⁾».

Pour le professeur Nahas, le chanvre indien n'étant reconnu d'aucune utilité thérapeutique, la seule manière d'enrayer l'épidémie est l'éradication mondiale de sa culture.

C'était un des arguments de Monique Pelletier, le docteur Olievenstein l'utilise et Catherine Trautmann le cite⁽¹²⁾... Il s'agit du «syndrome amotivationnel».

L'usage répété du haschich provoque en particulier chez l'adolescent une paresse qui ne lui donne pas envie de s'intégrer socialement.

« Sur lui même, sur son propre corps et sur son esprit l'individu est souverain. » Sans aller jusqu'à évoquer Stuart Mill et son essai sur la liberté cher aux Américains, la tolérance et le respect condamnent déjà la prohibition.

Interdire à des adultes de boire ou de fumer, n'est-ce pas les infantiliser ?

Si l'on se réfère à des arguments sanitaires et sociaux pour prohiber l'usage du cannabis, il faut partir du principe qu'en user conduit toujours à en abuser.

À écouter Gabriel Nahas et consorts, les jeunes de 13 à 20 ans sont touchés par l'épidémie du cannabis. Puis, les jeunes vieillissent. Ils ont des enfants, bientôt des adolescents qui tombent à leur tour dans le panneau. Ce scénario pessimiste nie toute volonté chez le consommateur... Est-ce la raison pour laquelle le professeur Nahas consacre un long chapitre aux effets comparés du cannabis et de l'alcool, un parfait exemple de l'épidémie au sens où il l'entend ?

Quoique contestées sur tous les fronts, les théories prohibitionnistes triomphent dans le monde entier transformant le consommateur de cannabis en délinquant.

En France, s'attaquer aux effets pervers du prohibitionnisme est mal vu, comme en témoignent les réactions au discours du procureur Apap en 1987⁽¹³⁾.

Par contre, dans les pays anglo-saxons, de nombreuses voix se sont élevées contre la politique interdisant le cannabis, la drogue récréative par excellence.

La liste des effets pervers engendrés par la prohibition est longue :

- elle met la distribution entre les mains du « crime organisé » ;
- elle crée une augmentation de la délinquance ;
- elle facilite l'apparition de produits adultérés gâchant le plaisir

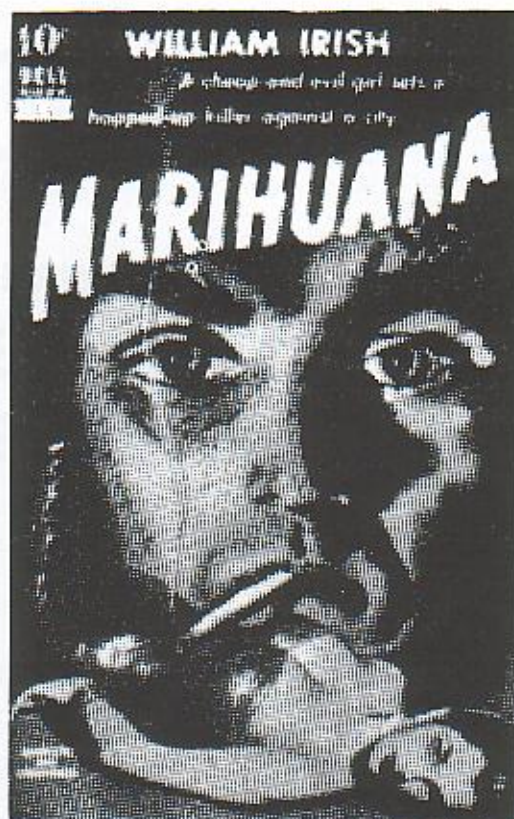


ILLUSTRATION D.R.

du consommateur et ruinant sa santé ;

- les prohibitionnistes exigeant des résultats concrets, elle pervertit le système policier. C'est ainsi que sont prises des dispositions à la limite de la constitutionnalité : la délation est encouragée, la police peut intervenir vingt-quatre heures sur vingt-quatre et prolonger une garde à vue de quatre jours ;

- un tel système a aussi des effets pervers sur le plan sanitaire. L'héroïne étant moins encombrante et rapportant plus d'argent que le cannabis, le crime organisé essaiera de substituer l'une à l'autre ;

- à travers la répression, elle coûte très cher à l'État.

Les seuls systèmes prohibitionnistes qui ont fonctionné sont ceux où on a remplacé une drogue par une autre.

Par exemple en Inde où l'usage du *cbarras*, la résine de cannabis, est interdit, mais où est tolérée la

consommation de la *ganja* et du *bhang* à base de feuilles.

La prohibition mondiale du cannabis ne pouvait que générer un mouvement inverse.

(6) Voir le chapitre intitulé « La Longue Marche du chanvre » p. 12.

(7) Gabriel Nahas, *Haschich, cannabis et marijuana*, PUF, 1976, p. 310.

(8) En 1974, le docteur Olliveinstein écrivait déjà à propos de la théorie de l'escalade : « L'escalade n'est qu'un épouvantail agité pour effrayer les familles. » *Actuel*, février 1974, p. 32.

(9) « La théorie de l'escalade reste généralement reçue en France, moins parce qu'elle se fonde sur des arguments rationnels que parce qu'elle constitue une des armes essentielles de la dissuasion à l'encontre d'une éventuelle libéralisation des drogues douces. Le rapport Pelletier, p. 143.

(10) Cité par J.-P. Gédé de retour de la première conférence sur la légalisation du cannabis à Amsterdam, *Libération*, 14 février 1979.

(11) Pierre Deniker, cité par Gabriel Nahas dans *Haschich, cannabis et marijuana*, PUF, 1976, p. 349.

(12) « Le cannabis est une drogue avec tout ce que cela implique et le syndrome amotivationnel ne va pas sans poser de problème au temps de l'adolescence. » Le rapport Trautmann, 1989, p. 204.

(13) Voir le chapitre consacré au « procureur Apap », p. 68.

«Évoquer le nom d'Harry Anslinger devant un vieux fumeur de joint US équivaut à rappeler l'existence de Raymond Marcellin à un vétéran de Mai 68.»

Jean-Paul G  n  , *Drogues*, f  vrier-mars 1984.

PORTAIT D'UN PROHIBITIONNISTE : **HARRY JACOB ANSLINGER,** **SA VIE, SON   UVRE**

Harry est n   en 1892    Altoona en Pennsylvanie.
Il devient d  tective sp  cialis   dans les fraudes d'assurances aux chemins de fer.

En 1917 et 1918, install   en Belgique, il travaille pour les services secrets, avant d'  tre employ      l'ambassade am  ricaine de La Haye.

Il est vice-consul    Hambourg en 1921, et en 1923 il   pouse Martha Denniston, ni  ce d'Andrew Melton, un milliardaire am  ricain.

On retrouve H. Anslinger au V  n  zuela et aux Bahamas o   il exerce toujours la fonction de vice-consul.

Parall  lement, il se lance dans le journalisme et publie son premier article: «Les requins, bestiaux des mers.»

En 1929, Harry Anslinger, fervent partisan de la prohibition de l'alcool, propose que chaque achat d'une bouteille de bi  re soit pr  c  d  e d'une demande par   crit au minist  re des Finances.

En 1930, Andrew Melton, dont Harry a   pous   la ni  ce, devient ministre des Finances.
Il est nomm   directeur du Bureau des narcotiques, lequel d  pend du minist  re d'Andrew Melton.

L'alcool n'  tant plus victime de la prohibition, et notre homme disposant d'une enveloppe de 100 000 dollars, il organise un concours pour les journalistes de la presse    sensation.

Le but du concours ? Prouver que le cannabis engendre la folie et le crime et justifier les cr  dits accord  s par l'oncle de son   pouse.

En 1937, Harry Anslinger publie les meilleurs articles dans un livre intitul   : *Maribuana, assassin de la jeunesse*.

«Dans toute l'histoire de l'humanit  , la marihuana est la drogue qui engendre le plus la violence» pouvait-on y lire.

Le premier septembre de la m  me ann  e, Roosevelt signe le *Maribuana Tax Act*, une loi fiscale,

mais de fait une prohibition totale de l'herbe meurtrière et Harry Anslinger entame une campagne contre le jazz qui «provoque la déchéance des races». C'est un échec.

En 1951, il devient président de l'*US Drug Commission*.

En 1954, il déclare : «L'héroïne et la marijuana ont été importées aux États-Unis par les communistes qui veulent détruire l'État⁽¹⁾».

Anslinger triomphe en 1961 lorsqu'il réussit à imposer le cannabis au sein de la Convention unique.

En 1962, il fête son soixante-dizième anniversaire. John Fitzgerald Kennedy, fraîchement élu président, le licencie... Il doit quitter sa fonction de directeur du Bureau des narcotiques au moment où le Congrès se penche sur la corruption dudit Bureau.

Harry ne veut pas prendre sa retraite. Il est nommé représentant des États-Unis auprès de l'ONU et se fixe pour objectif d'arracher au Sénat la ratification de la Convention unique.

Est-ce vrai qu'il s'est écrié : «Nous les avons baisés. Ils sont définitivement pris, ils ne pourront changer la loi⁽²⁾», le jour de 1967 où le Sénat par 84 voix contre zéro vota la ratification ?

«Mais il y eut des voix divergentes parce que la Convention avait inclus le cannabis au nombre des drogues à interdire, et l'on en rendit responsable M. Harry Anslinger. La délégation américaine à la Convention était présidée par Harry, diplomate de carrière, qui était devenu membre au Bureau des narcotiques et qui était surtout connu aux États-Unis pour sa prise de position très ferme en faveur du *Marijuana Tax Act*. À cause de cette prise de position, Anslinger devint la bête noire des fumeurs de chanvre aux États-Unis (*pot culture*) et en Angleterre, et de leurs sympathisants. Schofield (1971) affirme, par exemple, que l'inclusion du cannabis dans un accord international concernant essentiellement les opiacés et la cocaïne, a été due aux efforts d'un seul homme, très précisément Harry Anslinger⁽³⁾».

Et John Kaplan, dans son livre *Maribuana: the new prohibition* (1971), écrit : «Le paragraphe concernant la marihuana fut proposé par la délégation américaine dirigée par Harry Anslinger. Le docteur Adolphe Lande qui était directeur adjoint de la Convention et avait aussi participé à tout le travail préparatoire, rejeta avec véhémence de telles affirmations qu'il déclara sans fondement et incompatibles avec les faits scientifiques, historiques et politiques qui avaient dominé cette conférence.»

Le Bureau des narcotiques est en partie dissous en 1968. Les vestiges : le Bureau des narcotiques et des drogues dangereuses, sont transférés au ministère de la Justice.

À propos du Bureau des narcotiques, E. Ingersoll, le dernier patron d'Anslinger, déclarait devant une commission du Sénat : «La corruption avait atteint les plus hauts niveaux, surtout au Bureau de New York... Les intermédiaires avaient trop de liberté et pouvaient décider eux-mêmes des arrestations. Il existait de dangereuses relations avec le milieu criminel⁽⁴⁾».

C'est la *Drug Enforcement Administration* (la DEA) qui remplace le Bureau des narcotiques.

(1) Cité par J. P. Géné dans *Drogues*, février-mars 1984.

(2) Cité par H. G. Behr et A. Juhnke, *Drogenpolitik in der Bundesrepublik*, Rowohlt, 1985.

(3) G. Nahas, *Haschisch, cannabis et marijuana*, PUF, 1976, p. 70.

(4) Cité par H. G. Behr et A. Juhnke, *Drogenpolitik in der Bundesrepublik*, Rowohlt, 1985.

«Mais les prohibitionnistes ne connaissent absolument rien de l'usage de la drogue ni des personnes concernées. Le prohibitionnisme est un sentiment qui vient des tripes. C'est le contraire de la rationalité.»

Peter Cohen, *Psychotropes*, volume V, 1988.

L'ANTIPROHIBITIONNISME

Il s'est développé là où la répression était la plus forte : aux États-Unis.

Composés d'hommes de loi, de psychologues, de sociologues ou de médecins, les différents mouvements condamnent dès 1960 l'outrance des systèmes prohibitionnistes mettant sans distinction toutes les drogues illicites dans le même sac.

Axés sur le cannabis qu'ils estiment moins dangereux que l'alcool ou le tabac, les antiprohibitionnistes demandent pour le chanvre indien un régime moins sévère que celui mis en place dans de nombreux pays.

Parmi les différents mouvements, les uns sont libertaires et les autres libéraux.

Le grand champion des théories libertaires s'appelle Timothy Leary. Cette théorie repose sur le principe que l'être humain a droit au bonheur et que si ce bonheur passe par la drogue, on doit l'accepter.

Arrêté à la frontière mexicaine en possession de quelques grammes d'herbe, il fut condamné à 30 ans de prison, s'échappa et dut s'exiler.

Résumées par le célèbre *Tune in, turn on and drop out*, les théories de Timothy Leary sont aujourd'hui délaissées.

Cependant, elles influencèrent une partie de la jeunesse d'outre-Atlantique avant d'envahir l'Europe. Connues sous le nom de «psychédéisme» elles lancèrent le mouvement de lutte contre le prohibitionnisme.

Par exemple : la théorie de «l'usage socialement intégré», laquelle part du constat que la prohibition a été incapable de régler le problème de la drogue.

Introduisant une distinction entre l'usage et l'abus, les partisans de «l'usage socialement intégré» attachent beaucoup d'importance à l'apprentissage et à l'information.

Weil et Rosen, dans leur livre intitulé *From Chocolate to Morphine*, conseillent à propos du cannabis de ne pas fumer tous les jours, d'attendre que les enfants soient couchés pour pratiquer... L'expérience de la drogue serait transmise par les parents ou des proches qui inciteraient l'adolescent à un usage modéré.

Les abus seraient punis de la même manière que pour les drogues licites.

Cette théorie rompt avec un tabou ancré dans notre société puisqu'elle tient compte des avantages de la drogue qui existent bel et bien.

Des mouvements moins radicaux ont vu le jour. Certains luttent pour la dépénalisation et d'autres pour la légalisation.

La différence entre «dépénalisation» et «légalisation», vous connaissez ?

La dépénalisation (elle touche le plus souvent l'usage), c'est «l'abrogation des dispositions légales répressives⁽¹⁵⁾» tandis que la légalisation, c'est la commercialisation des produits prohibés.

Les partisans de la dépénalisation ne le sont généralement que pour le cannabis. Cette théorie est celle de l'ensemble du corps médical français qui refuse que l'on mette les toxicomanes en prison.

En 1978, le rapport Pelletier reconnaît que la dépénalisation de l'usage du cannabis mettrait un terme à une répression inutile, mais, soulignant le caractère hypocrite d'une telle mesure qui ne dépénalise pas le trafic, les rapporteurs utilisent l'argument



«JE FUME POUR OUBLIER QUE TU BOIS.»
AUTOCOLLANT DISTRIBUÉ PAR LES CALUMED EN 1979.

pour raffermir leur position, recommandant cependant que, par un décret, les usagers ne soient plus poursuivis.

Les positions de Mme Pelletier sont voisines de celles prises par les rapports officiels publiés aux États-Unis ou au Canada. Fumer de l'herbe ou du haschich est un acte anodin, mais on ne doit pas banaliser son usage⁽¹⁶⁾.

Louk Hulsman, un criminologue enseignant à l'université Erasmus de Rotterdam, a beaucoup fait pour combattre la prohibition. Dans un article paru en 1983⁽¹⁷⁾, il préconise de décriminaliser le cannabis dans un premier temps et de punir l'usage des autres drogues par une contravention.

Les Américains ont été les plus efficaces.

Les antiprohibitionnistes ont réussi à ce que l'usage et la possession du cannabis à des fins personnelles soient acceptés dans une quinzaine d'États qui ne prévoient plus qu'une contravention.

Le seul pays où l'usage de toutes les drogues soit dépénalisé est l'Espagne.

Il y a aussi les partisans de la légalisation.

La France a signé la Convention de 1961 et refuse de l'envisager.

C'est aux États-Unis sous l'impulsion de diverses personnalités que s'est développée la théorie de la légalisation. Le plus illustre défenseur en est Milton Friedman, un économiste conservateur.

Les partisans de la légalisation sont regroupés au sein du NORML⁽¹⁸⁾ (*the National Organisation for Reform of Marijuana Laws*) dont un des présidents, Bill Deane, était pasteur.

Ils se réclament donc de John Kaplan qui, après avoir analysé les nombreux effets pervers de la prohibition et constaté que le coût social devenait excessif dès lors que la consommation

touchait une grande partie de la population, propose une réglementation.

Frantz Leichter, représentant du district de Manhattan, n'a-t-il pas soutenu devant l'assemblée de l'État de New York en 1971 : « Il sera établi une autorité de contrôle de la marijuana qui accordera des licences et exercera le contrôle des cultivateurs, producteurs, fabricants et distributeurs de marijuana... Cette autorité fixera la force de la marijuana destinée à la vente au détail... Et imposera une mise en garde convenable, figurant sur chaque paquet, et concernant ses éventuels méfaits pour la santé de l'utilisateur... La marijuana ne pourra être vendue que dans les débits de boisson possédant une licence⁽¹⁹⁾... »

Toutes les commissions officielles ont refusé d'envisager la légalisation.

Actuellement, les cultivateurs américains fournissent pratiquement toute la marijuana fumée aux États-Unis. Regroupés, ils forment un groupe de pression qui pourrait faire basculer les choses.

Souvenez-vous du professeur Léon Schwartzenberg. Il désirait mener son action dans le sens de la légalisation. On ne lui en a pas laissé le temps.

Il s'est attiré les foudres des spécialistes, et comme le souligne Francis Caballero, le débat lancé à cette occasion a permis de constater que sous la bannière du docteur Olievenstein les partisans de la dépénalisation sont

des prohibitionnistes...

... Le même Caballero qui, quelques pages plus loin, défend la théorie du « commerce passif » appliquée au cannabis.

THE TIMES MONDAY JULY 24 1967

This advertisement is sponsored by SOMA*

the law against marijuana is immoral in principle and unworkable in practice

« LA LOI CONTRE LA MARIJUANA EST IMMORALE DANS SON PRINCIPE ET IMPRATICABLE DANS LA RÉALITÉ. »
MANIFESTE PARU DANS LE TIMES LE 24 JUILLET 1967.

(14) Voir l'interview du procureur Apap, p. 68.

(15) Rapport de Catherine Trautmann, 1989, p. 196.

(16) Voir : « Les parents boivent et les enfants fument », p. 87.

(17) *Déviante et Société*, Genève, 1983.

(18) Vous voulez tout savoir sur le NORML, allez p. 267.

(19) Cité par Gabriel Nahas dans *Haschich, cannabis et marijuana*, PUF, 1976, p. 358.

«Il faut être optimiste, car l'Histoire démontre que les abolitionnistes ont toujours triomphé, et que chacun de ces triomphes a contribué, lentement mais concrètement, au progrès de l'humanité.»

Georges Apap, *Psychotropes*, volume V.

INTERVIEW D'UN ANTIPROHIBITIONNISTE : GEORGES APAP, UN PROCUREUR PAS COMME LES AUTRES

Pour mémoire.

Le 8 janvier 1987, lors de l'audience de rentrée du tribunal de Valence, Georges Apap prononce un discours sur la toxicomanie qui lui vaut les foudres du garde des Sceaux Albin Chalandon. Pour le punir de sa franchise, il le mute d'office à Bobigny.

Un mois plus tard, l'alternance fait rage, François Mitterrand refuse la mutation du procureur. C'est, à n'en pas douter, une condamnation de la politique ultra-conservatrice et fort contestée d'Albin Chalandon.

Une claque ! Et Denis Baudoin, le porte-parole du gouvernement Chirac qui juge les propos du procureur «aberrants», affirme que cette décision «mine l'autorité du gouvernement».

Le 6 mars 1987, le garde des Sceaux saisit la commission de discipline du parquet. Il attaque.

Le 9 octobre, Georges Apap est jugé par ses pairs. On lui reproche de critiquer l'action du gouvernement alors que sa fonction exige de la défendre. De se livrer «à une démonstration de nature politique».

On lui fait clairement comprendre qu'on ne critique pas impunément son supérieur.

Considérant que, même si son discours porte sur une actualité brûlante, Georges Apap «bénéficie de la liberté de parole».

Considérant qu'un procureur soumis corps et âme à son chef, le garde des Sceaux, donnerait de la justice une piètre image.

Considérant que la politique menée par Albin Chalandon a été un fiasco, puisque dans le gouvernement dont il était le représentant, celle-ci a été contestée.

Considérant que Georges Apap a exprimé son opinion de citoyen sur un sujet dramatique, qu'il n'a pas contesté la loi, ni injurié le garde des Sceaux, qu'il s'est exprimé sur un ton ironique,

que sa vision d'un monde où la drogue serait dépénalisée est utopiste et que là où il exerce les drogués remplissent les prisons.

Forte de toutes ces considérations qui, entre nous soit dit, sont autant de désaveux d'un plan qui n'a jamais vu le jour, la commission présidée par l'actuel garde des Sceaux, a relaxé Georges Apap.

Les prises de positions courageuses du procureur ont été récompensées. En 1988, la *Drug Police Foundation* militant contre la prohibition des drogues lui a attribué son prix annuel...

JEAN-PIERRE GALLAND : *Lors de l'audience de rentrée du tribunal de Valence, vous avez prononcé un discours qui allait vous attirer des ennuis. Que disiez-vous ?*

GEORGES APAP : *En deux mots, j'ai dit que l'interdiction légale de la consommation me paraissait une aberration dans la mesure où cette interdiction était génératrice de tous les maux qui accompagnent la consommation des drogues.*

J.-P. G. : *Vous vous attendiez à un tel tollé ? Quelqu'un a quitté la salle, non ?*

G. A. : *Je n'imaginai certes pas une telle ampleur à la réaction. Le discours était destiné à un auditoire valentinois et ne devait pas dépasser les limites de la Drôme. Je voulais seulement désamorcer la surenchère à laquelle, sur cette question, les hommes politiques locaux se livraient, dans un département où le problème est, somme toute, secondaire.*

Quelqu'un a quitté la salle, c'est vrai. C'était un député RPR qui m'en avait averti avant l'audience, en s'excusant par avance d'avoir à partir avant la fin de la cérémonie à cause d'un rendez-vous impérieux auquel il lui fallait se rendre. Ceci a été prouvé devant la Commission de discipline. Mais cet homme a laissé s'ins-

taller l'équivoque, et lorsque les journalistes sont allés lui demander s'il avait quitté la salle pour protester, il a dit que mon discours était scandaleux et a immédiatement téléphoné à Chalandon.

J.-P. G. : Dans le discours de Valence, vous citiez une circulaire du 17 mai 1978 diffusée par la chancellerie invitant les procureurs à ne plus poursuivre les usagers de haschich. Concrètement, ça se passe comment ?

G. A. : À l'époque effectivement, les fumeurs de H à qui on n'avait rien d'autre à reprocher, étaient relâchés par la police sur instruction du procureur et ils n'étaient pas inquiétés. Mais il s'agissait de l'application d'une simple circulaire qui, en tant que telle, ne pouvait se substituer à la loi. De sorte qu'un procureur qui voulait poursuivre malgré la circulaire ne pouvait pas en être empêché, puisqu'il appliquait la loi. Ceci était de nature à engendrer l'arbitraire le plus complet.

Cette situation a duré jusqu'au 12 mai 1987, date à laquelle Chalandon a diffusé une autre circulaire.

Paradoxalement, alors qu'en octobre 1986 il avait dit qu'il fallait enfermer tous les drogués, alors aussi qu'il me poursuivait pour avoir dit qu'il ne fallait plus les incarcérer, il nous recommandait dans une circulaire de 1987 de ne plus les poursuivre, et ce sans faire de distinction entre les drogues. Il distinguait seulement l'usager occasionnel, auquel il fallait dispenser un avertissement, de l'usager d'habitude, à qui il fallait ordonner une injonction thérapeutique.

Là encore, le même arbitraire continue : j'ai rencontré récemment un juge d'instruction d'un autre tribunal que le mien, et qui m'a dit qu'il venait de placer en détention pour usage de drogue un individu qu'il considérait comme un mauvais sujet, mais contre lequel il ne pouvait rien prouver. Ceci est scandaleux.

J.-P. G. : Vous avez déjà envoyé des fumeurs se faire soigner ?

G. A. : Non, jamais. Je ne crois pas à l'injonction thérapeutique. On ne se soigne pas sur ordre, mais seulement si on le veut. D'ailleurs les cures de désintoxication sur injonction ont toujours échoué à ma connaissance.

J.-P. G. : Est-ce que vous trouvez que le mot «drogue» est approprié au cannabis ?

G. A. : Pour moi, il n'y a pas de «drogue», mais des produits de consommation dont certains peuvent être dangereux. Exemples : alcool, tabac, cannabis, cocaïne, héroïne, et bien d'autres.

J.-P. G. : Drogue douce, drogue dure, vous faites une différence ?

G. A. : Non, aucune, pour la raison ci-dessus. Certains produits

de consommation sont dangereux par eux-mêmes. L'important est de ne pas les rendre plus dangereux encore en les interdisant.

J.-P. G. : Votre discours a été vécu comme une prise de position politique. On en a fait un symbole... En deux mots, qu'est-ce que vous pensez des partis politiques ?

G. A. : Je ne crois plus à la capacité d'aucun parti politique de changer les choses dans le sens que je souhaite. Mais mon discours n'était pas une prise de position politique. J'ai expliqué qu'il s'inscrivait dans le contexte valentinois. Il est vrai que je n'aimais pas Chalandon ni les gens qui l'entouraient et que ses déclarations sur l'enfermement des drogués m'avaient inquiété.

J.-P. G. : Dans les débats sur la drogue, on ne parle presque jamais du cannabis si ce n'est pour dire qu'il est le premier maillon d'une chaîne infernale. Pourquoi ?

G. A. : Sans doute parce qu'on le considère ordinairement comme moins dangereux, car proche du tabac, lui-même autorisé. Je ne crois pas au premier maillon d'une chaîne infernale. Je ne crois pas que ce produit soit très dangereux. En tout cas, il n'est pas dangereux pour autrui car ce n'est pas, comme l'alcool, un excitant. Je crois qu'au contraire il plonge le consommateur dans un état de prostration qui exclut la violence.

J.-P. G. : Il y a celui qui vend du «haschich» pour gagner de l'argent et celui qui achète une certaine quantité qu'il redistribue à ses amis. La justice sait-elle faire la différence ?

G. A. : Ça dépend du magistrat saisi de la question dans une situation concrète. Mais si la justice peut faire une différence, la loi, elle, n'en fait pas, car il s'agit de «cession en vue de consommation», c'est-à-dire du trafic.

J.-P. G. : Concernant le cannabis, la prohibition a-t-elle des effets pervers ?

G. A. : Oui, comme tous les produits. La prohibition les rend plus dangereux encore, car elle crée les conditions du trafic, de la contrebande, de l'altération des produits, de la corruption des douaniers et des policiers, de la délinquance induite (celle destinée à se procurer des fonds par tous les moyens) et de la prostitution.

J.-P. G. : Pensez-vous qu'un jour prochain, les amateurs de cannabis pourront consommer en toute liberté ?

G. A. : Oui. C'est certain pour moi, car c'est le produit contre lequel il existe le moins de prévention. Mais ce serait dommage que ce produit reste le seul autorisé.

«Lorsqu'on veut changer les mœurs et les manières, il ne faut pas les changer par les lois»

Montesquieu.

LES LOIS FRANÇAISES

LES BALBUTIEMENTS

Elles ne datent pas d'hier puisque la première loi sur les substances vénéneuses a été votée le 19 juillet 1845.

La loi du 12 juillet 1916 qui institue «le tableau B des substances vénéneuses» dont l'emploi et la vente sont étroitement surveillés, et le décret du 14 septembre de la même année interdisant la détention de ces substances sous peine d'amende et de prison, visent le cannabis.

Définissant les substances vénéneuses comme tout produit susceptible d'être dangereux pour la santé, le code de la santé publique instaure les tableaux A, B, C.

Tableau A : les produits toxiques qui peuvent engendrer la mort.

Tableau B : les produits stupéfiants susceptibles d'engendrer la toxicomanie.

Tableau C : les produits dangereux qui peuvent provoquer des troubles graves.

Le cannabis fait partie du tableau A, mais un simple arrêté suffit pour qu'un produit passe de B en C ou de A en B.

Une loi datant du 29 juillet 1939 et un décret émanant du code de la santé publique en novembre 1951 précisent que ceux «qui font usage de stupéfiants en société» ou «ceux qui en facilitent l'usage à titre onéreux et gratuit» seront punis et «les peines seront doublées à l'encontre de ceux qui fabriquent ou cultivent illicitement des substances ou des plantes classées comme stupéfiants.»

MALADE OU DÉLINQUANT, IL FAUT CHOISIR

Ne faudrait-il pas, s'est exclamé un jour le législateur, faire une différence entre le drogué, un malade, et son fournisseur, un délinquant ?

La loi du 24 décembre 1953 s'en est occupée puisque on

peut exiger du «drogué-malade» qu'il se soumette à une désintoxication.

Mais la vraie loi, celle qui est toujours d'actualité, une loi relative «aux mesures sanitaires de lutte contre la toxicomanie et à la répression du trafic et de l'usage illicite des stupéfiants⁽¹⁾», date du 31 décembre 1970.

Tout tourne autour de l'usager dont on ne sait s'il doit être considéré comme un délinquant ou un malade.

Premier cas de figure : le drogué vole et tue pour satisfaire son vice ou invite un ami à partager son expérience, il est considéré comme un délinquant.

Deuxième cas de figure : le drogué est un malade qu'aucune répression n'atteint et qu'il faut soigner.

La loi de 1970 punit pour la première fois l'usager solitaire.

Interdire à quelqu'un de fumer un «joint» affalé devant sa télé, c'est faire très peu de cas des grands principes de la liberté individuelle. Depuis 1970, les forces de l'ordre peuvent jour et nuit pénétrer dans un appartement, et s'ils ne trouvent pas un gramme de haschich, mais une balance de ménage, inculper l'occupant. Idem si dans un moment d'égarement, ce dernier leur avoue avoir fumé dans une soirée il y a trois ans.

Pour défendre cette loi, le législateur affirme qu'à une époque où on s'intéresse par l'intermédiaire de la Sécurité sociale à la santé de l'individu, on ne peut accepter qu'il se démolicse pour son propre plaisir.

Qu'il s'agisse du chanvre indien ou de toute autre drogue illicite, la loi est la même. Cependant, certaines incriminations (telles «l'aide des médecins et pharmaciens»), ne concernant que les drogues dures, ne figureront pas dans ce chapitre.

En pratique, la justice établit souvent une différence entre le fumeur et l'héroïnomanie, l'usager et le trafiquant. Mais elle peut aussi entretenir une certaine ambiguïté et incriminer un simple consommateur de trafic.

L'USAGE



L'USAGER SIMPLE

Alors que la loi de 1916 ne punissait que l'usage en société, la loi de 1970 innove, «incriminant pour la première fois en France l'usage solitaire⁽²⁾».

L'article L. 628 réprimant «l'usager simple» frôle l'inconstitutionnalité puisque «la liberté consiste à pouvoir faire tout ce qui ne nuit pas à autrui» et qu'utiliser des stupéfiants dans son intimité ne peut nuire qu'à soi-même.

Afin de garder un semblant d'utilité à l'article L. 628, une circulaire en date du 30 mars 1978 précise que «la détention de stupéfiants pour la consommation personnelle doit être assimilée à l'usage».

Le 12 mai 1987, dans une nouvelle circulaire, Albin Chalandon précise que si l'usage d'une drogue, quelle qu'elle soit, se révèle occasionnel et que «l'intéressé présente des garanties suffisantes d'insertion sociale», il n'écopera que d'un avertissement.

L'usager simple est passible de 2 mois à 1 an de prison et d'une amende de 500 F à 15 000 F, à moins que le magistrat n'ordonne une cure de désintoxication, ce qui dans le cas du cannabis, est ridicule et se résume à la signature d'un psychiatre au bas d'une page.

L'USAGER DÉTENTEUR

Oui, mais voilà, entre le fumeur qui ne fait qu'absorber la fumée de son pétard et celui qui non content de l'absorber en possède un bout dans sa poche, la loi établit une distinction.

L'usager simple peut alors être incriminé au nom du L. 626 et du L. 627, à savoir être considéré comme un trafiquant.

«Le L. 626 incrimine ceux qui auront contrevenu aux décrets relatifs aux substances vénéneuses⁽³⁾».

Le dernier décret, en date du 29 décembre 1988, nous rappelle que l'usage du cannabis est interdit.

Qui est incriminé du L. 626 risque de 2 à 10 ans de prison et une amende de 5 000 F à 50 000 F.

L'article L. 627 s'adresse à «ceux qui auront contrevenu aux règlements d'administration publique visés à l'article L. 626⁽⁴⁾». Le fumeur de cannabis étant en principe détenteur du produit qu'il utilise, c'est à la justice de déterminer si l'intéressé entre dans la catégorie de l'usager simple (L. 628) ou de l'usager détenteur (L. 627).

L'article L. 627 vise d'autres incriminations : l'acquisition, l'importation, l'exportation, et même la tentative d'achat... Être pris en possession de quelques barrettes de pur henné peut justifier une inculpation !

Concernant le L. 627, les peines varient suivant l'incrimination. L'usager détenteur risque une peine de 2 à 10 ans de prison et une amende de 5 000 F à 50 000 000 F.

L'usager simple n'encourt pas une peine supérieure à un an de prison, mais arrêté en province «où les résistances à la dépenalisation de fait sont les plus fortes⁽⁵⁾», celui qui recevra un colis d'herbe à partager entre amis, sera peut-être accusé d'importation et jugé comme un trafiquant.

En 1990, on se demande ce qu'attend le législateur pour «fixer clairement un seuil quantitatif au-dessous duquel la quantité détenue sera regardée, sauf preuve du contraire, comme destinée au seul usage personnel⁽⁶⁾».

L'USAGER TRAFIQUANT

L'usager trafiquant est passible aussi bien des incriminations concernant l'usager que de celles concernant le trafiquant. Laissant aux juges le soin de choisir en fonction des circonstances, la loi est d'une ambiguïté telle que le Comité interministériel sur la toxicomanie la qualifie «d'inapplicable».

Au fil des années et des gouvernements, l'usager trafiquant est devenu «un être juridique hybride⁽⁷⁾», et son sort dépend des nombreuses dispositions prises par les pouvoirs publics.

(1) Cité par Francis Caballero, *Droit de la Drogue*, Dalloz, 1989, p. 486.

(2) *Idem*, p. 487.

(3) *Idem*, p. 494.

(4) *Idem*, p. 495.

(5) Francis Caballero, *Droit de la drogue*, Dalloz, 1989, p. 499.

(6) Cité par le rapport Pelletier, janvier 78, p. 219.

(7) Francis Caballero, *Droit de la drogue*, Dalloz, 1989, p. 498.

Avant la parution en mars 77 d'une circulaire demandant des peines de prison ferme contre l'usager revendeur, celui-ci n'était souvent passible que du L. 628.

S'élevant contre cette circulaire, le rapport Pelletier recommandait la prudence en la matière.

La première vraie distinction entre l'usager simple et l'usager trafiquant date du 17 septembre 1984. On demande au juge de trancher en fonction de «l'état de dépendance du prévenu», de le considérer plus comme un malade que comme un délinquant.

Le 12 mai 1987, une dernière circulaire revient en arrière et demande aux juges de poursuivre «en priorité les actes de trafic⁽⁸⁾» lorsqu'ils ont sous la main un usager revendeur.

À moins qu'il ne compare en flagrant délit au nom de la loi du 17 janvier 1986 à l'encontre des petits dealers, l'usager trafiquant est passible théoriquement des mêmes peines que l'usager revendeur avec en prime les nombreux alinéas du L. 627 et le L. 630.

L'AIDE ET L'INCITATION À L'USAGE



La France, contrairement aux textes de la Convention unique, s'intéresse depuis fort longtemps à la question punissant «tout prosélytisme en faveur des drogues illicites⁽⁹⁾».

En 1916, déjà, faciliter l'usage même gratuitement, est réprimé.

En 1953, on ajoute une clause spéciale concernant les mineurs.

En 1970, on institue la «provocation à l'usage» (article L. 630).

En 1987, le L. 627 a un chapitre de plus concernant les «petits dealers».

Il existe donc plusieurs infractions concernant l'incitation.

L'AIDE ET L'INCITATION PAR FOURNITURE DE MOYENS

La loi punit «ceux qui auront facilité à autrui l'usage desdites substances ou plantes (stupéfiants) à titre onéreux ou gratuit,

soit en procurant dans ce but un local, soit par tout autre moyen⁽¹⁰⁾».

Ainsi, si on incite une connaissance à partager une cigarette de haschich, la loi étant incapable de distinguer entre l'usager partageur et l'usager revendeur, on risque des ennuis.

Quant à celui qui prêtera son appartement à des consommateurs, à condition que soit prouvée «l'incitation délictuelle», il est condamnable.

C'est le L. 627 alinéa 4 qui punit le fait de faciliter «à autrui l'usage des stupéfiants⁽¹¹⁾».

Une peine de prison de 2 à 10 ans et/ou une amende de 5 000 F à 500 000 F peuvent être prononcées. Lorsque l'usage a été facilité à un mineur, la peine augmente de 2 à 5 ans grâce à l'alinéa 5 du L. 627.

Le tribunal peut aussi déchoir de ses droits civiques, prononcer une interdiction de séjour, retirer le passeport ou suspendre le permis de conduire du contrevenant pour des durées variables, et si le délinquant est un étranger, l'expulser définitivement.

Un patron de bar fermant les yeux sur les dealers fréquentant son établissement est passible de l'article L. 629. Il risque une fermeture renouvelable de trois mois en trois mois, et si le tribunal correctionnel s'en mêle, on peut exiger la fermeture définitive de son débit de boissons.

L'INCITATION PAR LES PETITS DEALERS

Le 17 janvier 1986 est entrée en vigueur une nouvelle loi spécialement conçue pour distinguer le «petit dealer» du gros trafiquant.

La peine maximale encourue n'est plus de dix ans, mais de cinq ans de prison et l'interdiction de séjour pour les étrangers est ramenée elle aussi à cinq ans au lieu d'être définitive.

«Il s'agissait - paradoxalement - en diminuant le maximum de la peine encourue de renforcer la répression⁽¹²⁾». Cette loi permet en effet d'accélérer la procédure et de juger les petits dealers en flagrant délit.

Concrètement, en vertu de l'article L. 627 alinéa 2, «seront punis d'un emprisonnement de un à cinq ans et d'une amende de 5 000 F à 500 000 F ou de l'une de ses deux peines seulement, ceux qui auront cédé ou offert des stupéfiants à une

personne en vue de sa consommation personnelle.»

Si le petit dealer a un pote rabatteur, il devient coauteur du délit.

L'INCITATION PAR PROPAGANDE OU PROVOCATION

C'est le L. 630.

Dans le droit, on distingue ceux qui «facilitent l'usage» et ceux qui «provoquent l'usage».

La provocation à l'usage : entre celui qui facilite et celui qui provoque, la frontière est bien mince, mais elle existe.

Toute publicité pour la drogue est évidemment interdite. Mieux vaut ne pas imprimer une feuille de cannabis sur un tee-shirt et le distribuer.

Qu'elle soit ou non suivie d'effet, la provocation est sanctionnée.

La présentation sous un jour favorable : l'article de loi est tellement douteux qu'un amendement de suppression a été proposé lors du vote.

Si elle était appliquée, cette loi restreindrait bougrement la liberté d'expression... Elle interdirait toute polémique sur le sujet.

Bien qu'étendu «aux substances présentées comme ayant les effets de substances ou plantes stupéfiantes», l'article L. 630 est très peu appliqué.

En ce qui concerne le L. 630, sont prévues une peine d'emprisonnement de un à cinq ans et une amende variant entre 5 000 F et 500 000 F.

Un étranger risque une interdiction de séjour entre deux à cinq ans.

Ce n'est pas le ministre de l'Intérieur qui peut demander l'interdiction, mais le ministre de la Santé.

S'il s'agit d'un livre, en plus de l'auteur, l'éditeur, l'imprimeur et le distributeur peuvent s'attirer des ennuis.

S'il s'agit d'une émission de télévision, ce sont les responsables qui seront poursuivis.

LE TRAFIC



La première loi française, celle du 19 juillet 1845 sur les «plantes vénéneuses», vise le trafic qu'elle punit de six jours à deux mois de prison.

La loi du 12 juillet 1916 s'intéresse, elle aussi, au trafic. Elle veut réglementer les stupéfiants du champ cultivé à la poche du consommateur... C'est cette loi qui vaudra à son législateur une lettre cinglante d'Antonin Artaud dont voici la conclusion : «Je te souhaite que ta loi retombe sur ton père, ta mère, ta femme, tes enfants et toute ta postérité. Et maintenant avale ta loi⁽¹³⁾».

La France suit les directives des différentes conventions, le commerce des stupéfiants se limitant à l'industrie et à la médecine.

En 1916, que vous pratiquiez, incitiez ou trafiquiez, vous aviez droit au même régime, mais la loi de 1970 va remettre de l'ordre dans tout ça.

la loi de 1970 marche sur les «principes généraux du droit». M. Marcilhacy ne s'y trompe pas qui la traite «d'ensemble juridique dont bien des dispositions pourraient hors du contexte dans lequel elle s'applique, sembler choquante⁽¹⁴⁾».

Plus choquante encore est la loi du 31 décembre 1987.

Elle qualifie le *deal* de simple délit, mais le traite comme un crime.

Elle multiplie par 6 la durée de la contrainte par corps.

Elle «légalise» la délation promettant aux «dealers dénonciateurs» des exemptions.

Elle permet aux douaniers de passer au rayon X tout suspect.

Elle peut ordonner une confiscation générale des biens.

«Soumis à un régime d'une sévérité unique en droit

(8) Cité par Francis Caballero, *Droit de la drogue*, Dalloz, 1989, p. 502.

(9) Francis Caballero, *Droit de la drogue*, Dalloz, 1989, p. 529.

(10) Idem, p. 531.

(11) Idem, p. 530.

(12) Le rapport Trautmann, octobre 89, p. 64.

(13) Antonin Artaud, *Œuvres complètes*, tome 1, Gallimard, p. 84.

(14) Cité par Francis Caballero, *Droit de la drogue*, Dalloz, 1989, p. 547.

français⁽¹⁵⁾, toutes ces lois n'ont pas empêché le trafic d'augmenter considérablement. Si en 1970, 1 600 kilos de cannabis ont été saisis, ce sont huit tonnes que la police prend en 1987.

LA RÉGLEMENTATION

Afin de prévenir le trafic, la culture du cannabis comme celle des autres plantes naturelles (kath, pavot et coca) doit être réglementée.

Le droit international s'est penché sur la question.

Ne tenant pas compte de la teneur en THC qui varie d'une région à l'autre, la Convention distingue uniquement entre les variétés à fibre et celles à drogue et ne demande pas aux États de détruire les plants de cannabis sauvages comme c'est le cas pour le coca...

Le chanvre poussant aux quatre coins du monde, ce ne serait guère réaliste.

En France, la culture du cannabis est interdite sauf à des fins particulières autorisées par dérogation du ministre de la Santé et un arrêté signé conjointement par les ministres de la Santé, de l'Agriculture et de l'Industrie.

Un règlement européen fixe le pourcentage maximum de THC dans le chanvre à tiges à 0,3 %.

LA RÉPRESSION DU TRAFIC



La répression s'exerce sur deux fronts. Elle est d'abord policière, ensuite judiciaire.

LA RÉPRESSION POLICIÈRE

Les lois de 1970, 1986 et 1987 donnent beaucoup de pouvoir à la police.

La répression policière est facilitée par :

- la perquisition de nuit;

- la perquisition et la fouille au corps en cas de flagrant délit;
- la prolongation de la garde à vue;
- la provocation au trafic.

LA PERQUISITION DE NUIT :

La loi interdit les perquisitions entre 21 heures et 6 heures du matin sauf en ce qui concerne les affaires liées à la drogue.

Comme le remarque le législateur cité par Caballero : « Cette forme de perquisition n'a de lieu d'être que parce qu'il s'agit d'individus pour lesquels il s'agit d'être sans pitié⁽¹⁶⁾. »

Notons, cependant, que la police ne pourra pénétrer dans un appartement sans une autorisation écrite du procureur ou sur commission rogatoire du juge d'instruction.

En outre, cette loi ne concerne que le trafic. La perquisition doit avoir lieu en présence de l'individu soupçonné ou de témoins qui ne sont pas des policiers.

Ils peuvent fouiller de fond en comble et mettre sous scellés ce qu'ils ont pris.

PERQUISITIONS ET FOUILLES EN CAS DE FLAGRANT DÉLIT :

En cas de flagrant délit, la police a le droit de perquisitionner et de fouiller sans autorisation. Si le flagrant délit se définit par « l'acte qui se commet ou vient de se commettre », user d'une drogue illicite serait-il considéré comme un délit continu dont il faut prouver qu'il soit flagrant ?

La jurisprudence transforme la perquisition en une histoire alambiquée... Téléphoner au commissariat en affirmant que des fumeurs de haschich sévissent dans le square en face de chez vous n'est pas un indice suffisant pour qu'ils se déplacent.

Mais, lors d'une autre décision, un usager reconnaissant sa pratique, a vu son appartement envahi par la brigade des stupéfiants.

Pour que l'on fouille votre habitation, il suffit aussi que « les indices apparents d'un comportement délictueux » soient perçus... Mais si pensant tomber sur un kilo de marijuana, la police découvre un lot de magnétoscopes volés, elle ne peut rien entreprendre sur le champ.

Pour être fouillé corporellement, il faut aussi que les indices apparents de votre comportement soient délictueux... Ainsi, la police ne peut vous fouiller dans la rue si on vous a dénoncé anonymement, car la flagrance « doit suivre et non précéder le délit apparent⁽¹⁷⁾. »

Mais être jeune, maghrébin, circuler de nuit en banlieue,

n'est-ce pas trop souvent posséder tous les indices apparents d'un comportement délictueux ?

LA PROLONGATION DE LA GARDE À VUE :

Les dealers et les terroristes partagent le triste privilège de pouvoir être interrogés quatre jours consécutifs sans avoir droit à l'assistance d'un avocat, seulement d'un médecin qui examinera le prévenu toutes les vingt-quatre heures.

Les policiers qui participent à l'interrogatoire doivent consigner la durée des interrogatoires et les temps de repos. Cette mesure devrait éviter les irrégularités, mais si le prévenu proteste, il devra «démontrer que ses déclarations ont été viciées par ses irrégularités⁽¹⁶⁾», une démonstration difficile... Pratiquement impossible !

LA PROVOCATION AU TRAFIC :

Les policiers se déguisent parfois en délinquants. Ils deviennent dealers afin de constater le flagrant délit. Cette méthode mise au point par les Américains du Narcotic Bureau a été importée en France par Marcel Morin pour lutter contre la *French Connection*.

LA RÉPRESSION JUDICIAIRE

Le trafic, si l'on se réfère aux lois de 1970 et de 1987, est un délit criminel transformant les tribunaux correctionnels en cour d'assises, puisqu'après seulement quelques jours d'instruction, elles condamnent des dealers à de lourdes peines.

Certains juristes s'inquiètent, trouvant que trop souvent les peines applicables au trafic de cannabis sont manifestement disproportionnées à la gravité de l'acte⁽¹⁷⁾.

La tentative de trafic est punie par la loi. C'est une infraction indépendante qui pend au nez de celui qui demande le prix d'un kilo de «marocain» par téléphone ou se balade avec de grosses sommes sur lui alors qu'il ne touche que le RMI.

Une fois établi que les six kilos de résine de cannabis cachés dans la camionnette ne sont pas destinés à l'usage personnel du conducteur, il tombe sous le coup du L. 627 alinéa 1 qui concerne aussi l'importation. Est considéré comme un importateur quiconque franchit une frontière avec de la drogue. L'incrimination ne fait pas de différence quant à la nature du produit et la quantité saisie.

L'exportation est plus rare et n'a concerné que quelques affaires d'héroïne.

D'autres alinéas de l'article L. 627 sont prévus pour les trafiquants. Ils s'appliquent à la production, à la fabrication, à l'association entre trafiquants et au «blanchissement».

La justice française condamne lourdement les trafiquants de cannabis.

Rappelons que le L. 630 alinéa 1 punit le délinquant d'une peine variant entre dix et vingt ans de prison ferme et d'une amende pouvant atteindre 50 000 000 F... La libération conditionnelle étant interdite dans ce cas précis, le condamné ne sortira pas de prison avant d'avoir accompli son temps jusqu'au bout.

Si, sur dénonciation, la police remontant la filière attrape un gros poisson, le délateur sera exempt, mais il devra assister au procès et témoigner.

S'il ne facilite que l'arrestation d'un intermédiaire, la peine maximale sera réduite de moitié... Il existe, cependant, toute une série de peines complémentaires. Par exemple, les amendes qui souvent accompagnent la prison ou sont séparées. Si le contrevenant n'est pas solvable et si l'amende dépasse 500 000 F, il verra sa peine de prison se prolonger de quatre mois à deux ans et on lui confisquera tous ses biens, la loi de 1987 ayant inventé la confiscation générale.

Un des alinéas de l'article L. 627 prévoit aussi de priver le trafiquant de ses droits civiques pour une durée de cinq à dix ans et de prononcer une interdiction de séjour qui peut aller jusqu'à cinq ans.

L'étranger trafiquant est considéré comme un criminel particulièrement dangereux.

L'extradition étant très rigoureusement définie, on emploie «la procédure d'expulsion» et même la procédure d'urgence qui permet l'expulsion sur-le-champ du trafiquant... Sur-le-champ et avec l'interdiction formelle de revenir en France. C'est le cas de nombreux «dealers» d'herbe africains qui sortent de prison pour se retrouver dans un charter.

(16) Cité par Francis Caballero, *Droit de la drogue*, Dalloz, 1989, p. 588.

(17) Idem, p. 590.

(18) Idem, p. 627.

(19) Idem, p. 590.

LES DOUANES



Les douanes sont responsables de 90 % des drogues saisies, mais elles ne se contentent pas d'arrêter, elles sanctionnent, et très durement.

À LA RECHERCHE D'INFRACTIONS

Les pouvoirs des douanes ont été considérablement renforcés par la loi du 31 décembre 1987.

Accompagné d'un officier de police judiciaire, l'agent des douanes peut rentrer chez n'importe qui, sauf la nuit. Il a le droit de fouiller un véhicule et une personne, saisir n'importe quel objet qui servira à payer les amendes. Prenant quelqu'un en flagrant délit, le douanier est autorisé à le garder.

Les agents des douanes peuvent intervenir au-delà des côtes et fouiller les navires. Ils peuvent aussi en cas « d'indices sérieux » soumettre n'importe quel voyageur aux rayons X. On a le droit de refuser et les agents doivent alors obtenir l'autorisation du tribunal de grande instance. Quand ils la possèdent, soit vous obtenez, soit on vous met en prison.

Un indice sérieux ?

Imaginons un billet d'avion payé en coupures de 100 F ou un domicile à Tanger. Imaginons que fouillant une valise, les douaniers découvrent du papier à rouler ou des emballages de préservatifs. Imaginons quelqu'un qui n'a pas de bagages du tout ou qui soit arrivé le matin même où il part. Imaginons enfin une dénonciation ou une démarche hésitante... Autant d'indices qui permettent aux douaniers d'utiliser les rayons X.

LES INCRIMINATIONS

Si les douaniers découvrent 150 kilos de haschich dans la cache aménagée d'un combi VW, le conducteur sera sans doute accusé de contrebande, d'importation ou d'exportation sans déclaration, peut-être d'intéressement à la fraude.

La contrebande est le fondement des poursuites douanières. Un dealer peut être relaxé par la justice et condamné par les douanes.

L'article 417, celui concernant la contrebande, comporte toute une série de textes pour mieux coincer le contrevenant... À savoir, cependant, qu'une « capote anglaise » pleine d'huile de cannabis découverte dans un estomac ne vaudra aucune sanction de la part des douaniers, l'huile de cannabis n'étant pas classée au tableau B du code des douanes, la chambre criminelle les empêchera d'agir.

L'importation et l'exportation sans déclaration comportent à quelques variantes près les mêmes articles que la contrebande.

L'intéressement à la fraude et la participation aux actes de contrebande concernent ceux qui profitent indirectement de la contrebande, par exemple la femme du dealer qui passe de l'argent en Suisse. Cet article du code des douanes, le 399, veut élargir la famille du trafiquant, chaque membre étant victime des mêmes sanctions que le passeur.

LES SANCTIONS

Ce ne sont ni les peines d'emprisonnement, ni les peines privatives de droit qui font peur aux trafiquants (elles sont en général appliquées par le droit commun), mais les amendes et les confiscations.

Cette amende se monte à deux fois la valeur de l'objet de la fraude. Lorsque l'objet de la fraude est la drogue, comment est calculé son prix ?

L'administration l'évalue « sur la base des cours du trafic ». Elle calcule suivant le prix de détail alors que dans la plupart des cas, ce sont de grosses quantités que saisissent les douanes.

La confiscation porte d'abord sur la marchandise fraudée. Le cannabis est systématiquement brûlé. Souvent, cette destruction s'accompagne d'une confiscation en valeur, c'est-à-dire qu'en plus de payer pour qu'on incinère le produit confisqué, le trafiquant paie au prix du haschich sur le marché une nouvelle amende qui double l'ancienne.

Conclusion : avec les douanes, on paie... Et *Actuel* cite un fumeur pris avec 40 grammes de haschich dans le train Amsterdam-Paris à qui on demandait de rembourser le prix du wagon en plus de l'amende sur l'objet de la fraude.

Malgré le zèle de ses agents qui touchent une prime chaque fois qu'ils mettent la main sur une poignée d'herbe au fond de la valise d'un Zaïrois, les douanes ne saisissent qu'entre 5 et 10 % des drogues en circulation.

«Il en est même qui vont jusqu'à préconiser la "légalisation",
c'est-à-dire l'organisation du commerce des produits stupéfiants.»

Catherine Trautmann.

LE COMMERCE PASSIF, UNE ALTERNATIVE ?

Sachant que les drogues provoquent des effets globalement indésirables ; que l'être humain est ainsi fait qu'il a couru, court encore et courra toujours après les « produits psychotropes » ; que la prohibition jamais n'endigera le phénomène, il faut essayer de s'en accommoder, balayer ses tabous et considérer la drogue « comme une donnée permanente de la vie économique et sociale ⁽¹⁾ ».

Dans l'incapacité d'éliminer l'ennemi, il ne reste qu'une solution : la coopération. Encore faut-il inventer un système intelligent qui « tout en respectant les libertés individuelles sauvegarde les intérêts de la société ⁽²⁾ ».

Ce système existe. Il se situe entre un prohibitionnisme nuisible et une libéralisation utopique. Il s'appelle le « commerce passif » et on le doit à un juriste français : Francis Caballero.

LES GRANDS PRINCIPES

Comme son nom l'indique, le commerce passif est un commerce qui n'est pas actif. On se contenterait de vendre en s'abstenant de toute publicité, autant dire tout le contraire d'un commerce ordinaire !

Afin d'éviter qu'il ne devienne actif, que les petits commerçants s'arrachent la clientèle à grand renfort de promotion, « un monopole national de production, d'importation et de distribution pour chaque catégorie de drogue ⁽³⁾ », serait créé.

Devenant un monopole d'État, la drogue échapperait à l'indice des prix.

Les produits seraient partout les mêmes et les prix fixés par l'État identiques d'une « boutique » à l'autre.

LES PETITS PRINCIPES

La drogue n'étant pas une marchandise comme les autres, un avertissement du style : « Danger, ceci est une drogue », serait mentionné sur chaque paquet. Des textes commentant les dernières informations scientifiques et les dangers des produits proposés seraient aimablement offerts aux clients.

Vous avez enfin trouvé un travail à votre mesure, vous êtes responsable d'une échoppe gouvernementale. Si l'idée vous prend de distribuer des tracts vantant les qualités de votre haschich et que vous vous faites pincer, vous écoutez d'une amende dissuasive que vous verserez aux organisations luttant contre la drogue.

La taxation des coûts sociaux, qu'est-ce ?

Partant du juste principe que le « fumeur » n'a pas économiquement parlant à faire supporter son vice à la société, ce dernier serait taxé.

Si un jour (ce serait tout à l'honneur de la France qui s'effarouche dès qu'elle entend prononcer le mot « drogue »), on instituait le système du commerce passif pour le cannabis, il serait sans aucun doute considéré comme le plus dangereux des produits psychotropes et taxé en conséquence. Détail important, cette taxe n'enrichirait pas l'État, mais serait partagée entre les organismes sociaux... Est-ce le cannabis qui, dans un avenir proche, renflouera les caisses de notre Sécurité sociale défailante ?

Du consommateur, on exigerait que son usage du cannabis soit « domestique et discret ⁽⁴⁾ ».

Fumer dans les lieux publics serait interdit au nom de la « provocation et de l'incitation à l'usage » et passible d'une lourde

(1) Francis Caballero, *Droit de la drogue*, Dalloz, 1989, p. 127.

(2) *Idem*, p. 127.

(3) *Idem*, p. 128.

amende, mais si, complètement «raide», vous troublez l'ordre ou provoquez un accident de la circulation, vous aurez droit au régime commun.

Vous venez d'avoir dix-huit ans, vos parents vous ont offert les œuvres complètes du professeur Gabriel Nahas et vous décidez pour votre anniversaire de vous offrir un gâteau fourré au haschich. Fragilisé par vos lectures, vous angoissez. Pire ! vous perdez la tête. Ne vous inquiétez pas, vous pourrez toujours demander un traitement de désintoxication.

«Usage discret, incitation prohibée, production et distribution étroitement contrôlées⁽⁴⁾», tels sont les principes fondamentaux du commerce passif proposé par Caballero dans le *Droit de la drogue*.

Le commerce passif n'a de lieu d'être que si la prohibition a été un échec.

En 1969, le directeur de la Santé mentale aux États-Unis écrivait déjà : «Je ne connais aucun exemple plus flagrant où la punition légale soit plus nocive que l'infraction.»

Il parlait du cannabis. Quoique d'un tel système, on ne doit pas exclure l'héroïne, le chanvre est une aubaine pour la théorie du commerce passif, tant il est vrai que dans ce cas précis, les effets engendrés par la prohibition sont plus nocifs que la drogue elle-même.

Et si c'était pour demain ?

Le dernier rapport gouvernemental présenté en octobre 1989 par Catherine Trautmann est contre toute dépénalisation du cannabis.

La théorie du commerce passif devant s'appliquer aussi bien aux drogues licites, dont l'alcool est le fleuron, qu'aux drogues illicites symbolisées par le cannabis et ses dérivés, on assisterait à un renforcement des mesures concernant l'alcool et un adoucissement de la loi par rapport au cannabis. Cela risquerait de ne pas être du goût de tout le monde, non ?

Dernier détail important, en adoptant le système du commerce passif, la France trahirait la Convention unique qu'elle a ratifiée... Et qui a signé est en principe soumis à ses dispositions.

(4) Francis Caballero, *Droit de la drogue*, Dalloz, 1989, p. 132.

(5) Idem, p. 132.

JEAN-PIERRE GALLAND : Qu'est ce qui vous a poussé, Francis Caballero à vous lancer dans une telle entreprise ?

FRANCIS CABALLERO : Deux raisons m'ont motivé. La première est scientifique. Comme tout universitaire, je cherchais une matière disponible pour écrire un ouvrage de base pour les étudiants. J'étais un spécialiste du droit de l'environnement, j'en avais d'ailleurs fait ma thèse, mais ayant déjà beaucoup réfléchi sur ce problème, écrire un précis sur le droit de l'environnement n'aurait rien apporté à ma curiosité scientifique.

En revanche, j'ai été tout de même surpris de voir que sur un domaine aussi important que la drogue, il n'existait pas de synthèse alors que le droit joue un rôle fondamental en théorie et en pratique aussi bien pour les drogues licites qu'illicites...

J.-P. G. : Ça, c'est la première raison ?

F. C. : Oui ! la seconde est éthique si j'ose dire. Sans être un expert en matière de drogue, j'ai pu me rendre compte de l'incroyable différence de traitement entre les drogues licites d'une part, et les drogues illicites d'autre part. Il suffit de lire la littérature sur le sujet pour se rendre compte que ce qu'on dit sur les unes est littéralement paranoïaque, et ce qu'on dit sur les autres franchement laxiste. Et cette injustice, en particulier à l'égard du cannabis qui a été classé dans le tableau des stupéfiants de façon extrêmement douteuse, en vertu d'une théorie qui ne vaut pas grand-chose, la théorie de l'escalade... Eh bien, cette injustice historique, en tant que juriste, je devais la dénoncer !

De plus, les effets pervers de la prohibition qui remplissent les prisons françaises, enrichissent le crime organisé et provoquent des effets désastreux sur le plan sanitaire avec le sida, m'ont conduit non seulement à faire un ouvrage scientifique, mais aussi un ouvrage engagé.

J.-P. G. : Un ouvrage qui prenait position sur le sujet ?

F. C. : Et cette position, elle est désormais connue puisque je fais partie du mouvement mondial des antiprohibitionnistes. Il se trouve que mon livre est arrivé à un bon moment, mais j'ai travaillé absolument seul pendant quatre ans avec les moyens classiques de la recherche juridique. Mes conclusions ne sont vraiment que le fruit de mes propres réflexions.

J. P. G. : Quand avez-vous rencontré le cannabis pour la première fois ?

F. C. : Autour des années 70, lorsque j'étais étudiant à Harvard. Je me souviens de mon arrivée sur le campus : *Harvard square*. Il y avait une immense place avec des arbres. C'était en 1970, la grande époque du *flower power*. Un vent de marijuana soufflait littéralement sur la place.

Un agent de police réglait paisiblement la circulation et ne pouvait pas ne pas sentir son odeur caractéristique.

C'était l'officialisation d'une pratique aujourd'hui enracinée dans la société américaine où l'on compte plusieurs dizaines de millions de fumeurs. Socialement, je fus surpris de voir que ce qui était toléré alors, était l'objet d'une prohibition mondiale, dont les États-Unis étaient les instigateurs... C'est d'ailleurs aux États-Unis qu'on m'a, pour la première fois, proposé un joint.

J.-P. G. : La «théorie du commerce passif», vous l'avez découverte au fur et à mesure de vos recherches, je suppose ?

F. C. : Oui... Étant juriste français, donc très cartésien, je me suis dit : il ne suffit pas d'être antiprohibitionniste, il faut proposer quelque chose. C'est très facile de critiquer une législation qui ne marche pas, beaucoup plus difficile de bâtir une théorie cohérente. Les mots de «commerce passif» viennent d'eux-mêmes quand on réfléchit comment on pourrait un jour, dans l'optique d'une légalisation, commercialiser des substances aussi dangereuses que les drogues.

Il faut un commerce et il ne faut pas que ce commerce soit actif. L'usage qui est à la base de la théorie est donc : à substance psychoactive, «commerce passif». En effet, ces substances se défendent très bien toutes seules et n'ont pas besoin d'être aidées. Mais je tremblais en proposant une légalisation contrôlée, tout cela n'est pas sorti facilement. Quiconque écrit sur la drogue s'interroge et je prenais une responsabilité d'autant plus grande que mon ouvrage était à l'attention des étudiants.

J.-P. G. : Est-ce seulement parce qu'il est dangereux pour la santé que le cannabis est prohibé ?

F. C. : Je me suis aperçu que l'interdiction du cannabis était loin d'obéir à des motivations purement sanitaires.

Selon les historiens spécialisés, le cannabis a été interdit aux États-Unis pour des raisons racistes : refouler les chicanos mexicains qui envahissaient les États-Unis. De façon générale, les drogues naturelles du tiers monde (opium, coca, cannabis) ont fait l'objet d'une discrimination historique par rapport aux drogues naturelles des pays développés (tabac, vin). On peut dire que dans une certaine mesure le droit de la drogue est un droit nord-sud.

J.-P. G. : Le cannabis sera-t-il un jour légalisé ?

F. C. : Je pense que c'est à terme inéluctable, car lorsque un droit est injuste, qu'il a des effets pervers et criminalise des millions de personnes, il ne peut pas tenir. Quant à la date, elle est difficile à

prévoir. Il faut distinguer trois niveaux : les niveaux international, européen et français.

Au niveau international, même s'il existe une ligue antiprohibitionniste, le dossier est bloqué d'autant plus qu'on vient d'adopter en 1988 une convention extrêmement sévère qui a encore élargi la prohibition du cannabis en changeant sa définition : ce ne sont plus les sommités fleuries, mais la plante en son entier qui est prise en compte.

Au niveau européen, nous avons un système embryonnaire de légalisation contrôlée du cannabis : la Hollande.

J.-P. G. : Qu'est-ce que vous pensez de la politique hollandaise ?

F. C. : Beaucoup de bien. On pratique un système de désinformation inimaginable au niveau de la Hollande. On la qualifie de Mecque de la drogue alors que la politique hollandaise est une politique sanitaire qui tolère l'usage et le commerce du cannabis, mais ne l'encourage pas, essayant de contenir le problème pour que ça nuise le moins possible à la société en laissant le plus de place possible à la liberté individuelle. De toute façon, les Hollandais n'abandonneront pas leur système et il pourrait contaminer la CEE. C'est ce que les antiprohibitionnistes appellent la «hollandisation de l'Europe». Cette éventualité est possible, en raison notamment de l'ouverture des frontières européennes en 1993.

La Hollande est pour l'instant bien seule, mais elle pourrait être rejointe par l'Espagne. Un sondage fait auprès des professeurs de droit espagnols, a montré que 40 % d'entre eux étaient en faveur de la légalisation et je pense qu'au niveau européen, en raison de l'Acte unique, les choses vont bouger.

J. P. G. : En France aussi ?

F. C. : Il est certain qu'en France, je n'ai aucun espoir à court terme parce que le dossier est trop politisé. On a déclaré la «guerre à la drogue» et le chef de l'État s'est engagé au côté des USA. Mais cette guerre a été lancée sans débat. Or, elle constitue pour l'instant un échec retentissant.

La drogue devrait faire l'objet d'un débat national entre les partisans de la prohibition et de la légalisation. Et si ce débat n'a pas lieu, c'est parce que les pouvoirs en place craignent qu'il ne montre la supériorité des arguments des antiprohibitionnistes sur ceux des prohibitionnistes. En réalité, ces derniers ne craignent pas que la légalisation soit un échec et «contamine» la jeunesse, ils ont peur qu'elle soit un succès et que la légalisation réussisse.

LES INSTITUTIONS LUTTANT CONTRE LA DROGUE

AU NIVEAU INTERNATIONAL

Tout est centré autour de l'ONU.

De l'ONU dépendent :

- la Commission des stupéfiants;
- l'Organe international de contrôle des stupéfiants (OICS);
- le Fonds des Nations unies pour la lutte contre l'abus des drogues;
- la Division des stupéfiants.

LA COMMISSION DES STUPÉFIANTS

Née en 1946, elle est responsable des problèmes posés par l'abus des drogues et joue un rôle de parlement du droit international.

Les Conventions de 1961, puis de 1971, lui confèrent d'importantes responsabilités.

La Commission composée d'experts «représentant 40 États membres», se réunit une fois l'an. De nombreux gouvernements assistent aux réunions en qualité d'observateurs.

Luttant contre l'abus des drogues, elle s'assure que les Conventions qu'elle a - elle-même - élaborées, seront respectées. C'est aussi la Commission qui propose de soumettre au contrôle les produits qu'elle juge stupéfiants ou psychotropes... Avec l'OMS, elle décide donc de la vie et de la mort de certaines plantes.

L'ORGANE INTERNATIONAL

DE CONTRÔLE DES STUPÉFIANTS

L'OICS a été créé par la Convention unique en 1961.

Son rôle : limiter aussi bien la culture que la production, la fabrication que l'utilisation.

À la fois administratif et judiciaire, l'Organe définit le com-

merce légal des drogues et demande des comptes aux gouvernements.

Il est composé de treize membres, des experts qui «par leur compétence, leur impartialité ou leur désintéressement inspirent la confiance générale⁽¹⁾».

Trois d'entre eux, des spécialistes sur le plan de la médecine ou de la pharmacie, sont choisis par l'OMS.

Les autres sont sélectionnés parmi les États membres de l'ONU.

Les membres de l'OICS entretiennent des relations diplomatiques avec de nombreux gouvernements. Pour être performants, ils devraient disposer de toutes les informations sur la situation des drogues dans le monde.

Si l'Organe international de contrôle des stupéfiants estime qu'un pays triche, il a le droit de le rappeler à l'ordre. Et même de proposer des sanctions telles que l'embargo, lequel n'a jamais été appliqué.

LE FONDS DES NATIONS UNIES

POUR LA LUTTE CONTRE L'ABUS DE LA DROGUE

Fondé en 1971 dans le but d'aider les gouvernements à lutter contre la production, la consommation et le trafic; son budget est fourni par les États, la moitié des fonds étant offerts par les États-Unis.

Le FNULAD combat la demande, lançant des campagnes d'information et d'éducation ou finançant des programmes de traitement.

Pour lutter contre l'offre, le FNULAD propose des cultures de substitution. 40 % de son budget y passent. Depuis 1982, il a concentré son action et son argent sur le «plan directeur».

Qu'est-ce ? Après une analyse détaillée des problèmes posés par la drogue dans telle région, une évaluation des activités en cours ou à venir, le Fonds propose un projet.

Le FNULAD a déjà financé 89 projets agricoles en Birmanie, en Thaïlande, au Paraguay, au Soudan, en Afghanistan.

LA DIVISION DES STUPÉFIANTS

Elle se divise elle-même en quatre secteurs :

- la section de l'application des traités étudie, rédige, publie et diffuse les lois relatives à la lutte contre les drogues;
- la section de la recherche scientifique abrite le laboratoire des stupéfiants des Nations unies. La section identifie, analyse les drogues et publie un dictionnaire multilingue des drogues ainsi que des manuels techniques;
- la section de la réduction de l'offre et de la demande étudie les statistiques concernant les saisies de drogues illicites et leurs différentes tendances. Elle organise aussi des stages de formation et des séminaires sur la meilleure façon de lutter contre les drogues;
- la section de la coordination des relations extérieures et de l'information est responsable de la diffusion et de l'échange d'information. La section possède une cinémathèque, du matériel audiovisuel et une bibliothèque.

L'ORGANISATION INTERNATIONALE

DE POLICE CRIMINELLE (INTERPOL)

Réunis à Vienne en 1923, sept pays participèrent à sa création. À la veille de la guerre, l'organisation comptait trente-quatre pays pour la plupart européens. En 1955, ils étaient cinquante.

Interpol facilite la collaboration entre les polices des divers États. Depuis 1971, l'OIPC collabore avec la Commission des stupéfiants.

Elle peut proposer des projets de loi, mais «le trafic de stupéfiants occupe une grande partie de son activité au point de mobiliser aujourd'hui près de la moitié de ses agents⁽¹⁾».

Le siège de L'Organisation internationale de police criminelle se trouve à Paris. Elle occupe des bureaux dans cent trente-huit pays.

L'ORGANISATION MONDIALE DE LA SANTÉ

La Convention unique de 1961, puis celle de 1971 lui donnent beaucoup de pouvoir.

Comme nous l'avons vu précédemment, trois membres de l'OMS siègent à l'OICS.

L'OMS tient le rôle «d'expert» dans la définition des drogues.

Très écoutée, elle classe les drogues et dispose de beaucoup de champ quant au tableau.

L'OMS est constituée de comités d'experts :

- le comité d'experts des drogues engendrant la toxicomanie;
- le comité d'experts de la pharmacodépendance.

LES INSTITUTIONS EUROPEENNES

Créé en 1949 pour faire respecter les droits de l'homme, le Conseil de l'Europe regroupe 21 États.

La Convention européenne des droits de l'homme signée en 1950, s'intéresse à la drogue.

Dans l'article 5.e concernant la protection des libertés fondamentales, est admise «la détention régulière d'une personne susceptible de propager une maladie contagieuse, d'un aliéné, d'un alcoolique, d'un toxicomane ou d'un vagabond⁽²⁾».

Autre particularité de l'article 5.e, il place sur le même plan drogues licites et drogues illicites.

LE GROUPE POMPIDOU

Par l'intermédiaire du groupe Pompidou créé en 1971 à l'instigation de la France qui «voulait déclarer la guerre à la drogue», le Conseil de l'Europe s'est doté de compétences sanitaires et sociales en la matière.

Le groupe Pompidou se compose de représentants de dix États. Informel, sans statut précis, il rassemble les ministères responsables de la lutte contre la toxicomanie.

En 1979, réunis en conférence, les membres ont refusé toute distinction entre drogue douce et drogue dure et se sont prononcés contre toute libéralisation de l'usage... Ça n'a pas été facile, la Hollande «estimant qu'une politique répressive ne tenant pas compte de la nocivité du produit est injuste⁽³⁾», et les Anglais jugeant le problème de la drogue exagéré.

En 1980, le Conseil de l'Europe reprend les attributions du groupe Pompidou.

(1) Le rapport Trautmann, octobre 89, p. 191.

(2) Idem, p. 62.

(3) Francis Caballero, *Droit de la drogue*, Dalloz, 1989, p. 66.

(4) Le rapport Trautmann, octobre 89, p. 68.

LES INSTITUTIONS FRANÇAISES

LA COMMISSION DES STUPÉFIANTS

ET PSYCHOTROPES

C'est la plus ancienne des institutions françaises.

Née en 1930, elle avait pour mission, l'Indochine française étant productrice d'opium, la réglementation des stocks utilisés par la pharmacie...

Depuis 1969, la commission, composée de quarante personnes, s'occupe aussi des psychotropes.

Organe d'information et de concertation, son autorité relève du ministre de la Santé.

L'INSTITUT NATIONAL

DE L'ENSEIGNEMENT,

DE LA RECHERCHE, DE L'INFORMATION

ET DE LA PRÉVENTION SUR LES TOXICOMANIES

Le Sénat a tenté d'imposer l'Institut au gouvernement qui s'y est opposé.

Placé sous la tutelle du Premier ministre, il s'occupe de la formation des personnes en contact avec la toxicomanie, il essaie de découvrir comment on devient «accro» et quels sont les remèdes à employer.

L'Institut est un établissement public et pose un problème car il fait double emploi avec la MILT.

L'OFFICE CENTRAL DE RÉPRESSION

DU TRAFIC ILLICITE DE STUPÉFIANTS

Né par décret le 3 août 1953, l'OCRTIS coordonne les différents services de répression : la police nationale, le service des douanes, la gendarmerie et la police de l'air et des frontières, lesquels appartiennent à quatre ministères différents : Intérieur, Finances, Défense et Transports.

«Pièce maîtresse du dispositif policier anti-drogue⁽⁸⁾», l'OCRTIS détermine la politique générale coordonnant les différents

acteurs de la répression. En rapport avec les services régionaux, il passe à l'action, joue un rôle centralisateur accumulant les renseignements et les communiquant, si besoin est, à l'OIPC-Interpol.

Relevant du ministère de l'Intérieur, il comprend à Paris la brigade de répression du trafic illicite des stupéfiants et du proxénétisme, et les divisions de police judiciaire.

En province, il «chapeaute» les services régionaux de police judiciaire, les polices urbaines ainsi que la police de l'air et des frontières.

L'OCRTIS regroupe plus de 100 000 fonctionnaires.

LA MISSION INTERMINISTÉRIELLE

DE LUTTE CONTRE LA TOXICOMANIE

Monique Pelletier dans son rapport souhaitait la mise en place d'une «nouvelle politique de la drogue» et demandait que soit créée une délégation s'occupant de l'ensemble des problèmes concernant la toxicomanie.

Il faudra attendre quatre ans pour que son vœu soit exaucé. En 1981, le ministre de la Solidarité nationale, Nicole Questiaux, «estime utile de créer un groupe qui aurait à la fois un rôle de conseil sur les problèmes de toxicomanie et d'impulsion de la politique à suivre en la matière⁽⁹⁾».

En août, **François Colcombet** devient le premier «monsieur Drogue».

Devant le manque de coordination des différents ministères s'occupant du problème, le Premier ministre annonce sa décision de créer un comité interministériel et une mission permanente de lutte contre la toxicomanie.

Le 8 janvier 1982, un décret officialise la coordination.

La première réunion a lieu le 2 février 1983 sous la présidence de Pierre Bérégovoy, alors ministre des Affaires sociales et de la Solidarité nationale.

Franck Perriez succède à François Colcombet et en novembre 1983, la MILT s'installe dans des locaux préfabriqués qu'elle quittera en 1990.

Un an plus tard, c'est le tour de **Jean-Claude Karsenty**, un proche de Pierre Joxe.

Un psychiatre, un psychologue, un enseignant et un éducateur forment la première équipe qui comptera sept personnes,

puis l'effectif tombe à quatre en 1985 malgré l'arrivée d'un officier de gendarmerie.

En 1986, on change de gouvernement.

Guy Fougier remplace l'homme éclair de la MILT **Dominique Charvet**.

Le 22 juillet, le Premier ministre offre 250 millions à la MILT afin qu'elle lutte plus efficacement contre le fléau.

Le garde des Sceaux, qui rattache la mission au comité interministériel, devient vice-président.

Toujours sous le règne Chalandon, **Claudius Brosse** succède à Guy Fougier.

En août 1988, par décret, la MILT dépend à nouveau du Premier ministre, mais on ne touche pas au comité interministériel... Pas encore : le 10 novembre 1988, cependant, on supprime la vice-présidence du comité qui restait au garde des sceaux.

Avant que le Premier ministre demande à Catherine Trautmann de se pencher sur le problème de la toxicomanie, **Gilbert Bonnemaïson** était le « monsieur Drogue » du gouvernement socialiste.

Catherine Trautmann rend son devoir en octobre 1989⁽⁵⁾ et c'est Georgina Dufoix qui prend le relais.

Réunie quatre fois en sept ans, la MILT a pris plusieurs dispositions concernant la drogue.

Très attachée à la formation, elle a organisé des stages à l'attention des médecins, du corps enseignant, des policiers et des douaniers... « Même les élus locaux se voient offrir une possibilité de formation ainsi qu'un document d'information⁽⁷⁾. »

Elle a décidé que ce ne serait plus le ministère de l'Intérieur qui représenterait la France au groupe Pompidou, mais le ministère des Affaires sociales et de la Solidarité nationale; et que le président de la mission serait le chef de la délégation française auprès de la commission des stupéfiants de l'ONU.

C'est la MILT qui est à l'origine de la loi du 17 janvier 1986 sur les « petits dealers ». C'est encore la MILT qui a donné plus de moyens à l'Office central pour la répression du trafic illicite de stupéfiants (l'OCRTIS) et qui a créé dans les prisons des antennes pour la toxicomanie gérées par des psychiatres attachés aux centres hospitaliers.

C'est toujours la MILT qui a fait passer la peine à vingt ans en cas de trafic, qui a allongé la durée de la contrainte par corps de quatre mois à deux ans pour ceux qui ne pourront payer les amendes douanières.

C'est enfin la MILT qui a instauré la délation promettant exemptions et réductions de peines à qui dénoncera un « plus gros que lui » et qui permet aux bateaux des douaniers de dépasser nos eaux territoriales pour fouiller un navire.

La MILT a aussi fondé par l'intermédiaire des préfets les comités départementaux de lutte contre la toxicomanie, lesquels ont empiété sur les conseils communaux de prévention de la délinquance... Mais tout s'est arrangé. Depuis 1986, ils travaillent de concert et ne se marchent plus sur les pieds, du moins en théorie.

(5) Le rapport Trautmann, octobre 1989, p. 97.

(6) Pour plus de renseignements sur le rapport Trautmann, se reporter p. 92.

(7) Le rapport Trautmann, octobre 1989, p. 101.

(8) Idem, p. 71.

LA LUTTE CONTRE LA DROGUE EN QUELQUES CHIFFRES

L'édition 1991 du *Quid* nous apprend que l'OCRTIS a saisi en 1989 17 511 kg de résine de cannabis... En 1984, année faste, 22 380,5 kg de haschich furent brûlés.

Toujours en 1989, les divers services de l'OCRTIS s'emparaient de 294 kg d'héroïne et de 927 kg de cocaïne battant tous les records précédents.

Notons que la même année, 11 884 doses de LSD 25 furent détruites.

Toujours d'après le *Quid*, aussi bien les douanes que la police et la gendarmerie saisissaient en 1988 6 222, 2 kg d'herbe, 17,1 kg d'huile et 1 704 pieds de cannabis.

En 1988, 4 244 trafiquants ont été interpellés et déférés. Parmi eux, 2 327 étaient des étrangers, 889 des trafiquants internationaux et 3 355 des trafiquants locaux.

En 1988, 26 969 usagers furent interpellés dont 22 316 étaient des usagers simples et 4 653 des usagers revendeurs...

Le cannabis représente à lui seul 16 257 interpellations, l'héroïne 9 632, la cocaïne 707...

Sachez enfin qu'en 1988, 236 personnes sont mortes par surdose. L'héroïne est responsable de 84 % de ces morts et les médicaments de 10,5 %...

Aux sept différents « monsieur Drogue », nous avons envoyé trois questions légèrement provocatrices. Deux ont joué le jeu, un troisième s'est manifesté hors jeu et les quatre restants ont refusé de jouer à moins qu'ils n'aient jamais reçu notre courrier !

François Colcombet est de gauche et Claudius Brosse est de droite.

JEAN-PIERRE GALLAND : « Je conteste à quiconque le droit de parler des effets du haschich, s'il ne parle en son nom propre, et s'il n'a été à même de les apprécier par un usage suffisamment répété. » Que pensez-vous de cette phrase de Joseph Moreau de Tours ?

FRANÇOIS COLCOMBET : Je pense qu'on peut avoir une opinion sur le cancer sans l'avoir eu, et même le soigner. Je pense qu'on peut être contre l'excès de vitesse sans le pratiquer, qu'on peut parler de l'opium sans l'avoir expérimenté ni *a fortiori* en avoir un usage répété et qu'on peut parler de l'alcool en n'en ayant qu'un usage occasionnel.

CLAUDIUS BROSSÉ : Cette phrase est complètement stupide. Si ce type de raisonnement était vrai, il faudrait avoir un cancer pour parler du cancer, il faudrait avoir tué quelqu'un pour juger un assassin, il faudrait être une femme pour parler des femmes et il faudrait être un chien pour parler des chiens.

J.-P. G. : Entre le jour où vous avez pris votre fonction et celui où vous l'avez quittée, votre opinion sur le cannabis a-t-elle changé ?

F. C. : Oui, beaucoup. J'ai beaucoup écouté ceux qui l'ayant ou non pratiqué avaient quelque chose à en dire. Je me suis en particulier rendu compte qu'il n'est pas possible de traiter toutes les drogues de la même façon.

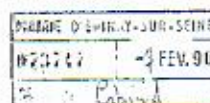
C. B. : Oui. J'ai toujours tenu les drogues pour dangereuses; mais en raison de l'opinion ambiante répandue en particulier par les moyens de diffusion collectifs, je croyais que le cannabis était moins dangereux que les autres drogues. J'ai rapidement appris des spécialistes qu'il n'en était rien et que le cannabis pouvait être aussi dangereux que les autres drogues.

J.-P. G. : Que pensez-vous de la légalisation du cannabis, plus particulièrement de la « théorie du commerce passif » ?

F. C. : J'y suis défavorable.

C. B. : Je ne suis pas un homme de théorie, mais un homme de terrain. Je ne connais pas la « théorie du commerce passif ». Par contre, je sais que la légalisation du cannabis serait une grave erreur, un crime social, qui d'ailleurs ouvrirait la porte à d'autres erreurs. Si quelqu'un a un doute, il n'a qu'à aller voir ce qui se passe aux Pays-Bas (moi, je l'ai fait et je suis revenu accablé) ou en Espagne actuellement. La drogue n'est pas un moyen de conquérir un espace supplémentaire de liberté, c'est le contraire.

Réponse de Gilbert Bonnemaïson



M. Gilbert Bonnemaïson
101 rue d'Alger
93 200 ESPAY

Monsieur,

J'écris un livre sur le cannabis et consacre un chapitre au chanvre et les parties politiques. Dans le cadre de mon enquête, je pose à tous les « Monsieur Drogue » qui se sont succédé depuis 1981, quelques questions.

Vous remerciant par avance d'y répondre rapidement, veuillez croire, monsieur, à l'expression de mes sentiments distingués.

PS : Ecrire s'il vous plaît à l'attention de Jean Pierre GALLAND.

L'écrivain que vous êtes ne saurait faire une enquête sérieuse sans s'abord définir un certain nombre de concepts, dont le premier :
« Qu'entendez-vous par « Monsieur Drogue » ? »
Restez-en les meilleurs.

9, rue du Chêne-Mort, 75005 Paris, Tél. : (1) 45 44 55 15. Télécopieur : 45 44 54 55. **E. G. SOURDIS**
S.A. au capital de 2000 000 F / R.C. Paris 5 305 201 70 / SIRET 500201701 0001

Tracing
J. Saffron

DE QUELQUES GRANDS RAPPORTS

L'histoire du cannabis est jalonnée de rapports. De l'un à l'autre, le scénario est presque toujours identique : démontrer que l'usage du cannabis est néfaste pour sa propre santé et celle de la nation.

L'INDE

LE PREMIER RAPPORT SUR LE SUJET, l'*Indian Hemp Drug Commission*, date de 1894.

C'est une idée des colons anglais qui souhaitent démontrer qu'user de la drogue est plus dangereux que s'adonner au whisky, ce qui leur permettrait de prélever des taxes.

Il fut étudié dans un réel souci d'objectivité par quatre Anglais et trois Indiens qui interrogèrent des médecins, des consommateurs, des trafiquants... En tout plus de mille personnes répondant à 70 questions.

Il compte 2 500 pages réparties en 3 volumes. Les rapporteurs écrivent : « Pour ce qui est des effets physiques, l'usage modéré des drogues issues du chanvre n'est pratiquement suivi d'aucun effet nocif⁽¹⁾. »

Quant à la pratique excessive du chanvre, elle affaiblit l'organisme et facilite la bronchite... Petite défaillance du rapport, on ne sait pas quand on passe de l'usage modéré à l'usage excessif.

Concernant les effets sur le mental, après avoir interviewé 2 000 patients admis dans les asiles psychiatriques indiens, ils ne trouvèrent aucune preuve pertinente sur un lien entre le cannabis et la folie. Pour conclure, le rapport écrit qu'un usage modéré du haschich ne peut être nocif.

En 1969, R.N. Chopra et G.S. Chopra, respectivement médecin et pharmacien, remettent ça.

Le cannabis jouant un rôle religieux était jadis en usage dans tous les milieux. Autour des années 70, le cannabis aidant à supporter les privations physiques et mentales, son usage touche surtout les classes les plus dévalorisées.

Le gros fumeur de chanvre est maigre, son visage est souvent émacié et son regard trouble. Ses bronches sont constamment irritées, il est victime de conjonctivite et plus réceptif aux petites maladies qui jalonnent notre vie.

Ces rapports n'ont qu'une valeur anecdotique pour nous. Le contexte socio-culturel est radicalement différent et les produits utilisés beaucoup plus puissants, comme en témoignent les descriptions des utilisateurs.

« Bien qu'au point de vue méthodologique, la plupart de ces études laissent à désirer, il y en a qu

LES ÉTATS-UNIS

LE «MARIJUANA TAX ACT» VIENT D'ÊTRE VOTÉ. Les bruits les plus fous circulent sur la nocivité de la marijuana.

Fiorello La Guardia, maire de New York, désirent savoir si toutes ces rumeurs sont fondées, donna le coup d'envoi d'un rapport le 17 octobre 1938.

Ils étudièrent les effets physiques et mentaux de la marijuana sur des prisonniers qui consommaient quotidiennement depuis des années et ne constatèrent aucune déficience mentale et physique grave, même s'ils notèrent parfois des nausées, des vomissements et des diarrhées lorsque l'herbe était ingérée.

Ils constatèrent aussi un phénomène de tachycardie, de temps en temps un léger tremblement, une dilatation de la pupille et une bouche en carton pâte... Mais ce qui frappa le plus les observateurs sans qu'ils puissent l'expliquer, c'est cette sensation de faim bien connue des fumeurs de marijuana.

Le deuxième axe du rapport était sociologique.

Ils remarquèrent qu'une grande partie des fumeurs étaient des Noirs et des Latino-Américains. Que le fumeur n'était guère tenté par l'héroïne, même si la moitié des junkies avaient consommé de la marijuana en association avec l'alcool et le tabac. Que la délinquance n'était pas associée à la marijuana.

En 1944, le rapport tombe sur le bureau du maire : « La publicité concernant les effets catastrophiques de la marijuana dans la ville de New York est sans fondements », concluent les rapporteurs.

NOUS SOMMES EN 1972.

Vingt-quatre millions d'Américains ont essayé la marijuana, trois millions en fument une à quatre fois par mois, cinq millions au moins une fois par semaine et cinq cent mille en usent régulièrement.

« Les États-Unis sont aujourd'hui en état de guerre. Pas contre le Vietnam au premier chef. Notre principale guerre est contre la drogue. De son issue dépend l'avenir de nos enfants, donc de notre nation », déclare le président Nixon.

Il attaque et choisit personnellement une commission de treize membres chargée de plancher sur la marijuana.

Au bout d'un an d'étude, psychiatres, sénateurs et hommes de loi remettent leur conclusion et proposent de décriminaliser l'usage, car ils ont constaté que la théorie de l'escalade est un épouvantail : « Il n'existe pas de preuves que la marijuana conduise à la consommation d'autres drogues. Il y a, toutefois, une corrélation entre l'usage de la marijuana et l'usage d'autres drogues. »

Autres constats des rapporteurs : l'usage freine l'agressivité et une dépénalisation partielle « écarterait le jeune fumeur de marijuana de la subculture de la drogue. »

LE CANADA

AU NORD AU SUD ET D'EST EN OUEST, 12 000 personnes ont été interrogées, 2 600 ouvrages sur le sujet épluchés.

Il fallut trois ans pour mener le projet à son terme.

Connu sous le nom du rapport Le Dain, il est ferme et définitif en ce qui concerne l'escalade : « On n'a découvert aucune propriété particulière à la marijuana qui engendrerait le besoin ou le désir d'autres drogues. »

Concernant la législation canadienne (la possession peut être punie de 7 ans de prison et la possession en vue du trafic d'une peine de prison à vie), le rapport Le Dain préconisait :

« 1 - La Commission recommande l'adoption de mesures législatives prévoyant la destruction, après un délai raisonnable, de tous les dossiers relatifs à une condamnation pour de tels actes.

« 2 - La Commission est d'avis que personne ne devrait être passible d'emprisonnement pour simple possession d'une drogue psychotrope à des fins non médicales. Elle recommande plutôt qu'une telle infraction soit punissable par voie de déclaration sommaire de culpabilité d'une amende d'au plus 100 dollars.

« 3 - La Commission recommande que la définition du trafic soit modifiée de façon à ne pas inclure le fait, pour un usager, de donner sans contrepartie à un autre usager une quantité de cannabis à être consommée en une seule fois. »

un grand nombre qui apportent une contribution appréciable à notre connaissance de la drogue. »

La Dope, Mainmise.

LE RAPPORT PELLETIER

Les parents boivent et les enfants fument.

Commandé par Valéry Giscard d'Estaing en 1977, une grande année cannabique, la mission conduite par Monique Pelletier a réalisé le rapport le plus intéressant et le plus complet qu'il nous soit donné de lire en France.

Aussi paradoxal que cela puisse paraître, alors que le PS, dans une lettre adressée à Matignon en 1977, demandait qu'on dépénalise l'usage de toutes les drogues, ce rapport pose plus de questions que ceux qui vont le suivre, y compris le dernier, celui de Catherine Trautmann datant d'octobre 1989.

Au fil des pages, les intervenants ne cessent de culpabiliser devant l'avènement d'une culture haschichine autonome.

Dès l'avant-propos, Monique Pelletier nous avertit qu'il n'y a rien de « commun entre le fumeur occasionnel de haschich et le grand toxicomane⁽¹⁾ »...

La mission ayant décidé « d'élargir son champ d'action » aux drogues licites, ça continue de plus belle dans l'introduction. Nous sommes bien d'accord : une société « qui permet l'alcool, le tabac ou les tranquillisants, mais interdit le cannabis ou les opiacés, n'échappe pas à l'ambiguïté générale. »

Non ! ce n'est pas fini. À la page suivante, on peut lire : « Il ne serait ni juste, ni moralement honnête à leur égard, de ne s'intéresser qu'aux adolescents et aux jeunes adultes, sans souligner qu'il existe pour d'autres classes d'âge des toxicomanies aussi caractérisées et d'un coût social sans doute très supérieur, mais mieux supportées par la société. »

Les adultes boivent et les adolescents fument. Les dangers sanitaires et sociaux de l'alcool sont infiniment plus élevés que ceux du cannabis, mais le cannabis est une drogue et l'alcool une tradition culturelle aussi bien qu'un enjeu économique de poids.

Nous avons compris : « Un adolescent fumeur occasionnel de marijuana ne peut être considéré comme un toxicomane au sens pathologique du terme. »

Et voilà la mission qui n'infirme ni ne confirme la toxicité du cannabis.

Le syndrome « d'amotivation », un argument en or des prohibitionnistes, à savoir que l'adolescent fumeur de substances prohibées préfère s'écrouler en écoutant Pink Floyd plutôt que de chercher du boulot, n'est même pas retenu.

La théorie de l'escalade, très en vogue à l'époque, est méchamment balayée. Elle existe seulement « parce qu'elle constitue une des armes essentielles de dissuasion à l'encontre d'une éventuelle libéralisation des drogues douces. » Si dépendance il y a, elle concerne des individus fragiles qui propulsés dans un milieu de trafiquants sans scrupules et de junkies notoires, pourraient succomber.

Et le rapport de conclure : « Les effets à court terme, provoqués par la marijuana fumée à doses moyennes, sont minimes, voire latents : ils sont patents et importants pour le haschich à forte dose. Les effets à long terme sont discutés. Des études pluridisciplinaires, menées dans des conditions sévères d'expérimentation, devraient permettre d'améliorer la connaissance à ce sujet. »

Le temps de constater que « d'assez nombreux témoignages font apparaître l'existence d'adultes fumeurs réguliers de H, marginaux plus ou moins reconnus, ou au contraire insérés normalement, voire brillamment dans la société », et les experts consacrent un chapitre spécial au cannabis.

La mission s'appuie sur une analyse du comportement, et répète qu'entre le fumeur occasionnel et le junkie, il y a l'espace d'un gouffre.

Claude Olievenstein, qui est à la drogue ce qu'Haroun Tazieff est aux volcans, affirme que le jour où un fumeur de joints lui rendra visite, il l'enverra soigner sa crise d'identité ailleurs.

Rassurez-vous, braves gens, fumer un pétard le samedi soir, même si c'est tous les samedis soir, « paraît maintenant entré dans les mœurs. » Mais oui, l'usage modéré du shit est devenu un phénomène de société, une manière pour les adolescents de se démarquer du monde des « grands » abonnés à l'alcool et aux trois huit. Rien de plus, écrit noir sur blanc le rapport, que la cigarette que vous fumiez dans les toilettes du lycée... Rien de plus que la « cuite » hebdomadaire et récréative des adultes.

Après tout ce qui vient d'être écrit et répété au fil des pages, quelle position va-t-on adopter ?

D'autant plus que citant tous les grands rapports, du plus ancien l'*Indian Hemp Drug Commission* et ses 3 281 pages au plus récent, une conclusion unique se dégage : le cannabis consommé modérément n'entraîne aucun effet nocif, mais utilisé à haute dose, il se pourrait qu'il soit dangereux.

Vite, tournons la page.

La mission s'en prend maintenant aux divers mouvements prohibitionnistes reconnaissant que nombre d'entre eux s'attaquent « plus au symbole que représente le "H" qu'à la réalité ».

Et les arguments scientifiques, qu'en font-ils ?

« Autrement dit, on ne peut passer de la position qu'il nous paraît possible à la Mission de prendre - à savoir que l'usage réellement occasionnel du haschich n'est pas une toxicomanie, et qu'il importe avant tout de ne pas le dramatiser - à une position qui n'est pas la sienne et qui consisterait à tenir pour établi que l'usage des dérivés du cannabis est toujours sans danger ».

Exprimé un peu plus clairement, rien ne prouve que l'usage du cannabis est dangereux, mais c'est une drogue illicite.

« Les fumeurs forment des groupes homogènes et réticents pour ne pas dire hostiles à l'égard des vraies drogues et notamment l'héroïne », insiste le rapporteur qui veut en finir une fois pour toutes avec l'argument clé des prohibitionnistes : la théorie de l'escalade... Un argument, cependant, nuancé quelques lignes plus tard : « L'usage, même occasionnel, de "H" comporte en lui-même - parce qu'il fait entrer dans un milieu, dans un circuit, qui ne sont pas toujours ceux de la drogue, mais qui les côtoient - le risque d'une rencontre fortuite avec la drogue dure ».

Si la mission fonde son analyse sur le comportement et non sur la drogue, elle est obligée d'appliquer deux politiques suivant qu'elle se trouve devant un fumeur récréatif de haschich ou un amateur d'héroïne. La première sera axée sur « l'information », la « prévention » et « l'amélioration de la communication entre générations ». La seconde sur la « répression du trafic », le « traitement » et la « réinsertion ».

Appliquée, cette politique distingue les « drogues douces » des « drogues dures » et pose le problème de la « libéralisation » des premières.

Suspense de courte durée. L'opinion n'étant pas prête à une telle éventualité, cette analyse du comportement « doit être re-

tenue et rendue publique à condition de s'accompagner de l'effort d'information indispensable pour qu'elle soit perçue comme il convient et non détournée sur le terrain du débat - qui lui paraît un faux débat - entre drogues « dures » et drogues « douces ».

Puisqu'à Paris et dans d'autres villes « la police n'interpelle qu'avec discernement » les consommateurs de haschich, étendons cette pratique et ne nous embêtons pas à modifier la loi.

Oui, d'accord, fumer n'est pas un acte banal « dénué de signification profonde », n'empêche qu'il « est souhaitable de fixer clairement en accord avec les spécialistes concernés un seuil quantitatif au-dessous duquel tout porteur serait, sauf preuve du contraire, assimilé à un usager et non à un trafiquant, et de recommander que, au-dessous de ce seuil, le détenteur ne soit plus déféré au parquet ».

Ce ne fut qu'une circulaire, un vœu. Après avoir étudié le problème avec beaucoup de sincérité, avoir répété aux adultes qu'une nation qui s'adonne à l'alcool, au tabac et aux médicaments avec frénésie se ridiculise en voulant interdire l'usage du cannabis; après avoir démonté les uns après les autres les arguments souvent fallacieux des prohibitionnistes; prudemment, la mission conduite par Monique Pelletier demande que ne soient plus poursuivis les usagers simples de cannabis. Treize ans plus tard, cette mesure n'est toujours pas systématiquement appliquée.

On ne peut rester insensible à l'effort entrepris par Monique Pelletier pour chasser les idées fausses concernant le cannabis.

En 1990, elle avoue ne plus maîtriser le sujet et reconnaît qu'il serait « malhonnête intellectuellement⁽¹²⁾ » de prendre position.

Mais en 1977 ?

Le lendemain du jour où Valéry Giscard d'Estaing lui confia sa délicate mission, interrogée par un journaliste sur le sort qu'elle comptait réserver aux « drogues douces », Monique Pelletier se trouva fort embarrassée car elle ne savait distinguer entre « douces » et « dures », mais elle apprit vite (un des ses enfants lui avouant qu'il appréciait les effets du cannabis) à différencier les produits.

En 1978, la drogue était un sujet tabou et il s'agissait de prouver aux adultes qu'on leur mentait sur les véritables dangers du can-

nabis. Elle était persuadée (elle l'est toujours) qu'une bonne politique devrait prendre en compte les drogues licites, mais le lobby de l'alcool (pour ne citer que celui-là est très puissant en France.

« J'ai pensé qu'il fallait "dessorcelliser" ce problème, le démystifier, le dépassionnaliser... » Monique Pelletier parle d'une « chape de plomb », c'est pourquoi elle n'a de cesse, tout au long du rapport, qu'elle n'ait démonté les arguments les plus fallacieux des prohibitionnistes telle la théorie de l'escalade « omniprésente » à l'époque.

Les scientifiques ont-ils découvert de nouveaux éléments concernant les dangers du cannabis ? s'interroge Monique Pelletier.

Rien de bien concret... Le bruit court, cependant, qu'au bout de quinze ans de consommation, une dépendance physique guette le fumeur et de récentes études américaines prouveraient que l'usage facilite l'apparition des cancers de la gorge et du foie.

Jusqu'à ce jour, Monique Pelletier « n'a rencontré aucun médecin qui lui ait assuré que le cannabis n'était d'aucune nocivité », mais elle ne croit pas au scénario-catastrophe avancé par Gabriel Nahas.

Attention, en 1990 comme en 1978, notre première « madame Drogue » se prononce contre toute véritable dépénalisation.

Ne faut-il pas distinguer « la prise occasionnelle de cannabis de la prise très régulière qui conduit rapidement à une sorte de désinvestissement » ?

Est-ce que le fumeur s'intègre ou non ? D'âge scolaire, se déscolarise-t-il ?

« C'est une question de rythme, de fréquence, de régularité... et de groupe. » Autour des années 80, le groupe jouait un rôle aussi important que le produit... C'est parce qu'il ne s'entendait pas avec certains professeurs et parce que l'élève le plus intelligent de la classe était un adepte du « pétard », que son fils s'y est mis... Le même fils qui, quelques années plus tard, lui avoua qu'à fumer des « joints », il avait raté son année scolaire.

De groupe et de produit... Il est très difficile de savoir de quoi on parle si on ne tient pas compte de la puissance de la plante, non ?

Que Monique Pelletier se rassure, si ce n'est l'herbe française, les haschichs que l'on trouve sur le marché sont toujours les mêmes et de qualité médiocre.

« Du moment qu'on dépénalise, on reconnaît qu'on banalise l'usage. On ne le poursuit plus, donc on l'autorise. En l'autorisant, on le bénit.

Mais encore ?

« La démarche d'adulte qui est de prendre la responsabilité de dire à partir de demain, ce n'est plus répréhensible, je trouve que c'est une démarche qui est impossible, ne serait-ce que si sur mille gosses, un seul passait à l'héroïne. »

Est-ce un argument ? En 1978, Mme Pelletier reconnaissait que nous serions contraints de « faire avec » la drogue.

Pourquoi, alors, ne pas parler franchement des produits psychotropes ? Pourquoi ne pas laisser à nos enfants le choix entre le cannabis et l'alcool ? Agissant ainsi, sans parti pris, n'éviterait-on pas certains destins tragiques ?

— Il y a tout de même la circulaire...

— Parlons-en !

— Quoi ? s'inquiète Monique Pelletier, on met encore en prison des usagers ?

— Entre l'usager et l'usager revendeur, il n'y a qu'un pas et la justice n'hésite pas à le franchir.

« Je serais amenée en toute conscience à prendre une décision de dépénalisation, je ne sais pas... C'est peut-être mieux d'avoir de la peine pour en trouver, mieux de risquer de tomber sur de l'herbe à chats, mieux de la payer plus cher... »

Douze ans plus tard, Monique Pelletier se pose toujours des questions. On la cite abondamment, mais on la sollicite rarement.

« Dès qu'on quitte le cercle du pouvoir, on n'est plus rien. » Ce travail, elle l'a vécu comme « quelque chose de terriblement personnel » et jamais personne ne lui a posé de questions sur ses « motivations ».

Quant aux rapports publics, « on ne passe pas le flambeau, c'est après moi le déluge... »

... Dommage ! la politique appliquée au cannabis n'a nullement progressé, pour ne pas dire qu'elle a régressé.

(1) Toutes les phrases entre guillemets sont extraites du rapport Pelletier La Documentation française, janvier 1978.

(2) Toutes les phrases entre guillemets sont extraites d'une interview de Mme Monique Pelletier.

«Mais qui ne sait que c'est la nuit de fin de semaine que se fument les "joints" dans les discothèques»

UN RAPPORT AU-DESSUS DE TOUT SOUPÇON

«Estimant le moment venu de secouer l'indifférence et l'ignorance qui, en France, ont tendance à banaliser ou occulter les très graves problèmes⁽¹⁾...», le Conseil économique et social⁽²⁾ se lance dans l'aventure en juillet 87.

La France est encore sous le choc Chalandon et le Conseil de l'Europe demande à ses États membres de prendre conscience du phénomène «drogue» qui touche toutes les classes sociales.

En mai 1989, Eveline Sullerot rend son devoir.

Pourtant considéré comme une drogue dangereuse, «le toxique d'appoint par excellence pour les héroïnomanes et la voie vers la toxicomanie dure⁽³⁾», le cannabis est un sujet que les rapporteurs évitent dans la mesure du possible.

Nous évoluons dans un monde sous l'emprise culturelle de la drogue : «Il est étrange que la société s'indigne de la toxicomanie et demeure indifférente à une véritable culture de drogués qui se répand partout et va des effets lumineux aux rythmes hystériques en passant par les paroles indéfiniment répétées par des idoles elles-mêmes droguées⁽⁴⁾».

Le Conseil économique et social préconise d'en finir avec cette sous-culture, «ne serait-ce que pour arrêter à temps les rumeurs et les campagnes lancées par les trafiquants, la dernière étant celle qui laisse entendre que la légalisation des produits illicites arrêterait à la fois trafic et toxicomanie, alors qu'elle répandrait le mal dans des proportions irréparables⁽⁵⁾».

Mais oui, vous avez bien lu, ce sont les trafiquants qui prônent la légalisation... Et pourquoi ? Mais parce qu'au bout d'un an, le gouvernement reviendrait sur ses positions et offrirait aux dealers «une clientèle élargie, à la recherche de drogues à n'importe quel prix⁽⁶⁾».

Composé de syndicalistes et de représentants appartenant à l'agriculture, à l'artisanat ou à des entreprises privées, le Conseil économique et social règle en quelques lignes le pro-



blème posé par les drogues licites.

Vous apprendrez que les employés de la Seita sont des honnêtes gens et la vigne «une part importante de notre économie⁽⁷⁾», laquelle n'est pas comme le commerce des drogues «entre les mains des criminels⁽⁸⁾».

Si ce n'est que des milliers de braves gens consomment de l'alcool en toute innocence, user d'une drogue, c'est toujours en abuser... Le rapport ne nous en dira pas plus.

Une question obsède les rapporteurs.

Exprimée au moins une dizaine de fois, cette «irritante question» est celle des tests de dépistage appliqués aux conducteurs victimes d'accidents de la route.

Vous ne le savez peut-être pas, mais une partie des jeunes qui se tuent sur nos routes le samedi soir sont cannabiquement ivres. Vous en doutez ? Eveline Sullerot, très perspicace, vous prouve le contraire.

D'après les statistiques policières établies à partir des interpellations, ce sont les garçons de moins de 25 ans qui fument,

it. et particulièrement durant les nuits
o- thèques, dans les bandes qui se retrouvent pour danser la nuit.»

Eveline Sullerot



PHOTO CHRISTOPHE BECK

et sur 790 motocyclistes tués sur la route, 456 avaient entre 16 et 24 ans.

La plupart de ces accidents se produisant en fin de semaine, la nuit et sans qu'une tierce personne soit impliquée, le rapport en déduit très hâtivement que le cannabis est la cause de ces accidents et se demande «quel lobby, plus puissant que le lobby de l'alcool, a jusqu'à présent exclu la recherche systématique de drogue en cas d'accident⁽⁹⁾».

Quant à la loi de 1970 votée à l'unanimité, le Conseil économique et social y voit «comme la révélation d'un défaut de volonté de la communauté d'assurer la prévention par peur de paraître pratiquer la répression⁽¹⁰⁾» et regrette qu'elle ne soit pas systématiquement appliquée.

Le jugement vaut surtout pour l'article L. 630 concernant ceux qui présentent la drogue sous un jour favorable... La MILT et Catherine Trautmann ont promis de veiller à son application, mais, les avertit Eveline Sullerot, ce sera difficile, «car elle aura affaire à de rudes adversaires et à une opinion passive et dé-

routée par des années de désinformation à connotation prétendument libérale⁽¹¹⁾».

Non seulement certains demandent la dépénalisation de l'usage, «ce qui est déjà pratiquement le cas dans plusieurs pays européens⁽¹²⁾», mais d'autres souhaitent qu'on légalise les drogues, s'indignent les rapporteurs.

Feignant d'ignorer que la majorité des partisans de la légalisation s'intéressent à titre expérimental au seul cannabis, le Conseil économique et social n'a d'autre argument pour défendre sa thèse que celui du trafiquant-légalisateur cité plus haut.

Pour terminer, les membres du Conseil économique et social condamnent la situation hollandaise «une situation indubitablement créée par la modération des peines et la tolérance affichée au cannabis⁽¹³⁾».

Se gardant toujours de poser des questions pertinentes, ce rapport ne mérite pas qu'on s'y arrête... Même pour s'en moquer⁽¹⁴⁾.

(1) «Les problèmes posés par la toxicomanie», *Journal officiel*, p. 7.

(2) Le Conseil économique et social est la troisième assemblée de France. Consultative, elle est placée sous l'autorité du Premier ministre et s'attaque aux grands problèmes d'actualité.

Le Conseil est composé de 230 membres dont 60 sont désignés par le gouvernement, le reste se répartissant entre représentants de différentes catégories socio-professionnelles.

(3) Les problèmes posés par la toxicomanie, *Journal officiel*, p. 39.

(4) *Idem*, p. 58.

(5) *Idem*, p. 14.

(6) *Idem*, p. 119.

(7) *Idem*, p. 33.

(8) *Idem*, p. 32.

(9) *Idem*, p. 96. Le THC persistant plusieurs jours dans les urines, comment ce test pourrait-il être fiable ?

(10) *Idem*, p. 96.

(11) *Idem*, p. 70.

(12) *Idem*, p. 118.

(13) *Idem*, p. 121.

(14) Le rapport Sullerot fut très mal accueilli par l'ensemble des spécialistes. Si Claude Évin, le ministre de la Santé reste poli, le docteur Olivenstein s'empare, le jugeant «antijeu, partial et partial, nous renvoyant quinze ans en arrière»... Et Eveline de répondre à ce dernier, qui la surnommait Nancy, que «les gourous n'aiment pas qu'on touche à leur fonds de commerce.»

LE P'TIT DERNIER

La droite avait son rapport. Il en manquait un à la gauche. C'est maintenant chose faite, merci Catherine Trautmann !

Sur 26 969 interpellations d'usagers et d'usagers revendeurs en 1988, 16 257 concernaient le cannabis et ses dérivés, mais on ne parle guère du psychotrope le plus populaire à l'heure de la cocaïne.

Est-ce parce qu'il s'est intégré dans le paysage ? Est-ce parce qu'il est préférable de ne pas aborder le sujet ?

Qui lira ce rapport apprendra que 58 % du haschich saisi provient du Maroc et 34 % d'Espagne, que « l'herbe » nous arrive d'Amsterdam ou du Zaïre.

Plus succinctement que Monique Pelletier, Catherine Trautmann reconnaît que certains produits licites engendrent des comportements toxicomaniaques et que d'autres, pourtant illicites, n'entraînent pas de « comportements socialement perturbateurs ⁽¹⁾ ».

Si l'usage solitaire est l'indice d'un « comportement psychopathologique ⁽²⁾ » fumer un pétard en groupe n'a pas plus de signification que boire un verre entre amis.

Il ne faut, certes, pas confondre le fumeur du samedi et le junkie confirmé, mais la difficulté vient qu'entre les deux comportements extrêmes la gradation est très progressive ⁽³⁾, et que pour le même produit il faut par exemple distinguer entre une « balconnaise » et une huile népalaise.

Mais oui, qu'on traite différemment les drogues suivant qu'elles sont licites ou illicites crée un malaise ⁽⁴⁾. Mais, vous les adolescents qui êtes les grandes victimes de la drogue, comprenez les adultes immergés dans une culture dont le vin fait partie intégrante ⁽⁵⁾... Le vin dont les effets sur la vie sociale se font sentir à long terme, le vin qui joue un rôle économique. Et ne vous plaignez pas, la circulaire du 17 mai 1978 a dépénalisé « de facto l'usage de l'herbe et de la résine de cannabis ⁽⁶⁾ » une précision qu'apprécieront tous ceux qui ont passé une nuit au poste pour un joint fumé sur un banc.

« D'autre part, il pourrait être envisagé dans un même esprit une incrimination et une répression spécifique de la possession de drogue en vue de l'usage personnel (dans des limites à déterminer ⁽⁷⁾) ainsi que la revente de drogue par un usager en vue de financer sa propre consommation. Les peines de prison pourraient être conservées mais à un niveau moindre que celles actuellement prévues puisque ce sont les mêmes que pour le trafic à des fins lucratives ⁽⁸⁾. »

Ainsi évoluera la loi d'après Catherine Trautmann.

Le chapitre consacré à la dépénalisation est traité en annexe entre les « institutions des Nations unies et une réflexion sur la communication ». D'une lecture fastidieuse, posant dans le désordre les arguments des divers mouvements antiprohibitionnistes, puis leurs propres raisonnements, les rapporteurs se prononcent contre la dépénalisation parce que le « cannabis est une drogue avec tout ce que cela implique ⁽⁹⁾ ».

Sur les cinq arguments cités contre la dépénalisation des drogues douces, trois sont consacrés aux drogues dures.

Si on dépénalisait, le rapporteur est persuadé, sans aucune démonstration, que le coût sanitaire et social serait aussi élevé qu'actuellement, que cela ne changerait rien à l'usage de l'héroïne et ce qui s'y rattache, qu'attirés par l'interdit, certains le franchiraient plus facilement.

Et le rapport de conclure qu'un État qui ne fait pas grand-chose pour lutter contre ces drogues, même si c'est son intention, ne peut concevoir sciemment la destruction de ses enfants.

(1) le rapport Trautmann octobre 1989, p. 47.

(2) Idem, p. 34.

(3) Idem, p. 50.

(4) Idem, p. 47.

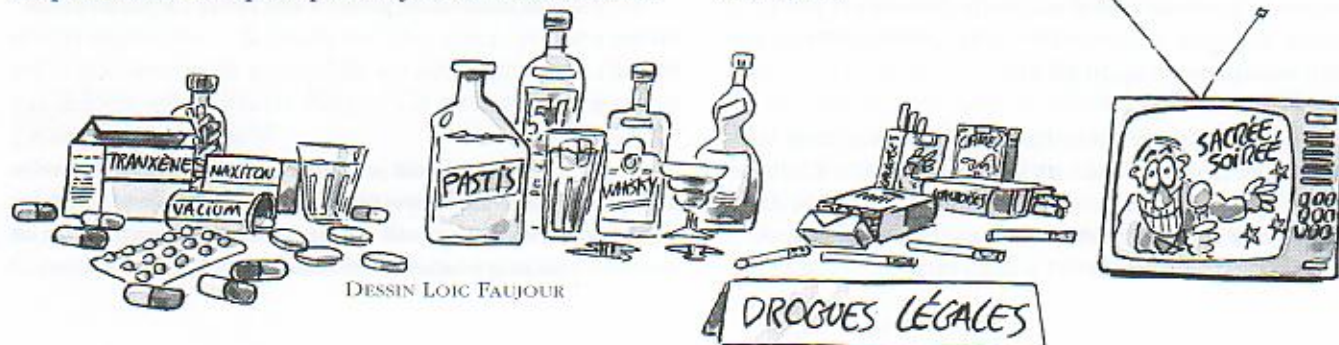
(5) Idem, p. 52.

(6) Idem, p. 65.

(7) Déjà, le rapport Pelletier demandait qu'on établisse un seuil concernant l'usage.

(8) Le rapport Trautmann, octobre 1989, p. 68.

(9) Idem, p. 204.



**«La logique de la légalisation
s'inscrit dans la logique dominante de cette société :
celle de l'argent.»**

Jean-Paul Généraux, *Libération Spécial Drogue*, 1990.

Le cannabis rapporte beaucoup d'argent, plus que la cocaïne sans doute, mais combien réellement, nul ne le sait. Consommé aux quatre coins du monde, n'exigeant qu'un faible investissement, son commerce peut faire la fortune du premier aventurier venu⁽¹⁾. Le marché de la marijuana a fluctué au gré des guerres lancées contre la drogue et de leurs échecs successifs.

Ne prenons qu'un seul exemple : les États-Unis.

Premier effet pervers d'une politique prohibitionniste, la destruction par herbicide de l'herbe mexicaine a facilité l'essor de la marijuana colombienne jusqu'au jour où la DEA a décidé de l'anéantir.

Second effet pervers, l'argent amassé par la mafia permet à des trafiquants aguerris d'investir dans la feuille de coca, plus lucrative que la fleur de cannabis.

À quelques heures de vol des États-Unis, le plus farouche partisan de la guerre à la drogue et le plus gros consommateur, la Jamaïque prend la place vacante.

Contraint de recourir au Fonds monétaire international, le pays n'a d'autre ressource que la marijuana pour répondre aux exigences draconiennes imposées par le FMI.

Qu'il soit entre les mains des socialistes ou des conservateurs, le pouvoir, avec la bénédiction des États-Unis, exporte son cannabis, mais à partir de 1985, rien ne va plus et Edward Seaga, le Premier ministre, autorise la destruction des champs de marijuana jamaïcains.

Qu'à cela ne tienne ! Belize, petit pays sur la côte caraïbe de l'Amérique centrale, attendait son heure.



Avant que la DEA n'y mette son nez et réduise la production de 75 %, Belize venait au quatrième rang des pays exportateurs vers les États-Unis et la marijuana nourrissait une partie de la population. Les agents de la *Drug Enforcement Administration* ont, certes, anéanti les cultures, mais ils ont oublié de détruire les 56 pistes d'atterrissage clandestines qui servent désormais de relais aux trafiquants de cocaïne.

La politique d'éradication du cannabis en Amérique du Sud n'a donc servi qu'à déstabiliser davantage des économies chanceuses. Et les États-Unis (toujours eux) ont profité de la situation pour se hisser au troisième rang mondial des producteurs de marijuana.

Plus proche de nous, le Moyen-Orient !

Fut un temps où la drogue (haschich, héroïne et même cocaïne) rapportait au Liban plus que les dépenses de guerre. Produisant à lui seul autant que le Pakistan, l'Afghanistan et le Maroc réunis, le Liban vendait son haschich dans le monde entier... Oui ! vendait, car aujourd'hui l'Égypte et Israël ont renforcé leurs contrôles aux frontières, la guerre a paralysé les ports et les filières sont démantelées. Les paysans de la plaine de la Bekaa ne roulent plus en Mercedes et parlent de se recycler dans la culture de la pomme de terre⁽²⁾.

Plus loin encore, l'Inde et le Népal qui produisent des haschichs mondialement appréciés, ou la Thaïlande dont l'herbe est très recherchée, sont rebelles à toute statistique sur l'économie du cannabis.

Et pour terminer notre petit tour : l'Europe !

La plupart des pays ne distinguant pas entre le cannabis et les autres drogues, les chiffres parlent peu.

On ne possède aucune donnée sérieuse sur un trafic artisanal vivace, ni sur les cultures locales qui sont une source de revenus pour quelques agriculteurs européens. On estime, cependant, à 10 milliards de dollars le marché de détail, et la valeur des exportations se monterait, elle, à 3 milliards de dollars.

Ils s'appellent Guy Sorman ou Milton Friedman et ils défendent la légalisation des drogues au nom de l'économie. Dans les pays du tiers monde, malgré les sommes énormes investies dans des cultures de substitution, la production de cannabis n'a jamais diminué... Et parions que prochainement, si les pays riches imposent sa destruction soit en Colombie, soit au Mexique, l'Afrique, où les prix des matières premières agricoles sont en chute libre, trouvera dans la marijuana une occasion inespérée de se recycler.

(1) Autour des années 80, on estime à 150 par nuit (soit 30 000 par an) le nombre d'avions passant illégalement la frontière entre les pays d'Amérique du Sud et les États-Unis.

(2) Pour en apprendre un peu plus sur les malheurs des Libanais, rendez-vous p. 249.



RÉPRIMER ET PUNIR AU QUOTIDIEN

Souvenez-vous du chapitre consacré aux institutions luttant contre la drogue.

Elles sont quatre, dépendent chacune d'un ministère différent, disposent de pouvoirs importants et sont regroupées au sein de l'Office central de répression du trafic illicite de stupéfiants (l'OCRIS) qui reçoit, chaque fois qu'un individu est arrêté en possession d'une quantité quelconque de substance illicite, un rapport circonstancié émanant de la police nationale, de la police de l'air et des frontières, de la gendarmerie ou de la douane, les quatre services chargés de traquer l'amateur de cannabis du fumeur au trafiquant.

Souvenez-vous du chapitre consacré aux lois françaises.

Après la répression policière, la répression judiciaire... Nous l'avons vu, les nombreuses incriminations empiètent les unes sur les autres et un simple usager peut théoriquement devenir un trafiquant.

Interviewer un membre de la brigade des stupés ? Il faut une autorisation de la préfecture de police, et ces fonctionnaires devant s'en tenir, obligation de réserve oblige, au discours officiel, à quoi bon ? Nous savons tous que le cannabis est une drogue illicite. Que des adolescents mal dans leurs têtes et leurs corps, une fois dans le circuit infernal, se laisseront piéger par l'héroïne. Qu'aucun usager simple n'est en prison et que la politique de la France en matière de répression est un exemple.

Nous ne parlerons pas des 150 «super flics» de l'OCRIS chargés de chasser le gros gibier au volant de leurs voitures de sport et de pister dans le monde entier des renseignements qui permettront de remonter les filières et de coincer dans des chambres d'hôtel luxueuses des trafiquants internationaux.

Non, nous parlerons seulement de la répression au quotidien. Et nous remercions ceux qui la vivent tous les jours de nous avoir aidés.

Ce texte est une synthèse sur la répression du cannabis dans une ville de province. Ce travail repose sur une expérience personnelle. L'auteur a travaillé pendant un an au sein d'une unité médico-psychologique indépendante des institutions répressives située au sein d'une prison (maison d'arrêt) d'environ 300 places homme et d'une trentaine de places femme.

Il s'agit donc ici de témoigner d'une répression dure, sinon acharnée, et de tenter de dégager des éléments de compréhension.

Le nom de cette ville de 200 000 habitants sera volontairement occulté pour des raisons de sécurité en rapport avec la fameuse « obligation de réserve » ou droit de se taire pour ceux qui professionnellement sont témoins des basses œuvres de l'État.

Gérée par une droite assez ferme, l'activité économique est dominée par le tertiaire et les sociétés de service. Il existe une importante population de précaires et de chômeurs reléguée à la périphérie de la ville.

La municipalité qui désire garder l'image d'une ville propre au service de ses notables interdit toute vie nocturne. La police est omniprésente, des caméras en place à tous les carrefours surveillent les citoyens.

LA SITUATION DES USAGERS DE CANNABIS

DANS CETTE VILLE PAR RAPPORT À PARIS

La première fois que vous pénétrez dans cette maison d'arrêt provinciale, le nombre de personnes incarcérées pour délit de cannabis vous surprend.

S'agit-il de dealers importants ? De trafiquants professionnels ? Non, la plupart sont des usagers qui occasionnellement, parfois pour arrondir leur fin de mois, vendent à d'autres usagers, lesquels les imitent.

La plupart travaillaient avant d'être incarcérés, un nombre

restreint d'entre eux s'adonnaient à des toxiques durs, beaucoup vivaient en couple avec parfois des enfants. Le plus étonnant, c'est que tous ces détenus sont considérés comme de gros trafiquants.

Comment expliquer cet écart ?

1) Dominée par le secteur tertiaire, cette ville est gouvernée par des notables qui veulent donner de leur territoire une image « propre ».

Les lieux communs faisant office d'idéologie, une part importante de la population très peu informée - et même désinformée - envisage le problème de la DROGUE avec une répulsion horrifiée sans pratiquer la nuance entre « dure » et « douce ».

Cette vision est bien sûr entretenue par les médias locaux et le démantèlement d'un réseau fonctionnant sur une dizaine de personnes est inmanquablement présenté comme l'arrestation de l'année.

Signalons que d'un point de vue médical (le Samu ne se déplace qu'une ou deux fois par an pour une overdose), les problèmes de santé liés à la drogue sont rares dans cette ville et inexistant concernant le cannabis. Les véritables problèmes médicaux liés à la prise de toxiques - et rencontrés au service des urgences - sont le plus souvent dus à l'alcool (non prohibé) et aux différents tranquillisants psychotropes dans le cadre de tentatives de suicide fort nombreuses puisqu'on en dénombre entre 3 et 5 par jour.

Il est donc clair que l'ampleur de la répression en matière de drogue, ne répond en aucune façon à une logistique de prévention médicale.

2) Police, tribunaux, administrations pénitentiaires sont des corps d'État fonctionnant avec budgets, promotions professionnelles, etc. Plus ces corps font preuve d'activité, plus les budgets et les valorisations professionnelles augmentent.

Ainsi, nous avons constaté que lorsqu'un groupe de détenus quitte la maison d'arrêt, le nombre d'arrestations et de nouvelles incarcérations augmente dans les jours qui suivent



comme s'il fallait, de préférence avec un subtil surnombre, remplir la prison afin d'y maintenir une tension permanente... Rien, en effet, n'est plus valorisant pour l'administration pénitentiaire que de gérer une telle situation !

En bref, on ne peut concevoir les institutions répressives fonctionnant à vide, et pour un délit identique, on peut se retrouver incarcéré dans cette ville et libre à Paris où le nombre et l'importance pénale des délits sont plus grands.

La longueur de la peine obéit à cette même règle. Feuillotez un jour le code pénal et vous découvrirez un nombre impressionnant de délits punissables d'une peine variant entre 6 et 18 mois ou d'une amende.

Cette marge différentielle ressort au procès, et rien n'est plus arbitraire. Si la détention de cannabis ou l'insoumission au service militaire n'étaient plus considérées comme un délit, les services de répression trouveraient leur bonheur et de nouvelles raisons de s'activer dans d'autres pages du code pénal actuellement laissées à l'abandon.

Il faut remplir ! et pour remplir, une complicité réciproque s'installe entre les divers corps d'État dans le sens de l'hyperactivité, ce qui rend illusoire leur prétendue indépendance réciproque et difficile la prévention sociale des délits ou l'élargissement libertaire des lois qui à long terme les menace de chômage.

En bref, la plupart des personnes incarcérées pour une affaire de cannabis dans cette ville, ne seraient même pas en détention préventive à Paris... Qui a dit que la justice devait être la même pour tous ?

QUI SONT DONC CES DÉLINQUANTS

DÉTENTEURS/USAGERS DE CANNABIS ?

Comme dans toutes les autres villes, beaucoup de gens fument malgré la prohibition. Hommes ou femmes, ils appartiennent à toutes les catégories socio-professionnelles et ont entre 15 et 45 ans.



Ils sont insérés dans la société, élèvent une famille, ont un logement et une activité scolaire ou professionnelle. Un nombre restreint d'entre eux utilisent d'autres produits, si ce n'est l'alcool.

L'action policière et judiciaire est dispensée selon des critères sociaux, des critères d'alliance familiale avec des membres de la justice et cela joue dans le choix des arrestations, sur l'accélération des procédures judiciaires et évidemment sur la lourdeur des peines.

C'est une justice de classe pratiquée par des notables. Et les pauvres, les enfants d'immigrés, les «sans-grade» ou les «sans-relations» sont frappés les premiers.

COMMENT SE DEROULE L'ACTION RÉPRESSIVE

Police, gendarmerie, brigade des stupéfiants

La traque, puis l'arrestation incombent à la célèbre brigade des stupéfiants.

Tous les moyens sont bons : photographies, indicateurs tenus par la promesse d'une peine allégée, écoutes téléphoniques et délations comme le préconise la loi de 1987.

Un malheureux en a d'ailleurs un jour fait les frais. Ayant déposé son pantalon dans un «pressing», il y oublia malencontreusement une barrette de haschich dans une poche. Il fut immédiatement dénoncé à la police par le zélé tenancier du pressing qui venait d'être témoin d'un «trafic de drogue»... Et l'étourdi s'en tira avec six mois de prison.

À l'aide des moyens précédemment énumérés, l'enquête débute. C'est la période où sont collectés photographies compromettantes, conversations téléphoniques, témoignages, comptes rendus de filatures.

Une fois le «milieu de la drogue» délimité, il faut donner au scénario une logique et distribuer les rôles. Il y aura les responsables principaux et les autres. Bien souvent fantaisiste, le choix du responsable repose sur des préjugés : ce sera celui



dont le casier judiciaire n'est pas vide, celui qui vient de Paris, Marseille ou Lille, et le cas échéant, le plus pauvre de tous, l'immigré...

Une fois le réseau cerné, il ne reste plus qu'à procéder à une arrestation en masse, de préférence en flagrant délit.

Dès le lendemain, on lit dans la presse locale qu'un important réseau de trafiquants vient d'être démantelé par les services de police et que 50 grammes de cannabis ont été saisis.

Il arrive que l'arrestation et la garde à vue ne se passent pas très bien.

À la périphérie des villes de province, la police cède la place à la gendarmerie. Au cours de l'été 1989, un «réseau» de consommateurs de cannabis fut arrêté et c'est un calvaire que vécurent une nuit durant les «dangereux malfaiteurs». Injurés, mis nus, ils furent battus par des gendarmes en état d'ivresse. L'un d'entre eux fut traîné par les cheveux dans la gendarmerie et roué de coups de pieds dont certains visaient les testicules.

C'est couverts d'hématomes et d'ecchymoses que les jeunes arrivèrent à la maison d'arrêt en plein milieu d'un week-end.

Aucun médecin de la prison n'ayant été prévenu pour constater «les coups et blessures», les victimes devant attendre le lendemain matin ne pourraient prouver l'origine exacte de ce passage à tabac.

L'instruction et la détention préventive

C'est dans l'angoisse et l'anxiété que commence la détention préventive, laquelle peut durer six mois, car tout dépend de la rapidité de l'instruction, donc de la personnalité du juge.

Ceux considérés comme responsables étant souvent jeunes et pauvres, ils ont recours à des avocats commis d'office gratuits.

En résumé, la justice est extrêmement lente, les juges sévères et solidaires entre eux, les avocats commis d'office peu expérimentés et peu combatifs.

Pour le jeune détenu, la détention préventive est la période la plus pénible. L'usage du cannabis étant fréquent dans le

milieu carcéral, celui-ci n'a (en principe) rien à craindre de ses «colocataires».

Toutes ses activités sont stoppées net. L'attente semble interminable, l'anxiété constante. La dépression couve et parfois dégénère en tentative de suicide.

C'est aussi le moment des cas de conscience : «Ai-je trop parlé?» «Qui m'a balancé?» Entre les détenus d'une même affaire se développe un climat de suspicion : «Pourquoi a-t-il été libéré tout de suite alors que moi...» Ce climat anxio-dépressif amène le détenu à fréquenter médecins et psychiatres, à troquer une drogue illégale contre une drogue légale. Beaucoup de jeunes usagers de cannabis sont assez rétifs aux médicaments, mais ils n'ont pas le choix.

Un dernier tri a lieu durant l'instruction. Certains auront droit à une liberté provisoire ou bien à une non-inculpation pour des motifs clairement établis, mais ceux qui ont eu une prime jeunesse un peu turbulente, même s'ils ont payé leur dette, ne bénéficieront d'aucune clémence.

Bien entendu, les «preuves téléphoniques», bien que parfois illégales, servent au cours de l'instruction de base de travail et de confrontation entre détenus inculpés.

La personne arrêtée est contrainte d'écouter ses propres conversations. S'il se reconnaît, et c'est souvent le cas, ses aveux sont consignés sur papier, signés et ont une valeur de preuve durant le procès.

La seule alternative, mais il faut s'attendre à subir une garde à vue pénible, est de refuser de se reconnaître sur les bandes enregistrées. Dans ce cas, pas d'aveu, pas de signature, pas de preuve : un moment difficile avec la liberté au bout !

Le jugement

Il est arrivé pour certains inculpés que la justice ne dispose d'aucune preuve tangible, seulement des bribes de conversations téléphoniques, des dénonciations douteuses.

Si le juge, selon ses critères personnels, suspecte l'individu



d'être «moralement douteux», il peut s'acharner sur le dossier à la recherche de preuves et le prévenu attend en préventive.

Afin d'éviter la responsabilité d'une détention arbitraire, le juge doit condamner. Bien sûr, il n'est pas pressé de communiquer le dossier non clos à l'avocat commis d'office, lequel le recevra quelques heures avant le procès, et l'inexpérience des jeunes tout juste sortis d'une fac de droit ne fera pas le poids face à l'expérience verbale des juges et des procureurs qui eux ont eu le temps d'étudier l'affaire... Et si vraiment il n'y a aucune preuve, on administrera une peine au moins égale à la détention «provisoire».

Les responsables seront condamnés à des peines de six mois à trois ans de prison ferme. En cas d'appel, c'est le juge d'application des peines qui statue, allégeant parfois les peines, mais sous contrôle judiciaire.

LES SERVICES MÉDICAUX PSYCHIATRIQUES ET SOCIAUX

Selon un rapport récent, une étude épidémiologique réalisée par des médecins des prisons de Lyon et de Varces, l'enfermement est responsable d'une dégradation rapide et profonde de la santé physique et psychologique des prisonniers.

En principe, les services médico-psycho-sociaux dans les prisons sont là pour aider les détenus à se réinsérer. Souvent, ceux qui travaillent dans ces institutions sont révoltés par les conditions d'incarcération et les jugements aberrants, et mesurent le décalage entre les dangers du cannabis et la réalité judiciaire.

Même lorsqu'il s'agit de services indépendants (par exemple les services médico-psychologiques régionaux, les SMPR attachés au ministère de la Santé), ceux-ci restent assujettis au cadre de l'institution répressive et leurs demandes de clémence sont très souvent repoussées. Qu'on le veuille ou non, la médecine est aux ordres et doit se plier.

Au départ, l'arrivée de ces équipes indépendantes fut mal vue de l'administration pénitentiaire. Des éducateurs, des infirmiers ou des psychiatres pénétrant dans les prisons avec pour seule ambition «d'aider les détenus à s'en sortir», troublait l'administration et bon nombre de matons.

Aujourd'hui, l'administration découvre qu'elle peut, grâce à ces équipes, échapper à des «bavures» qui, auparavant, lui étaient attribuées.

Exemple : si un détenu se fait tabasser par les matons, on dira que le psychiatre n'est pas venu assez tôt pour lui infliger un calmant.

Autre exemple : si un détenu se suicide, on dira que le médecin a été incapable de dépister et de soigner sa dépression.

Comme on le constate, le pouvoir le plus faible, celui de la santé, est absorbé par le pouvoir le plus fort, celui de la répression.

Dans cette ville de province comme dans d'autres, l'humeur du détenu amateur de cannabis vire rapidement à l'anxiété-dépression. La prescription - demande d'anxiolytiques, hypnotiques et antidépresseurs - devient une nécessité, et c'est souvent sous traitement que les détenus sont libérés. Ceux qui étaient pauvres se retrouvent sans rien, dépendants des autres, confrontés à la crise sociale, abîmés et dépressifs.

C'est peut-être le début de la marginalisation, de séjours en foyers ou en squatts, de petits boulots, de consultations médicales répétées... Bref, de la zone.

Rejeté à la périphérie, exposé à la délinquance, il sera peut-être un jour récidiviste.

Et n'oublions pas les autres : les toxicomanes, les insoumis, les déserteurs, les petits délinquants sociaux... Tous ceux, fort nombreux dans les prisons, qui font les frais d'un système impitoyable... Ceux qui nous rappellent que c'est non seulement la répression du cannabis qu'il faut combattre, mais aussi le désordre établi qui conduit à la répression tout court : celle de l'arbitraire étatique.

DOCTEUR GERMINAL





DOUANES

Le cannabis n'a ni frontières, ni patrie, ses amateurs et leurs fumées franchissent les continents, les océans. Au cours de ses voyages, l'amateur appréciera la production locale. Afin de partager ses sensations et dans le seul but de prolonger le souvenir, il sera peut-être tenté d'en rapporter.

Le voyage de retour est toujours périlleux.

Les douanes jouent un rôle de premier plan dans la répression puisqu'on leur attribue 90 % des 10 % de drogues saisies. Plus que les peines de prison qu'elles peuvent distribuer, ce sont les amendes que craignent dealers et trafiquants. Volantes ou non, elles disposent d'un matériel électronique sophistiqué et de chiens évidemment plus mobiles que les machines⁽¹⁾.

Les douaniers répertorient leurs meilleurs coups et les passeurs innovent. Entre eux, c'est la guerre, une guerre impitoyable...

Tous ceux qui ont passé la frontière d'Algesiras entre le Maroc et l'Espagne se souviennent sans doute de la dextérité des agents des douanes qui vous sondent une voiture en quelques minutes.

Quelles sont les principales caches découvertes par les gabelous au fil des années, c'est ce que nous allons essayer de savoir.

Plus difficile à passer que la poudre, le haschich rapporte cependant assez d'argent pour que les malfrats s'y intéressent.

Il nous faut distinguer celui qui transporte la drogue sur lui et celui qui se sert d'accessoires.

Dans la catégorie accessoires, les sacs et les valises à double fond sont un classique en la matière.

Une certaine valise fabriquée en Suède peut contenir jusqu'à 6 kilos de haschich dans son double fond, mais presque toutes les marques peuvent être bricolées et des entreprises à Bangkok ou à Singapour sont spécialisées dans l'imitation des grandes marques.

Le douanier perspicace soupèsera votre valise, la humera pour s'assurer qu'elle ne sent pas la colle à bois, examinera la rigidité et l'épaisseur des parois, vérifiera les rivets au cas où ils seraient irrégulièrement espacés.

Les objets d'art, selles de chameau, paniers à linge et autres sacs en raphia en provenance du Maroc ou guéridons en bois importés du Kenya, malles en osier ont servi à passer du cannabis.

Les tambourins africains aussi. L'intérieur tapissé de haschich bien mou, recouvert de farine et de vernis, ils firent illusion un certain temps.

Les amateurs se servent très souvent de leurs bagages à main. Les cartouches de cigarettes ou les bouteilles d'alcool achetées dans les *free-shops* sont des plans bien connus des douaniers, de même que les bonbons et boîtes de pâtisserie orientale, les flacons de laque ou les bombes d'insecticides.

Les Jamaïcains sont plus excentriques. Attiré par une odeur suspecte, un douanier ouvre des pochettes de disque et découvre des microsillons en haschich pur.

Les envois de vivres personnels ou destinés à une entreprise ont été testés. Souvent accompagnés de produits très odoriférants, les colis n'arrivent pas toujours à destination... Les douaniers sont ainsi tombés sur des paquets de haschich déguisé en olives noires ou en fèves de cacao.



L'import-export joue un grand rôle dans le trafic.

L'intérieur des bougies, les ballots de laine ou les piles fabriquées en Inde ont essayé, sans succès, d'atteindre l'Europe.

Les boîtes de conserve sont également un classique. Elles viennent souvent du Maghreb et pour les détecter, les agents les soupèsent, vérifient que les étiquettes sont toutes semblables. Les Libanais ont essayé le matériel informatique, les Turcs les boîtes de talc et d'autres la graisse lubrifiante.

Mais tout trafiquant en herbe ne possède pas une entreprise d'import-export. Parfois, il agit seul, porte la drogue sur lui et dans lui...

Le préservatif explique en partie la présence de l'huile rapportée en septembre par les amateurs.

Elle est difficile à détecter : l'agent des douanes regardera si le suspect est pâle, somnolent ou hébété, celui-ci n'étant jamais à l'abri des fuites.

Il lui proposera une boisson chaude ou un sandwich en notant sa réaction et l'écouterà «flatuler».

Il inspectera son costume à la recherche d'une tache d'huile, car remplir des préservatifs est un travail salissant.

Fouillant ses bagages, s'il trouve du jus de fruit (utilisé comme lubrifiant), de la soie dentaire (pour l'extrémité de la «capote») ou des comprimés (contre les acidités gastriques), il doutera vraiment.

L'heure de l'interrogatoire est arrivé. Après les formalités d'usage, il est conseillé à l'agent d'attaquer franchement : «Nous avons la preuve que tu transportes de la drogue.» Il insistera sur les dangers physiologiques qu'encourt le suspect, et celui-ci, s'il est coupable, craquera.

On a trouvé dans l'estomac d'un passager 58 préservatifs représentant un poids de 1,4 kilos d'huile de cannabis.

Le haschich étant volumineux, on utilise peu les doublures de poches, les ourlets, les rembourrages d'épaules, cependant un habile cordonnier peut vous aménager une semelle fourrée au haschich... Archi connu !

Les douanes publient régulièrement des analyses sur l'évolution des trafics et les agents sont tenus au courant des nouvelles planques.

Le haschich marocain se répand, le libanais se raréfie, l'indien et autre pakistanais est trop lointain pour qu'on s'y intéresse sérieusement.

Et l'herbe ? Elle est, d'après les statistiques des douaniers, présente au Nigeria, au Ghana et au Zaïre qui est depuis de nombreuses années dans le colimateur de la répression... L'Africain fraudeur typique vient directement de son pays d'origine avec quelques kilos d'herbe dans ses bagages.

Quels moyens sont employés par les trafiquants ? Les documents publiés à l'intention de ces agents les relatent. Ce sont toujours les mêmes : le camion, la voiture, l'autocar, le bateau, le train, l'avion et la poste.

Le bateau remporte un vif succès car les planques sont nombreuses : tuyauteries, réservoirs à carburant, ceintures de sauvetage, parties creuses des mâts... Les douaniers patrouillant au large des côtes saisissent de plus en plus de navires souvent en transit.

De nombreux trafiquants se sont servis de la voiture. Les caches sont très nombreuses et elles sont connues des douaniers. Les citer toutes seraient fastidieux, même les systèmes hydrauliques avec vérin ont été repérés.

Au fil des années, les saisies le prouvent, les moyens employés sont de plus en plus sophistiqués, mais à la perspicacité des douaniers, les trafiquants répondent par une imagination déroutante.

(1) Les labradors sont particulièrement doués et les épagneuls ne se débrouillent pas mal.



DESSIN LOIC FAUJOUR

HISTOIRES VRAIES

Voilà ça y est, je suis passé au tribunal. Dans un mois, je saurai combien j'ai pris. Il y avait trop de monde, alors les juges prennent un mois pour délibérer, donc je retourne en prison jusque là !

On remonte à cinq dans la camionnette, escorte et direction toute sirène hurlante vers la prison, aux mains les menottes et aux pieds les entraves. Je dois être dangereux, et pourtant...

Je marchais dans la rue. Contrôle d'identité sans raison apparente, sauf qu'il était onze heures du soir. J'ai râlé, bien sûr, c'était normal. On m'a fait monter dans le fourgon, direction commissariat !

Arrivé là-bas, fouille complète. Dans ma poche : 20 grammes de H et un petit paquet d'herbe... Pas grand-chose, juste de quoi faire une paire de joints !

Dès cet instant, c'est comme si j'avais étranglé une vieille dame. On m'a menotté et emmené dans un autre coin du commissariat. Je ne devais voir personne à ce qu'ils disaient.

Je suis resté toute la nuit seul. Ils m'ont dit qu'ils avaient prévenu mes parents, mais je ne crois pas, sinon mon père serait déjà venu me voir.

Le lendemain, je suis passé devant des inspecteurs dans un bureau. Ils étaient trois, l'un d'eux m'a dit que si je lui disais où j'avais acheté la drogue, ils me laisseraient partir. J'ai rigolé, bien sûr tout ça me faisait rire, on n'était pas au Moyen Âge, tout de même.

Alors, à ce moment-là, ils ont changé de méthode, ils se sont mis à crier et à me traiter de tous les noms possibles.

- Sale petit fumier ! Tu vends de la drogue aux gosses.

- Petit con, tu vas voir ta petite gueule quand on aura fini avec toi.

J'ai pris peur. C'était la première fois que j'avais affaire à la police. Alors, je leur ai dit que des fois de temps en temps je partais à Amsterdam acheter un peu de shit pour moi et un peu pour les copains. Ils m'ont demandé si je leur vendais ou leur donnais. Bien sûr, je leur vendais, mais sans bénéf, juste le prix que je le payais.

Ils ont rigolé. On verra ça avec le juge !

L'après-midi, j'étais chez le juge. J'avais un avocat d'office, j'étais fatigué, j'en avais marre. Le juge a décidé de me garder en prison le temps de l'enquête. J'étais escorté par deux policiers, j'avais des menottes aux mains, j'y croyais pas, je me disais, mais non tu vas te réveiller, c'est pas vrai !

Le soir même, je dormais en prison.

J'ai regardé le mandat de dépôt que m'avait donné le juge : usage et trafic de stupéfiants. Moi ! trafiquant de drogue, c'était tellement fou que j'ai rigolé.

Avec moi dans la cellule, il y avait deux autres gars, un qui avait braqué une épicerie et un autre qui avait fait au moins trente cambriolages. Ils ont rigolé quand ils ont vu pourquoi j'étais là.

Le soir, je réfléchis dans ma cellule. J'ai jamais fait de mal, j'ai jamais rien volé, j'ai vingt ans et je rentre encore de bonne heure si mon père me le demande. Je bois pas d'alcool, je fume juste un peu de H, c'est pas méchant et maintenant je suis en prison. Là vraiment, je ne comprends plus !

Un mois plus tard, au délibéré du jugement, je me suis vu condamné à deux ans de prison ferme !

Bien sûr, je n'étais pas connu dans le quartier comme une personne dont on pouvait parler en bien, mais je n'avais rien fait de bien mauvais. Bon, oui, comme pas mal de copains j'ai tiré des mobs ou cassé des lampadaires pour m'amuser un soir où j'avais un peu picolé de la «kro», mais de là à me retrouver en taule !

Voilà, un soir on se ballade sur le boulevard dans la cité pour draguer les meufs. On repère une bande de nanas qui venaient d'une autre cité. Elles étaient plutôt chouettes et on avait envie de les draguer. Mon pote Loulou, y me dit : «Viens, on y va.» Bref, on les baratine et on part chacun avec une petite au bras. La mienne, Raymonde, elle était un peu du genre zonarde avec un cuir et des «santiags», loubarde, quoi !

On se balade bras dessus, bras dessous et on va chacun de notre côté pour «tirer».

Au croisement, les flics nous serrent et nous tapent aux fesses.

Raymonde et moi, on rigole et on déconne. Ils nous fouillent, bien sûr, j'avais près de dix grammes de shit dans ma poche, tu parles, déjà qu'ils me regardaient d'un drôle d'air depuis quelque temps !

Au commissariat, j'ai vraiment dérouillé. Je te dis pas ce qu'ils m'ont mis. Le pire, c'est que j'entendais ma copine gueuler aussi. Alors, je leur ai dit que je vendais un peu, surtout pour qu'ils laissent ma copine tranquille.

Ils ont rigolé, je me suis retrouvé en taule et depuis, j'attends ma sortie pour leur rendre la monnaie de la pièce.

Pour moi, lorsque je me suis fait avoir, les flics ont voulu faire croire à mes parents que je suis devenu un dangereux drogué qui vend aux autres et dans la tête de mes parents, c'est pire que si j'étais voleur ou n'importe quel délit. Que leur dire ? Ils ne veulent plus me croire, alors que si à mon arrestation, on leur avait dit la vérité, c'est-à-dire que je fumais un peu avec des copains juste comme ça, sans plus, ils auraient compris et n'auraient pas imaginé les pires choses sur moi !

Ça me fout en l'air et je trouve ça vraiment bête pour un peu de teuch.

HISTOIRES BELGES

Il y a quatre ans, j'ai été en prison pour « trafic, importation et exportation illicites de stupéfiants ».

Cela s'est passé à la frontière entre la Hollande et la Belgique un jeudi soir en 1986. Depuis trois ans, je montais chaque jeudi à Amsterdam pour effectuer mes « achats ».

On partait entre 8 et 9 heures du matin pour être de retour à Paris sur le coup de 21 heures. On passait la journée à Amsterdam ou Harleem, puis on allait faire du shopping avant de repartir.

A cette époque, mon entreprise était en plein boom. J'avais réduit ma clientèle et ne conservais que ceux qui achetaient un minimum de 50 grammes, sauf pour les copains à qui je fournissais des barrettes. Je travaillais avec un très bon ami, Alain, qui était mon chauffeur. On prenait sa voiture, une Audi 100 et je le payais 5 000 F par voyage.

Durant 3 ans, je vendais entre 3 et 5 kilos de haschich par semaine que j'achetais généralement en Hollande. Je le payais 8 F le gramme, le vendais en gros et demi-gros 25 F environ et gagnais autour de 50 000 F par semaine.

Je n'ai jamais eu aucun problème grave, si ce n'est quelques braquages faits par des clients défoncés à la poudre... Jamais de problèmes aux frontières, non plus. On passait de la Belgique en France par une route interdite sans poste de douane, le seul risque était la volante.

Ce ne sont pas les Français qui nous ont arrêtés, mais les Belges.

On était parti vers 17 heures afin d'être à la frontière française à 19 heures, mais arrivés en Belgique, on nous attendait avec des gyrophares et des bâtons lumineux.

Nous voilà donc en prison à Thornout près de la frontière. Je n'avais qu'une peur, être expulsé et donc jugé en France où je risquais 3 ans ferme et Alain un peu plus à cause de son casier judiciaire chargé.

Finalement jugé en Belgique, j'ai été condamné à un mois de prison et suis sorti libre du procès. Alain a pris 3 mois et a été libéré un mois plus tard pour bonne conduite... On avait 3,5 kilos de haschich et 500 acides !

Le mois de prison n'a pas été un calvaire. 90 % des détenus l'étaient pour trafic, surtout la cocaïne... Tous les jours, j'ai fumé du bon shit et une herbe excellente.

Trois mois plus tard, j'arrêtais le business et je suis aujourd'hui un cadre jeune, dynamique et con.

Philippe, 25 ans.

Nous sommes complètement « raides » mon pote et moi dans la petite cabine du Amsterdam-Paris de 16 heures.

Pas très satisfaits non plus. Les copains nous ont passé des « thunes »... Le contrat : « vous ramenez du shit, et en guise de bénéfice, nous vous offrons le voyage et la fumette ! »

Nous ne sommes pas des trafiquants, ce genre d'aventure nous plaît seulement pour le dépaysement, le *fun*.

Notre plan initial a foiré et on ramène beaucoup moins que prévu : un bon afghan noir, de la vraie pâte à modeler achetée sur une péniche, mais à un prix élevé.

Nous sommes légèrement inquiets tout de même. Ce matin, dans la péniche, des flics hollandais nous ont contrôlés pendant notre achat... Juste un relevé d'identité, ni saisie, ni arrestation, mais ils contrôlent systématiquement les étrangers.

La parano gagne : ils savent que nous avons pris le train de 16 heures, vont-ils nous dénoncer à leurs collègues belges ou français ?

Nous n'avons sur nous qu'un minuscule bout pour le voyage en seconde classe fumeur, le reste est planqué dans un petit placard SNCF dont mon pote, cheminot à ses heures, possède la clé.

Arrêt à la frontière entre la Hollande et la Belgique.

Le train redémarre. Soudain, ils sont là. Deux douaniers belges en uniforme entrent dans le compartiment.

- Rien à déclarer ?

- Non !

- Vous êtes certains ?

- Oui !

- Ne nous racontez pas d'histoires, sinon cela va vous coûter cher. Mieux vaut nous dire tout de suite où est la drogue ?

Alors, pour les calmer, on leur donne le petit bout... Mais cela redouble leurs ardeurs. La fouille a lieu, complète, à poil, les douaniers se transformant en spéléologues et ils finissent par trouver la clé SNCF, la planque et le shit.

- À tout à l'heure, à la frontière !

On se rhabille... Sauter du train. Attendre. Que faire ? Une heure d'angoisse et de vide, de questions : « Va-t-on se retrouver au trou ? »

La frontière française approche. Ils arrivent, ouvrent les portes du compartiment et la mine hilare, les conjonctives injectées, nous toisent goguenards... se moquant de nos mines grisâtres et décomposées.

Les deux douaniers nous souhaitent un « bon voyage », et lorsqu'ils nous rendent notre petit paquet... auquel il manque un bout, nous retrouvons le sourire.

Merci ! nous voilà en France.

Comment dit-on ? Champagne !

Non... Pétard !

Schtroumph, 30 ans.

RUMEURS

Non, les inspecteurs des stupés hantant les couloirs des métros, les trottoirs des quartiers chauds et les sorties de concerts ne sont pas méchants... La preuve, nous confie Mathieu qui s'est vu fouiller et subtiliser sa barrette, ils ne m'ont même pas demandé mes papiers avant de sauter dans leur voiture banalisée...

Peut-être que munis d'une fausse carte tricolore, ils ne faisaient que jouer aux gendarmes, non ?

Peut-être, mais plusieurs témoignages concordent et le consommateur préfère qu'on lui pique son bout de shit⁽¹⁾ que de passer une nuit éprouvante au poste pour avoir un jour de juillet 1989 osé fumer un joint dans un square comme c'est arrivé à quelqu'un de notre connaissance.

Courante cette pratique ? En tout cas, elle existe ! Du moins à Paris et dans les grandes villes. On a 25 ans, on devient inspecteur par hasard, on a suivi un cours sur la relative innocuité du cannabis et ses dérivés - si ce n'est l'huile -, on côtoie nuit et jour haschich et consommateurs, comment ne pas être tenté de tester un produit que l'on a de fortes chances d'adopter si on l'apprécie ?

Ce qui est peut-être vrai pour une infime minorité d'inspecteurs ne l'est pas pour le «simple képi» qui préfère en général consommer avec modération bière et pastis...

Julie a vingt ans et ce matin comme tant d'autres elle ne paie pas son métro.

Oh malheur ! La police est sur le quai. Contrôle ! Fouille ! Aïe ! Au fond d'une poche, que découvrent-ils ? Je vous le donne en mille ? De quoi rouler un tout petit joint !

Julie n'ira pas travailler aujourd'hui. Elle passera une grande partie de sa journée à visiter Paris dans un car de police.

Arrivés devant les inspecteurs des stupés, les agents zélés et fiers de leur saisie record se feront vertement rembarrer par leurs supérieurs, ce qui n'empêchera pas Julie d'être dûment fichée par la brigade au nom de la prévention.

Si à l'aube, on cogne à votre porte en criant que l'immeuble brûle et si vous êtes un usager à ses heures revendeur, n'ouvrez pas, le chien et les inspecteurs armés jusqu'aux dents sont derrière. Vous avez été dénoncé, sans doute par un de vos clients. Mais dans les métropoles, d'après les témoignages recueillis, l'usager simple ne risque pas grand-chose et l'usager revendeur - à condition qu'il soit très prudent - est relativement tranquille.

(1) Qu'il soit boucher, chômeur, inspecteur de police ou infirmier, le fumeur est souvent un usager porteur et plus d'une «malheureuse victime» a recouru, lors d'un contrôle, une partie de son haschich.

PROS OU AMATEURS, VOILÀ LES VENDEURS



Attention à ne pas confondre dealer et trafiquant.

Le trafiquant dont le seul but est de gagner beaucoup d'argent ne consomme pas, vend la plupart du temps n'importe quel produit et en grosse quantité.

Souvent bon père de famille logeant dans un pavillon de banlieue, il n'a rien à voir avec l'usager revendeur qui achète par cent grammes afin d'assurer sa consommation, ni même avec le dealer qui vend par kilos pour payer son loyer et ses sorties.

UN TRAFIQUANT DE MARIJUANA

Négociant des tonnes de cannabis, ne touchant à aucun autre produit, le trafiquant, souvent lui-même consommateur, n'en reste pas moins un gentleman. C'est le cas du Marco Polo de la drogue dont nous relatons les aventures dans la *Revue de presse*, et de Donald Steinberg, que James Mills, qui vécut cinq ans avec les agents du *Centac* américain, une dissidence de la *Drug Enforcement Administration*, rencontra.

Donald débuta en ramenant de l'herbe du Vietnam dans des enceintes stéréo et termina sa carrière avec une flottille de cargos, des villas, des voitures et des laserjets qui sillonnaient l'Amérique rien que pour collecter les dollars que lui rapportaient les cargaisons de 50 000 kilos d'herbe en provenance d'Amérique du Sud ou les huit tonnes que véhiculaient deux ou trois fois par semaine des vedettes très rapides.

Installé à Fort Lauderdale, une station balnéaire californienne, Donald gagnait parfois deux millions de dollars en une journée,

louait des villas le long de la côte par quarante et achetait des voitures comme on se paie une tablette de chocolat.

Il avait gardé de sa jeunesse de fumeur d'herbe une certaine éthique et jamais ne commit de crime, ni ne se lança dans le commerce de poudre. Toujours prêt à donner de l'argent à ses nombreux amis ou le dépensant dans des fêtes somptueuses, il était à trente ans le PDG d'une entreprise comptant 1 200 distributeurs.

Entre autres exploits, il loua un quai à Plymouth où accosta un cargo chargé de 25 000 kilos de marijuana.

Un de ses copains et un ingénieur agronome tentèrent d'importer la culture de la *sensemilla* au Kenya. La même expérience eut lieu en Thaïlande, la *thai stick* étant particulièrement appréciée aux États-Unis.

Il possédait un matériel très sophistiqué de deux millions de dollars pour détecter le moindre mouvement de la police qu'elle soit à terre, en mer ou dans les airs. Des anciens de la *Navy* touchaient entre trente et cinquante mille dollars par semaine pour surveiller les activités de la DEA.

Donald Steinberg finit par tomber. James Mills, l'auteur de *L'Empire clandestin*, put lui poser quelques questions par téléphone de la prison où il attendait d'être jugé.

Si son fils de 16 ans fumait de la marijuana, lui conseillait-il d'arrêter ?

« Pas du tout, répondit Donald, vraiment pas. Je lui demanderais sans doute si elle est bonne et s'il peut me passer le joint. Je ne pense pas du tout que ce soit mauvais de fumer de la marijuana. Il n'y a rien de mal à ça. »

Et lorsque Mills lui demanda à quoi ressemblait la vie d'un grand trafiquant, il lui



«Le deal de rue est au deal d'appartement»

dit : «C'est un genre de vie qui ressemble beaucoup à celui d'une grande *rock star*... Où qu'il aille, il y a des réceptions tous les jours, il se passe toujours quelque chose. Où qu'on aille, il y a des tas de gens qui vous attendent et des femmes qui vous attendent, vous et la drogue. Tout, tout n'attend que vous.»

LE DEALER D'APPARTEMENT

Rencontrer un dealer est facile. Celui-ci est très souvent un consommateur qui arrondit ses fins de mois.

Il officie soit chez lui, soit dans la rue.

Comment devient-on dealer d'appartement ?

Par inadvertance... La première personne qu'un fumeur débarquant dans une ville perdue rencontrera sera un adepte du joint même s'il n'a pas le look. Un joint, ça se partage et les potes te demandent si tu n'as pas un plan... C'est parti. Vu que tu consommes plus que de raison, tu taxes un petit bout sur chaque part. Normal ! Et puis un jour, tu t'aperçois que ta toute nouvelle activité finance un peu plus que ta consommation.

Tu cherches alors des clients ?

Non, les fumeurs étant prosélytes, ils fréquentent beaucoup de fumeurs. Je ne me souviens pas avoir réellement cherché. Le problème n'est pas de trouver des clients, mais de s'en débarrasser quand on n'a pas le *feeling*.

Et les grossistes, ça se trouve facilement ?

C'est une autre histoire. J'occupais la troisième place dans la hiérarchie. J'achetais à un pote qui lui se fournissait chez un vrai trafiquant... Je vais vous raconter une anecdote : la première fois que j'ai rencontré sur recommandation celui qui deviendrait mon dealer, il m'a accordé 5 000 F de crédit...

Tactique commerciale !

Non, un bon dealer fonctionne sur le crédit parce qu'ainsi il évite à son client de revenir chercher du shit, donc de prendre des risques.

Tu ne t'es jamais fait arnaquer ?

Involontairement, sans doute. Un dealer honnête ne laisse jamais traîner de bouts de papier, même codés, il a une machine à calculer dans la tête.

De façon manifeste, une seule fois en trois ans... Un pauvre type ! Et comme je cherchais un moyen de m'en débarrasser, ça m'arrangeait qu'il disparaisse avec 1 800 balles de shit.

Et toi-même, tu arnaquais ?

Rarement. J'ai sans doute acheté du shit d'une qualité très moyenne que j'ai vendu en vantant ses mérites. Cependant, si ne pas vendre à tout le monde au même prix, c'est arnaquer, j'arnaquais. Ma spécialité, c'était le 100 grammes, ça variait de un ou deux francs à la tête du client, mais je ne refusais jamais de dépanner un pote, et quand je lui donnais cent balles, je m'arnaquais moi-même.

Le shit que tu vendais, il venait d'où ?

J'étais comme tout un chacun à la merci des arrivages. J'ai beaucoup pratiqué le *border*, un shit noir et mou originaire du Pakistan transitant par Amsterdam. Il était emballé dans le même papier plastique que le gouda, portait un sceau doré, il faisait la joie du dealer qui n'avait pas besoin de couteau pour le couper et des clients, mais si tu veux mon avis, il était plus beau que bon.



ent ce que SOS-dépannage est à un bon artisan.»

J'ai aussi donné dans la «savonnette», le marocain noir vendu par plaques de 250 grammes... Pour le couper, le mieux, c'était de poser un tournevis au centre de la plaque et de donner un grand coup de marteau. Il était moins aérien que le noir.

Un dealer consciencieux n'aime pas vendre de l'herbe. C'est plein de graines, de branches, et gare à celui qui récolte le fond du sac. L'huile, n'en parlons pas, c'est poisseux, il faut acheter des quantités de tubes homéopathiques pour la conditionner... Quant au libanais livré dans des sacs de jute qu'on utilisait pour faire des infusions, on n'en trouve plus.

La parano...

Ah ! la parano. Jamais dans le feu de l'action. Le meilleur moment pour aller chercher du shit, c'est le matin à l'heure du prolo.

Tu te déplaçais comment ?

J'avais une prédilection pour les autobus.

Se trimballer avec trois kilos de shit dans son cartable, c'est pas très rassurant, mais la perspective de ne pas avoir de galères d'argent, ça aide...

À calmer la parano ?

Oui, si ne jamais ouvrir la porte sans regarder par le judas, sursauter lorsqu'on sonne parce qu'on a oublié un rendez-vous, c'est être parano.

Prenons le téléphone ! Le vendredi entre quatre et six il m'aurait fallu une standardiste, et que l'on parle directement ou indirectement de la future transaction, où est la différence ? Dans ton bouquin, tu devrais énoncer une liste des métaphores «assassines».

Tu consommais beaucoup ?

Et comment ! J'avais toujours sur la table une boîte pleine de miettes. Les clients roulaient pendant que je bossais. Et quand ils étaient partis, je m'en faisais un petit pour me détendre.

Tu te servais d'une balance électronique ?

Non ! une balance de ménage et un peson pour les petites quantités. J'utilisais un couteau que je jetais lorsque la lame était noircie et le manche cramé parce que j'avais lu que c'était la première chose que les stupés regardaient quand ils débarquaient chez toi.

Tu savais ce que tu risquais ?

Je ne voulais pas le savoir. Je ne me sentais pas du tout un délinquant, mais plutôt un chef d'entreprise responsable qui ne souhaitait que satisfaire sa clientèle et bien gagner sa vie...

Cet argent, tu le mettais à la banque ?

Non, j'avais des planques ailleurs et chez moi. Je dépensais peu, d'abord parce qu'il faut maintenir un fonds de roulement. Ensuite, parce qu'au cas où, il fallait que ma famille vive et assure ma défense. Enfin, parce que d'une façon ou d'une autre, on ne peut dealer toute sa vie.

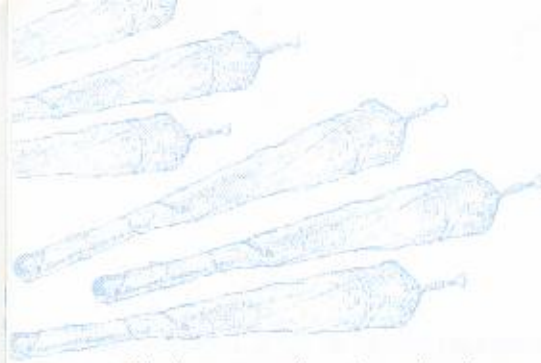
À côté de ton métier de marchand de cannabis, qu'est-ce que tu faisais ?

Je faisais semblant... Je jouais à l'artiste, mais je me suis aperçu que durant cette période, je n'ai rien produit de valable et j'ai tout jeté... Je crois qu'on est obsédé par sa condition de dealer.

Je n'arrivais pas à me trouver malhonnête, je faisais tout pour que le client se sente détendu, je me considérais comme un prestataire de services et je ne prenais jamais des marges énormes.



DESSIN HOMEGROWN MAGAZINE



«Le menu fretin du trafic se reproduit aussi»

C'était une manière de te disculper ?

Ou de minimiser les risques. Si tu ne respectes pas ton dealer et que tu te fais «serrer», tu le dénonces, non ?

Tes clients...

Des potes pour la plupart... Si tu les croisais dans la rue, jamais tu n'aurais cru. Ils travaillaient. Beaucoup de cadres, plus de garçons que de filles. Ils groupaient les commandes... Des vulgaires dealers par rapport à la loi !

Ils prenaient d'autres drogues ?

Des drogues illicites ! Dans l'ensemble, ils se satisfaisaient du bon shit que je leur vendais... Parfois un *ecstasy* ou de la cocaïne pour les plus branchés. Quelques-uns s'adonnaient raisonnablement aux drogues dures.

Quel était l'âge du plus jeune ? Et du plus vieux ?

Ça s'étalait de 17 à 50 ans.

Est-ce que tu vendais à des gens que tu ne savais pas fiables ?

Je l'ai déjà dit, je ne courais pas après le client. Si je m'apercevais qu'il déconnaît, je l'écartais en douceur, mais pour être franc, j'agissais plus pour ma propre sécurité que pour la sienne.

Tu trouves raisonnable de vendre aux mineurs ?

Non, même si j'avais un mineur dans ma clientèle, mais tout ça dépend de la maturité du mineur en question... Quand on fréquente beaucoup de drogués, on croise forcément des junkies à un moment ou un autre. J'aurais pu me lancer dans le deal de poudre, gagner beaucoup de fric...

Et tomber ?

...Ce que je veux dire, c'est que pour moi, vendre du haschich n'est pas déshonorant. Je connais beaucoup de dealers de shit et ils ont tous une moralité, sans ça ils ne tiennent pas le coup longtemps. J'ai essayé de me dire que j'étais un sale type, un pourrisseur de la jeunesse, un délinquant, mais bon Dieu, vendre du shit sans arnaquer ni sur la quantité, ni sur la qualité, à des gens responsables qui préfèrent fumer un pétard plutôt que boire, je n'arrive pas à me dire que c'est un délit.

Tu gagnais beaucoup d'argent ?

Entre le moment où j'ai vendu pour assurer ma consommation et celui où je vendais pour mettre du fric de côté...

Ton salaire mensuel, il s'élevait à combien ?

Sur la fin, autour de 25 000 F exonérés d'impôts... C'est à ce moment-là, quand on vend plusieurs kilos par mois qu'il faut se méfier, tout cet argent liquide que tu comptes avant d'aller te coucher. Tu te dis : je m'arrêterai quand j'aurai mis vingt briques de côté et tu prends des risques, c'est un défilé permanent, tu ne connais plus ton client, tu comptes ton fric, tu deviens trafiquant dans ta tête, tu méprises les travailleurs.

Lorsqu'on te demandait quel métier tu exerçais, tu répondais quoi ?

Bien souvent, dealer.

Identification avec ton travail, alors...

Mais oui... J'étais le PDG, le directeur financier, je m'occupais du marketing et j'étais même le manœuvre d'une entreprise en pleine expansion...

Qu'est-ce que tu penses de la légalisation ?

Ils auront besoin d'un personnel compétent et je m'estime hautement qualifié.

si vite que les microbes pestilentiels des mares dormantes

Suzanne Labin, *Le Monde des drogués*, France Empire 1975.

Une dernière question, pourquoi tu t'es arrêté ?

Parce que mon dealer préféré est parti se mettre au vert, parce que le fric salit vos relations, parce que je ne mérite pas d'aller en prison, parce qu'à force de fumer une dizaine de joints par jour votre cerveau devient une éponge, parce que, quoi que j'en dise, ce n'était pas une vie.

PARIS SUR SHIT

«Dire que Belleville est à Paris un lieu de rendez-vous où se contactent trafiquants et toxicomanes n'est malheureusement plus une révélation pour personne.» (*L'Humanité* du 28 avril 1981.)

En effet, quel fumeur de haschich parisien n'a pas au cours de sa carrière fréquenté la rue Ramponneau, le cœur de Belleville ?

Le côté droit de la rue a été détruit et ce qu'il reste du côté gauche n'est qu'un souvenir de la grande époque bellevilloise... Même les quelques dealers attendent qu'on les sollicite en bas de la rue.

Ce n'est pas comme en 1975 où la rue Ramponneau était le supermarché du haschich. On trouvait du pollen, mais aussi du noir à Belleville. C'était bien avant l'invasion du libanais en 1984 et de la «savonnette». À l'époque, une vingtaine de détaillants travaillaient pour quelques gros dealers et les plus doués vendaient une centaine de barrettes par jour... Mais oui, rien que des barrettes grossièrement emballées dans du papier journal !

À partir de 1982, ça change. On trouve de tout à Belleville : de l'héroïne, de la cocaïne et, paraît-il, des fausses cartes d'identité.

Le prix du haschich n'a pas suivi celui du pétrole... Depuis des années, la barrette pèse deux grammes et c'est à Belleville ou à Barbès qu'on trouve le meilleur shit marocain.

«Pour se faire arnaquer, il faut aller plus haut, place des Fêtes spécialisée dans l'allumette... Quelques minutes dans

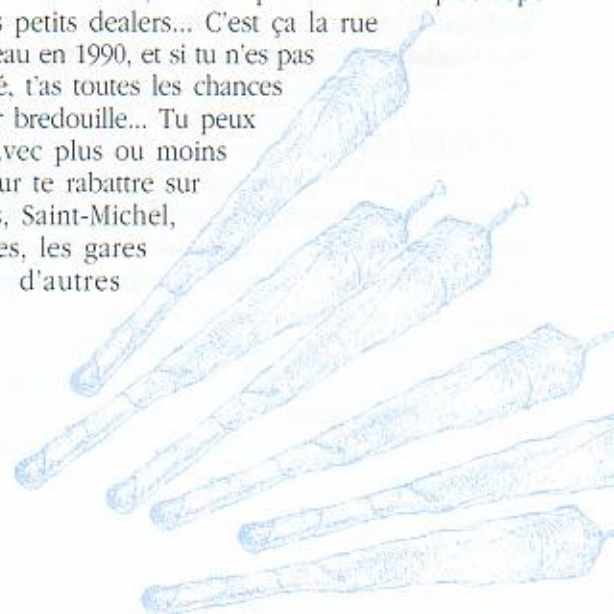
un four à micro-ondes, tu roules comme une pâte et tu découpes. La longueur est trompeuse et sur la balance la barrette accuse un gramme.»

... La poudre a pourri Belleville. «La poudre, ça attire les condés... les condés et la thune... On veut toujours en avoir plus que son voisin et ça crée des jalousies entre «feufs» et «rebeus», même s'ils s'entendent pour traiter des affaires», nous affirme un Bellevillois qui à quatorze ans vendait du «bidon» pour imiter les grands et se payer des frissons dans les rues du quartier.

«À Belleville, tout le monde se méfie de tout le monde souvent à juste titre. Si tu tombes, c'est qu'on t'a balancé et ça cache toujours autre chose... Quand tu es gentil avec eux, tu vois ce que je veux dire, ils te foutent la paix.»

«Les keufs ont investi Belleville. Ils sont jeunes, souvent «black», pas toujours repérables... Et depuis que les «noichis» jouent au baccara et au poker dans les bistrots, en plus des stupés, il y a la brigade des jeux», se plaint notre interlocuteur qui, nostalgique, se souvient de l'époque où les inspecteurs étaient connus, repérés et pour certains, estimés.

Depuis que la filière tunisienne de la poudre a été démantelée, les Turcs, et surtout les Chinois très bien organisés ont pris le relais et sont difficiles à coincer. La police s'énervé, ils disposent d'un matériel sophistiqué qui leur permet de communiquer entre eux et comme ils doivent prouver leur efficacité, ils s'en prennent aux plus repérables, les petits dealers... C'est ça la rue Ramponneau en 1990, et si tu n'es pas un habitué, t'as toutes les chances de repartir bredouille... Tu peux toujours avec plus ou moins de bonheur te rabattre sur les Halles, Saint-Michel, les squares, les gares et plein d'autres endroits...



SORTEZ LA MONNAIE



À part le mois d'octobre, où les touristes rapportent de l'huile et les agriculteurs français écoulent leurs récoltes, on trouve essentiellement en France du haschich marocain et du haschich afghan vendu par le Pakistan et appelé *border*.

PREMIER SCÉNARIO

Quand un dealer rencontre un trafiquant, ils parlent d'argent.

Le trafiquant a acheté quelques kilos de marocain (sans doute des «savonnettes» conditionnées en plaquettes de 250 grammes) à son cousin grossiste. Le kilo lui a coûté 12 000 F, peut-être moins et il le vendra entre 14 et 16 000 F à notre dealer.

Rentré à la maison, les tarifs du dealer varieront en fonction de la quantité, suivant qu'il vend à un collègue par cent grammes (entre 2 000 et 2 200 F) ou à un simple consommateur entre 22 et 28 F le gramme.

Ces prix sont variables d'une région à l'autre. C'est ainsi qu'à Marseille, on trouve à la bonne saison un haschich marocain de qualité coûtant autour de 16 F au détail.

SECOND SCÉNARIO

Le haschich noir et mou que l'on trouve en France vient la plupart du temps d'Amsterdam.

Sur place, le trafiquant paiera son haschich entre 15 000 et 17 000 F le kilo.

De retour dans sa ville natale, il le vendra entre 22 000 et 25 000 F à un dealer qui, au chaud dans son appartement, adoptera une marge qui dépendra de son honnêteté, mais il n'est pas rare d'acheter le «noir» autour de 3 000 F les 100 grammes et plus de 40 F au détail... Que dis-je, plus de 50 F dans certaines villes de province où il suffit de prononcer le mot «Afghanistan» pour que les prix augmentent.

DERNIER SCÉNARIO

L'amateur de *ganja*, une fois les graines, les branches et autres détritres écartés, se retrouve souvent - pour peu qu'il tombe sur la fin du sac - avec une herbe aux alentours de 30 F le gramme, mais on déniché de plus en plus sur le marché de l'herbe française (rien que des «buds»⁽²⁾ !) qui, cédée 25 F en ville, pourra être vendue au printemps - pour qui sait la garder - 50 F au détail.

(2) Sommités florifères et fructifères.

«MERVEILLEUX HACHISCH.»



«TOUS LES VOYAGEURS QUI ONT VISITÉ L'ÉGYPTE SAVENT COMBIEN L'USAGE DES PRÉPARATIONS DE HACHISCH EST RÉPANDU CHEZ LES ARABES MALGRÉ LE CHÂTIMENT QUE LE GOUVERNEMENT INFLIGE À CEUX QUI SONT PRIS EN FLAGRANT DÉLIT; ELLES SONT POUR EUX CE QU'EST L'OPIMUM POUR LES CHINOIS ET LES TURCS, LE VIN, LA BIÈRE ET, ENFIN LES LIQUEURS ALCOOLIQUES POUR LES PEUPLES D'OCCIDENT.» JEAN-BAPTISTE GASTINEL, MÉMOIRE SUR LE HACHISCH, 1849 - PHOTO DR

«Elle est retrouvée.
Quoi ? - L'Éternité.
C'est la mer allée
Avec le soleil.»

Arthur Rimbaud.

A nnexée par Napoléon, l'Égypte attira de nombreux savants, dont les uns se penchèrent sur les pyramides et les autres sur une plante mystérieuse semée en janvier dans le lit du Nil asséchée et récoltée en avril. Qu'ils soient botanistes, médecins ou chimistes, ils ont étudié, consommé, apprivoisé et pour certains adopté le cannabis qu'ils mangeaient ou fumaient.

Malgré la répression, on trouve encore en 1870 dans le vieux Caire des lieux réservés aux fumeurs.

Un fourneau en brique servant à chauffer le café trône dans un coin de la pièce rectangulaire. Les fumeurs sont assis sur des divans recouverts de nattes d'osier et une estrade est prévue pour accueillir musiciens et conteurs.

Les murs intérieurs de ces cafés (les *mabâshish*) sont couverts de «dessins grossièrement exécutés», et notre hôte guidé par un «drogman» apprend que les graffitis accompagnant les représentations d'animaux à visages humains fumant le «chibouk» ou la «locomotive surmontée de narguilé dont le fourneau est environné de nuages de fumée⁽¹⁾», sont souvent lascifs.

Assis les jambes en croix, les fumeurs se passent le narguilé allumé par le *cafedji*.

(1) Ferdinand Villard, *Du Hachisch*, 1872.



VISIONS HASCHICHÉENNES, VON SCHWIND, 1843.

Le délabrement physique de vieux consommateurs marmonnant dans leur coin ne laisse pas notre visiteur indifférent : « Leur face était hébétée, leurs yeux morts et sans vie, leur parole lente et brève, leur rire niais. Je ne saurais mieux les comparer quant à l'aspect extérieur, qu'à certains déments que l'on voit à Bicêtre ou à la Salpêtrière⁽²⁾. » Les autres clients, dont quelques femmes et un enfant, gesticulent ou braillent. Certains se prennent pour le Prophète en personne.

« Le chanvre qui croît en Orient et celui que l'on cultive en Europe ne sont que deux variétés d'une seule et même plante. » (Ferdinand Villard.)

Fort des expériences de Kempfer, Husson, professeur de botanique au Caire, constate qu'au bout de quatre ans les graines de chanvre importées de France adoptent la nationalité égyptienne. La même expérience ayant été réalisée en Angleterre avec des graines en provenance

«Tôt ou tard cet agent, qui exerce une influence si considérable

d'Inde, notre botaniste en déduira qu'une seule plante comprend plusieurs variétés.

Simultanément, Gastinel s'aperçoit que le cannabis égyptien (le même phénomène se produit avec la ciguë, le datura et autres solanées) atteint un mètre de hauteur tandis que le chanvre français s'élève à deux mètres et plus. Cela signifie-t-il que les sucs des plantes sont d'autant plus actifs que la croissance est restreinte et le climat sec et chaud ?

Les amateurs, Moreau de Tours en tête, semèrent des graines de cannabis, mais les plantes cueillies dans les plates-bandes de l'hôpital du Kremlin-Bicêtre ne produisirent aucun effet sur le médecin... « L'extrait de notre chanvre indigène, pour pouvoir produire des effets identiques à ceux provoqués par l'extrait de chanvre indien, doit être administré à une dose quatre ou cinq fois plus considérable que ce dernier⁽³⁾ », soutient un de ses confrères. La puissance du produit actif posait un sérieux problème pratique en cas d'emploi thérapeutique... Rien qu'en Italie, affirme Bertault, le cannabis est plus puissant qu'en France.

La plante ne perd-elle pas de sa puissance en voyageant ? se demande le pharmacien Decourtive.

Mais, non, le rassure Edouard Grimaux, auteur de *Du Hachisch ou chanvre indien*. Il a reçu de Zanzibar un colis « d'herbe fortement serrée dans des rouleaux d'écorce formant une espèce d'étui longitudinal », qui, comprimant la plante, empêchait l'accès de l'air, et il put constater qu'elle n'avait rien perdu de ses pouvoirs.

Une fois connues et vérifiées les caractéristiques botaniques de la plante, les chimistes cherchèrent à s'emparer de son principe actif, plus facile d'emploi en tant que médicament.

Decourtive, sous le nom de « cannabine », Jean-Baptiste Gastinel, sous le nom de « hachischine », l'ont débusqué et Jean Personne, s'aidant d'un microscope, a observé

le sur le système nerveux, entrera dans le domaine de la thérapeutique et y occupera une place importante.»

Trousseau et Pidou.

«que les principes actifs du chanvre sont sécrétés par des glandes, qui se trouvent surtout en abondance sur les écailles florales, et tout à fait comparables à celles qui, dans le houblon, constituent le lupulin⁽²⁾.» Après distillation, il a obtenu une huile essentielle plus légère que l'eau. Cette huile qui dégage une odeur de chanvre procure lorsqu'on la respire «une sensation rapide d'éblouissement avec vertige⁽³⁾».

Cette essence est composée d'un mélange de deux carbures d'hydrogène, dont un liquide et un autre solide.

Faut-il attribuer le principe actif à la substance résineuse ? À l'essence ? Ou aux deux ?

Une question que les chimistes n'avaient pas encore résolue en 1870.

Qu'ils soient médecins, botanistes, chimistes, pharmaciens ou amateurs de voyages psychiques, ils ont tous essayé le haschich et beaucoup l'ont apprécié, que ce soit sous forme de *dawamesc*, d'extrait gras, d'extrait hydroalcoolique, de cannabine ou de hachischine. «Lorsqu'on veut se livrer à une débauche de haschich, il est bon d'être à jeun, car si la digestion n'est pas accomplie le haschich sera sans effets⁽⁴⁾... nous avertit Edouard Grimaud qui adore par-dessus tout le *charras* fumé au narguilé... Au bout de la trentième bouffée, nous assure-t-il, vous êtes cannabiquement ivre.

Dans un article intitulé «De l'art de faire varier les effets du hachich», le docteur Giraud nous indique que «parmi les préparations extraites du hachich, c'est à la résine, la hachichine» qu'il accorde sa préférence... «C'est celle de la maison Dausse, puis celle de la pharmacie centrale qui m'ont paru les plus actives⁽⁷⁾».

(2) Idem.

(3) Docteur Berthault, thèse, 1854.

(4) Jean Personne, *Titres et travaux scientifiques*, 1870.

(5) Idem.

(6) Edouard Grimaud, *Du Hachisch ou chanvre indien*, 1865.

(7) Jean Giraud, «L'art de faire varier les effets du haschich», la revue *Encéphale*, 1881.



«AU LIEU DE CHERCHER UN EFFET MÉDICAL, VOULEZ-VOUS
JOUR DE CETTE STUPEUR VOLUPTUEUSE TANT RECHERCHÉE
PAR LES AMATEURS DE KIEF.» FERDINAND VILLARD, 1872
- PEINTURE D'HAMED ABDALLA -

Mais attention ! ils ont tous à un moment ou un autre de leur expérience, vécu des moments difficiles. «Les individus hachischés pour la première fois sont souvent frappés de leur état, et ils exagèrent volontiers et malgré eux leurs impressions : alors, il s'effrayent, ils craignent de devenir fous⁽⁸⁾.»

En cas de crise, jus de citron et bains froids sont unanimement conseillés.

À de rares exceptions, tous ces consommateurs reconnaissent que l'abus de chanvre est néfaste. «Les haschichéens de profession sont constamment dans un état de marasme et d'imbécillité», même si, reconnaît l'auteur «de toutes les substances psychiques, le haschich est la plus considérable et la plus inoffensive si on sait s'en servir⁽⁹⁾.»

En vente dans toutes les bonnes pharmacies sous différentes formes : cannabine ou hachischine, extrait gras, extrait hydroalcoolique, le haschich est avant tout un médicament.

Decourtive, un pharmacien, vous livre sa recette de cannabine : «On traite les feuilles par l'alcool à 85 degrés à une température de 75 degrés pendant 3 heures et on laisse digérer 24 heures à l'étuve. Ensuite, on filtre, on obtient alors un alcoolé vert pré foncé. La matière restée sur le filtre est épuisée par de nouvelles digestions jusqu'à ce que l'alcool devienne pratiquement incolore.

«Au lieu de pousser l'évaporation jusqu'au bout, on traite par l'eau froide qui s'empare de la chlorophylle et de la matière extractive tandis que la résine reste à la surface de l'eau.

«Ensuite décanner, laver à plusieurs reprises et on obtient la cannabine ou hachischine⁽¹⁰⁾.»

Joseph Moreau de Tours a remarqué que 10 centigrammes de cannabine préparée suivant la méthode Decourtive provoquent les mêmes effets physiologiques que 2 grammes d'extrait gras.

En 1868, deux médecins de la Salpêtrière ont expérimenté le haschich sur des lapins. Au bout de cinq mois d'usage intensif, les animaux perdaient leurs poils, maigrissaient, se négligeaient et mouraient «dans un état d'affaiblissement qui nous a surtout paru causé par l'absence d'alimentation⁽¹¹⁾». En revanche, les grenouilles de Valentin après une période de sauts impétueux

deviennent amorphes sous l'effet du haschich.

Dès 1839, le docteur O'Shaugnessy, un médecin irlandais, publie un livre sur les succès qu'il a obtenus en soignant par la résine de chanvre indien le choléra, les rhumatismes et surtout le tétanos.

Pour le docteur irlandais travaillant en Inde, pris à petites doses, le haschich stimule les organes digestifs, excite le système nerveux et agit comme un aphrodisiaque. À haute dose, il devient un sédatif très puissant.

Remède miracle, le haschich soignait pêle-mêle la peste le choléra, l'hystérie, le hoquet, les convulsions infantiles (un enfant d'un mois et demi fut guéri à raison de trois gouttes de teinture par jour), la chorée, le delirium tremens, les névralgies, les rhumatismes divers, les affections pulmonaires, les menstruations douloureuses...

«Le chanvre indien administré pendant le travail de l'accouchement aurait la propriété précieuse d'activer, d'accélérer les contractions utérines», nous affirme un médecin d'Édimbourg, tandis qu'un docteur corrézien a utilisé le haschich pour soigner la blennorrhagie : «Rebelle à tout autre médication, sous l'influence du haschich, il vit diminuer l'écoulement et les érections douloureuses cesser⁽¹²⁾.»

Sa puissance changeant d'un pays à l'autre, la façon de «l'accommoder» étant partout différente et les effets variant suivant le tempérament des personnes auxquelles on l'administre, le chanvre indien, nous rappelle le docteur West dans ses *Leçons sur les maladies des femmes*, n'a pas les inconvénients de l'opium...

Et le corps médical tout entier a «l'intime conviction que la haschichine, par l'énergie de ses propriétés, est appelée à prendre un rang distingué dans la matière médicale, et qu'étudiée à fond, elle fournira des ressources précieuses à la médecine⁽¹³⁾.»

Ils se sont trompés.

(8) Idem.

(9) Ernest Bosc de Vèze, *Traité pratique et théorique du haschich*, Chaumel, 1895.

(10) Decourtive, thèse de pharmacie, 1847.

(11) Ferdinand Villard, *Du Haschich*, 1872.

(12) Idem.

(13) J.-B. Gastinel, *Mémoire sur le haschich*, 1849.

«C'est vraiment du bonheur que donne le hachisch.»

Joseph Moreau de Tours.

«L'AMOUREUX DU HACHISCH»

Aliéniste, ayant étudié sur lui-même et ses patients les effets de l'opium, du datura et de la belladonne, le docteur Moreau de Tours ne pouvait que se passionner pour le cannabis; d'autant plus qu'en 1837, il fut accueilli au Caire par Louis Aubert-Roche, médecin en chef de l'hôpital Lebeskia et auteur d'un essai qui relate comment il guérit sept pestiférés par le haschich.

Poussé par la curiosité, Moreau de Tours essaya et s'aperçut, au bout de quelques séances, qu'il suffisait de «décalquer les principaux phénomènes du délire sur ceux provoqués par le hachisch⁽¹⁾» pour approcher la folie.

Moreau de Tours aimait partager son amour du haschich.

«Bien convaincu qu'il suffirait de quelques grammes de *dawamesc* pour faire bonne et propre justice de ses préventions⁽²⁾», il offrit une part de «gâteau» à Théophile Gautier, qui lors de cette première séance, nous brosse le portrait de son initiateur : «La figure du docteur rayonnait d'enthousiasme, ses yeux étincelaient, ses pommettes se pourraient de rouge, les veines de ses tempes se dessinaient en saillie, ses narines dilatées aspiraient l'air avec force⁽³⁾... Plus tard, Théophile Gautier écrira à propos de Moreau de Tours qu'il était «un déterminé mangeur de hachisch».

L'article L. 630 sur le prosélytisme et le L. 627 sur le trafic n'existaient pas... Heureusement pour Moreau de Tours car c'est lui qui organisait des *hachisch parties* avec ses étudiants, encore lui qui fut l'initiateur et le *dealer* du «club des hachischins», toujours lui qui diluait dans le café matinal de ses patients douze grammes d'extrait et écrivait : «Je ne puis vous donner qu'un conseil, et vous serez convaincus si vous le suivez; faites comme moi, prenez du hachisch, expérimentez sur vous-mêmes, voyez par vous-mêmes⁽⁴⁾».

(1) Joseph Moreau de Tours, *Du Hachisch et de l'aliénation mentale*, Kesselring, 1974, p. 43.

(2) Idem, p. 35.

(3) Théophile Gautier, «Le Club des hachichins.»

(4) Joseph Moreau de Tours, *Du Hachisch et de l'aliénation mentale*, Kesselring, 1974.



THÉOPHILE GAUTIER DESSINÉ PAR ETIENNE GIRAUD
- DOCUMENT ROGER-VIOLET -

Avec le haschich, Moreau de Tours soigne sans grand succès les mélancoliques ou les aliénés stupides... Mais les temps sont durs, les hypémaniaques et les déments «sont rebelles à son action⁽⁵⁾» et des «doses très fortes ne suffisant pas toujours à les exciter⁽⁶⁾», il est souvent contraint d'abandonner la cure en cours de route. Têtu, le docteur fait venir du chanvre de Tours, prépare des «extraits avec beaucoup de soins⁽⁷⁾», puis en mange quarante grammes sans éprouver d'effets.

Lisez Moreau de Tours et ses fabuleux voyages au pays du haschich, car «il faut avoir déraisonné soi-même, mais avoir déraisonné sans perdre conscience de son délire⁽⁸⁾».

pour comprendre la folie des hommes... Et vous, mangeurs de pâtisseries hachischines, souvenez-vous en compagnie du docteur de vos crises de «paranoïa». Un jour qu'il en avait abusé avec son ami Aubert-Roche, il fut bientôt persuadé que ce dernier cherchait à l'empoisonner.

Référence pour tous ceux qui prétendent que le haschich engendre la psychose, je vous livre en dessert ce passage enthousiaste et naïf⁽⁹⁾ de notre bon docteur sur l'Égypte : «Je me hâte d'ajouter et je dois insister sur ce point, que l'abus seul, mais un très long abus, un abus d'un grand nombre d'années, peut amener les désordres que nous venons de signaler. Il ne faudrait donc pas, sur ce que je viens de dire, prendre du hachisch une idée désavantageuse. En Égypte, il est du hachisch comme du vin et des boissons alcoolisées en Europe. L'usage n'en est pas moins répandu. Presque tous les musulmans mangent du hachisch, un très grand nombre en abusent d'une manière incroyable, et pourtant, il est excessivement rare de rencontrer des individus chez lesquels le hachisch ait produit les désastreux effets dont nous parlions tout à l'heure. Pour ne rien dire de l'opium et des autres narcotiques, le vin, les liqueurs sont mille fois plus redoutables, et cependant, ne serait-il pas absurde de les proscrire, de nous priver de leurs bienfaits, par la raison qu'en abusant on court le risque de nuire à sa santé ? Nous ne pouvons qu'en dire autant et avec plus de raison mille fois du hachisch, cette merveilleuse substance à laquelle les Orientaux doivent des jouissances indicibles, et dont, en effet, on tenterait vainement de donner une idée à quiconque ne les a pas éprouvées⁽¹⁰⁾».

(5) Joseph Moreau de Tours, *Du Hachisch et de l'aliénation mentale*, Kesselring, 1974, p. 283.

(6) Idem, p. 283.

(7) Idem, p. 282.

(8) Idem, p. 46.

(9) «La plupart des faits qui précèdent et un grand nombre d'autres que nous sommes obligé de passer sous silence, sont en contradiction formelle avec l'opinion émise par M. Moreau (de Tours) sur l'innocuité absolue du hachisch.» (Ferdinand Villard, *Du Hachisch*, 1872.)

(10) Joseph Moreau de Tours, *Du Hachisch et de l'aliénation mentale*, Kesselring, 1974, p. 325.

La première édition du *Hachisch et de l'aliénation mentale* a été publiée par Masson en 1845. Le livre a été réédité par Kesselring en 1974 avec une passionnante préface de Jean-Louis Brou, et par Slotkine en 1980 avec une présentation de Claude Olievenstein.

**REVUE
DE
PRESSE
MONDIALE**



**Les ouvriers tombent
parfois et se tuent.
Le tiercé, la voiture,
le pavillon de banlieue
et le demi au comptoir,
est-ce ainsi que
les prolos vivent ?**



COCKTAILS MOLOTOV - PHOTO ROGER-VIOLETT

La jeunesse la plus radicale entre en politique. Des étudiants (des vrais et des faux) sont persuadés que la révolution passe par la classe ouvrière et s'engagent au côté de la gauche prolétarienne.

SERGE JULY développe l'idée que c'est «à la périphérie du mouvement ouvrier» qu'on trouvera les «détonateurs de la révolution»... Du côté des jeunes, des femmes, des immigrés et des lycéens.

Ils se proclament maoïstes, mais bien peu nombreux sont ceux qui suivent les conseils du grand timonier : ce qu'ils aiment, c'est en découdre avec les flics, puis avec la CGT.

De 68, les **LYCÉENS** gardent un souvenir plus festif que leurs aînés.

«Au cul les avant-gardes» est un de leurs slogans. Ils veulent bien faire la révolution, mais dans la joie et ils inventent la dérision lorsqu'on ne les croise pas déguisés en casseurs de flics.

«La brise libertaire balaie la discipline ancestrale.» Des bruits courent : on fume du hasch sur les bancs du lycée.



ILLUSTRATION REISER

En **1969**, des milliers de filles aux cheveux aussi longs que ceux des garçons déferlent sur un coin paumé



d'Amérique : **WOODSTOCK**. À l'aube, Jimmy Hendrix massacre en beauté l'hymne américain.

Ils viennent de toute l'Amérique, ils chantent la paix et l'amour, se déplacent en bus bariolés.

Fumer de l'herbe, avaler de la mesaline ou du LSD est un acte politique, une manière de dire NON à la «Conspiration des Maîtres», NON à la guerre du Vietnam, OUI à un nouveau style de vie qui sait concilier la lutte politique et l'individu.

JERRY RUBIN, «un croisement hybride de gauchiste et de hippie fleuri» symbolise cette Amérique... Mais il faudra attendre 1971 pour que *Do it* soit traduit en français.

Certains journalistes d'outre-Atlantique n'hésitent pas à considérer ce rassemblement hirsute et bigarré comme un des événements majeurs de notre époque.

Fin août, l'Europe a son Woodstock à l'**ÎLE DE WIGHT** au large de Portsmouth. On y fume beaucoup en écoutant Bob Dylan.

FINIE LA FÊTE !

Nous sommes encore en 1969. Georges Pompidou est à la tête de l'État et nomme Jacques Chaban-Delmas Premier ministre.

C'EST PARTI ! Pierre Mazeaud (UDR) déclare le 24 octobre à l'Assemblée nationale que «des hippies s'adonnent dangereusement à la drogue et à l'anarchie sexuelle...», que «seul, le drogué peut paraître inoffensif. En bande, il devient armé pour la contestation. En état de manque, il peut se diriger vers la révolte...»

1970 sera riche en événements.

Oui ! les immigrés vivent dans des taudis et pour se réchauffer, ils font du feu : 4 morts.

Le 28 et le 29 mars se déroule au Bourget le **PREMIER FESTIVAL DE ROCK FRANÇAIS**. Les jeunes ont des cheveux longs et fument le chillum.

L'année 1970 est celle de la grande répression contre un gauchisme très virulent dont le symbole, la **GAUCHE PRO-LÉTARIENNE**, rassemble tout ce que la France compte de paumés et autres ex-

LE DANTEC et **LE BRIS**, directeurs de la *Cause du Peuple*, sont arrêtés.

Appelé en renfort, **SARTRE** devient le directeur du journal maudit qu'il vend sur le boulevard Saint-Michel.

On vote la loi « anti-casseur ». Le procès de Le Dantec et Le Bris est l'occasion pour les jeunes rebelles de se défouler et pour le pouvoir de dissoudre la gauche prolétarienne.

Un commando de la défunte GP pille Fauchon et distribue les vivres dans un bidonville.

« Le pouvoir est au bout du fusil » scandent les partisans de la lutte armée et

« l'été sera chaud » nous promettent-ils.

En un mois, plus de cent personnes ont été déférées au parquet pour « activités gauchistes » se félicite **MARCELLIN**.

Si beaucoup de **JEUNES** : apprentis, lycéens et autres chômeurs ne dédaignent pas la « castagne », ils ne sont cependant pas prêts à donner leur vie pour une cause à laquelle ils ne croient plus.

Tandis que les femmes s'activent et fondent le **MLF**, que les pionniers s'exilent en Ardèche et en Ariège, un homme rêve de créer une revue.



DESSINS LOÏC FAUJOUR

cités, ravis d'en découdre avec le pouvoir dont les symboles s'appellent CRS ou CGT.

PELÉ, le célèbre joueur de foot brésilien, part en croisade contre la drogue.

C'est la guerre.

LA CAUSE DU PEUPLE lance un appel à l'insurrection. Dans toute la France, les officines du pouvoir sautent. On apprend de nouvelles recettes de cocktails. Les flics investissent les lycées ou les facs en grève. On relève 60 blessés de part et d'autre à Dauphine.

GASTON DEFERRE, maire de Marseille, demande qu'on applique la peine de mort pour les trafiquants.

H A L L U C I N A T I O N

Paraissent les premiers livres sur un sujet en pleine expansion.

Dans « *Le Monde hallucinant de la drogue* », le docteur Amoroso remonte aux sources du mal : « J'affirme que la vague toxicomaniaque a pris son élan à partir de 1945 dans les caves de Saint-Germain-des-Près, nos existentialistes exubérants constituant, à mon sens, les pères spirituels de nos beatniks modernes et leurs corollaires puants, les hippies... »

Et il se lance dans de redoutables analyses sociologiques : « L'esprit sportif et militaire a été taillé en pièces, ridiculisé, la virilité bafouée, l'ambition ne devenant dans la bouche de ces médiocres et de ces négativistes que le refuge des ratés. Une vague d'homosexualité et, mieux que cela, d'indécision sexuelle s'est emparée d'une partie de la jeunesse. Il est de bon ton de s'identifier à son partenaire : vus de dos, les couples se confondent, l'étalement des épaules, la largeur des hanches, la chevelure ébouriffée, ont définitivement féminisé les couples; le drame est d'autant plus profond qu'ils ont également féminisé leurs esprits. Je mets au défi les contradicteurs de me prouver le contraire ? »

RÉVOLUTION PSYCHÉDELIQUE À LA FRANÇAISE.

Il était une fois un jeune héritier qui suivait le parcours du «soixante-huitard» typique, tâtait de l'usine (cette usine dans laquelle, apprendra-t-il plus tard, sa famille avait des actions), militait dans un groupuscule gauchiste, s'essayait au journalisme sans grand succès.

Il s'appelait **JEAN-FRANÇOIS BIZOT** et un jour de 1969 il partit pour l'Amérique.

Les acteurs de la première heure le laissent tomber (si ce n'est Burnier) et Bizot aidé par Kanakas (Grec et manager d'une maison de disques), prépare le numéro zéro dont le baptême sera célébré à Biot à l'occasion du grand festival «pop» de l'été.

Le festival de Biot symbolise les deux tendances de la jeunesse d'alors.

Dès 1969, *Le Figaro* titrait un de ses articles : «L'herbe a poussé entre les pavés disjoints d'une révolution manquée.»

Tandis que J.-F. Bizot essaie vaine-

ment de réunir que dix mille fumeurs potentiels.

Jean-François Bizot ne désespère pas pour autant.

Le sérieux des militants l'ennuie. Il est persuadé que l'avenir de la jeunesse révoltée est dans cette contre-culture dont on ne connaît guère plus que Woodstock. Ce qui lui manque, cependant, pour créer un mensuel de la contre-culture *made in France*, c'est la matière.

Après bien des galères, le numéro 1 d'*Actuel* portant comme titre «Les com-



Il était une fois quelques jeunes gens.

Il y avait là Bernard Kouchner, Michel Ribes et quelques autres. Ils gambageaient sur la création d'un mensuel qu'ils voulaient politique, sérieux. Il ne leur manquait pour mener à bien leur projet qu'une seule chose : l'argent.

Et voilà que débarque J.-F. Bizot, qu'enhardi par quelques joints, il balaie leurs arguments idéologiques, parle de sa propre conception d'une revue, cite le leader des Fugs : «Le vieux socialisme a échoué. La situation qui l'a produit n'existe plus. Le marxisme s'est laissé hypnotiser par la machine. Il date de la vapeur et du charbon.»

De son voyage aux États-Unis, J.-F. Bizot garde un souvenir inoubliable, ponctué par la marijuana et l'acide.

ment de vendre aux chevelus fumeurs de haschich le numéro zéro du magazine, les «mao» drapeaux rouges en tête et scandant le «pop au peuple», débarquent, gâchant la fête.

S'opposent d'un côté les militants purs et durs qui reprochent à l'herbe de démobiliser les troupes et à la musique de faire du fric sur leur dos, et de l'autre les partisans d'un contre-pouvoir, persuadés que le rock est porteur de la révolte, que la drogue ouvre l'esprit et que la «subversion culturelle sape les valeurs bourgeoises bien plus efficacement que les meetings à la mutu.»

Que ce soit la France éternelle ou la frange gauchiste, les rassemblements sous l'égide de la musique effraient, et le maire d'Aix-en-Provence interdit un

munauté contre la famille» voit le jour.

Entre les problèmes d'imprimerie, *Actuel* cherchant à jouer avec les couleurs, et les interminables discussions sur la meilleure façon d'aborder tel ou tel sujet, ce numéro 1 est une vraie prouesse.

Même si *Actuel* proclame que l'argent récolté en France lors de la tournée des Rolling Stones sera donné aux Black Panthers, ce numéro est très mal accueilli par les groupuscules gauchistes qui craignent que la politique du joint ne démobilise les militants.

Quelques années plus tard, J.-F. Bizot reconnaîtra qu'*Actuel* était en avance sur ses lecteurs. Il parlait d'expériences qui n'existaient pas en France... Pas encore !

Quiconque a visité **ROME** en 1970 a vu placardée contre les murs cette affiche : « Si vous voyagez ici, ce sera un voyage sans retour. » En Italie, le fumeur écopait entre 3 et 8 ans de prison.

Une boîte de nuit brûle en Savoie. On relève plus d'une centaine de morts. Le général de Gaulle s'éteint et **HARA-KIRI** titre : « BAL TRAGIQUE A COLOMBEY : UN MORT. » *Hara Kiri* est interdit. **CHARLIE HEBDO** le remplace.



DE NOUVELLES LOIS VIENNENT RENFORCER L'ARSENAL JURIDIQUE FRANÇAIS

1970, c'est aussi - et d'abord - la loi « visant à transformer les dispositions juridiques en matière de trafic et d'usage des stupéfiants », loi votée à l'unanimité parlementaire, loi dure visant la jeunesse dans un contexte qui s'y prêtait fortement comme nous venons de le voir, et que d'autres lois, plus immédiatement répressives, ont légèrement masquée.

« Les vrais responsables de l'extension de la toxicomanie juvénile, il faut les chercher parmi les maîtres à penser qui, depuis trois ans et plus, s'emploient à affaiblir le ressort moral de la jeunesse, à la désorienter par des utopies aberrantes et à déconsidérer à ses yeux le prix de la volonté et de l'effort », déclare Raymond Marcellin dans *Le Monde* du 4 décembre.

Il y a vingt ans, la drogue ne posait aucun problème majeur pour le pays.

On comptait sur les doigts de la main les victimes d'overdose et, en 1969, sur 1200 arrestations, 836 concernaient le cannabis.

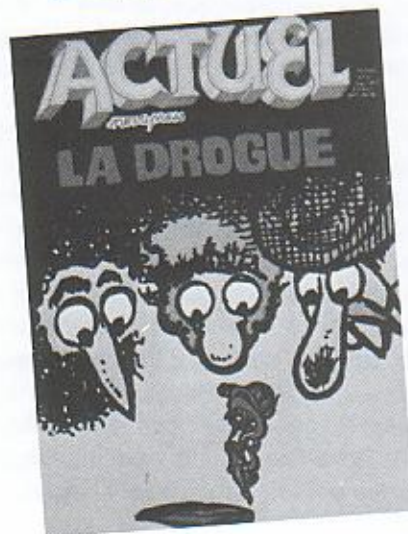
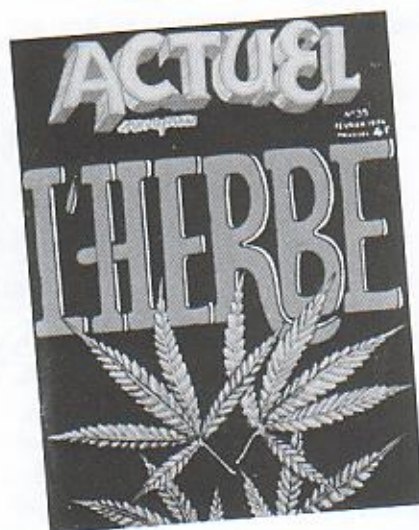
En créant un amalgame entre consommateurs de drogues douces et junkies, entre l'idéologie transmise par les gauchistes et un mouvement *underground* naissant, cette loi votée à l'unanimité réconcilie tous les partis politiques traditionnels dans un vaste mouvement répressif dont le symbole est la jeunesse contestataire entière, et le drogué, qu'il fume un joint ou se shoote, « remplace l'enragé dans l'imaginaire de la peur sociale. »

Comme le remarque pertinemment Markos Zafiroopoulos dans *Le Toxicomane n'existe pas* (Navarin, 1984), en mettant toutes les drogues dans le même sac, la loi facilite le passage de l'une à l'autre et crée la classe des « toxicomanes ».

Les organisations d'extrême gauche ressemblent de plus en plus à des mouvements paramilitaires. Les militants s'enferment dans des territoires barbelés de morale.

Un groupuscule : le VLR et son journal *Tout* jouent un rôle de charnière entre les marginaux et les gauchistes...

Guy **HOCQUENGHEM** résume dans *L'après-midi des fauves* ce que signifiait le haschich pour la jeunesse de cette époque : « Si pour certains, il s'agit d'une fuite, pour d'autres, fumer est une traduction du désir d'immédiateté, de changer tout de suite. »



La jeunesse

révoltée trouve dans

Actuel un terrain propice

pour exprimer autre chose que la « grande révolution prolétarienne » dont elle n'attend plus rien.

On ruse. Le plaisir via le corps entre en politique.

Les femmes se rebellent, on lutte pour le droit à l'avortement, les fous ont raison d'être fous, les homosexuels s'organisent en armée révolutionnaire, des assemblées générales sur la zoophilie se tiennent à Vincennes, on lit *Libres enfants de Summerhill* et on s'invente une nouvelle école.

ILLUSTRATION *ACTUEL*

Ils sont plus de dix mille à quitter la ville pour repeupler nos provinces. Sur la table, à côté de la marijuana maison, traînent *La Politique de l'extase* de **THIMOTY LEARY** ou *Les Rituels de la drogue* de **THOMAS SZASZ**.

L'heure est au **PLAISIR**. Le tirage d'*Actuel* double en un an. Les routards rapportent de leurs voyages en Inde du *cachemiri* ou du *manali*.

On fume du très bon haschich dans des chillums qu'on allume cérémonieusement, on ne connaît guère l'usage en solitaire, rouler un joint est encore un rite, on l'offre toujours à son voisin et on apprécie particulièrement les gâteaux à l'herbe, de même que les hallucinogènes sous forme de pyramides roses ou de buvards.

Le secrétaire général du **CONSEIL DE L'EUROPE** «accueille chaleureusement» l'initiative de Pompidou qui, de concert avec la Grande-Bretagne et les autres pays de la communauté, s'attaque à la drogue...

Dans un **SONDAGE** *Figaro-Sofres* réalisé entre le 1^{er} et le 7 septembre, la drogue arrive première au hit parade des préoccupations françaises.

Un douanier curieux et bilingue a saisi à Nice *Le Manuel du cultivateur de marijuana* que **BILL DRAKE** tentait d'introduire en France.

Aux États-Unis, cette brochure a été vendue à 165 000 exemplaires.

C'est la fin de l'année.



La drogue a envahi la France et touche toutes les classes sociales, constate **DOMINIQUE JAMET** dans *Le Figaro*.

ILS VOIENT DES DROGUÉS PARTOUT

La répression bat son plein.

1971. Trois mille policiers ont effectué des **STAGES** et on recrute encore. Le ministère de l'Intérieur estime le nombre de drogués à 30 000. Les douanes réclament des sommes fabuleuses à des petits dealers de rien du tout.



«Le drogué de 1972 est traité en France comme l'hérétique du Moyen Âge», déplore **ACTUEL** qui consacre son numéro 20 à un sujet d'actualité : la drogue.

La revue accuse la société dominante d'être la cause de la progression de l'héroïne.

Quant à **PIERRE JUQUIN**, il déclare au nom des communistes dans une interview au *Nouvel Observateur* que «Le monde de l'homosexualité ou de la drogue n'a jamais rien à voir avec le mouvement ouvrier.»

FAIT DIVERS DE L'ANNÉE

LES MILLE-FEUILLES DE MADAME BOYER

Remontant la filière après une banale arrestation, les policiers se retrouvèrent dans l'arrière-boutique d'une nougaterie-pâtisserie drômoise très fréquentée par les hippies qui sont, comme chacun sait, friands de sucreries, et que trouvèrent-ils ? Un kilo de marocain.

Avant d'intervenir chez madame Boyer, qui outre son activité professionnelle licite, était maire d'un village voisin, ils avaient intercepté sa fille qui cachait dans sa chambre de la cité universitaire de Grenoble deux kilos de haschich. La mère et la fille avaient rapporté d'un bref voyage au Maroc six kilos de résine. En étaient-elles à leur coup d'essai, se demande la brigade des stup's ?



BABA AU RHUM



BABA AU CHILLUM

Encore jeune et déjà spécialiste, le docteur **OLIEVENSTEIN** intervient.

La légalisation de la marijuana ?

Il est contre, estime qu'un adolescent fume pour occulter des problèmes qui ressurgiront dramatiquement des années plus tard...

Et puis, le bon docteur « ne tient pas qu'on surajoute au problème consternant de l'alcoolisme - trente mille morts par an - un problème de masse de la marijuana, même si les effets devaient en être moindres. »

Dans son dernier bulletin, l'**ONU** affirme que le cannabis est dangereux à partir de deux cigarettes consécutives et que renouveler l'expérience deux fois par semaine engendre des troubles irréversibles. On apprend aussi que le cannabis est quatre fois plus dangereux fumé que « shooté », mais oui !

INSTRUCTION CIVIQUE

Le gouvernement prend les choses en main et Chaban-Delmas envoie aux grands journaux une «**CHARTRE DE L'INFORMATION SUR LA DROGUE**» dont voici quelques extraits.

À propos du haschich : « Il conduit à une désocialisation de l'individu et aboutit à des déchéances physiques et mentales incontestables... »

Un rappel : « La répression est le moyen essentiel et il est bon d'insister sur son caractère prioritaire... »

Quelques conseils à la presse : « Si elle ne présente pas de façon juste les effets de chaque drogue, elle peut conduire à des appréciations erronées, faire croire, par exemple, que le haschich, parce qu'il est à court terme, est sans danger. »

Sur le plaisir : « Il convient évidemment de ne pas nier totalement cet aspect pour ne pas tomber dans la non-crédibilité(...) Quant à l'aspect communautaire de l'usage du haschich, il convient probablement de ne pas le souligner... »

Conclusion : « Il faudrait casser les associations valorisantes "drogue-plaisir, drogue-révolte, drogue-communauté" et les remplacer par les contraintes "souffrance, asservissement, isolement"... »



Le professeur **MOSKOWITZ** déclare que le «marijuanaphile» est moins dangereux au volant que l'alcoolique... Et même qu'une personne saine par excès de prudence.

JOSEPH COMITI, secrétaire d'État à la Jeunesse, aux Sports et aux Loisirs, a fait réaliser plusieurs brochures. *Ralbol la drogue* tiré à 200 000 exemplaires s'adresse à la jeunesse tandis que «La drogue, informer pour prévenir» a été conçu pour les adultes.

L'**INSERM** aussi se penche sur le sujet, analysant 662 sujets âgés de moins de 25 ans.

En 1972, la drogue touche plus les milieux favorisés que les milieux modestes. Le fragile habitat communautaire réduisant les dépenses, la majorité des drogués ne travaillent pas et parmi ceux qui bossent, 58% sont quelques crans plus bas que leurs parents dans l'échelle sociale.

Concernant le cannabis utilisé par 14 % de l'échantillon, on ne note

chez le jeune fumeur (un an de pratique) aucun trouble somatique. Si la répression, souligne le rapport, ne l'y obligeait pas, il n'éprouverait aucun besoin de se confier à un psy.

Les utilisateurs de cannabis restent les plus nombreux, mais dans la région marseillaise, certains commencent directement par **L'HÉROÏNE**.

ACCÉLÉRATION

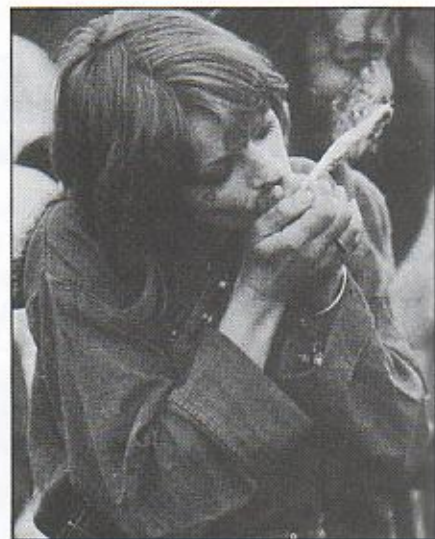
1974

Nous voilà en

La **DOUANE** s'empare de 1200 kilos de marocain dans les cales d'un cargo battant pavillon panaméen... Le record de France est battu.

Pour les uns, le haschich est coupé à l'opium (le *black Bombay*) et l'herbe au datura, à la jusquiame ou à la noix vomique.

Pour les autres, «on ne trouve plus guère en France qu'un seul marocain vert, défoncé lourd et sans grâce qui



PHOTOS RON REID
HOMEGROWN MAGAZINE.

endort facilement et n'emmène jamais très loin.» (*Actuel*.)

La loi de l'offre et de la demande aidant, l'ère des «dealers honnêtes» touche à sa fin.

CLAUDE OLIEVENSTEIN trouve les arguments du professeur **GABRIEL NAHAS** peu convaincants : «Le danger génétique de l'herbe, souvent évoqué, me paraît dérisoire.» Quoique contre toute dépénalisation du cannabis, il symbolise la position la plus libérale.

«La nouvelle politique, c'est le champ de l'économie libidinale», reconnaît **POLITIQUE HEBDO** dans un numéro de juillet 74 consacré à la drogue.

C'est la faute aux conditions de vie imposées par le capitalisme si la jeunesse se drogue, mais le militantisme avec «ses restes d'idéologie chrétienne» y est aussi pour quelque chose. En tout cas, aucune organisation gauchiste n'accepte la drogue.



DESSIN CRUMB - ACTUEL.



L'épidémie a gagné toutes les couches sociales, même les blousons noirs délaissent les canettes. Ils rôdent à la **PÉRIPHÉRIE** des villes et s'il est vrai que le haschich exacerbe nos sens, les zonards dont la violence fait partie du bagage culturel, détroussent les dealers qui ne vont pas porter plainte à la police.

Attention, nous prévient l'**OICS**: «On doit s'attendre en 1975 à une augmentation quasi certaine du trafic de cannabis liquide dans un proche avenir.»

«Nus, couverts de parasites, drogués, ils s'aiment en public...

«Ils arrivent les fesses à l'air vers le lieu du concert. Personne n'est choqué. J'ai enjambé un couple qui faisait l'amour par terre, dans la boue...

«Puis, ses vêtements en lambeaux, elle s'abat, pitoyable pantin nu, sur les corps inertes de ses copains de vice...

«J'ai vu des garçons et des filles rongés par la crasse et les parasites se traîner dans la boue et la pourriture...

«Quand l'un d'eux a envie d'une fem-

me, il la prend, telle une bête, au milieu des autres...

«Des mégots de cigarettes au haschich ramassés à terre qu'ils se disputent comme des bêtes...

«Des hippies réduits à l'état de bêtes creusant des sortes de terriers avec leurs mains...»

(Phrases extraites d'**ICI PARIS**.)



Banal pour les uns, l'acte de consommer du haschich est pour les autres (et c'est la majorité) une maladie honteuse.

La France des «grands» ne comprend rien à la drogue.

Seuls les organes de la **CONTRE-CULTURE** - *Actuel* et ses nombreux enfants dispersés en province - savent parler du phénomène.

Dans un rapport de l'**UNESCO**, «La drogue vue par la presse des jeunes», **PHILIPPE GRAINE** et **JEAN-PIERRE LENTIN** remarquent qu'en opposant drogue douce et drogue dure, la première symbolisant le bien et la seconde le mal, la presse *underground* se heurte à l'opi-

nion générale, ce qui amène cette dernière à distinguer entre les jeunes et les adultes d'une part, et entre la marge et le système d'autre part.

Il ne fait pas bon tirer sur un pétard à la fête de l'Humanité. Une dizaine de fumeurs sont embarqués *manu militari* par les gros bras de la **CGT** et lâchés nus en pleine nuit dans un champ.

FRANCO n'en finit pas de mourir... Le 24 octobre, il passe à l'acte.

I T A L I E

MARCO PANELLA, le leader du **PARTI RADICAL ITALIEN**, est arrêté pour avoir fumé en public lors d'un meeting pour la dépénalisation du cannabis.

Cette campagne sera à l'origine de la modification de la loi en Italie : l'usage personnel est reconnu et on tient compte de la quantité saisie lorsqu'il s'agit de trafic.

Actuel se saborde.



S

il y a bien une appellation contrôlée qui me les gonfle c'est celle de baba, avec ses inévitables connotations aliant le fromage de chèvre au trip à la datura et au stage poterie-macramé. Bien sûr, ce furent nos « années folles » - je dis « nos » car ce fut, pour moi, une chance de les vivre (et un honneur, merde) - une période fastueuse pour la tête avec, bien évidemment,

son cortège prévisible de dérives naïves, de fausses compréhensions, d'erreurs (même le flower power s'est entaché de sang), et surtout de récupérations, de manipulations.

Car les autres, l'État, le Politique, l'Argent, le Pouvoir, ont tout fait pour en terminer temporairement avec cette convulsion.

Et si maintenant, ces années 65-75 ont tendance, pour ceux qui osent en parler encore, à se résumer aux cheveux longs et crasseux, au regard embrumé de celui qui préfère une bonne africaine à un mauvais crack, ce n'est dû qu'à l'aveuglement de tous ceux qui ont vécu (dans ce furieux sang battant leurs tempes enfiévrées) cette tranche de siècle et qui ont consciemment oublié ce qu'elle a pu représenter pour eux. Il est en effet honteux aujourd'hui de parler d'expérimentation, de recherche du bonheur, d'utopie, d'absolu. C'est bon pour les philosophes du Grand Siècle, c'est interdit pour les Hypocrites du vingtième. Il nous est devenu plus facile, en cette fin de deuxième millénaire, de proclamer que depuis la Révolution industrielle, tout a toujours été pognon pour soi, torture pour les autres, et suicide pour la planète. Et d'oublier les tentatives d'en sortir, notamment celle à laquelle nous avons nous-même participé, même si l'échec était au bout du chemin radieux. Nous oublions dès lors de reconnaître que tout notre maigre talent, celui qui nous autorise à parler aujourd'hui comme de pessimistes Cassandre, vient de là.

L'art, la littérature, les nouveaux vecteurs de communication, l'informatique, le mondialisme en accord avec l'individualisme constructif, la méfiance envers l'État, la lutte contre la corruption, le réveil écologique, la victoire totale du rock, tout ça vient de cette période de la « contre-culture ». Tout ce qui permet à nos journalistes, écrivains, cinéastes, scientifiques de frimer à présent découle de là. En ligne directe sans jeu de mots.

Bien sûr, il y a eu les manquements à la morale, la violence, la croyance à des idéologies aujourd'hui bien mal en point (mais pour combien de temps ?). Aujourd'hui, sur ce terrain,



c'est pire. Les Black Panthers ont disparu et certains se demandent s'il ne faudrait pas remettre ça, car la vie du ghetto et la morgue du Blanc ont empiré. Les Weathermen, qui avaient défié la chronique au même titre que la bande de Baader ou autre groupe paramilitaire éradiqué *manu militari* par l'armée paniquée, paraissent, au niveau de l'exaction volontariste, bien pâles, romantiques presque, à côté de ces terroristes actuels, maniant l'otage, l'explosion d'avion, ou le génocide. Le retour à la religion, si possible douce et orientaliste, bouddhiste, de ces années-là, paraît bien folklorique, plus ontologique qu'autre chose, face à tous ces *Jihad* et guerres saintes qui encombreront de nos jours les cimetières de nos villes détruites par le chômage, le racisme, et les gaz d'échappement.

Et la contre-culture a arrêté la guerre du Vietnam (même si aujourd'hui les Amerlos en redemandent), a sonné le glas de la consommation absurde (même si c'est reparti comme en 14 pour les frigos à micro-ondes et les téléphones bioniques permutables eau chaude-eau froide), a inventé le



MALVILLE, 1977 - PHOTO JEAN GAUMY, MAGNUM.

caritatif (même si c'est devenu un business, les restos de tous les cœurs devraient se souvenir des Diggers de San Francisco), a lutté efficacement (c'est la seule) contre le nucléaire et le chimique (on a vu ce que ça donne, de Tchernobyl à Bhopal en passant par Seveso, et on attend le prochain, c'est automatique, c'est prévu), a bouleversé les structures sociales (même si la famille revient au galop), atomisé notre sexualité (le Sida, punition moderne, ne brise que les corps, mais n'attaque pas notre mental, qui attend le remède pour remettre ça), délégué toutes nos expressions (le tag et le graffiti, signatures de nos murs présents font piètre figure face à l'art mural des années soixante-dix) et surtout a prouvé l'axiome numéro un, celui qui fait peur à tous nos pouvoirs : une génération ne pensant qu'au bien de sa tête et de celle des autres, est une génération dangereuse.

C'est pourquoi, les bouchers de tout poil ont mis le paquet.

Beaucoup sont morts, récupérés, déclarés fous, englobés dans la masse. Et le terme « baba », devenu injure, est la dernière technique efficace de dépréciation.

Tout souffre aujourd'hui d'un manque, d'un creux, par rapport à ces heureux temps. Car c'était le moment du voyage tous azimuts, un voyage qui a atteint les terres et les âmes. On parcourait le monde, non pas pour aller « kodakiser » du monument ou du pauvre en agonie, non pour se perdre, connaître dans le vif, mais pour s'asseoir. On parcourait notre esprit, non pas pour le brider à nouveau et le conformer à de nouvelles règles, mais pour le découvrir et enfin brancher tous ces neurones inconnus, encore inopérants, dont on connaît maintenant le nombre et la qualité. On parcourait le social pour inventer ce qui se nomme toujours aujourd'hui l'alternatif, repenser les rapports humains, l'habitat, les nationalismes de tout poil, remettre l'usage avant l'échange, repositionner la valeur. Et tous ces écrivains qui défrayaient à présent la chronique, devraient ne pas oublier qu'ils viennent de là, de Kerouac en Kesey, de Burroughs en Selby, de Bowles en Ginsberg, de Spinrad en Brunner, tous ces plasticiens qui truandaient à présent nos cimaises, tous ces cinéastes qui se veulent modernistes, vidéastes, non-représentatifs, ont forcément oublié, ah, et puis merde, ne dressons pas la liste, ça fait inventaire, faire-part, nécro. Trouvez les noms, ils sont là. Tout autour. Toujours présents. À titre permanent d'exemple. On a peut-être oublié Marcuse ou Reich, mais pas Warhol ou Jasper Johns. Ou Philip K. Dick (avec K pour Kafka).

Le refus de la majuscule est volontaire.

C'est le Politique, la vie dans la Cité, ce « détachement » militant (écrasé pourtant plusieurs fois dans le sang), ce refus du Culte du Pouvoir, qui passe maintenant pour le désintérêt « fleuri » de toute une génération. On ne lui pardonne pas d'avoir, tout simplement préféré le bonheur au malheur, la paix à la guerre, la création à l'immobilisme, l'invention à la mort.

La Mise en Utopie, ce que beaucoup continuent à nommer la Naïveté Aveugle, l'a désignée comme une génération à abattre. C'est partiellement fait avec le concours de tous.

Et pourtant, aux détours tortueux de nos gazettes, il paraîtrait que le fameux individualisme petit-bourgeois de notre jeunesse en écoeure plus d'un... Le Grand Bleu aurait malheureusement remplacé la Cicatrice Intérieure (larmes de crocodile).

Mais attention, hypocrites hippopotames, ce n'est peut-être qu'une mise en pause, comme sur un magnéto.

Une génération peut toujours faire semblant de reculer. Pour mieux sauter.

JEAN BERNARD POUY

'It was the 8.29 every morning
until I discovered Cannabis'

The effect is shattering



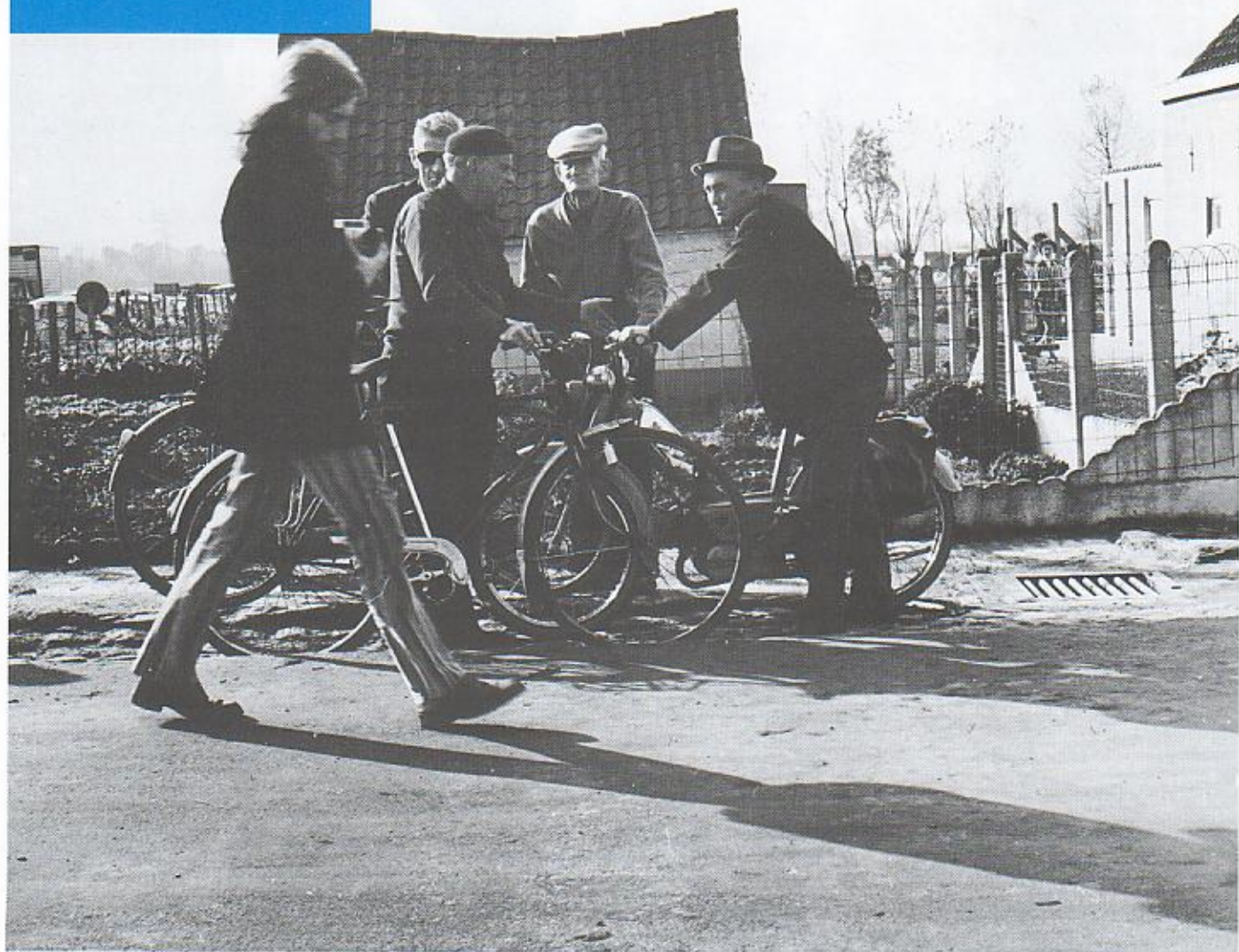
«C'ÉTAIT LE 8 HEURES 29 TOUS LES MATINS JUSQU'À CE QUE JE DÉCOUVRE LE CANNABIS.»
EXTRAIT DE *CONNAISSOR'S HANDBOOK OF MARIJUANA*, W. DRAKE JUNIOR, STRAIGHT AVENUE BOOK.



Les uns en reviennent éblouis et les autres épouvantés. De très nombreux

articles, la plupart présentant Amsterdam comme un Sodome et Gomorrhe, sont parus dans la presse. En 1975, les fumeurs fréquentaient le Paradiso et le Melkweg, méditaient au Kosmos, se reposaient sur les marches du dam, s'étonnaient de croiser des flics portant le catogan sous le képi et couchaient sous la tente à Vondelpark ou dans des dortoirs. Un laboratoire analysait votre stock de haschich et Radio Vara diffusait tous les samedis matin le cours du shit.

**Les jeunes fument
et les vieux plantent
par mégarde
des graines
de chanvre indien.**



LE FOSSÉ DES GÉNÉRATIONS SE CREUSE - PHOTO ROGER-VIOLETT

L'APPEL DU 18 JOINT

À l'heure où Amsterdam se prépare à devenir la capitale occidentale du haschich; à l'heure où en Grande-Bretagne et en Italie, on mène une campagne en faveur de la dépénalisation; à l'heure où les fumeurs sont légion, le pouvoir très répressif et l'opinion publique manipulée par les médias mal informés, **JEAN-PAUL GÉNERAUX** et **LIBÉRATION** lancent l'appel du 18 joint.

Cherchant des personnalités susceptibles de déclarer qu'elles avaient déjà fumé, étaient éventuellement disposées

APPEL DU 18 JOINT

Cigarettes, pastis, aspirine, café, gros rouge, calmants font partie de notre vie quotidienne. En revanche, un simple "joint" de cannabis (sous ses différentes formes : marijuana, haschisch, kif, huile) peut vous conduire en prison ou chez un psychiatre.

Des dizaines de documents officiels (notamment les Rapports La Guardia aux États-Unis, Hootton en Grande-Bretagne, Le Gain au Canada) ont démontré que le cannabis n'engendre aucune dépendance physique, contrairement aux drogues dites "dures", telles que l'héroïne, mais aussi au tabac ou à l'alcool. Il n'a aucun effet nocif comparable ("Pas même une bronchite, sauf chez les fumeurs"), a écrit aux États-Unis le directeur de l'Institut national sur les "abus des drogues". Le contenu de ces documents n'a jamais été porté à la connaissance du public français. On a préféré laisser la grande presse mener ses campagnes d'intoxication fondées sur des mensonges ineptes.

Dans de nombreux pays déjà (États-Unis, Pays-Bas, Canada...) la législation sur le cannabis a été considérablement adoucie. En France, on continue d'entretenir la confusion entre drogues dures et drogues douces, gros trafiquants, petits intermédiaires et simples usagers. Cela permet de maintenir et de renforcer une répression de plus en plus lourde : depuis 1969, la police peut arrêter n'importe qui, sans mandat, à toute heure du jour et de la nuit, sous prétexte de drogue. Cela permet des arrestations massives de milliers de personnes, petits revendeurs ou fumeurs de cannabis, quand tout le monde sait que des gros bonnets de l'héroïne sont en liberté. Ces emprisonnements, bien sûr, sont sélectifs et frappent en priorité la jeunesse, surtout la jeunesse ouvrière et les immigrés, particulièrement dans les régions.

Des milliers et des milliers de personnes furent du cannabis aujourd'hui en France, dans les journaux, les lycées, les facultés, les bureaux, les ministères, les casernes, les concerts, les congrès politiques, les écoles, dans la rue. Tout le monde le sait. C'est pour lever ce silence que nous déclarons publiquement avoir déjà fumé du cannabis en diverses occasions et avoir, éventuellement, l'intention de récidiver. Nous considérons comme inadmissible toute forme de répression individuelle, soumise à l'arbitraire policier, et entendons soutenir activement tous ceux qui en sont victimes. Nous demandons que soient prises les mesures suivantes : dépénalisation totale du cannabis, de son usage, sa possession, sa consommation (autoconsommation) ou son introduction sur le territoire français en vue de sa consommation courante.

Ouverture de centres d'information sur les substances psychotropes, sous forme alphabétique : alcool, cannabis, cocaïne, héroïne, LSD, médicaments, etc.

Nous n'avons que faire de la légalisation de la marijuana, ni de sa dépénalisation. Si des trusts à joints s'en emparent, c'est une question de contrôle. Ce texte n'est pas un appel à la consommation, il vise seulement à mettre fin à une situation absurde.

à réitérer sans pour autant se considérer comme des délinquants, *Libé* s'est heurté au silence des hommes politiques (Kouchner a signé l'appel, mais



1976
1981

PHOTO RON REID

il n'était pas encore un homme politique, seulement un grand voyageur) et des stars du showbiz dont tout le monde sait qu'elles fument, ont préféré s'abstenir, carrière oblige.

François Châtelet, philosophe éminent, accompagné d'une centaine de personnes, a déposé au pied de la statue de Lamarck dans le Jardin des Plantes un pied de cannabis avant de lire à haute voix le texte de l'Appel.

ROUGE, le journal de la Ligue communiste révolutionnaire, consacre une page à l'Appel du 18 joint et se plaint de ne pas avoir été invité à participer.

Comment ! s'exclame Géné, ils ont été consultés et ont refusé aussi bien collectivement qu'individuellement de signer.

La presse et la radio ont boudé l'initiative de *Libération*, ne donnant jamais la parole aux instigateurs du mouvement... Ils ont préféré l'avis de l'éternel Olievenstein qui s'avoue «révulsé» par l'Appel du 18 joint.

Bilan de l'Appel :

Libération aura reçu à la fin de l'année 1 200 lettres et recueilli 2 500 signatures dont beaucoup de pétitions collectives.

1 500 personnes ont précisé leur profession. Les travailleurs et les employés viennent en tête, suivis des étudiants et des lycéens, puis des professions artistiques et littéraires.

«C'en est enfin fini de la marijuana "drogue douce" dont certains psychiatres et sociologues, d'ailleurs eux-mêmes drogués, avaient à Zurich, voici quelques années, réclamé à cor et à cri la vente libre.»

En effet, le **NAHAS** nouveau vient de sortir en librairie. Son titre : *Haschich, cannabis et marijuana, le chanvre trompeur*.

Consommer du haschich ou de la marijuana à fortes doses rend un homme stérile ou en fait le père d'enfants anormaux, apprend-on.

Christian Ranucci est **GUILLOTINÉ** le 29 juillet après le refus de la grâce présidentielle.

SHABTAY DICKSTEIN, de l'université hébraïque de pharmacie, utilise avec succès un dérivé de l'élément actif du haschich : le code 351, pour soigner le glaucome.

Dans la rubrique «les stars se défonce», **DAVID BOWIE** est arrêté à Manchester (état de New York). On trouve une demi-livre de marijuana dans sa chambre d'hôtel.

1977. La France est inquiète, elle découvre que l'épidémie gagne socialement et géographiquement du terrain.

Pour la nouvelle année, *Libération* inaugure la **BOURSE DE LA SEMAINE** : un récapitulatif des prix des drogues douces sur le marché et quelques conseils pratiques.

Le million de fumeurs français, dont un grand nombre lisent

Libé, ont le droit d'être informés, précise le quotidien.

Mais, attention, conclue le journal qui voit venir - à juste titre - le procès, «cette bourse n'est en aucun cas une incitation à la drogue, mais une information.»

«Le problème de la drogue, c'est comme celui de la délinquance, quand les jeunes pourront mieux se prendre en charge, nous pourrons mieux combattre ce fléau qu'est la drogue», déclare le patron de la **FEN** que la propagation du phénomène inquiète.

Le parquet du tribunal de Paris décide de poursuivre *Libé* pour «apologie de la drogue». Prenant les devants, le journal accuse le juge chargé de l'affaire d'entretenir la confusion : «Un mot magique résume ces amalgames : la drogue. Et monsieur le juge, les amalgames tuent.» Il se défend d'inciter à la consommation, prend seulement ses lecteurs pour des adultes.

En 1977, on condamne sur simple dénonciation.

COTATIONS DROGUES DOUCES

CANNABIS	-4%	CANOA	+7%
MARIJUANA	+2%	BLACK BOMBAY	+
HERBE	+1"	LIBANAIS	-2
CHANVRE	-3	MAROCAIN	+



ILLUSTRATION PAM ELLIS.

À Angers, la «suspicion d'usage et de cession de stupéfiants» coûte cinq mois de détention préventive et une cure de désintoxication obligatoire. On relève d'autres cas.

Mais l'année 1977 sera franc-comtoise avec **LE PROCÈS DE LONS-LE-SAUNIER** qui va donner naissance au premier mouvement de dépénalisation.

LE FAIT DIVERS DE L'ANNÉE

L'AFFAIRE DU SIECLE

En ce mois d'août 1976, il fait sacrément chaud à Lons-le-Saunier, chef-lieu du Jura.

L'affaire débute le jour où un étudiant travaillant à la SNCF est pris de malaise. Ambulance, hôpital, et ce qu'on prenait pour une banale insolation se révèle un coma dû à une absorption de morphine.

UN VASTE RESEAU DE TRAFIQUANTS DE DROGUE DEMANTELE

personnes inculpées dont 28 écrouées en Franche-Comté : en quelques mois elles ont importé plusieurs tonnes de marchandises pour une clientèle de 3.000 fumeurs.

HASCH EN STOCK

Il s'agit de trois tonnes, à la sortie des lycées et collèges de Franche-Comté, d'états de son lieu, et cela pour un petit nombre de personnes. On a donc décidé d'organiser une opération de grande envergure. On a donc décidé d'organiser une opération de grande envergure. On a donc décidé d'organiser une opération de grande envergure.

DOCUMENT **LE FIGARO**
DU MARDI 22 MARS 1977

Né en 1976, **ANTIROUILLE** est entièrement conçu par des jeunes et pour les jeunes. Dans le numéro qu'il consacre à la drogue on ressent à chaque page la hantise du L. 630... Dommage !

On arrête 12 personnes et la brigade des stupe se lance à l'assaut du haschich, la drogue la plus populaire. Des perquisitions ont lieu dans toute la région et 51 personnes sont inculpées. Les services de police estiment à 4 000 le nombre de drogués.

La presse saute sur l'occasion, ouvre ses colonnes à des médecins affirmant que quelques joints nécessitent une cure de désintoxication.

Il est recommandé de ne pas fumer dans le coin et encore moins de vendre, le plus petit dealer étant invariablement présenté comme un trafiquant.

La Franche-Comté proche de la frontière suisse et sur le passage du «train de la drogue» (Amsterdam-Milan) a développé un trafic de fourmis que les mé-

dias voudraient transformer en organisation structurée.

Du spectacle en perspective ! Le 22 mars, le surlendemain des élections municipales qui ont vu une forte poussée de la gauche, **L'Aurore** titre en gros caractères «HASCH EN STOCK» et poursuit : «Il s'agit certainement du plus important procès jamais intenté pour une affaire de ce genre : on y apprendra comment est constitué un réseau et sa clientèle, et comment se déroule le trafic des stupéfiants.»

LE PROCÈS

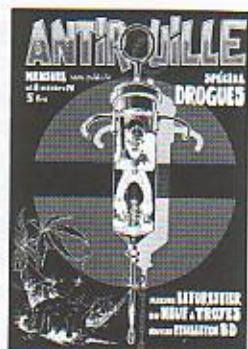
Après la chasse aux sorcières dont sont victimes les drogués, la justice sera-t-elle capable d'être objective ? s'interroge **Libération** la veille du grand jour.

Le 2 mai 1977, 28 inculpés - certains sont incarcérés depuis le mois d'août - arrivent menottes aux poignets...

Le président du tribunal, M. Viaud-Murat, prend son rôle à cœur et essaie de comprendre.

Au bout de quelques jours, on s'aperçoit que l'instruction n'a pas toujours été conduite dans les règles. Ce qui au départ portait sur un trafic de 30 kilos par semaine devient 30 kilos par mois.

Les procès-verbaux rédigés par une police qui montait les uns contre les autres les inculpés, pratiquait le chan-



DESSIN LOIC FAUJOUR.

tage et le coup de poing, n'émeut pas outre-mesure le tribunal.

L'Association familiale du Jura qui s'est portée partie civile, déplore la dégradation de la famille, puis le procureur prononce son réquisitoire.

« Vous avez devant vous la constitution d'un véritable réseau. Nous aurons à nous pencher sur l'aspect scientifique, sociologique de ce procès, mais la so-

ciologie a peu de place ici, car il s'agit avant tout d'une affaire familiale. »

Contre les 49 inculpés, le procureur requiert en tout 110 ans de prison.

Aucune tactique commune n'étant prévue, les avocats de la défense s'occupèrent individuellement de leurs clients et jamais n'abordèrent le problème de la dépénalisation, ni celui du plaisir.

À VOS MARQUES ... PRÊTS ? PARTEZ!

Il était une fois à Montpellier un groupe de lycéens et rue de la Providence une maison : le « Loustal ». Regroupant diverses associations, cette maison d'expression libre autogérée, nommée aussi le « Music'hall cause » abritait un dortoir, une salle pour les concerts, un bar... et célébrait les mariages gitans.

Du « ralbol » lycéen, naît l'idée d'organiser une grande fête réunissant derrière les groupes musicaux toutes les organisations marginales.

La municipalité passe à gauche et Georges Frèche, le nouveau maire, ne peut que soutenir l'initiative. La date est fixée pour le 14 mai, le jour de la course cycliste traditionnelle.

Cette fête est un tournant de la vie montpelliéraine. Tous les mouvements (les femmes, les insoumis, les homosexuels...) trouvent enfin une occasion de se faire entendre.

Et voilà que la petite histoire diverge...

Pour les uns, un jour débarque au « Loustal » un personnage portant des cheveux longs et une dent rouge... Docteur en « défonce », il propose de tenir un stand informatif sur le cannabis et ses dérivés. La proposition est acceptée.

D'après Christophe Gourmand, car c'est de lui qu'il s'agit, ce sont les lycéens qui sont venus le chercher.

Arrive enfin le jour tant attendu. *Libé* et la *Dépêche du Midi* ont annoncé le programme. La mairie a installé des podiums, une crèche est prévue pour les enfants, tous les groupes jouent bénévolement et les coureurs pédalent vers la place de la Comédie.

Sur une table trônent des pots de marijuana et quelques échantillons à côté d'une pancarte : « RIEN À VENDRE. » Un texte accompagne la démarche de Christophe Gourmand et un tract demande ni plus ni moins le retrait du cannabis des tableaux 1 et 4... Les familles se bousculent autour du stand, Christophe et ses potes fument des pétards, informent, dédramatisent avant l'heure et recueillent 367 signatures. De l'avis de tous les participants, ce fut une très belle fête.

Le 14 mai 1977 est une date cannabique très importante... Et le lendemain la pétition atterrissait sur le bureau du juge d'instruction de Lons-le-Saunier.

INTERLUDE

« Au cours du procès qui fut peut-être à tort avant tout celui de la société, président, procureurs et avocats ont trop oublié les accusés eux-mêmes pour qui, aujourd'hui, la drogue est devenue une nécessité les obligeant à prendre d'énormes risques pour s'en procurer. Il fallait en prendre pour introduire de la drogue dans le prétoire de Lons-le-Saunier, et ce fut fait : du haschisch, en effet, a été découvert sous les chaises des inculpés libres placés à proximité du box des détenus... »

« ... Cette prise prouve que le drogué doit être avant tout soigné et désintoxiqué », écrit un journal régional.

Le jour de la sentence, un jeune prévenu sera absent : il s'est jeté par la fenêtre et il est mort...

Il était accusé d'avoir vendu du haschich à une mineure.

M. Valéry Giscard d'Estaing rencontre M. Jean-Marie Girault, sénateur maire de Caen, dont le fils est inculpé à la suite d'une « drogue-partie » mortelle.

Ils vont parler de la création d'un « **MONSIEUR DROGUE** » chargé d'étudier des solutions concrètes pour combattre la toxicomanie...

La faculté de Vincennes, créée juste après 1968, est un repaire de gauchistes et de drogués, titrent les journaux. **MINUTE** y consacre un article et les étudiants réagissent en formant un comité de soutien aux usagers et aux vendeurs de drogues douces. Le comité propose l'autogestion de la vente et une lutte contre l'invasion des drogues dures.

2 500 hurluberlus ont fumé à **WASHINGTON SQUARE** avant de se rendre

en cortège à Central Park. But de la démonstration : réclamer la dépénalisation de la marijuana dans l'État de New York.

Les agents de la *Drug Enforcement Administration* découvrent 1 500 hectares de plantations de cannabis en **COLOMBIE**.

LE VERDICT

La veille, une pétition de 2 000 signatures où il est écrit : « Nous fumons du haschisch et sommes solidaires des inculpés » a été envoyée au président du tribunal.

Ce dernier ayant accordé des circonstances atténuantes à la plupart des accusés, les peines prononcées sont inférieures de moitié (parfois des deux tiers) à celles demandées par le procureur.

Le tribunal a tenu compte des erreurs de l'instruction, du « contexte social des inculpés et de la situation politique actuelle ».

Le drogué n'est pas un coupable, mais une victime.

Ce verdict désavoue le parquet, lequel dispose de 45 jours pour faire appel. Il attaquera le 31 mai.

INTERLUDE

« Libé, la drogue et le juge », le feuilleton continue.

La bourse de la semaine reprend : l'herbe est africaine et pleine de graines, le shit est marocain ou libanais, les prix montent aussi vite que la qualité baisse... C'est toujours pareil.

Libé, toujours lui, propose une fête commémorative pour le premier anni-

versaire de l'Appel du 18 joint.

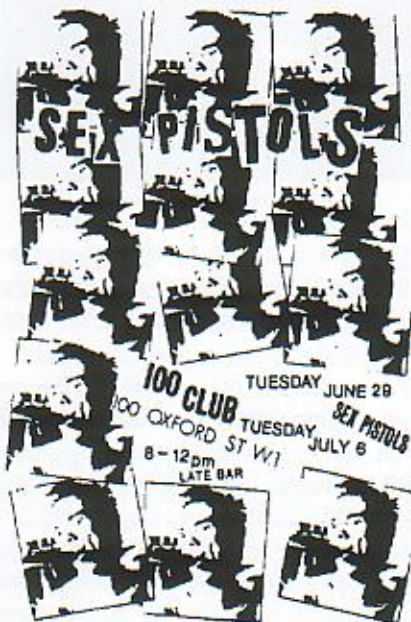
Empoignade entre **RACKAM**, l'instigateur, et **CHEMIN**, rédacteur qui reproche aux fumeurs de ne lutter qu'un jour par an ! Quelques lecteurs s'enthousiasment et proposent des délires.

Le 18 comme le 17 et le 16 juin, il pleut sur les Buttes-Chaumont. Il ne se passe rien de très excitant, mais ce rien est déjà une fête.

Les procureurs reçoivent une lettre du ministère où on leur demande de réprimer durement les dealers et d'exercer une surveillance plus étroite « sur toutes les informations diffusées par la voie de la presse ou par l'image ».

« Ne plus payer les concerts, les places d'aucune sorte. Merde, love and peace, c'est fini, si tant est que cela a été un jour », écrit une lectrice de *Libé*.

C'est Alain Pacadis qui occupera l'espace jusqu'alors réservé à la bourse de la semaine avec « **WHITE FLASH** », chronique des « années punk ».



UN SECOND PROCÈS

Et le 23 juin, 16 des inculpés comparaissent à Besançon.

Le lendemain du jugement de Lons-le-Saunier, le président avait reçu anonymement deux gerbes de roses.

Le parquet le jure : « L'appel ne procède en rien d'une réaction épidémique qui aurait alors visé l'ensemble des prévenus de Lons-le-Saunier. »

D'après le ministère public, le tribunal a tout simplement oublié de confisquer les drogues saisies et de statuer sur trois cas.

Cependant, bafoué par le verdict de Lons-le-Saunier, le ministère public tient à communiquer : « ... Notre premier instrument, c'est d'abord la loi. Notre deuxième instrument, c'est la volonté du peuple français, qu'il ne faut pas confondre avec l'opinion publique, laquelle est versatile, changeante, dangereuse et quelquefois manipulée par les médias. »

Après les plaidoiries de la défense, l'avocat général reprend la parole pour préciser que la répression « doit avoir pour double objet d'empêcher la récidive et l'imitation, car ce genre d'épidémie croît de façon géométrique, il faut l'enrayer. »

Le 12 juillet, trois des inculpés verront leurs peines aggravées.

Au début de l'affaire, la police judiciaire de Dijon parlait de 6 tonnes de haschich. Les douanes, dont on ne peut soupçonner l'honnêteté, n'en comptabiliseront que 91 kilos.

Les inculpés devront payer 650 millions de centimes.

LA POLITIQUE S'EN MÊLE

« Je ne crois pas opportun d'ouvrir à propos de la drogue, un débat public dont l'expérience a montré qu'il risquait d'avoir un effet incitatif, » nous avertit Giscard qui confie à Mme **MONIQUE PELLETIER** le soin de conduire une mission sur ce sujet périlleux.

Le lendemain de sa nomination, Monique Pelletier donne une conférence de presse. Aux deux journalistes de *Libé* arrivés en retard, elle tape une cigarette et déclare : « Considérez-moi comme neuve dans le problème. »

La toute nouvelle « Madame Drogue » (elle contestera ce titre un peu plus tard) n'a qu'une hâte : se mettre au boulot avec la passion et la sincérité qui la caractérisent.

On l'attend au tournant.

« Serait-ce un nouveau complot de l'impérialisme contre la santé de notre jeunesse ? »

De quel journal est extrait ce titre ?

Mais de **ROUGE**, hebdo de la Ligue communiste, qui vient d'apprendre que Carter n'est pas franchement opposé à une décriminalisation de la marijuana.

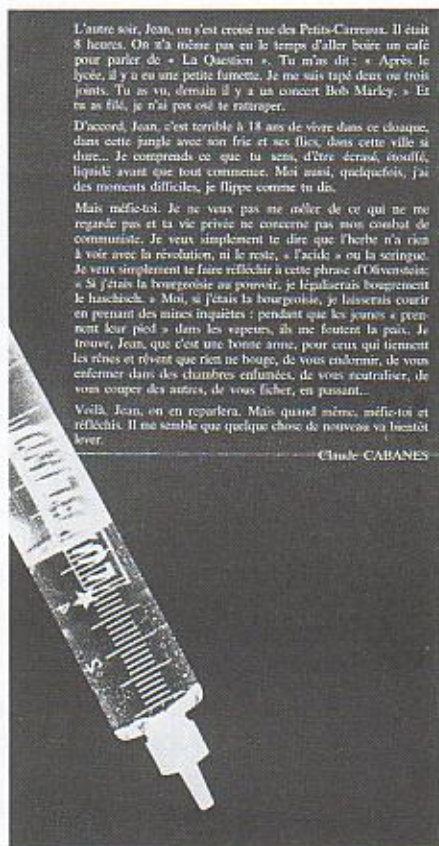
Monique Pelletier profite de l'ambiance pour affirmer que le fumeur occasionnel n'est pas à sa place en prison.

Le 9 septembre, elle reçoit **GEORGES MARCHAIS**. « Il n'existe pas de drogue qui ne constitue un danger pour celui qui en fait usage », nous avertit ce dernier.

C'est la rentrée des classes...

L'Éducation nationale annonce la création de « clubs de santé ».

Dans le **COURRIER DE L'ÉDUCATION**, elle consacre une double page au cannabis. Elle s'inspire des œuvres complètes du professeur Nahas et nous apprend que le haschich est cancérigène.



DOCUMENT HUMANITÉ

Qui a entendu parler des **LOUPIS** ?

Il était une fois deux journalistes de RTL effectuant un reportage sur les « loupis » qui sont des badges clignotants...

Parmi la gamme, on découvre un badge vantant les mérites de la cocaïne et un autre représentant une cigarette mal roulée surmontée d'un « Legalize it ».

Les deux journalistes, lors de l'émission consacrée à ces gadgets primés au concours Lépine, prétendent

que les badges sont un indice de reconnaissance entre drogués.

Contactée, Mme Drogue s'offusque. La brigade des stupés débarque chez le fabricant et saisit les « loupis » licencieux.

En novembre, les fumeurs mulhousiens, las d'être importunés pour des brouilles, organisent un débat sur les drogues.

Alors que, le soir même, **ASHRA TEMPLE** donne un concert gratuit, une centaine de personnes se réunissent dans un cinéma.

Tandis que les partis politiques aiguissent leurs arguments, à **CHERBOURG** et ailleurs, les fumeurs et petits dealers sont condamnés à de lourdes peines de prison ferme. Les douanes réclament 8 milliards d'anciens francs à une personne soupçonnée d'avoir acheté 116 kilos de haschich.

« ce rapport
sur la drogue
qui va
trop loin. »
(L'Aurore.)



On attendait l'opinion du **PARTI SOCIALISTE** sur le sujet. Quelques semaines après que Mme Pelletier s'est prononcée contre toute libéralisation du H, le PS, par l'intermédiaire d'Antoine Gau, député de l'Isère, préconise la dépénalisation totale de toutes les drogues... Mais oui, après une analyse classique : le drogué n'est pas un délinquant, mais un cas social, le rapporteur demande que le petit dealer « soit traité pénalement d'une manière différente du trafiquant professionnel. »

1978...

ET LA DROGUE DEVIENT UN SUJET ÉMINEMMENT POLITIQUE

Le jour où Monique Pelletier remet son rapport, il neige sur Matignon.

Le lendemain, nous sommes le 19 janvier, elle donne une **CONFÉRENCE DE PRESSE** : «La drogue est un monde compliqué» sont ses premiers mots. Génie, qui assistait à la prestation, trouve l'analyse du phénomène pertinente, mais les propositions plutôt timides.

Au passage, politique oblige, Monique Pelletier, promue secrétaire d'État auprès du garde des Sceaux, critique les propositions du PS : «Si nous sommes d'accord sur l'analyse et les constats à peu de choses près, je juge ces propositions dangereuses, irréalistes et inopportunes.»

Tiens ! l'Appel du 18 joint a fait des émules.

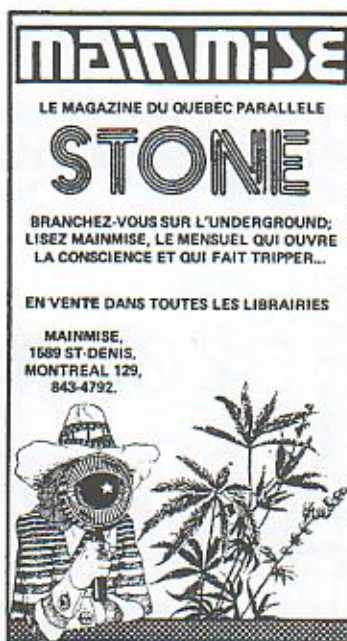
Avec quelques années de retard, le nouveau-né est belge et se prénomme : *L'Appel du premier joint*.

C'est un hebdo marxiste léniniste, **POUR**, qui lance la campagne... Dans son manifeste, il relate que la seule personne tuée par le cannabis est un Indien qui a mangé deux kilos de haschich à la suite d'un pari !

EXEMPLE D'UNE POLITIQUE PRAGMATIQUE

Le joint est réellement passé dans les mœurs amstellodamoises. La **LOW LANDS WEED COMPAGNIE** vend sur sa péniche amarrée à quelques encablures de la gare d'excellentes herbes.

Qui devinerait que quelques années plus tard s'ouvriraient des bistrots où l'on ne sert que du haschich et des boissons non alcoolisées ?



Quel est le premier magazine de langue française à lutter contre la prohibition du cannabis ?

C'est *Mainmise*, le grand frère québécois d'*Actuel* qui consacre un dossier à la marijuana.

Bien vite épuisé, il sera réédité une première fois sous le nom de *La Dope*, et une seconde fois aux éditions de l'Aurore sous le nom de *La Marijuana*, et disponible dans toutes les bonnes librairies françaises.

À Paris ou à Milan, les fumeurs adorent les **TICKETS DE MÉTRO**.

En Italie, apparaît un nouveau coupon : «Valeur, un joint sur la ligne ex-

traordinaire métropolitaine.» On a dessiné un pétard dans un coin et écrit ces quelques mots : «Qui veut un filtre ?»

En juillet se réunit à Reims, la capitale du champagne, un **SYMPOSIUM** sur la nocivité du cannabis.

Ils sont tous là, Gabriel Nahas en tête. On débat sur les singes haschichins. Un professeur de l'INSERM apprend à la salle ébahie qu'après une phase d'éveil, le fumeur s'assoupit et devient la proie de visions oniriques.

Finalement, les scientifiques ne disposant d'aucun argument réellement fondé, c'est sur la nocivité sociale du haschich qu'ils se penchent en aparté...

Le docteur **HOVNANIAN** écrit dans le *Figaro Magazine* : «La société n'a pas le droit de continuer à sacrifier 65 000 enfants par an, qui prendront l'habitude de se droguer, au dieu du libéralisme avancé.»

Le même mois, pour fêter l'été et lutter contre l'hystérie, sort le *Dossier vert d'une drogue douce*.

«Le cannabis sonne toujours deux fois plutôt qu'une. Alors les horloges s'étièrent, les fumeurs rêvent, les notes musicales frétilent contre les tympanes et les corps se dissolvent», écrivent les auteurs **MICHKA** et **HUGO VERLOMME** dans *Le Sauvage*.

À gauche de l'extrême gauche, voici les **AUTONOMES**. Issus des groupuscules décimés ou de rien du tout, chaque vitrine brisée leur sera attribuée.

«AU VENT QUI SÈME LA TEMPÊTE SE RÉCOLTENT LES JOURS DE FÊTE» et «APRÈS MARX, AVRIL», récitent les murs de **MONTPELLIER**.

La lutte continue.

LE FAIT DIVERS DE L'ANNEE

LA CAMPAGNE DU BON DOCTEUR HURPY

ARRESTATION DU PLUS IMPORTANT RÉSEAU DE CANNABIS DANS LA RÉGION», titre *La Dépêche*, journal du Gers.

Cinq kilos d'herbe et d'huile ont été saisis au domicile du docteur **HURPY** à Fleurance.

Cette découverte serait banale si le médecin n'était pas de gauche (proche du PC selon le PS, proche du PS selon le PC) et candidat malheureux à la mairie sur une liste de l'union de la gauche face à un autre docteur, le docteur Mességué, célèbre pour ses herbes médicinales et ses opinions politiques conservatrices...

Banale, si aux élections législatives, Mességué, battu de quelques voix par un candidat socialiste, n'avait réussi au dernier moment à faire annuler le scrutin pour vice de forme.

C'est le scandale. Jeune, débarqué dans le fief tenu par Mességué, notre médecin de gauche a essayé d'ouvrir une maison médicale sans succès, a rompu avec sa femme, s'est lancé alors dans des opérations immobilières désastreuses avant qu'on ne lui parle des voitures qu'on achète à bas prix en France et qu'on vend très cher au Maroc.

Le Maroc et son haschich !

Il rapporte une première fois dix kilos,



qui n'en font plus que six sur la balance avant de se lancer en compagnie de quelques potes dans un grand coup.

Le 7 août, les douaniers attendent avec impatience le *Saint-François* en provenance de Dakar.

Dans la Land-Rover du docteur, ils découvrent 40 kilos de haschich.

Alors que le docteur Hurpy est en prison, et malgré le scandale entretenu par Mességué à travers la presse régionale, le candidat socialiste conforte ses positions et remporte les élections législatives... L'herbe ne ferait-elle plus peur aux Gersois ?

Dix mois plus tard, le docteur Hurpy et ses comparses sont jugés.

Il se défend : « Le haschich est un toxique bénin, il ne mérite pas plus que l'alcool d'être classé parmi les stupéfiants. »

Le procureur n'est pas du même avis : « Le haschich est l'antichambre du délabrement de la santé. L'abus de la drogue développe chez les jeunes l'ins-

inct grégaire. Ça s'agglutine dans les communautés où le niveau intellectuel est au plus bas et où l'on se repaît de jouissances où les femmes passent de mains en mains. »

Accusant le docteur d'avoir voulu contaminer 2 000 jeunes, le procureur requiert 10 ans de prison.

Le docteur Hurpy sera condamné à sept ans de prison ferme, peine confirmée en appel.

Par la voix d'**ANTOINE GAU**, le **PS** répond aux attaques de Mme Pelletier : « Elle est de ceux qui ont dit que nous avions une attitude irresponsable. Ses propositions sont très proches des nôtres, mais sa réaction laisse à penser que son rapport n'est peut-être que de la poudre aux yeux destinée à masquer les projets purement répressifs du gouvernement. »

Une façon élégante pour le « monsieur Drogue socialiste » de dire que son homologue de droite est hypocrite, un argument repris par *Libération* qui titre un de ces articles « DROGUE : TOLÉRANCE ET HYPOCRISIE. »

Sid Vicious meurt d'une overdose. En 1979,

on arrête et on punit. Pour 3 grammes de haschich, on menace d'expulsion un jeune immigré. En quelques mois, on interpelle

à Saint-Étienne plus de 110 personnes et on en inculpe 40. Trente gendarmes et un chien

investissent la maison d'un instituteur accusé

d'initier ses élèves du CM 1 à la fumette.

Ils trouvent 2 grammes de haschich.

Scandale !

Apparition du *marijuana-test* aux États-Unis.

8 kilos de haschich, 3 minutes de réquisitoire,

6 ans de prison ferme demandés par le procureur.



Pris en **TURQUIE** avec 11 grammes de shit, Francis Lemaignère est condamné à 30 ans de prison.

Et à l'étranger ? On saisit 270 tonnes de maconha au **BRÉSIL**.

L'**ÉGYPTE**, elle, décide de vendre aux enchères les deux tonnes de haschich et d'opium qu'elle a récupérés à sa frontière.

FRANCIS LEMAIGNÈRE nous écrit de sa prison en Turquie :

« La lutte que je mène avec tous ceux qui en France me soutiennent me donne de la force et du courage d'espérer. J'ai tellement envie d'avoir de l'espoir que je demande qu'on m'aide. Il n'y a que par la lutte qu'on arrivera à me sortir. »

Si ce n'est un article dans *Le Monde*, puis dans *Le Matin*, **LIBÉRATION** est le seul à soutenir concrètement Francis Lemaignère.

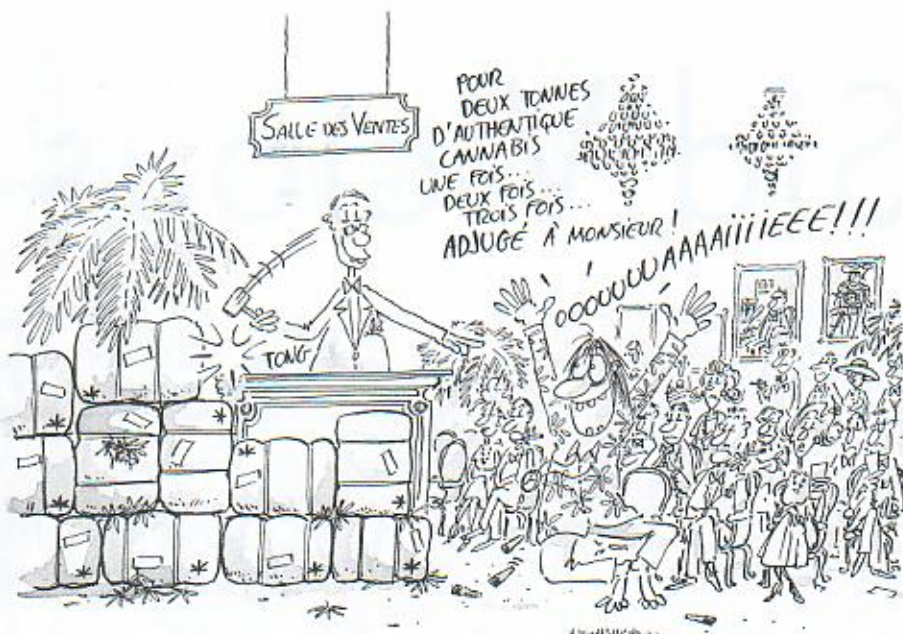
Affaire à suivre...

I T A L I E

En Italie, le directeur du *Spiegel* avait 40 grammes de haschich dans ses bagages. Il est relâché après 40 heures de garde à vue.

Six ans plus tard, il sera condamné à 16 mois de prison avec sursis et 30 000 lire d'amende.

Les députés et les sénateurs du **PRI** proposent une loi pour la légalisation totale de la détention et de l'usage des dérivés du chanvre indien. Une manifestation réunit plusieurs milliers de personnes.



DESSIN LOÏC FAUJOUR

Le 2 novembre 1979, **JACQUES MESRINE** est abattu par la police porte de Clignancourt. Sa compagne est grièvement blessée.

Ça bouge aussi en **ESPAGNE**. On manifeste à Pampelune. En 1978, 9 000 personnes ont été condamnées au nom d'une loi franquiste très dure.

« Je ne connais aucun drogué. Je n'ai jamais parlé avec aucun d'entre eux » affirme le « **MONSIEUR DROGUE** » **DU PS...** Mais si ! souvenez-vous, il demandait qu'on dépénalise l'usage des drogues.

Est-ce parce qu'on saisit à tour de bras que les drogues douces se raréfient sur le marché et que les drogues dures s'intensifient ? se demande *Libération* au début de l'été.

Nombreuses sont les affaires mettant en scène « pions » et lycéens. La presse adore ce genre de faits divers.

RAZZIA CHEZ LES DROGUÉS CORSES

QUATRE TRAFICANTS PARISIENS ARRÊTÉS : ILS FOURNISSAIENT EN RESINE DE CANNABIS LES MILIEUX LYCÉENS D'AJACCIO

LES POURRISSEURS

...de razzia chez les drogués de l'île de beauté. En effet, si la Corse n'est pas devenue par le passé une zone de production de cannabis, elle l'est devenue récemment. Pour le moment, les autorités locales ont saisi des tonnes de résine de cannabis et ont arrêté quatre trafiquants parisiens qui fournissaient les milieux lycéens d'Ajaccio. Ils espèrent que ces arrestations permettront de réduire la consommation et l'addiction au cannabis.

DOCUMENT *LE FIGARO* DU MARDI 5 DÉCEMBRE 1978



Qu'attend la France pour se lancer dans le mouvement ?

Elle attend le numéro d'octobre de *La Gueule ouverte*.

« Parce qu'une telle hypocrisie est de plus en plus intolérable, l'équipe de *La Gueule ouverte* décide de se lancer, avec ce numéro, dans une bataille pour la dépénalisation de la culture et de la consommation du cannabis. »

Suit un texte intitulé : « POUR LE PLAISIR... »

Aucun numéro de *La Gueule ouverte* ne sera poursuivi, alors que le journal

initie le futur amateur, invite les adultes à essayer :

« Le shit rajeunit les vieux, ravive le passé qu'ils ont refoulé. Pourquoi ne pas suggérer de remplacer le champagne traditionnel des anniversaires par un élixir de chanvre auquel l'ensemble de la famille serait invité à participer ? »

Reprend, politique oblige, les analyses de Thomas Szasz.

Précise ses positions : « Avec la dépénalisation de la culture du cannabis, la possession de la marijuana pour son usage personnel à domicile ou en public ne serait plus un crime. La distribution fortuite de petites quantités pour une rémunération nulle ou insignifiante n'entraînant aucun bénéfice monétaire, ne serait plus un crime. »

Et tire à boulets rouges sur la légalisation : « La véritable signification de la légalisation serait la substitution d'une loi répressive par un ensemble complexe de réglementations mises en

place dans le but de contrôler et de vendre une certaine préparation de cannabis à un certain groupe de gens dans certaines limites d'âge. »

Enfin, l'équipe de la *Gueule ouverte* règle son compte à Monique Pelletier : « Quand aux "drogués", ils vous appellent "maman" en tendant un joint. »

À suivre...



DESSIN LOIC FAUJOUR
DOCUMENT *LA GUEULE OUVERTE*

LE SON DES ANNÉES SOIXANTE-DIX

Jimmy Hendrix The Velvet Underground Desmond Decker Bob Dylan Otis Redding Temptation The Beatles Bo Diddley Don Cherry Johnny Lee Hooker Chuck Berry Deep Purple John Mayall Antoine John Coltrane Sunny Terry and Brownie McGee King Crimson Soft Machine Terry Riley Ravi Shankar Ray Charles Chicago ELP Led Zeppelin Creedence Clearwater Revival Canned Eat Jimmy Cliff Ten Years After Jerthro Tull Brigitte Fontaine Bunny Wailer Mountain Janis Joplin Creams Nino Ferrer Beach Boys Lee Scratch Perry Gato Barbieri Quicksilver Messenger Service Kraftwerk Johnny Winter Lou Reed Jefferson Airplane Steppenwolf Alice Cooper Grateful Dead Crosby Stills Nash and Young Lynird Skynird Archie Shepp Donovan Bunny Wailer Eric Clapton Mc5 Léo Ferré Rolling Stones Ike & Tina Turner Elton John Leonard Cohen Sun Ra Steve Reich David Bowie The Who Ange Cat Stevens Jacques Higelin ACDC Can Gong Cream Patty Smith T-Rex Procol Harum Iron Butterfly Peter Tosh Steve Miller Band JJ Cale John McLaughlin Rocky Horror Picture Show Simon & Garfunkel Pierre Vassiliu Coluche Jacques Dutronc Van Der Graf Generator Art Blakey Joan Baez Shanana Roxy Music Malicorne Kinks Graeme Alwright Genesis Weather Report Chick Corea Aretha Franklin Sonny Rollins Bobby Lapointe Miles Davis Stan Getz & Gilberto Gil Birds Max Romeo Toots & the Maytals Hubert Félix Thiefaïne Dr Feeldgood Klaus Schulze Chicago Stoogies Pink Floyd Yes Magma Michel Polnareff Jeff Beck Dick Anegarn Santana Sweet Smoke Supertramp ZZ Top Bob Marley Alman Brother's Band Peter Tosh Traffic Steve Hillage Wishbone Ash Meat Loaf Beach Boys Little Bob Story Junior Murvin Rory Gallagher Téléphone Starshooter Edith Nylon Culture Bernard Lavilliers Sex Pistols Bijou Pablo Moses Marquis de Sade The Clash ... ET TOUS CEUX QUE NOUS AVONS OUBLIÉS

LE FAIT DIVERS DE L'ANNÉE

LIVERDUN'S CONNECTION

Le 13 Octobre, les Liverdunois découvrent en première page de l'**EST REPUBLICAIN** ce gros titre : «DROGUE. SCANDALE AU COLLÈGE DE LIVERDUN.»

La nouvelle, alors qu'une rumeur courait depuis quelques mois, crée un climat de panique dans cette petite ville de Moselle.

L'article du journaliste en mal de sensationnel écrit que «de jeunes élèves dont certains n'ont pas treize ans, s'adonnent à la drogue», que les filles se prostituent et que les plus vieux rackettent les plus jeunes... Au carrefour de deux zones de diffusion, *Le Républicain lorrain* et *L'Est républicain*, disponibles dans tous les kiosques de Liverdun, rivalisent de titres «choc» avant que la presse nationale s'y mette...

«DROGUE : LES PARENTS ONT RAISON D'AVOIR PEUR», écrit le *Figaro Dimanche*.

«AU COLLÈGE DE LIVERDUN, LA DROGUE ÉTAIT AU PROGRAMME», récidive le même journal.

«H CONNECTION AU COLLÈGE», surenchérit le *Parisien*.

«SCANDALEUX ! LA DROGUE AU PROGRAMME», s'insurge *Ici Paris*.

...La presse nationale et internationale, puisque l'Algérie et le Canada y consacrent des articles et que quelques années plus tard, des revues se penchent sur le phénomène Liverdun.

Que s'est-il réellement passé ?

Lors d'un voyage en Allemagne organisé par une association culturelle à la périphérie de la ville, là où poussent les HLM, les accompagnateurs découvrent qu'un groupe d'ados fument des joints.

De retour à Liverdun, les éducateurs attentionnés signalent la «chose» aux parents. Mme Millard, qui s'occupe de l'Association, alerte la brigade des stupés.

La compagnie de gendarmerie de Toul intervient avec ses gros sabots. «C'est tout juste si on n'a pas envoyé les tanks» note un témoin... On fiche, on photographie, on perquisitionne dans une soixantaine de familles.

Tout tourne autour du CES. Certains se demandent même si la rumeur entourant le collège n'est pas un règlement de compte politique.

Jamais un gramme de hasch n'a été trouvé au collège de Liverdun, réputé pour sa discipline de fer. Le professeur de sciences naturelles, chargé d'apprendre les rudiments sur les différentes drogues, dictait à ses élèves à propos du haschich : «Le seul remède est dans la répression et la lutte prophylactique.»

Non ! Liverdun n'était pas la plaque tournante internationale de la drogue.

Les dix-sept kilos d'herbe saisis dans un champ ne contenaient aucune trace de THC et tous les inculpés bénéficièrent du sursis.

Le lendemain du jugement, *L'Est républicain*, qui avait grandement contribué à la panique, titrait : «LA MONTAGNE A ACCOUCHÉ D'UNE SOURIS.»

L'appel lancé par *La Gueule ouverte* n'est pas entendu par les partis politiques.





Le 19 décembre 1979, un planteur de cannabis est acquitté à Toulouse... «La décision comble d'aise **LIBÉRATION** qui espère bien que cet acquittement fera jurisprudence», écrit **L'HUMANITÉ** sous la plume de Roger Pourteau.

Deux jours plus tard, *L'Humanité* titre : «**UNE SCANDALEUSE PROVOCA- TION : L'APOLOGIE DE LA DROGUE AUX PORTES DU LYCÉE.**»

À un tract intitulé : «**LA LUTTE ! PAS LA DROGUE !**» distribué à la porte des lycées de banlieue par la Jeunesse communiste, le **SGEN CFTD** et le **SNES** répondent par un autre tract dont le titre est : «**LA LUTTE ! PAS LA MORALE !**» donné à la sortie d'un lycée de Villejuif.

Le maire communiste de Villejuif demande au préfet et à l'inspecteur d'académie d'ouvrir une enquête sur ces professeurs qu'il juge «peu dignes de ce titre». D'autres sections communistes dénoncent «l'intolérable agression dont ont été victimes les élèves».

France Soir embraie : «**SIX ENSEIGNANTS FONT L'APOLOGIE DE LA DROGUE**», écrit-il en caractères gras.

L'année 1980 débute sur les cha-
peaux de roues.

On assiste à une partie de **PING PONG** entre **L'HUMANITÉ** et **LIBÉRATION**.

Tandis que Pichelin écrit : «Pour s'être faits les complices du grand capital, du pouvoir et des trafiquants de tout acabit, *Libération* l'apologue de la drogue, va leur tresser des lauriers», Génè craque : «Les attaques quotidiennes de *L'Humanité* et les milliers de feuilles locales et tracts du PCF contre *Libération*, organe central du désespoir, accusé, comme Socrate, de démoraliser la jeunesse, ça ne passe plus. Overdose.»

Cette affaire du tract va alimenter la presse durant tout le mois de janvier.

Le Figaro préconise qu'on débarrasse nos lycées des «professeurs de H».

Et *Libération* prédit : «**LES SORCIERES DES ANNEES 80, CE SERONT LES DROGUÉS.**»

À la suite d'un article dans *Libé* où il attaquait violemment la position de ses anciens camarades : «Ce n'est jamais de gaieté de cœur que l'on dénonce violemment l'activité d'une organisation de gauche», **GUY KONOPNICKI**, juif et communiste dissident, se fait casser le nez.

La Gueule ouverte est toujours dans la course. **JEAN-LUC BENNAHMIA** souhaite «bonne année et longue vie au stalinisme.»

À Montpellier, Rennes, Lyon ou Saint-Étienne sont créés les **CALUMED**, ou, si vous préférez, les comités d'action pour la libéralisation de l'usage de marijuana et de ses dérivés.

Le Bureau national du **SGEN** soutient les six enseignants maudits par le PCF et la droite réunis.

Le conseil des parents d'élèves (fédération CORNEC) renonce à porter plainte contre X pour apologie de la drogue.

Dans une interview à *Paris Hebdo*, **JEAN-PIERRE CHEVENEMENT** dénonce l'hypocrisie des pseudo-bourgeois «qui ont, un jour, tâté de la marijuana», regrette que le cannabis devienne «prétexte à un quadrillage policier de la jeunesse», considère les «monsieur Drogue» comme «un cautère sur une jambe de bois» et à la question : «Avez-vous déjà fumé un joint ?» répond avec un sourire : «Et vous ?»



DESSINS LOIC FAUJOUR

1979 a été une bonne année pour la **BRIGADE DES STUPS** : elle a saisi près de 6 tonnes d'herbe... Et *La Gueule ouverte* d'écrire que c'est une des conséquences directes de la mort de 117 héroïnomes.

Le 19 janvier, le **PSU** déclare son soutien au mouvement pour la dépénalisation.

Que devient la drogue saisie se demande **XEXES**, journaliste à *Charlie Hebdo* ?

Il mène l'enquête multipliant les coups de téléphone.

Quand elle est entre les mains de la justice, l'administration des Domaines la fait brûler dans un incinérateur public en présence d'un inspecteur de la pharmacie.

Lorsque la police la détient, elle la détruit sous son seul contrôle, se contentant de transmettre au juge d'instruction une attestation : « La drogue a été administrativement détruite. »

Au bout de quelques semaines de patiente recherche, le journaliste de *Charlie Hebdo* déduit que tout n'est pas détruit... « Étant donné la campagne menée depuis dix ans contre le fléau de la drogue, c'est l'hypothèse la plus amusante. À l'aune des faits, après enquête, c'est aussi l'hypothèse la plus probable. »

La police n'a jamais démenti.

Le Japon ne plaisante pas. Pris avec 219 grammes de marijuana, **PAUL MAC CARTNEY** est en prison.

Claude Olievenstein se demande dans *Le Monde* du 2 février si la répression du fumeur « n'est pas un **PRÉTEXTE** pour faire faire un pas de plus à la fascisation de notre pays. »



Délégués par le **CALUMED**, Mandrin, journaliste à *La Gueule ouverte*, et J.-P. Génè, journaliste à *Libé*, participent à la **PREMIERE CONFÉRENCE SUR LA LÉGALISATION DU CANNABIS** se tenant du 8 au 10 février à Amsterdam, la capitale mondiale du haschich.

Organisée par la « *International Cannabis Alliance for Reform* » (ICAR), elle est la fusion de trois mouvements : le *Legalize Cannabis Campaign* britannique, le **NORML** et le Parti radical italien. Quinze pays, dont le Japon et l'Islande, sont représentés.

On a beaucoup parlé, jamais le dealer maison qui proposait du cachemire ou de la colombienne n'a autant travaillé que durant ces trois jours.

« Entre le mur au-dessus de la scène et le balcon du fond, une longue corde. Un cierge magique s'allume sur scène découvrant un pantin de bois, pieds et mains liés au chanvre. Au balcon, un chœur répète d'une voix grave : « cannabis, cannabis ». Répondant à cet appel, le pantin traverse la salle à petits coups de poulies du haut de son treuil ; Quand il arrive chez ceux qui l'appellent, des avions décollent du premier étage. Des avions et des fusées. En papier, tout simple, avec un joint glissé dans un anneau sous le ventre, en guise de train d'atterrissage », écrit Génè à son retour.

Face à la campagne de libéralisation, quelques médecins lancent un appel contre la consommation de toutes les drogues.

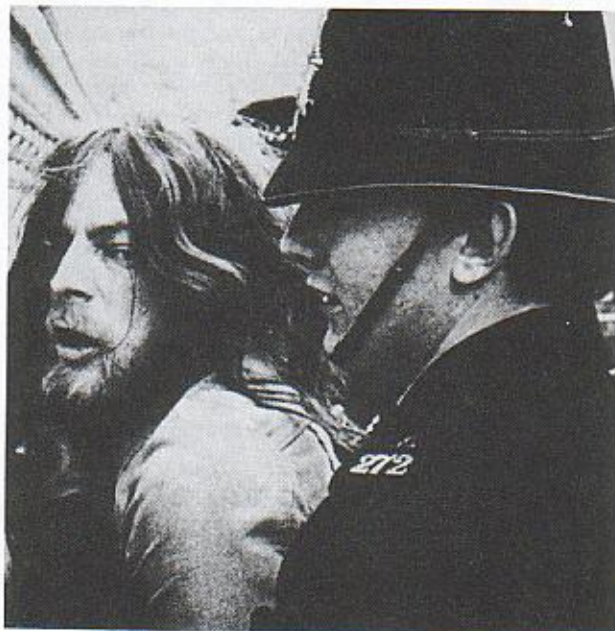


PHOTO PETER SMITH - *Homegrown Magazine*.

the formation of I.C.A.R.

Rev. William Deane, NORML's International Coordinator, has applied to the United Nations to form a Non-Governmental Organization to be called the International Cannabis Alliance for Reform. (ICAR) It aims to lobby the U.N. to change the Single Convention Treaty, and to help international prisoners in foreign jails. Besides the U.S.A., contact has been made with cannabis law reform groups in the U.K., Italy, Canada, Holland and Australia.

«Un **LYCÉEN** qui fume un joint ne peut plus suivre un cours de façon satisfaisante,» déclare «Madame Drogue» à Meaux.

On ratisse large, du consommateur au dealer, comme en témoignent les 40 inculpés de **SARREGUEMINES**.

Et les procureurs tiennent toujours des discours aberrants : «Le hasch est mortel à dose élevée... La distinction entre drogue douce et drogue dure n'a aucun sens.»

Fin mars, le **PARTI COMMUNISTE** présente son programme de lutte contre la drogue : «La réalité c'est que parler des drogues douces, c'est déjà mettre le doigt dans l'engrenage», affirme son porte-parole.

Du jamais vu ! On juge le directeur d'**EXPRESSION 77**, un journal de Melun, pour «provocation par voie de presse à l'usage de stupéfiants».

Le tribunal le relaxe, mais le procureur fait appel.

La France compte une quinzaine de CALUMED... Celui de Montpellier est le seul à avoir une adresse légale.

Le 1^{er} mai, pas moins de neuf **MANIFESTATIONS** défilent dans Paris.

À l'appel du «collectif autonome Gare de l'Est», 200 hurluberlus fument des joints place Saint-Michel et ne s'en cachent pas.

«Alerte simultanée au ministère de l'Intérieur et place du colonel Fabien, les pourrisseurs de la jeunesse française récidivent», ainsi sont annoncées pour le week-end du 10 et 11 mai les «**ASSISES POUR LA DÉPÉNALISATION DU CANNABIS**» patronnées par le CALUMED, *La Gueule ouverte*,

le CCA (Comité communiste pour l'autogestion), les jeunesses socialistes, celles du PSU et les Amis de la Terre.

Après avoir déambulé dans les rues, autonomes et fumeurs, aux cris de «Marijuana marijuana !» et «Des chillums, pas des canons !» essaient de traverser le pont Saint-Michel direction Beaubourg. Ils sont refoulés, les vitrines tombent boulevard Saint-Michel, sept CRS s'en tirent avec des bosses et 19 personnes avec des interpellations.

Toujours le 1^{er} mai, le CALUMED de Montpellier déploie une banderole pour la dépénalisation du cannabis devant la fanfare menée par la CGT.

Le 7 mai, Mandrin, Bennahmias, Gédé, et les autres donnent une **CONFÉRENCE DE PRESSE** sur la dépénalisation... Fumer dans les salons de l'hôtel Lutétia, quelle révolution !

Il n'y avait pas grand monde aux «Premières Assises françaises pour la dépénalisation de l'usage du cannabis».

Le matin même, *France Soir* publiait un article en première page : «À l'heure où s'ouvre un congrès pour la libéralisation de la marijuana, les plus

grands noms de la médecine sont formels : non à la vente libre du H.»

JEAN FABRE, le président du parti radical italien qui s'était illustré en offrant un joint au maire de Rome et qui vient d'être condamné à cinq mois de prison avec sursis en Italie, est obligé cependant d'interrompre son discours : «Assez de tribuns, la parole est une drogue», proteste la base.

Du vécu. On raconte son expérience de la drogue. Un petit jeune affirme qu'il n'aurait connu ni la colle à rustine, ni l'eau écarlate si le shit n'avait pas coûté 15 F le gramme. On donne des conseils en cas d'arrestation.

Mais où sont passés les jeunes socialistes ? Ils brillent par leur absence. Le dimanche est morne. Les participants n'ont plus qu'à en prendre de la graine en écoutant le représentant de la *Legalize Cannabis Campaign*, forte de 4 000 membres dispersés dans 15 groupes régionaux.

Le week-end est terminé.

Les représentants des CALUMED régionaux se plaignent : «Nous leur reprochons d'avoir organisé ces as-sises spectaculaires alors qu'aucune réunion nationale de concertation et de travail des différents groupes qui agissent pour la campagne n'avait encore eu lieu.»

Tandis que Paris et ses journalistes organisaient cette journée, **MONTPELLIER** et Christophe Gourmand avaient monté depuis belle lurette un collectif intervenant dans les lieux publics, recueillant des centaines de signatures. Et à la dépénalisation de l'usage, ils préféraient le retrait du cannabis du tableau des stupéfiants.

Pendant qu'on discutait dépénalisation, les douaniers mettent la main sur **300 POTS** de cannabis dans le Bas-Rhin... Ils ne croient pas le jardinier affirmant que la marijuana est destinée à son usage personnel.

Le trafic est devenu la principale activité économique de la Floride. Alors que le Département du trésor américain a demandé un amendement à la loi sur le secret bancaire, quelques-uns, constatant que la Californie a produit 100 tonnes de marijuana en 1979, préconisent la légalisation qui créerait des emplois.

Voilà la France rassurée : en juin 1980, l'**INSERM** nous révèle que 60 % des jeunes consomment des drogues licites et 7 % des drogues illicites. On pra-

I T A L I E

Pendant ce temps-là, le ministre italien de la Santé prépare un **PROJET DE LOI** autorisant l'usage de la marijuana.

Après étude, il est convaincu que marijuana et haschich ne sont pas plus dangereux que certaines drogues licites.

Il n'est pas contre la légalisation demandée par les Jeunesses communistes italiennes, mais en ce mois de juillet 1980, il essaie de déterminer la quantité quotidienne de consommation tolérable avec un excès prévu pour les congés payés annuels.

Toujours en Italie, les douaniers trouvent 43 kilos d'herbe dans les bagages de **FELA**, le célèbre musicien nigérien.

tique plus à Paris qu'en province. Attention ! Qui consomme des drogues licites en quantité est un client potentiel pour les drogues illicites.

Le ministre de la Santé et Monique Pelletier présentent les « clubs rencontre vie et santé. »

Les affaires se succèdent, la France entière est contaminée par le haschich. Avant la loi instituant la **DÉLATION**, on se félicite lorsque l'honnête citoyen dénonce le méchant fumeur.

« Le mal est fait. Je vais me faire sonner dans les journaux. Je suis trop bête aussi. Je fais confiance à tout le monde. Maintenant, j'ai compris. Je vais la fermer comme les autres. Bonjour, bonsoir. Oui, non... merci... Je répondrai par la banalité à des questions banales. »

NOAH regrette d'avoir dit, par *Rock and Folk* interposé, qu'il ne dédaignait pas tirer sur un pétard lorsque l'occasion s'en présentait... Pire, que les plus grands joueurs de tennis carburaient à la coke.

C'est bientôt la rentrée des classes.
CHRISTIAN BEULLAC, ministre de l'Edu-

cation nationale, déclare qu'en matière de drogue « la délation est une mesure de salut public », même si, précise le ministre, la lutte contre la drogue passe d'abord par la prévention.

S'élevant contre « une idéologie du laxisme, de la permissivité, de l'égalitarisme à tout crin... cocktail insipide, mais corrosif, de marxisme et de modes d'outre-Atlantique », **Christian Beullac** voudrait reconquérir l'école.

Deux **MATONS** antillais de la Santé ravitaillaient en haschich un de leur compatriote sous les verrous.

Verdict : 13 mois dont 5 avec sursis.

C'est la rentrée des classes.

MONIQUE PELLETIER lance un appel à l'union sacrée contre la drogue, « ce fléau qui menace notre jeunesse. »

Un quart des 200 000 Américains soumis à une **CHIMIOTHÉRAPIE** vont désormais pouvoir soigner les effets secondaires du traitement (nausées, vomissements) par le THC. Les experts de la *Food and Drug Administration* autorisent les médecins inscrits à l'Institut national du cancer à prescrire des ordonnances.

Au Liberia, toute marijuana découverte dans vos bagages devra être consommée sur place, telle est la méthode de **LUTTE** annoncée par le ministre de la Défense.

Fela est disculpé. Une de ses nombreuses groupies est en effet à l'origine du trafic dont il était accusé.



La **RÉPRESSION** continue de plus belle. Pour 3 grammes de haschich découverts sur une table de cuisine dans une ferme des environs de Tarbes, on déplace l'hélicoptère et son chien.

Un quidam qui se trouvait là par hasard, alors que l'objet du délit ne lui appartenait pas, est placé sous contrôle judiciaire... On l'oblige à se présenter deux fois par semaine au commissariat et on lui dresse une liste de 21 personnes qu'il n'a pas le droit de fréquenter... Comble de l'imbécillité, il ne connaît pas la plupart d'entre elles.

L'interpellation de deux fumeurs dans une rue de Créteil déclenche une **BAGARRE** générale. 200 personnes agressent méchamment les flics.

Le **MOUVEMENT** français pour la dépénalisation n'a même pas de numéro de téléphone et assiste en observateur aux réunions de l'*International Cannabis Alliance for Reform* (ICAR).

L'*Ethiopian Zion Coptic Church*, qui sévit tant en Jamaïque qu'aux États-Unis, a obtenu au nom du premier amendement que la marijuana soit reconnue comme un **SACREMENT** dans l'exercice de sa religion et son avocat demande que soient abandonnées les charges retenues contre l'Église pour un trafic portant sur 15 tonnes d'herbe.

L'*Ethiopian Zion Coptic Church* emploie plusieurs milliers de personnes, distribue gratis 200 000 exemplaires de son journal et, grâce à l'émetteur super puissant de sa radio, émet en Jamaïque, à Cuba, en Haïti et aux États-Unis.

Rue des Envierges, rue Raymond-Losserand ou rue de l'Ouest, les **SQUATTS** et leurs occupants dépennent les fumeurs du samedi.



SCENARIO D'UN FAIT DIVERS

L'heure est aux procès fleuves. Le scénario est identique du nord au sud et d'est en ouest. Un des arguments employé par la justice (et souligné par le rapport Pelletier) contre la dépénalisation est que le simple consommateur permet parfois de remonter la filière jusqu'au trafiquant.

Nous sommes à X. Les inspecteurs des stupés rôdent et mettent la main sur un consommateur isolé.

Harcelé, rarement molesté, il ne résiste guère au feu roulant des questions. Le jeune fumeur n'a pas l'étoffe d'un délinquant et il donne le nom d'une ou deux relations, que les flics arrachent à leurs rêves haschichéens. Ces dernières dénoncent à leur tour quelques membres du club des fumeurs.

Ce système fonctionne à merveille dans des villes moyennes où tous les marginaux fréquentent les mêmes bistrotts, les mêmes squares et les mêmes dealers. Espèrent-ils, tous ces délateurs, une réduction de peine ? Ils se trompent, les affaires regroupant une vingtaine de personnes sont longues à traduire en justice et ils croupissent des mois en préventive.

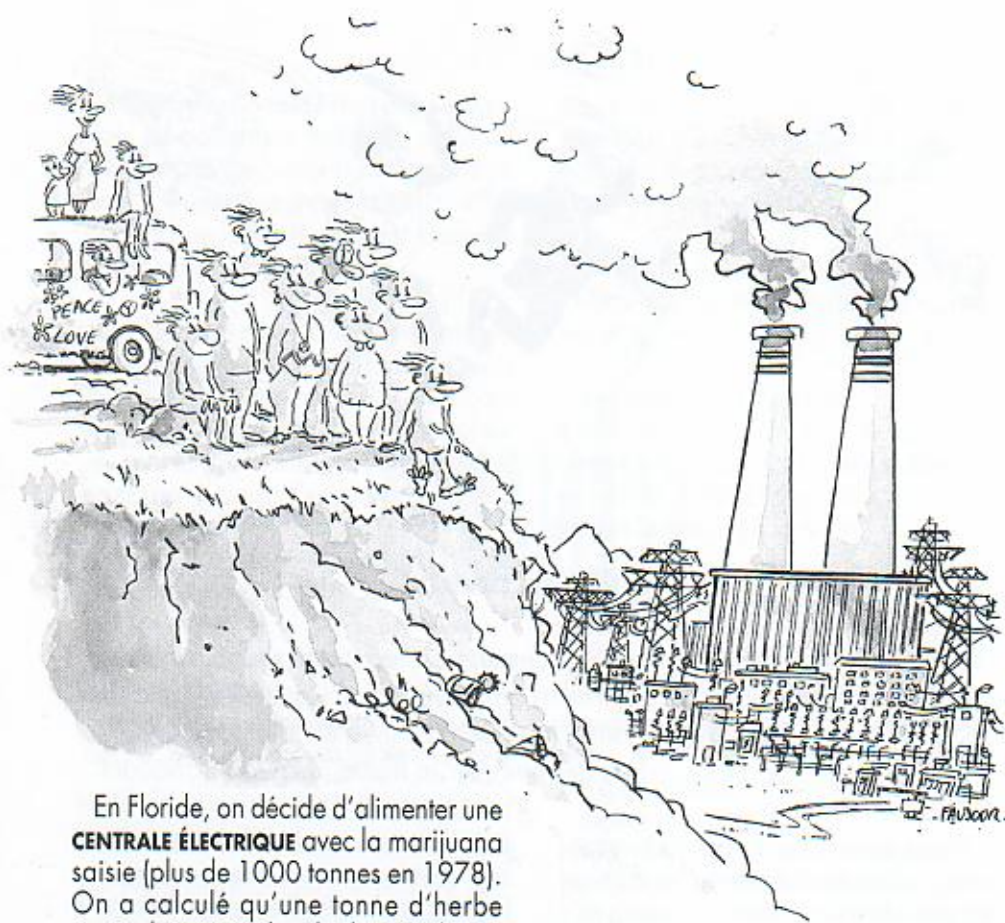
Arrive le jour où ils se retrouvent côte

à côte sur le banc des prévenus. Rares sont ceux qui maintiennent leurs déclarations. Ils nient farouchement, mentent effrontément, se contredisent facilement pour le plus grand plaisir d'un procureur qui les pousse dans leurs ultimes retranchements... Un procureur qui, en accord avec l'opinion publique, considère la drogue comme un fléau qu'il convient de stopper.

Dans ce genre de procès, courants durant les années 80, il y a souvent une «tête de turc», généralement un vendeur d'une ville lointaine que l'on charge à mort et en groupe.

C'est lui l'initiateur, le pourrisseur de la jeunesse, et le procureur, après avoir longuement parlé des ravages de la drogue, demande de lourdes peines.

Les fumeurs s'en tirent avec du sursis tandis que les initiateurs ont généralement droit à quelques années de prison ferme.



En Floride, on décide d'alimenter une **CENTRALE ÉLECTRIQUE** avec la marijuana saisie (plus de 1000 tonnes en 1978). On a calculé qu'une tonne d'herbe équivalait à 2,7 barils de pétrole, ce qui représente une économie de 2 700 barils par an.

Septembre est là, les cultivateurs tombent.

L'un d'entre eux, **COUPABLE** de n'avoir que des pieds mâles, est relaxé... On applique à la lettre la Convention unique.

Malgré la circulaire de Monique Pelletier, la police a arrêté **7 993** usagers simples de stupéfiants en 1979.

L'année 1980, riche en événements cannabiques, s'achève en beauté.

LIBÉRATION, le quotidien préféré des fumeurs, après trois ans d'instruction, doit se présenter le mercredi 10 dé-

cembre à 13 heures 30 devant la seizième chambre correctionnelle, plus connue sous le nom de «Chambre de la drogue».

Sous la plume de Géné qui n'est pas inculpé, quoique l'auteur de la plupart des articles (trente en tout datant de 76 et de 77) *Libé* prend les devants et répond au réquisitoire du procureur Archambault.

L'Appel du 18 joint n'est pas visé, car, écrit le procureur, «sans en prôner les vertus, il tendait seulement à voir réserver plus d'indulgence à l'usage des drogues douces.» D'après *Libé*, ce sont les signatures de quelques célébrités qui ont empêché le procureur d'agir.

Sont accusés de présenter la drogue sous un jour favorable des recettes, des fiches pratiques, des articles sur Thomas Szasz.

Dans son réquisitoire, le procureur Archambault ne brille pas par sa pertinence, et après avoir entendu les témoins de la défense, dont Lucien Bodard ou Jean-François Bizot, on reporte l'affaire au 11 mars.

LES BONNES FEUILLES 70 / 80

Emmet Grogan, *Ringolevio* - **Gilles Deleuze**, *L'Anti-Cédepe* - **Herman Hesse**, *Le Loup des steppes* - **Truman Capote**, *De Sang froid* - **Gabriel Garcia Marquez**, *Cent Ans de solitude* - **Knut Hansum**, *La Faim* - **R. Laing & D. Cooper**, *L'Antipsychiatrie* - **Aldous Huxley**, *Le meilleur des mondes* - **Tolkien**, *Le Seigneur des anneaux* - **George Orwell**, 1984 - **Franck Herbert**, *Dune* - **Leonard Cohen**, *Les Perdants magnifiques* - **Michel Foucault**, *L'Histoire de la folie* - **Wilhelm Reich**, *La Révolution sexuelle* - **Jean Genet**, *Notre Dame des fleurs* - **Hubert Selby junior**, *Last Exit to Brooklyn* - **Malcolm Lowry**, *Au-Dessus du volcan* - Anthologie de la poésie beatnik, Denoël - **William Burroughs**, *Le Festin nu* - **Carlos Castaneda**, *L'Herbe du diable et la petite fumée* - **Allen Ginsberg**, *Howl* - **Hunter S. Thompson**, *Las Vegas parano* - **Henri Michaux**, *La Connaissance par les gouffres* - **Albert Cossery**, *La Vallée des fainéants* - **Philip K. Dick**, *Substance morte* - **J. M. G. Le Clézio**, *Le Procès-verbal* - **Witold Gombrowicz**, *La Pornographie* - **Albert Cohen**, *Belle du seigneur* - **Joseph Kessel**, *Les Cavaliers* - **Dashiell Hammett**, *Moisson rouge* - **Kurt Vonnegut**, *Le Berceau du chat* - **Céline**, *Voyage au bout de la nuit* - **Tom Wolfe**, *Acid test* - **Jean Patrick Manchette**, *Nada ...*

1981. La **RÉPRESSION** va bon train. La brigade des stup intervient dans les concerts et embarque les fumeurs.

Le shit se fait rare et les gamins se ruent sur la colle à rustine.

Le 9 février, Giscard reçoit le ministre turc des Affaires étrangères. Parlera-t-on de **FRANCIS LAMAIGNERE** en prison depuis trois ans pour 11 grammes de haschich ?

Les **FREAKS BROTHERS** sont aux cannabiphiles ce que Gaston Lagaffe est aux bédéphiles.

Quel fumeur n'a pas un jour ou l'autre suivi Phinéas, Fat Freddy ou Freewheeling Franklin dans leur quête incessante des paradis artificiels ?



SHELTON, SHERIDAN - ARTEFACT

LA DERNIERE DU PARTI COMMUNISTE

publie L'Humanité

L'organe central des Français propres

Nous ne pourrions indéfiniment priver les fidèles de Libération d'une lecture à nulle autre pareille. Il nous faut bien le reconnaître en toute confraternité et sans fausse modestie : chaque jour, L'Humanité ose ce qu'aucun autre, à gauche et à droite, n'oserait. Chaque

Lire page 24

jour, L'Humanité repousse un peu plus les limites du possible. Nous ne pourrions ignorer cet effort et y rester étranger. A notre manière nous avons voulu y contribuer, le jour même où Georges Marchais sera, en personne, à Montigny-les-Corbeilles.

LA FAUSSE "UNE" DE L'HUMANITÉ - DOCUMENT LIBÉRATION DU 20 FÉVRIER 1981.

La campagne électorale bat son plein.

Quand, début février, éclate l'affaire de Montigny, le PC a déjà à son actif la destruction du foyer d'immigrés de Vitry.

De quoi s'agit-il ?

Le maire de Montigny crée des « comités de solidarité et vigilance anti-drogue » et appelle les habitants à la délation... Il a lui-même reçu une lettre d'une mère éplorée le suppliant d'intervenir.

À propos de Montigny, surnommé le « triangle de la mort » par l'*Humanité*, il n'y a pas plus de « défoncés » qu'ailleurs.

Est-ce parce que Marchais vient tenir un meeting que son maire Robert Hue fait du zèle ?

De la menace à son exécution, il n'y a qu'un pas rapidement franchi. Un tract appelle à venir manifester sous les fenêtres de la famille K. qui cache en son sein un dealer... « Nous, communistes, nous prenons nos responsabilités. Rassemblement pour expulser la drogue de Montigny... »

Alors que les enfants de la famille K. vouée à la vindicte populaire sont dispersés, une centaine de manifestants scandent « non à la drogue » à la cité de l'Espérance. Lorsqu'on demande le

pourquoi d'une telle méthode, le maire est incapable de répondre, et quand on l'accuse de financer la venue de Marchais sur la vie d'une famille, les militants regroupés derrière lui répondent : « Dehors, les assassins et leurs complices ! »

Madame B., la dénonciatrice, ne sachant pas écrire, le bruit court que la lettre a été rédigée par les communistes.

Le monde politique s'insurge contre le procédé. Le représentant de la mosquée proteste. Cent médecins signent une pétition contre l'amalgame pratiqué par le PC sur les différentes drogues et dénoncent ces méthodes.

Comble de malchance, le fils de la famille dénonciatrice tombe quelques semaines plus tard avec un litre d'huile de cannabis et cent grammes de haschich.

Alain Léger, député des Ardennes, demande au ministre de la Culture quelles mesures il compte prendre concernant le disque *Unbehagen* dans lequel **NINA HAGEN** se livre à une « véritable apologie de la drogue, de la violence, de l'homosexualité, avec une vulgarité rarement égalée. »

Ce sera le dernier couplet des communistes sur la drogue.

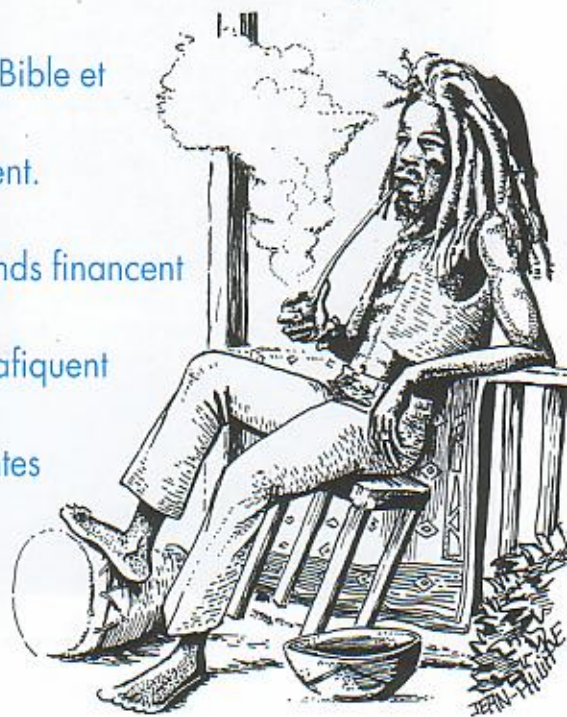


NOUS SOMMES EN MAI, LA FRANCE EST SOCIALISTE ET LES FUMEURS EUPHORIQUES - PHOTO DR.

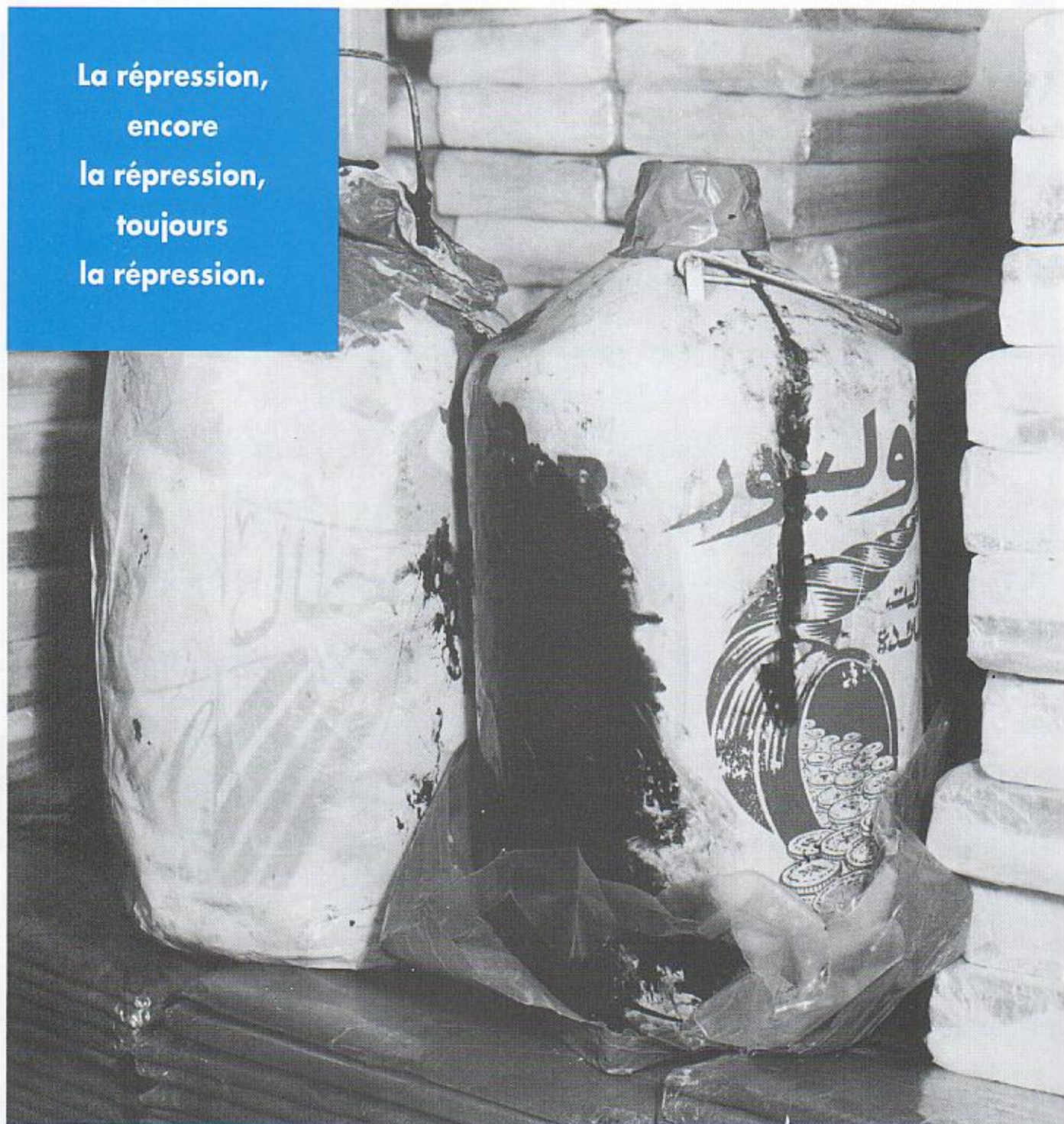
François Mitterrand est élu président de la République

avec 52 % de voix. Le lendemain, Bob Marley meurt d'un cancer du poumon, et, politique oblige, le Premier ministre Seaga, contre lequel s'est battu le chanteur, un moment proche du leader travailliste Manley, décrète une journée de funérailles nationales. Le dimanche 17 mai, les Français rendent un hommage frileux à Bob Marley et quatre jours plus tard, la Jamaïque l'enterre. Entre un portrait de Marcus Garvey et le drapeau éthiopien, Seaga prononce l'éloge funèbre devant 6 000 fidèles. Manley, l'ancien ministre, assiste à l'enterrement, le chef des douze tribus lit la Bible et lorsque les Wailers chantent, les enfants de Bob Marley dansent.

À Katmandu, l'une des villes les plus sales d'Asie, les Allemands financent le ramassage d'ordures. Les dealers dealent, les trafiquants trafiquent toujours au même rythme et les policiers effectuent des descentes dans les hôtels de la *Freak street*.... On propose aux fautifs la prison ou l'amende, cette dernière se négociant.



**La répression,
encore
la répression,
toujours
la répression.**



800 KILOS DE RÉSINE DE CANNABIS ET DEUX BIDONS D'HUILE SAISIS À AJACCIO - PHOTO SIPA.

Le 28 octobre 1981, arrêté avec 30 grammes de coke sur lui, il prétend l'avoir achetée à **JEAN-PAUL GÉNÉRAUX**, journaliste. Débarquant chez ce dernier, les flics butent sur un kilo d'herbe.

Géné nie farouchement être le dealer de coke, quant à l'herbe, elle ne lui appartient pas.

Le lundi 12 novembre 1981, **NICOLE QUESTIAUX** préside la sixième conférence ministérielle du groupe Pompidou sur la drogue.

Lors de la conférence de presse qui suit la séance, elle déclare : « Nous allons réunir un maximum de documentation scientifique sur les effets du cannabis. Les expériences faites par nos voisins sont contradictoires. Pour l'instant, je n'ai pas de point de vue. Mais une chose est l'usage, autre chose que certains gagnent beaucoup d'argent. »

FRANÇOIS COLCOMBET promet dans le numéro de novembre de *Tumulte* (mensuel socialiste) que le cannabis sera abordé séparément des autres drogues.

Dépénaliser, il n'en est pas question, la France a signé des accords internationaux. Cependant, « il faut obtenir que la législation soit appliquée de façon intelligente sur tout le territoire français. »

Et pour conclure, François Colcombet juge que l'hypocrisie n'est que provisoire.

Petite fête à la brigade des stupés de Francfort. Deux inspecteurs particulièrement **FUTÉS** confectionnent un gâteau qu'ils offrent à leurs collègues. Certains souffrent de nausées et d'étourdissements, le chef de la brigade s'évanouit. Non, il ne s'agit pas d'une intoxication alimentaire, le gâteau des deux inspecteurs ne contenait pas moins de 200



1981
1986

ILLUSTRATION SCALAP

grammes de haschich pris à des trafiquants.

« *Volem fumar al país* », le badge produit par le **CALUMED** de Montpellier fait un tabac en Occitanie.

Toujours actif, le **CALUMED** sort un tract que des mineurs de passage au local « chipent » et distribuent à la sortie du lycée Joffre.

Une association de parents d'élèves porte plainte et Christophe Gourmand est inculqué au nom du L. 630.

Il est 22 heures 30, la présidente et le procureur sont très fatigués.

Quand on lui demande s'il se drogue, **CHRISTOPHE GOURMAND** brandit son paquet de Bergerac.

Avocats, médecins et enseignants pourtant membres du collectif, se défilent et refusent de le soutenir concrètement...

C'est de ce jour que Christophe Gourmand écoeuré situe le déclin du mouvement né un jour de fête en mai 1977.

Les **HOLLANDAIS** s'adaptent à la situation. Afin de limiter les dégâts causés par les drogues dures, ils décident d'ouvrir à Enschede, près de la frontière allemande, un magasin de haschich...

La municipalité qui se lance dans une campagne sur les dangers des drogues espère que cette méthode éloignera la jeunesse de l'héroïne.



Un dossier très épais et 15 prévenus tous flics.

En **BELGIQUE**, le chef du Bureau national des drogues et ses comparses sont accusés d'avoir détourné 2,5 tonnes d'herbe, 240 kilos de shit et de l'héroïne en grosse quantité.

Entraînés par les agents américains à jouer les dealers pour piéger les trafiquants, les policiers belges n'ont rien compris.

Ils vendaient l'herbe entre un et quinze francs le gramme... Le bénéfice était net puisqu'ils cueillaient celle-ci dans un champ appartenant à l'Institut national de la recherche agronomique à Colmar. L'**INRA** possédait-il une dérogation émanant du ministère de la Santé ?

Lors de la sixième **CONFÉRENCE EURO-PÉENNE À STRASBOURG**, les douze délégués disent non à la légalisation du cannabis.

L'ère est aux **SOLVANTS** et aux **MÉDICAMENTS PSYCHOTROPES** détournés de leur usage.

Le philosophe **JACQUES DERRIDA** est accusé de trafic de haschich par les Tchécoslovaques. Est-ce pour le punir d'avoir tenu un séminaire non officiel ?

Libéré au bout de quelques jours grâce aux démarches du gouvernement français, il crie à la machination.

Jean-Paul Géné passe **NOEL** et le jour de l'an en prison.

Serge July lui souhaite une bonne année. Il défend les positions courageuses prises par son journaliste sur la drogue :

«la mise en liberté de J.-P. Géné s'impose à l'évidence. La vérité sur la drogue c'est justement son travail.»

Nous voilà en **1982**.

Libération

DROGUES LE BOOM MONDIAL

LA «UNE» DE LIBÉRATION DES SAMEDI 30 ET DIMANCHE 31 JANVIER 1982.

«Il y a une banalisation tous azimuts de la drogue. On voit tout et n'importe quoi. Depuis le para-punk jusqu'au dessinateur industriel, en passant par les babas, prolos, immigrés», écrit **CLAUDE OLIEVENSTEIN**.

La banlieue est durement touchée par la poudre et on pratique dès le plus jeune âge parce que la vie ne propose rien de tant soit peu intéressant.

Quant au PCP, autrement dit la «poudre d'ange» connue pour ses effets dévastateurs et souvent mélangée à la marijuana, elle n'a pas déferlé sur la France comme le craignaient les spécialistes... Tant mieux !

«Mystérieux cancer chez les homosexuels américains», note *Libé* du 6 janvier 1982.

Le **VIRUS** est né à Atlanta et on en meurt.

SERGE JULY est en colère.

Jean-Paul Géné a été victime de sa «mauvaise réputation». Lorsqu'on veut discourir sur les drogues, «il est recommandé de n'utiliser que le lexique de Satan.»

Au passage, il égratigne le parti socialiste dont les positions sur le sujet sont floues.

Quant à la drogue, du producteur au consommateur, elle suit une courbe ascendante et les multinationales de la «défonce» se portent très bien.

Bonne nouvelle, cependant, en 1981, les **INTERPELLATIONS** de cannabiphiles ont chuté de 25 %... Est-ce que la brigade des stupés, trop occupée à traquer les trafiquants d'héroïne, se désintéresse des fumeurs ? Pas tant que ça, puisqu'en 1981, on a arraché 18 913 pieds de cannabis contre 8 010 l'année précédente.

Le tout neuf comité interministériel chargé des problèmes de la toxicomanie, patronné par les ministères de la Solidarité nationale, de l'Intérieur, de la Justice, de la Défense, de la Santé, des Relations extérieures, du Budget et de la Jeunesse et des Sports (bonjour les dégâts !) nomme son premier «**MONSIEUR DROGUE**» : François Colcombet, ex-président du syndicat de la magistrature qui a lutté contre les aberrations de la loi de 1970.

JANVIER GERBE
DANS L'ÉVIER



FEVRIER FAUT
S'AMUSER



MARS FAIT TES
PLANTATIONS



Dans une interview accordée à *Libé* le 31 janvier, **FRANÇOIS COLCOMBET** évite de répondre franchement aux questions... Fait-il une différence entre drogues dures et drogues douces ? « Il y a à "boire et à manger". Les spécialistes sont partagés quand ils ne changent pas eux-mêmes de point de vue. C'est une sorte de tarte à la crème dans laquelle il est difficile de trouver quelques morceaux consistants. "L'herbe" ne prête pas à équivoque. Mais avec le hasch et ses dérivés, on arrive très vite à des produits dangereux. »



DESSINS LOIC FAUJOUR

Géné et *Libé* et ont beaucoup fait pour que **FRANCIS LAMAINIERE** ne passe pas 30 ans de sa vie dans les geôles turques. Après quatre ans de prison et de multiples interventions, il est libéré.

Il ne pourra même pas prendre un pot avec Géné retenu à la Santé...
... Va-t-il y rester ?

À quelques jours du procès, *Libé* prend la défense de son journaliste, démontant les arguments de la justice...

Ce qui était concevable sous l'ancien régime, conclut le journaliste, est imparadonnable dans une France socialiste :

«Trois mois, c'est long. Et vos prisons ne sont pas roses.»

Même **CLAUDE OLIEVENSTEIN** s'en mêle, dénonçant l'hypocrisie d'un gouvernement qui refuse tout débat démocratique sur le sujet.

Le docteur revient sur l'usager récréatif : «Un usager récréatif est quelqu'un qui utilise épisodiquement, et non quotidiennement, de la drogue, avec laquelle il a un compromis satisfaisant dans sa vie sexuelle, professionnelle, sociale, psychologique...» Il refuse le débat drogue douce drogue dure, car tout dépend «du produit, de la personnalité et du moment socio-culturel.»

Le docteur Olievenstein craint que la légalisation du hasch pousse l'opinion à adopter des positions fascistes.

Bientôt, on aiguille le docteur sur ses rapports avec la presse et plus particulièrement avec Jean-Paul Genué. Le docteur avoue vivre une tumultueuse histoire avec le journaliste qui, de par ses positions hardies, l'a empêché de dériver à droite.

Il n'est pas en grande forme, notre bon docteur, et il ne retrouve sa hargne que pour dénoncer le bureaucratisme du comité interministériel, d'un socialisme placé sous le régime du quantitatif, sans place pour le qualitatif.

La veille du procès, c'est **J.-F. FOGEL** qui rend hommage à son «ami et néanmoins collègue».

Est aussi publié dans le même numéro une interview de Colcombet qui est pour le maintien de l'article L.630 (présentation de la drogue sous un jour favorable), même si comme d'habitude, il ménage la chèvre et le chou.

Les cultivateurs masqués du «Hasch à la ferme» se dévoilent et fondent le **COLLECTIF FUMÉE DOUCE** lors d'une émission sur une radio libre à laquelle participe Gérard Santi, le directeur de *Viper*. Réclamant l'ouverture d'une information sérieuse sur le cannabis et ses dérivés, «Fumée Douce» recueillera en un été 10 000 signatures.

Le jeudi 18 mars 1982, Jean-Paul Genué est lourdement condamné : 18 mois de prison dont 6 avec sursis.

Lors d'une réunion à **HUIS CLOS**, le groupe Pompidou, rassemblant, outre les pays de la CEE, la Suède et la Turquie, voudrait que chaque pays précise ses positions en matière de répression du cannabis... Est-ce l'indice d'une approche plus socio-culturelle que répressive du produit ?

Elle habitait **NOIRMOUTIERS**, était retraitée de l'enseignement, avait beaucoup d'enfants et de petits-enfants pour lesquels elle cultivait de l'herbe... Vu le climat, les sommités florifères et fructifères étaient plutôt rares.



Lorsqu'ils débarquèrent dans l'appartement de l'usager revendeur, ce dernier s'apprêtait à déguster des **CHOUX** à la crème arrosés d'huile de cannabis. Comme dit le substitut : «Il ne faut pas perdre de vue que l'huile de cannabis constitue le dernier palier avant l'absorption de drogues dures.»

AVRIL FUME
PLEIN DE PILS



MAI FUME LE
CALUMET



JUIN FUME
DES JOINTS



DESSINS NAT - PARU DANS VIPER NUMÉRO 9.

«Viper milite pour la libéralisation de toutes les drogues et notamment

Effet pervers du socialisme ?

D'où vient cette revue commise par les éditions Sinsemilla ? Autant de questions que se posent les lecteurs avertis de Viper dont le premier numéro sort fin 1981.



Trimestriel et artisanal, Viper annonce la couleur et dès le numéro 2 soutient le collectif «Fumée douce», éphémère mouvement espérant prendre le relais des défunts CALUMED.

La revue s'étouffe au fil des parutions et le numéro 5 inaugure le V. Pire, un mini-journal proposant des reportages. Avec humour, il relate l'actualité, informe, dénonce l'hypocrisie, se penche sur les livres et les disques...

Mais qui se cache derrière Viper, revue qui, à chaque nouveau numéro, fait des prosélytes ?

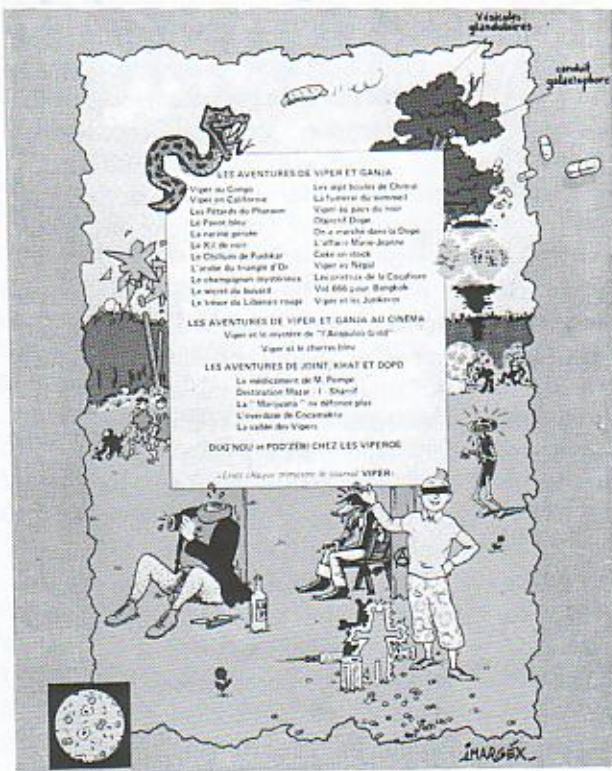
De retour d'Asie, Gérard Santi trouvant sans doute la France plus morose que rose se lance à corps perdu dans l'aventure, et avant que Viper ne devienne la revue indispensable des ama-

teurs de produits psychotropes, le directeur et ses collaborateurs ont connu des heures difficiles.

Conçu et réalisé dans la cuisine de Gérard Santi, Viper est avant tout une entreprise de potes. Abordant un sujet tabou, travaillant sur le fil du rasoir, «tri-

mant jour et nuit, dans des conditions moyenâgeuses pour pas un rond... c'est l'œuvre de tous les dessinateurs, débutants ou confirmés, qui ont pris un peu ou beaucoup de leur temps... d'amis désintéressés qui ont dépensé un max d'énergie pour faire connaître cette utopie.» (Viper numéro 6.)

Viper a grandi.
Il lutte pour la décriminalisation du cannabis.



Il dénonce sans dramatiser les dangers des drogues dures.

Son action mérite le respect et le magazine Drogues le reconnaît d'utilité publique.

En 1984, Gérard Santi est condamné par le tribunal du Mans à un

ILLUSTRATION IMAGEX - VIPER



"Le cannabis" Drogues, 1984.

an de prison avec sursis et une amende de 5 000 F pour apologie de la drogue.

Adulte, Viper tire à 30 000 exemplaires.

La revue intéresse les publicitaires. Gérard Santi travaille dans un vrai bureau, entretient des relations épuisantes avec l'équipe de la première heure et de nombreux collaborateurs potentiels le sollicitent.



Avant que Viper ne soit mangé tout cru par les prédateurs, son créateur, qui a canalisé toute son énergie sur le seul magazine conçu et fabriqué par des « défoncés » notoires, s'est battu pour mener un discours intelligent sur un sujet périlleux, a risqué sa santé, abandonne au moment où l'attendait sans doute la gloire.

OCTOBRE
SOIT SOBRE



NOVEMBRE
RIEN... BRUR



DECEMBRE QUITTE
PAS TA CHAMBRE



FRANÇOIS COLCOMBET parle du chanvre indien : « En bout de chaîne du cannabis, il y a des produits dangereux. On nous a signalé des gens hospitalisés au Maroc pour abus de haschich. C'est une frontière à préserver. Mieux vaut ne pas dépénaliser, quitte à ne pas réprimer, même si je suis peut-être un vieux pompon à cet égard. »

« La loi de 1970 ira peut-être vers la concrétisation de cela. Être usager, ce sera payer une amende, se faire tirer les oreilles et fichier par la police. »

Notre « monsieur Drogue » affirme qu'en France personne n'est détenu pour simple usage.

Le **FESTIVAL DE MONTEUX** approche.

Alors que la loi fédérale assure l'impunité aux usagers simples et petits détenteurs, les autorités suisses du canton de Vaud infligent des amendes de 100 F à quiconque est pris en flagrant délit d'usage.

Il était une fois un **DOUANIER**.

Sans doute conservait-il amoureusement la photo du journal où il prenait la pause devant les 1,5 tonnes de haschich découvertes dans un poids lourd à Auxerre.

Chargé par son supérieur d'en prélever un morceau pour l'offrir au musée des Douanes, le gabelou s'empare d'une dizaine de kilos, en donne 300 grammes au musée et, se prenant pour un agent de la DEA, joue au dealer afin d'infiltrer le milieu zairois.

Manque de chance, son contact est un flic et le douanier trop zélé se retrouve derrière les barreaux.

Installée dans les Pyrénées-Orientales, une **COMMUNAUTÉ ISLAMIQUE** cultive 1 800 pieds d'herbe. Refusant le compromis des gendarmes : « Vous en gardez quelques-uns et vous détruisez le reste », ils accueillent les pandores avec des manches de pioche, des gourdin, des haches et des coupe-coupe.

Pour maîtriser les récalcitrants, les gendarmes sont obligés d'appeler deux hélicoptères en renfort.

Dans l'enceinte de la MJC d'Amsterdam, vient de s'ouvrir le **PREMIER MAGASIN DE HASCH**.

Il approvisionne plus de 600 fumeurs de 16 à 30 ans.

Dans la série « les journalistes écrivent **N'IMPORTE QUOI** », voici un extrait tiré d'un journal provincial : « Les douaniers découvraient que le haschich chauffé jusqu'à devenir liquide était introduit dans les boîtes d'aliments... »



DESSINS S. - VIPER

En **HOLLANDE**, les membres pour la fondation de la vente libre du cannabis roulent un joint qui mériterait de figurer dans le livre des records. Il mesure 4,83 mètres.

Aucun droit sur la drogue ne peut être perçu par la douane. Ainsi en a décidé la cour de **JUSTICE EUROPÉENNE** de Strasbourg.

La marijuana, d'après une étude de l'Institut des recherches sociales de l'université du Michigan, est moins prise par les jeunes Américains.

Ils se sont **ASSAGIS** et ils boivent de l'alcool.



1983. Cinq ans auparavant, le gouvernement américain, se souciant de la santé de ses concitoyens, avait interdit qu'on arrose de **PARAQUAT** les champs de marijuana mexicains, mais désirant réduire de 70 % la quantité d'herbe entrant aux États-Unis, l'administration reaganienne précise que le « poison » n'est pas dangereux pour les fumeurs.

En quelques années, 58 000 plantations ont été détruites, 37 policiers sont morts dans des affrontements avec la mafia locale, et la corruption aidant, producteurs et trafiquants s'en donnent à cœur joie.



Dans son rapport annuel, l'**ONU** constate que le coût engendré par l'abus des drogues est énorme.

Le haschich arrive en tête au hit parade de la consommation et le temps des fourmis est terminé. La culture du cannabis connaît un boom au **LIBAN**... Il faut bien financer la guerre.

Aux **ÉTATS-UNIS**, on recense plus de vingt-deux millions d'usagers habituels.

Le premier numéro de la revue **DROGUES** sort grâce à des subventions de l'État. Le rédacteur en chef en est Christian Colombani et la revue s'adresse à un grand public.

Tiré à 8 000 exemplaires, chaque numéro traite un dossier.

« Et c'est ainsi que de la caricature, est-il écrit en introduction, nous passons à la réprobation, puis au rejet, dans un amalgame totalitaire, de celui qui un jour, a franchi nos interdits. »

Le vendredi et le samedi soir à minuit, pas de problèmes pour faire le joint.

Il suffit d'entrer dans la « Boîte à films », cinéma parisien aujourd'hui défunt, et de se laisser submerger par l'atmosphère de **FAUT TROUVER LE JOINT**.

Le président de la république en personne se réveille... Après deux ans d'exemple discrétion, pour ne pas dire d'un silence pesant, **FRANÇOIS MITTERRAND** demande à l'État tout entier de se mobiliser lors du conseil des ministres du mercredi 13 avril.

Le nombre d'**HÉROINOMANES** interpellés a progressé de 45,12 %.

Plus de 12 000 usagers de cannabis ont été arrêtés en 1982 contre 6 000 l'année précédente.

L'Élysée a-t-il lu le rapport annuel du docteur **OLIEVENSTEIN** : « Nous avons mis beaucoup d'espoir dans une politique nouvelle. Force est de reconnaître que nous n'avons reçu aucun nouveau moyen, ni en hommes, ni en locaux, ni en matériel... Face à une guerre de mouvement, la ligne Maginot bureaucratique est fermée et offre des résistances insoupçonnées. »

Ça bouge en **ESPAGNE**. On revient sur la loi votée en 1971 qui ne punissait pas l'usage, mais la possession.

Depuis le 27 avril, la possession de haschich (il semblerait que jusqu'à 700 grammes, on puisse se considérer consommateur) n'est plus un délit.

Dans l'élan, les peines prévues pour trafic de cannabis sont adoucies.



DESSIN MARGERIN - VIPER.

FRANCK PERRIEZ remplace François Colcombet. Il affirme comme son prédécesseur qu'aucun usager n'est en prison en France.

LIBÉRATION en doute, qui écrit : « On préfère s'en remettre au flou artistique entretenu par des magistrats »

qui n'ont jamais roulé un pétard.»

Deux chercheurs lui donnent raison. Leur **ORDINATEUR** a révélé que 2 713 personnes ont été condamnées pour usage de cannabis en 1981, dont 800 à des peines de prison ferme. Ces condamnations incriminaient dans 75 % des cas des infractions connexes, il n'empêche qu'une cinquantaine de simples consommateurs ont connu la prison.

Cette fois, ça y est, la carte européenne du cannabis est modifiée. Barcelone ou Amsterdam, il faudra choisir.

Le lundi 17 juillet 1983, l'usage et la détention de drogue pour consommation personnelle ne sont plus un délit en **ESPAGNE**.



Qu'en pensent les socialistes français ?

Rien... Ils s'en tiennent aux propos tenus par Bérégovoy lors de la remise annuelle des statistiques policières concernant la drogue : « On ne peut considérer l'effet du cannabis comme totalement neutre. Nous en restons au texte en vigueur et nous ne proposerons aucune modification sur ce point. »

Délinquant ou malade, tel est le statut du fumeur.

Franck Perriez surenchérit : « De toute façon, une dépénalisation, même du "H" susciterait un tollé général en France. »

« Plus besoin de kleenex, **CARBONE 14**, "la radio qui vous encule par les oreilles", a brusquement débandé le 17 août à 6 heures du mat après vingt mois d'érection hertzienne, ininterrompue. » (Doc Gonzo, *Viper*, 3^e trimestre 1983.)

En **ARIZONA**, tout dealer devra posséder une licence pour trafiquer et payer une taxe sur chaque produit vendu. Cercle vicieux, s'il s'acquitte de son dû, on connaîtra la moindre de ses transactions, s'il refuse, il sera non seulement saisi par la justice, mais aussi poursuivi par l'administration fiscale.

La France met la main sur 4,6 tonnes de haschich dans un cargo **LIBANAIS**, record de France battu...

De la broutille à côté des 50 tonnes découvertes dans un cargo panaméen en février 1977 !

Les jeunes issus de l'immigration montrent qu'ils existent. Du 17 octobre au 3 décembre, se déroule la **MARCHE POUR L'ÉGALITÉ**. Partis à 100 de Marseille ils se retrouvent 100 000 à Paris.

« Les dossiers de l'écran » consacrent une **ÉMISSION** à la drogue, toujours d'actualité en cette fin d'année... Haschich, héroïne, LSD, même combat !

Une fin d'année où la France fait ses **COMPTES**. 22 300 kilos de haschich ont été saisis cette année, dont une grande partie était destinée à l'étranger.

Le haschich emprunte beaucoup la voie maritime : 14 300 kilos.

Douze équipes de « maîtres-chiens » qui seront portées à une quarantaine en 1985, facilitent la tâche des douaniers.

On note une hausse de 40 % des saisies de drogue dure.

1984. Janvier est le mois des rapports.

Pour l'**ONU**, le bilan est aussi catastrophique que l'année précédente... Et même plus, puisqu'on note un accroissement de la consommation d'amphétamines et de barbituriques associés à d'autres produits.

L'**ONU** met en garde l'Espagne et la Hollande qui ne respectent pas les conventions internationales, et félicite le Mexique qui détruit à coup « d'herbicide sans danger écologique » les champs de marijuana.

Nulle part, on ne parle sérieusement des États-Unis dont la production ne cesse de s'accroître.

ADIEU VIPER, ON T'AIMAIT BIEN.

« **ANTICONSTITUTIONNELLEMENT** n'est plus le mot le plus long de la langue française. **TÉTRAHYDROCANNABINOPHOBIQUE** le remplace. »

« Ex : les opinions de certaines personnes à propos de *Viper* sont provoquées par des phénomènes tétrahydrocannabinophobiques. » (N° 5.)

« De plus en plus de dope saisie, de plus en plus de drogues dures sur le marché, de moins en moins d'herbe ou de bon chichou. Où va le monde ? » (N° 11.)

« **DÉCROCHER, UNE NÉCESSITÉ.** » (N° 7.)

« C'est du népalais, dit le Grivos avec un clin d'œil en tendant le joint au vieux débris qui s'avéra être encore vivant puisqu'il se saisit de l'objet conique et huileux d'une main aux ongles carrément dégueulasses pour le porter jusqu'à sa bouche édentée... » (N° 4.)

CLAUDE OLIEVENSTEIN aussi fait ses comptes et le bilan de l'année 83 n'est pas rassurant.

L'héroïne pullule à Paris et nos banlieues ressemblent à Bogota.

La cocaïne ne touche pour l'instant qu'un certain milieu.

Le haschich ? On fume toujours autant, mais naturellement, il s'impose comme un acte banal face à la seringue.

Le docteur est plus tendre avec les socialistes qui consentent quelques efforts. Néanmoins, écrit Olievenstein : « Nous paierons le prix de la politisation des problèmes de la drogue et d'une idéologie sécuritaire distillée à des fins électorales. Tout le monde en paiera le prix à gauche comme à droite. »

DROGUES consacre son numéro 7 au haschich... Rien à dire !

Pour l'occasion, la revue publie un sondage SOFRES où on apprend que 89 % des personnes interrogées sont contre la légalisation et 63 % contre la dépénalisation de son usage.

Chez les 18 - 24 ans, 81 % sont pour interdire la vente et 43 % sont opposés aux poursuites contre les usagers.

Bigre ! quelle surprise.

À la suite d'une erreur de **PROCÉDURE**, les marins qui transportaient 1 604 kilos de libanais dans un cargo sont libérés et se volatilisent dans la nature.

La brigade des stupr débouche les bouteilles de champagne.

Ils ont mis la main à **VERSAILLES** sur 6 224 kilos et 790 grammes de haschich. C'est sur un renseignement américain et après une filature serrée que les policiers sont intervenus.

Le milieu marseillais est en cause...

Où sont passées les fourmis ?

Dans les valises d'un lieutenant-colonel de la **FINUL** débarquant au Caire, les douaniers découvrent 37,6 kilos de haschich.

L'Égypte le condamne aux travaux forcés à perpétuité.

Grâce à l'armée et aux bonnes relations qu'entretiennent Mitterrand et Moubarak, il est remis aux autorités françaises.

Il nie farouchement...

Quand on gagne 30 000 F par mois, qu'entre l'Égypte et le Liban la marge bénéficiaire est dérisoire, pourquoi s'amuserait-on à dealer ?



LE FAIT DIVERS DE L'ANNÉE

L'AFFAIRE KISKA

Le bon docteur **KISKA** revendique son droit de planter du chanvre. Il n'a d'ailleurs jamais caché son jeu. Lorsqu'il s'installe en Lozère en 1980, il avertit les gendarmes de son intention de planter du cannabis afin « d'étudier son comportement lorsqu'il est transplanté dans la région méditerranéenne et son éventuelle utilisation pour la désintoxication des drogués. » En 1981, les gendarmes interviennent (on parle de 10 000 pieds) et inculpent le docteur. Devant le tribunal de Mende, il se défend. Ses graines étant lozériennes, son chanvre n'est pas indien, mais français. Non-lieu, le parquet fait appel et le docteur est renvoyé devant le tribunal correctionnel.

En attendant l'herbe lozérienne, riche en fibre et pauvre en THC, circule, atteint Montpellier. Le docteur est inculqué et condamné à 20 mois de prison.

À Mende, l'affaire suit son cours et en février 1984, il est condamné à 5 ans de prison. : « Peter Kiska se révèle d'une espèce particulièrement dangereuse de délinquants, que des répressions antérieures ne sont pas parvenues à amender et qui espèrent toujours frauder impunément la loi et même la morale par des arguties, des manœuvres dilatoires ou destinées à compliquer la recherche de la vérité. »

Il fait appel. Le tribunal de Nîmes le condamne à 3 ans, mais le mandat d'arrêt n'étant pas prononcé, il reste libre.

Mécontent qu'on n'ait pas répondu aux questions qu'il posait, le docteur Kiska porte l'affaire devant la Cour de cassation.

Une partie des Français sont choqués, le Front national obtient 11% de voix lors des élections européennes le 17 juin et devient une force politique.

Arrêté à Montparnasse alors qu'il négociait une demi-barrette,
un Sénégalais est condamné en flagrant délit à un an de prison
ferme. Quand il sortira, il sera expulsé et bénéficiera d'une interdiction
de séjour de 5 ans.

Rabah Boufeika, 20 ans, s'est présenté spontanément à la gendarmerie
de Terrasson en Dordogne et a porté plainte pour vol de
haschich à la suite d'une agression. Les malfaiteurs
sont arrêtés. Rabah Boufeika est remis en liberté,
mais il devra répondre très prochainement d'usage
et de détention de stupéfiants devant les tribunaux.



PHOTO MOGNISS ABDALLAH.

LE FAIT DIVERS DE L'ANNEE

LA TRISTE HISTOIRE D'EDGAR BOWDEN ET DE SON CAMION DIABOLIQUE

Docteur en archéologie, diplômé d'anthropologie, ancien professeur à Oxford, **EDGAR BOWDEN**, 56 ans, est presque arrivé au terme de son voyage. Alors qu'il grimpeait difficilement le col de Bessey-en-Chaume sur l'autoroute A6, voilà que le circuit électrique de sa camionnette Citroën prend feu, l'obligeant à demander l'intervention des pompiers bientôt suivis des gendarmes.

Malgré les protestations de Sir Bowden, les forces de l'ordre brisent un panneau du véhicule pour mieux atteindre le foyer.

Et que découvrent-ils ? Une plaquette, deux plaquettes, trois plaquettes dissimulées dans des caissons en zinc... De la double paroi du C. 35, ils sortent 1 200 kilos de népalais conditionnés dans 143 containers galvanisés. Une trappe actionnée de l'intérieur de la camionnette permettait de sortir les caissons avec des fils métalliques. Sir Bowden venait de Katmandu et avait traversé de multiples frontières sans encombre.

Il sera condamné à 15 ans de prison par le tribunal de Dijon et à 60 000 000 F d'amende par les douanes.

«Les connaissances approfondies en sociologie de Bowden n'ont pu que lui faire prendre pleinement conscience des conséquences néfastes et intolérables de la drogue sur les populations.»

Sous la bienveillance de Linda et Paul Mac Cartney, le mouvement pour la légalisation est relancé en **GRANDE-BRETAGNE**. Devant la chambre des Communes, un député travailliste pose une question écrite à Margaret Thatcher : «Le gouvernement a-t-il des projets de légalisation du cannabis ?» La réponse est non.

Le parti communiste géorgien lance un **CRI D'ALARME** contre la drogue. En Géorgie, mais aussi en Azerbaïdjan où on plante le pavot, la toxicomanie se développe. A Moscou ou à Léninegrad, on préfère fumer le haschich. L'anacha, un narcotique à base de chanvre indien, coûte entre 20 et 30 F le gramme.

On **REFUSE** la proposition du docteur Claude Olievenstein de vendre librement les seringues.



DESSIN JEAN PHILIPPE

Les policiers l'ont mauvaise. 25 000 plaquettes de haschich et un bidon d'huile, telle est la **PRISE** annoncée par le *Méridional*.

Seul problème : les 10 tonnes existent bel et bien, mais la brigade ne s'en est pas encore emparée.

Les flics saisissent la marchandise, mais avertis par voie de presse, les responsables se sont volatilisés.

Une information judiciaire est ouverte contre X pour «violation du secret de l'enquête préliminaire».

Les relations entre les stup et la presse se dégradent... À Paris, afin d'éviter des incidents, les autorités ont fermé le bureau des journalistes.

Franck Perriez quitte la présidence de la Mission interministérielle de Lutte contre la toxicomanie et passe le flambeau à **JEAN-CLAUDE KARSENTY**. Que va faire le troisième « monsieur Drogue » ?

«La France, c'est comme une mobyette, pour avancer, il lui faut du mélange.» **CONVERGENCE** Black, Blanc, Beur fait le lit de SOS-rascime.



La DEA envahit le Mexique, détruit les champs de marijuana, provoquant l'exode massif d'ouvriers agricoles exploités par les trafiquants.

1985. Le rapport annuel de l'ONU tombe. C'est encore pire cette année que les précédentes. L'Occident est un réservoir permanent d'usagers alimenté par des pays qui ne demandent qu'à produire et, fait relativement nouveau, à consommer.

Concernant le cannabis, l'ONU fait remarquer qu'il est devenu en valeur la **DEUXIÈME RICHESSE AGRICOLE** des États-Unis après le maïs et que grâce à un matériel sophistiqué, la culture d'intérieur s'intensifie.

L'héroïne reste le problème le plus préoccupant, mais la cocaïne est un outsider sérieux.

Le Premier ministre reçoit **JEAN-CLAUDE KARSENTY**, le « monsieur Drogue » 1985.

À l'horizon, se profile une nouvelle loi, celle qui permettra de nettoyer nos trottoirs des petits dealers en les faisant comparaître immédiatement.

Les effectifs de l'**OCRIS** vont être renforcés.

La France va demander aux autres pays européens de signer des accords pour traquer les « pirates » des mers.



D'après une note à diffusion restreinte publiée par la sécurité militaire, l'usage de la drogue a considérablement augmenté dans l'**ARMÉE** au fil des années.

La consommation de haschich est plus fréquente que celle de l'héroïne. Pris en flagrant délit de « joint », l'appelé sera condamné à quatre mois de prison au nom de l'article 465 du code de la justice militaire.

Beaucoup de jeunes ont rencontré « Marie-Jeanne » lors de leur service militaire.

Un tiers des appelés la fréquenteraient assidûment tandis que les autres s'adonneraient au produit psychotrope de base : la bière.



DESSINS LOIC FAUJOUR.

Deux **AMBASSEADEURS** zaïrois sont vus par Mobutu.

Officiellement, on leur reproche de cumuler les fonctions. Officieusement, ils auraient envoyé un mémorandum demandant le limogeage de certains fonctionnaires s'adonnant au trafic d'herbe.

Plusieurs affaires ont éclaboussé le Zaïre.

Au mois d'août 1984, 228 kilos de bangui ont été saisis dans les bagages du chargé d'affaires zaïrois au grand-duché de Luxembourg.

Rappelé, celui-ci n'a subi aucune sanction au grand dam de l'ambassadeur zaïrois en poste à Bruxelles.

En Allemagne, au Portugal, d'autres affaires ont mis en cause le Zaïre.



«SOS DROGUE INTERNATIONAL» créé par Régine, organise un **GALA**. On ratisse large, de Barre à Fabius.

Ça barde **OUTRE-ATLANTIQUE**.

Un agent de la DEA a été enlevé par des Mexicains armés jusqu'aux dents.

Dans son dernier éditorial intitulé «Pourquoi ne pas laisser pousser l'herbe?» le magazine **POLICE REVIEW**, hebdo professionnel des policiers anglais, prend position.

«Il est de plus en plus évident que la consommation de cannabis est acceptée par plusieurs secteurs de la société, y compris par un certain nombre de commissaires de police.»

Réaction du ministère de l'Intérieur, il n'est pas question de légaliser le cannabis.



Si vous habitez New York, le pétard d'Acapulco Gold est facilement disponible. Vous possédez le **NUMÉRO MAGIQUE**, il vous suffit alors de communiquer le nom de votre informateur, votre adresse et on vous livrera à domicile de la marijuana et des *magic mushrooms*. La mise est de 35 dollars minimum et la Pot Shop (c'est son nom !) prend 20 % de commission.

À bord de leur **CARGO** plein de bon libanais (14 tonnes) ils n'ont pas dépassé Chypre, plaque tournante du trafic libanais.

En Allemagne, le **SANGLIER** remplacera-t-il le chien dans le rôle du renifleur ? «J'ai lié la recherche de la drogue avec une gâterie alimentaire. Dès qu'elle trouve de la drogue, je lui donne un gâteau ou du chocolat. Si bien qu'elle croit que les petits beurres sortent du paquet de drogue. C'est la grosse différence avec les



chiens», déclare l'entraîneur de Luise, charmante laie terminant un stage de renifleuse.

Dressée secrètement, elle faillit voir sa carrière tourner court lorsque les autorités suprêmes apprirent la chose. Luise fut sauvée par sa popularité.

On ne la rencontrera pas dans les aéroports. Sa spécialité sera la drogue enterrée. Elle peut la détecter jusqu'à 75 centimètres de profondeur.

Le ministère des Finances hollandais veut taxer les **COFFEE-SHOPS**. On réclame 200 millions de centimes à Happy Family (association possédant plusieurs débits de haschich) sur les bénéfices relatifs au commerce du shit.

La Grèce ne plaisante pas avec les trafiquants. **MOHAMAD** et **CHAWAN** ont été condamnés à la réclusion à perpétuité pour 16,8 kilos de haschich découverts dans leurs bagages.

Il était une fois une petite ville suédoise. Dans la **DÉCHARGE À ORDURES**, on découvre 65 pieds de cannabis de bonne taille.

Quoi, qu'est-ce ? se demandent les gendarmes.

Bientôt, leur parviennent des quatre coins de la ville des appels de jardiniers envahis par la mauvaise herbe.

80 kilos de marijuana suédoise seront brûlés par les forces de l'ordre. Quelques années auparavant, on avait découvert plus de 600 pieds chez une vieille dame... Elle n'utilisait que la fibre dont elle nourrissait son métier à tisser.

Les participants à la fête du haschich à **CHRISTIANIA**, la commune libre de la capitale danoise, n'éliront pas « miss Cannabis » cette année. Les flics sont intervenus avant qu'ils ne goûtent aux 212 joints en compétition.

Âgée de **83 ANS**, la grand-mère allemande faisait l'aller-retour Brême-Amsterdam afin de rapporter de l'herbe et de l'héroïne à son petit-fils... Elle est arrêtée, puis remise en liberté.

Non ! ils ne rêvaient pas, ils avaient bel et bien dormi dans un immense **CHAMP** de cannabis.

Se servant en abondance, nos deux jeunes auto-stoppeurs abandonnent le champ magique de Brive-la-Gaillarde et, vendant des enveloppes à 100 balles, regagnent Paris.

Ils ne résistent pas longtemps à la tentation, et pour de leurs yeux voir, retournent en voiture sur le lieu de l'hal-lucination... Voir et remplir le coffre avant de se faire bêtement arrêter à Toulouse.

Ils narrent l'aventure aux gendarmes, ceux-ci se déplacent et tombent sur un champ de chanvre industriel.

Moissonné fin juillet (le chanvrier laisse cependant quelques pieds pour la graine), le *cannabis sativa L. var. sativa* est vendu en 1985, 720 F la tonne et sert à fabriquer le papier bible.

Les contrevenants sont inculpés pour « incitation à la consommation », une variante du L. 630.

Mrs **REAGAN** déclare la guerre à la drogue.

« Pour tomber sous le coup de l'interdiction, il faut que la préparation soit faite exclusivement à partir de la plante femelle de la variété indienne de cannabis », non ?

Or, comment prouver que l'huile de cannabis contient les sommités femelles ?

Afin d'éviter toute argutie sur la plante, la justice propose de ne parler qu'en terme de **THC**.

HONG KONG se pose des questions.

D'un côté, le décret sur les drogues dangereuses datant de 1971 interdit le chanvre.

De l'autre, la pharmacopée chinoise l'apprécie et l'emploie. Il soulage la fièvre ou la constipation et il est en vente sous le nom de *for ma yan* dans toutes les herboristeries.

Le **MEXIQUE** ne plaisante pas.

Paysans et trafiquants attendaient la police venant détruire leur champ de marijuana.

Résultat de l'opération : 21 flics tués dans l'exercice de leurs fonctions dont certains torturés avant d'être abattus.

Le **CRACK** fait son apparition à New York.

Le mercredi 20 novembre 1985, le Conseil des ministres adopte la **LOI** sur les « petits dealers ».

Ce n'est jamais qu'une mise en loi d'une application pratiquée en douce. À Paris, il suffisait d'inculper le contrevenant pour « provocation à l'usage » et à Lyon pour « vente de substances vénéneuses ».

La nouvelle loi ne fait pas l'unanimité. Une peine de prison de 2 à 6 mois est prévue pour les petits vendeurs tandis que les récidivistes risquent plus d'un an de prison.

Ils cueillaient des plantes sauvages et les vendaient séchées 100 F les 50 grammes.

Cette plante avait la couleur, l'odeur, le goût du cannabis et réagissait comme telle à l'analyse effectuée par les gendarmes, mais ce n'était pas du cannabis.

Le **MYSTERE** reste entier.

Plus question de fumer du haschich dans les cafés du **CAIRE**.

Les jeunes se recyclent dans les amphétamines en vente libre.

Le film antidrogue est devenu une spécialité égyptienne...

Le dernier en date est l'histoire de deux frères. L'un est pharmacien, l'autre chanteur et ils se lancent dans le deal pour payer les études du fiston.



DESSIN S. - VIPER.



Les **CHASSEURS** de sanglier repèrent un hélicoptère posé dans le Vercors. Les gendarmes sont alertés. Ils saisissent 2 personnes et 225 kilos de haschich.

Le pilote est arrêté sur l'aéroport de Grenoble. Venant de Malaga et se dirigeant vers l'Allemagne, contraint d'effectuer plusieurs escales techniques, le pilote larguait la marchandise et ses hommes dans la nature, puis venait les récupérer une fois le plein fait.

Le pilote sera condamné à 10 ans ferme, ses acolytes à 7 ans. Ils devront en outre payer 5 millions et demi de francs aux douanes et 6 millions pour l'hélico.

1986. **ALBERT HOFMANN** inventeur du LSD fête ses 80 ans, et les chimistes ont inventé de nouvelles drogues durant l'année qui vient de s'écouler.

On produit et on consomme toujours autant de cannabis. Le Botswana et la Chine ratifient la Convention de 1961.

Le **CLIP** «La drogue c'est de la merde» n'enthousiasme guère la MILT.

Mélanger l'amour et la drogue, employer le mot «merde» qui est un des petits noms du haschich, les fait flipper.

1986 est l'année du **TRYCHLO**. On en meurt à Saint-Omer. Le flacon coûte 7 F chez tous les droguistes.

Souvenez-vous de la plus importante prise de haschich en France.

C'était à **VERSAILLES** et le trafic portait sur plus de six tonnes. 20 ans par défaut contre l'organisateur présumé, 17 ans pour le correspondant français et l'amende collective se monte à 186 743 700 F.

«**SOS DROGUE INTERNATIONAL**» créé par Régine fait recette. On lui prête l'**UNESCO**...

Même Olievenstein participe à la fête : «J'ai suivi votre parcours d'abord avec hostilité et ironie, puis avec intérêt. Vous avez accompli un itinéraire sans faute. Vous avez écouté et su respecter les libertés.»

Pour la première fois, le numéro un du PC au congrès soulève le problème de la drogue en **URSS**. Il est critique en Géorgie.

Le **FLNC** se lance dans des actions antidrogues en Corse.

Il ne se contente pas d'attentats contre des bars, mais tue deux Tunisiens.

Dealers ! quittez la Corse. 14 ans de prison ferme ont été requis contre les passagers d'un voilier transportant 750 kilos de haschich et un ouvrier marocain surpris avec quelques grammes en a pris pour quatre ans.

Après les instituteurs ou les médecins dealers, c'est au tour d'une **MERE** de famille d'être arrêtée.

Elle fournissait les copains de ses enfants... A-t-elle pensé que «le cannabis était moins dangereux que l'alcool puisque son concubin qui en usait régulièrement, n'avait pas l'agressivité de son ex-mari qui la frappait quand il avait trop bu» ?

Elle est condamnée à trois ans de prison ferme et 350 000 F d'amende.

Il aura fallu 2 ans d'enquête pour démanteler un **RÉSEAU** de trafiquants utilisant les boyaux à tripes pour leur petit commerce.

En place depuis une quinzaine d'années, basé sur un réseau complexe de livraisons et d'échanges entre la Roumanie, le Liban, le Pakistan, la Hollande, le trafic porte sur des sommes considérables. Une centaine de personnes ont été identifiées à travers l'Europe.

DOMINIQUE CHARVET remplace Jean-Claude Karsenty à la tête de la MILT.

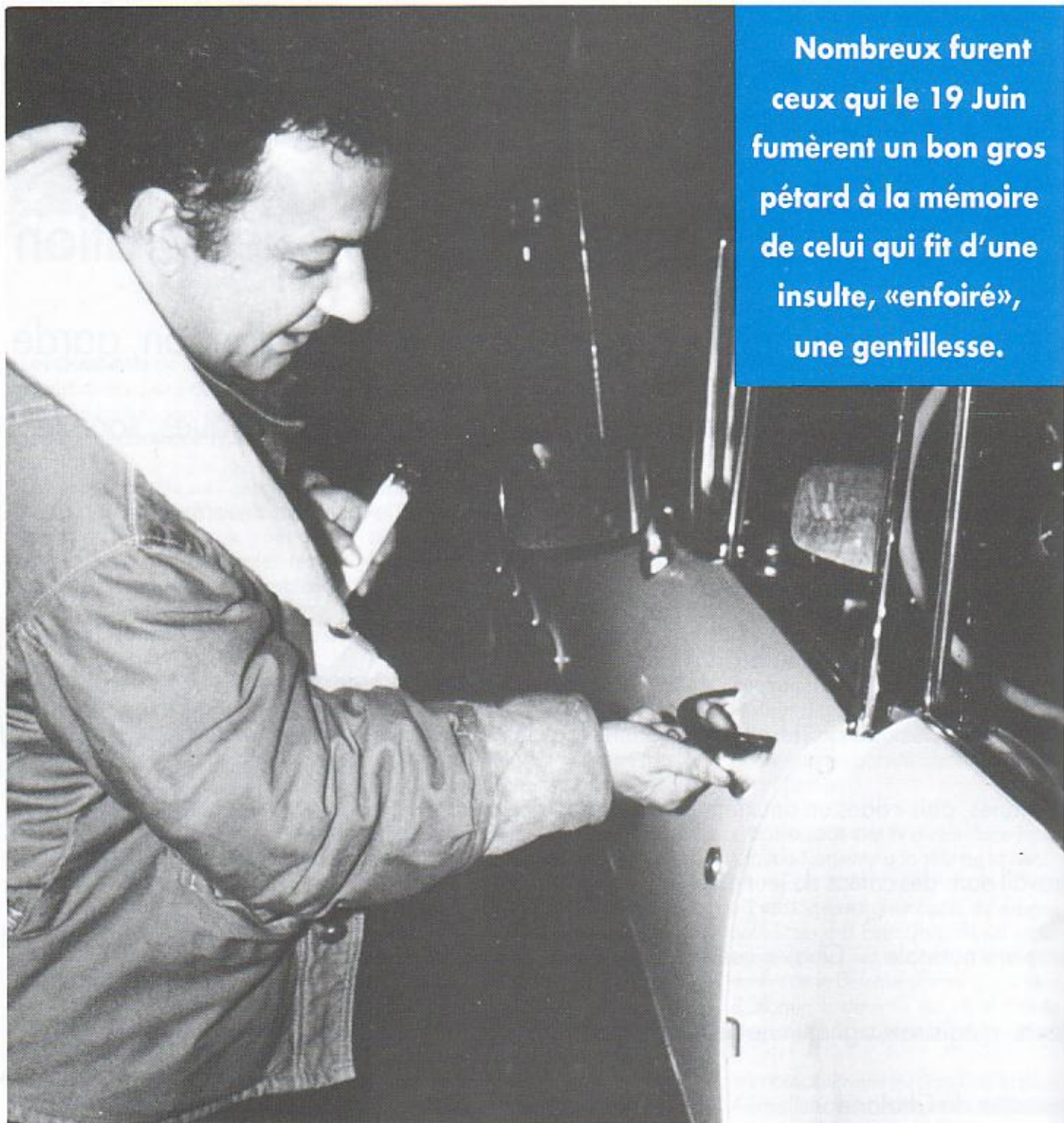
L'**ABSENTÉISME** pour cause de drogue coûte cher aux États-Unis. Peu d'entreprises échappent aux tests... Le département de la Défense affirme que le taux d'usagers a diminué de 18 % depuis cinq ans qu'il pratique le *drug testing*.

Le **CRACK** envahit les États-Unis et deux Australiens sont **PENDUS** en Malaisie pour 162 grammes d'héroïne.

C'est le temps de

l'alternance. Chirac, lors de sa déclaration de politique générale, demande à Albin Chalandon, garde des Sceaux, de proposer un ensemble de «mesures juridiques, sociales, éducatives pour combattre le fléau». Le problème de la drogue incombe désormais au ministère de la Justice. Dominique Charvet qui dépend du Premier ministre reste en place, mais ne sert plus à rien. Le docteur Albrand, conseiller d'Albin Chalandon, estime qu'il faut emprisonner tous les toxicomanes, puis «dans un deuxième temps, les mettre au travail dans des camps de jeunesse pour qu'ils retrouvent une vie normale.» Quatre cents médecins, éducateurs, magistrats signent une pétition contre la politique musclée de Chalandon.





**Nombreux furent
ceux qui le 19 Juin
fumèrent un bon gros
pétard à la mémoire
de celui qui fit d'une
insulte, «enfoiré»,
une gentillesse.**

AU REVOIR - PHOTO SIPA

Non, ce n'est pas une poisson d'avril, la centrale nucléaire de **TCHERNOBYL** vient d'exploser et menace de polluer le monde entier.

CE SONT TOUJOURS

LES MEILLEURS

QUI S'EN VONT LES PREMIERS

Le 19 juin 1986, rencontre fatale entre un poids lourds et **MICHEL COLUCCI**.

La France vient de perdre son pote. « Le travail n'est pas un but dans la vie. Le but, c'est d'arriver à rien foutre. Et à part gangster et homme politique, y a pas beaucoup de boulots où on peut gagner de l'argent sans se fatiguer. J'ai pas le courage d'être gangster, alors je fais de la politique. »

Coluche, le défenseur « des homosexuels, des chauffeurs de taxi, des agriculteurs, des coiffeurs », bref de toutes les minorités, se présente aux « érections pestilentiellles » de 81.

En décembre, les sondages prévoient un score de 16 %, les partis politiques dans leur ensemble trouvent cette candidature encombrante et refusent de débattre. Le 16 mars 1981, soutenu seulement par *Charlie Hebdo* et incapable d'obtenir les signatures d'élus parrainant sa candidature, il abandonne et affirme son soutien à Mitterrand.

Coluche parlait des cons avec les mots des beaufs et des beaufs avec les mots des cons... Il parlait dans le poste, à la télé et profitait d'un dîner offert par le ministre de l'Agriculture pour fumer un de ses énormes pétards, et même au dessert pour sortir sous les yeux de la tablée muette un gros morceau de shit et s'en rouler un. Coluche fustigeait le « hakik » et en bon patriote préconisait le rouge de table pour la jeunesse.



1986 1989

ILLUSTRATION SCALAP

Nous sommes en juillet.

Un ex-préfet de police, **GUY FOGIER**, prend la tête de la MILT.

Logiquement, l'action du nouveau « M Drogue » devrait être plus répressive que celle de ses prédécesseurs.

Albin Chalandon en veut aux immigrants, « le moteur de la délinquance en France », et accuse de laxisme les socialistes. Trois idées sont fermement condamnées :

- l'idée que la drogue correspond au droit au plaisir;
- l'idée qu'il faut différencier les drogues douces des drogues dures;
- l'idée qu'il existe de bons et de mauvais drogués.

On attend le nouveau plan antidrogue pour l'automne... Ça va barder !



Le président des États-Unis parle de son nouveau **PLAN ANTIDROGUE**.

Vive les vacances à Canet dans les Pyrénées-Orientales !

La **POLICE MUNICIPALE** contrôle un groupe d'adolescents et les emmène au poste en maillot de bains. Les policiers obligent les garçons à se déshabiller et à s'agenouiller sur une règle. Puis, ils glissent un bout de haschich, celui qui chaque été sert à attirer le dealer, dans le sac d'une fille. Venant récupérer sa progéniture, un père reçoit une gifle en prime.

Les policiers sont condamnés à des peines de prison avec sursis pour « infraction au commerce, détention et emploi de stupéfiants », mais ne perdent pas pour autant leur emploi.

VIVE LA VIE À NANTES !

Pour fêter les vacances, avec ou sans tenue de gala, tous flics, ils investissent le centre ville et présentent un **SHOW** que nous narre avec beaucoup d'humour *La Tribune*, hebdomadaire de Loire-Atlantique.

Le rôle principal est tenu par Klir, le chien renifleur.

De ce fabuleux spectacle, les forces de l'ordre repartent avec douze barrettes de shit.

Bravo !

La campagne électorale de **REAGAN** bat son plein.

Il rencontre son homologue mexicain avec qui il prend de bonnes résolutions.

Régine retire son appui à la campagne de **PUB** concoctée par Séguéla : « La drogue, c'est de la merde », et les afficheurs qui avaient promis la gratuité des emplacements réclament de l'argent.

Aux **PAYS-BAS**, le ministre de la Justice se déclare pour le maintien des *coffee-shops*.

Il fait remarquer aux parlementaires lui demandant de sévir contre les « bars à shit » que les jeunes Hollandais fument de moins en moins et que la consommation des drogues dures s'est stabilisée.

De la poudre aux yeux

Unique représentation mercredi 6 août,
du show à grand spectacle en plein air
durant une bonne heure. Pas d'applaudissements.
Pas de rappel.

THÉÂTRE dans la rue, quotidien du moment dramaturgique... Les acteurs sont tout d'abord venus délimiter très promptement l'espace scénique, faisant blocus sur la place du Commerce, bouchant les rues d'accès et installant des ganivelles (mais pas de gradins!) le long de la paroi ouverte de la place. Le public se trouve donc encerclé, réduisant à néant les notions conventionnelles de côtés cour et jardin. Le public devient acteur, se découvre en scène, à son insu.

Plus : ce parti pris est désormais un peu désuet, très convenu, après avoir été d'avant-garde dans les années soixante-dix, et provoquant aujourd'hui une accoutumance du public "in" et "off" spectacle. Certains inspecteurs à brassards demandaient ainsi une participation aux spectateurs, les faisant se déchausser, tirer la langue et montrer le creux de leur coude. Une sorte de rite initiatique au signifié trouble.

théâtralement parlant. La mise en scène est signée de M. Chailand qui, quand il n'est pas homme de théâtre est aussi directeur départemental adjoint des Polices urbaines.

Jolis costumes

On notera que si la production a pu se payer les services du couturier Pierre Balmain pour les costumes - camaïeu bleu et caquelottes fort seyantes -, une certaine uniformisation tend à confondre tous les petits rôles de la pièce. Un brassage orange fluo pour les inspecteurs en civil donnait une touche assez mode, quoiqu'un peu banale, mais permettant de les différencier des halfebardiers de base spéciaux, ni pyrotechnie, des décors naturels et une représentation en diurne ne magnifiant pas l'acte dramatique. Manifestement un manque de subvention et/ou d'invention. A part quelques véhicules, deux accessoires notables bien que fort incongrus :

une paire de fusils à pompe exhibés avec ostentation n'avaient pas l'écueil de disperser l'intérêt. Une seule scène saillante, un seul grand rôle : Klir, berger allemand ardeur était le héros du soir, au Filp Palladium, dénichant de sa truffe renifleuse dernière un jeu vidéo galactique, douze barrettes de haschich. Droque habilement dissimulée dans un paquet de Marlboro, seule concession au sponsoring de ce spectacle contemporain. Il est regrettable que les sociétés Zig Zag, Camé et Riz la Croix, fournisseurs officiels de ce genre de drame, n'aient pas été sollicitées.

Mais le statut de la représentation (filage, générale ou première ?) restait flou, et l'intrigue peu lisible, comportant des longueurs, une absence totale de rythme et de suspense, et aucun enroulement. Beaucoup de figurants, sans texte, sans direction d'acteur ne purent sauver ce show du flop monumental.

N. L. C.

C'est la rentrée des classes et **YANNICK LAUDE**, auteur du livre *La Drogue à l'école*, nous révèle qu'un élève sur trois fume du haschich. 17 % s'y adonnent avec frénésie et 16 % de temps à autres. 37 % des consommateurs acharnés prennent de l'héroïne.

Le 24 septembre 1986, Chalandon présente son plan.

Les toxicomanes ne sont plus des malades, mais des délinquants.

On va construire 1 600 places de prison rien que pour eux. On double les peines des usagers et la simple possession est assimilée à l'usage.

Le **PLAN CHALANDON** est très mal accueilli.

La SNEPA FEN, syndicat des éducateurs, est « consternée par la démarche du gouvernement marquée par une profonde ignorance du sujet », et le Syndicat de la magistrature pense que ces nouvelles mesures ne feront « qu'aggraver l'incompréhension entre les toxicomanes et le reste ».

Winand Sengers, professeur de psychiatrie sociale à Amsterdam, fonde à Strasbourg le **MOUVEMENT EUROPÉEN POUR UNE NORMALISATION DES POLITIQUES EN MATIÈRE DE DROGUE**.

Légèrement **BRONZÉ** et convaincu de deal, Johnny est condamné par le tribunal de Montpellier à 9 mois de prison et 5 000 F d'amende.

Les Frères pétards a failli ne jamais sortir sur les **ÉCRANS**. On exige qu'une affiche éclaire le futur spectateur sur la nature du film... Comme l'écrit Génés, Albin Chalandon « n'a pas inventé le fil à couper le shit. »

Alternance ne rime pas avec **ALTERNATIVE**. Prenant la drogue et le bruit comme prétextes, la police investit sans ménagement les squatts artistiques et les derniers résistants n'ont pas capitulé que les pelleteuses se mettent au boulot.

D'après un sondage Louis Harris publié par le *Parisien Libéré*, on compte en France **2 430 000** drogués.

97 % des personnes interrogées commencent et finissent par le cannabis.

C'est la **GUERRE DES POLICES**.

Interpellé avec 184 kilos de haschich, il demande à téléphoner à l'OCRTIS. Les douaniers refusent et le défèrent au parquet. Une intervention permettra au passeur de sortir très vite de prison.

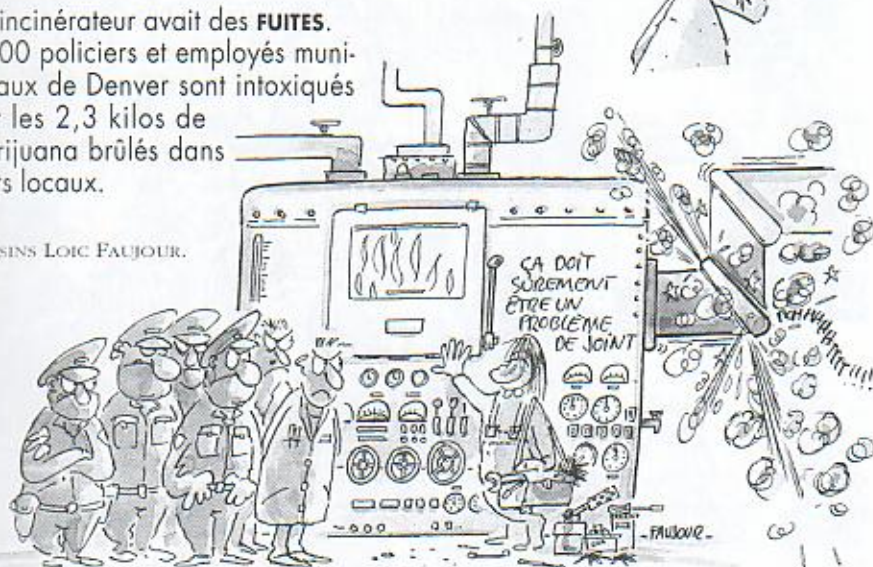
Travaillant chacun de leur côté et désirant prouver leur efficacité, douaniers et policiers jouent la prise plus que la pénétration.

SIMONE VEIL, MONIQUE PELLETIER et **MICHELE BARZACH** ne pensent pas du bien d'Albin Chalandon.

L'incinérateur avait des **FUITES**.

300 policiers et employés municipaux de Denver sont intoxiqués par les 2,3 kilos de marijuana brûlés dans leurs locaux.

DESSINS LOIC FAUJOUR.



Le **GAL** qui a revendiqué de nombreux attentats contre les réfugiés basques est sans doute lié au trafic de haschich, comme en témoignent les 106 kilos saisis chez un militant.

Le professeur **NAHAS** a pesé dans les décisions prises par la chancellerie...

Vous soupçonnez vos enfants de s'adonner aux plaisirs cannabiques, le professeur vous aide à les identifier : «Les usagers réguliers ont de mauvaises notes en classe. Ils parlent peu de leurs projets d'avenir. Ils manifestent une hostilité vis-à-vis des pouvoirs... Leur apparence se dégrade : les cheveux s'allongent et l'habillement devient de plus en plus clochard.»

Quant à **C. OLIEVENSTEIN**, il reproche au professeur de «ressortir contre le haschich les vieux arguments qu'on sortait contre la masturbation au début du siècle dernier.»



BÊTE ET

CARRÉMENT MÉCHANT

Manif contre le pétard organisée par la **COALITION ANTIDROGUE**.

Ils ne sont pas plus d'une centaine à défiler derrière la fanfare de Rungis. «Non aux sœurs pétards Veil Régine Pelletier» est leur slogan favori.

La Coalition antidrogue est la branche française du parti ouvrier américain de Lynder Larouche.

Leur revue *Guerre à la drogue* exprime des idées résolument fascistes. Mussolini est l'idole de Larouche. Le KGB, le lobby juif, la reine d'Angleterre et la CIA sont ses grands ennemis.

Guerre à la drogue a chapeauté en 1979 «une prestigieuse conférence médicale» sur les dangers de la marijuana, dont la star s'appelait Gabriel Nahas qui, tout comme le Patriarche, écrit dans la revue éditée par l'association.

Rien que pour vous, voici un extrait de *Guerre à la drogue* : «S'il n'était pas mort quelques jours plus tard d'un cancer du poumon, du cerveau et autres parties, le dérangé mental Bob Marley, chantre de la marijuana, des cultes primitifs et de l'arriération, et idole de la "musique" reggae jamaïcaine en aurait certainement vibré de plaisir...», Seaga devant décerner au chanteur l'ordre du Mérite jamaïcain. Et l'article de conclure : «Il n'est pas inutile de signaler au lecteur que la mort de l'analphabète psychopathe Bob Marley qui se vantait de "fumer autant (de marijuana) qu'un éléphant", a été pleurée dans la presse française par un cortège d'éloges mortuaires digne d'un académicien.»

«La drogue : parlons-en avant qu'elle ne lui parle» est la nouvelle campagne de **PUB** lancée par le ministre de la Santé.

«C'est à chaque famille de trouver le joint», déclare sans sourire Michèle Barzach.

La Hollande lance sur le marché intérieur le **NEDERWIET**, haschich typiquement hollandais proche de l'afghan dont la réputation n'est plus à faire.

Les agents des stup's découvrent à Aalsmeer 5 tonnes de haschich frais et arrosent d'insecticide 9 000 pieds.

Louant les serres aux maraîchers, les trafiquants suspendent des boules rouges au-dessus de leurs pieds pour faire croire aux avions patrouilleurs qu'ils cultivent des tomates.

HIGH TIMES cite le haschich hollandais comme un des meilleurs... Il n'a qu'un seul défaut : il est deux fois plus cher que le haschich importé.

À Figeac, François Mitterrand devant inaugurer le musée Champollion situé place Champollion en face du **CAFÉ CHAMPOLLION**, le bar des babas et autres néo-ruraux, un inspecteur de police obsédé par la drogue obtient sans raison probante sa fermeture administrative.

Un soir de décembre, **MALIK OUSSEKINE** est tué par deux policiers rue Monsieur-le-Prince.

1987

Le saviez-vous ? On fume de la marijuana à **PÉKIN**. Elle pousse à l'état sauvage dans les squares, nous affirme un voyageur.

«NI SEXE, NI DROGUES, NI ROCK AND ROLL : LA NOUVELLE SOBRIÉTÉ»,

titre le *Village voice* pour qualifier l'année 86. Les **AMÉRICAINS** se désintéressent de la marijuana.

Chalandon met de l'eau dans son vin et le **FIGARO** le lui reproche.

D'après un sondage, le plan Chalandon est approuvé par 63 % des Français.

L'AFFAIRE GEORGES APAP débute... Si vous désirez tout savoir sur le procureur de Valence, lisez le chapitre lui étant consacré.

C'est toujours le même **SCÉNARIO**. L'interpellation d'un petit fumeur permet de remonter la filière et 54 inculpés se retrouvent devant le tribunal de Nanterre.



On a saisi **11 485** kilos de cannabis pendant l'année qui vient de s'écouler.

Dans son rapport annuel, le docteur **OLIEVENSTEIN** écrit : « Rarement les professionnels ont été traités par les milieux officiels avec une telle arrogance, un tel mépris et une telle agressivité. »

À part ça, les consultants de Marmotan sont en baisse, la coke reste limitée et le **SIDA** touche un toxico sur deux.

À Digne, **MOURAD NAHAL** est inculpé « d'incitation à usage de stupéfiants » parce qu'il portait un blouson orné de deux feuilles de cannabis.

Le fabriquant qui a produit 120 000 blousons et sweat-shirts proteste : ces feuilles ne sont pas dentelées et leur forme évoque plus la passiflore ou l'érable que le chanvre.

Mourad sera relaxé. Le tribunal se ridiculise.

Dans la même veine, débarquant au centre culturel de Plessis-Robinson, la brigade des mineurs saisit 150 affiches représentant une feuille de cannabis fluo et annonçant un concert du chanteur zaïrois **RAY LEMA**.



DESSINS LOÏC FAUJOUR.

1987 voit le triomphe de la **COCAINE**.

« À un moment où chacun s'accorde à considérer que la drogue est un péril contre lequel il est indispensable de lutter avec la plus ferme détermination, » Chalandon trouve la **DÉCISION** du président de la République de refuser la mutation du procureur Apap mal venue.

MICHEL PLATINI se lance dans la lutte contre la drogue.

Le ministre de la Santé annonce la mise en **VENTE LIBRE** des seringues.

Albin Chalandon abandonne son projet initial, mais nous concocte une nouvelle loi. Ceux qui refuseront de se soumettre à une **CURE** de désintoxication dans un des établissements spécialisés désigné par l'autorité judiciaire seront punis.

Les peines pour trafic seront accentuées.

ROBERT PANDRAUD, le chef des gendarmes, propose à ses hommes « l'expulsion des étrangers qui, convaincus de trafic ou de détention illicite de stupéfiants, doivent être considérés comme portant atteinte à l'ordre public. »

HHAU MATAZO, un zimbabwéen de 90 ans, est condamné à 5 mois de prison avec sursis pour 500 grammes de marijuana.

Depuis 1914, il a déjà accompli 17 ans de prison pour le même motif.

Le professeur Nahas se trompe. Non seulement, les **ISRAËLIENS** sont impliqués dans le trafic via le Liban, mais encore 20 000 d'entre eux sont des consommateurs chroniques de haschich.

GEORGES APAP, procureur et **LÉON SCHWARTZENBERG**, cancérologue, relancent le débat sur la légalisation.

Trouvé en possession de deux kilos de haschich, **BOY GEORGE**, le chanteur de Culture Club, est remis en liberté ; il devra cependant subir une mise à l'épreuve de deux ans.

LE MUSÉE DU HASCHICH D'AMSTERDAM

Il vous en coûtera cinq florins pour visiter le musée du haschich d'Amsterdam.

ED ROSENTHAL, expert cannabique de renommée internationale, est promu conservateur.

Les photos de **SUOMI LA VALLE** (souvenez-vous du chapitre consacré au cannabis et à ses travaux pratiques) ornent les murs. Des chillums sont exposés dans des vitrines, quelques jardiniers moissonnent leur lopin d'herbe en direct sur un circuit télévisé et la bibliothèque du musée renferme les ouvrages référentiels sur le sujet...

« Nous voulons renseigner les touristes, dispenser notre information et susciter la compréhension envers la politique de tolérance en vigueur à Amsterdam », déclare un des gérants du musée.

Quant au ministre néerlandais de la Justice, il qualifie le musée de « folie totale qui doit être immédiatement neutralisée ».

Devenue depuis la dépénalisation, la plaque tournante de la drogue, l'Espagne lance l'opération **PRIMAVERA** et procède à 728 arrestations.

Quelques jours plus tard, quatre jeunes Espagnols créent l'**ACDC** (*Association de Consumidores de Derivados del Cannabis*).

L'association a pour but de clarifier la situation juridique des fumeurs, ceux-ci étant trop souvent confondus avec les adeptes des drogues dures.

Ouverte aussi aux non-fumeurs, l'association demande que soit légalisé le cannabis, ce qui apporterait des bénéfices à l'État et se propose de lutter contre les drogues dures.



Les 16 États du groupe Pompidou sortent un **PROJET** pour lutter contre le trafic en haute mer.

Le recours aux **SOINS FORCÉS** préconisé par Albin Chalandon est définitivement abandonné par le Conseil des ministres...

En revanche, de nouvelles mesures sont prises contre les trafiquants. Le Syndicat de la magistrature proteste contre le « recours à la délation » institué par la loi Chalandon.

L'**ALGÉRIE** ne serait plus la plaque tournante du haschich marocain, depuis que les douanes ont saisi 3 tonnes de cannabis.

Réuni à la Sorbonne en juin 1987, le **PARTI SOCIALISTE** se prononce contre l'amalgame entre le fumeur occasionnel et le toxico.

Avant que ne débute le **CONCERT** des Pink Floyd au stade de Nantes, la brigade des stupés ratisse, met la main sur six dealers et 500 grammes de shit en barrettes... Facile, non ?

La **TRUIE RENIFLEUSE** des policiers allemands suit son maître à la retraite... Déclaration de ce dernier : « Elle ne m'a jamais quitté. »

Vive les vacances !

Saviez-vous que les **DOUANIERS** ont le droit de contrôler tout véhicule dans un périmètre de 60 kilomètres à partir de la mer ?

Et ils ne se gênent pas. Accompagnés de leurs chiens renifleurs, ils cherchent de la drogue et trouvent parfois quelques grammes.

La **HOLLANDE** fera-t-elle marche arrière ? Très mal vue de ses voisins européens, particulièrement de l'Allemagne qui n'hésite pas à envoyer ses agents des stupés, le ministre de la Justice se déclare prêt à reculer s'il n'arrive pas à convaincre les autres pays européens de sa bonne politique.

Une politique efficace puisque le nombre de fumeurs néerlandais est en constante régression : 2,5 % des moins de 21 ans ont déjà fumé une fois du shit dans leur vie en 1986... 1986 où la police a saisi 41 000 kilos de cannabis.

Une **TONNE** de cannabis à Marseille, 420 kilos à Toulon, les douaniers travaillent.

DANGER ! Le marché américain de la cocaïne est saturé et les trafiquants cherchent des débouchés en Europe.



Plus de 250 000 cultivateurs à des fins commerciales et deux millions à des fins personnelles ont produit 60 000 tonnes de marijuana *made in America*, la moitié de la consommation annuelle des **ÉTATS-UNIS**.

Financièrement parlant, la culture de la marijuana rapporte plus que tout autre produit agricole.

Les **MANGOUSTES** entraînées aux États-Unis remplacent les chiens renifleurs à l'aéroport de Colombo au Sri Lanka.

Cinq à dix ans de prison pour les petits revendeurs lorsqu'ils proposent de la drogue aux mineurs et un amendement autorisant les douanes à des examens radiologiques, tels sont les **ARTICLES** que veut insérer la Commission des lois avant que ne soit examiné le texte d'Albin Chalandon à l'Assemblée nationale.

Le Front national souhaite qu'on applique la **PEINE DE MORT** pour les gros trafiquants et le parti communiste est partisan des soins forcés pour les drogués.

La loi Chalandon est votée le 10 octobre 1987. Les socialistes s'abstiennent.



DESSINS LOÏC FAUJOUR

Une quarantaine d'agents de la DEA **DÉGUISES** en dealers s'emparent de 70 tonnes de marijuana en Colombie.

Un député RPR, de retour d'**AMSTERDAM**, rapporte un bout de haschich acheté dans un *coffee-shop*. Il veut démontrer qu'on peut se procurer librement ce genre de produit et qu'il faut une législation européenne en matière de stupéfiants.

La police investit le «**BULLDOG**», le plus célèbre *coffee-shop* d'Amsterdam. Acheté par Henk De Vries sur l'emplacement d'un commissariat, c'est le plus florissant holding du haschich hollandais. Employant une centaine de personnes, il fournit en herbe nationale la plupart des *coffee-shops*.

87 policiers ont investi les bureaux et la pâtisserie du «Bulldog» saisissant un millier de gâteaux fourrés au haschich.

Cette opération spectaculaire est-elle l'indice d'un changement de politique à l'égard des drogues douces dans la perspective de 1992 ?

«Si nous ne pouvons convaincre l'étranger, alors, il faudra nous aligner sur les autres», a déclaré le ministre de la Justice hollandais lors de la dernière conférence sur la drogue à Vienne en juin 1987.

Condamné à 15 mois de prison pour avoir vendu une barrette de shit à un policier lors d'un concert, **JOSE** sortira de Fleury-Mérogis pour être expédié en Espagne dont il est originaire, mais où il n'a jamais mis les pieds.

À **KETAMA**, la capitale marocaine du haschich, la qualité est au rendez-vous et les cent grammes sont vendus autour de 450 F sur le lieu de production.

L'année précédente, profitant des rivalités entre les producteurs, la brigade de la Régie du tabac détruira 12 tonnes.

Le *Solana Star*, cargo battant pavillon panaméen, transporte 20 000 boîtes bourrées de *maconha* compressée.

Poursuivi par la DEA, contraint pour des raisons mécaniques de rejoindre la terre ferme, il largue sa précieuse cargaison **PAR-DESSUS BORD**.

Les boîtes ne sont pas perdues pour tout le monde.

À raison d'un kilo par boîte d'une herbe de très bonne qualité échouant sur les plages de Rio, la récolte impromptue provoque l'effondrement du cours de la *maconha*. De 2 300 F le kilo, elle passe à 600 F.

On a retrouvé dans une villa pas moins de 334 boîtes.

Les **PIGEONS VOYAGEURS** de la prison Nax Bilibid aux Philippines ravitaillaient en herbe les «taulards».

JEAN-PAUL ÉTIENNE PASQUA, 34 ans et neveu de Charles, est arrêté à la sortie d'un club espagnol de la Costa del Sol avec deux kilos de haschich.

Jouant de ses relations, Jean-Paul Étienne aurait tenté sans succès de soulever les policiers espagnols avant de demander «l'immunité diplomatique», mais l'ambassade de France en Espagne dément.

Se déclarant toxico et séropositif, il est placé sous contrôle médical.

I T A L I E

À l'initiative du parti radical italien est créée en décembre 1987 la Coordination radicale antiprohibitionniste.

Au même moment, sous l'impulsion de Milton Friedman, est créée la *Drug Policy Foundation* qui milite pour les thèses antiprohibitionnistes.

À Alençon, les 55 inculpés poursuivis pour usage de stupéfiants sont relâchés avant d'être jugés. Le juge **CARDON** qui se prenait pour un shérif a accumulé les erreurs de procédure.

Les accusés fêtent leur libération. Certains d'entre eux ont subi de longues peines préventives.

Les avocats alençonnais ont mis très longtemps à trouver des anomalies dans le dossier, de même qu'ils n'ont pas corrigé les vices de procédure les plus flagrants... Moralité : après avoir soutenu le juge, ils le laissent tomber.

Il a fumé 3 joints lors de son service militaire, il y a quatre ans.

Il a été **RADIÉ** de l'enseignement au nom de la loi de Jules Ferry datant de 1856 : «L'incompabilité entre la fonction enseignante et un délit contraire à la probité ou aux bonnes mœurs».

Le 17 mars 1988, on inculpe **FRANÇOISE SAGAN** pour usage et transport de cocaïne.

Malgré la fermeture des fumeries sous Nasser, on consomme encore beaucoup de haschich en Égypte. Quelques milliers de paysans de la **HAUTE ÉGYPTE** cultivent le chanvre dans les champs de maïs ou de canne à sucre, mais la part la plus importante vient du Liban.

Les trafiquants égyptiens jouissent d'une grande popularité. En septembre 1986, plusieurs d'entre eux évadés de prison ont mis en vente des sachets portant cette phrase : «Bye bye Ahmad Rushdi», le nom du ministre de l'Intérieur venant d'être limogé.

Regulate it ! C'est l'appel lancé par **THE ECONOMIST** le 2 avril 1988.

«Des dizaines de millions d'américains l'ont fumée ou ingurgitée en petits gâteaux. Ils considèrent qu'à prix égal elle monte à la tête autant que l'alcool, qu'elle est aussi dangereuse pour la santé que la cigarette et qu'elle entraîne moins d'accoutumance que les deux autres.»

Autre appel, celui lancé par le *partido radical* en juin 1988 : le **MANIFESTE ANTIPROHIBITIONNISTE**.

LE FAIT DIVERS DE L'ANNÉE

LE MARCO POLO DU TRAFIC DE DROGUE TOMBE



Agissant en collaboration avec la brigade des stupéfiants française et hollandaise, les policiers espagnols sont obligés d'utiliser un hélicoptère pour accéder à la grotte creusée dans la roche.

Une fois franchie la clôture, les policiers découvrent une galerie de 50 mètres, un tapis roulant, puis une grotte artificielle carrée, l'ensemble doté d'un groupe électrogène muni d'un silencieux. Contournant alors des wagonnets et suivant des rails, ils tombent sur la caverne d'Ali Baba : 15 000 kilos de haschich marocain et libanais.

Les policiers s'emparent aussi d'une vedette rapide, de quelques fusils d'assaut et de 1 800 kilos de haschich dans la ferme d'un éleveur de sangliers.

Deux jours plus tard, la brigade des stupéfiants espagnole débarque chez Dennis Howards Marks, citoyen britannique résidant à Palma de Majorque.

Dennis est bien connu de la DEA qui le soupçonne d'avoir monté aux États-Unis le plus important réseau de contrebande de marijuana.

En 1986, la Grande-Bretagne l'accuse d'avoir envoyé un colis de 15 tonnes de cannabis aux États-Unis, mais D. H. Marks affirme qu'il est un agent secret de Sa Majesté et que cette cargaison servait à traquer un membre de l'IRA nommé James Mc Cann... L'affaire est enterrée.

D'autres personnes arrêtées aux États-Unis affirment que Dennis Howards Marks exportait le cannabis par centaines de tonnes et contrôlait 15 % du haschich consommé aux États-Unis.

Quelques jours après son arrestation, on l'autorise à donner une conférence de presse dans la prison de Palma.

Oui, avoue Dennis Howards : j'ai exporté de la marijuana, mais il y a longtemps.

Lord Moynihan, demi-frère du ministre britannique des Sports, a siégé trois ans à la chambre des Lords avant de s'exiler discrètement aux États-Unis... A-t-il collaboré avec la DEA ?

Lord Moynihan, riche, joueur et coureur était un ami de la famille Marks et voulait être le parrain d'une de ses trois filles.

Depuis qu'en 1973, il a été jugé et condamné à deux ans et demi de prison pour avoir exporté 80 kilos de cannabis aux États-Unis, Denis Howards Marks a la conscience tranquille.

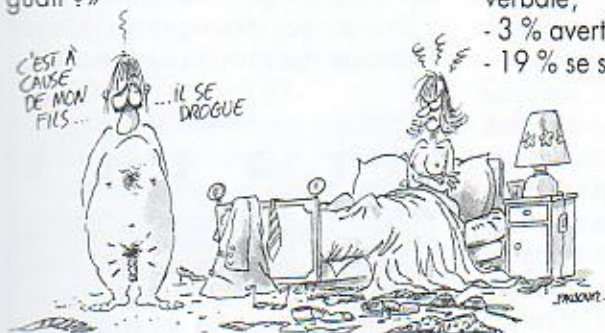
Avant de regagner sa cellule, il remercie les journalistes.

Dans un **SONDAGE** publié par la SOFRES pour le compte de l'organisme dirigé par Mme Chaban-Delmas, à la question : « Quelle serait votre attitude si vous appreniez que votre fils se droguait ? »

- 46 % lui feraient des remontrances et l'enverraient chez un médecin;
- 18 % essaieraient de dialoguer et de le dissuader;
- 14 % recourraient à la violence verbale;
- 3 % avertiraient la police;
- 19 % se sentiraient impuissants.

On découvre 4 tonnes d'herbe colombienne dans un conteneur au **HAVRE**.

« Voilà plusieurs décennies que l'on applique la même politique répressive, et la pourriture morale qu'entraîne le trafic ne cesse de se répandre. Par quelque bout qu'on prenne le problème, les changements à mettre en œuvre sont de taille. Ce n'est pas une raison pour se cacher les yeux. Il faut innover et vite », conseille un éditorial de la **LIBRE BELGIQUE**.



Un important parrain du trafic mexicain a révélé au procureur fédéral de Tucson qu'il avait payé 10 millions de dollars au ministre de la Défense en échange de la **PROTECTION** de ses champs de marijuana.

Deux **RAPPORTS OFFICIELS** publiés en Espagne arrivent à la même conclusion : il faut légaliser les produits dérivés du cannabis.

Le magazine **ELLE** propose à ses lectrices les badges folies.



Les **TOXICOMANIES MÉDICAMENTEUSES** (Gardéal, Imménocet) se développent, comme en témoignent les 1383 allers-retours du Samu aux urgences de l'Hôtel-Dieu entre avril 1987 et 1988



LE SON DES ANNEES QUATRE VINGT

Talking Heads The Damned Ransome Wire Third World Fela Kuti The Stranglers The Beat Dr Alimantado Spizz Energi Gérard Manset Nina Hagen PIL Madness The Saints King Sunny Adé Killing Joke Police LKJ Cure Joe Jackson Oberkampf DAF Alain Bashung The Specials Young Marble Giants Sade B 52 The Selector's Dogs Van Halen UB 40 Basement 5 Elvis Costello Joy Division Dire Straits U 2 Bauhaus Serge Gainsbourg Tom Petty and the Heartbreakers Ranking Junior Steel Pulse Fad Gadget Francis Cabrel Mad Professor Burning Spear Foreigners Stray cats Yello Steve-Ray Vaughan Manu Di Bango Echo and the Bunnymen Midnight Oil XTC Orchestre Rouge Gran Master Flash and the Furious Five Dead Kennedy's Eek a Mouse Ruben Blades Prince and the Revolution Clinton Les Rita Mitsouko Spirit Mink Deville Momerat Lamine Konte Cocteau twins Grégory Isaacs CharlÉlie Couture TC Matic U-Roy Ludwig Von 88 Yellow Man Parabellum Le Flamenco La Salsa La Biguine Touré Kunda Nick Cave Bérurier Noir Pigalle Aswad Yargo OTH Johnny Clegg Depeche Mode Ray Lema Babylon Fighters Alpha Blondy Lionel D Public Enemy Pixies Cheb Khaled Mano Negra Boogie Down Production De La Soul Mahlathini Cheb Hamid Noir Désir Derek B Ten or Saw Paolo Conte Lenny Kravitz Ice T Chico Buarque Houari Benchenet Les Nègresses Vertes Puppa Leslie & Gom Jabbar Zaouani Zao 93 NTM Above The Law Daddy Yod Shabba Ranks Tonton David IAM Tiger Ramses Le Rapp Le Rai Le Raggamuffin

CATHERINE TRAUTMANN, 37 ans, rocardienne et alsacienne est nommée à la tête de la MILT au mois de novembre.

Elle nous promet un rapport qui «servira de référence pour la suite».

Pour avoir blessé un adolescent porteur de 630 grammes de résine, le douanier reçoit un **MÉDAILLE** d'honneur décernée par la direction régionale des stup.

I T A L I E

Le vendredi 5 décembre, le projet de **LOI ANTIDROGUE** est adopté en Italie.

Désormais, on pourra inculper n'importe qui sur le simple fait qu'il se drogue.

Quelle que soit la quantité de drogue, la justice s'en mêlera.

Les prisons étant pleines, on appliquera des sanctions administratives : retrait du permis de conduire ou du passeport pour les fumeurs de joints.

Présentée une première fois et jugée trop laxiste par les socialistes, cette loi est une réaction à la peur des citoyens, déclarent les opposants qui manifestent à Rome en scandant : «Non à la répression, les drogues, nous les réglerons !»

L'Europe n'aime pas la Hollande.

TREIZE pays ont installé des spécialistes des stupéfiants à La Haye. Policiers et douaniers se plaignent de la mansuétude des juges.

Afin de rassurer l'opinion publique, on chasse les trafiquants, on saisit des tonnes de cannabis et on emprisonne les importateurs.

Cent soixante-dix experts comptables vont se pencher sur les livres des patrons des *coffee-shops*.

106 PAYS ont adopté à Vienne un texte sur le trafic.

Il concerne les infractions, les confiscations, et l'extradition.

« Cette convention est un pas décisif dans la lutte internationale contre l'abus des drogues. Elle ne permettra plus aux trafiquants de trouver un seul pays au monde où ils pourront exercer tranquillement leurs activités criminelles », déclare un représentant des Nations unies.

1989. Après « La drogue, c'est de la merde » et « Dis-leur merde aux dealers », un **NOUVEAU CLIP** envahit le petit écran.

La cage d'escalier est glauque. Elle l'attend en noir et blanc.

Ils sont jeunes et beaux. Le deal a lieu sous un porche. Des murs et des graffiti.

Il se pique, il déambule, il s'écroule... Un dernier soubresaut et on voit un rat mort.

Les paroles : « La drogue, n'y touchez pas... » Et juste en fin de parcours un « s'il vous plaît ».

La chanson *What I am here for* qui accompagne le clip s'est vendue à 23 000 exemplaires en quelques jours.

« Nous ne gagnons pas la guerre contre la drogue », a déclaré désabusé le nouveau secrétaire d'État américain.

En 1988, la **PRODUCTION** d'herbe a augmenté de 22 % et celle du haschich de 11 %.

KIOSQUE INTERNATIONAL consacre un dossier à la drogue. Il sera suivi par **ÇA M'INTÉRESSE**.

Les chiens renifleurs américains de l'aéroport de Miami mériteraient d'être licenciés.

Ils étaient persuadés que la **VALISE DIPLOMATIQUE FRANÇAISE** en transit recevait de la drogue... Ouverte, elle ne contenait que des vignettes autocollantes de visas.

I T A L I E

Le numéro deux du parti socialiste italien **CLAUDIO MARTELLI** a été arrêté à l'aéroport de Nairobi avec quelques grammes d'herbe, affirment les journaux italiens.

Claudio Martelli nie farouchement.

Si le parti socialiste ne se battait pas pour que le simple fait de se droguer soit un délit, cette banale affaire ne mériterait pas d'être citée.

Dennis Howard Marks, plus connu sous le nom du **MARCO POLO** de la drogue, est extradé vers les États-Unis ainsi que son épouse. Adieu !

ANGEL FELIX GALLARDO, le roi du trafic au Mexique, est arrêté quelques jours avant que le Congrès américain n'accorde ses « certificats de bonne conduite » et les aides financières qui vont avec.

L'année précédente, le Congrès avait demandé des sanctions contre le Mexique qu'il jugeait trop laxiste.

ROGER CAMPANA, arrêté en 1984 après la saisie de 6 225 kilos de hasch, blanchirait son argent aux tables de jeu du Cercle républicain.

Le 31 mars 1989 à Rome est fondée «**LA LIGUE INTERNATIONALE ANTIPROHIBITIONNISTE**».

Georges Apap est le seul Français à en faire partie.

DROIT DE LA DROGUE sort aux éditions Dalloz en avril 89.

«Francis Caballero a pourtant commis là avec l'onction "quasi biblique" de la maison Dalloz, un véritable brûlot», écrit François Davinat dans *Libération*.

Finis, l'**ILOT CHALON** et ses dealers ! Repli général sur la ligne 9.

Il aura fallu deux ans au **CONSEIL ÉCONOMIQUE ET SOCIAL** pour accoucher d'un rapport navrant... Le chapitre intitulé «Un rapport au-dessus de tout soupçon» vous apprendra tout sur Eveline Sullerot.

Manifeste Antiprohibitionniste

Attendu que depuis 75 ans, tous les États mènent une politique de répression et de prohibition à l'égard de l'usage des stupéfiants et des drogues.

- Attendu que cette politique n'a pas atteint son objectif mais qu'elle a démontré au contraire sa faillite complète puisque le commerce, l'usage et l'abus des drogues ont progressé dans presque tous les pays.

- Attendu par ailleurs que la prohibition a entraîné une série d'effets pervers tels que :

1. la naissance et le développement grâce à des lois nationales répressives, d'un marché noir international qui permet à ses détenteurs d'en organiser l'extension et de demeurer à l'abri de tout contrôle grâce à l'infiltration des institutions politiques et économiques;

2. l'entremêlement inextricable du marché noir de la drogue et du marché des armes au point par exemple que les pays du Sud échangent de la drogue contre des fournitures illégitimes d'armes en provenance des pays du Nord;

3. l'apparition et le renforcement, au travers du pouvoir qu'exerce cette énorme masse d'argent, d'un effet déstabilisateur sur les économies légales et sur les institutions démocratiques de nombreux États.

4. l'apparition et l'augmentation dans le milieu des consommateurs d'une criminalité (trafic, «casses», vols, etc.) rendue nécessaire par la dépendance des toxicomanes, principalement à l'égard de l'héroïne;

5. un processus de transformation des petits consommateurs en trafiquants aux fins de financer leur consommation;

6. le glissement dans la délinquance de citoyens non consommateurs mais motivés par l'opportunité de réaliser des profits considérables en se livrant au commerce des drogues.

7. la rélegation dans la clandestinité et parfois dans la délinquance obligée non seulement des toxicomanes mais aussi des consommateurs «occasionnels ou non» de drogues douces.

28 personnes de 19 à 30 ans comparaissent devant le tribunal de Saint-Nazaire pour avoir acheté vendu et consommé du haschich.

Bien évidemment, le procureur réclame des peines sévères, jusqu'à 3 ans de prison ferme.

Les avocats se révoltent. Maître de Choiseul s'écrie qu'aucune preuve de la nocivité du cannabis n'est prouvée, qu'un tribunal qui condamne à une même peine fumeur et violeur, ce n'est pas normal et que «la bonne conscience fait la mauvaise justice.»

«Les trafiquants de drogue doivent savoir que je suis leur pire ennemi. Ils pourrissent les gamins. Jusqu'à mon pays, l'Auvergne, où pourtant il ne pousse pas de cannabis ! En tant que maire, j'ai perquisitionné à l'école et fait ouvrir les cartables. Nous avons trouvé du cannabis qu'un jeune soldat du coin avait ramené du Liban», déclare le ministre du Budget **MICHEL CHA-**

RASSE dans une interview qu'il accorde au *Point* en septembre.

Parfois, on arrête autre chose que des usagers revendeurs.

Ainsi, plus de 500 kilos de cannabis sont saisis dans un camion à **MARSEILLE**.

I T A L I E

Le 18 juin, **MARCO TARADASH**, membre du **PRI**, est élu aux élections européennes sur une **LISTE ANTIPROHIBITIONNISTE**.

Ignoré par les médias, il obtient tout de même 426 000 voix, soit 1,2 % des suffrages.

Ce n'est pas la drogue qui intéresse Marco Taradash, mais la politique.

La consommation étant dépénalisée en Espagne, le Syndicat unifié de la police s'insurge contre le **REGLEMENT** qui lui interdit de fumer du haschich.

COLOMBIE rime toujours avec cocaïne.

Après l'arrestation de 10 000 personnes, *Libération* titre : «**COUP DE PIED DANS LA POUDRIÈRE**.»

L'**ECSTASY** est à la mode.

Le bouillant secrétaire régional de Force ouvrière du centre pénitentiaire de Fleury est incarcéré à la Santé.

Très actif lors de la grève des matons, il était constamment filé.

Peut-être a-t-il été balancé par un surveillant jaloux. Il était à la tête d'un réseau de shit marocain. Deux commissionnaires ont été capturés au moment où ils réceptionnaient 250 kilos.

Le **MATON** roulait en Rolls, venait d'acheter une maison. Sa femme et un de ses enfants sont en prison.

- Attendu qu'une telle situation ne va pas s'en pourvoir aussi de graves problèmes d'hygiène et de santé publique tels que ceux dus à :

1. l'utilisation de seringues infectées, une des causes importantes de propagation du SIDA;

2. la présence de substances dites de «coupage» de qualité douteuse et en proportion inconnue, étroitement liée à la majorité des cas d'overdose mortelle.

- Attendu que chaque année, les tribunaux distribuent à une population généralement très jeune et «primaire» (non récidiviste) des milliers d'années d'emprisonnement.

- Attendu également que les peines prévues pour les délits relatifs au trafic ou à la consommation de drogues sont disproportionnées et souvent contradictoires.

- Attendu également que la consommation de cannabis entraîne par exemple des peines de même nature que celles sanctionnant l'homicide par imprudence ou l'escroquerie.

- Attendu encore que c'est de manière tout-à-fait irrationnelle que le prohibitionnisme affronte la réalité sociale que constitue la consommation de stupéfiants puisqu'il anticipe d'une part la consommation de substances psycho-actives légales (tabac, alcool, café, produits pharmaceutiques...) en distinguant pour certaines de ces substances la consommation de l'abus et qu'il nie d'autre part le fait statistiquement vérifié, que certaines drogues douces, notamment le haschich et la marijuana dont font usage des millions de personnes, compromettent moins la santé et le comportement de la population que nombre de substances psycho-actives légales.

- Attendu que la politique prohibitionniste ne permet pas de distinguer les différents types de drogues et les conditions dans lesquelles elles sont consommées.

- Attendu enfin que cette politique trompe l'opinion publique en faisant croire qu'un conservatisme répressif constitue un remède efficace.

EXTRAIT DU MANIFESTE ANTIPROHIBITIONNISTE DE JUIN 1988.

BUSH attaque.

D'après une **ENQUÊTE** menée en mars 1988 auprès de 3 288 adolescents entre 11 et 20 ans, pas loin de 9 % d'entre eux ont essayé une drogue illécite et un sur deux a renouvelé l'expérience. La drogue la plus prisée est le haschich.

Anecdote ! Anecdote ! En Allemagne, on saisit 130 pastilles de **LSD** à l'effigie de Gorbatchev.

La **COLOMBIE**, encore la **COLOMBIE**, toujours la **COLOMBIE**.

MARGUERITE DURAS s'attaque dans *Globe* à la « connerie monumentale du drogué ».

« On va arriver très vite à condamner à mort - ou à tuer dans la rue ce serait mieux - ces horribles personnes, les dealers. »

Marguerite Duras tient le discours typique du toxicomane et préfère s'en prendre aux vendeurs qu'à elle-même...

Alcoolique, Marguerite Duras n'appelle pas pour autant au meurtre des patrons de bistrot.

La **GREVE** du zèle des douaniers du port de Sète a facilité la saisie de 100 kilos de haschich en provenance de Tanger.

Les formalités dont on se débarrasse généralement en une heure ont duré cette fois trois heures.

Le Pérou, la Bolivie, la Colombie invitent Bush à un **SOMMET** sur la drogue.

En voyage à Bogota, François Mitterrand va faire pression sur la CEE pour qu'elle s'associe à cette initiative.

MAIS OUI, « sur les comptoirs des coffee-shops, les œufs durs de nos bistrots sont remplacés par des joints », s'indigne Jocelyn Petitpas du *Figaro*... Un an auparavant, l'envoyé spécial du *Monde* écrivait déjà : « Les "joints" remplacent sur le comptoir les œufs durs de nos bistrots. »

Les trafiquants s'inspirent des petits dealers.

C'est ainsi que la brigade des stupés a récupéré 6 tonnes de haschich dans une décharge, lieu public par excellence.

Aucune compagnie d'assurances ne voulant prendre le **RISQUE**, les Américains demandent aux Hollandais de participer à une expérience sur la conduite en état d'ivresse cannabique.

Vingt-quatre volontaires, fumeurs réguliers, seront lâchés sur une portion d'autoroute fermée à la circulation après avoir fumé des joints spécialement roulés par les Américains.

On attend le résultat de cette expérience avec impatience.

« Je pense qu'on pourrait commencer par libéraliser la vente du haschich et de la cocaïne », déclare **GUY SORMAN**.

Mme **DOMENACH CHICH** entre dans la danse le 20 octobre 1989.

Elle est hostile à la dépénalisation, mais remarque « qu'on ne pourra faire longtemps l'économie d'une réflexion sur le traitement différencié de l'usage et du trafic » dans le rapport qu'elle a rédigé pour le PS.

Le **MATON** dealer est relâché. On cherche activement son fils.

Le but de la **LIAISON ANTIPROHIBITIONNISTE** créée en novembre 1989 « est de développer une réflexion et un large débat sur les politiques en matière de drogues et d'y promouvoir les thèses antiprohibitionnistes, au travers de conférences, de colloques, de publications et de rencontres. »

Du 9 au 11 novembre, près de 10 000 représentants de la « zone mondiale » assistent aux derniers concerts des **BÉRURIER NOIR** et scandent : « La jeunesse emmerde le Front National... »

Le mouvement alternatif se saborde.

Le **MUR** de Berlin tombe.

LES BONNES FEUILLES

Paul Bowles, *Un Thé au Sahara* - **Mishima**, *Le Temple d'or* - **J. Kennedy Toole**, *La Conjuración des imbéciles* - **J. P. H. Donleavy**, *Les Béatitudes bestiales de Balthazar B.* - **Richard Brautigan**, *Un Privé à Babylone* - **Michel Tournier**, *Vendredi ou les limbes du Pacifique* - **Mika Watari**, *L'Étrusque* - **David Goodis**, *Vendredi 13* - **Philippe Sollers**, *H* - **John Irving**, *Le Monde selon Garp* - **Milan Kundera**, *La Valse aux adieux* - **Sam Shepard**, *Motel chronicles* - **Italo Calvino**, *Le Baron perché* - **Augustin Gomez Arcos**, *Ananon* - **Charles Bukowski**, *Contes de la folie ordinaire* - **Tom Sharpe**, *Wilt 1* - **Jim Harrison**, *Légendes d'automne* - **John Fante**, *Demande à la poussière* - **Ellis Bret Easton**, *Moins que zéro* - **Naguib Mahfouz**, *Dérives sur le Nil* - **Patrick Süskind**, *Le Parfum* - **Philippe Djian**, *Bleu comme l'enfer* - **Cizia Ziké**, *Oro* - **Daniel Pennac**, *La Fée carabine* - **Ismail Kadaré**, *Le Grand hiver ...*

« Les parents font ce qu'ils veulent, mais faut être singulièrement **CROUILLE** pour laisser traîner ce genre de pâtisseries dans le chuchichästli », s'indigne le journaliste de *La Tribune de Genève*...

En effet, six gosses d'une école primaire proche de Zurich ont partagé à la récré les gâteaux au haschich que l'un d'entre eux avait subtilisés à sa mère.

La **COCAINE** est la reine des drogues, l'Europe un réservoir de futurs consommateurs et l'Espagne une passoire.

Les narcodollars polluent l'économie mondiale.

La forme la plus nuisible de la cocaïne, le **CRACK**, circulerait sur la ligne de métro numéro 9.

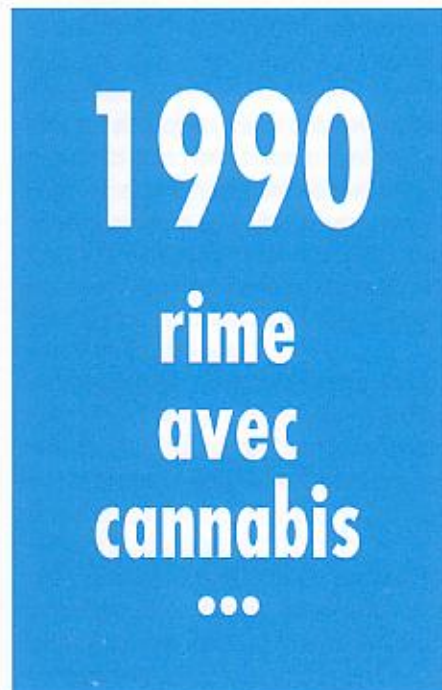
L'**HYSTÉRIE** gagne du terrain et les États-Unis sont comme d'habitude à la pointe du combat. Bush investit 10,5 milliards de dollars dont 1,2 pour combattre le trafic de drogue.

La Maison Blanche est persuadée que la légalisation serait un « désastre national »... Depuis 1978, aucun État n'a dépénalisé l'usage, mais quelques voix s'élèvent dans le désert : celle de Robert Sweet juge fédéral, de Kurt Schmoke maire noir de Baltimore ou de George Schultz ancien secrétaire d'État de Reagan.

Protestant contre la politique prohibitionniste du pays, ils sont menés par le célèbre économiste Milton Friedman (prix Nobel et conseiller de Pinochet) qui lutte depuis 20 ans pour la légalisation.

FRANCIS CURTET est contre toute légalisation... Les adolescents à la recherche d'autres transgressions se tourneraient vers le suicide ou conduiraient « à double sens sur l'autoroute ».

Les **HOLLANDAIS** n'ont pas l'intention de revenir sur leur politique concernant le cannabis. Les Amstellodamois manifestent et les policiers hollandais saisissent 45 tonnes de « pakistanais » à peine dissimulés, autant en une seule fois qu'en une année !



Alors que Georgina Dufoix est à Madrid pour coordonner une politique franco-hispanique de **LUTTE** contre la drogue, les policiers français se heurtent à la nonchalance et la mauvaise volonté de leurs homologues espagnols. Ils tentent sans succès de mettre la main à Marbella, ville de milliardaires le long de la Costa del Sol, sur le propriétaire d'une boîte de nuit soupçonné d'avoir introduit en France 25 tonnes de haschich en quatre ans.

En France, l'accent est mis sur la **RÉPRESSION**...

PIERRE JOXE, ministre de l'Intérieur, s'exclame sur France Inter : « Bien sûr qu'il faut dénoncer les gens qui vendent de la drogue aux jeunes et les mettent en danger ! »

... Sur la répression et la **DÉLATION** : « **DEALER, TOUCHE PAS À MON GOSSE** », conseille la Ligue contre la drogue, mouvement sévissant dans le sud de la France.

Et « **MERCI DE VOUS MÊLER DE CE QUI NE VOUS REGARDE PAS** », proclame une affiche où l'on voit un enfant déguisé en loque humaine serrer dans son poing une seringue.

GEORGINA DUFOIX emménage rue du Faubourg-Saint-Honoré. Un moment adepte de la politique américaine, elle prend finalement ses distances.

Tiens ! le nom de Gabriel Nahas dont les opinions politiques sont bien connues apparaît sur le projet de budget de Georgina Dufoix qui déclare dans *Match* que « l'abus de drogue détériore les fonctions du cerveau cent fois plus rapidement que l'alcool et deux cent fois plus que le tabac... »

Au secours !

Le 15 février, les chefs d'État de trois **PAYS PRODUCTEURS**, la Bolivie, la Colombie, le Pérou et d'un pays consommateur, les États-Unis, se réunissent à Carthagène.

Le thème de la conférence : la cocaïne.

Le mouvement de la **JEUNESSE COMMUNISTE** tient ses assises à Gennevilliers.

« Refusons toute idée de légalisation de la drogue. S'il y a quelque chose à légaliser c'est la vie, pas la mort », s'écrit sous les applaudissements Jacques Perreux !

SCANDALE À SAINT-GIRONS !

Le maire, Roger Fauroux, refuse de donner une salle à l'association ALI (Association pour les libertés individuelles) qui organise une conférence sur le droit du cannabis de l'Antiquité à nos jours, avec Francis Caballero dans le rôle du conférencier.

Pourquoi ? « Mais parce qu'il ne convient pas, qu'au travers de la mise à disposition d'une salle communale, le maire de Saint-Girons semble cautionner les propositions de dépénalisation qui seront avancées à l'occasion de cette réunion. »

Née « à la suite des excès commis par les forces de l'ordre et les autorités judiciaires, lors des opérations de décembre 1989 dans le Couserans », ALI lutte pour que soit réservé un meilleur sort aux « cultivateurs en herbe ».

Le sous-préfet solidaire de Roger Fauroux refuse de prêter une salle à l'Association des libertés individuelles. Finalement, après une manifestation devant la mairie de Saint-Girons, une centaine de personnes assistent à la conférence de Francis Caballero à Oust.

Michel Théret, président d'ALI et inculpé pour avoir cultivé du cannabis, se défend : « On ne dérange personne. On plante du cannabis, mais on le fume. On ne le deale jamais. »

Défendu par Francis Caballero, Michel Théret sera condamné le 20 mars à un mois de prison ferme.



ILS ONT DÉFRICHÉ L'ARIÈGE

graines dans les parterres de la gendarmerie et n'a pas besoin de lire *Les Cultivateurs en herbe* pour distinguer un plant mâle d'un plant femelle, 100 pieds

« Tous ces "marginaux" que nous côtoyons (souvent à l'état d'épaves) ne sont pas toujours et tous responsables de leur misère. C'est un fait de société; ils sont le résultat d'une page d'histoire capitaliste en mutation. Mais par quel hasard, ou plutôt par quelles complicités cette concentration de "planteurs de drogue" dans notre canton ? » s'inquiète le journal *La Terre* en 1985.

Les « péluts » (chevelus), ainsi les appelaient les Ariégeois ont fui les villes autour des années 70, acheté des granges sur des terrains en friche, sauvé de l'oubli des villages inaccessibles.

Oui, mais voilà, entre les vrais et les faux Pyrénéens, le courant ne passe pas toujours... C'est bien connu, les hippies ne se lavent pas, partagent femmes et enfants... Pire encore, ils « plantent de la drogue ».

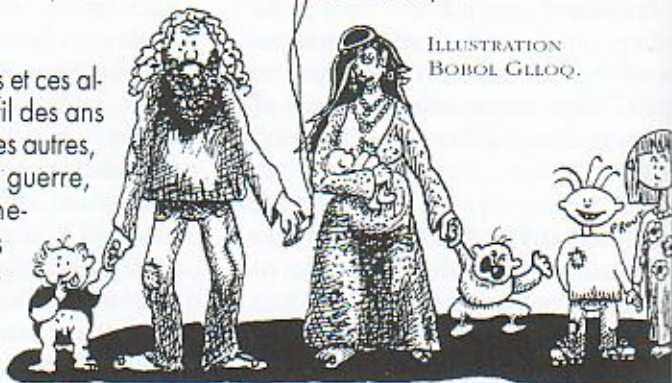
Entre les gendarmes et ces alternatifs devenus au fil des ans des citoyens comme les autres, se livre une drôle de guerre, et grâce à l'acharnement du maréchal des logis-chef Lapouzarie qui collectionne les recettes cannabiques, a semé des

sont arrachés en 1989, une brouille à côté des 1000 pieds saisis en 1984 et quelques grammes de résine, ce qui « est une drogue dure », nous rappelle *La Dépêche du Midi*.

Chaque année, avec chien et hélicoptère, les gendarmes envahissent les vallées, cueillent et brûlent la marijuana, interpellent (143 en 1989) et inculpent des personnes dont le seul tort est d'apprécier les effets de l'herbe et d'éventuellement partager ce plaisir...

L'Ariège lutte à sa manière contre l'hypocrisie ambiante et les éditions **WALLOU** installées à Massat publient très artisanalement plusieurs fanzines (les meilleurs dessins ont été réunis dans *Double Masque*) et les deux tomes d'un ouvrage désopilant : *Le Baba (le vrai)* du célèbre Bobol Gloq...

ILLUSTRATION
BOBOL GLOQ.



En 1990, les partis politiques ont-ils une opinion sur le cannabis ? Non, ils préfèrent garder le silence... Ou ils bavouillent, sauf le Front national qui voit dans les membres du SCALP (Section carrément anti-Le Pen) « le groupuscule de la haine, de la drogue et du terrorisme ».

Pour en savoir plus, notre reporter a rendu visite à la «madame Drogue» du Front national.

LE FRONT NATIONAL

TEL QU'EN LUI-MÊME.

La France a une loi qu'elle n'applique pas, regrette Martine Le Hideux, députée européenne et chargée des problèmes de la drogue au Front national.

Tous les gouvernements ont fait preuve de laxisme, pour ne pas dire de complaisance.

Pourquoi la police n'intervient-elle pas dans les lycées où les professeurs se déguisent en dealers ? Et pourquoi ne ferme-t-on pas les boîtes de nuit quand on est persuadé qu'il s'y vend et s'y consomme de la drogue ? s'insurge la représentante du Front national.

Et le cannabis, qu'est-ce que vous en pensez ?

Elle y voit le premier pas vers les drogues dures. Tous les junkies n'ont-ils pas débuté par le haschich ?

À propos de drogue dure, l'alcool... L'alcool n'est pas une drogue.

Vraiment ?

Enfin, si, mais on ne peut l'assimiler au cannabis.

Les partis politiques, la police et les médias font souvent de la publicité pour la drogue. Il faudrait arrêter de donner en exemple des chanteurs qui se droguent

et proposer à notre jeunesse un grand destin... Le Front national s'y emploie.

Les statistiques nous indiquent que l'adolescent éprouvant le besoin de se «défoncer» est souvent issu d'une famille désunie. Mais oui, monsieur, la France est en manque de valeurs traditionnelles.

Et le haschich, d'où vient-il ?

De pays où les gens sont bronzés, aussi faut-il fermer nos frontières extérieures afin de se protéger des grands fléaux : le terrorisme, la drogue et le sida. Et ouvrir nos frontières intérieures pour mettre dehors les immigrés et autres dealers.

Et qu'est-ce que vous préconisez pour lutter contre le phénomène ?

D'éradiquer la culture du cannabis sur toute la planète et de proposer une reconversion avec l'aide des États «développés», ce qui ne reviendrait pas plus cher que les sommes dépensées pour lutter contre la drogue.

Mais...

Si tous les États y mettent de la bonne volonté, ça peut se faire en deux temps et trois mouvements, est persuadée Martine Le Hideux.

D'autres mesures ?

La peine de mort pour les grands trafiquants... Ils hésiteraient avant de venir pourrir notre jeunesse.

Et les autres ?

Le choix entre la prison et la désintoxication en ce qui concerne l'usage.

Oui, mais le fumeur n'a pas besoin d'être désintoxiqué.

C'est vrai. Ça dépend des cas. Un petit séjour derrière les barreaux peut avoir un effet dissuasif, non ? Par contre, les étrangers pris avec quelques misérables barrettes devraient être expulsés *illico*.

La légalisation du cannabis, ça vous dit quelque chose ?

Martine Le Hideux y est farouchement opposée. C'est une idée répandue à la base, laquelle est manipulée par des «réseaux d'incompétence».

Pourtant, Amsterdam ?

Martine Le Hideux s'est rendue à Amsterdam et a cru qu'elle n'en reviendrait pas. On vend de la drogue dans les bistrotts, mais oui... Elle a croisé plein de pauvres types sortant de ces bars enfumés et elle a bien vu qu'ils étaient mentalement dégénérés et physiquement décatés.

Et le cannabis ?

Quoi le cannabis ?

Adieu Madame.



BONJOUR LA FRANCE

Qu'ils soient de droite ou de gauche, ils défendent les intérêts de leurs électeurs.

Nos sénateurs ont rejeté la loi Evin qui voulait interdire la publicité audiovisuelle sur l'alcool. À cette occasion, nous avons entendu des gens aussi responsables que respectables affirmer que l'alcool ne posait pas de problèmes à la France.

40 % des décès (soit 10 000 morts) lors d'accidents de la route ont l'alcool pour cause. Une dizaine de milliers de braves gens meurent chaque année d'une cirrhose du foie, trois mille de delirium sans compter les violences mineures et quotidiennes qu'engendre l'abus.

On estime qu'en 1988 l'alcool a coûté 70 milliards de francs à l'État.

La **MAIRIE DE PARIS** lance une campagne publicitaire contre la drogue. Elle sort son affiche «En avoir, c'est se faire avoir», propose des films dans les écoles, publie un fascicule avec une BD en forme de jeu de piste et lance un concours d'affiches.

«Un coup d'épée dans l'eau» dira Georgina Dufoix. «Inefficace et dangereux» surenchérira Catherine Trautmann.

En mai 1990, un numéro spécial de **LIBÉRATION** intitulé : «DROGUE, LA GUERRE MONDIALE» paraît. La marijuana et sa forme solide tiennent une place minime dans la guerre planétaire. En fin de parcours, *Libération* consacre un chapitre aux législateurs.

Pris avec 900 kilos de haschich dans son camion, le **ROUTIER** verra la procédure annulée parce que les douaniers ont oublié de signer le double de l'exemplaire de saisie.

En juin, les agents du DNED (Direction nationale des enquêtes douanières) transportent une tonne de haschich de Port-la-Nouvelle à Lyon, négocient sa vente avec les trafiquants, louent un hangar pour la réceptionner et aider à son conditionnement. Le juge d'instruction saisit la chambre de la cour d'appel... Que signifient ces méthodes ?

Dans la province de Limburg en Hollande, on ferme une portion d'autoroute afin de permettre à 24 usagers récréatifs (femmes et hommes) de se lancer au volant après avoir fumé un joint *made in America* plus ou moins corsé.

Un ordinateur est chargé d'analyser la **CONDUITE** en état d'ivresse cannabique des cobayes.

A l'heure où nous écrivons, les résultats officiels ne sont pas publiés, mais le

Handelsblad nous révèle que le cannabophile au volant est d'une extrême prudence.

Au nom de l'alinéa 1 de l'article L. 630, en plus de leurs peines de prison, les étrangers reconnus coupables d'usage de stupéfiants, peuvent être expulsés du territoire français pour une durée de 2 à 5 ans. L'interdiction de séjour peut être définitive en cas de trafic.

Le comité contre la double peine a été créé pour lutter contre les expulsions arbitraires.

LÉGALISEZ-MOI

Des affiches artisanales dans le métro et des graffitis sur les murs : «Manif pour la légalisation» samedi 23 Juin 1990.

Un minuscule groupe que l'on reconnaît à sa banderole «Légalisez le cannabis» avec un seul n attire les curieux.

Combien sont-ils ? Quelques di-

zaines, peut-être une centaine.

Qui sont-ils ? Des jeunes essentiellement.

Leurs slogans ? «Des coffee-shops à Paris», «Libérez Marie-Jeanne, enfermez Jean-Marie...»

Une semaine plus tard, on remet ça. Le bouche à oreille a fonctionné. Les grands se déplacent. Certains sont journalistes, la plupart CRS. Un avocat, en l'occurrence Francis Caballero, est présent en tant qu'observateur.

Ce samedi-là comme celui qui suivra, les forces de police guidées par des inspecteurs hargneux bastonnent, embarquent et fouillent au corps les manifestants.

Rendez-vous est pris pour le 22 septembre.

Pendant les vacances, les idées parisiennes voyagent en province.

Au noyau initial : Défonce libre, Fume (La Fondation unitaire des marginaux éclatés), Di Great Insoh-reckshan, vient s'ajouter le MLC (le Mouvement de légalisation du cannabis), organisation



en cours de création, dont le sigle est dû à Francis Caballero. Carolien Tuijthof joue l'intermédiaire entre cette organisation cherchant à «s'officialiser» et la base «fumante».

Le 22 septembre, ils sont tous là.

Quelques jours auparavant, ceux que l'on soupçonne d'être les leaders du mouvement reçoivent la visite menaçante des Renseignements généraux venant leur rappeler que la manifestation est interdite...

Comme en 1979, on exprime sa différence en scandant : «Vous c'est le pastis, moi c'est le haschich.»

Carolien et Caballero se font embarquer par mégarde avant que le cortège, une centaine de personnes, ne tienne la rue de Rivoli et soit finalement intercepté du côté Opéra.

Une semaine plus tard, Montpellier (mais où est donc passé Christophe Gourmand ?) manifeste.

L'accent est mis sur l'information. La presse et la télévision locales sont pré-

sentes. Les passants s'informent, tout se déroule dans la bonne humeur sans que la police ne juge bon d'intervenir.

Christophe Gourmand (coucou, le revoilà !) organise une réunion débat. Francis Caballero tient le premier rôle devant une cinquantaine de convaincus. Symbole du grand sud français, Montpellier se distinguait déjà à l'heure des CALUMED, il y a dix ans.

Va-t-elle devenir le symbole de la résistance cannabique ?

Les législateurs parisiens s'immiscent dans le cortège défilant pour la paix et déploient une banderole : «Tire sur ton joint ! tire pas sur les humains !»

Les pauvres sont de plus en plus pauvres. Vaulx-en-Velin se révolte, les lycéens demandent des profs et des crédits, et descendus de leurs banlieues, les zulus s'expriment.

Arrive le 17 Novembre.

Place Saint-Germain, les scouts vendent leurs journaux, les CRS en bandes arpentent la place, les flics en civil pululent.



GOEDE DAG MIJNHEER SKUNK

«La France, c'est un mammouth qui se traîne quand il se déplace. Ainsi, quand on lâche un pet dans le midi, il faut dix ans pour qu'on l'entende enfin dans le nord du pays», déclare Bert Dronkers surnommé le «gourou de la marijuana».

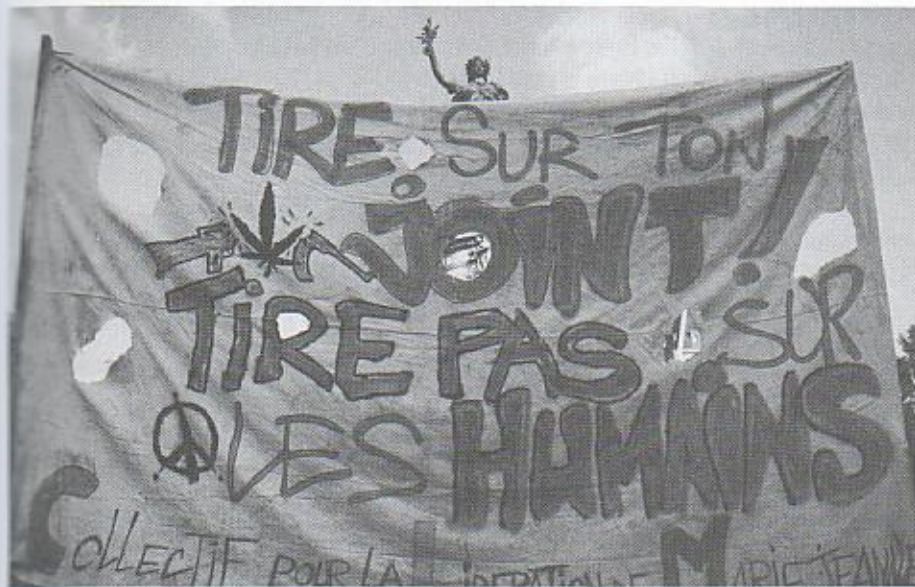
Hollandais, Bert Dronkers est directeur du musée du haschich et propriétaire de plusieurs coffee-shops... Il est formel, les Hollandais ne reviendront pas sur leur politique, ne serait-ce que parce que le cannabis emploie 6 à 8000 personnes.

«Nous produisons déjà en plus du meilleur fromage, les plus belles tomates et tulipes. Le monde entier nous envie nos serres sophistiquées. Cette technologie mise au service de la culture du chanvre a donné des résultats fantastiques», déclare-t-il à Libé.

Employant des méthodes indignes d'une démocratie, les CRS se ruent sur quiconque ressemble à un punk, à un Black, à un baba, à un Beur... Bref à un casseur en puissance !

La manifestation, sans doute plus importante en nombre que les précédentes, est dispersée avant d'avoir le temps de se former.

Le pouvoir considère-t-il les défenseurs de la légalisation du cannabis comme une «force négligeable» sur laquelle on peut se défouler impunément ?



PHOTOS SCALAP

DEMAIN...

Le vieux montait l'escalier avec une lenteur extrême. Ses jambes, affaiblies par soixante-quinze années de vie, ne le portaient qu'à grand-peine et chaque marche résonnait dans ses chairs et dans ses os.
« Faut que je me dépêche ! »
Breton de naissance, il finissait ses jours dans cette maison de retraite pour vieux-débris-sans-un-sou, à quelques kilomètres de Paris. Que lui importait ! Ici, il y avait ses amis, tous ses amis et ensemble, ils parlaient de l'avant-2000, de leur jeunesse turbulente. Ensemble, ils naviguaient sur le flot intarissable de leurs souvenirs.

Le Breton hâta le pas. Une toux se préparait et il dut s'arrêter pour déglutir, la main soudée à la rampe. « Faut que j' me dépêche ! La tête qu'ils vont faire ! » Enfin, il atteignit le palier, le souffle court et la patte hésitante, puis il s'élança dans le couloir sinistre qui menait à la chambre de Jean-Pierre et de Victor. Un vieillard, ridé comme une écorce d'arbre, glissait lentement dans la pénombre, brisé sur sa canne. C'était Mangin, un ancien flic.

Jean-Pierre, assis sur son lit, jouait aux cartes avec un petit vieux ratatiné dans le fond de son fauteuil roulant. La chambre sentait l'urine, l'éther et le désinfectant.

- C'est à vous de jouer ! disait Jean-Pierre. Je dis que c'est à vous de jouer.

Le petit vieux s'était endormi. Ou bien, il était mort. Phénomène fréquent dans cet institut, surtout au printemps. Victor, allongé, près de la fenêtre, lisait une bande dessinée, le nez collé sur les images. Il ne portait jamais de lunettes et feignait devant toutes et tous d'avoir une vue d'adolescent. Résultat, la lecture lui donnait migraines et torticolis.

- Tiens, v'là le Breton ! fit Jean-Pierre en abandonnant ses cartes.

- Hé les mecs ! J'ai une grande nouvelle à vous annoncer !

Victor redressa la tête et ajusta son regard de taupe sur le Breton.

- Ton petit-fils est venu te voir ?

- Ouais. Et vous ne devinez jamais ce qu'il m'a apporté ?

- Des chocolats !

- Non !

- Des pâtes de fruits ?

- Non !

Jean-Pierre enfila ses pantoufles et resserrait la ficelle de son pyjama.

- Une bouteille de vin ?

- Non ! Il m'a apporté...

Et le Breton glissa la main dans la poche de sa robe de chambre.

- ... Il m'a apporté... Ça !

Jean-Pierre et Victor s'étaient approchés, ils regardaient sans rien dire l'enveloppe pleine à craquer que le Breton leur tendait.

- C'est de la soviétique.

Victor entrouvrit la bouche, l'air hébété. Jean-Pierre s'éclaircit la voix si brutalement que la toux vint le prendre. Il toussa jusqu'à ce que son visage fût rouge sang.

- Paraît qu'elle est bonne ! Ouais ! C'est mon petit-fils qui me l'a dit ! déclara fièrement le Breton en ouvrant l'enveloppe... Et pas une graine ! Il en versa un peu dans le creux de sa main. Elle sent bon ! Ah, brave petit môme !

Victor prit la main du Breton et la porta à ses narines.

- Incroyable ! Vingt ans que j'en ai pas vu !... Tu as du papier ?

- Si j'ai du papier ? Regarde, c'était avec !

Jean-Pierre retenait son pyjama de ses deux mains jointes. Son regard alla de Victor au Breton en passant par l'enveloppe.

- Et maintenant, qu'est-ce qu'on fait ?

Le Breton, sans hésiter, dit : « On va s'en fumer un ? »

- Avant d'aller bouffer ? fit Victor.

- Et alors ? rétorqua Jean-Pierre.

- Alors rien, mais si la Grosse s'en aperçoit, on est bon pour le cabanon !

- T'as vu la tête que t'as déjà ! Ils ne feront aucune différence. Et puis on dira qu'on a de la conjonctivite !

Le Breton remit l'enveloppe dans sa poche.

- On va dans le jardin ?

- D'accord, firent les deux autres.

Trois quarts d'heure plus tard, ils étaient dans le jardin. Le printemps éclatait dans le ciel. L'air était chaud et parfumé. Ils allèrent vers la chapelle. À cette heure, il n'y aurait ni joueurs de dames ni personnel soignant. La vigne courait au-dessus de leurs têtes, et un jeune oiseau, posé sur une branche, s'exerçait au chant d'amour.

Ils s'assirent sur un banc.

- Bon. Qui le roule ? demanda le Breton en posant tout le matériel. Moi, j'peux pas, je tremble comme une feuille.

- Donne, fit Victor d'un ton de maître.

- Toi ! ricana Jean-Pierre, eh bien... on est dans le jardin pour quelques heures...

Effectivement, l'opération roulage fut très longue et Victor donna naissance à un cône mou et généreusement mouillé.

Il l'alluma et se mit à tousser. Le joint fut passé à Jean-Pierre qui toussa et qui le passa au Breton qui toussa à son tour. On devait les entendre du fond du jardin jusqu'au réfectoire.

Le Breton avait l'impression de perdre ses dents et il crachait sans arrêt entre ses jambes. Victor cherchait sa respiration et sifflait de la poitrine. Jean-Pierre, quant à lui, emmitoufflé dans sa robe de chambre, jetait des regards inquiets autour de lui. La fumée épaisse de leur méfait flottait encore autour d'eux.

- Elle est bonne, chevota le Breton entre deux crachats. Putain qu'elle est bonne !

Victor se leva doucement, en prenant appui sur l'épaule du Breton.

- T'as raison. Mais quand même, des ruines comme nous ! C'est pas très raisonnable...

Ses paupières ridées s'affaissèrent sur ses yeux. Il affûtait son regard.

- La Grosse est à l'horizon. Elle vient par ici.

Jean-Pierre, électrisé par l'émotion, se mit debout avec l'agilité d'un jeune homme. Une douleur aiguë lui traversa le dos et la jambe gauche.

- Bon Dieu, qu'est-ce qu'on va faire ?

- Rien, dit Victor. Asseyons-nous et ayons l'air de rien...

La Grosse vint se planter devant les trois vieux. Jean-Pierre avait le cœur dans la bouche.

- On dirait des coupables, fit-elle en croisant ses bras sur son énorme poitrine. Pourtant, c'est pas votre genre à vous autres. Hé, j'vous cause ! Qu'est-ce que vous avez trafiqué ? Vous vous êtes saoulé la gueule ? Hein ? C'est ça ?

D'une main énergique, elle releva la tête de Jean-Pierre et le força à soutenir son regard. Celui-ci résistait tant qu'il pouvait. Le cœur dans le ventre.

- Vous avez vu vos yeux ? Et vous ! Hé, le Breton, je vous parle !

Le Breton cracha et laissa échapper un filet de voix.

- Conjonctivite.

Jean-Pierre le premier, esquissa un sourire. Il sentait que quelque chose montait au fond de ses chairs. Quelque chose d'irrésistible.

Victor, à son tour, étouffa un rire dans un tremblement d'épaules, le visage caché dans son mouchoir.

- De la conjonctivite ? Vous vous foutez de moi ou quoi ?

Le Breton fut secoué par un hoquet. Et ce fut l'explosion.

Victor s'abandonna au rire comme on s'abandonne à la noyade. L'air le fuyait et une vibration lui serrait les entrailles et commençait à déchirer sa conscience. Le rire, peu à peu

les envahissait, les vidait comme des baudruches. La Grosse, les voyant rire, ne put retenir plus longtemps cette délicieuse panique qui lui durcissait le corps. Elle rit aussi, et de bon cœur.

Que c'était bon ! Tous les quatre, ils riaient avec des larmes, avec des crampes. O bonheur.

Ce fut Victor qui tomba le premier. Sa grande carcasse s'écroula en arrière. Il perdit un chausson et roula dans l'herbe verte. Jean-Pierre fut gagné par une nouvelle poussée de rire. Les larmes et l'urine coulaient le long de son corps. Il tenta de se relever, mais il s'effondra aux pieds de la Grosse, le visage lumineux, le sourire dans les yeux.

La Grosse se tenait les côtes. Ses joues étaient mouillées et son maquillage ruisselait jusqu'à la commissure de ses lèvres.

Et le Breton riait encore.

Finalement, ce fut lui le plus résistant (c'était le plus jeune des trois) et une fois que la Grosse eut repris ses esprits et que les deux corps furent transportés à la morgue, elle le ramena vers le réfectoire.

- C'est terrible, disait-elle. Je ne comprends pas. C'est terrible.

Le réfectoire mêlait ses odeurs médiocres à celles du printemps. Toutes les fenêtres étaient ouvertes. On entendait le cliquetis des fourchettes et les toux des pensionnaires. La Grosse mena le Breton jusqu'à sa table habituelle. Elle lui parlait comme on parle aux traumatisés.

- Bientôt, vous n'y penserez plus, vous verrez. Mangez, on vous changera plus tard.

Elle l'installa devant deux chaises vides, puis elle le laissa face à son assiette de légumes bouillis. Corine, sa voisine, une petite vieille qui avait été, en son temps, la maîtresse d'Higelin (du moins le disait-elle), et qui avait connu les heures chaudes du punk, se pencha vers lui.

- Paraît qu'ils sont morts ces deux-là !

- C'est la vérité, dit le Breton en plongeant sa cuillère dans sa soupe. Tu sais, j'ai eu la visite de mon petit-fils ce matin.

- C'est bien, fit Corine en se mouchant discrètement.

- Et tu ne devineras jamais ce qu'il m'a apporté...

HERVÉ ROCHE

DESSIN JEAN PHILIPPE





À SUIVRE...

L'HOMO CANNABICUS

UNE ESPÈCE EN VOIE D'APPARITION



ILLUSTRATION ALTERNATIVE LIBERTAIRE N°117.

Aucune ligne n'était écrite, et déjà l'idée, celle autour de laquelle s'organiserait le livre, se concrétisait avec de la colle, des ciseaux et de l'enthousiasme.

Ah oui !

Amoureusement, on préparait un sondage maison uniquement réservé aux cannabinophiles.

En 56 questions, dont une demi-douzaine ouverte à toutes les interprétations, nous apprendrions tout de l'*Homo cannabicus*, des rapports qu'il entretient avec le produit, de ses passions, de ses mœurs consommatrices.

Et nous voilà contactant du nord au sud les amis des relations et d'est en ouest les relations des amis.

Méfiance tout de même ! L'amateur de cannabis traînant une réputation de velléitaire et de tête en l'air, combien, alors que nous leur fournissions, outre le sondage, un mode d'emploi et une enveloppe préalablement timbrée, les oublieraient au fond d'un tiroir ?

« La drogue et la pop sont les deux armes idéologiques et esthétiques »

UN SONDAGE ET SES EFFETS PERVERS

Conçu dans l'euphorie sur la table du salon, le chapitre consacré à la sociologie est venu au monde dans la douleur après tous les autres.

Alors que de vive voix, par téléphone, lettres personnalisées et petits cadeaux, nous leur répitions de répondre autre chose que «j'aime ça» à la question «pourquoi fumez-vous?», combien nous le renverraient?

Combien?

Sur 700 questionnaires distribués, 160 seulement nous parviendront dûment remplis...

Une première constatation s'impose : l'*Homo cannabis* est atteint d'un mal qui a pour nom procrastination.

Naïfs et confiants, nous pensions qu'entourés de tant d'attentions, nos fumeurs joueraient le jeu, distribueraient parcimonieusement et équitablement nos enveloppes préalablement timbrées... Eh bien non, même pas!

L'*Homo cannabis* est-il un doux rêveur individualiste légèrement à côté de ses pompes?

Certes, peu représentatif, ce sondage nous révèle cependant une tendance sur laquelle vous pouvez méditer, et si vous êtes consommateur, peut-être même vous retrouver.

160 personnes: Hommes : 70%. Femmes : 30%

âges : 15-17 ans	3,1%
18-24	19,04%
25-30	26,9%
31-35	24,3%
36-45	22,5%
+ de 45	3,1%

Professions :	
agriculteurs exploitants	1,9%
patrons, industriels et petits commerçants	8,8%
professions libérales (cadres sups et artistes)	23,9%
cadres moyens	28,1%
ouvriers	6,9%
employés et personnel de service	7,5%
inactifs	21,9%

L'HOMO CANNABICUS ET SA PRATIQUE

Heureux fumeur!

D'accord, il s'est fait arnaquer au moins une fois dans sa carrière de cannabinophile, mais il ne connaît pas de problème d'approvisionnement, achète chez un particulier et généralement dans la ville où il réside.

Issus de tous les milieux sociaux, nos amateurs ont été initiés alors qu'ils avaient entre 15 et 20 ans... Leur motivation? Goûter au fruit défendu tout simplement.

Et pourquoi ont-ils persévéré? Mais parce que le haschich les décontracte. «Vous c'est le pastis, moi c'est le haschich», slogan des manifestations antiprohibitionnistes en 80 comme en 90, leur convient parfaitement.

Ils sont encore plus nombreux à fumer pour mieux communiquer avec autrui. Derrière l'*Homo cannabis*, se cachait-il un grand timide ou un névrosé?

Nos amateurs sont raisonnables. Ils fument parfois sur leur lieu de travail, le plus souvent en compagnie d'un collègue, mais la plupart se réservent pour le soir et les jours fériés.

Le cannabis n'a pas que des vertus. D'après ses adeptes, il fatigue. Le syndrome amotivationnel (une des thèses défendues par le professeur Olievenstein pour maintenir l'interdit) trouve ici une illustration puisque la démobilisation liée à la pratique cannabique est souvent citée comme un inconvénient majeur.

Un tiers des consommateurs cultive du chanvre, les neuf dixièmes ne se considèrent pas comme des toxicos.

Ils préfèrent l'herbe (la colombienne n'a rien perdu de son aura), mais fument du haschich (l'afghan est considéré comme le meilleur shit) et lorsqu'ils arrêtent, volontairement ou non, ils ne sont qu'un infime pourcentage à se taper la tête contre les murs.

Tous consomment d'autres drogues.

D'abord, du tabac. Ensuite, de l'alcool, mais la plupart (70%) avec modération. Beaucoup de cannabinophiles attendent la saison des champignons. Ils sont 38% à priser

plaisir et de culture que se donnent les jeunes pour essayer de survivre. »

Claude Olievenstein, 1974.

le psylocibe français et 34 % à sniffer de la cocaïne si l'occasion s'en présente tandis que 18 % consomment de l'héroïne, mais ils ne sont pas 1 % à en dépendre.

À noter que les médicaments ne rencontrent aucun succès... Ne sont-ils pas 25 % à utiliser le cannabis d'abord pour soulager le stress quotidien auquel ils sont confrontés ?

PORTRAIT DE L'HOMO

CANNABICUS EN CONSOMMATEUR

L'*Homo cannabicus* est un brave type... Peut-être votre voisin de palier.

Pas carriériste pour deux sous, il bosse pour assurer sa survie et préfère s'adonner à une activité artistique annexe : la musique et les arts plastiques le séduisent particulièrement.

Les cannabino-philes ne se marient pas, ils vivent maritalement. Ils ont parfois des aventures extra-conjugales et dans ce cas, 55 % d'entre eux utilisent un préservatif.

Ils consomment beaucoup de télévision.

Coupent-ils le son pour lire ? Le fumeur, une fois qu'il a dévoré *Libé* (ils sont plus de 50 % à le lire régulièrement), se jette sur des vrais livres, 21 % en lisent au moins un par semaine.

Le fumeur de cannabis consacre ses loisirs à sa famille et à ses amis (le sport ne le passionne guère, et pratiqué, il est toujours individuel)... Nos fumeurs aiment l'aventure, ils sont 38 % à prendre entre deux et six mois de vacances, de préférence à l'étranger et sans que n'intervienne le cannabis dans leur choix.

L'*Homo cannabicus* ne connaît pas le sens du mot patrie. Humaniste, internationaliste, les problèmes liés au racisme ou à l'écologie le touchent beaucoup, ceux concernant l'insécurité et le chômage très peu, mais il a voté aux dernières

élections présidentielles pour contrer une droite à l'opposé de son idéal politique. Mitterrand, Waechter, Juquin arrivent en tête au premier tour, Mitterrand gagne très largement détaché au second.

L'*Homo cannabicus* rejette les vieilles valeurs de notre société, se construit un monde à part, souvent par le biais d'une activité artistique.

Charmants, doués pour la parlote, toujours prêts à défendre la juste cause, les cannabino-philes ne passent pas pour autant à l'action. Ils souhaitent tous une dépénalisation du cannabis, mais n'iront pas le crier dans les rues alors qu'ils représentent une force politique certaine et un réservoir d'idées nouvelles.

L'*Homo cannabicus* plane... Lorsqu'on demande à nos fumeurs ce qu'ils emporteraient sur une île déserte, rares sont ceux qui répondent : « des boîtes de conserve. » Ils emmènent avant tout des produits culturels (livres, disques...) puis leurs familles et pour 20 % d'entre eux, des graines de chanvre indien.

Souvent à la périphérie, un pied dans le système et un autre ailleurs, dans un monde plus humain, qu'attend donc l'*Homo cannabicus* pour revendiquer une place dans cette société moribonde qu'il ne reconnaît pas comme la sienne ?

« Les paradis n'existent pas dans le monde des hommes.
ore conscience pleine de ces utopies qui s'appliquent bel et bien au réel. »

Martine Xiberras, *La Société intoxiquée*, Méridiens Klincksieck, 1989.



LA FAMILLE CANNABIS POSE POUR FUMÉE CLANDESTINE.

mer ou le sens dans lequel on le fait tourner... Pratique avant tout communautaire, elle nécessite une véritable maîtrise de soi et des produits qui s'acquiert en général lors des premières expériences collectives où les anciens fumeurs initient les novices⁽²⁾.

Les hallucinogènes, c'est bien connu, accentuent certaines sensations, certains états, amplifient des idées ou des sentiments qui existent déjà à l'état latent. Ils créent entre consommateurs de nouveaux liens sociaux, une nouvelle façon de vivre qui se présente finalement comme une alternative à des rapports humains inexistantes ou marqués par les règles de l'individualisme.

Sous l'influence du produit, leur vision et leur représentation du monde changent, ce qui ne peut manquer de se répercuter sur leur comportement, leurs désirs, leurs aspirations quand ils se retrouvent dans leur état normal.

Tous ces indices, et il en existe bien d'autres, laissent penser que les pratiques douces de l'intoxication volontaire ont

réussi à créer une véritable culture de la drogue. Dès leur apparition dans les années soixante aux États-Unis, les produits hallucinogènes sont liés à de nouvelles idées contestataires exprimées par la philosophie hippie qui prône notamment le refus de la société américaine, la recherche d'un mode de vie alternatif, l'aspiration à une nouvelle éthique.

Au cours des deux décennies suivantes, sous la force de la répression, l'usage s'est vidé de tout contenu théorique et philosophique. Cependant la révolte reste un des premiers pouvoirs d'attraction de la drogue, en particulier chez les adolescents qui marquent ainsi leur refus du monde des adultes.

Qui fume un joint remet en question sa culture originelle et notre société s'inquiète, car ce ne sont pas des étrangers, mais ses propres enfants qui, souvent sans en avoir conscience, contestent son système de valeurs.

Nombre d'entre les « toxicomanes » rejettent la modernité. Ce n'est pas la technologie qu'ils refusent, mais l'usage qui en est fait et le mode de vie qu'elle implique : courir, se battre, assurer... Ils critiquent les objectifs sociaux liés au capitalisme et ils souhaitent une société sans domination... Ce dernier point se comprend d'autant mieux que le « toxicomane », de par sa pratique et son mode de vie différents subit une attitude d'exclusion de la part des membres de sa société, ce qui l'assimile aux communautés opprimées.

La guerre contre la drogue menée par les sociétés occidentales se présente avant tout comme un combat contre des valeurs.

Deux pratiques sociales, deux visions du monde s'affrontent.

La violence des réactions sociales ont facilité l'apparition et l'extension d'un rapport de force, et rien que la lutte quotidienne du « toxicomane », que ce soit pour s'approvisionner ou fumer sereinement, est une forme de résistance passive, car elle va à l'encontre des normes établies.

NON À LA GUERRE, OUI AU DIALOGUE

Face au phénomène, les sociétés peuvent adopter différentes attitudes, et deux plus particulièrement :

La première, en vigueur aujourd'hui, est la répression pure et dure. Quoi de plus naturel ? Face à une invasion d'idées nouvelles, toute société, dans un premier temps, adopte une position réactionnaire. Mais cette attitude ne peut qu'entraîner une radicalisation du «clan adverse», lequel n'a rien à se reprocher *a priori*... Cette société qui le critique est la sienne et si elle refuse de le comprendre et de le respecter, il n'y peut rien !

Cette radicalisation peut se traduire par un durcissement désespéré des pratiques. Ce fut le cas autour des années 70 où la consommation d'héroïne a considérablement augmenté.



Aujourd'hui, semble-t-il, on refuse de plus en plus l'échappatoire par la mort, et à l'imaginaire occidental s'oppose désormais un système construit de justifications : ce sont les autres les déviants... D'ailleurs, l'herbe est moins dangereuse que l'alcool, drogue institutionnelle !

La seconde attitude consisterait à cesser de fantasmer sur ce phénomène, à établir une véritable connaissance des produits et une reconnaissance de leurs utilisateurs, car c'est par là que passent le respect et la tolérance. Autrement dit, il faut permettre à cette communauté virtuelle de se constituer et de s'exprimer.

Le discours qu'elle risque de tenir attirerait sans doute un nombre plus important que la seule «collectivité» des fumeurs... Tous ceux qui, lassés des discours officiels, attendent que s'exprime autre chose plus en accord avec leurs idées.

Reconnaître cette communauté favoriserait sans doute son épanouissement culturel et permettrait à beaucoup de reprendre leur place dans le jeu social sur des bases plus équitables... On se garderait peut-être de tout jugement hâtif sur le «toxicomane» !

À plus ou moins long terme, le second cas de figure semble inévitable.

Le pas est difficile à franchir pour nos sociétés car c'est l'ensemble du système de représentation de l'Occident qui est mis en cause.

En consommant des drogues, un certain nombre de ses propres sujets, nombre qui ne fait qu'augmenter, interroge finalement la société sur la légitimité de son attitude.

Elle seule a la compétence pour décréter ce qui est bon ou pas et certains produits jugés dangereux sont de plus

en plus consommés et de mieux en mieux tolérés...

Et ces produits dangereux que l'Occident condamne ne viennent-ils pas - comme par hasard - de pays et de cultures qu'au cours de son histoire elle a dénigrés, considérés comme inférieurs, combattus, «civilisés», qu'elle impérialise aujourd'hui et auxquels elle impose ses règles et ses valeurs tant sur le plan économique que culturel ou technique ?

BÉATRICE SEROR ET JEAN-PIERRE GALLAND

(1) Les drogues douces sont tellement rentrées dans les mœurs que la publicité les utilise dans ses messages.

(2) Au passage, on peut noter que les groupes ne naissent pas spontanément mais ne font que prolonger des liens affectifs, des rapports sociaux déjà existants.

À lire : Howard S. Becker, *Outsiders*, Métailié, 1985.

À lire absolument : Martine Xiberras, *La Société intoxiquée*, éditions Méridiens Klincksieck, 1989.

DÉPARTEMENT PARANO :
LES ILLUMINATI SONT PARMI NOUS !

«Nothing is true. Everything is permissible.»
Hasan ibn Sabbah

Il fut un temps où, jeune marginal en révolte contre la société, sic, je me nourrissais d'espoirs en me gargarisant d'idéaux, devant la perspective d'une révolution pacifique qui illuminerait l'avenir-amour de nos enfants-fleurs, hum, au rythme psychédélique des utopies possibles, lesquelles verraient l'Homme devenir enfin humain, plaf...

Les années passèrent, avec leur content de joies, de peines, de déceptions, de passions, de sexe, de yang, d'*et caetera*... Jusqu'au jour où je découvris l'existence des *Illuminati* !

Alors...

Tremble, infortuné individu obnubilé par la retraite, la nouvelle Peugeot, la Roue de la Fortune, l'usine de produits chimiques que l'on construit en face de chez toi ou le malheureux sentiment que l'on te contraint à fumer aux chiottes. Reste chez toi pour éviter les hordes de terroristes, loubards, métèques, flics et nouveaux pauvres qui font régner la terreur dans ta rue. Blinde ta porte, achète un masque à gaz, commande par correspondance la panoplie complète du parfait crétin et avale jusqu'à en éclater les bonnes nouvelles que, chaque jour, les grands de ce monde nous distillent.

Que peux-tu faire, misérable vermisseau, face à ces maîtres de l'Univers aux vestes multifaces qui jouent au go cosmique avec ta tronche pendant que toi, bête, tu souris jaunissimo en bavant d'ignorance !

Surtout, ne te pose pas de questions ! Parce que si tu as envie de plonger les mains dans le panier pour trier les œufs qui y copulent, tu risques fort de te faire bouffer les doigts par les crabes qui y grouillent !

Pourtant, tu peux hurler de joie, ami, car tu n'es pas tout seul ! Si tu veux bien faire l'effort de tendre l'oreille et d'écarter les yeux, tu découvriras à ta grande surprise que la vie n'est qu'un jeu de piste au long duquel des esprits bienveillants ont semé des messages. Des écrits, des peintures, des chansons, des films... Depuis des siècles, quelques poignées d'initiés tentent d'éveiller les peuples, de les prévenir de la terrible machination dont ils sont les victimes.

Tu te crois libre, frère ? Tu penses être protégé par ceux qui te gouvernent, tu es parvenu à te convaincre que les puissants de ce monde ne peuvent être aussi fous qu'ils en ont l'air ?

Tu te fourres le bras dans l'œil, crédule ami ! Ceux que tu ne connais pas ne sont que des marionnettes ou portent des masques que tu aurais bien du mal à faire glisser ! Derrière, au-dessus, dans l'ombre, occultes et sans scrupules, les sociétés secrètes s'arrachent le gâteau, et tant pis pour les miettes ! Mafia, francs-maçons, CIA, Vatican, Prieuré de Sion ou Illuminés de Bavière, quels qu'ils soient, quelle que soit leur raison sociale ou leur philosophie. Ils sont là ! Big Brother est le digne rejeton d'une grande famille, d'une lignée qui remonte peut-être à l'Atlantide, peut-être même encore avant, au tout DÉBUT...

Illuminatus !, de Robert Shea et Robert Anton Wilson⁽¹⁾, trilogie parue aux États-Unis en 1975, traduite en plusieurs langues, mais pas en français, nos éditeurs jugeant sans doute que l'œuvre était trop «américaine» pour nous, fut en son temps un best-seller dans de nombreux pays : science-fiction cosmique, saga picaresque contant le combat des anarchistes de Discordia contre les *Illuminati*, la société secrète qui dirige le monde, fresque démesurée où se croisent George Washington, Dillinger, Lee Harvey Oswald et le Dalai Lama, sur laquelle planent les ombres de Lovecraft, Aleister Crowley, Hasan ibn Sabbah, Timothy Leary et bien d'autres, trip halluciné qui nous promène de la destruction de l'Atlantide à l'assassinat de Kennedy, de la Révolution française au plus grand festival rock de tous les temps...

L'un des principaux héros, Hagbard Celine, parcourt les océans à bord d'un sous-marin jaune, fumant de l'Alamout black, le meilleur hachisch du monde, représentant avec une poignée de freaks allumés, l'ultime espoir de la race humaine face à l'emprise des *Illuminati*.

Mais avant tout, *Illuminatus* est une œuvre à lire entre les lignes, l'immense talent des auteurs ayant été de mêler réalité et fiction avec une habileté diabolique, donnant parfois des explications plus que pertinentes aux grandes énigmes de l'Histoire.

Alors, parano, infantilisme, romantisme désuet, ou bien clairvoyance, logique, esprit d'analyse ? *Illuminatus* pose des questions et donne des réponses comme *Viper*⁽²⁾ a essayé (bien modestement) de le faire en son temps, comme ces myriades d'artistes et intellectuels qui ont utilisé tous les moyens d'expression possibles pour pousser un cri d'alarme et tenter d'éveiller les dormeurs...

Nous ne savons pas où nous allons, mais nous suivons une piste jalonnée de nombreux indices... À nous de les découvrir, à nous de les comprendre !

GÉRARD SANTIL.

(1) *The Eye in the Pyramid, The Golden Apple et Leviathan* ; plus tard, Wilson écrivit plusieurs séquelles, et les *Illuminati* apparurent, sous la plume d'autres écrivains, en divers lieux, dans de multiples situations...

(2) Pour de plus amples renseignements sur *Viper*, se reporter p. 160.

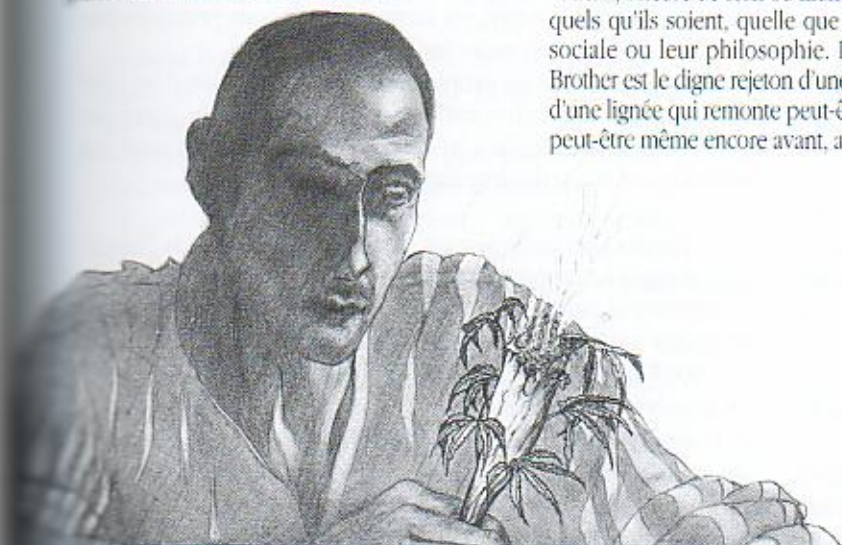


ILLUSTRATION J. KER ET CIE.

« Des changements significatifs et particulièrement du comportement d'un individu peuvent aussi, en l'absence d'une explication



Jeune et sportif, il brigait un poste à la RATP, à moins que ce ne fût à Air France. Ultime épreuve, la visite médicale... Quelle ne fut pas la surprise de notre jogger du dimanche de se voir refuser la place ! Inquiet, il se renseigne, apprend qu'une perfide analyse a révélé des traces de cannabis dans ses urines.

C'est ainsi que le grand public découvrit l'année du bicentenaire l'existence de ces tests que la RATP pratique depuis 1984⁽¹⁾.

Comment ? s'indigne le gouvernement, ces tests n'avaient rien de secret puisque *Le Quotidien du médecin* y consacre un long article en 1982... *Libération* aussi, en octobre 1985, alors que les élèves de l'école d'apprentissage de Vilgénis forment pour Air France des mécaniciens au sol le subissent à leur insu.

La CFDT dénonce la procédure. Un médecin du travail déclare : « Considérer la présence du cannabis dans les urines comme une inaptitude au travail est très discutable », tandis qu'un avocat précise qu'en droit social, cette pratique pourrait être poursuivie en vertu de la loi « portant sur les discriminations à l'embauche fondées sur les mœurs ».

Contacté, le professeur Montagne d'Air France a refusé de nous accorder une interview.

Tout commença en 1981, lorsqu'on autopsia le corps d'un pilote de la *Navy* dont l'avion s'était « scratché » et qu'on décela des traces de drogue.

Étudiant la question, les Américains constatèrent que les drogues étaient la cause d'une importante baisse de la productivité, et aujourd'hui, en dépit des protestations syndicales, le dépistage est très largement pratiqué aux États-Unis. Il est même « un motif absolu de disqualification pour l'entrée dans l'administration fédérale et un motif d'exclusion⁽²⁾ ».

À titre d'exemple, Reagan offrit sa précieuse urine et on estime qu'un Américain sur cinq est victime de ces tests pratiqués par 50 % des 500 plus grosses entreprises⁽³⁾.

Alors qu'au début un simple contact avec la fumée d'un joint crachée par votre voisin suffisait à faire de vous un chômeur, l'administration fédérale a très légèrement remonté le seuil des réactifs au $\Delta 9$ -tétrahydrocannabinol.

Traversant l'océan, le test est parti à la conquête de la France.

La drogue ne rapporte pas qu'aux dealers, actuellement deux entreprises se partagent le marché mondial du dépistage : Abbott, le leader américain, commercialise l'ADX. L'appareil coûtait 160 000 F hors taxe en 1989. Le centre hospitalier de Versailles en possède un exemplaire.

Abbott est talonné par Syva-bio Mérieux. Véritable laboratoire de poche, il tiendrait presque dans un attaché-case et répond en 90 secondes aux questions qu'on lui pose. Il coûte la modique somme de 36 000 F, équipe Air France qui pratique systématiquement

ne réguliers, ou assez rapides de l'humeur et
ténable, justifier un examen médical dans les plus brefs délais.»

Cyclopédie de médecine, d'hygiène et sécurité du travail, 1974.

**VOUS AVEZ DIT :
"DROGUES DOUCES..."
MAIS IL N'Y A PAS
DE DROGUES DOUCES!**

Il y a des gens qui veulent que l'héroïne soit en vente libre. Impossible de discuter avec ces gens-là!

Il y en a d'autres qui prétendent que le haschich est une drogue douce. Il s'agit là d'une contre-vérité totale, donc dangereuse. Il y a des drogues, quelles qu'elles soient, qui agissent toutes sur le cerveau et qui provoquent une dépendance, c'est-à-dire une action toxique.

Or le Delta 9 Tétrahydrocannabinol, qui est le principe actif du CANNABIS, peut provoquer une dépendance psychologique : il agit donc sur le cerveau.

Ces effets immédiats sont l'IVRESSE CANNABIQUE avec un état d'euphorie, une fausse sensation de stimulation intellectuelle, une envie de parler, etc.

En outre, le Cannabis provoque des troubles respiratoires, diminue la résistance de l'organisme aux infections, diminue aussi le taux de fécondité. Des doses, même modestement plus fortes, engendrent une grande désinhibition (ex. : envie de se jeter par la fenêtre), des visions anormales pouvant aller jusqu'à de véritables hallucinations. La notion du temps et de l'espace peut être modifiée. L'euphorie cède souvent la place à des accès d'anxiété et de tristesse si importants qu'ils peuvent conduire au suicide. Dans certains cas, le produit provoque des "PHARMACO-PSYCHOSES", c'est-à-dire de véritables maladies mentales chroniques qui amènent l'usager à l'hôpital psychiatrique, quelquefois pour longtemps, sinon pour toujours.

IL N'Y A DONC PAS DE DROGUES DOUCES : LE HASCHICH EST UNE DROGUE COMME LES AUTRES. (Il lui faut, simplement, un peu plus de temps pour vous lier et vous asservir).

**NE DITES PLUS "H" COMME HASCHICH ET "D" COMME DOUX...
DITES "D" COMME DANGEREUX.**

Docteur J.C. NEUMAN
Psychiatre
Responsable de la lutte contre
la Toxicomanie à la Municipalité
d'Antony sous l'égide de la D.D.S.

INTRODUCTION DU FASCICULE PUBLIÉ PAR LE
LABORATOIRE SYVA-BIO-MÉRIEUX EN 1982.

quement le test à l'embauche... En 1986, un médecin de la compagnie aérienne ne déclarait-il pas : «La sécurité ne souffre aucun compromis»?

Généralement, les entreprises préfèrent la machine infernale française, «commode, très connue et éprouvée».

En janvier 1989, Syva-bio Mérieux a organisé une réunion «privée» à l'intention des médecins du travail et de quelques entreprises. Pour l'occasion, il a publié une brochure pleine d'enseignement⁽⁶⁾.

Ce n'est pas, contrairement à ce qu'ils écrivent, Théophile Gautier qui initia Moreau de Tours au haschich, mais ce n'est qu'un détail.

Vous apprendrez, en revanche, que 25 à 50 % des 5 à 10 mg de THC contenu dans votre cigarette de marijuana passent dans vos poumons et la circulation générale, le reste étant détruit par combustion.

Le Δ 9-THC absorbé en quelques minutes par le fumeur (il vous faudra deux heures si vous mangez le haschich) est transformé au niveau du foie en de nombreux métabolites polaires. Chez le fumeur occasionnel, 60 % de ces métabolites seront évacués en 72 heures, mais il faudra plus d'un mois, à condition qu'il respecte une stricte abstinence, pour que le fumeur invétéré se débarrasse du THC fixé dans ses tissus graisseux.

S'adressant à des professionnels, l'équipe de Syva-bio Mérieux donne quelques conseils aux utilisateurs du kit cannabis :

1 - Le poste de recueil doit être piloté par un personnel motivé, attentif, en nombre suffisant.

2 - Le matériel de recueil et d'étiquetage ne doit pas être laissé à la disposition des consultants.

Le recueil des urines doit être effectué dans un local sans source d'eau (pour éviter la dilution de l'échantillon). Si le recueil est prévu dans les toilettes, prendre la précaution d'ajouter un colorant bleu dans le réservoir d'eau.

Demander à la personne de laisser sa veste, son sac, son porte documents... à l'extérieur du local pour éviter l'addition de substances chimiques perturbant les réactions de détection⁽⁷⁾...

Les membres de Syva-bio Mérieux prennent-ils les médecins du travail pour des idiots ?

Il existe deux kits de sensibilité différente pour le cannabis.

L'un intègre le fumeur passif, mais il n'est pas utilisé en théorie. L'autre, si vous fumez régulièrement, détectera des traces de Δ 9-tétrahydrocannabinol jusqu'à 33 jours après que vous vous êtes arrêté.

L'annonce en 1989, alors qu'il fonctionnait de façon quasi clandestine depuis des années, d'un «appareil de détection» provoque une vive émotion⁽⁸⁾.

Le docteur Olievenstein parle d'une «gigantesque entreprise d'atteinte aux droits de l'homme»⁽⁹⁾. Ces tests qui «s'accommodent mal d'une éthique professionnelle que tous doivent respecter»⁽¹⁰⁾, inquiètent le syndicat de la Médecine du travail.

La direction générale de la santé, les ministères des Transports et du Travail, s'émouvent. En juillet 1989, ils publient un texte s'opposant à la banalisation des tests antidrogue :

«Les règles déontologiques de la médecine du travail, comme les principes posés par la jurisprudence de la Cour de cassation et le respect de la liberté individuelle, excluent la possibilité de demander à un candidat à l'embauche comme à un salarié en activité des renseignements, ou de lui imposer des examens et des tests, autres que ceux qui présentent un lien direct et nécessaire avec l'emploi qu'il postule ou qu'il occupe. Il est donc juridiquement et éthiquement interdit de procéder à des examens ou tests systématiques lors de l'embauche ou de tout examen périodique, sans distinction suivant les emplois postulés ou occupés par les salariés⁽¹¹⁾.»

Prenant les devants, Syva-bio Mérieux avait mis sur pied son comité d'experts composé uniquement de personnalités lyonnaises chargées de donner un semblant de moralité à une entreprise avant tout commerciale.

Composé de neuf sages, le comité demande que les règles du dépistage fassent partie du règlement intérieur de l'entreprise. Le médecin du travail appliquera le test lors de l'embauche, de la visite annuelle, à la suite d'un accident du travail, mais aussi après 21 jours d'absence ou si celle-ci se répète... Et comme l'affirme le responsable du programme, cette charte «n'a aucune valeur contraignante, mais elle crée un climat de confiance autour d'un sujet très sensible⁽¹²⁾».

Afin de ne pas se tromper (quoique la marge d'erreur concernant le cannabis soit très faible), les entreprises qui emploient le test se servent d'un tube pour l'analyse, d'un autre qu'il congèle en cas de contestation... Quant au troisième, ils l'utilisent pour confirmer un résultat positif.

Au mois d'octobre, le comité d'éthique⁽¹³⁾ reconnaît que la notion de «poste à risque» invoqué pour justifier le dépistage «soulève de délicates questions de limites et d'interprétation» et «qu'en l'état actuel, aucune base légale et aucun précédent n'existe.»

Il demande que chaque entreprise fasse établir par une autorité publique une liste de «postes à risque» et souhaite qu'on avertisse individuellement l'intéressé de la nature du test qu'il doit subir, lequel est soumis au secret médical.

Et la position des syndicats dans tout ça ?

Ils s'inquiètent, mais jamais n'iront défendre les intérêts d'un «drogué». Connaissent-ils seulement le nombre de postulants refusés pour cause de dépistage ? S'ils sont réservés à l'égard d'un dépistage systématique, ils ne se font guère d'illusions, car chacun sait qu'il existe dans le monde du travail d'autres tests pratiqués à l'insu des intéressés.

Pour résumer la position des syndicats, «le bon sens l'emporte sur la raison politique⁽¹⁴⁾».

«DANS MON AÉROPLANE BLINDÉ, TOUS CES CADRANS TOUS CES LEVIERS»

Recrutés par voie d'annonces, 10 jeunes aviateurs fumeurs de marijuana pilotèrent des simulateurs de Cessna 172 après avoir fumé un joint contenant 19 mg de THC... Vingt-quatre heures plus tard, l'ordinateur étudiant les réactions des volontaires cramponnés sur leurs manches constata que «la performance restait altérée en ce qui concerne les débattements des gouvernes, les écarts par rapport à la trajectoire d'approche et le point de toucher. Un des pilotes s'est posé en dehors de la piste⁽¹⁵⁾».

QUAND ON COUPE LES CHEVEUX EN QUATRE

Deux joints et votre cheveu ne résistera pas à l'analyse. «Soumis à des anticorps monoclonaux chargés de substances radioactives, qui vont se fixer sur les zones riches en drogue⁽¹⁶⁾, on mesure la quantité de drogue absorbée «aux différents moments de la croissance du cheveu⁽¹⁷⁾» par les radiations... Moralité de l'histoire : «Si t'as les cheveux au milieu du dos, si le test est positif, on retracera ton parcours cannabique depuis des années.»

RUMEURS

On nous a rapporté que l'aubier de tilleul en infusion empêcherait le test de détecter la présence de THC dans les urines.

(1) Entre 1984 et 1987, 6 000 tests furent pratiqués.

(2) Cité par *Libération* du 2 février 1989.

(3) Idem.

(4) Pour les États-Unis et le *drug testing*, reportez-vous à : «Mon urine vous intéresse», p. 268.

(5) Le rapport Trautmann, octobre 1989, p. 183.

(6) Syva-bio Mérieux qui ne tient pas à ce qu'on décriminalise le cannabis a diffusé la publication d'un fascicule publié par la Fédération nationale des ligues contre la drogue intitulée : «Non à la décriminalisation du cannabis.»

(7) Le dépistage des toxicomanies, Syva-bio Mérieux, p. 21 et 22.

(8) Le rapport Trautmann, octobre 1989, p. 172.

(9) Cité par *Libération* du 2 février 1989.

(10) Le rapport Trautmann, octobre 1989, p. 177.

(11) Cité par *Libération*.

(12) Cité par *Libération* du 2 février 1989.

(13) Le comité d'éthique existe depuis 1983. Son président, le professeur Jean Bernard, a été nommé par Mitterrand. Composé de 36 membres, avant de se pencher sur les tests de dépistage, elle a, à titre consultatif, donné son avis sur plusieurs sujets : la fécondation *in vitro*, les états végétatifs chroniques...

(14) Cité par *Libération* du 2 février 1989.

(15) *La Presse médicale* en date du 10 mai 1986.

(16) *L'Express* du 15 avril 88.

(17) Idem.



L'EUROPE

Les Européens parlent.

Le train Amsterdam-Paris traverse la Belgique.

Prenez le ferry-boat, vous voilà en Grande-Bretagne,
le pionnier européen du cannabis.

Une balade à Barcelone vous convaincra que le temps
des «olé» est terminé. Un détour par la Suisse.

Hop, c'est l'Allemagne avant qu'elle ne fasse qu'une,
puis les Pays-Bas.

Et pour qui désire comprendre avant de juger,
la Hollande, enclave européenne de tolérance,
mérite un long détour.



QUAND LES EUROPÉENS PARLEMENT

Les partis politiques représentés au parlement se penchèrent à plusieurs reprises sur le problème de la drogue.

Entre le parti radical italien, quelques socialistes hollandais, des verts sans étiquette luttant pour une nouvelle politique, et l'extrême droite européenne qui voudrait qu'on rétablisse la peine de mort pour les gros trafiquants, les partis traditionnels ne prennent pas de risques.

UNE PROPOSITION

En 1980, Marco Panella, leader du PRI et bête noire des parlementaires, Emma Bonino qui lutta pour que passe en Italie la loi sur l'avortement, Antonietta Macchiochi enseignante à la fac de Vincennes, ainsi que deux députés hollandais, expriment leur vi-

sion du problème de la drogue dans une proposition de résolution.

Alors que les consommateurs de drogues douces sont légion, que l'obscurantisme règne toujours, nos parlementaires distinguent entre drogues illicites et licites, constatent qu'en matière d'effets sanitaires et sociaux, le problème essentiel est celui posé par les drogues légales, que l'interdit pesant sur les substances est avant tout moral, que la prohibition est contradictoire et «qu'une liberté individuelle ne peut être limitée que dans les cas où les risques sont très graves et attestés⁽¹⁾».

Analysant la prohibition dont les trois axes sont :

- la protection sanitaire,
- la protection sociale,
- la protection préventive,

nos députés constatent que dans le domaine de la protection sanitaire et sociale, la prohibition a engendré de nombreux effets pervers : l'héroïne et son corollaire la seringue ont peu à peu remplacé l'opium ingéré ou fumé. L'adultération des substances met en danger la santé du consommateur, la criminalisation du toxicomane, marginalise l'usager et le transforme en délinquant.

Par ailleurs, le mécanisme pervers contribue à accroître le trafic en faisant presque automatiquement du consommateur un vendeur et «l'interdiction n'a contribué qu'à favoriser une répression marginale⁽²⁾».

Quant à l'action préventive, les auteurs de la proposition jugent qu'elle se résume seulement par la répression.

Directe, elle frappe les usagers avec une efficacité très relative puisqu'elle n'empêche pas les amateurs de s'adonner aux drogues illicites.

Indirecte, elle touche le trafic, et, celui-ci ne cessant d'augmenter, c'est un échec.

Dans leur proposition de résolution, ils remarquent que sont illicites des substances dont la nocivité est douteuse, par exemple le cannabis. Que l'action préventive ne sert qu'à disperser les énergies et les moyens. Qu'il vaudrait mieux l'utiliser, cette énergie, à lutter contre l'héroïnomanie. Que jamais, les paysans, pour des raisons de survie, n'arrêteront de produire. Que le rapport hollandais de 1972 notait déjà que la légalisation du cannabis couperait les adolescents du marché clandestin de l'héroïne. Qu'un pays qui autorise et encourage la consommation de l'alcool et du tabac se ridiculise en maintenant le cannabis hors la loi. Que différentes commissions américaines ou canadiennes ont préconisé la légalisation... Fort de ces arguments, les cinq députés européens recommandent aux gouvernements de la Communauté :

- de dépénaliser sans équivoque l'emploi de la drogue et tous les comportements liés à son usage;
- de rayer le cannabis de la liste des stupéfiants, et d'en légaliser la production et le commerce⁽³⁾.



Cette proposition - qui ne passera pas - demandait en conclusion une révision de la Convention unique dont les critères manquent totalement de réalisme.

UN PREMIER RAPPORT

Il date de 1982 et le rapporteur en est Mme Christiane Scrivener.

«Le problème de la drogue constitue un grave défi pour les sociétés occidentales⁽¹⁾, et il ne faut pas se satisfaire de mesures nationales.

L'usage du cannabis persiste.

La théorie de l'escalade, on n'y croit plus... Maintenant, les gamins passent directement aux drogues dures.

Les jeunes sans distinction d'origine sociale s'adonnent à la drogue dans toute l'Europe et refusent la distinction entre drogue licite et illicite.

Attention, lorsqu'on réprime le consommateur, la drogue devient un symbole de contestation des valeurs établies et creuse un peu plus le fossé des générations.

Au niveau de l'action, le Parlement européen souhaite que soit créé un Centre de lutte contre la toxicomanie et demande aux retardataires de signer la Convention unique.

«Il est impossible de ramener la consommation des drogues, quelles qu'elles soient, à un acte courant, dénué de signification profonde, car plus qu'un délit, la toxicomanie doit être considérée comme une maladie⁽²⁾. »

Le Parlement européen voudrait une meilleure coopération entre pays, une information préventive plus intelligente, en particulier dans les écoles tant au niveau des enseignants que des élèves. Elle préconise des campagnes communautaires.

Si on veut diminuer la consommation, écrit le rapporteur, il n'y a que deux solutions : proposer des cultures de substitution aux producteurs ou pour les pays touchés par le phénomène de la drogue, racheter l'ensemble des stocks produits⁽³⁾.

UN SECOND RAPPORT

En septembre 1986, c'est au tour du rapport Stewart Clark de voir le jour après un an d'enquête.

«Nos enfants sont victimes de nos permissivités et de notre laxisme⁽⁴⁾, s'écrit Martine Le Hideux, membre du Front national, tandis que Marco Pannella déclare : «C'est par la prohibition que l'on a permis à Al Capone de devenir une puissance internationale du crime⁽⁵⁾. »

Finalement, par 261 voix contre 3 et 6 abstentions, les parlementaires ont adopté un texte de compromis.

Les arguments en faveur de la légalisation du cannabis «s'équilibrent bien davantage⁽⁶⁾» que ceux concernant l'héroïne. Cependant, légaliser la consommation sans faire de même pour le trafic est illogique, puisqu'il

existe de par le monde des variétés de cannabis explosives et l'herbe mélangée au PCP peut tuer.

Les 261 signataires, «après avoir pesé les arguments militant pour et contre l'élaboration de lois et avoir pris note des expériences de libéralisation menées dans le monde, recommandent que le cannabis reste une drogue illégale⁽⁷⁾, même si «l'on doit inciter la police et la justice à faire preuve d'une relative clémence envers l'utilisateur de cannabis, pour autant qu'il ne se livre pas à l'approvisionnement d'autres personnes en quantités importantes⁽⁸⁾. »

Fin 1988, une cinquantaine de parlementaires européens votent une motion et demandent la convocation d'une conférence internationale qui étudierait les effets d'une législation antiprohibitionniste en matière de drogues.

(1) Parlement européen, documents de séance, 12 février 1980.

(2) Idem.

(3) Idem.

(4) Parlement européen, documents de séance, rapporteur Christiane Scrivener, p. 7.

(5) Idem, p. 16.

(6) Idem, p. 20.

(7) Parlement européen, document.

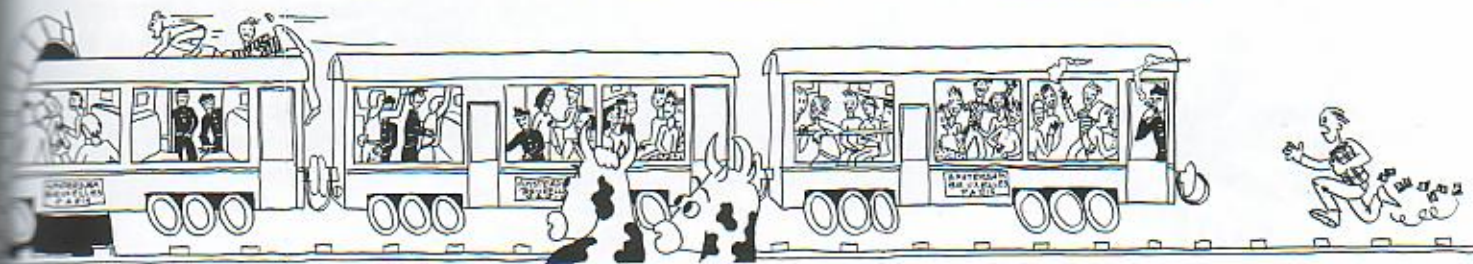
(8) Idem.

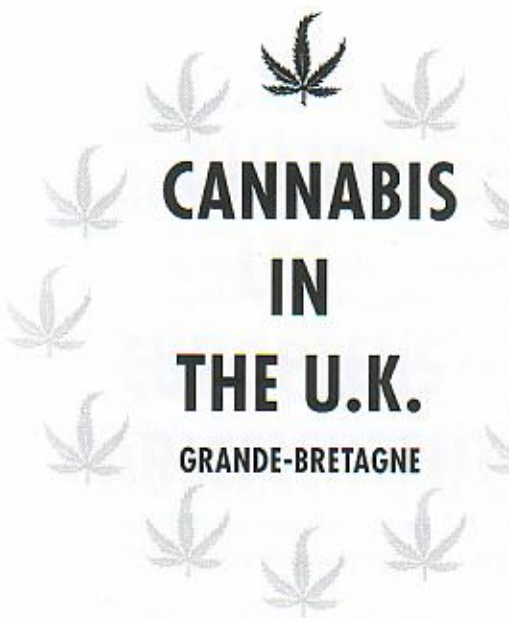
(9) Le rapport Stewart-Clark, p. 54.

(10) Idem, p. 55.

(11) Idem, p. 55.

1993 : FAUT-IL REDOUTER L'OUVERTURE DES FRONTIÈRES ?
DESSIN TOTOCHICCA.





CANNABIS IN THE U.K.

GRANDE-BRETAGNE

Avant qu'Amsterdam ne prenne son élan, Londres était la capitale cannabique européenne.

Nous sommes en 1967. La *Society for Mental Awareness* ou SOMA, bien connue des indianophiles et des lecteurs d'Aldous Huxley⁽¹⁾, sponsorise dans le *Times* une page de publicité pour demander la dépénalisation du cannabis. Toujours d'actualité, ce manifeste a été signé par de nombreuses célébrités dont les Beatles.

PARCOURS JURIDIQUE DU CANNABIS

En 1925, La Grande-Bretagne signe la Convention internationale sur l'opium, lequel pénalise le cannabis dans l'élan.

Depuis, elle n'a cessé d'en restreindre l'usage. Ne tenant pas compte d'une Commission gouvernementale dirigée par *sir* Russel Brain qui classait le cannabis au rang des intoxicants, elle ratifie comme beaucoup d'autres pays la Convention unique de 1961.

La loi sur les drogues dangereuses date de 1965.

Deux ans plus tard, une nouvelle loi donne plus de pouvoirs à la police et le gouvernement nomme un conseil permanent chargé de réfléchir sur l'abus des drogues.

En 1968, un rapport coordonné par la *baronnesse* Barbara Woolton estime nécessaire une distinction légale claire entre le cannabis et l'héroïne et conseille un allègement des peines pour usage.

Dès sa parution, le ministre de l'Intérieur de cette époque, James Callaghan, réfute le rapport : «C'est un nouvel aspect de notre soi-disant société permissive et je me réjouis que ma décision ait permis au Parlement de faire barrage au déferlement de cette soi-disant permissivité.»

La loi de 1971 divisant les drogues en trois groupes, le cannabis fait partie du tableau B. Le tableau A concerne l'héroïne, l'opium et le tableau C certaines amphétamines.

La peine maximale pour détention est de 5 ans et/ou une amende illimitée. Quant à la culture, le trafic, l'import et l'export, ils sont punis de peines pouvant atteindre 14 ans.

En 1978, plus de 10 000 personnes ont été condamnées pour simple détention et 918 autres pour avoir cultivé des plants de cannabis. Environ 90 % des condamnations concernent des petites quantités... À la recherche de preuves, la police va jusqu'à gratter le fond des pipes.

L'année suivante, une commission du ministère de l'Intérieur recommande que l'on passe le cannabis de B en C, ce qui permettrait de réduire les peines.

LES RÉSISTANTS

L'Organisation de l'action pour la réforme du cannabis (le CARO) en majorité composée de membres de la *middle class* est le premier mouvement de lutte contre la répression.

Le *Release* prend le relais de l'éphémère CARO et lance une grande campagne d'information. Il donne des conseils juridiques et propose ses avocats.

En 1990, le *Release* est encore actif.

Toujours en 1970, s'est montée en Grande-Bretagne une association de fumeurs marginaux, les *smokey bears* qui lors de *smoke-in* dans les tribunaux, défiaient ouvertement la loi.

Au cours d'un pique-nique en 1981 à Hyde Park, une manifestation des «ours enfumés» dégénéra en émeute, de même qu'à Southport deux ans plus tard... Un sympathisant fut condamné à 6 mois de prison pour 4 milligrammes de haschich.

Nous voilà en 1978.

Lancée au festival de Blackbus auquel assistait Bob Dylan, la *Legalize Cannabis Campaign* est née à Westminster lors d'un meeting public.

Alors que la France entrait dans la lutte contre la répression, la LCC était forte de 4 000 adhérents. Associée au NORMI et au parti radical italien, elle a participé à l'organisation des Assises internationales d'Amsterdam en 1980.

En 1982, 100 membres de la LCC firent le siège du Parlement pour qu'un amendement chargé de mettre en application les recommandations de 1979 soit voté... La guerre des Falklands empêcha la chambre de débattre, et lorsque cet amendement refit surface, il ne bénéficia que de 38 voix contre 51.

La Campaign for National Disarmament vole ses activistes à la LCC. Le bureau de Londres en difficultés financières ferme ses portes. Bien qu'il soit relancé à Sheffield, les adhésions sont loin d'atteindre les chiffres des années 1979-1980.

Trois fois par an, les représentants des groupes locaux se rencontrent à Londres ou ailleurs.

Organisation démocratique légale, la LCC n'est l'objet d'aucune répression et conseille à ses adhérents d'écrire à leurs députés respectifs pour que la loi soit un jour modifiée.

Soutenue par des syndicats d'étudiants, par la ligue des jeunes communistes et par quelques personnalités, dont Steve Hilage et Julie Christie, la LCC demande aujourd'hui à ses militants de photocopier les tracts ou d'organiser des concerts payants... Regrettant de n'être pas soutenu financièrement par des célébrités du show-bizz, la LCC vit dans le dénuement.

SILENCE ET RÉPRESSION

Les fumeurs anglais sont toujours persécutés.

Les médias contribuent largement à entretenir l'obscurantisme. Le sujet n'a jamais été abordé sérieusement à la télévision.

Mettons qu'un rapport du ministère de l'Intérieur nie les dangers du cannabis sur la santé, le *Guardian* (Le Monde britannique) y consacra une colonne tandis qu'un psychiatre affirmant que le cannabis rend fou fera la première page du *Daily Mail*, journal de droite.

Au cours des dernières années, les pouvoirs de la police ont été renforcés. Les premiers touchés par la répression sont les jeunes et les immigrés.

Les agents des stup ne frappent plus à votre porte, mais la défoncent, ils multiplient les fouilles corporelles humiliantes, mettent votre téléphone sur écoute, vous espionnent et menacent

de mettre vos enfants à la DDASS.

En 1986, 20 000 personnes ont été reconnues coupables d'actes canna-biques et les douanes saisissent une vingtaine de tonnes bon an mal an.

Aujourd'hui, 10 millions d'Anglais fument du cannabis.

SCIENCE-FICTION

1990, le carnaval de Nottingham.

Blacks et Beurs qui désirez assister à la fête, le passage à la frontière anglaise est plus qu'une simple formalité... Vous serez fouillés.

Si vous êtes Parisien, peut-être vous souvenez-vous du zeppelin qui silencieusement hantait le ciel de Paris pour le bicentenaire de la révolution.

Invention anglaise, ce diabolique engin est capable de repérer un visage dans la foule ou de lire une plaque d'immatriculation.

Lors de l'édition 1990 du carnaval, le zeppelin chassait le dealer. Prenant des photos, il avertissait par fax le commissariat le plus proche.

Des témoins ont assisté aux assauts de la brigade légère (une dizaine d'hommes) contre des dealers de rue dont le comportement était, pourtant, d'un extrême discrétion.

Les fumeurs anglais ont-ils raison d'être paranoïaques ?

(1) Le SOMA est la drogue du bonheur dans *Le Meilleur des mondes* de Aldous Huxley.

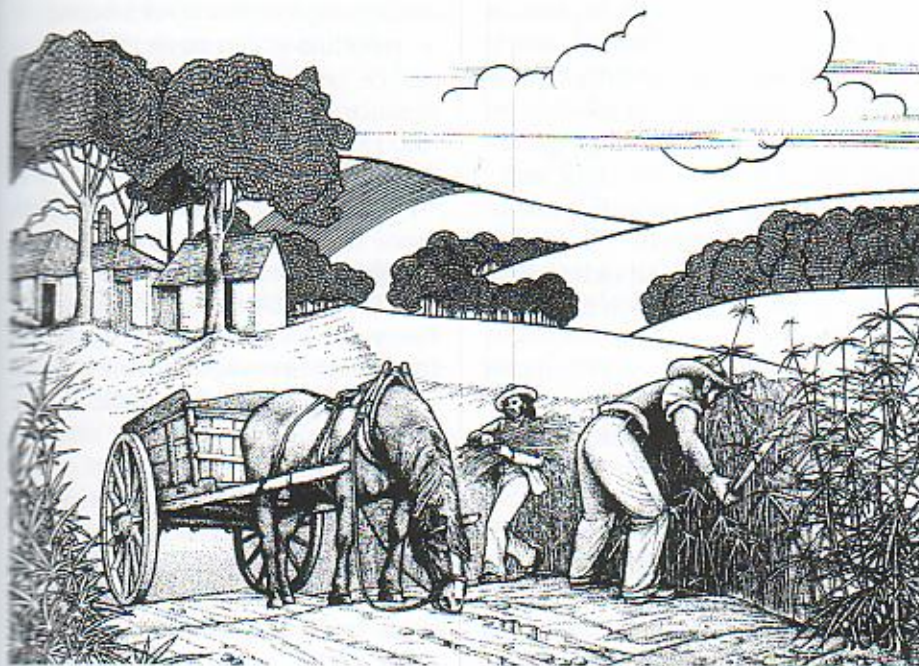


ILLUSTRATION PALM ELLIS.





CHÂTEAUX EN ESPAGNE

BARCELONE

Blouson de jean sur torse nu, regard à la fois vide et envahissant, sourire figé, c'était la troisième fois que je le croisais sur le quai de métro... et cette fois, il roulait un joint. Je m'approchai, il ouvrit légèrement la bouche, laissant entrevoir la barrette qu'il y planquait... à peine 3 grammes pour sa consommation personnelle.

«*Aquí ha cambiado mucho, mas duro, mas caro*» («Ici ça a beaucoup changé, plus dur, plus cher»), me confie Pedro. Son pote Nordine vient de passer trois jours au commissariat pour 10 grammes de haschich.

Ici, c'est Barcelone, véritable ville chantier préparant les jeux Olympiques de 1992, un super coup médiatique pour la Catalogne qui réclame encore haut et fort son autonomie. Barcelone où les loyers augmentent, les produits de consommation courante aussi, où on vous conseille d'aller faire votre marché à Perpignan ou à Narbonne parce que c'est moins cher.

Le Patriarche fait signer des pétitions le long des ramblas, les flics en civil de la *guardia urbana* effectuent des rafles

quotidiennes sur les places, et dans les bars, on s'aligne sur l'Europe expulsant les clandestins.

Dans les couloirs des Cortes (parlement), on parle même de «repénaliser le *chocolate*» !

Au fait, a-t-il déjà été dépénalisé ?

Lundi 17 juillet 1983, l'article 344 revu et corrigé par les socialistes entre en application. Usage et détention sont autorisés, trafic et fabrication interdits. Une faille de taille, la loi ne précise pas la quantité autorisée pour la consommation personnelle.

À partir de quand est-on donc considéré comme trafiquant ? En théorie, les problèmes commencent dès que l'on détient plus de 25 grammes. En pratique, c'est à la «tête du client»... 150 grammes pour certains, 700 grammes disent d'autres, la confusion est totale.

À l'époque, la réforme avait eu un retentissement certain et beaucoup de trafiquants d'Afrique du Nord étaient persuadés qu'ils franchiraient la frontière en toute impunité avec des kilos de hasch.

En Espagne, on ne se faisait guère d'illusions. Nombreux sont ceux qui ont dénoncé l'hypocrisie d'une loi qui décriminalise l'usage et interdit le trafic. Bien timide, elle est passée dans une indifférence quasi générale.

La revue *Viper* nous rappelle que si sous le régime de Franco on risquait 10 ans de prison pour simple détention, tout avait changé à partir de 1975, quand un prévenu avait été relaxé pour 240 grammes de haschich à Madrid... Dès lors, la consommation était pratiquement tolérée.

Aujourd'hui, deuxième pays européen au hit parade de la fumette, vitrine de la défonce, filière d'approvisionnement de l'Europe du Nord, l'Espagne mène une politique jugée trop laxiste.

La social-démocratie tente alors un retour en arrière à coup de réformes et les peines s'alourdissent.

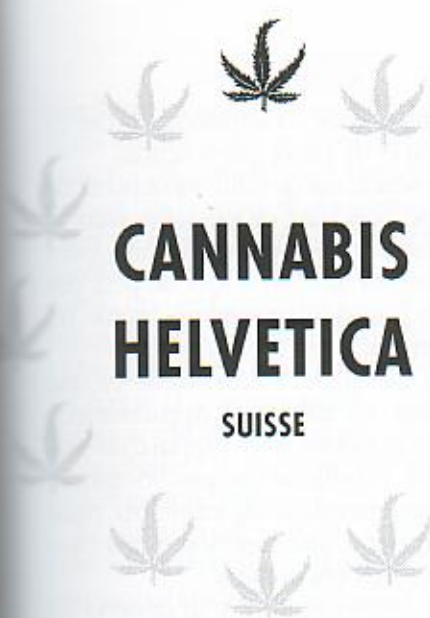
La désinformation est totale. On tente l'amalgame «drogues douces, drogues dures», on parle d'accoutumance, d'escalade et d'agressions au couteau... Face au tollé général, seuls les communistes et les anarchistes font entendre leurs voix. À Salamanque, les anarcho-syndicalistes (CNT) réclament la *despenalización* de toutes les drogues : «¿*Quien es el estado para decirme a mí lo que me conviene?*» («Quel est cet État pour me dire à moi ce qui me convient ?»). Quant aux communistes, ils proposent la vente du *chocolate* et de la *grifa* dans les débits de tabac, histoire sans doute de ne pas se faire trop arnaquer.

Une camionnette de flics trônant depuis deux ans sous les réverbères de Gaudi, pas question de faire un bon plan Plaza Real. En effet, la vigilance est devenue de règle. De toute façon, on risque fort de tomber sur du *caramelo*, mélange explosif de caramel, henné, cire, paraffine et j'en passe. Avec de la chance, on trouve du haschich en provenance de Ketama à 10 000 pesetas (600 F) les 25 grammes dans les ruelles du *Barrio chino*.

Finie la double quantité espagnole à moitié du prix français. En Espagne, on fredonne encore sur l'air de *Rien de rien* d'Édith Piaf : «*Con la operacion primavera y con el sida, se acabo la movida*»⁽¹⁾. L'opération nettoyage de printemps d'il y a 3 ans est toujours d'actualité.

Quoi qu'il en soit, une majorité d'Espagnols fument ou ont fumé et arrivent à déjouer les pseudo-règles... Depuis 1989, le syndicat unifié de la police, majoritaire dans la profession, réclame le droit au *parro* interdit par le règlement. Le doyen des avocats espagnols

...



CANNABIS HELVETICA

SUISSE

«Un seul remède : le haschich ! Également efficace contre les durillons et verrues.» Relevée par Thomas Kessler⁽¹⁾, cette publicité paraissait régulièrement dans les journaux au début de notre siècle. Plante apprivoisée, on cultivait 401 hectares de chanvre dans le canton de Berne en 1943 et la Suisse a été le dernier pays à avoir rayé le haschich de sa pharmacopée.

...

et Magdy Martinez, le «monsieur Drogue» espagnol, avouent fumer.

Ici, plus de 5 % de la population consomment quotidiennement du cannabis, la drogue la plus populaire après le valium, le librium et autre tranquillisants légaux...

CATHERINE SAILLY

(1) «Avec l'opération printemps et avec le sida s'est arrêtée la movida», fredonne une chanteuse de rock. Introduisible en français, le terme *movida* correspond à l'explosion de nombreux groupes de rock, à l'ouverture de nouveaux lieux de rencontres. Almodovar, le cinéaste espagnol dont on connaît entre autres *Femmes au bord de la crise de nerfs*, symbolise la movida.

Celui-ci connaissant un regain de popularité en 1970, la presse pullule d'articles où il est écrit que le fumeur doit être soigné et que le cannabis est la voie royale qui mène à l'héroïne.

La grande loi sur les stupéfiants date de 1975.

Le simple usage et la culture sont punissables de un jour à trois mois de prison... «Une société est en droit de se défendre lorsqu'un acte qui, au premier abord, n'intéresse que celui qui le commet, peut par ses conséquences, entraîner en définitive des dommages pour la société tout entière», rapporte un bulletin ronéotypé du Conseil national.

La première fois, le contrevenant écoperait d'une amende. Elle varierait selon les cantons et les juges.

Si le juge considère le cas bénin, il peut aussi suspendre la procédure. La notion de «cas bénin» est à la Suisse ce que la «délictuosité d'un comportement» est à la France, du moins au niveau du «flou artistique» entourant la notion. De toute manière, quel que soit le cas, l'auteur de l'infraction est inculpé et traîné en justice...

On aime beaucoup le haschich en Suisse. En 1980, *TV Hebdo* estime à 500 000 le nombre de fumeurs. Ce ne sont plus les mêmes qu'à l'époque «baba cool». Le phénomène touche toutes les couches sociales et les usagers se manifestent.

Sylvain Goujon, professeur de français et d'histoire, crée le CHIT (Comité helvétique pour l'introduction du THC). Mouvement pratiquant l'humour, le CHIT offre, accompagné d'une pétition regroupant 10 000 signatures, quelques joints d'herbe locale à deux parlementaires et organise

en 1981 une fête du cannabis rassemblant 2 000 personnes⁽²⁾... Malgré ses nombreuses trouvailles, Le CHIT n'a pas résisté.

Au pays du chocolat, les mentalités changent d'un canton à l'autre.

D'éminentes personnalités ont pris position. Même le monde politique suisse a bougé. En 1983, une commission du parti radical zurichois se prononce pour la libéralisation du cannabis.

Peter Albrecht, membre du parti socialiste bâlois, a publié un projet de loi où il demande que la consommation, l'achat et la possession soient dépénalisés et que le trafic soit toléré jusqu'à 30 grammes.

Thomas Kessler, auteur du livre auquel le chapitre emprunte son titre et député vert au grand Conseil zurichois, a proposé en 1987, afin de venir en aide aux paysans pauvres des Alpes des Grisons, du Valais, d'Uri et du Tessin, de réintroduire la culture du chanvre.

Actuellement, alors qu'une Commission fédérale trouverait sage qu'on dépénalise l'usage des drogues, le Conseil d'État, craignant un tourisme indésirable et refusant de se mettre en désaccord avec les diverses conventions qu'elle a signées, répond «non», d'autant plus que les simples consommateurs ne sont plus en principe poursuivis.

Ici comme dans nombre de pays européens, la sphère politique est la plus résistante à l'idée d'un changement de régime en accord avec une majorité de l'opinion publique.

(1) Thomas Kessler, *Cannabis helvetica*, Naschtschatten Verlag, 1985.

(2) «Jamais nous n'avions vu autant de fumeries de haschich. La fumée bleutée particulière au chanvre se confondait avec le bleu de l'azur», devait écrire le rapport de la brigade des stupés suisse. Cité par *l'Hebdo* du 16 octobre 1986.



CANNABIS IN DEUTSCHLAND

ALLEMAGNE

Il y a fort longtemps, Freya, déesse de la prospérité et de l'amour, choisit le chanvre comme emblème et le Moyen Âge l'utilisa dans ses philtres d'amour.

De ces rites, une superstition a subsisté jusqu'aux années 40 : le diable ne pouvant sauter par-dessus un plant de chanvre, on en entourait les fermes.

Au XIX^e siècle, certains Allemands mélangeaient du chanvre à leur tabac afin de retrouver « l'arôme oriental ». Des textes littéraires écrits à cette époque vantent les effets du tabac et les commentateurs supposent que cette exagération est due au chanvre que contenait la cigarette... Puis vint la guerre, la débâcle et les Allemands intoxiqués, faisant contre mauvaise fortune bon cœur, remplacèrent le tabac par du chanvre à graines aux effets médiocres.

LE CANNABIS ENCADRÉ

En 1934, le chanvre devint un stupéfiant et en 1982 l'Allemagne rajeunit sa loi (*das Betäubungsmittelgesetz*), loi qui ne fait aucune différence entre le cannabis et l'héroïne, de même qu'elle ne

distingue pas entre le *cannabis sativa germanicus* et le *cannabis sativa indica*.

En vente libre, les graines coûtent 10 F le kilo et nourrissent les oiseaux. Traditionnellement planté entre deux navets pour le protéger des parasites, le cannabis doit être détruit avant sa floraison. Quant aux scientifiques et autres expérimentateurs s'intéressant au chanvre, ils doivent demander un permis, procédure longue et compliquée.

Petite précision de la loi allemande : presque tous les cannabinoïdes sont interdits.

Celle ou celui qui cultive du chanvre dans sa cave ou en pleine nature ; celle ou celui qui produit, extrait, transforme, isomérisé, emploie, importe ou exporte quels que soient les moyens, s'adonne au trafic, à la vente, offre, fait circuler des idées et des joints, acquiert ou se procure du cannabis ; celle ou celui qui en possède, finance une opération, traverse le pays ou informe ses copains d'un plan, risque une peine de quatre ans de prison maximum ou d'une amende équivalente.

L'Allemagne s'exprime en délits et ceux cités ci-dessus sont qualifiés de « grands », à moins - et c'est au juge de décider - que le contrevenant soit impliqué dans une affaire concernant de petites quantités ou pistonné... Notons que les arnaqueurs, ceux qui vendent du chocolat ou de la verveine, seront eux aussi punis.

La grande nouveauté de la loi de 1982, c'est la délation institutionnalisée. Si le délinquant parle, et que grâce à sa collaboration, on pêche un gros poisson ou s'il dénonce assez tôt un prochain deal, sa peine sera atténuée, voire supprimée.

Qui est accusé d'un petit délit risque

de passer entre six semaines et un an en prison et de payer une amende.

Ce sera le cas de celui qui oubliera de couper son plant de cannabis avant la floraison ou celui qui recevra une lettre fourrée au haschich... Qui ne peut pas payer l'amende, souvent très lourde, ira en prison.

En Allemagne, la dépendance est une circonstance atténuante. Apparemment, jamais personne, avec l'appui d'un psychiatre, n'a affirmé être psychologiquement dépendant du cannabis pour échapper à une sanction, mais c'est théoriquement possible.

En dernier ressort, tout dépend de l'opinion du juge, car du petit au grand délit il n'y a qu'un pas !

POLICE ET CANNABIS

On les surnomme les taureaux (*die Bullen*). Ce sont les flics allemands, et s'aidant des statistiques et de l'expérience de leurs collègues, ils ont dressé le portrait robot du « drogué moyen ».

En général plus jeune que son dealer, portant cheveux longs et chaussé de baskets, dédaignant le sport, l'*Homo cannabicus* allemand a entre 15 et 35 ans. Il refuse de s'adapter, vit la nuit, se lève donc fort tard et crache sur la société de production.

Au volant d'une voiture déglinguée, il rejoint son appartement communautaire souvent sombre... L'encens et autres babioles asiatiques sont des indices de taille.

Si le fumeur n'est pas étudiant, il est chômeur, stagiaire, souvent sans ambition et paresseux. Il lui arrive cependant d'être cultivé. Il s'intéresse alors à l'orientalisme, la sociologie, la politique versant gauche, la nourriture bio, les nouvelles formes de vie...

Comme en France, ce sont les usagers

simples et les petits dealers qui écopent. Hans Zühldorf, longtemps chef de la police allemande de Hambourg, écrivait : « Si la police était seulement capable de repérer les gros trafiquants, le problème des stupéfiants serait mieux résolu que par l'inculpation de nombreux usagers... » Et comme en France, l'Allemagne fiche les fumeurs, les met sur écoute et si on trouve lors d'une perquisition une balance, un couteau, une lettre allusive ou un relevé de comptes, ils serviront de preuves.

La plus active des associations luttant contre la prohibition s'appelle INHALE (*Initiative Haschisch Legal*) et son siège est à Berlin.



InHale
Initiative Haschisch Legal

Les arguments de l'association sont les mêmes qu'ailleurs, mais elle insiste particulièrement sur la base in-

table avec un psychologue et un médecin. Une fois l'autorisation obtenue, il pourrait consommer sur place toute drogue. Les produits proposés seraient de bonne qualité et un employé de la station accompagnerait l'amateur lors de son expérience.

Actuellement, entre 2,5 et 5 millions d'Allemands useraient et abuseraient de cannabis... Combien depuis le 3 octobre 1990, jour de la réunification ?

Étant donné une loi bien floue qui donne trop de pouvoir aux juges (lesquels sont parfois les derniers vestiges du nazisme), les jeunes Allemands, fumeurs ou héroïnomanes, s'échappent vers la Hollande où ils trouvent avec facilité des produits moins chers et de meilleure qualité, si bien, d'ailleurs, que la plupart des junkies morts dans l'exercice de leurs fonctions sont des jeunes Allemands fuyant un pays où ils sont généralement activement recherchés.



EXTRAIT DE *HANF HANDBUCH* DE HAINER HAL. CE LIVRE PARU EN 1986 EST INTERDIT PARCE QU'IL EST CONSIDÉRÉ COMME « SOZIALISTISCH DESORIENTIEREND » POUR LA JEUNESSE ALLEMANDE.

justifiée d'une loi qui interdit le cannabis en invoquant tout d'abord les risques sur la santé que son usage engendre chez le consommateur.

Les Verts (*die Grünen*) ont proposé un modèle d'une politique alternative des drogues : le taux de THC serait la base de toute punition. La possession serait punie d'une amende de 300 F jusqu'à 5 grammes de THC et de 30 F par plante. Qui possède plus de 200 grammes de THC paierait 750 F par gramme ou 60 F par plante, et une inscription au fichier du chanvre.

Manfred Josuttis, lui, préconise la création de « stations de drogue ». Tout possédant serait soumis à un entretien préa-

- S'il vous plaît ?

- Quoi encore ?

- Vous avez oublié la Finlande...

- La Hollande qui se bat contre vents et marées pour défendre une politique novatrice, vous attend à la page suivante.

- La Finlande et le Danemark...

- Je sais. Et dans le désordre la Suède, le Luxembourg, l'Autriche, le Danemark, la Grèce, le Lichtenstein...

- Et la principauté d'Andorre...

- ... Mieux ! tous les pays de l'Est dont les frontières vont s'ouvrir au cannabis prochainement.

- D'accord ! Mais de tous les États qui entourent notre pays, vous en avez tout de même oublié un de taille...

- Je vous attendais au tournant : l'Italie... L'Italie de Marco Pannella fumant en 1975 lors d'un meeting pour la dépénalisation à l'Italie de Marco Taradash élu sur une liste anti-prohibitionniste et siégeant au parlement européen depuis 89.

- Mais encore, monsieur Cannabis ?

- Je suis fatigué... Feuilletez la « Revue de presse » mondiale et vous apprendrez tout sur l'Italie.

AU ROYAUME DES AVEUGLES,

Résultat incontesté d'une santé robuste, la Hollande prospère excédentaire. Ses grandes entreprises accroissent leurs bénéfices et étendent leurs pertes dans l'ensemble européen dominé par les grands États ? bataves montre qu'ils ont su traiter leurs problèmes sociaux avec autant de réalisme, mettre sur pied une politique sanitaire qui n'aggrave pas les maux qu'elle entend

La Hollande est à ce jour le seul pays légal à avoir instauré une distinction nette entre les drogues comportant des risques inacceptables et le cannabis. Se rendant compte de la spirale de violence, de corruption et de sang que la prohibition engendre, elle a osé poser la question de l'intégration du phénomène des drogues douces dans la société en l'accompagnant de mesures concrètes qui sont loin de satisfaire tout le monde.

En dépit de ses bons résultats économiques et sociaux, la Hollande est devenue l'objet d'une critique où règne l'amalgame, et faire progresser le débat dans un tel climat n'encourage guère l'optimisme !

Cap donc sur la Hollande où tard dans la soirée les fenêtres restent grandes ouvertes. Pas de volets, pas de rideaux, chacun peut regarder ce qui passe chez son voisin... Cet usage ne date-il pas du XVII^e siècle où les gens bien-pensants n'avaient rien à cacher, et où seuls les papistes et autres mal-pensants fermaient leurs volets pour tenir des réunions dites suspectes ?

LA LÉGISLATION HOLLANDAISE

L'affirmation qu'au XVIII^e siècle une minorité de Hollandais mélangeaient leur tabac avec du cannabis vaut sûrement pour d'autres pays européens. Toutefois, on suppose qu'on ne trouvait pas de cannabis aux Pays-Bas en 1928, année où fut proclamée la loi sur l'opium. La possession, la fabrication, le trafic, l'importation et l'exportation



EN 1970, LES HIPPIES SE RENCONTENT

LES HOLLANDAIS SONT ROIS

avec une inflation quasiment nulle, une balance commerciale participations à l'étranger. Est-ce un besoin de s'affirmer face au risque de se Peut-être ! Un rapide regard sur l'histoire de nos amis de discernement et de sang-froid. La Hollande a compris l'urgente nécessité de guérir. Pragmatique, elle l'est, et ce pragmatisme est loin d'être irresponsable...



DAM - PHOTO ROGER-VIOLET.

étaient alors gratifiés de quatre ans d'emprisonnement ou d'une amende de 20 000 florins. Le chiffre extrêmement bas de 38 condamnations prononcées entre 1936 et 1960 montre clairement l'absence quasiment totale de l'offre et de la demande !

La situation bascule à partir des années 60 sous l'influence conjuguée du mouvement *beat* et de l'action menée contre tout conformisme bourgeois par des écrivains comme Jan Cremer, Simon Vinkenoog ou Jasper Grootveld. La ville d'Amsterdam est devenue le théâtre où il fait bon se défouler en participant à des *happenings* impromptus dans des lieux magiques... On fume ses premiers joints au «Melkweg», on discute avec les «provos» d'une politique à suivre, on couche sur le Dam et on fait l'amour sous le ciel menaçant du Vondelpark.

Dylan, en pleine euphorie, résume la situation : «*Times, they are a-changin'.*»

Les pouvoirs publics, un moment dans l'expectative, mais guidés par un bon sens pragmatique, décident d'étudier les avantages et les inconvénients d'une éventuelle «décriminalisation». En 1972 paraît le rapport Baan, lequel préconise de faire une différence selon le risque que l'usage de la drogue causerait à la société, ce qui logiquement devrait

se traduire par une distinction entre drogues douces et drogues dures. Poussé par une fièvre libérale, il envisage même un contrôle par l'État, qui fixerait les prix et le pourcentage maximum en THC (entre 1 % et 5 %).

Selon une logique implacable, le rapport Baan argumentait qu'une telle politique supprimerait tout circuit illicite bien qu'il ait prévu une sensible augmentation du nombre d'usagers... La suite démentira l'optimisme des rapporteurs, car loin d'augmenter, le nombre d'usagers habituels âgés de 13 à 25 ans est passé de 15 % à 12 % entre 1973 et 1983. À titre indicatif, pour la même année 1983, le pourcentage était de 18 % en Allemagne !

Esprit ouvert, curieux, d'une nature généreuse, la Hollande va assimiler les quelque huit mille ouvrages consacrés au cannabis et ses dérivés répertoriés par l'Américain E.L. Abel.

Parmi tous ces livres, une étude de B.D. Johnson relative aux «subcultures» créées par les usagers, retient l'attention. Relayé dans ses conclusions par le chercheur H. Cohen, la Hollande prend résolument le chemin d'une modification de la loi sur l'opium.

Les deux auteurs observent que les effets de la drogue sur l'usager dépendent du milieu où cette dernière est offerte, vendue et consommée. La fameuse *stepping stone theory* (la théorie de l'escalade) trouvait ici une vérification empirique à partir des caractéristiques du milieu et non pas à partir des propriétés de la drogue utilisée. La loi de 1976 tiendra compte de leurs observations puisque son objectif premier était d'empêcher que des adolescents ne fassent connaissance avec des drogues plus dures. En isolant le marché des drogues douces, le législateur espérait contenir la progression de l'usage des drogues dures.

Cette politique originale, souvent contestée par la communauté internationale, trouvera l'occasion de s'exprimer concrètement avec l'application de la loi de 1976.

LA LOI DE 1976 ET SON APPLICATION

Le régime de «prohibition douce» réservé au cannabis est la caractéristique principale de la loi de 1976. Assortie de peines allégées par rapport au droit commun, la loi punit d'un mois de prison et/ou de 5 000 florins celui qui fabrique, vend ou se trouve en possession de moins de 30 grammes de cannabis; si cette quantité est alourdie de quelques

grammes, on comptera les moutons pendant deux ans ou on paiera une note de 100 000 florins.

L'importation et l'exportation sont punies de quatre ans de prison et/ou d'une indulgence qui vous coûtera 25 000 florins. Comme le note Francis Caballero à juste titre, la «contraventionnalisation» du délit d'usage n'est donc pas une dépénalisation totale. L'usage ou le commerce de détail sont toujours punissables, mais ne sont plus considérés comme des crimes. Notons que le législateur a augmenté de 4 à 12 ans la peine prévue pour les trafiquants de drogues dures !

Véritable sujet cactus, la loi de 1976 et sa mise en application ont suscité plus d'une critique, même parmi les Hollandais.

Comme la plupart des pays européens, la Hollande a signé les accords qui la lient à la Convention unique de 1961 et le protocole signé à New York en 1972. Le législateur a certes le droit d'atténuer les conséquences liées à l'utilisation et au commerce sur le territoire national, mais il n'a pas le droit d'envisager une dépénalisation totale.

Qualifiée par l'étranger de «permissive», «laxiste» ou «pragmatique», la mise en pratique de la loi de 1976 est considérée par plus d'un responsable comme trop opaque par rapport à la «loi».

À la suite du rapport Baan et de nombreuses enquêtes sur le terrain, le législateur a tenu compte de l'image perçue dans la société en même temps qu'il a voulu encourager de nouvelles formes de contrôle social direct sans prêter le flanc à une interprétation malveillante.

Le débat a souvent oscillé entre l'avocat d'une «légalité» pour qui «la loi c'est la loi», et l'apôtre de la «légitimité» qui cherche avant tout l'intérêt des partis, c'est-à-dire la clarification d'un rapport entre le but recherché et les moyens mis en œuvre. À ce niveau, la politique poursuivie dépend du ministère du Bien-Être, de la Santé publique et de la Culture, mais il appartient au ministère de la Justice de se prononcer en dernier ressort.

D'un point de vue pratique, toute opération résulte d'une consultation triangulaire dans chacun des dix-neuf arrondissements juridiques qui composent les Pays-Bas et à laquelle participent l'officier de justice représentant son ministre, les maires des grandes villes et les chefs de la police. À l'évidence, chacun argumente guidé par ses convictions personnelles, intérêts inavoués ou contradictions naturelles.

Cette politique décentralisée interdit toute vision globale, c'est-à-dire cohérente et homogène. Des reportages nous montrent un juge pince-sans-rire incommodé par la présence d'un dealer auquel il n'a rien à reprocher, alors qu'à vingt kilomètres de là, le commissaire Rambo se livre à une chasse sans pardon.

L'influence de l'étranger est surtout sensible à la frontière allemande. En 1978, déjà, les autorités hollandaises prenaient la décision d'interdire la vente des drogues douces aux jeunes Allemands qui, amentés par leur presse, venaient chaque week-end acheter leur «dose». Toutefois, cela n'a pas empêché la ville d'Arnhem, elle aussi située à la frontière, de promouvoir une politique plus que libérale comparée à celle des autres villes situées à l'intérieur du pays.

LE CAS D'AMSTERDAM

Vilipendée comme plaque tournante du trafic international, Mecque incontestée de toutes les débauches, Sodome et Gomorrhe version an 2000, la ville d'Amsterdam s'est vêtue de l'habit du bouc émissaire.

La fainéantise caractérisée de certains journalistes et la presse à sensation, par son insipidité mensongère, ne sont guère propices à élever le débat. La désinformation érigée en principe, l'amstellodamien s'avance tel Don Quichotte vadrouillant derrière le vent qui fait tourner ses moulins, et prétend saigner pour le reste du pays, l'Europe, le monde !

Ordinairement, la politique menée dans les grandes villes est assurément moins sévère que dans les petites villes et villages de province. Et pourtant, Amsterdam est l'exception qui confirme la règle. Elle est devenue le lieu où on interdit ce qui est permis dans des villes à quelques kilomètres de distance. Qualifiant la politique d'Amsterdam en la matière, A.C.M. Jansen usait d'une formule lapidaire : «Par malchance, c'était une politique intelligente !» Quelques faits nous aideront à éclaircir ce paradoxe...

Symbole des *sixties*, Amsterdam a attiré les jeunes. Quand ils arrivèrent dans ses bras, l'aura cannabique les tenait éloignés de la *Ronde de nuit* de Rembrandt, et comme l'a démontré une vieille loi économique, toute demande crée l'offre.

L'étranger voit d'un mauvais œil ces jeunes qui, à la recherche de sensations nouvelles, accourent vers Amsterdam, où on trouve, paraît-il, du hasch par kilogrammes.

Or, il est vrai que certains membres du conseil municipal ont exercé par le passé une pression politique sur le maire afin qu'il adopte une attitude clémentine envers les adeptes de la fumette. Il est également indéniable que le même conseil était l'instigateur de l'affaire du «Happy Family» qui a connu un retentissement international. Fonctionnant comme une Armée du Salut sans alléluia, les *have not* venaient y passer le temps, prendre un repas gratuit et fumer un joint. En suggérant qu'on y faisait commerce de cannabis pour plusieurs centaines de milliers de florins par an, le fisc fut alerté et les subsides retirés du jour ou lendemain... Il ne restait plus à «Happy Family» qu'à fermer ses portes.

Pourquoi a-t-on interdit la publicité sur les devantures des *coffee-shops* d'Amsterdam tandis qu'elle est toujours tolérée dans certaines villes ? De l'avis de quelques-uns, cette décision pourrait inciter les jeunes à fréquenter les dealers de rue et les drogues dures, car comment trouver l'endroit où l'on vend du cannabis si rien ne l'indique ?

Pourquoi a-t-on mis fin au service téléphonique «Blow-Home» après quelques semaines et pourquoi fonctionne-t-il toujours dans d'autres villes comme Rotterdam ou Breda ?

Pourquoi ? Mais, parce que sans cesse apostrophée par ses voisins européens, Amsterdam, devenue prudente, ne veut plus passer pour la vitrine européenne du cannabis.

L'ANNÉE 1993

Il suffit d'un petit tour dans le monde du droit comparé pour vite découvrir de substantielles différences entre les politiques des États signataires de la Convention unique. Certes, un accord unanime existe et porte principalement sur la répression accrue du trafic, mais de singulières nuances sautent aux yeux de quiconque s'aventure entre les divers systèmes pratiqués.

L'article 13 de l'Acte unique entré en vigueur le 1^{er} juillet 1987 est une source d'inquiétudes pour tous ceux qui émettent des réserves à la libre circulation totale des personnes, des marchandises, des services et des capitaux.

En dehors des variations entre les systèmes policiers d'un pays à l'autre, on distingue également une sensible différence entre les systèmes juridiques : «Système accusatoire où les enquêtes sont menées par la police et les indices de preuve recueillis portés devant la justice, et système inquisitoire dans lequel les autorités judiciaires dirigent les enquêtes de police dès le début de l'affaire».

Allant d'une certaine permissivité à la plus grande rigueur, il n'y a pas de doute que 1993 posera de petites questions à la coopération internationale et à l'harmonisation d'une politique juridique entre les pays membres de la CEE.

Prévoir certaines modifications de la législation nationale afin d'aboutir à une harmonisation (uniformisation) ne suffit sûrement pas. Les moyens « détournés » d'aborder les problèmes, comme cette disposition prévoyant que la Hollande ne vendra plus de drogues douces aux ressortissants allemands, sont d'ores et déjà jugés insuffisants. Tous les pays devront donc ratifier la convention des Nations unies de 1972 sur les stupéfiants et les substances psychotropes et promulguer la législation nécessaire qui en découle.

La convention complémentaire de Schengen, signée le 19 juin 1990 par la France, l'Allemagne et le Benelux, souligne explicitement l'engagement pris par les cinq en conformité avec les conventions existantes des Nations unies.

Depuis l'entrée en vigueur de l'Acte unique, l'agitation s'amplifie aux frontières bataves car - comme le prétendent les Allemands - un mauvais vent venu de l'ouest leur souffle dans les narines !

Peu avant les négociations de Schengen, un membre influent de la délégation hollandaise ne cachait pas son opposition à toute tentative d'un retour en arrière. La France, la Belgique et le Luxembourg adoptèrent une position d'attente laissant aux frères ennemis le soin de débayer le terrain.

Toute initiative d'harmonisation n'offre guère le choix qu'entre deux solutions : ou bien la révision des législations nationales, ce qui, pour chaque pays, impliquerait des choix politiques insurmontables, une perte de temps certaine et un travail énorme ; ou bien la conclusion d'accords concernant la remise entre les mains des autorités de son pays qui-conque a enfreint la loi d'un pays signataire. Ne manquant pas d'humour, la délégation hollandaise sortait un curieux compromis de son chapeau : tout Allemand arrêté par la police hollandaise ne serait pas poursuivi par la justice, mais remis entre les mains des autorités allemandes. Les Allemands n'ont pas dit non, tout en sachant que personne n'est arrêté en Hollande pour usage ou possession de quelques joints... La proposition est risible, car peut-on s'imaginer un Hollandais arrêté en Allemagne et aussitôt relâché en arrivant dans son pays ?

Il existe entre la législation hollandaise et allemande un bon nombre de différences portant sur des détails, mais

point sur l'essentiel, à savoir que les drogues douces restent toujours prohibées par la loi sur l'opium de 1976. La pierre d'achoppement n'est autre que la politique mise en œuvre par la Hollande. En effet, l'opinion allemande ne peut admettre que sa jeunesse abuse des libéralités pratiquées de l'autre côté de ses frontières. Pourtant, il existe des différences *intra muros* : peut-on parler d'une politique homogène quand on compare Hambourg à la très conservatrice Bavière ? Et que penser d'un rapport allemand (1989) dans lequel on prétend que 80 % de l'héroïne consommée en Allemagne vient de Hollande ? Les Hollandais sont polis, mais ils pourraient rétorquer que 90 % de leur héroïne parvient de l'Allemagne grâce à la connection turque qui transite par le pays. Par ailleurs, une récente enquête dans les zones frontalières démontre que 15 % seulement des consommateurs allemands de cannabis se déplacent en Hollande.

Le « haschlobby » hollandais se mobilise, car si l'Allemagne obtient gain de cause, le régime libéral hollandais risque d'être remis en question.

Une certaine xénophobie gagne les Hollandais. De plus en plus nombreux sont ceux qui prétendent que la loi de 1976, votée par et pour les Hollandais, ne regarde en aucun cas l'étranger qui ne fait qu'en dénaturer l'esprit. Ce qui en toute logique pourrait signifier que les *coffee-shops* ne seront bientôt plus accessibles qu'aux seuls Hollandais...

La question reste posée : peut-on partir de l'idée d'une harmonisation au risque de se perdre dans des considérations irréalistes ? Ou doit-on, au contraire, mettre en évidence la nécessité d'une normalisation des stratégies pratiquées ? À partir de là, une normalisation ne signifie pas forcément qu'on dépénalisera tout usage et tout commerce, mais que toutes les mesures exorbitantes touchant le cannabis seront abrogées au profit d'un équilibre entre drogues légales et drogues illégales. Les chiffres parlent d'eux-mêmes. Chaque année, 100 personnes meurent par l'héroïne, 6 000 par l'alcool, 18 000 par le tabac, et cela rien que pour la seule Hollande. Comme le mentionnait déjà le rapport Pelletier : « La société qui permet l'alcool, le tabac ou les tranquillisants n'échappe pas à l'ambiguïté générale. »

Dans l'optique de 1993, avancer des solutions à l'impasse dans laquelle se trouvent les politiques actuelles signifierait obligatoirement une révision de la Convention unique devant les Nations unies.

LES COFFEE-SHOPS



PHOTO MATTHIEU

Un petit détour par le *coffee-shop* le plus proche est devenu l'impératif hebdomadaire de nombreux Hollandais. Le cultivateur de tulipe troque régulièrement sa combinaison bleu turquoise contre une chemisette polychrome rasta.

Aucune ressemblance avec le hippie des *sixties*, le prophète spéculant sur la nature corrompue des choses; le cannabiphile hollandais se veut responsable, se considère comme respectable, et bien que montré du doigt par la presse internationale, il ne semble jamais ramper sous le poids des forces maléfiques du diable cannabis.

Des récentes manifestations réunissant exploitants, dealers, et des centaines de consommateurs de plusieurs pays, ont remis les *coffee-shops* à la une. En regardant l'horizon 1993, la crainte se précise d'autant que les accords de Shengen ont d'ores et déjà mis leur existence en question.

Ajustons notre tir tout en essayant de rester le plus objectif possible, car l'univers fascine, attire, fait reculer parfois, mais ne vous laissera jamais indifférent !

Sorte de substitut de notre maison de jeunes, le *coffee-shop* est un lieu de tolérance officialisé, où s'est exprimé

de manière explicite et formelle le développement de ce que nous sommes en droit d'appeler «la démocratisation du cannabis».

Les *coffee-shops* ont vu le jour comme des champignons dès que les autorités se sont montrées compréhensives à leur égard, et ce malgré l'interdiction de tout usage et commerce. Avec Amsterdam comme signe avant-coureur, la culture des *coffee-shops* s'est développée dans toute la Hollande. Évalués à près de 800, ils sont près de 300 dans la seule ville d'Amsterdam.

Malgré l'évidence du commerce de cannabis à Amsterdam, plus de 75 % de la population de plus de 16 ans n'a jamais goûté à la drogue, et en 1987, moins de 10 % de la population a fumé du haschich. Par ailleurs, le chiffre total des utilisateurs de cannabis en Hollande est estimé à 300 000, soit moins de 2 % de la population.

1960. Les premiers *blowers* se donnent rendez-vous dans les clubs excentriques d'Amsterdam (le «Casablanca», le «Lucky Star» et le «Sheherazade») où les Surinamiens ont introduit plusieurs variétés de hasch et de marijuana.

On se croise chaque jour au centre ville, autour de la «Leidseplein», et on passe ses journées au café «Lieverdje» mis à la disposition d'une faune bigarrée par le géant du tabac hollandais, «Mr. Hunter».

Composée de *beatnicks*, provos et traîne-savates de tout poil, la troupe participe quasi religieusement à des *happenings* organisés par Roel Van Duijn et Rob Stolk. «Lieverdje» est proclamé «symbole du consommateur-toxicomane de demain». On invite le cultivateur à semer du cannabis et on baptise ses petites filles d'un drôle de prénom : Marie-Huana. Autour des années 70, l'usage de cannabis est devenu le *flower power*, on deale sur le Dam ou dans le Vondelpark et les centres alternatifs («Melkweg», «Paradiso», «De Kosmos» ou «Provadya») tolèrent un dealer maison.

De drôles d'initiatives se multiplient : Radio Vara donne les cotes du libanais et du marocain dans une émission réalisée par le fils du ministre de la Santé, on fume même au Conseil des ministres... À l'occasion du festival pop de Kratingen en 1970, la police fait savoir qu'elle n'interviendra pas : le joint est pour la première fois consommé massivement lors d'un rassemblement public.

Une «subculture» étant créée, les autorités redoutent les conséquences négatives et tentent d'élaborer une stratégie à partir du rapport Baan. La situation ne changera guère pendant quelques années, les parties semblent s'ignorer et

il faudra attendre 1975 pour qu'on discute pour la première fois d'une éventuelle réglementation de la vente des drogues douces.

1975. À La Haye, comparaît un homme accusé d'avoir vendu du cannabis dans une maison de jeunes. Il défend son activité en avançant l'argument du danger réel de voir les jeunes se ruer sur des drogues plus dures. Le grand public s'émue, des pourparlers s'engagent entre les maires des quatre plus grandes villes, les officiers de justice et leur ministre.

1978. On établit des règles concernant les dealers maison : «On ne donnera que peu de priorité à la recherche d'un dealer tant qu'il travaille en confiance et sous la protection de la direction du centre, tant qu'il exerce seul son commerce et qu'il ne le fait pas de manière provocante et tant qu'il ne s'affiche pas publiquement !» *dixit* le ministère de la Justice de l'époque. Une situation de non-application des peines prévues par la loi de 1976 facilitera la vente relativement publique des drogues douces, bien que dans certaines villes on refuse de jouer le jeu.

Au début des années 80, on assiste à un glissement des points de vente dans les maisons de jeunes vers des établissements «horeca» (l'hôtellerie, la restauration et les cafés) où des dealers étaient tolérés par certains patrons.

Dès l'entrée, l'œil est attiré par un écriteau en plusieurs langues : «Entrée interdite aux mineurs de moins de 16 ans. Pas d'agression. Pas de commerce ni d'usage de drogue dure. Pas de recel. Pas de violence. Quiconque enfreint le règlement s'expliquera avec la police !»

On est prévenu et gare à celui qui se croit plus malin que le patron dont le regard plane un peu partout. S'il est vrai que le comportement des autorités s'explique en grande partie par les résultats obtenus en matière de séparation drogue dure drogue douce, ce sont néanmoins les exploitants qui se sont donnés une image de marque. Le slogan «*I hate hard drugs*» placardé, il n'est pas rare de trouver sur le comptoir une information sur les conséquences de l'usage des *hard drugs*, et à quelques brebis galeuses près, les propriétaires proscrirent tout commerce de drogue dure. Commerçants, il le sont, mais pas à n'importe quel prix !

Aussi paradoxal que cela puisse paraître, les producteurs, commerçants, dealers et consommateurs sont tous impliqués dans une toile d'illégalité. Quiconque cause à un te-

nancier de *coffee-shop*, parle à un criminel, car au risque de voir couler son affaire, l'exploitant est bien obligé d'approvisionner sa cambuse en parcourant régulièrement la ville avec deux ou trois kilos de cannabis dans son cabas. Ensemble hétéroclite, chacun manipule les *soft drugs* guidé par son expérience et par un esprit d'entreprise braqué sur la concurrence.

Bon nombre de propriétaires ou d'exploitants (gérants) étaient déjà dans le secteur «horeca» et ont changé leur *business* du ventre et du sommeil pour celui du *stuff* plus lucratif. Certains ne s'en cachent pas, ils savent bien qu'ils agissent contre la loi, mais ils sont convaincus de remplir une fonction sociale positive et précise. Malgré la «priorité limitée» donnée à sa recherche, n'importe quel exploitant peut se retrouver dans l'obligation de fermer boutique du jour au lendemain. Craignant aussi bien la police que les braqueurs, il n'exerce pas un métier de tout repos, mais la conscience professionnelle semble passer avant l'argent...

Henk de Vries, le patron du «Bulldog», a fait fortune dans le cannabis grâce à son sens prononcé des affaires. Il possède des bars, une entreprise de location de vélos et il projette d'organiser des week-ends à Amsterdam avec «paquets surprises» en prime.

Si le propriétaire ne vend pas directement lui-même, il loue une table à un ou plusieurs dealers. Dès qu'ils sont en rupture de stock, ils courent se ravitailler parfois dans leur voiture garée à côté et défendue par un molosse. Le dealer travaillant dans un *coffee-shop* vit plutôt bien de ses activités (entre 500 et 5 000 florins par mois, environ de 2 000 à 20 000 F). Travaillant dans la clandestinité et agissant sans infrastructure légale, il se considère comme *partner-in-crime* et sait qu'il exerce un métier dangereux. Quant au grossiste, il finance parfois l'ouverture d'un établissement à condition d'avoir la priorité sur les ventes.

En dehors des touristes qui durant l'été nourrissent les *coffee-shops* (certains ferment à la morte saison), le plus gros des clients habituels viennent de tous les horizons.

À partir de 1970, la consommation du cannabis s'est étendue aux classes moyennes, ce qui a entraîné un déluge d'informations scientifiques sur le sujet.

Les propriétaires sont généralement d'accord pour comparer leur *coffee-shop* à un «pigeonnier» où on côtoie aussi bien le professeur d'université, le chômeur, l'adepte de l'école buissonnière que l'employé entre midi et deux. Le client hollandais vient souvent seul, achète son «joint» (4,5

florins) et disparaît aussitôt. Dans bien des cas, il ignore ce qu'il achète, paie le prix sans rouspéter contrairement à l'étranger qui inspecte le contenu du sachet et marchandé parfois le prix à payer.

Les *coffee-shops* sont souvent bien achalandés. Les sachets coûtent entre 5 et 25 florins et on trouve jusqu'à 15 sortes de haschich. Au menu : du « noir », pas toujours à la hauteur de son appellation, et d'excellents « marocains » dont un quart seulement revient aux autochtones...

D'après une estimation récente, la Hollande produit près de 20 % de sa consommation et sa *sensemilla* a fait baisser de moitié le prix de l'herbe sur le marché. À la fin de 1988, la marijuana hollandaise était vendue 4 florins le gramme et *High Times*⁽¹⁾ ne tarit pas d'éloges sur la qualité du chanvre hollandais. On peut lire, toujours dans *High Times*, qu'un des quatre plus gros cultivateurs hollandais exportait vers l'Amérique pour plus d'un million de florins de graines en 1985.

D'après le professeur américain R. Warner, l'usage des drogues douces est devenu aujourd'hui l'apanage d'un monde de connaisseurs discrets, une drogue d'exception essentiellement réservée aux pauvres... Selon A.C.M. Jansen, cette analyse vaut pour la Hollande et explique le peu d'intérêt des jeunes Hollandais pour le cannabis en même temps qu'augmente la consommation d'alcool.

Dans toute société pluriforme et démocratique, l'honnêteté exige qu'on évalue les problèmes en fonction de plusieurs paramètres. Il ne s'agit pas d'avoir un estomac d'autruche ou de pratiquer sa politique : force est de constater que la Hollande, en donnant la priorité au combat contre les drogues inacceptables, a su mener une politique conforme aux exigences d'une majorité composée de toutes les couches sociales. Loin de crier victoire, l'autorité hollandaise ne cache pas sa méfiance envers une information qui ne repose pas sur les résultats d'une expérience vécue. La manière dont elle a réalisé la séparation entre le commerce détaillé des *soft drugs* et celui des *hard drugs* nous paraît positive. L'intégration des *soft drugs* dans la société doit se faire par étapes, avec mesure et sans brusquer des habitudes acquises. Certains jugent une légalisation hâtive peu raisonnable, car elle mettrait en péril la survie des *coffee-shops* qui n'existent que grâce à une application intelligente de la loi de 1976... Imaginons un instant nos joints roulés comme des brunes dans le supermarché d'en face !

HANS CHRISTIAAN



Pour en savoir plus :

- A. C. M. Jansen, *Cannabis in Amsterdam. Een geografie van bashish en marijuana*, Muiderberg, Dick Coutinho, 1989.
- Commissie BAAN, *Achtergronden en risico's van druggebruik*, 's-Gravenhage, Staatsuitgeverij, 1972.
- F. Caballero, *Droit de la drogue*, Dalloz, 1989.
- E. L. Abel, *Maribuana, The first Twelve Thousand Years*, New York/London, Plenum Press, 1980.
- B. D. Johnson, *Maribuana Users and Drug Subcultures*, New York, Wiley, 1973.
- H. Cohen, *Drugs, druggebruikers en drug-scene*, Alphen a/d Rijn, Samson, 1975.
- R. Warner, *Invisible Hands. The Marijuana Business*, New York, Beech Three Books, 1986.
- L. H. C. Hulsman, *Die Entwicklung der Cannabisdiskussion in Holland 1964-1980* in : W. Burian & I. Eisenbach-Stangl (Hrsg.), *Haschisch : Prohibition oder Legalisierung. Ursachen und Folgen des Cannabisverbots*, Weinheim & Basel, Belz Verlag, 1982.
- E.L. Engelsman & R. J. Manschot, *Toelichting op de optumwet B.*, Lelystad, Vermande, 1985.
- S. Schama, *The embarrassment of riches. An interpretation of dutch culture in the Golden Age*, A. A. Knopf, New York, 1987.
- *L'Antiprobibitionniste*, numéro 1, janvier 1990.

(1) Si vous désirez en savoir plus sur *High Times*, précipitez-vous p. 270.

AVENTURE EN

Le paysage était devenu assez vite montagneux. Aux plaisanteries du début, les gars avaient opposé le silence. Le rythme de la marche était plus régulier; plus lourd aussi.

La piste large où nous avait déposé le véhicule changeait à chaque tournant.

Elle devenait plus cahotante, tantôt coupée par des éboulis, tantôt décorée sur les bas-côtés par des restes d'embuscades : vieux camions rouillés, vieux blindés déchirés.

Je rejoignis Michel qui marchait à quelques mètres en compagnie du commandant.

- Crois-tu qu'ils aient prévu une halte ?

- J'espère ! Parce que je ne pourrai pas marcher toute la nuit, et la belle étoile dans ces montagnes, ça ne doit pas être très reposant !

Je m'approchai du commandant.

- Commandant, qu'est-ce que vous nous réservez pour ce soir ? Un petit hôtel ou une caserne de campagne ?

- Vous savez, Ballester, la région n'est pas libérée depuis longtemps et on ne peut pas toujours prévoir quel sera le comité d'accueil. Même si nous avons des accords, tous les groupes ne sont pas forcément très amis ! Le *marquaz* où nous allons appartient à des résistants des phalanges intégristes. Leur commandant a une bonne réputation dans la résistance, mais il est en opération en ce moment, et c'est son second qui dirige...

- Eh bien ! En principe nous avons de

bonnes relations avec les PI ! La Blague m'a même dit qu'il était en train de négocier avec eux de grosses quantités d'armement...

- Bien sûr, bien sûr ! reprit le commandant. Mais ceux du maquis n'ont pas toujours tous les renseignements, alors ils font des interprétations - comment dire ? - personnelles...

Michel, à ce moment, avait l'air de se moquer complètement de la discussion. Il avait même légèrement traîné la patte et je dus faire un bref arrêt pour me remettre à son niveau.

- Tu entends le chef, Michel ?

- Oui, oui ! (Il baissa la voix.) Mais je crois qu'il en rajoute un peu pour nous intimider; ça renforce son autorité. Ou alors il se joue le jeu à lui-même... Il a beau être galonné, il est encore bien jeune, notre commandant !

Michel roulait dans sa paume une boulette sombre. Il la triturait tranquillement, et, me regardant, il l'envoya dans sa bouche comme un cachou.



AFGHANISTAN

- Tu veux une boulette ? Je l'ai achetée hier dans la zone tribale. Ils prétendent que c'est ce qu'on peut trouver de mieux et au meilleur prix sur toute la planète, dit-il avec un sourire ironique.

- Allez ! Envoie !

Ayant avalé la boulette, je songeai à la zone tribale que nous avions traversée la veille. Dans un des villages où nous nous étions arrêtés, nous avions pu observer stupéfaits les étals offrant des pyramides de pains de haschich marqués de



l'emblème de la région productrice : un aigle d'or.

Dans une échoppe nous avons trouvé des étagères regorgeant de sacs en plastique transparent remplis de poudre claire : morphine base, héroïne, les gros marchés de la drogue se faisaient là.

D'autres boutiques vendaient des armes. Une faune de guerriers et de marchands déambulaient et faisait leurs emplettes.

- Ici se fait tout le ravitaillement de la résistance, nous avait expliqué le commandant. Drogue contre armement. Vous

pouvez trouver tout le matériel militaire que vous désirez, à condition d'y mettre le prix : de la simple Kalachnikov au char d'assaut ou au canon longue portée.

...Ahurissant !

Nous nous étions arrêtés près d'un énorme précipice. La troupe était déjà loin, sauf le « fermier » qui nous attendait à une vingtaine de mètres.

Il aurait presque fallu courir pour nous remettre à la hauteur du groupe. Comme nous nous remettions en route d'un pas





rapide, notre guerrier nous fit signe de ralentir, et s'approchant avec un sourire malin, il pointa la crête avec son arme pour signifier que des copains devaient vérifier les alentours.

C'était un peu inquiétant d'être à la merci de ces gars et d'une éventuelle attaque. Je m'arrêtai subitement et, posant mon sac à terre, j'en sortis un petit revolver automatique que m'avait donné La Blague. Michel me regarda et se décida à dégrafer l'étui de son Magnum de l'armée.

En quelques minutes, la nuit avait fait un bond en avant et le dernier morceau de crête incandescente disparut.

Dans l'ombre, on distingua soudain des voix; surgit alors la silhouette noire d'une grosse bâtisse. Une voix sortait du bourdonnement des discussions et elle semblait fort amicale. Deux gars d'un même village ou d'une même famille s'étaient retrouvés, et leur appartenance à deux branches différentes de la résistance n'altérerait en rien la joie de pouvoir se donner des nouvelles de là-bas.

Notre commandant parlait avec un militaire qui nous parut être le responsable de garde.

Quand ils nous virent, ils s'approchèrent et l'on nous conduisit vers une pièce sombre où quelques nattes avaient été jetées à la hâte.

Après que nous nous fûmes installés, un plateau de thé arriva et l'homme de garde servit silencieusement chacun de nous. Nous le regardions accomplir les vieux gestes cérémonieux. Notre commandant prit la parole :

- Contrairement à ce que je vous ai dit, le commandant du *marquaz* est ici. Lui et son second participent en ce moment même à une rencontre extrêmement importante si j'en juge d'après les personnalités qui ont été conviées... Tous les chefs coutumiers du secteur sont là ! Il s'agit sans doute de se partager les zones d'influence dans les dernières régions



libérées... On est allé lui faire part de notre arrivée, et je ne sais pas du tout comment il va le prendre !

Il eut un geste vague de la main et son regard eut une expression légère d'anxiété.

Il but une gorgée de son thé brûlant.

- Il peut se montrer irrité que La Blague vienne interférer dans ses affaires personnelles, ou considérer au contraire qu'un émissaire de La Blague est le bienvenu pour donner son avis... Nous prendre à témoin en quelque sorte, et cautionner par la même occasion les décisions qui seront prises.

Le commandant eut encore un geste angoissé vers sa moustache et ses cheveux. Puis il me regarda bien en face.

- Vous êtes seul ici, monsieur Ballester, habilité à parler au nom de La Blague. Bien sûr, vous n'avez pas de grade, mais

vu la constitution de votre escorte, vous avez beaucoup de pouvoir...

Je bus un peu de mon thé. La Blague ne m'avait donné aucune recommandation pour ce genre de circonstances. Son goût pour le mystère nous mettait parfois dans des situations plus qu'embarrassantes...

Des pas résonnèrent dans le patio, s'amplifièrent rapidement, et un groupe d'hommes entra dans la pièce.

L'homme de tête était évidemment le commandant. C'était un grand homme au visage maigre rongé par la barbe et aux mains noueuses mais longues. Sa djellaba était recouverte d'une chaude veste de peau.

- *As-salam 'aleikum !*

- *Wa 'aleikum as-salam !*

- Bienvenue, messieurs; je suis Ahmed Khaled, chef de la seconde région du front est. Je vous attendais, messieurs Ballester et Varin. J'ai reçu un message de mes supérieurs pour vous faciliter le pas-



sage, voire vous organiser le voyage jusqu'au Grand Port. Nous étions précisément en réunion avec les coutumiers pour préparer un plan; puisque vous êtes ici, il vous appartient de vous joindre à nous ! Ou peut-être êtes-vous trop fatigués ?...

Son œil se fit dur et calculateur.

Après avoir bu le thé, Ahmed Khaled nous fit visiter le *marquaz*. C'était une *kbala*, maison de propriétaire destinée à plusieurs familles, reconverte pendant cette période de guerre en un repaire militaire. Les murs étaient épais et les quinze à vingt pièces de la petite forteresse accrochée à flanc de coteau étaient assemblées en un dédale où l'on s'orientait avec difficulté.

Au cœur de ce labyrinthe, Ahmed Khaled nous fit admirer son entrepôt d'armes :

- 5 200 armes automatiques légères, 700 fusils de haute précision, 150 vieux



Stinger, mais qui marchent encore très bien, et 85 grosses pièces... À peu près autant de matériel dehors, en opération. Nous pouvons déséquilibrer Hassel Farah sur tout le front est; malheureusement ce chien tient le défilé de Mokhtar, ce qui interdit toute progression à l'ouest.

Dans ses yeux se lisait une détermination où couvait le fanatisme.

Il nous précéda et nous fit entrer dans une grande salle austère, éclairée par deux petites fenêtres à barreaux en croix où une assemblée muette nous attendait. Le conseil des barbes grises était installé



en trois cercles concentriques, sur des nattes; quelques-uns buvaient du thé. Le long des murs, l'escorte des dignitaires était réunie. Une centaine d'hommes au visage sévère, dont toutes les armes avaient été appuyées aux murs.

- *As salam 'aleikum* !

- *Wa 'aleikum as-salam* !

Tandis que Ahmed Khaled expliquait qui nous étions, le cercle des vieux s'ouvrit pour nous laisser place. Du thé nous fut servi, et la discussion commença. Le problème, expliquait Khaled, est de définir un itinéraire et coordonner l'action de tous les chefs concernés; en cas



d'imprévu, d'avoir des relais de remplacement.

Au début de la discussion, notre commandant s'était placé entre Michel et moi, légèrement en retrait, et s'efforçait de nous traduire les interventions importantes.

À la suite de quelques mots en arabe que lui décocha Ahmed Khaled, ses traductions devinrent plus rares. Visiblement, la censure d'Ahmed eut pour effet de délier les langues. La discussion s'anima, à tel point qu'un des vieux qui venait de tempêter s'agita, se leva et sortit.

Aussitôt, deux guerriers sortirent du fond avec leur arme, et suivirent le maître.

Nos regards à Ahmed demandaient explication. Il jeta un ordre sec à un homme et nous dit :

- La situation en ce moment n'est pas facile. Farah vient de lever une armée dans le sud du désert. Cette armée n'est



pas bien grosse, mais elle paraît invulnérable. Deux mille hommes dans le désert, avec des rations ridicules, une logistique inexistante, à la période la plus chaude de l'année... Nous sommes consternés ! Ils rasant tout, ils avancent jour et nuit, nous prennent de vitesse sur tous les postes importants en utilisant les pistes les plus difficiles. D'où viennent ces hommes ? Nous n'avons même pas pu en attraper un seul ! Pas même un mort ! Pourtant l'essentiel des troupes de Farah semblait avoir été porté à l'ouest !...

Ahmed semblait soucieux. Il but bruyamment son thé et son regard se raluma :

- Ce traître de Mahmoud veut parler. C'est la raison de son départ. Je lui ai demandé de quel côté il comptait se ranger dans cette guerre !

La discussion, maintenant, reprenait en arabe.

Machinalement, je détachai mon attention du groupe et me mis à rêvasser. Ces révélations me laissaient songeur. Je repensai à Nicole, île de la Baleine, à peine huit mois auparavant. Mon évasion et ce secret, «dubbé» sur une disquette. Puis ces trois mois de fuite à travers l'Afrique, qui m'avaient mené à la rencontre de La Blague.

Grâce à lui, en arrivant à Big Bangui City, j'avais pu démêler quelques fils de

cette histoire qui m'avait emprisonné. Et c'était ça le plus terrible ! La Blague m'avait expliqué comment notre directeur avait été échangé contre un sosie manipulé par les services spéciaux d'Hassel Farah.

Maintenant, huit mois seulement après notre évasion, on me racontait ces événements «étranges». Pouvait-il y avoir une relation entre la disquette et cette armée invulnérable ? Cela me paraissait possible ! Mais il fallait aller voir. Prendre le chemin du front sud et remonter avec les caravanes des oasis. Pourquoi pas ? Au point où nous en étions !

Je m'aperçus que les regards étaient tournés vers moi. Michel me tapotait l'épaule.



- Oh, Ballester, tu dors ?

- ...

- Le commandant a envoyé chercher le repas.

- Excusez-moi. Je crois que je me suis assoupi.

Le commandant donnait des ordres et des groupes se formaient parmi les barbes grises et les soldats. Au centre de chaque cercle, une nappe carrée était installée pour recevoir le repas. Ahmed Khaled nous avait réservé la nappe d'honneur autour de laquelle s'étaient assemblés notre commandant et les deux dignitaires religieux les plus respectés

parmi le conseil des barbes grises.

L'un d'eux arborait fièrement une large barbe d'un blanc neigeux et ses yeux quasi immobiles laissaient imaginer une noble bienveillance. L'autre, plus sec, et au nez de rapace, semblait se remettre difficilement de l'agitation dans laquelle l'avait laissé le débat.

Le repas arriva.

Le haschich nous avait débridé l'estomac et la vue des plats qui étaient déposés nous faisait frémir d'impatience.

Ahmed Khaled nous invita à commencer. Chacun se servit de galettes, les trempant dans un saladier de bouillon de graisse de mouton dans lequel nageaient de gros morceaux de viande. Deux bols de grès arrivaient, remplis de yaourt amer et salé que nous mangeâmes goulûment avec des louches en bois gravé. Des plats de viande bouillie ou grillée furent servis, avec une assiette de sauce au piment qui surprit assez fortement Michel...

Chacun mangeait silencieusement et consciencieusement. Comme si cet acte ne pouvait souffrir aucun hasard, y compris celui d'être lésé. Il se dégageait de la pièce une ambiance étrange faite de bruits de mastication, d'allées et venues de porteurs, et ce brouhaha étouffé d'où s'échappait parfois une éructation composait véritablement le silence.

Il me sembla que ce dîner appliqué se



déroulait à une vitesse prodigieuse.

Déjà, des seaux d'eau tiède circulaient pour le lavage des mains.

À ce moment, le messager arriva.

Il était vêtu d'une djellaba et d'un gilet sur lequel pendaient deux cartouchières. Sa chevelure hirsute et son air inquiet trahissaient d'évidence des nouvelles importantes.

Ahmed Khaled accueillit l'homme avec flegme et sans surprise apparente. Il lui proposa de l'eau que l'autre avala avidement et du thé.

Une fois le messager assis à nos côtés et aspirant bruyamment le liquide brûlant, Khaled lui ordonna de parler.

- Maître, Fékir Nayaab m'envoie. De graves périls le pressent et il te demande de lire ce message.

Il tendit la missive et eut un regard circulaire qui passa d'abord sur nous puis sur les barbes grises installées dans la pièce.

- Pour les mots que je dois ajouter, Fékir m'a demandé de te les soumettre en très grande confiance.

Ahmed Khaled avait lu le message et nous regardait.

- Le danger qui menace Fékir Nayaab déferlera sur nous si nous n'agissons pas au plus tôt. Mais le plus grave c'est que Fékir battu, la voie est libre... Et Hassal Farah peut s'emparer de la zone tribale !



Par Allah, si cela devait arriver, nous n'aurions plus aucune chance !

Puis en arabe, que notre commandant nous traduisit aussitôt :

- Soldats, préparez le départ pour la deuxième heure du matin.

Et de nouveau en français, en se tournant vers moi :

- Ballester, vous resterez ici. Malheureusement, j'ai besoin de tous mes guerriers et vous ne pourrez pas partir avant que je renvoie une escorte.

À toute vitesse je faisais le bilan de la situation. C'était une chance inespérée. Le danger dont parlait Ahmed Khaled était évidemment lié à notre mission, et partir sur les lieux du combat permettrait sûrement d'élucider certains mystères.



- Commandant, je sais que vous devez garder le plus grand secret sur les événements de cette guerre; mais si vous devez rencontrer et combattre les troupes de Farah, il me serait infiniment important de pouvoir vous accompagner.

- Désolé, monsieur Ballester : cette guerre n'est pas la vôtre et je sais que La Blague serait très irrité que je vous laisse prendre des risques sans nécessité évidente.

- Permettez-moi d'insister, commandant ! Cette guerre peut évoluer très différemment en fonction de ce que je pourrai observer.



- Silence, monsieur Ballester !

Considérez que vous êtes dans un hôtel de campagne. Vous ne manquerez de rien. Vous n'avez qu'une seule obligation, ne pas sortir de l'enceinte du *marquaz* !

Ahmed Khaled se leva brusquement. Son visage avait pris une expression de dureté et ses gestes étaient si saccadés que l'on imaginait aisément sa colère contenue d'avoir vu ses ordres discutés devant toute l'assemblée et, qui plus est, par un étranger.

Dès lors, l'attitude changea à notre égard. Notre commandant avait disparu et un des soldats de notre groupe nous fit signe de le suivre avec une légère expression de mépris.

...

Après l'incident qui avait précédé notre état d'arrestation, nous fûmes conduits dans la pièce que nous connaissions déjà.

Quelques instants plus tard, un des gardes qui nous accompagnait apportait les effets qui devaient rendre plus acceptable notre détention : de l'eau, du thé, des couvertures et divers autres objets.

J'étais très agité par la discussion avec Ahmed Khaled, contrarié d'avoir été dupé par leur attitude de grands seigneurs nous parlant avec déférence, alors que nous



n'étions que les jouets de La Blague, lancés dans cette aventure pour amuser la galerie.

- Tu te rends compte, Michel ? Ah ! Le salaud ! Cette racaille ne nous a même pas laissés nous expliquer en privé.

- Jean, reste calme, bon Dieu ! Dès la première minute, Ahmed nous a fait comprendre qu'il n'y avait qu'un chef ici : lui.

Il était presque sûr qu'il ne supporterait pas de nous avoir comme témoins lors d'une opération de ce genre. De toute façon nous dépendons tellement de lui que nous ne pouvons nous permettre d'aller à l'encontre de ses décisions.

- O.K. ! O.K. !...

J'allai inspecter la porte. Elle n'était pas fermée à clef, mais deux soldats montaient la garde. Ils étaient appuyés aux colonnes de la véranda et discutaient en regardant vers le patio. La vue du jardinet proprement entretenu me détendit. C'était vrai ! Notre prison ne serait pas trop dure, et sûrement, nous aurions droit à toutes les faveurs accordées aux hôtes de marque.

En rentrant, je vis que Michel préparait déjà son lit et je l'imitai. Toujours calme et tranquille, son caractère avait pour effet de vous faire voir le bon côté des choses.



Après nous être installés chaudement dans les couvertures, calés par de gros coussins, nous bûmes notre thé. Michel restait silencieux. Je le regardai siroter son thé à petits coups, visiblement plongé dans des pensées très, très lointaines.

Je descendis la mèche de la lampe à pétrole afin qu'il ne restât plus qu'une faible lueur. Le tremblement de la flamme dessina des ombres mouvantes sur le mur. Michel regardait intensément ces formes comme s'il se fut agi d'un bon

film. Cette histoire-là le passionnait !

Soudain je me rappelai la boulette de haschich.

J'entends le VENT qui siffle dehors et qui vient déranger les rideaux.

Le tremblement de la flamme s'amplifie. Les ombres se tordent.

Là-bas, le groupe des soldats chemine dans la nuit, se faufile dans les passages d'ombre. Le bruit des pas se mêle au vent. La lune regarde. Une pierre roule et vient claquer contre un rocher.

Le temps se déroule en silence et je sais qu'il se passe des choses. La nuit est chargée. Je remarque Sirius dans le rectangle des barreaux de notre piaule. Je me lève, enfille un pull et viens mettre le nez dehors. La lune a déjà tourné de l'œil et ses ombres noires sont des gouffres de mystère.

Voilà Michel qui vient souffler la lampe ; pfuit ! et repart. Il ne m'a même pas vu.

La pièce est plongée dans un noir presque total. L'autre lucarne fait passer quelques étoiles.

Puis les étoiles envahissent la chambre. Des constellations se disposent. J'aventure quelques pas dans la pièce et mon corps, incertain, évolue mi-flottant, mi-marchant. Lorsque je veux arrêter, je perçois des contradictions et j'observe mon corps immobile en ressentant son avancée. Il me dépasse d'un bon pas, puis, insatisfait par la séparation, revient à sa position initiale.

Tourne... Tourne...

Marchant de nouveau, j'établis un rythme entre mon corps et ses pensées. Mes yeux accoutumés à l'obscurité perçoivent la masse sombre des murs. Mes pensées se trimbalent tranquillement à la cadence de l'animal qui les porte.

Tourne... Tourne...

Des questions me harcèlent et s'effacent devant l'absurde de notre situation. Emprisonnés au cœur des États d'Hassel Farah par les gens de notre bord, perdus dans un conflit qui nous dépasse, comment penser au lendemain ?...

Tourne... Tourne...

L'espace s'agrandit et je reconstruis la planète, ses mystères et ses mécanismes. Puis il diminue, tombe à l'échelle de ces quelques mètres carrés, et le froid me glisse sur la nuque, m'enveloppe et me fait gagner les couvertures.

Image :

Extérieur nuit. Lumière lunaire. Plan américain : corps d'une femme dont on ne voit pas la tête. Elle apparaît en zoom. La scène se passe à bord d'un hors-bord. Il fonce pleins pots.



La caméra semble chercher quelque chose et l'investigation s'arrête sur le compas : un problème ? La caméra est bousculée ; elle revient sur le compas dont les chiffres se sont mis à tourner régulièrement.

Plan d'ensemble. Vue hélico s'approchant du hors-bord : un groupe s'est agglutiné autour de la femme qui semble évanouie. J'ai reconnu Michel et La Blague.

La caméra fouille le navire et l'intérieur est immense : rapidement, on fait



le tour. Des dortoirs de militaires, des soutes pleines d'armes et d'explosifs, on se dirige vers la sortie.

Plan sur la proue et les écubiers : le bateau se penche et vire.

Plan sur l'horizon : on scrute la ligne bleue et l'on aperçoit une île. Le navire s'en approche. De plus en plus lentement. Le jour s'est levé et la mer s'est mise à scintiller. Le navire longe la côte, à la recherche d'un signe. Enfin, on entend le bruit des chaînes et de l'ancre qu'on manie...

...Je suis là ! Le garde ouvre la porte et vient ramasser le plateau, sur lequel les verres s'entrechoquent. Coup d'œil à Michel, qui n'a pas bougé.

L'incœrcible pression du sommeil me referme les yeux et je me blottis entre les couvertures.

À la mi-journée, je me réveillai. Michel s'entretenait à voix basse avec les gardes et un plateau abondamment garni fumait sur une natte.

Je me réveillai tout à fait et lorsque Michel m'aperçut, il s'approcha en souriant :

- Alors ? As-tu passé une bonne nuit ?

- Une nuit très, très spéciale, en fait... Et toi ?

- J'ai dormi et rêvé comme un bienheureux.

- C'est bien ce que j'avais saisi en te regardant. Tu n'avais pas l'air de te faire du souci !

Le petit déjeuner fut copieux et régénérant. Je songeai en silence à mes délires nocturnes.

Le repas fini, je suggérai à Michel de refaire plus consciencieusement la visite du *marquaz*. Ahmed Khaled nous avait donné l'autorisation de circuler à condition de ne pas sortir de l'enceinte.

Les gardes nous suivaient en parlant. Nous passions de pièce en pièce et arrivâmes dans la cour des dépendances et des cuisines.

En observant attentivement la terrasse formant le toit des cuisines et des magasins, qui suivait le chemin de ronde, je



remarquai un fil tendu horizontalement d'un bâtiment à l'autre.

- Michel, regarde ! C'est une antenne, non ?... Là-bas, entre les deux murs.

- Ouais, ouais, ouais ! Allons voir discrètement...

Sous prétexte de visiter le chemin de ronde et d'observer le paysage, nous grimpâmes sur la terrasse. Il y avait à coup sûr une radio au *marquaz*.

Nos gardiens qui étaient restés dans la cour des cuisines furent surpris de nous voir arriver souriants et surexcités.

- Radio ! Là-bas. Il faut nous montrer la pièce de la radio.

Ils ne comprenaient pas nos paroles mais ils nous voyaient pointer du doigt l'antenne. Michel mimait l'opérateur radio

en collant ses mains sur ses oreilles et en parlant dans un micro imaginaire.

Les gars finirent par sourire et nous menèrent tout droit à une pièce minuscule. Tout l'équipement de base d'une station radio d'émission et de réception y était installé.

Michel s'assit devant le bureau, testa les batteries, fit quelques réglages et commença à émettre.

- Lima Bravo - Mike Victor - Roger - Lima Bravo - Mike Victor - Roger.

Tandis qu'il parlait, il passait d'un canal à l'autre. Nos gardiens restaient agglutinés à l'entrée de la pièce, et bientôt, l'un d'eux se faufila et indiqua à Michel la longueur d'onde opérationnelle.

Après quelques essais, on entendit vaguement des voix. C'était complètement incompréhensible pour nous, et l'homme qui nous avait déjà aidés prit le micro des mains de Michel et se mit à parler.

Michel, sur un papier, nota en majuscules :

- CALL LIMA BRAVO.

Le gars passa le message en anglais puis en arabe et bientôt, la voix familière de La Blague grésillait dans le haut-parleur.

- Mike Victor de Lima Bravo - Roger !

- Oui, Lima Bravo - 2 sur 5 - Nous





sommes au *marquaz* Alpha Kilo - Toutes les forces sont parties aider Fox November - Roger.

- O.K. - Mike - Bien reçu - Ne restez pas au *marquaz* - Ils vont sûrement se faire massacrer - Partez aussitôt que possible et prenez tous les hommes que vous pourrez convaincre et toutes les armes possibles - Roger.

- Bien reçu, Lima - Mais nous avons des problèmes de traduction et nous sommes plutôt en état d'arrestation - Impossible de récupérer nos armes - Roger.

- O.K. Mike ! Passez-moi l'opérateur - Roger.

La Blague se mit à parler en arabe à l'opérateur et celui-ci répondait vivement, mais avec le plus grand respect.

Bientôt, il demanda à Michel de reprendre le micro.

- Mike de Lima - Roger.

- J'écoute Lima - Roger.

- O.K. Je pense que c'est arrangé - Les gars vont vous rendre vos armes et vous laisser partir avec deux hommes - Je pense que vous devez suivre la route des caravanes - C'est le chemin le plus sûr à condition de voyager à l'aube et au crépuscule.

- Partez ce soir - Roger.

- O.K. Lima - Rien d'autre ? - Roger.

- Non - Bonne chance et tâchez de m'appeler sur la même longueur d'onde dès que vous serez à l'oasis - Trois jours, je pense - Prenez des vivres - Terminé - Roger.

- Terminé - Roger - Out.

La Blague dirigeait. Comme toujours ! J'étais fasciné par le pouvoir de ce type. Il démêlait les situations les plus complexes comme si toutes ces organisations, tous ces chefs et tous ces hommes lui appartenaient.

L'ambiance au *marquaz* devint fébrile. Immédiatement après l'arrêt de l'émission, on nous conduisit au dépôt. On nous remit nos armes et le responsable insista pour que nous prenions égale-

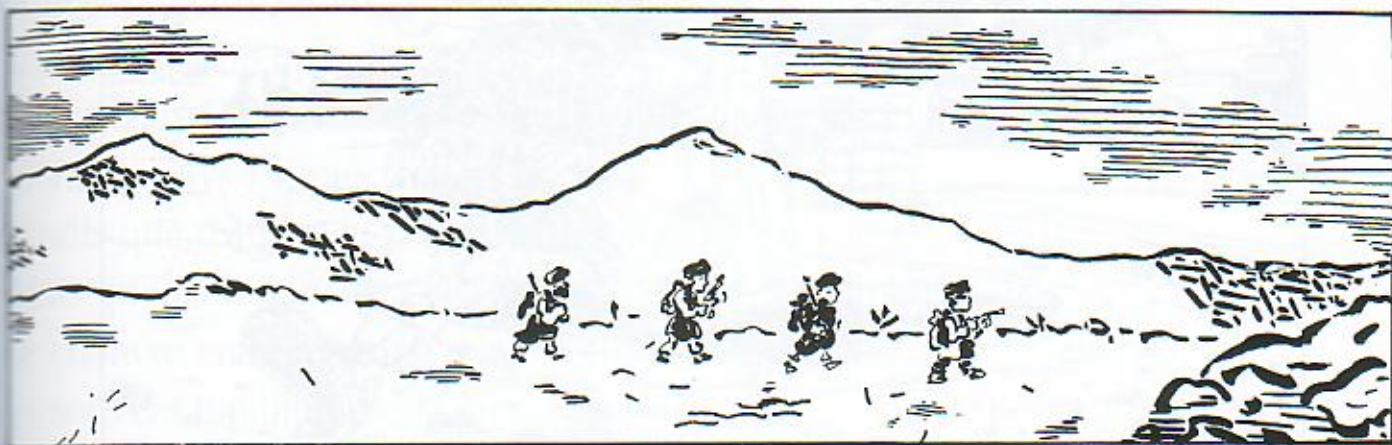
ment des armes automatiques légères, à condition de signer le retrait, bien sûr !

Les heures qui suivirent furent occupées par les préparatifs du départ. Deux soldats costauds s'étaient portés volontaires pour partir, avaient retiré des armes et étaient venus dans notre pièce pour préparer leur paquetage. Ils avaient l'habitude, cela se voyait, mais le seul problème venait du fait qu'ils étaient tous les deux blessés : l'un au bras qu'il avait en écharpe, l'autre à la tête entourée d'un énorme bandage qui, recouvert par le chèche, disparaissait complètement.

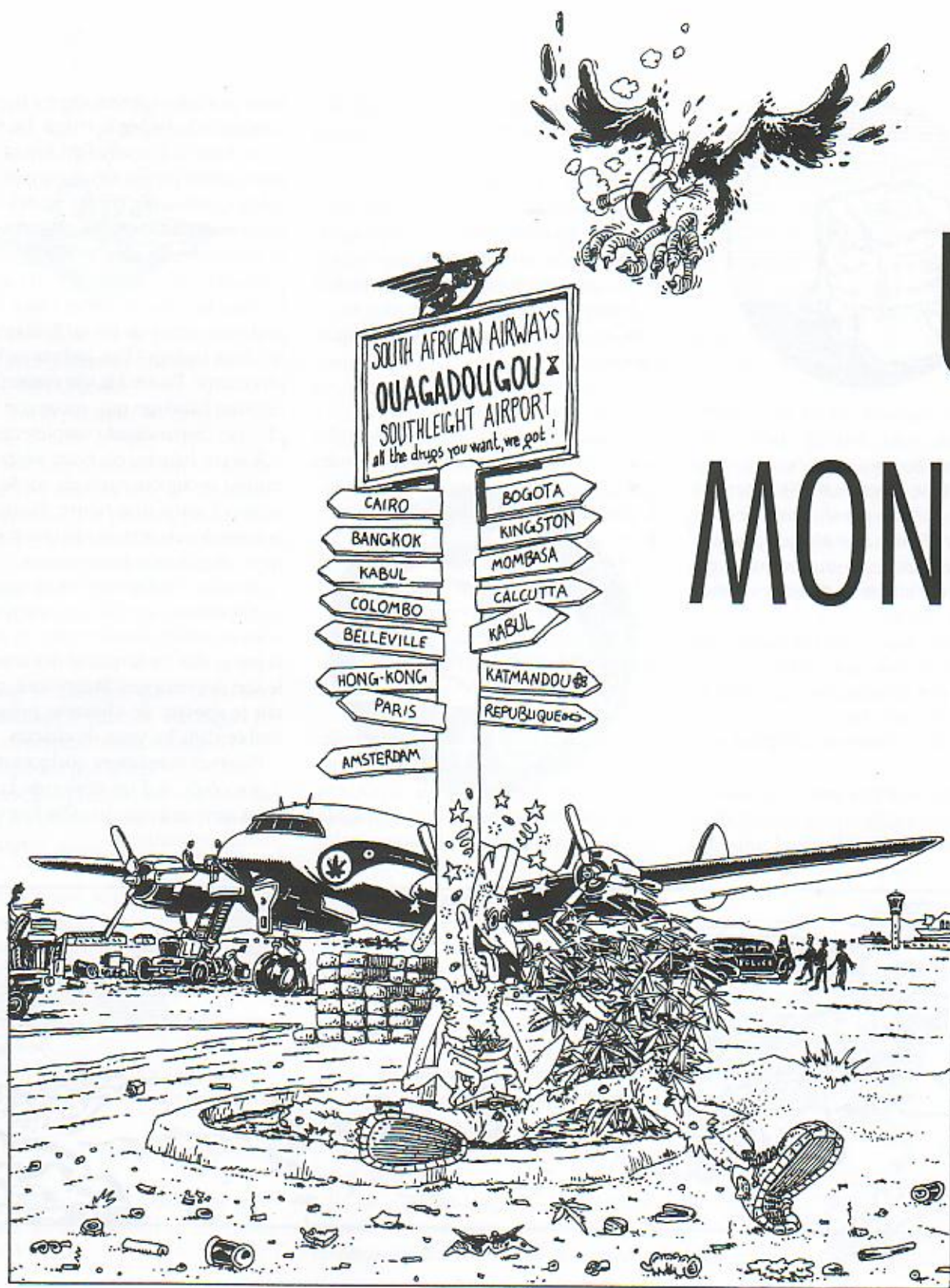
À seize heures, on nous proposa de manger et on nous expliqua que le départ se ferait dans une heure. Nous mangeâmes doucement, tandis que nos compères se gavaient joyeusement.

Dernière vérification des paquetages : il était l'heure. Les dix gars qui restaient nous saluèrent cordialement ; on plaisanta par gestes sur la qualité des armes, sur le sort des ennemis. Malgré tout, on sentait le spectre de l'horreur présent en ombre dans les yeux de chacun.

Plusieurs marchèrent quelques minutes à nos côtés, et à un détour de la route, nous serrèrent une dernière fois sur leur poitrine et partirent.



TEXTES B. S. - DESSINS MONOD 90.



UN
MONDE

TOUR DU EN 40 PAGES

Ici, il nourrit des populations.

Ailleurs, il enrichit les criminels ou finance des guerres.

L'Inde lui voue un culte depuis la nuit des temps

et les États-Unis d'Amérique depuis quelques décennies seulement.

Certains pays l'apprécient «nature»

tandis que d'autres le pratiquent sous sa forme solide...

Mais qu'il soit sauvage ou domestiqué, sacré ou profane,

le chanvre entretient une relation toujours singulière

et souvent tumultueuse là où il a su s'imposer.

ILLUSTRATION PIERRE QUIN - VIPER.



LA PIPE DU MARABOUT DANS LA MOSQUÉE DES SABLES À KAIROUAN - PHOTO D.R.

M O N D E

المغرب

(MAROC)

«Fumer tient lieu de penser.»
Schopenhauer.

PRÉLUDE

Le voyageur qui débarque à Tanger ou atterrit à Marrakech ne s'étonne guère d'être accosté par des individus à mine patibulaire parlant un sabir franco-anglais, ni de se voir proposer des petits paquets d'herbe verdâtre ou de poudre résineuse pressée... Celui qui cherche à en savoir davantage pourra, chez certains commerçants ou dans quelques maisons où on l'aura invité, goûter des préparations sucrées ou encore des infusions au goût et à l'odeur bizarres...

Le produit subrepticement dévoilé ou gentiment offert est du chanvre indien, sous forme de kif, de hachich ou de *ma'joun*.

Nous voilà d'emblée dans la réalité du chanvre au Maroc : un produit local, dont les préparations variées sont consommées par des gens appartenant à toutes les couches de la société, est l'objet d'un trafic illicite mais intense, surtout dans les grandes villes et dans un territoire montagneux précisément délimité.

Une étude du chanvre indien au Maroc présente un double intérêt car, dans ce royaume, le produit est à la fois l'objet d'un rite social complexe et le moyen d'une technique de l'extase religieuse. Sur le premier aspect, nous avons des renseignements précis. Le second ne peut être qu'effleuré, car nous ne croyons guère possible de résumer en quelques pages une connaissance relevant d'un engagement personnel et qui n'aurait de sens que pour celui qui,



après une longue quête, aurait été initié. Nous n'aurons donc d'autre ambition que de préciser quelques points, de rapporter des faits peu connus qui vaudraient sans doute d'être étudiés beaucoup plus en détail.

«La science, dit-on à Fès, s'acquiert de la bouche des hommes, et non des feuillets des livres.» Nous sommes donc allés à la source, pour recueillir des usagers mêmes la tradition. Ils nous ont surtout convaincu d'une urgence, celle de préserver, si cela est encore possible, une certaine élégance dans la toxicomanie. Ce qui change entre le Népal, l'Afghanistan... et le Maroc, ce n'est pas tant le produit que la façon d'en user, c'est l'esthétique du cannabisme.

LES ORIGINES

Sur l'origine de cette pratique au Maroc, on sait peu de choses. Avant que n'apparaisse le Prophète, l'extension du chanvre dans les contrées qui seront islamisées doit être attribuée aux peuples iraniens. Les auteurs les plus anciens disent que le chanvre a été apporté en Inde par un cheikh iranien, Biraztan, contemporain de Chosroès. De là, les Indiens l'auraient répandu vers l'ouest. Nous le trouvons mentionné du Yémen à la Syrie au XI^e siècle. Il est alors appelé *bachichat el-fuqara* (l'her-

be des fakirs), ce qui semble indiquer un usage d'abord réservé à des religieux et vulgarisé par la suite. Plus tard, il est cité très souvent comme simple, jusqu'au XIII^e siècle, mais dès cette époque, on l'utilise autrement. Dans les *Mille et Une Nuits* par exemple (v. 1200), c'est un narcotique employé pour endormir les gens et les bêtes féroces.

Pour ce qui est du hachich proprement dit, les auteurs musulmans considèrent qu'il a été introduit à Bagdad vers le VI^e siècle de l'Hégire par les Tartares, qui l'avaient connu en Mongolie et au Tibet. De son côté, Al-Maqrizi cite un Persan qui le préparait et le vendait au Caire vers la fin du VII^e siècle de l'Hégire. Ensuite, vers le IX^e siècle de l'Hégire, on le trouve mentionné dans les villes d'Afrique du Nord, dans les *fatawi* (consultations juridiques) rédigées à cette époque.

Nous admettons donc l'influence combinée des Iraniens et des Indiens dans la diffusion de la plante, et celle des fakirs et des Tartares dans celle de la préparation appelée hachich.

Si la date est imprécise, les circonstances le sont beaucoup moins. Al-Badisi raconte l'histoire de trois fakirs qui s'arrêtèrent un jour sur le marché de Badis. L'un était chrétien, un autre non-arabe et le dernier venait d'Orient et était célibataire. Il était pauvrement vêtu et décida de s'arrêter dans une mosquée où se réunissaient des fakirs. Mais il usait de hachich et fut pris de remords de conserver sur lui quelque chose d'illicite. Il quitta alors le lieu de réunion et alla cacher son hachich dans un cimetière voisin. Quand il revint à la mosquée, la séance musicale sacrée était commencée et il fut pris d'un violent désir de prendre du hachich, se disant que nul endroit ne convenait mieux à cette opération. Il s'en ouvrit à ses compagnons d'un soir mais fut réprimandé et dut faire amende honorable.

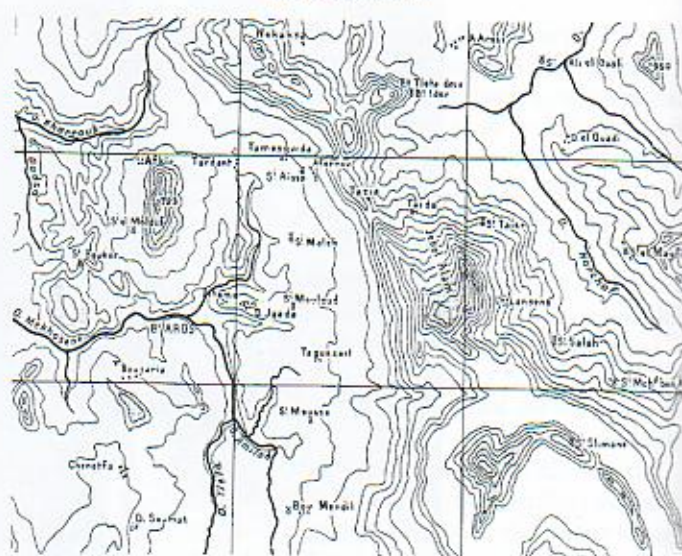
Plus tard, au Maroc, les mentions du chanvre sont rares : ce sont surtout les interdictions répétées qui permettent de relever sa trace. La culture elle-même semble se développer longtemps après l'usage par des individus isolés : ni Léon l'Africain ni Marmol Carjaval (XVI^e et XVII^e siècles) n'en parlent. Léon signale cependant qu'à Fès «certains hommes exercent... le métier de *tabacchino*. Ils ont dans leurs maisons des femmes de mauvaise vie et du vin...» Plus loin, à propos d'une secte soufie, il reprend le terme : «La règle de cette secte veut que chacun des 70 dignitaires (...) aille inconnu par la monde, sous l'apparence d'un fou, ou sous celle d'un grand pêcheur, ou sous celle d'un *tabacchino*...» Marmol décrit des derviches qui, «après un festin où ils se groupent, prennent l'achi qui est une herbe qui égaye en troublant le jugement...»

Au XIX^e se multiplient les récits des voyageurs. Charles de Foucauld, par exemple, ne mentionne le kif qu'une seule fois quand il parle des santons : «...On peut reconnaître presque partout les marabouts au double usage du kif et de l'eau de vie...»

Mohammed ben Tayeb, l'informateur de Mouliéras, est le premier à signaler la présence de chanvre à fumer à Ketama, dans le massif montagneux du Rif, au cours de la seconde moitié du XIX^e siècle. Le kif rifain, dit-il, est cultivé par trois tribus et célèbre dans le monde entier. Mais il ne lui accorde qu'une place limitée dans ses chroniques, et on n'a en aucune manière l'impression d'une monoculture qui aurait attiré l'attention de ce voyageur dont les observations sont toujours remarquablement exactes.

On pourrait facilement allonger la liste de ces observations ponctuelles. Mais l'étude de ces sources est peu utile pour comprendre la situation actuelle, et ce serait certainement déformer la réalité que de donner au chanvre, dans la société marocaine, une trop grande importance : il s'y trouve à côté de nombreux autres toxiques dont le commerce est libre ou qu'il est aisé de se procurer quand on connaît un peu les arcanes de la société marocaine.

LE SURVOL



Au Maroc, le chanvre est susceptible d'apparaître à l'état sauvage dans toutes les régions. Il est cultivé depuis plus d'un siècle et il est condamné depuis fort longtemps.

Aujourd'hui, l'introduction du chanvre étranger est infime. Pourtant on vous proposera souvent du hachich libanais ou pakistanais ; un examen attentif des échantillons qui nous ont été proposés montre, sauf rares exceptions, qu'il s'agit le plus souvent de hachich marocain assombri en surface parce qu'il a été pressé à chaud après inclusion dans du papier cellophane, ce qui lui donne un brillant superficiel. Une résine de qualité peut être pressée à la main, ou entortillée dans un mouchoir, et présente alors un aspect mat. Sans doute, certains fumeurs raffinés

souhaitant élargir l'éventail de leurs plaisirs cherchent (et réussissent) à obtenir des échantillons de résine étrangère : le relais principal est depuis longtemps les Baléares, placées sur la route de ceux qui, avec des hauts et des bas, font depuis trente ans environ l'aller-retour entre l'Europe et l'Orient. De même, du chanvre mauritanien et saharien, parfois africain, arrive en petites quantités dans le Sud.

Mais il faut insister sur le fait que, depuis longtemps, le Maroc peut satisfaire sa demande intérieure croissante et exporter du kif et du hachich «à la tonne».

Les cultures les plus étendues sont actuellement localisées dans le Rif central. Plus généralement au Maroc, on trouve des canebières dans les montagnes, à la fois parce que ces régions sont nécessaires pour obtenir des plants résineux, bénéficier d'une irrigation suffisante et se protéger des voleurs et de la police. Le Rif fournit aussi la majeure partie du tabac de contrebande mélangé au kif. Sans que l'on puisse dire quand exactement on a commencé à cultiver le chanvre dans le Rif, on est certain que l'extension des surfaces cultivées est récente et que ce n'est que depuis moins d'un siècle que, dans certaines tribus, il a cessé d'être une culture d'appoint pour devenir l'unique source de revenus de bien des paysans.

Au Maroc, les consommateurs de chanvre sont aujourd'hui nombreux. Les Occidentaux le goûtent volontiers mais n'en usent pas habituellement, sauf les routards et quelques cas isolés. Quel que soit leur niveau de vie, les Marocains font un large usage des préparations à base de chanvre les plus courantes : les pauvres gens fument le kif ainsi que les jeunes de plus en plus nombreux ; les riches, eux, fument plutôt le tabac, mais ils mangent le *ma'joun*. La résine reste peu utilisée, si ce n'est par ceux qui ont eu des contacts avec les routards ou qui trafiquent à plus ou moins grande échelle dans la région de Ketama et dans les grandes villes : l'usage du hachich s'est développé pourtant, et ce surtout à partir des années 70.

Il est très rare de voir une femme fumer le kif : certaines femmes «légères» fument volontiers à l'occasion, mais possèdent rarement les accessoires nécessaires : elles ne font que profiter d'une tournée de pipes ; les prostituées sont plutôt consommatrices de vin rouge de basse qualité, mélangé à proportion égale à de la bière ou à du Coca Cola (!), ce qui promet des lendemains redoutables. Manger la *ma'joun* ne va pas non plus sans prévention. Des maîtresses de maison préparent volontiers cette friandise, en particulier pendant le ramadan, mais se refusent à la manger.

Bien sûr ces préventions furent complétées par une interdiction légale, qui suivit une période de près d'un demi-siècle pendant laquelle la régie marocaine vendit tout à fait ouvertement du kif dans ses comptoirs. Une loi de 1954, application d'un projet

adopté sans débat par l'Assemblée nationale française et rendu applicable à l'Algérie et aux pays d'outremer, interdit «la culture, la récolte, la fabrication, la transformation, l'extraction, la préparation, la vente, le transport, l'importation, l'exportation et la consommation du kif». Plusieurs fois amendé, ce texte est toujours la base de la législation actuelle mais n'a que peu d'effets. Certes, la presse marocaine se fait scrupuleusement l'écho des arrestations de petits revendeurs et des peines qu'on leur inflige. Les affaires plus importantes, comme l'arrestation du docteur Epstein en 1972, font l'objet de rapports plus détaillés... On crée ainsi dans le public l'impression que la loi est appliquée, que le trafic et la consommation sont sévèrement punis. La réalité est tout autre et beaucoup plus complexe...

À intervalles réguliers, le ministère de la Santé lance des campagnes, répétant inlassablement des slogans ou des pseudo-proverbes dont l'effet nous semble nul. Ainsi, une affiche à l'esthétique douteuse et macabre a longtemps fait rire les fumeurs de kif. Elle clamait : «Le kif tue le corps et l'esprit» et représentait un squelette en train de fumer au milieu des ruines. On peut la voir encore aujourd'hui jaunir dans certains cafés, en particulier ceux qui sont le rendez-vous des fumeurs de kif. Des campagnes sont également menées à la radio et à la télévision. Elles sont peut-être plus suivies car, parmi les fumeurs de chanvre, la presse est peu lue : on parcourt à l'occasion la page des sports et on lit souvent la feuille dans laquelle a été emballée le kif en branchettes que l'on vient d'acheter.

De façon générale les arguments proposés utilisent souvent des conclusions de travaux scientifiques dont on ne cite jamais la source, ou encore des statistiques très discutables.

On peut résumer la situation en disant qu'il y a bien une répression mais qu'elle est inefficace : les surfaces plantées en kif ne font que croître et la consommation augmente. Certains esprits chagrins se demandent pourquoi l'État ne parvient pas à enrayer le «fléau». Il serait en effet possible de restreindre la vente et la consommation de kif s'il était très difficile de s'en procurer. Or ce n'est pas le cas, du moins dans certaines régions. Il est très facile, pour un Marocain, d'acheter du kif. Mais, au fur et à mesure qu'augmentent les risques, le kif devient plus cher, et cela est très grave ; un fumeur notoire achète chaque jour pour l'équivalent d'un tiers du salaire d'un ouvrier agricole journalier. Cette part importante ne sera pas limitée si les prix montent. Les revendeurs le savent bien, qui préfèrent diminuer les quantités et donner ainsi l'impression d'une stabilité des prix. L'affaiblissement physique, donc la réceptivité aux maladies (bien sûr attribuées au kif), peut alors être souvent déplorable quand le fumeur consacre l'essentiel de ses ressources au kif plutôt qu'à la nourriture...

LES PRÉPARATIONS

LE KIF



Kif désigne la plante entière ou détaillée en paquets de branchettes, mais surtout la préparation à fumer dans laquelle le chanvre nettoyé est mélangé à du tabac de contrebande.

Pour expliquer l'origine du mot, au Maroc, on ne s'encombre pas de considérations linguistiques ou philologiques. Les lettrés et quelques fumeurs cultivés content, avec des variantes, l'histoire qui suit :

«Un roi se promenait un jour avec son vizir et remarqua une plante à l'odeur prenante. L'ayant arrachée, il en fit griller les tiges et les feuilles et les mangea. Le roi se sentit envahi d'une douce torpeur et eut des rêves délicieux. Le vizir lui demanda s'il avait été satisfait par l'expérience et le roi répondit : «*kif bada bghit* ! » (c'est bien ce que je veux), et le nom de la plante était trouvé.

Al-Maqrizi rapporte une autre histoire sur la découverte du chanvre mais n'explique pas l'origine du mot :

«Un jour qu'il faisait très chaud et à l'heure de la plus grande chaleur, le cheikh Haydar sortit seul, dans la campagne, et remarqua que toutes les plantes étaient dans un calme parfait, sans éprouver la moindre agitation, à cause de l'extrême chaleur qui n'était tempérée par aucun souffle de vent. Mais, passant près d'une certaine plante couverte de son feuillage, il observa que, dans cet état de l'air, elle se balançait doucement, avec un mouvement doux et léger, «comme un homme étourdi par les fumées du vin». Il se mit à cueillir les feuilles de cette plante et à les manger, et elles produisirent sur lui une grande gaieté.»

On remarquera que, dans les deux cas, la plante est mangée et non fumée.

Aujourd'hui, si l'acheteur a acquis un lot de branchettes avec du tabac de contrebande, il lui faut, chaque fois que sa bourse est vide, préparer lui-même le kif. L'opération a en général lieu le soir, quand les travaux du jour sont terminés. Elle est longue et délicate, comprend plusieurs phases et nécessite un certain nombre d'instruments.

Il faut d'abord nettoyer le kif, le débarrasser de tout ce qui est impropre à la consommation : les grandes feuilles, les tiges et les akènes ou graines. On reste confondu devant l'abondance des «déchets», lesquels sont couramment fumés, par exemple en Afrique noire ou au Mexique. Pour détacher les grandes feuilles, on opère du bas vers le haut en les cassant au pédoncule. On élimine aussi les grandes tiges en les cassant. Pendant ces manipulations, des graines sont tombées, mais il en reste encore qu'on extrait en frottant les débris végétaux entre les paumes, comme si on se lavait les mains. Les débris sont recueillis sur la planchette qui servira à couper le kif; on incline alors la planchette et avec un couteau on fait remonter les parties utilisables et on laisse rouler les graines. Les sommités nettoyées n'ayant pas livré de graines sont conservées dans la main fermée, ce qui leur donne un certain degré d'humidité qui favorise la coupe et qui est une des qualités nécessaires d'un bon kif.

On hache ensuite le kif sur une planchette. Le résultat est examiné de temps en temps pour éliminer d'éventuelles graines qui auraient échappé aux contrôles précédents. La façon de hacher le kif varie suivant les régions. En général, le kif nettoyé est fortement comprimé et appliqué contre la lame du couteau. En maintenant une pression latérale, on fait décrire au couteau un mouvement de hachoir, le fil arrondi de la lame restant en contact avec la planchette. Au terme de chaque hachage intermédiaire, on trie en étalant le kif avec les doigts joints, ce qui permet de séparer la préparation ayant le calibre voulu celle qui devra être hachée encore.

Le kif bien préparé est une sorte de poussière verdâtre. Quand il est prêt, on coupe le tabac humide à peu près de la même façon. Le mélange des deux poudres obtenues se fait dans la proportion d'un volume de tabac pour trois, quatre ou cinq volumes de kif selon la qualité du tabac, le goût du fumeur et la quantité de tabac disponible. Le mélange est introduit dans une bourse (*mtout*) ou dans un papier plié après un essai, un contrôle de la qualité du dosage.

LE HACHICH

Hachich est le nom arabe du chanvre indien. Il désigne dans tout l'Orient méditerranéen, plus précisément, la résine qui exsude des sommités des plants femelles, en petites gouttelettes qui se solidifient à l'air et ont l'apparence d'une poudre dorée

qui se dépose un peu partout sur la plante. Mais au Maroc, quand les douanes publient leurs saisies, elles parlent toujours de *chira* et non de hachich.

Il existe en effet une confusion possible entre la résine pressée et une préparation appelée hachich que l'on mange. Pour l'obtenir, on recueille les sommités fleuries de la plante femelle et les feuilles les plus larges et on les sèche au soleil. Plus tard, on les roussit à la poêle, on les roule et on les transforme en poudre. Celle-ci est mélangée à du sorgho ou à de l'orge, grillé ou pilé, dans la proportion d'un tiers de chanvre pour deux tiers de farine de céréale. Pour atténuer l'âpreté du goût, on ajoute du sucre en poudre.

Au Maroc, la résine seule est peu fumée, mais elle est connue et a été répandue à une époque récente par les Algériens, puis par les routards. Elle fait l'objet aujourd'hui d'un important trafic et son usage semble se développer rapidement dans la jeunesse marocaine, alors qu'en général les vieux fumeurs de kif ne l'essaient qu'avec circonspection.



La résine de chanvre, généralement proposée en pains ou en cubes, est le résultat d'une triple manipulation. Il faut d'abord séparer la résine de la plante, ensuite recueillir cette poudre fine et légère et enfin la presser. Ces manipulations sont les mêmes dans les autres pays producteurs et nous nous contenterons de signaler quelques particularités marocaines. À Ketama, pour recueillir la résine, on coupe la plante au ras des racines et on la laisse sécher. On étale les plantes au soleil sur un sol dur, à l'abri du vent et on les retourne régulièrement pendant une dizaine de jours. On peut aussi les placer sur des claies posées sur des draps. D'autres chanvriers suspendent les plantes à l'envers et les laissent sécher sans les manipuler.

Quand on veut séparer la résine, il faut secouer doucement la plante, au-dessus d'un drap ou encore d'un grand récipient émaillé. Au fur et à mesure qu'elle tombe, la résine change de couleur : la première chute est en général brun doré; appelée *sigirma*, elle fournira le hachich de première qualité. Ensuite, la résine a tendance à verdir et des déchets végétaux s'y mêlent au fur et à mesure qu'on secoue la plante de plus en plus fort : cette poudre dite *bamda* doit être tamisée et fournira un hachich de qualité inférieure.

Les différentes qualités de résine sont recueillies dans des petits sacs en toile forte, aplaties sommairement puis placées dans des étuves. La masse chaude est alors pressée : elle durcit en se refroidissant et sa couleur s'assombrit en surface. Quand on ne dispose que de petites quantités à presser on peut se servir d'une bouteille comme rouleau et appuyer dessus avec le genou. Le pressage est une opération extrêmement importante : il réduit le volume, donc facilite le transport, mais surtout il augmente considérablement la puissance du produit.

La résine fraîchement pressée est plastique. Un bon test pour juger de sa qualité est d'abord de la sentir, puis, si elle est plastique, de la rouler en cône effilé, de l'enflammer et de voir si elle brûle avec une petite flamme un peu fuligineuse; quand on la souffle il doit se dégager une fumée claire très odorante et le hachich doit se consumer lentement comme de l'encens. Un bon hachich peut «mousser» sans qu'on ait besoin de le chauffer : il se réduit en fragments qui collent aux doigts. Quand il colle trop, et c'est bon signe, on peut le rouler en serpentín minuscule et le placer en longueur dans le joint.

Le pain de hachich a tendance à durcir avec l'âge, mais les principes actifs varient peu avec le temps, surtout si on place le produit dans un emballage hermétique, à l'abri de la lumière et dans un endroit frais et sec.

Au Maroc, on peut trouver du hachich de bonne qualité, dit «zéro zéro» fait avec cinquante à cent kilos de kif livrant un kilo de résine. La faible teneur en résine des plants explique en partie le prix élevé du hachich marocain qui, du point de vue de la qualité, se place au tout premier rang mondial, et qui a souvent sur ses concurrents l'avantage de la légèreté.

LE MA'JOUN

Ma'joun peut désigner en arabe un simple mélange. C'est plus précisément une préparation sucrée et aromatisée, friandise innocente que vendent aujourd'hui encore des pâtisseries marocaines; nous ne nous attacherons bien sûr qu'aux mélanges contenant du chanvre.

Tout *ma'joun* obéit à la définition suivante : les sommités fleuries (mais aussi souvent les feuilles, ou *bachicha*, et, très rarement, la résine seule), entrent dans la préparation d'un mélange gras, sucré, aromatisé et épicé. Ce genre de recette se consomme partout au Maroc et est très appréciée. Un usage courant est de se réunir et de faire prendre du *ma'joun* à quelqu'un sans le prévenir, pour rire de ses réactions en général surprenantes. Autrefois, on confectionnait le *ma'joun* lors des fêtes et on le mangeait en famille : des livres de cuisine marocaine, toujours en vente malgré les lois récentes, donnent des recettes détaillées de *ma'joun*.

Les ingrédients les plus utilisés sont le sucre, la semoule, le poivre, la cannelle, la pistache, la noix de muscade, le musc, la cantharide, l'opium et la noix vomique. À partir de là, les recettes sont aussi variées que celles de la choucroute en Alsace. Nous nous contenterons d'en signaler une qui, si le chanvre est de qualité, a une efficacité éprouvée.

On mélange une tasse de dattes hachées, une tasse de figues hachées, une tasse de miel, une demi-tasse de raisins secs, une demi-tasse d'amandes moulues, une demi-tasse de noix, une cuiller à moka de gingembre moulu, une cuiller à moka de cannelle, une cuiller à soupe de graines d'anis moulues. Par ailleurs, on fait légèrement toaster une tasse de sommités fleuries de chanvre indien dans une poêle. On ajoute une demi-tasse d'eau, on mélange jusqu'à ce que l'ensemble soit ramolli et lié, puis on laisse l'eau s'évaporer. Enfin, dans une poêle, on fait fondre deux cuillers à soupe de beurre à feu doux qu'on ajoute et qu'on mélange avec le tout. On brasse cinq minutes, on goûte, on ajoute éventuellement du miel avant de réchauffer. On laisse refroidir et on ajoute un quart de tasse d'eau de fleur d'oranger. Il est prudent de tester la préparation en commençant par se limiter à une cuiller à moka. Il faut surtout éviter de se précipiter et augmenter les doses, car les effets peuvent ne se faire sentir que deux à trois heures après l'ingestion.

Signalons enfin qu'on connaît au Maroc des infusions dites *benj* qui contiennent soit de la jusquiame soit du chanvre. Dans le second cas, on mélange en volume égal de la menthe fraîche aux feuilles de chanvre séchées ou *bachicha*.

Cette préparation n'a pas cependant les qualités de la précédente.

LES ACCESSOIRES DU FUMEUR

Au Maroc, on fume dans trois types de pipes : la *sabsi*, la *duwaya* et la *rgila*. Le premier type est le plus courant aujourd'hui, et les deux autres sont en voie de disparition : on trouve encore la *duwaya* en Mauritanie à côté de deux types qu'on ne trouve que

dans les territoires sahariens : la pipe *touba* et la pipe *'adam*. En dehors de cette façon de consommer le chanvre, certains fumeurs roulent le mélange kif-tabac en cigarettes ou vident des cigarettes pour substituer au tabac d'origine leur mélange préféré : c'est une façon de faire courante en Afghanistan et au Pakistan. Elle a été introduite au Maroc par les routards et a l'avantage d'être discrète.

LE SABSI

La pipe courante, dans laquelle on fume le tabac et surtout le kif, se compose de deux parties : un tuyau d'une longueur variable, formé d'une seule baguette de bois (ou, plus rarement, de parties ajustables), sur lequel on fixe une petite tête en argile ou en pierre.

C'est un objet très facile à trouver, bien que le vendeur de tuyaux ne propose pas toujours en même temps les têtes.

Le mot *sabsi* appartient à l'arabe dialectal nord-africain, mais l'origine turque de l'objet est certaine. Pourtant, si on compare les gravures représentant des scènes de la vie quotidienne en Turquie à partir du XVI^e siècle et le spectacle actuel de la rue marocaine, on s'aperçoit d'abord que la taille des pipes s'est considérablement réduite, ensuite que les matériaux sont bien plus pauvres au Maghreb que dans les pays d'origine. Il y a quelques décennies encore, les pipes de 80 à 60 cm de long n'étaient pas rares au Maroc : une telle longueur est nécessaire pour que la fumée soit fraîche, douce, aromatisée et pour que le tuyau joue le rôle de filtre.

La répression et une certaine modération récente expliquent le raccourcissement des tuyaux. Le volume de la tête s'est également réduit : elle contient à peine un dé à coudre de substance à fumer.

À défaut de matières précieuses, le fumeur marocain attache surtout de l'importance à l'essence utilisée pour la fabrication du tuyau. Les meilleurs sont en *johor* (« le joyau »), bois blanc à la fois dur, résistant et flexible qui prend en se culottant une belle coloration ambrée. La coutume est de ne pas décorer le *johor*, mais de simplement le polir avec de la laine brute légèrement huilée ; d'autres bois sont utilisés. Conviennent en général toutes les essences dures et pauvres en résine.

Les baguettes sont percées à l'aide de pointes acérées ou de longues mèches rougies au feu. La décoration des pipes est fréquente et on peut distinguer plusieurs types de décorations : bois tourné, bois incisé décoré de dessins gravés puis coloriés, avec tendance récente à la surcharge et à l'emploi de couleurs très vives. En général, les fumeurs marocains sont des gens discrets qui préfèrent les tuyaux simples.

La répression est en train de faire disparaître l'usage ancien d'attacher au *sabsi* de petits objets pour le personnaliser : on voit encore des Heddawa, ces mystiques errants, arborant des pipes décorées de dents de hérisson, de pièces de monnaies (parfois très anciennes, vandales ou romaines), gainées d'escarboucles, de chapelets, de petites perles multicolores. À de petits cordons noués aux deux extrémités de la pipe, on trouve les objets les plus insolites : pièces de nickel, sous de bronze, mains de Fatima, coquillages variés, sifflets, clochettes, petits miroirs et peignes, croix de Lorraine ou de Malte, effigies de la Vierge, loupes et vieux bracelets de montre, soldats de plomb, chevaux en fer peint, cartouches Lebel, effigies de généraux français, scapulaires, boutons de vareuse militaire et boules de fer...

Pour recevoir le fourneau, les *sbasa* sont simplement taillés, amincis à une extrémité (la plus grosse). Les têtes les plus courantes sont en argile rouge ou grise, cuite, et les types sont très variables. Safi et Chechouène sont les deux grands centres de fabrication de ces têtes. On ne trouve en général qu'un seul type de tête, en deux ou trois tailles différentes, à tel endroit donné. Elles sont peu coûteuses et on en achète plusieurs à la fois.

Les têtes étant très petites, la pipe de kif est épuisée en deux ou trois bouffées : les fumeurs recommandent même de rejeter en soufflant ce qui constituerait une dernière bouffée, car elle serait nocive.

Le complément indispensable du *sabsi* est le *metoui*, petite bourse en cuir fabriquée en général par les artisans qui proposent les grandes sacoches brodées dites *chkara*. Certains babouchiers savent aussi coudre les *metoui*. La bourse comprend une, deux, trois poches, rarement plus : le fumeur place dans chacune une qualité de kif différente ; il se réserve la meilleure et, parce qu'il remplit lui-même la pipe qu'il passe à son voisin, il peut très subtilement faire comprendre à quelqu'un s'il l'estime ou non. Bien sûr, les temps changent : on trouve aujourd'hui des bourses en plastique et, depuis longtemps, les pauvres mettent simplement leur kif coupé dans un morceau de papier (plié, il est vrai, de façon très élégante).

Quel que soit le contenant, la façon de remplir le *sabsi* est toujours la même. Prenant la bourse d'une main, le fumeur fait descendre le mélange sur le rabat, le place devant le fourneau du *sabsi* tenu entre le pouce et le majeur de l'autre main et bourre la tête de l'index. Il referme le *metoui*, le place entre l'annulaire et le petit doigt, ou le donne à son voisin. Tenant le fourneau bouché avec l'index, il allume le kif d'un geste savant et élégant, aspire deux ou trois fois et rejette la braise le plus loin possible en soufflant fortement dans la pipe : on reconnaît un fumeur averti à la belle trajectoire de la braise ! Tous les objets, pipes, *metoui* et même la boîte d'allumettes, sont parfaitement adaptés à cette cérémonie maintes fois renouvelée. Les tuyaux sont fréquem-

ment nettoyés et les têtes obturées sont recuites dans la braise du charbon de bois d'un brasero qui est en général auprès des fumeurs, car il est conseillé de fumer en buvant du thé.

LA RGILA

Originaires de Turquie et peut-être introduites au Maroc à partir du relais égyptien au XII^e, le narghilé ou *rgila* était encore très courant au Maroc au début du siècle et on pouvait le louer dans les cafés maures. Aujourd'hui, seuls de très grands fumeurs, quelques saltimbanques et les Heddawa fument encore la *rgila*. C'est un objet simple loin du luxe des pipes orientales : un tuyau de 25 à 50 centimètres de long, rigide, s'adapte sur un récipient en terre cuite de dimensions et de formes variables, parfois une simple boule de verre. De l'autre côté ou au sommet un trou permet à la fumée de s'échapper ; sur le récipient s'adapte une capsule de terre cuite percée de trous et appelée «tête de la *rgila*» dans laquelle on met le kif.

Ces pipes sont fabriquées un peu partout au Maroc sur commande, par n'importe quel potier. Les plus belles viennent de Safi ou de Fès. Comme nous l'avons relevé en décrivant le *sabsi*, le fumeur de *rgila* pallie la pauvreté des matériaux en enjolivant sa pipe, domaine ouvert à toutes les fantaisies.

La *rgila* est réservée aux grands fumeurs parce qu'elle est extrêmement forte. La puissance du mélange est peu perceptible à cause de l'eau qui rafraîchit et filtre la fumée, mais le volume ingéré est sans commune mesure avec ce que le fumeur absorbe dans un *sabsi*.

La *rgila* jouit d'un grand prestige chez les fumeurs de kif marocains. À la maîtrise qu'elle suppose, il faut ajouter les connotations magiques qui y sont liées : les djinns (génies) sont particulièrement nombreux dans l'eau courante, donc dans la pipe à eau. Par ailleurs, les Heddawa disent que la *rgila* est un démon femelle alors que le *sabsi* est un démon mâle : les deux démons se sont ligüés pour ensorceler le fumeur et le maintenir, toute sa vie, en servage.

La pipe à eau apparaît comme le complément du *sabsi*. On la fume seul ou en groupe. Si le *sabsi* est la pipe de tous les jours et qu'on emporte en voyage, la *rgila* est plutôt faite pour les longues soirées et ne se transporte pas. Actuellement les fumeurs de *rgila* sont rares au Maroc. Il y a quelques années, deux Heddawa officiaient encore sur la place *Jama' el-Fna* de Marrakech, au milieu d'un incroyable jardin de fleurs en plastique parmi lesquelles circulaient des colombes. Ils tenaient des propos désabusés sur l'évolution des mœurs et disaient par exemple : «Regarde ces chrétiennes (littéralement «ces filles de chiens») qui viennent maintenant en minijupes ; si ça continue elles vont bientôt venir à poil !»

LES AUTRES PIPES

La *duaya* est une grosse pipe à long tuyau qui a pratiquement disparu du pays. D'anciennes estampes en conservent le souvenir et on trouve parfois, au hasard du creusement de quelques fondations, des grosses têtes de *duaya*. Seuls les Heddawa la fument encore et, à la zaouia de Sidi Heddi, la grosse pipe du fondateur a été pieusement conservée : c'est la pipe sacrée des Heddawa.

Dans l'extrême sud et en Mauritanie, la *duaya* est une pipe qui ressemble à la pipe billar commune en Occident. Elle est généralement en fer, incrustée d'ornements en cuivre ou en argent. Certaines sont fort belles.

Les Maures fument encore dans une pipe dite *touba*, qui ressemble au *chillum* indien : elle est droite, légèrement conique, mais son fourneau est toujours doublé d'une mince plaque de fer. Quand ils n'ont point d'autres pipe, les nomades fument dans un os de jarret de mouton qui peut être monté en pipe, dite *adam*.

Ces pipes mauritaniennes sont complétées par un certain nombre d'accessoires indispensables : trousses de fumeur (*beit*), débouffe-pipes, pinces à braise, briquets à silex, cornes ou boutelles pour conserver la substance à fumer. Il faut considérer ces objets comme des accessoires du vêtement masculin et des superstitions s'y rattachent : le fer porte malheur et attire les mauvais génies, alors que le laiton et surtout le cuivre ont un pouvoir bénéfique, prophylactique et protecteur : lorsque une partie essentielle d'un objet est en fer, un ornement de cuivre l'isole ou encore on y entaille des motifs géométriques qui conjurent le mauvais sort. La nécessité de se préserver des génies a inspiré un style artistique qui associe le fer, le cuivre, le laiton et l'argent et qui, dans les objets signalés ici, tire de leurs contrastes de véritables bijoux rehaussant la simplicité du vêtement du Maure.

ZONES DE CULTURE ET ÉCONOMIE DU KIF

La culture du kif a toujours été localisée dans les montagnes mais, entre son apparition et la situation actuelle, nous ne disposons d'aucun renseignement précis. Son importance devait être minime puisqu'il est établi que la consommation était restreinte jusqu'à la fin du XIX^e siècle.

Actuellement, et depuis plus d'un demi-siècle, on assiste, quoiqu'en disent les autorités, à une expansion de cette activité agricole illégale, surtout dans le Rif où elle n'est que tolérée. C'est en partie l'importance du chanvre dans l'équilibre économique de la montagne qui empêche le pouvoir d'exercer une action répressive efficace.

Pour préciser l'origine de l'extension de cette production, il faut étudier les résultats d'enquêtes menées auprès des fellahs rifains entre 1956 et 1958. Les paysans interrogés situèrent alors souvent le début de la culture vers 1890-1900. Entre 1890 et le début du siècle, deux faits importants sont à rappeler : longtemps isolé, le Rif commença à s'ouvrir vers l'extérieur et entra partiellement dans une économie d'échanges; ensuite le sultan du Maroc autorisa et confirma une pratique qui se développait et permit à cinq douars de Ketama de cultiver le kif.

À partir de l'extrême fin du XIX^e siècle la culture se développa, en général à la faveur des crises politiques : expansion entre 1910 et 1920, ralentissement entre 1920 et 1930 (culture libre en zone espagnole, régie exploitant 490 hectares officiellement plantés en zone française). Expansion entre 1936 et 1945, au moment de la guerre civile espagnole et de la seconde guerre mondiale. Après 1954 nouvelle expansion en zone espagnole, alors qu'un dahir interdisait toute culture et tout commerce en zone française et nouvelle poussée dans la période qui suivit immédiatement l'indépendance (période de sous-administration temporaire). Dès 1960, douze tribus cultivaient le kif.

Aujourd'hui, le chanvre constitue la principale production et l'unique source de revenus de nombreuses vallées du Rif central. Le dahir, étendu en 1960 à la zone nord, interdit le commerce et la consommation, mais la culture est momentanément tolérée bien que rien ne soit fait pour la favoriser : pourtant, aujourd'hui, le voyageur qui, quittant Fès, se dirige vers Ceuta par la route de l'Unité, traverse aux alentours de Ketama un pays où apparemment ne pousse que du kif : les plants d'un beau vert tendre en juillet se balancent doucement, parfois à quelques mètres de la route et les enfants, nombreux, relancent les touristes pour leur vendre du kif ou du hachich, ou des produits qui leur ressemblent. En fait, si on refuse de s'arrêter, il n'est pas rare qu'un pavé atterrisse dans votre pare-brise !

Alertées, les autorités se contentent de hausser les épaules et vous suggèrent, pour un prochain voyage, un autre itinéraire.

Les renseignements statistiques globaux sur l'importance actuelle de cette culture sont insuffisants ou inexistantes. Il est par ailleurs difficile de se renseigner sur place. Le meilleur moyen de suivre l'extension de la culture et de savoir quelle est son importance, année après année, est réservé à l'autorité : elle exploite les photos précises prises par satellite; les pellicules infrarouges permettent de distinguer précisément les différentes cultures et d'estimer à quelques centaines de kilos près quelle sera la récolte.

On peut en revanche préciser la répartition actuelle de la culture dans le Rif central. La dispersion apparaît grande mais il y a trois secteurs spécialisés : la haute vallée de l'Amzez, le secteur

des Abdelrhahia dans la vallée de Ras-sra et le secteur de Bni Khaled.

À côté de ces trois zones privilégiées, la culture du kif est mineure, mais du kif pousse également ailleurs, dans des régions où il est interdit en droit comme en fait : toutes les régions montagneuses entre 1 000 et 2 000 mètres, quand elles bénéficient de ressources en eau suffisantes, peuvent abriter des parcelles de chanvre indien surtout cultivées pour la consommation locale.

Ces champs produisent des variétés de chanvre de qualité fort dissemblables. Mais il n'y a pas de classification des chanvres, ce qui est regrettable.

L'essentiel de la production marocaine vient d'une région surpeuplée dans laquelle les ressources agricoles traditionnelles sont très faibles. Les grains et les farines sont importés et le commerce de marché, qui permettrait de se procurer les denrées qu'on ne peut produire, est très peu développé. Dans cet équilibre fragile,



PHOTO DANIEL DANSARD

le kif joue souvent un grand rôle et partout où on le cultive, on observe une situation nettement meilleure que chez les voisins non producteurs de chanvre. Mais les chanvriers sont sous la menace constante de décisions gouvernementales ainsi que des variations spéculatives des cours.

Les champs sont exigus, les rendements très faibles bien qu'on consacre au chanvre les meilleures terres de la région. Les parcelles sont irriguées de la fin du printemps à la fin du mois de septembre grâce à un réseau complexe entretenu par les hommes, alors que la conduite de l'irrigation est surtout faite par les femmes. En hiver, quand elles ne sont pas irriguées, ces terres sont peu occupées, mais certaines terres irriguées portent deux cultures dans l'année, ce qui ne signifie pas qu'il y ait deux récoltes annuelles de kif.

La technique culturale est exigeante. Au printemps, on retourne le sol plusieurs fois de suite à la pioche; on laboure en plein rang à 25 cm de profondeur, à l'araire ou à la pelle. Le hallage est répété deux ou trois fois à quinze jours d'intervalle pour émietter la terre, enfouir le fumier et le distribuer régulièrement. On sème ensuite le chanvre grain par grain; on sème espacé pour obtenir un chanvre branchu, très gros (les pieds sont séparés d'environ 20 cm) et cette opération a lieu assez tard, sur un sol ressuyé et réchauffé, car le chanvre est très sensible au froid. Les graines sont recouvertes au rateau.

Les soins d'entretien commencent très tôt car la germination débute après cinq jours : les jeunes semis sont recouverts de branchages et de fougères pour les protéger des averses violentes. L'irrigation commence dès que la plante sort de terre : sept à huit mises en eau de la parcelle sont nécessaires, à raison d'une tous les dix ou quinze jours. Les femmes procèdent au désherbage et à l'entretien de la parcelle à intervalles réguliers; il faut arracher les parasites avant la formation des akènes et les brûler, il faut éliminer les plants chétifs ou qui ont tendance à flétrir et il faut garder les parcelles menacées par les singes, les sangliers, les chacals... et les voleurs.

Après la floraison, les pieds mâles ne sont pas arrachés. La fécondation ayant eu lieu, les pieds mâles flétrissent et meurent. Les pieds femelles sont seuls utilisés au Maroc. On sait que la plante mâle possède aussi des organes sécréteurs de résine, mais en petite quantité et on ne la consomme pas. Les cultivateurs et les fumeurs interrogés prétendent qu'elle rend fou ou encore qu'elle « casse la tête ».

Si un cultivateur, fort d'un savoir importé, décidait d'arracher les plants mâles pour empêcher la fécondation (et accroître la production de résine), cela ne servirait à rien, à moins qu'on ne décide de le faire dans tout le Rif, car le pollen vole !

La récolte se fait fin août, début septembre ou plus tôt si l'été a été très sec, en tout cas dès que les feuilles de la base et la tige commencent à jaunir. On laisse les plants coupés à la faucille sur les champs pendant deux jours pour dessiccation. On coupe ensuite la partie supérieure pour en faire les bouquets appelés *shoula* ou *mechmoum*. Ces bouquets pèsent environ un kilo et sont soigneusement stockés après avoir séché dans les cours des fermes ou sur les galeries à l'étage qui sont caractéristiques des fermes de cette région. On enferme alors la récolte pour la revendre ou pour en extraire plus tard la résine. Les tiges sont données en pâture au bétail. Les racines restent dans les champs.

Cet exposé un peu long n'a d'autre but que de contredire l'opinion courante selon laquelle le kif pousse tout seul comme de la mauvaise herbe. Les soins attentifs, les difficultés liées à la configuration du terrain font de cette culture une activité épuisante.

LA CONTREBANDE ET LA RÉPRESSION



DES TRAFIQUANTS ARRETÉS POSANT AVEC LEUR CARGAISON DE KIF - LA MALIE, JANVIER 1970.

Certains producteurs seulement fabriquent le hachich destiné à l'exportation, en particulier vers la Hollande. L'essentiel de la production, sauf une faible partie destinée à la consommation locale, est stockée sous forme de kif et commercialisée clandestinement. L'illégalité de l'opération explique qu'on voie peu et qu'on entende assez peu de choses précises la concernant. Le kif est en général placé dans des sacs de trente à quarante kilos et vendu sur place à des grossistes. Les prix varient avec les personnes, les qualités et les années. L'acheteur, qui est en même temps contrebandier, vient à la ferme, paie et se charge du transport. Si le producteur assure le transport, on évalue le prix du risque par sac.

Les grossistes emploient des porteurs salariés qui, par petites troupes précédées d'éclaireurs, gagnent en trois jours à pied la région de Fès. On se repose le jour dans les fermes amies et on marche la nuit en évitant les villages. Une fois arrivée à destination la marchandise est revendue à d'autres intermédiaires.

Mais, lors de toutes les étapes, bien des incidents peuvent arriver et, en 1955, Bryan Clark racontait l'histoire exemplaire suivante :

«La semaine dernière, le kif de Mohammed ben Ahmed était prêt à être vendu. Il décida de l'emmener à Marrakech. C'était difficile, bien sûr, parce que les Français n'aiment pas que les

berbères Aït Rba' vendent le kif. Mais il l'enveloppa dans un tissu, si bien qu'il ressemblait à un ballot de vêtements ; et il s'installa dans le bus qui quittait Taddert. L'homme qui était assis à côté de lui pendant le voyage avait le nez sensible et à mi-chemin de Marrakech, il se tourna vers Mohammed et murmura : «Je sens du kif. Ce serait vraiment dommage d'être obligé d'en informer l'officier français qui est assis à l'avant du bus. Toi et moi pourrions peut-être nous arranger.» Mohammed dut offrir à l'homme de partager son bénéfice, et quand ils arrivèrent en ville, ils partirent ensemble pour trouver un revendeur.

L'homme à qui Mohammed vendait habituellement son kif était absent et ils furent obligés de se renseigner pour en trouver un autre. La personne à qui ils demandèrent voulut également une part des bénéfices. Plus tard, alors qu'ils marchaient, le sac tomba, s'ouvrit, libérant quelques branches de kif, et un passant les aida à le refermer. Finalement, ils étaient quatre à vouloir partager le contenu du sac quand Mohammed vendit son kif et il ne fit aucun bénéfice.»

Telle est, ou était, l'image traditionnelle de la contrebande au Maroc. De plus en plus de moyens modernes sont utilisés : l'automobile et le camion bien sûr, ou l'avion (affaire Epstein 1972) mais aussi *talkie-walkies* et armes à feu. On soupçonne l'exis-

tence au Maroc d'un réseau serré de contrebande qui s'étend d'un bout à l'autre du pays, et ce depuis des lustres : on trouve du kif de Ketama jusqu'à El-Ayoun ! Pour en visualiser les ramifications mouvantes les polices concernées ornent leurs bureaux d'une grande carte du Maroc sur laquelle une punaise de couleur indique la position de chaque «trafiquant» arrêté; l'ensemble est d'un très bel effet, surtout quand on multiplie les couleurs pour signaler aussi l'importance de la prise.

Après les premiers intermédiaires, du gros au demi-gros, la marchandise entre dans un vaste circuit commercial où les relais se multiplient. Elle aboutit soit dans des grandes villes, soit dans des collectivités plus réduites, soit encore à l'étranger. Les prix se ressentent bien sûr de ce grand nombre d'intermédiaires et des risques courus. Il est difficile (et onéreux) d'obtenir en ville du kif sec à l'état brut : il faut commander un *mechmoum*, attendre plusieurs jours; cela signifie qu'il est difficile d'être exigeant en matière de qualité mais, en règle générale, l'honnêteté des brigands est une caractéristique de ce commerce illégal.

Pour satisfaire sa passion, en ville, le fumeur trouvera plus facilement un *blaga* de kif prêt à fumer, vendu dans un discret emballage en papier : sa qualité dépendra du renom du revendeur et de la fidélité ou de la générosité de l'acheteur. Le trafic urbain est souvent plus ou moins limité à un certain quartier de telle ville.

Ailleurs, dans les villages de quelque importance, on compte toujours un ou plusieurs revendeurs : le détaillant, livré sporadiquement, dispose souvent de plusieurs kilos de kif et fait le paquet de branchettes devant le client, choisissant très précisément les éléments du bouquet, favorisant l'un, donnant à un autre un tabac de basse qualité... À l'acheteur de faire valoir ses exigences car le dealer est un marchand et non un philanthrope. De toute manière, entrer dans les méandres de ce commerce au Maroc est une école très riche en enseignements, utiles dans tous les domaines, et on n' imagine pas la richesse déployée dans les relations humaines pour survivre dans ce pays.

On croirait à tort qu'il y a du kif partout au Maroc : dans certaines régions le kif est rare et cher. Les régions les plus pauvres font même commerce des tiges et des feuilles : ce sont les parties les moins actives de la plante, mais c'est tout ce qu'on peut trouver. Dans d'autres régions il y a du kif mais pas de tabac : on mélange alors le kif avec les cendres du kif fumé auparavant et soigneusement recueillies.

La répression a deux aspects : l'interdit religieux et l'interdit légal. Le premier se fonde sur un *hadith* : «Tout ce

qui cause de la langueur et de l'affaiblissement est interdit», et on s'y réfère pour condamner à la fois le tabac, le chanvre et l'alcool, et ce depuis des siècles. La loi, nous l'avons vu, fait l'objet d'une application partielle contredite par la tolérance d'importantes cultures dans le Rif. Bien que, dans ce territoire limité, la culture ne soit pas passible de poursuites judiciaires, le pouvoir peut décider périodiquement l'arrachage des pieds de chanvre pour décourager les cultivateurs (ou punir ceux qui ont oublié de verser les inévitables pots de vin).

D'autre part des barrages sont installés sur les routes pour intimider les trafiquants : la montagne rifaine est cernée et une véritable «guerre du kif», discrète mais réelle, a lieu de façon permanente. À ces manœuvres d'intimidation s'ajoute un arsenal de peines de prison et d'amendes, mais de nombreux sursis non prévus par la loi sont accordés. La drogue saisie (50 tonnes par an en moyenne) est incinérée.

Telle qu'elle est vécue par l'homme de la rue, la répression est discrète. Partout on peut voir des gens fumer du kif dans leur boutique ou dans les cafés. Un policier passe et fait semblant de ne rien voir, mais, à n'importe quel moment, il peut entrer dans le lieu où on fume, interpellé quelqu'un, briser la pipe du coupable et verser par terre le contenu de sa bourse. Le cafetier peut être arrêté, surtout (et c'est souvent le cas) si on trouve des petits paquets de kif sous son comptoir. Les arrestations effectuées, même les plus minables, sont signalées dans la presse. Si on étudie attentivement cette littérature navrante, un fait curieux ne tarde pas à se préciser. Ainsi, par exemple, on pouvait lire dans le quotidien, *L'Opinion* du 3 janvier 1973 : «Un cafetier

Arrestation de deux trafiquants de kif

Réuni, en session ordinaire le tribunal correctionnel a eu à juger, dans son audience du 26 janvier 1973, une affaire de stupéfiants dans laquelle était impliqué le nommé Tahar Ahmed, 62 ans, demeurant au quartier Baladia rue Ibnou Lfarid No 26, marié, 1 enfant.

Le 18 janvier 1973, à dix heures du matin, la police a été informée qu'un certain T. Ahmed détenait une quantité de kif et de tabac dans son café sis au quartier Baladia place Moulay Ali Chérif No 51. Les éléments enquêteurs se sont rendus à l'adresse indiquée et effectivement ils ont pu ainsi mettre la main sur 328 sachets de kif et de tabac de contrebande qu'il s'appropriait à destiner à ses clients habituels, et qui étaient dissimulés sous le comptoir de son café.

La marchandise fut saisie et l'intéressé conduit au siège

de la brigade des stupéfiants.

Interrogé sur les circonstances qui l'ont amené à s'adonner au trafic des stupéfiants le mis en cause a déclaré qu'il n'aurait aucun moyen de vendre et de consommer au kif et du tabac. «J'ai 62 ans, a-t-il précisé, et je ne peux plus travailler; le trafic des stupéfiants me permet de ne pas mourir de faim».

Interrogé également sur la provenance de ces stupéfiants Tahar Ahmed a dit qu'il avait l'habitude de s'approvisionner chez un trafiquant du Nord dont il ignorait le nom et la position exacte.

Pointé au sommet le trafiquant s'est avéré titulaire de 3 condamnations pour le même motif. Sa dernière condamnation remonte au 29 Octobre 1970.

Déféré au parquet le mis en cause repeta la même dé-

claration et fut condamné à 3 mois de prison ferme.

Dans la même journée le tribunal a infligé au nommé Tahar Ben Allal Ben Mekki (39 ans, domicilié à Hay El-Farah rue 78 No 27, marié, 4 enfants) une peine d'emprisonnement d'un mois pour trafic de stupéfiants. Arrêté le 18 Janvier par les éléments de la brigade des stupéfiants en flagrant délit de vente de kif et de tabac, il fut déféré au parquet le 26 janvier.

Dans la journée du 18 Janvier à 11 h du matin la police qui effectuait une ronde à hauteur du café «Choua» a été informée qu'un certain Tahar Ben Allal Ben Mekki essayait d'écouler des stupéfiants à des clients éventuels. C'est ainsi que la police parvint à mettre la main sur le trafiquant. La quantité saisie est de 22 sachets de kif et de tabac mélangés.

de Casablanca a été arrêté sur dénonciation. On a trouvé 128 sachets de kif dissimulés sous son comptoir. Il s'approvisionnait, dit-il, chez un trafiquant du nord et avait déjà été condamné trois fois : *«J'ai 62 ans a-t-il précisé et je ne peux plus travailler. Le trafic des stupéfiants me permet de ne pas mourir de faim...»*

Il fut condamné à trois mois de prison ferme. Cette affaire serait banale si le même quotidien n'avait publié le même article, six mois plus tard (*L'Opinion* du 7 juin 1973), en répétant exactement

3 mois de prison à un trafiquant

de stupéfiants âgé de 60 ans

Réuni en session ordinaire, le Tribunal correctionnel a eu à juger dans son audience de lundi dernier une affaire de stupéfiants dans laquelle était impliqué le nommé Talib Ahmed âgé de 60 ans, demeurant au quartier Beladja, Rue Elme Elardi No 29, marié et ayant un enfant.

Le 1er juin, à dix heures du matin, la police a été informée qu'un certain Talib Ahmed détenait une quantité de kif et de tabac dans son café sis au quartier Beladja, place Moulay Abd Chaf No 31. Les éléments enquêteurs se sont rendus à l'adresse indiquée et, effectivement, ont pu main-

tenir la main sur 128 sachets de kif et de tabac de contrebande que le «commerçant» s'apprêtait à écouler à ses clients habitués et qui étaient dissimulés sous le comptoir de son café.

La marchandise fut saisie et l'intéressé conduit au siège de la brigade des stupéfiants. Interrogé sur les circonstances qui l'ont amené à s'adonner au trafic des stupéfiants, le mis en cause a déclaré qu'il n'apportait aucun remord à vendre et à consommer du kif et du tabac. «J'ai 62 ans, a-t-il précisé, et je ne peux plus travailler, le trafic des

stupéfiants me permet de ne pas mourir de faim».

Interrogé également sur la provenance de ces stupéfiants, Talib Ahmed a dit qu'il avait l'habitude de s'approvisionner chez un trafiquant du Nord dont il ignorait le nom et la position exacte.

Pointé au soupçon le trafiquant s'est avéré titulaire de précédentes condamnations pour le même motif. Sa dernière condamnation remonte au 29 octobre 1970.

Déféré au parquet, le mis en cause a répété la même déclaration et fut condamné à 3 mois de prison ferme.

arrêts des autorités religieuses, des lois et des polices, ni du mépris dont ils sont l'objet en tant que cannabino-philes invétérés : «Au vrai, quand donc la notion du mal a-t-elle guéri du vice?»

SIDI HEDDI ET LES HEDDAWA

Dans l'introduction de ce chapitre, nous avons signalé qu'un des intérêts de l'étude du chanvre au Maroc était, en dehors du fait qu'il s'agit d'un important phénomène socio-culturel et économique, la permanence d'une dimension sacrée : la consommation du chanvre est une règle pour les sectateurs d'un ordre gyrovague qui connaît actuellement une éclipse, celui des Heddawa, ces moines errants qui suivent les préceptes de Sidi Heddi. Ce qui nous a poussé, il y a maintenant vingt ans, à étudier en profondeur cette toxicomanie dans ce pays particulier est le fait que nous soupçonnions que la diffusion du kif, du hachich et du *ma'joun* dans de larges couches sociales n'était que la perversion d'un rite, d'une technique de l'extase, la même séparant l'Indien qui, avant d'être découvert par Colomb, offrait en le fumant du tabac aux dieux du fumeur satisfait aujourd'hui de rêver au cinéma en parcourant le *Marlboro country*, ou encore, dans nos contrées, le coup de rouge pris sur le zinc qui n'est pas sans liens avec la dernière cène christique. L'espace qui nous est dévolu ne permet guère de développer cet aspect du problème. Nous ne pouvons que signaler l'essentiel et proposer au lecteur intéressé d'aller prudemment sur place, pour en apprendre peut-être davantage.

L'extase cannabique chez les Heddawa relève d'une tradition ancestrale : des confréries religieuses apparaissent dès le XI^e siècle de notre ère en Afrique du Nord et se développent surtout entre le XVI^e et le XVIII^e siècle. Elles ont pour base matérielle en général, des zaouias, sortes de couvents à vocation multiple qui parsèment le territoire ; à l'origine, ce sont presque toujours des associations de gens pieux qui accomplissent certaines pratiques surérogatoires recommandées par un saint personnage. Ces pratiques doivent favoriser la connaissance des réalités divines, ouvrir la voie au salut mais, aux yeux du profane, elles peuvent ne sembler qu'une recherche d'un état extatique dit *hal*. Au Maroc, issues de la même souche, les confréries se sont peu à peu différenciées. Certaines groupent des intellectuels et des bourgeois et mettent l'accent sur la lecture, les oraisons jaculatoires, la méditation. D'autres recrutent dans les classes populaires : elles font des cérémonies et des macérations publiques spectaculaires et c'est pourquoi, plus visibles, elles sont mieux connues. Certaines confréries pauvres se signalent par l'extrême misère matérielle qu'elles affichent ; l'usage du chanvre n'est pas rare, alors que les confréries «riches» comme les Tijaniya ou les Derqawa le condamnent.

Signalons encore que chaque mois, les services spécialisés de la Régie établissent les statistiques de leurs actions répressives, également publiées dans la presse.

Une partie du chanvre marocain est exportée et, dans ce domaine, les condamnations tombent au hasard des fouilles, longtemps systématiques à Algeiras quand les douaniers choisissaient de fouiller tous les voyageurs ayant les cheveux un peu trop longs et la mine défaite. La police réussit, là encore, à prendre des trafiquants.

Enfin, le Maroc cherche à prévenir l'usage des stupéfiants par la population locale et les étrangers. Cette politique permanente et la publicité qui l'accompagne contribuent à renforcer l'appréhension du public pour le chanvre, mais contrairement à ce qui se passe en Occident, un même anathème frappe théoriquement l'alcool : ce toxique est consommé dans la clandestinité par les classes les plus pauvres, dans le confort ouaté des grands hôtels ou dans des domiciles luxueux par les plus riches.

La répression a pour autre conséquence sur le marché de l'offre de faire monter les prix et d'accroître la difficulté de trouver du bon kif et du bon hachich.

Pourtant, le bilan de la répression nous semble négatif : les fumeurs n'ont cure des précédents historiques, des imitoyables

Il n'y a pourtant qu'une confrérie dans laquelle la consommation de stupéfiants soit une prescription essentielle : les Heddawa. Sans vouloir exposer en détails les caractéristiques de cette confrérie, ce qui serait sans rapport avec l'objet de cet ouvrage, il convient d'en situer le fondateur et de dire l'essentiel sur ses sectateurs avant de nous attacher à l'étude de leurs pratiques.

Sidi Heddi est un saint berbère qui vécut à la fin du XVIII^e siècle et qui est enterré dans le Rif, au Jbel el-lam, près du souk des Bni-ros. Son tombeau, auquel est rattaché sa *baraka*, est l'objet d'un culte. Sa vie est mal connue, mais la légende, transmise oralement, est très riche. L'ensemble des sources permet de préciser quelques points.

Il naquit à Aoufous, dans le Tafilalet, et était le septième fils d'un chérif alaouite. Il était un peu demeuré et fut initié par un sorcier venu de Sousse; il se retira alors sur une hauteur pour méditer et prier puis, trop sollicité, s'enfuit avec les compagnons qui s'étaient déclarés en sa faveur pour errer quarante ans dans les déserts. Il parcourut de nombreux pays, nu, chevelu et « semblable à une bête sauvage ». Sa mort mit fin à ses pérégrinations : un document adoulaire la situe le 10 du mois du *l-bijja* en 1219 de l'Hégire (12 mars 1805).

Ses voyages avaient pour point de départ une zaouia qu'il avait fondée et il la dirigea avec son principal disciple, Moulay et-Tayyeb, nommé *moqaddem* de la zaouia : il mourut huit jours après Sidi Heddi.

Le fondateur disparut sans laisser de descendance et sans transmettre son froc : c'est pourquoi sa zaouia relève de *moqaddemine* qui ne sont pas dépositaires de sa *baraka*.

Comme beaucoup de saints marocains, Sidi Heddi était un faiseur de miracles car il maîtrisait les génies. Au cours de sa vie, il a souvent fait preuve de pouvoirs extraordinaires, de charisme. À Fès par exemple il se conduisit de façon scandaleuse, poursuivant les gens dans la rue, volant le pain dans les fours, brisant les poteries dans les souks. Des Fassis voulurent l'arrêter, mais le saint se jeta dans un four brûlant, dévora les 70 pains qui y cuisaient et ressortit sans la moindre brûlure.

« Un jour Sidi Heddi vint à Fès et alla à la grande mosquée de Qarawiyye. Avisant un coin près de la porte d'entrée, il s'assit, et placidement, se mit à fumer le narghilé. L'imam qui passait par là l'aperçut, se mit fort en colère et cracha de dégoût... Au même instant, un coq qui traversait la rue avala le crachat et disparut dans un *fondouk* (caravansérail, sorte de grande cour fermée où les commerçants entreposent leurs marchandises).

« À la prière qui suivit, l'imam ne put faire un geste, ni dire un mot. L'incident s'ébruita très vite et l'on se précipita sur notre saint fumeur pour lui demander grâce. On insista tant et si bien

que Sidi Heddi se fit apporter le coq, qu'il égorgea, et dans le gosier duquel il trouva le fameux crachat.

« Sur son ordre le malheureux imam dut l'avalier à sa courte honte et ainsi put-il retrouver l'usage de ses membres et de sa parole. Un tel prodige fit sensation à Fès et valut à Sidi Heddi louanges et offrandes de toutes sortes. Le *fondouk* où se réfugia le coq existe toujours et s'appelle depuis ce jour *fondouk el-ferroj* (le *fondouk du coq*). »

La zaouia groupe divers bâtiments : le tombeau du saint fondateur, protégé par une simple *nouala* carrée voisinant avec celui de Moulay et-Tayyeb, est très simplement décoré. Toujours dans l'enceinte on trouve une grande *nouala* dortoir pouvant accueillir environ 200 personnes, d'autres cabanes qui servent de magasins, de cuisines, d'hôtellerie, et divers lieux sacrés : une modeste mosquée et, derrière elle, un emplacement où l'on fait les sacrifices; des arbres (qui sont tous sacrés); un verger clos de figuiers de barbarie qui contient des ruches et la sépulture de la haridelle de Sidi Heddi qui est aussi l'objet d'un culte. Sur le cours de l'oued el-Ghofran se trouve une mare sacrée, près de laquelle on alimente un foyer pérenne, et dans laquelle Sidi Heddi a emprisonné les génies. L'anti-intellectualisme de l'ordre est confirmé par l'absence d'école coranique, de *medersa*, d'étudiants. Sidi Heddi a d'ailleurs dit : « Le rêve vaut la science ! » À ce propos, on raconte l'histoire suivante :

« Sidi Heddi était devenu très savant à la suite de longues études et désapprouva le fils de Moulay 'Abd-es-Slâm ben Mchich de fumer le narghilé, cette pratique étant contraire à la *châr'i'a* (l'orthodoxie). Le fils du grand saint maghrébin fut averti mystérieusement de cette condamnation et s'arrangea pour se trouver sur le chemin de Sidi Heddi. Lorsque celui-ci passa il se vit inviter à fumer une pipe à eau. Surmontant son dégoût il s'exécuta et à la première bouffée devint illettré !

« Ta science, lui dit Sidi Wanis (c'était le nom du fils de Moulay 'Abd-es-Slâm), que tu as acquise par tes veillées et que tu perds par une seule bouffée de *rgila*, n'est pas une science réelle ! »

« Sidi Heddi voulut alors retrouver son savoir et acquérir la science qui ne se perd pas... »

« À la seconde bouffée Sidi Heddi s'incarna dans l'état le plus bas, et à la troisième bouffée il aperçut l'état le plus élevé inaccessible... »

« C'est après cette leçon qu'il renonça à la vanité du monde; il se détacha de toutes les choses terrestres pour parvenir à la vérité en utilisant bien entendu la pipe à eau. »

C'est au Jbel el-lam que les Heddawa se rendent en pèlerinage : la zaouia et le territoire qui l'entoure sont des lieux sacrés. Quand on y pénètre il faut observer des abstinences rituelles : les relations sexuelles, de quelque nature qu'elles soient, sont interdites;



il ne faut se couper ni les cheveux ni les ongles; tout ce qui se trouve dans l'enceinte doit être respecté; les non-musulmans et les animaux femelles ne sont pas acceptés et les femmes ne peuvent que rester en dehors du périmètre de la zaouia, tout en étant autorisées à demeurer dans l'enceinte qui l'entoure.

On considère comme un signe de la toute puissance du fondateur qu'il y ait toujours à manger et à fumer à la zaouia : au moment où le kif est coupé, des groupes de Heddawa visitent les tribus rifaines qui leur livrent la fleur de leur récolte, et ce depuis l'origine et sans la moindre discussion. L'obole est sans doute un gage de bonne récolte future et d'affaires fructueuses.

Les disciples de Sidi Heddi sont organisés en *zriba*, confrérie religieuse ou ordre. Il est difficile en fait de définir ce groupe disparate de moines errants. Il s'agit peut-être des restes d'une secte autrefois plus importante et on retrouve leurs traces dans d'autres pays musulmans. L'ordre se réduit aujourd'hui à peu de choses : une zaouia centrale au Maroc et des abris de fortune de l'Atlantique à la Mésopotamie. À la zaouia rifaine s'est maintenue une doctrine exclusive et originale. Les sectateurs font vœu de pauvreté mais la zaouia dispose de richesses qui servent à son entretien et à la restauration des pèlerins de passage. Elle possède aussi une demi-douzaine de fermes et des puissants versent de temps en temps des sommes importantes. Lors de leurs

tournées périodiques les Heddawa rapportent à la zaouia des victuailles, des bêtes, des pièces d'étoffe et... des stupéfiants. Jointes aux miraculeux pouvoirs du fondateur, cela permet de nourrir en permanence tous les hôtes.

Il s'agit donc bien d'un domaine, ce qui peut sembler curieux pour un ordre mendiant.

L'ordre rassemble des ascètes errants et mendiants, type de religieux connus dans le monde entier : mais, au Maroc, tous les moines errants ne sont pas des Heddawa. Ceux-ci se recrutent dans toutes les classes de la société : pauvres « professionnels », anciens fellahs dépossédés, anciens soldats (dont quelques déserteurs), auxiliaires du gouvernement écartés de leurs charges pour différentes raisons, fils de grandes familles, gens originaires de la meilleure bourgeoisie. Dans l'ensemble, les Noirs et les métis sont nombreux et les campagnards plus nombreux que les citadins.

À l'intérieur de l'ordre existe une hiérarchie de fait parmi les novices qui « font » une période indéterminée, à laquelle un conseil met fin : le futur Heddawi doit alors se procurer l'équipement du moine et prononcer devant le conseil les vœux monastiques. Le jeune Heddawi inexpérimenté passera ensuite les degrés initiatiques...

Connus de tous au Maroc, les Heddawa ne se lient pas volontiers, mais leurs sympathies, nombreuses, vont aux fumeurs de kif, aux pauvres, aux représentants de certaines corporations et aux membres de certaines confréries. Tous les fumeurs de kif reconnaissent en Sidi Heddi leur patron. Les vieux fumeurs sont nombreux à avoir fait le pèlerinage à la zaouia du Jbel el-lam. Les *jbala*, montagnards du Rif occidental, ont à cœur de la visiter et de faire honneur à la *duwaya* sacrée du fondateur : elle dispense en effet, aussi, sa puissante *baraka*. Les rapports avec les tribus des Bni-ros sont très fraternels. Ailleurs, sur tout le territoire, des « délégués » de l'ordre sont des bienfaiteurs des Heddawa.

L'unité de cet ordre est difficile à saisir, en particulier parce qu'il rassemble des adeptes qui se rencontrent au hasard, se groupent, puis se séparent et se retrouvent dans des abris innombrables. Une vaste organisation qui s'étend, semble-t-il, dans d'autres pays musulmans, est la preuve de la volonté réfléchie de faciliter l'itinéraire des gens dont la seule raison d'être est la pérégrination.

Sidi Heddi a voulu ses disciples humbles, méprisables, doux, sérieux; l'ordre obéit extérieurement à une doctrine qu'on peut résumer en cinq points : le port de l'habit rapiécé et pouilleux, la *derbala* des derviches errants; la pauvreté et son corollaire, la mendicité; le célibat; la pérégrination; et l'utilisation des stupéfiants. On pourrait rattacher à ces caractéristiques les relations

privilégiées des Heddawa avec les génies et les chats. C'est bien sûr l'aspect lié à l'obligation de consommer du chanvre qui retiendra notre attention.

Revêtu de son froc rapiécé, le Heddawi emporte avec lui «la charge d'un âne» (selon ses propres dires) : deux sacs (ou quatre petits couffins), deux baguettes, un tambour de petite taille, et parfois un grand tambour; un bâton ferré et une lance sont des armes aujourd'hui tombées en désuétude. Il va nu-pieds et sa chevelure est coiffée en *chentouf* : le tour de la tête est rasée d'un travers de doigt et la mèche qui subsiste peut être fort longue. Il donne l'impression d'une extrême misère, fuit les hommes et s'abandonne à la providence divine. En général, il ne recherche pas l'aumône : il l'attend, présentant à ceux qui le croisent l'image même du dénuement.

Les Heddawa doivent rester célibataires, suivant en cela l'exemple du fondateur de l'ordre. Mais cela ne signifie pas une astreinte aux vertus de chasteté et de pureté : les Heddawa ont même la réputation inverse.

Ce qui distingue surtout le Heddawi, c'est qu'il voyage sans cesse pour se rapprocher de Dieu. Il voyage pour se consacrer uniquement à l'adoration de Dieu, «seul, sans viatique, ni vers un endroit déterminé, ni dans le but de s'instruire» (Ibn al-Jawzi). Mais, quand il le peut, le Heddawi doit se rendre à la zaouia des Bni-'ros où il devra se plier à des règles plus strictes. Ces stations dans la maison mère sont très courtes : la véritable nature du Heddawi est d'errer toujours.

Le but apparent de l'ordre est de rassembler sous la même bannière les adeptes d'un saint fumeur uniquement préoccupé d'errer. Mais l'opinion pense que ce groupe cache surtout des imposteurs et des gens qui ont intérêt à se faire oublier. La zaouia, comme l'habit du moine, met les Heddawa à l'abri des poursuites. L'ordre joue aussi probablement un rôle dans le vaste réseau de contrebande du kif qui existe au Maroc. Il est aussi réputé avoir fourni au cours de l'histoire de nombreux indicateurs, des émissaires, des espions : les Heddawa ne s'en cachent pas et sont même fiers de leurs activités politiques, d'abord au service du sultan Moulay el-Hassan, puis à celui d'Abd el-Krim. Il ne faut pas faire pour autant des Heddawa une secte guerrière ou préparant des révoltes dans l'ombre. Il faut voir dans ce comportement une déformation profonde de l'enseignement de Sidi Heddi : fréquenter les puissants, travailler pour eux contre récompense, autant d'actes répréhensibles.

Mais la secte, surtout aujourd'hui, agit très librement par rapport à une doctrine d'ailleurs assez floue. L'ordre est décadent : on remarque l'ingérence d'éléments étrangers dans les affaires de



la zaouia, le fait que certains rites essentiels sont négligés et que les adeptes diminuent en nombre. D'autres pensent que les Heddawa ont déserté les villes et que, toujours très nombreux, ils se sont regroupés dans les montagnes. Les estimations les plus optimistes fixent aujourd'hui leur nombre à moins de 1 000 alors que Mouliéras les estimait à 5 000 au début du siècle.

De nombreuses confréries religieuses marocaines recherchent la transe extatique. Elles emploient différentes techniques pour y parvenir, en particulier le *dikr* et le *jdab*. Le *dikr* est une psalmodie dite en groupe au cours de réunions particulières. Le *jdab* est la danse rituelle accompagnée de musique. Pour atteindre l'état de transe ou *bal*, les Heddawa combinent le *dikr*, le *jdab* et l'usage de stupéfiants, en particulier le chanvre. Ces trois composantes du *bal* heddawi sont inséparables. Le *dikr* et le *jdab* suivent à la zaouia les fumeries de kif et la quotidienne distribution de hachich. Les séances ont lieu au moins deux fois par jour à la zaouia. À l'extérieur de la zaouia, quand ils voyagent, les Heddawa se rassemblent dès qu'ils en ont l'occasion pour fumer, chanter et «danser».

Les étrangers à l'ordre peuvent observer les Heddawa en action et même participer aux sommets de l'extase cannabique en deux

occasions annuelles, quand l'ordre se réunit à l'occasion des *moussems* organisés autour de la tombe de Ben Mchich, voisine du souk des Bni-'ros : le premier a lieu le 15 du mois de *chaabane*, l'autre correspond au pèlerinage de la Mecque, du 7 au 10 du mois du *l-bijja*, soit quatre mois plus tard. Pendant trois jours entiers, les Heddawa sont en fête : ils chantent, dansent et fument sans arrêt.

On peut aussi rencontrer des délégations de Heddawa en action lors de nombreux autres *moussems*, en particulier ceux des confréries avec lesquelles ils sont directement liés.

En dehors de ces manifestations publiques, il existe au sein même de l'ordre plusieurs rites singuliers directement liés au chanvre indien mais qu'on ne peut observer : le seul informateur qui en ait fait une relation exacte est celui qu'employait Mouliéras. Le premier est le privilège réservé à tout Heddawi de passage à la zaouia de tirer une bouffée de la *duaya* sacrée du fondateur : elle peut donner directement accès à la sainteté et guérit différents maux. Mais on dit que deux oulémas venus de Fès se seraient opposés à cet usage, qui n'existerait plus aujourd'hui. Le second est annuel et curieusement, centré autour de la même pipe, il exclut le chanvre et n'utilise que le tabac comme moyen (mais il s'agit d'un tabac non traité qui est loin d'être inoffensif) : c'est la cérémonie dite du « lavage de la *derbala* » au cours de laquelle on déménage tous les objets encombrant l'espace autour des tombes de Sidi Heddi et de Moulay et-Tayyeb pour les nettoyer et les blanchir.

Le rite de la *rgila* est réservé aux fumeurs aguerris. C'est en se servant de cet engin redoutable que les Heddawa se mettent à vaticiner. Au contraire, la distribution quotidienne de hachich effectuée par le *moqaddem* à la zaouia, s'adresse à tous les adeptes. Avant la prière du coucher du soleil qui précède la séance de *dikr* du soir, le *moqaddem* remplit un panier de hachich, puis va se percher sur une pierre. Il crie alors trois fois de suite : « Ration d'orge ! » et les Heddawa surexcités se précipitent sur lui en désordre imitant le hennissement des chevaux à la vue de leur ration d'orge (!). La préparation ingérée, on commence le *dikr*. Le hachich est donc bien dans ce cas un adjuvant aux techniques de l'extase.

Interrogés sur les propriétés de cette préparation qu'ils aiment passionnément, les Heddawa disent qu'elle leur permet de supporter les rigueurs du froid. Ils lui reconnaissent aussi à petites doses la propriété d'exciter l'appétit. Notons à ce propos que les femmes de Fès se procurent aujourd'hui encopre à Achabine, le quartier des « apothicaires », une sorte de miel « préparé en Iraq » et « importé à grands frais » ; cette préparation est réputée les faire grossir de cinq kilos en un mois. Le fabricant s'engage à rembourser la somme en cas d'échec : le produit est en fait un ac-

célérateur de l'appétit et contient du chanvre indien.

Quand on a mangé le hachich, disent les Heddawa, « la bouche reste ouverte, prête à tout avaler ».

Mais les Heddawa nient énergiquement que l'absorption de hachich ou le fait de fumer le chanvre puisse aboutir à un état de démence précoce. Ils précisent que ce n'est pas le stupéfiant lui-même qu'il faut craindre, mais le génie malfaisant qui peut prendre l'une ou l'autre préparation pour support. Il faut craindre ces démons, mâle (dans le cas du kif) et femelle (dans le cas du hachich). Mais si le démon n'a pas de motif à colère, le fumeur reste en paix. Le cas contraire peut se présenter : le Heddawi s'agite comme le génie qui l'habite et son esprit se trouble. En termes clairs le Heddawi devient fou, mais ce n'est pas lui qu'on va soigner : on va chercher à calmer le génie, à l'apaiser, si possible à l'expulser. Il existe pour cela deux méthodes. La prévention est autodiscipline, connaissance des doses à ne pas dépasser et, surtout, alliance avec tous les génies.

Pour cela, les Heddawa rendent un culte à la mare sacrée dans laquelle Sidi Heddi a enfermé les génies. L'autre technique, en cas d'intoxication cannabique chronique, est de s'en remettre au saint lui-même et d'espérer que sa *baraka* soit assez puissante pour chasser le génie. Dans les cas extrêmes, un pèlerinage à la zaouia est exigé ainsi que l'offrande d'un bouc et d'une poule noire. Le sacrifice de la bête se fait sur le tombeau du saint et le malade doit briser son *sabsi* et déchirer son *mtoui*. Si les sacrifices ne suffisent pas, si le génie ne peut être expulsé, les Heddawa ont une dernière possibilité : le possédé est descendu dans un trou attenant au tombeau et y séjourne plus ou moins longtemps, dans l'obscurité absolue, au milieu des démons qui, dit-on, doivent le guérir. Mais existe-t-il un génie bienfaisant qui puisse réussir là où la *baraka* de Sidi Heddi s'est révélée inefficace ?

Les Heddawa le nient et prétendent qu'on n'a jamais eu à essayer un tel traitement sur un disciple du saint patron des fumeurs de kif. Les sectateurs ont un genre de vie qui les rend particulièrement robustes et il faut de sacrées doses de cannabis pour les désarçonner.

C'est pourquoi, quand vous irez au Maroc, vous ferez peut-être la rencontre que fit Douitté au début du siècle : « Nous rejoignons un Heddawi qui marche dans la même direction que nous. Il va d'un pas lent et égal, portant sur l'épaule une longue gaule au bout de laquelle flotte une loque rouge, les pieds nus dans la rosée, les cheveux au vent, bravant l'air matinal, les yeux vagues et pleins de la richesse de son rêve de gueux. Nous l'atteignons sans qu'il se dérange, et nos hommes le saluent avec un mélange de crainte et de vénération.

« Celui qui a renoncé à tous les biens n'est-il pas plus près de Dieu ? »

CLAUDE F. FRITSCH.



DERNIERS TRAVAUX DE RÉCOLTE À BAALBECK - PHOTO STEVE MC CURRY / MAGNUM 1982.

Au XIX^e siècle, poussée par les officiers turcs, la région de Baalbek cultive le cannabis qu'elle vend à la Turquie et l'Égypte.

La plaine de la Bekaa est une région pauvre, sans infrastructures économiques, et la culture du cannabis offrant aux paysans une source de revenus importante, elle augmente au fil des années. La plaine de la Bekaa devient «le grenier à blé de l'Orient» et le Liban le plus gros producteur de haschich.

En 1966, le ministère de l'Agriculture réagit. Il met sur pied le «plan Vert». Grâce au tournesol, la production de cannabis chute de 85 %, mais à partir de 1970, l'État oublie d'envoyer les semences ou de payer les récoltes.

Les Nations unies offrent 25 millions de dollars au Liban en 1972 pour enrayer la propagation du chanvre. Cette somme passée à 85 millions de dollars en 1985 est directement versée à la Syrie au grand dam des autorités libanaises.

Quelques années plus tard, la guerre permet à la culture de cannabis de reprendre. Seulement voilà, le prix du haschich sur le marché mondial baisse. L'Égypte, une bonne cliente, ferme ses frontières. À la même époque, la culture du pavot est prohibée en Turquie et l'armée israélienne envahit le Liban. La plaine de la Bekaa où se côtoient musulmans et chrétiens s'initie timidement à la culture du pavot.

Une terre bien irriguée permet une récolte de cannabis en septembre et une récolte de pavot en avril.

Jadis région pauvre, la plaine de la Bekaa connaît un boom économique sans précédent. Le haschich couvre 80 % des surfaces cultivables et le cru 1981 s'annonce excellent. Les prix, entre 170 et 250 dollars le quintal, ne varient guère d'une année sur l'autre et les ouvriers agricoles travaillant dans les champs de cannabis touchent presque le double du salaire minimum libanais.

Mais de 30 000 hectares en 1981, la superficie consacrée à la culture du cannabis est passée à 16 000 hectares en 1986. Le Liban ne produit plus que 720 tonnes de haschich, ces chiffres étant évidemment inversement proportionnels à la production de pavot.

Depuis le début de la guerre, l'État a perdu tout contrôle au profit des différentes milices et des armées étrangères qui assurent l'exportation... Il y a quelques années, on trouvait en France beaucoup de « libanais » dont une partie fournie à des prix très compétitifs par les militaires de la FINUL.

Le trafic est l'occasion d'une réconciliation entre les producteurs musulmans et les passeurs chrétiens. Jusqu'en 1983, Les chi'ites produisaient, les sunnites transportaient et les chrétiens acheminaient la drogue vers l'Europe.

Par la suite, le Liban Nord chrétien s'est mis à cultiver, ainsi que les régions contrôlées par l'armée du Sud-Liban pro-israélienne. Quant aux Palestiniens, en embuscade le long de la route Beyrouth-Damas, ils taxent les camions bourrés de haschich.

Toutes les communautés (on en compte 17) sont impliquées. On estime que 80 000 personnes vivent directement ou indirectement de la drogue dans le pays.

Le Liban exporte son haschich en Europe, en Égypte et outre-Atlantique. 75 % du trafic empruntent la voie maritime. Tripoli sous contrôle syrien, Saïda aux mains des sunnites et Ouzai le fief des chi'ites, sont les principaux ports d'exportation. Le reste transite par voie terrestre ou par avion et c'est Chypre qui joue le rôle de plaque tournante.

Le principal client reste l'Égypte, grand consommateur, mais en 1988, on a découvert dans les cales du *Cléopatra Sky* stationné à Brest vingt-cinq kilos de haschich. En fait, c'étaient plus de 4 tonnes que le caboteur avait livrées en Espagne avec la bénédiction de la Syrie.

En mars 1989, George Bush a retiré le Liban de la liste des pays susceptibles de faciliter le trafic de drogue dans le monde, mais elle a gardé la Syrie parce que « la plupart

du trafic qui a lieu en territoire libanais vient de régions sous contrôle syrien. »

Le Liban n'a pas assez d'autorité pour imposer des cultures de substitution. La plupart des milices profitent de l'argent de la drogue et les États qui les soutiennent sont complices.

Les Libanais se sont mis eux-mêmes à consommer aux alentours des années 80. Les adolescents adorent les médicaments : valium, librium. Les soldats se bourrent de cocaïne et d'amphétamines avant le combat, fument du haschich ou sniffent de l'héroïne pendant les pauses.

LES DERNIÈRES NOUVELLES DU FRONT

Rien ne va plus.

Finie le temps où le haschich rapportait autour de 300 millions de dollars par an au Liban.

Israël a renforcé les contrôles à sa frontière, l'Égypte lutte activement contre les trafiquants, 16 mois de guerre ont paralysé l'activité des ports, les douanes des pays occidentaux se méfient des Libanais.

Les 2 000 tonnes de haschich produites en 1989 s'écoulent mal et le prix de vente au kilo s'est effondré depuis que le commerce est entre les mains d'amateurs. Les seuls dealers notoires sont des Turcs qui paient la marchandise 20 dollars le kilo uniquement après l'avoir vendue... Et bien souvent, ils se dérobent, prétendant qu'ils ont dû larguer le chargement en mer à cause des douaniers !

Le haschich s'entasse dans les greniers, les caves et même les chambres à coucher des fermes libanaises. Quant aux paysans, ils ne roulent plus en Mercedes et songent à se recycler dans la culture de la pomme de terre.

Yammouné, 1 600 mètres d'altitude au-dessus de la plaine de la Bekaa et 5 000 habitants, cultive le chanvre depuis 1930 et produit le meilleur haschich... En attendant des jours meilleurs, Hassan et les autres fument du matin au soir et se désespèrent.

DOCUMENTATION :

- *L'Événement du Jeudi* (20 au 26 avril 1989).
- *Témoignage chrétien* (numéro spécial quatrième trimestre 1989).
- Dépêches AFP, 1990.



CE ROULEAU FOURRÉ D'UNE HERBE DE BONNE QUALITÉ CONFECTIONNÉ À L'AIDE D'UNE FEUILLE DE BANANIER EST COMMUNÈMENT APPELÉ «BANANE» PAR LES MALGACHES. SON POIDS - TOUT COMME SON PRIX - EST TRÈS VARIABLE. - PHOTO FRED CHAZE.

Qui fume ouvertement est considéré dans la plupart des pays africains comme un drogué (au sens dur du terme) ou comme un délinquant et le fumeur devra donc avant tout se méfier du voisinage.

Si des pays comme le Ghana, le Nigeria possèdent des lois calquées sur celles en vigueur dans les pays occidentaux, le seul à avoir sa propre législation en matière de stupéfiants est la Guinée francophone, un des premiers pays à accéder à l'indépendance en 1958.

Les États anglophones ont connu le cannabis bien avant les pays colonisés par la France. La jeunesse est plus avancée en ce qui concerne les drogues et on peut comparer Lagos et d'autres capitales africaines à Londres ou New York.

Seize États africains ont ratifié les conventions de 1961 et 1971. L'OICS (l'Organe international de contrôle des stupéfiants) s'intéresse de plus en plus au continent africain.

Depuis peu, les trafiquants internationaux profitent des vols mis en place au temps du Commonwealth pour faire transiter héroïne et cocaïne... Les drogues dures (on produit de nombreux médicaments) sont aussi consommées sur place, et même les capitales francophones sont touchées, par exemple Dakar.

Très vaste, l'Afrique comprend de nombreux pays et de non moins nombreuses ethnies.

La crise structurelle qui frappe le tiers monde et l'incapacité - ou le refus - des pays occidentaux de la résoudre facilitent l'implantation du cannabis, plus rentable que les cultures traditionnelles. En 1987, le kilo d'herbe se vendait cent fois plus cher que le même poids en café et cacao dans certains pays.

Le Ghana, le Nigeria et le Zaïre sont des gros producteurs;





les pays francophones, le Sénégal en tête, sont des outsiders.

Ce n'est pas parce qu'elle est vendue par des Africains que l'herbe est connue sur tout le continent.

Dans certains pays sahéliens (le Mali, la Mauritanie...), l'usage du cannabis n'est pas très répandu dans la population. Bien souvent, les villageois moyens ne soupçonnent même pas son existence et les guérisseurs aussi bien que les marabouts le dédaignent... Seuls leurs gardes du corps, les *baïfals* intégristes et marginaux, en usent.

Néanmoins, avec un peu de volonté, le voyageur trouvera en Afrique une herbe excellente à un prix dérisoire. Il évitera le *yamba* qui rend fou et fumera le *lops* pur dans du papier journal comme la majorité des Africains consommateurs... Et puis le phénomène *rastafari* de moins en moins marginalisé se manifeste, surtout dans la musique, et que ce soient Alpha Blondy, Ismael Isaacs ou les frères Keita de la Côte-d'Ivoire, ne sont-ils pas les ambassadeurs de la *ganja made in Africa* sur leur propre continent et en Europe ?

DANIEL, JULIE, MATHIEU.

D'HIER ET D'AUJOURD'HUI

1870

Le chef des Ba-Louba du Congo, Kalamba-Moukengué, invente à la fin du XIX^e siècle un nouveau culte dont le dieu s'appelle *riamba*.

Boire du vin de Palme est interdit et fumer du cannabis obligatoire. Une énorme pipe dont le diamètre atteint un mètre trône sur la place du village. Bourrée d'herbe, elle passe de bouche en bouche. Les Bena-Riamba (fils du cannabis) suivent des rites précis. Ils s'appellent «amis» lorsqu'ils se rencontrent et ne portent pas d'armes à l'intérieur du village. Qui a fauté est condamné à fumer le *riamba* jusqu'à l'évanouissement...

«Et le silence nocturne est habituellement troublé par les quintes des zélés fumeurs» rapporte Louis Lewin dans *Les Paradis artificiels*.

1987

L'herbe qui fait «sciencer» est cultivée depuis un siècle au Sénégal.

Dans ce village casamançais à la frontière gambienne, chaque famille mandingue - ou presque - cultivait le *yamba*, plus rentable que le maïs.

Le gendarme qui ouvrit la porte du hangar, dépourvu de toute aération, s'évanouit rien qu'à sentir l'odeur de l'herbe.

Douze tonnes furent saisies et brûlées. Le chef du village âgé de 80 ans et une grande partie de ses ouailles furent inculpés.

UNE NUIT AFRICAINE

«La toxicomanie est la rencontre d'un individu, d'un produit et d'un moment socio-culturel», a écrit le docteur Olievenstein....

L'individu est blanc, le produit une herbe africaine très puissante (le *bangi*), le moment socio-culturel un village perdu dans la jungle camerounaise et mon tout une expérience douloureuse.

Hier à Douala, j'ai fourré dans le fond de mon sac une dizaine de rouleaux végétaux : petits paquets d'herbe pour mes amis parisiens... La même herbe que j'ai fumée chez les Pygmées, là-bas, dans la forêt à l'est du Cameroun.

Roulée pure dans du papier journal, elle m'a cloué au sol.

Cette forêt africaine a tout du paradis, mais en même temps tout de l'enfer. Ici, il n'y a ni touristes, ni coopérants, ni expatriés. Pour eux, je ne suis qu'un voyageur et mes amis m'ont offert ces petits cadeaux que j'ai renoncé à fumer sur place.





Mes nouveaux amis sont des villageois voisins des Pygmées. Naturellement, ils m'ont invité et offert le gîte dans une cabane à la lisière d'un champ où s'activent des ouvriers agricoles pygmées.

Peuple autonome, vivant en harmonie avec la forêt, les Pygmées sont menacés par une inexorable intégration. La déstructuration progressive de ce tissu humain et forestier basé sur des relations libertaires passe avant tout par la disparition progressive des outils de chasse et l'introduction des armes à feu.

Ne connaissant pas encore la valeur de l'argent, ces Pygmées peuvent travailler une journée entière pour une bière. Ils ne se révoltent jamais et retournent dans leur forêt en cas de conflit.

Lorsqu'on croise un Pygmée en ville, jamais il ne rit, ni ne sourit. L'un d'entre eux qui parle un peu français accepte de me guider dans la jungle. Il me raconte qu'il a hérité de son père - la forêt équatoriale étant la plus grande pharmacie du monde - la connaissance des plantes médicinales.

Sous les arbres, mon guide retrouve le sourire et il rit en me montrant une plante dont la racine pilée avec de l'eau filtrée et stockée dans des petits cônes végétaux, sert de collyre pour soigner les yeux rouges. Je lui demande innocemment si c'est pour masquer les effets d'une certaine herbe.

Oui, les Pygmées aiment fumer du tabac et des herbes. Malgré ma précédente expérience, je ne résiste pas à leur invitation et partage une cigarette.

C'est fort. Très fort. Trop fort !

L'appréhension m'envahit immédiatement. Je sens monter la parano. Je me souviens des films de mon enfance, des sauvages cannibales tout droit sortis de la jungle... Je pensais que mon intellect anticolonialiste, antiraciste et anti-impérialiste avait refoulé ces fantasmes, mais ce soir la forêt, les Pygmées et l'herbe se sont ligüés contre moi.

La nuit est tombée à l'improviste. Je sue abondamment et mes oreilles amplifient les bruits multiples de la forêt.

Pourquoi rient-ils ? Pourquoi me regardent-ils ainsi ? Ils m'ont donné à manger rien que pour m'engraisser et d'un moment à l'autre vont me saigner comme un porc.

Ma peur est terrible. Aventurier du bout du monde, de féroces et sanguinaires épreuves m'attendent. Bientôt, j'adhère au délire. Je perds le contrôle et m'enfuis par un chemin tracé dans la jungle.

Les fauves tapies dans l'ombre sont prêts à bondir. De terribles guerriers armés de lances empoisonnées se lancent à ma poursuite. Je retiens mes hurlements.

Je me réfugie dans ma cabane, cherche fébrilement la lampe à pétrole. Les battements de mon cœur se confondent avec ceux du tam-tam tout proche. Des bêtes sauvages et affamées rôdent autour de mon gîte.

La réalité m'échappe totalement, mais je réussis tout de même à allumer la lampe... Horreur ! des cafards gros comme des briquets Bic peuplent ma chambre. Il y en a partout, sur mon lit et les murs... Partout !

Et cette araignée énorme, velue à côté de mon sac de couchage, elle est bien réelle. J'ai compris, je passe la première épreuve. Il me faut la neutraliser sans la tuer... Si j'évite la piqûre mortelle, je gagne mes premiers galons de futur grand guerrier. Je fouille mon sac, une boîte de médicaments vide fera l'affaire. J'approche la boîte au-dessus de l'animal sacré... Et clac ! raté, elle court partout et vite, puis se glisse dans mon sac de couchage.

Où dormir ? Je m'enroule dans ma moustiquaire. Le couteau à la main, j'attends, prêt à tuer pour survivre. La nuit est interminable, peuplée d'ombres et de bruits effrayants. Je contiens ma peur, j'essaie de me débarrasser de mes fantasmes dont je mesure le ridicule, puis, d'épuisement, je ne sais plus, je bascule dans le sommeil.

Au petit matin, tout est terminé. Je retrouve soulagé la lucidité et la paix. Je suis heureux tout simplement et me promets de ne plus fumer en compagnie des Pygmées, cette herbe est décidément trop puissante.

SCHTROUMPF



MONDE

LE SOUS CONTINENT INDIEN



LES FÊTES NÉPALAISES SONT PRÉTEXTE À SORTIR LE CHILLUM - PHOTO DANIEL DANSARD

L'Inde est intimement liée au chanvre. L'histoire ancienne ainsi que l'histoire contemporaine le prouve. Si la Convention unique en 1961 ne considère que «les sommités florifères et fructifères (à l'exclusion des graines et des feuilles non accompagnées de sommités)» comme stupéfiant, c'est seulement pour satisfaire l'Inde grande consommatrice de feuilles sous forme de *bhang*⁽¹⁾.

Dans l'imaginaire des voyageurs européens partis en Inde à la recherche d'une nouvelle identité, la variété *indica* du

cannabis sativa est l'acte de passage obligatoire d'une culture à l'autre.

Des livres rapportent de belles légendes venant de la nuit des temps, mais rien ne prouve qu'elles reposent sur des faits réels.

Par exemple, l'*amrita* (le nectar) boisson qui vous assure l'immortalité, est-elle parfumée au cannabis ?

Indra, le roi des dieux, s'étant montré irrévérencieux envers le sage Durvasas, il perdit toute sa puissance et fut vaincu, lui et tous les dieux par les démons.

Vishnu conseilla à Indra de se réconcilier avec les démons et d'unir ses efforts aux leurs pour baratter l'océan de lait duquel pourrait être tiré l'ambrosie (*amrita*), ce qui leur permettrait après partage, de recouvrer puissance, richesse et leur assurerait l'immortalité.

À l'aide du mont Mandra comme baratte et du serpent Vasukin en guise de corde, les dieux et les démons entreprirent le barattage.

C'est alors que Vishnu se métamorphosa en tortue pour se glisser sous la montagne afin de la soutenir de manière à ce qu'elle ne s'enfonce pas durant l'opération⁽²⁾.

Est-ce vrai - comme l'écrit Jean-Louis Brau - que des poils furent arrachés de la carapace de Vishnu et s'échouèrent sur le rivage où, quelques mois plus tard, ils donnèrent naissance à des plants de chanvre⁽³⁾ ?

Toujours d'après des sources puisées dans des livres écrits par des Occidentaux (souvent fervents adeptes du haschich), un des hymnes de l'Arthava Veda mentionne le cannabis : «Aux cinq royaumes des plantes, ayant Soma comme chef, nous disons : Soma, Darbha, Bhangas, Saha, Kusa; puissent-ils nous libérer de la détresse⁽⁴⁾.»

Si la composition du Soma, boisson sacrée, reste un mystère, elle a sans doute ouvert la voie à un autre hallucinogène sacré : le chanvre⁽⁵⁾. En effet, dans l'hindouisme, le cannabis est la matérialisation des cheveux de Shiva, divinité de la destruction et de la création.

On adore Shiva en versant du *bhang* sur un *lingam*, pilier phallique représentant la divinité, et les fidèles de Kali, le complément féminin de Shiva, boivent du *bhang* en son honneur... Au cours de certaines célébrations religieuses, les participants dansent jusqu'à entrer en transe, et grâce à l'action du *bhang*, il arrive qu'une divinité s'insinue dans le corps et l'esprit de l'un d'entre eux.

Les rapports de l'*Indian Hemp Drug Commission* paru en Inde en 1893, soulignent le caractère sacré du chanvre pour les hindous : «Avec l'aide du *bhang*, les ascètes vivent plusieurs jours sans manger, ni boire.

Le pouvoir de réconfort du *bhang* a permis à maintes familles hindous de traverser saines et sauves les misères de la famine.»

G.M. Carstairs, professeur de psychiatrie à l'université d'Édimbourg, vécut en 1951 dans un village du nord de l'Inde. Dans ce village, la caste des guerriers buvait de l'alcool tandis que la caste des religieux s'adonnait au *bhang*.

(1) «Il y entrait du chanvre frais qu'un coursier apportait spécialement des collines du Népal tout proche, du miel d'acacia, du jus de canne, des oranges de Mysore - distant de trois mille kilomètres - des pommes de la vallée de Kulu - distante de deux mille kilomètres - des grenadines, des papayes, des raisins frais - une fortune ! - et des raisins secs, des amandes, des noix, des figues, des dattes du Rajasthan et de la pâte de mangue - jus de fruits réduit et durci au soleil - plus trente épices peut-être dont on usait à la cuisine pour parfumer jour après jour, des currys différents. Tout cela avait été écrasé, broyé, mélangé, tamisé et filtré des heures durant.»

Extrait de Yves Véquaud, *Vive le haschisch !*, éditions Olivier Orban, 1977.

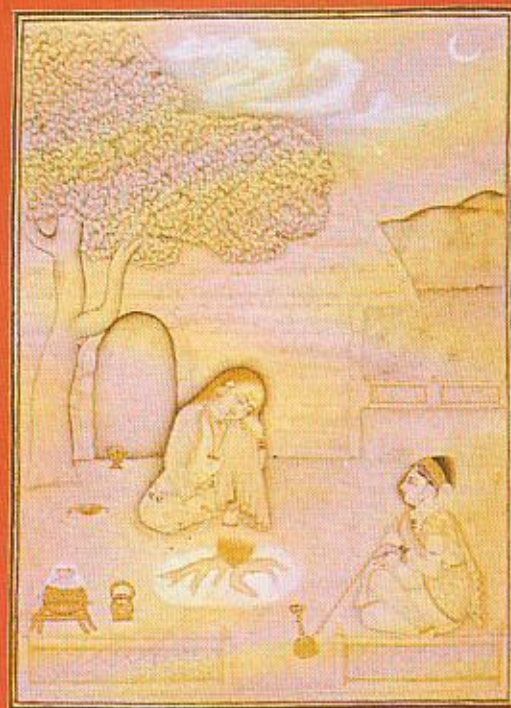
(2) Adopté d'après Swami Harshananda, *Les Divinités hindoues et leurs demeures*, Dervy-Livres, 1986.

(3) Jean-Louis Brau, *Histoire de la drogue*, Tchou, 1968.

(4) G. Khal et J. Basile, *La Marijuana*, L'Aurore, 1977.

(5) Cité par G. Khal et J. Basile, *La Marijuana*, L'Aurore, 1977.

(6) Michka et Hugo Verlamme, *Dossier vert d'une drogue douce*, Laffont, 1978, p. 175.



UNE FEMME ASCÈTE SE PRÉPARE SÉRÈNEMENT À FUMER LE «HOO-KAH» QUE LUI PRÉPARE SA SERVANTE - MINIATURE DE L'ÉCOLE DE BUNDI-KOTHA (1750-70) - TIRÉ DU LIVRE *PRINCESSES ET COURTISANES À TRAVERS LES MINIATURES INDIENNES* DE DALLAPICCOLA AUX ÉDITIONS OYEZ - DOCUMENT GALERIE MARCO POLO.

Toujours prêts à en découdre pour sauvegarder leurs terres et représentant l'aristocratie temporelle, ils étaient autorisés par le *dharm* des Rajputs à tuer, manger de la viande, et s'enfiler des grands verres de *daru*.

Quant aux brahmanes, ils condamnaient violemment l'usage de l'alcool, mais buvaient énormément de *bhang* et Carstairs les décrit à l'entrée du temple «planant en dehors d'eux-mêmes...». Sur une autre planète.

Cette «planète» est étrangère aux Occidentaux, et notre professeur de psychiatrie (il ne fumait pas) reconnaît qu'il s'identifie plus facilement aux Rajputs dont il comprend la démarche qu'aux brahmanes dont les pratiques lui échappent totalement.

Inde rime avec haschich et *ganja*.

Quand ils ne divaguent pas sur quelque souvenir culinaire, les voyageurs occidentaux vantent les mérites de l'herbe kéralaise, une herbe tellement puissante, prétend la rumeur, qu'elle a tué plus d'un routard. D'autres racontent comment ils ont couru torse nu à l'aube dans les champs de chanvre du côté de Manali ou envoyé un *rickshaw* leur acheter une *tola* de *ganja* au magasin d'État de Puri, station balnéaire au sud de Calcutta... D'autres encore ne jurent que par le *cache-miri*, haschich tressé couleur sable présenté parfois sous forme de boules d'un vert foncé constellé d'or, tandis que quelques rescapés retracent leurs démêlés avec l'opium et ses alcaloïdes : morphine, héroïne vendues actuellement 40 F le gramme dans les ruelles de Bénarès.

«Ceux qui croient qu'une majorité d'Indiens fument sont les mêmes que ceux qui sont persuadés que tous les Indiens sont des hindous», nous déclare Ananda, étudiant bengali, qui continue : «La réalité nous raconte une autre histoire : en dehors de quelques sectes religieuses, le cannabis est consommé par moins de 10 % de la population indienne... Notons, cependant, que le pourcentage de «drogués» augmente depuis quelques années, mais on ne parle pas de cannabis, seulement des dérivés synthétiques de l'opium ou de l'alcool, lesquels posent des problèmes de plus en plus sérieux...»

Qui sont donc les consommateurs de cannabis en Inde ?

La femme indienne ne fume même pas de cigarette, sauf les vieilles villageoises tirant sur le *bidi*, et si ce n'est quelques jeunes étudiantes, des jeunes filles «hip» ou «hep» comme on dit, le cannabis est très peu utilisé par les femmes.

Quant aux hommes, leur rapport au chanvre est différent.

«Depuis toujours, nous rappelle Ananda, les Indiens ont une prédilection pour le chanvre. Certains membres de sectes religieuses pratiquent le cannabis pour mieux gravir les marches qui les mèneront peut-être au nirvana... Mais ce sont surtout dans les groupes marginaux que le cannabis est consommé.

«Dans les couches inférieures de la société, la pratique est relativement courante. Cependant, dès qu'on atteint un niveau minimum d'éducation, le cannabis est critiqué, même dans les villages où auparavant, il était banal de fumer un «chillim» à la veillée.»

Parmi les membres de la classe moyenne, ce sont les étudiants... Pas les étudiants en droit, en économie ou en comptabilité, seulement ceux qui pensent d'une manière différente de leurs camarades, qui fument du chanvre. Chez les gens plus âgés, les artistes sont des consommateurs, mais à partir de 30 ans, on se dirige plutôt vers l'alcool, lequel est mieux accepté par la société que le cannabis.

Chez les intellectuels indiens, la consommation est devenue courante après l'invasion hippie autour des années 60. Aujourd'hui, elle fait partie d'un mode de vie occidental.

«Normalement, le *bhang* est considéré comme une boisson rituelle chez les gens partageant une vision plus ou moins traditionnelle», nous affirme Ananda qui prend comme témoignage la consommation très heureuse du *bhang* par sa mère pendant la fête de «Durgapuja».

En 1990, les jeunes Indiens branchés dédaignent le *bhang*, préférant la *ganja* et le *charras*... C'est peut-être un effet du *colonial bangover*, un complexe d'infériorité qui pousse un membre d'une (ancienne) colonie à imiter les habitudes, les gestes... bref, les comportements des (anciens) colonisateurs.

Cette préférence pour la *ganja* ou le *charras* en Inde, pratique dure de la drogue douce, s'est développée avec les *flower children* qui ont su adopter ces deux variantes.

Aussi vaste que l'Europe, l'Inde est cernée de pays à forte culture cannabique, tels l'Afghanistan ou le Pakistan qui cachent leurs champs dans les montagnes, le Népal où les fermiers vous bradent un shit de l'année précédente à 200 F le kilo... De l'année dernière ou pas, il est de toute façon meilleur que le plat du jour du fumeur occidental !

Mais l'Asie, c'est aussi la Birmanie ou la Malaisie... Et avant d'atterrir à Singapour, une charmante hôtesse de l'air vous avertit que la simple consommation est sévèrement punie et que tout trafiquant sera condamné à mort.



AILLEURS

Cet AILLEURS, c'est par exemple l'URSS.

De la guerre contre l'Afghanistan, les soldats ont sans doute rapporté le haschich, mais le chanvre pousse sauvagement dans les steppes de l'Asie centrale attirant chaque année des bandes de dealers venant de Moscou ou de villes portuaires, car les voyageurs aiment le haschich, c'est bien connu.

La saison du chanvre débute en mai.

Tous les touristes sont unanimes, l'URSS est au bord de la faillite et seule la corruption de bas en haut de l'échelle nourrit un peuple affamé.

Avant de courir dans les champs et récolter la précieuse résine, l'*Homo cannabicus sovietica* devra s'assurer de nombreuses complicités ferroviaires. Pour le retour, les dealers regroupés déposeront sur les rails une poudre qui dans la lumière des phares donnerait l'illusion d'un incendie. Alors que le conducteur stoppe le convoi, long souvent de plusieurs kilomètres, les dealers investissent les wagons.

Une fois dispersés dans les gares, nos trafiquants de cannabis devront se méfier de la police et des chiens.

Un roman russe intitulé *Les Rêves de la louve*⁽¹⁾ s'intéresse au cannabis avec la moralité qui convient au sujet, et le héros «expérimentera à ses dépens la cruauté féroce et le sadisme propres aux drogués, qui, quelques instants auparavant, souriaient comme des bienheureux.»

Plus à l'est, en Chine, pas loin de la frontière afghane, les Ouïgours, qu'ils soient jeunes ou vieux, femmes ou hommes, fument du haschich roulé dans les pages du *Quotidien du Peuple*.

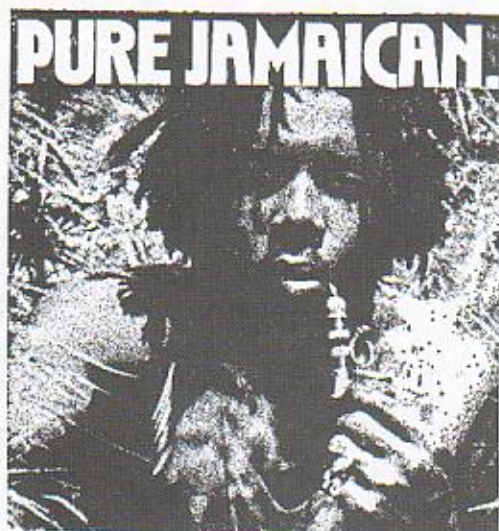
À Makit, le Ketama chinois, on cultive beaucoup de marijuana et on fabrique le haschich suivant l'usage en cours au Maroc. Les Han communistes préfèrent fermer les yeux sur cette pratique répandue plutôt que d'intervenir. D'après Marc Boulet⁽²⁾, quelques aventuriers achètent du shit chinois qu'ils envoient en recommandé dissimulé dans des boîtes de bonbons... Emballage compris, ça leur revient à 200 F.

Ailleurs, c'est partout dans le monde.

(1) Tchinguiz Aïmatov, *Les Rêves de la louve*, éditions Messidor, 1987.

(2) Marc Boulet, *Dans la peau d'un chinois*, éditions Bernard Barrault, 1988... Et en plus, Marc Boulet nous a rapporté de ses pérégrinations en Chine des photos souvenirs !





PUBLICITÉ POUR LA SORTIE DU DISQUE
DE PETER TOSH, *LEGALIZE IT*.

LES RASTAS

«*Exodus, movement of jah people.*» Bob Marley.

Les rastafariens, membres de la nation spirituelle jamaïcaine, ésotérique et fondamentaliste par leurs origines, prêchent le retour à l'Afrique comme étant la rédemption du peuple noir, fidèles d'Hailé Sélassié qu'ils croient être le dieu vivant. Les rastafariens furent la principale force culturelle jamaïcaine de ces trente dernières années.

Dans la Jamaïque d'aujourd'hui, la confrérie des Rastafari n'est pas seulement une secte millénaire qui attend son rapatriement en Afrique, c'est aussi l'alternative d'une nouvelle spiritualité nationaliste et universaliste qui apporte à des milliers de jeunes marginalisés une identité culturelle. Pour la population rasta de Jamaïque, que l'on estime approximativement à 75 000 personnes, les croyances et les rites rastafaris apportent une solution aux ironies meurtrières du dieu de l'homme blanc dans une société coloniale et brutale.

C'est en 1927, lors d'une prédication dans une église de

Kingston que Marcus Garvey, fondateur de l'UNIA, (Association universelle pour l'avancement de l'homme noir) prophétise : «Regardez vers l'Afrique, où un roi noir sera couronné, car le jour de la délivrance est proche.»

En 1930, le chef d'une tribu guerrière de l'Éthiopie, ras Tafari Makonnen, dont la descendance remonte à l'union du roi Salomon et de la reine Makeda de Saba, se fait couronner cent-onzième empereur.

Son nouveau titre est roi des rois, seigneur des seigneurs, Sa Majesté le lion conquérant de la tribu de Judah, élu de Dieu. Tafari prend un nouveau nom, Hailé Sélassié, «pouvoir de la sainte Trinité».

En Jamaïque, les disciples de Garvey voient en première page du *Daily Gleaner* la photo du nouvel empereur africain et consultent leurs bibles... Pourrait-il s'agir du roi noir dont Garvey aurait parlé ?

Le témoignage de la Bible est formel. Apocalypse 5. 25, il est écrit : «Et je vis un ange puissant qui criait d'une voix forte : "Qui est digne d'ouvrir le livre et d'en rompre les sceaux ?" Et l'un des vieillards me dit : "Ne pleure point, voici le lion de la tribu de Judah", le rejeton de David a vaincu pour ouvrir le livre et ses sept sceaux.»

À Kingston, plusieurs prédicateurs commencèrent à adresser leurs prières à Hailé Sélassié, dieu vivant et personnage central de la rédemption africaine.

Les adorateurs de Sélassié prirent le nom de *ras tafarians* ou *rastamen*. Certains rastas adoptèrent le nom de *niyamen* après un article paru dans un journal de Kingston décrivant l'ordre des Nyabinghis, formé au Congo et en Éthiopie vers le milieu des années 30 pour renverser le colonialisme et la domination blanche.

Depuis le début, les rastas ont porté leurs cheveux longs selon l'Ancien Testament qui dit qu'aucun rasoir ne doit toucher la tête du juste. De là, l'appellation de *locksmen* ou *dreadlocks*... On dit que les premiers *dreadlocks* apparurent vers 1940.

Certains rastas portent leurs cheveux en *locks*, d'autres les coupent. La plupart des rastas sont végétariens. Tous ont un mépris profond pour les gens qui mangent du porc. La

nourriture en conserve est aussi proscrite. On préfère se nourrir de *I.Tals*⁽¹⁾ à base de fruits (la noix de coco est très appréciée), de racines et de légumes.

Les rastas se considèrent comme une tribu perdue d'Israël, vendue comme esclave à une Babylone des Caraïbes (l'Église, le gouvernement et la police), et quand enfin les enfants d'Israël s'envoleront vers Sion, la terre promise (l'Éthiopie), toute la civilisation blanche s'écroulera dans une grêle de sang et de soufre.

Vers les années 60, le mouvement rasta s'est étendu dans les îles anglophones des Caraïbes. Une musique propre aux rastas, le reggae qui chante l'amour, la paix, l'harmonie et lutte contre l'opresseur, a popularisé le mouvement.

Bob Marley est le musicien qui a le plus contribué à faire connaître internationalement la musique jamaïcaine et la pensée rastafarienne.

Les rastas utilisent le cannabis pour rendre grâce à Jah. La Bible encourage les fils de Rastafari à fumer de l'herbe⁽²⁾.

D'après certaines estimations, les Jamaïcains seraient les plus gros consommateurs de cannabis de tous les pays du monde. Des études privées et gouvernementales révèlent que 60 à 70 % de la population fume, boit ou absorbe d'une manière quelconque la *ganja*.

Chez les rastafariens, pour qui elle est un élément religieux important, sa consommation est rituelle.

L'usage médicinal ou psychoactif de la plante est de plus en plus répandu parmi la jeunesse des classes moyennes, mais la *ganja* est encore considérée comme une « défonce » de pauvre.

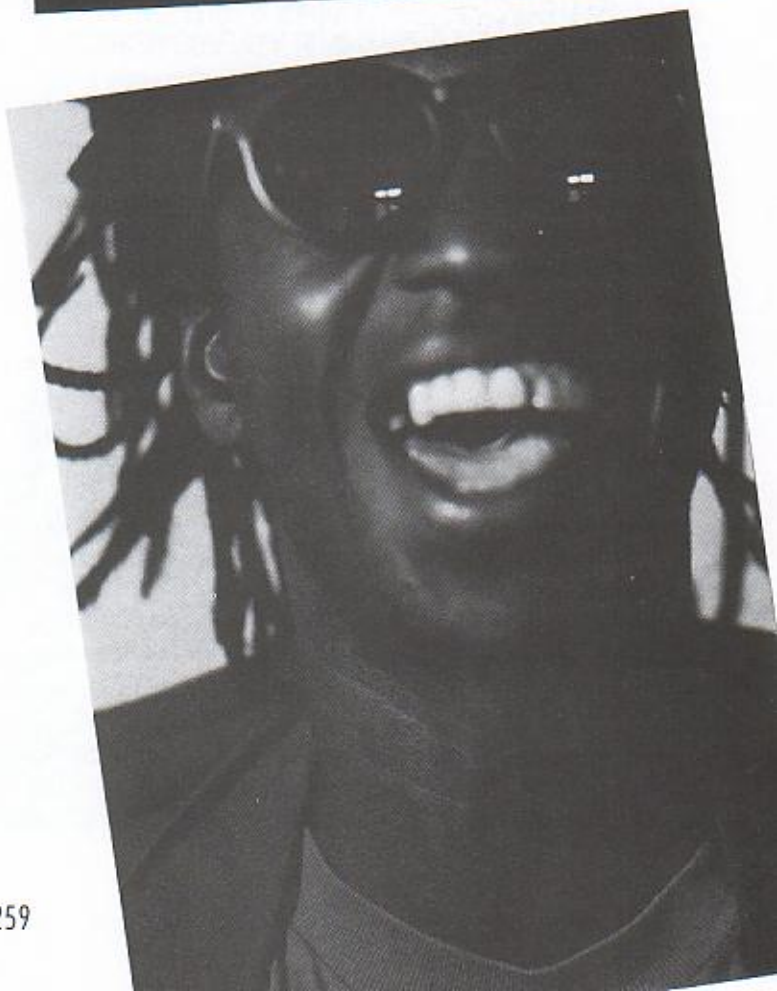
La plupart des gens qui fument l'herbe en Jamaïque croient que les tribus Arawaks la fumaient déjà à l'arrivée de Christophe Colomb en 1494. D'autres disent qu'elle a été introduite par les esclaves africains. Mais le chanvre était inconnu de la Jamaïque précolombienne, ce sont les Anglais qui l'ont importé et qui ont développé sa culture.

L'usage du cannabis à des fins psychoactives fut sans doute introduit vers 1845 par les nombreux travailleurs amenés de l'Inde pour exploiter les grandes plantations de

(1) Nourriture végétarienne et sans sel.

(2) « Je vous donne toutes les herbes portant semence qui sont sur toute la surface de la terre et tous les arbres qui ont des fruits portant semence. Ce sera votre nourriture. » Ps 18, Gen 8 et Ap 22-2.

PHOTO FRED CHAZE.



canne à sucre laissées à l'abandon depuis l'abolition de l'esclavage en 1838.

Ganja est le mot hindi désignant «marijuana» et sa consommation s'est généralisée au point qu'on l'utilise sous cette appellation dans la législation et les tribunaux.

Le mot hindi «kali», la déesse noire de la puissance, désigne la qualité supérieure de la ganja.

L'usage est interdit depuis 1913, date à laquelle la classe blanche des planteurs, surpassée en nombre par les descendants de ses esclaves, décréta illégale la consommation de *ganja*. Pendant de nombreuses années, les peines furent sévères et irrévocables : un an de prison pour possession, deux pour culture et cinq pour trafic.

Par la suite, le trafic a été toléré et même encouragé officieusement tant par la police que par le gouvernement qui ramasse les fruits de la seule culture capable d'attirer chaque année des millions de dollars américains.

En Jamaïque ou dans les îles de la Caraïbe, les hommes fument la *ganja* en «spliffs⁽³⁾» de douze centimètres à peu près roulés dans une feuille de maïs ou du papier brun. Certains préparent le «chalice», pipe à eau faite d'une noix de coco et d'un long tuyau qui permet d'aspirer de généreuses bouffées d'herbe.

Les femmes et les enfants préfèrent le thé de *ganja* fraîche qu'ils utilisent en tant que narcotique ou pour désinfecter les blessures. Peter Tosh ne chantait-il pas dans *Legalize it* que le *Kaya* guérit l'asthme, la bronchite, les rhumatismes et tous les «maux de l'humanité» ?

Dans les régions reculées de Jamaïque, l'herbe est utilisée comme reconstituant externe pour les blessures, les infections et les allergies. Les feuilles vertes d'une jeune plante sont alors fixées sur l'endroit à traiter par une compresse de lin préalablement trempée dans une préparation de racines de *ganja*. Cet usage populaire en Jamaïque a plus d'un siècle.

Partout dans l'île, on prépare du thé à la *ganja*. C'est un remède très apprécié : les docteurs de campagne l'ordonnent souvent pour soigner les rhumatismes, l'insomnie et l'impuissance.

Aujourd'hui, on compte à travers le monde 350 000 rastas. La *ganja* n'est plus qu'un moyen de survie. Elle s'est vulgarisée. On est loin du rituel et surtout de la pensée révolutionnaire et avant-gardiste de Marcus Garvey.

La mort du prophète Bob Marley et des autres grands maîtres du reggae tels Peter Tosh et Jacob Miller, qui ont alimenté la conscience rastafarie des années 80, a porté un

sérieux discrédit à l'unité des rastafariens autour de Sa Majesté Haïlé Sélassié.

Beaucoup d'individualités se sont révélées dans l'art : la musique, mais aussi le dessin et l'artisanat... Et dans la confusion, chacun vit ce qu'il croit juste au nom de la foi en Jah Rastafari, Sélassié 1^{er}, roi des rois, seigneur des seigneurs et lion conquérant de la tribu de Judah.

RAS 1 RY

(3) Joint individuel à l'herbe pure.

L'ÉCONOMIE JAMAÏQUAINE

RIME AVEC GANJA

«L'industrie parvient à payer ses dettes à l'étranger grâce à sa version locale de l'agriculture : la *ganja* redonne un souffle nouveau à l'île...» constate l'*Economist* du 21 juin 1980.

Le pays est criblé de dettes, et les conditions imposées par le FMI ne lui laissent guère le choix. Aussitôt arrivé au pouvoir, Edward Seaga déclare que la *ganja* est «l'atout majeur⁽¹⁾» de la Jamaïque.

À partir de 1980, avec la bénédiction de l'administration Reagan, la Jamaïque produit de la *ganja*. Stratégiquement bien placée, elle attire les trafiquants et l'île devient bientôt la plaque tournante de la cocaïne.

En 1985, le niveau de vie s'est effondré. Seaga, aidé par les Américains, «autorise l'usage d'herbicides sur les plantations à condition que les arrosages soient faits manuellement, non par avion⁽²⁾» et les cultivateurs multiplient les petites parcelles loin des regards indiscrets.

De toute façon, il était trop tard : les barons de la *ganja* s'étaient organisés, fournissant des emplois à de nombreux paysans, payant les études de leurs enfants et lançant leurs gangs à l'assaut des États-Unis.

(1) Interview sur la chaîne américaine CBS, le 23 novembre 1980.

(2) *Sept Magazine*, du 31 décembre au 6 janvier 1989.

Pour en savoir plus sur la Jamaïque et les rastas :

- Jean Ouannou, *L'Éthiopie, pilote de l'Afrique*, G P Maisonneuve et Larose, 1962.
- Sebastian Clarke, *Les Racines du reggae*, Les éditions caribéennes, 1986.
- Stéphane Davis et Peter Simon, *Reggae pur sang*, Albin Michel, 1980.

Avant d'être un très gros producteur de coca, la Colombie fut un grand champ de marihuana.

Sur la route de l'Équateur, du Pérou et de la Bolivie, sa géographie est une aubaine pour les contrebandiers. En effet, la Colombie possède deux côtes, et la côte est donnant sur l'océan Atlantique est formée de petites criques à l'abri des regards indiscrets juste en face de la Floride et de ses marais.

LA RUÉE VERS LA MARIHUANA

La contrebande est une tradition colombienne. Avant que l'armée ne déverse en 1975 du pesticide sur les champs mexicains détruisant 15 000 hectares de cannabis et d'opium, avant que la Colombie ne découvre les vertus économiques du chanvre, elle trafiquait du café, du sucre et des émeraudes.

Importée de Jamaïque autour de 1925, la marihuana fut d'abord consommée par les ouvriers du bâtiment, par les marins et les prostituées avant de se répandre en 1960 dans les autres classes sociales.

En 1979, la grande époque de la marihuana, la Colombie comptait 600 000 consommateurs recrutés dans les milieux urbains, souvent des jeunes issus de milieux aisés.

Alors, vinrent les colons.

Ils choisirent la Guajira, une péninsule immense à l'ouest de la Sierra Nevada. Dans cette région, plusieurs tribus d'Indiens (les Arhuacos, les Arsarios et les Koguis) survivaient de polycultures sans avoir subi la pression de la civilisation moderne.

Les Américains éditèrent à l'usage du paysan colombien un manuel du parfait cultivateur et dépêchèrent des

scientifiques pour étudier le comportement de la marihuana.

D'abord limitée à de minuscules parcelles, la culture de la marihuana attira de nombreux petits paysans qui, soutenus par la mafia colombienne, mirent le feu aux champs ou volèrent le bétail des Indiens.

UNE PLUIE DE CHIFFRES

Nous sommes en 1978. Les Américains sont encore des petits producteurs et plus de la moitié de l'herbe fumée aux États-Unis vient de Colombie.

Le cultivateur colombien négocie son quintal d'herbe entre 500 et 700 dollars et gagne 28 dollars.

L'intermédiaire, celui qui la transporte de la zone de production au port ou à la piste d'atterrissage⁽¹⁾, vendra son stock autour de 2 000 dollars, empochant environ 730 dollars de bénéfice... Avant de retrouver un ancien du Vietnam ravi de renouer avec l'aventure, il aura payé des hommes de main car les routes de la marihuana sont semées d'embûches.

Quelque part en Californie, la cargaison est cédée à l'importateur (à moins que l'intermédiaire soit aussi l'importateur) pour 30 000 dollars. La marihuana souffrant du voyage, il la trie, la conditionne et la vend entre 13 et 20 000 dollars le quintal, s'octroyant 5 000 dollars au passage.

L'herbe a presque terminé son voyage. Le distributeur la «deale» 30 000 dollars et empoche 6 000 dollars par quintal... Quant au détaillant, c'est à 38 000 dollars qu'il vendrait ses enveloppes d'herbe si la référence était le quintal. 40 000 hectares de marihuana produisant 20 000 tonnes d'herbe couvraient la Colombie en 1978. L'exportation de marihuana rapportait 1,4 milliards de dollars par an, représentant 39 % des exportations totales. 80 % de la population de la province de





ILLUSTRATIONS PAOLA L.

Guajira semailent de l'herbe. On estimait à 10 000 le nombre de producteurs faisant vivre 30 000 familles directement et 100 000 indirectement.

LA MARIHUANA : UN ENJEU ÉCONOMIQUE

Si un paysan désire se lancer dans une culture plus traditionnelle, il devra suivre des démarches auprès de diverses administrations pour (dans la plupart des cas) n'obtenir aucun crédit... On comprend mieux pourquoi, conseillé par la mafia qui n'hésitera pas à lui avancer de l'argent, lui donnera des cours d'économie sur la rentabilité de la marijuana, l'agriculteur colombien se laissera convaincre.

En mars 1979, l'ANIF (l'Association nationale des institutions financières) colombienne propose lors d'un symposium réunissant le procureur de la République, l'ambassadeur des États-Unis et de nombreux délégués de la Maison Blanche, qu'on légalise la marihuana. Moins dangereuse que l'alcool, elle nourrit de nombreux Colombiens tant financièrement que spirituellement.

Ernesto Samper, le président de l'ANIF, accuse les États-Unis de réprimer les producteurs, mais d'adoucir leur propre législation, de faciliter la corruption, en bref d'être les « cerveaux du trafic ». Toujours d'après les experts de l'ANIF, si on légalisait la marihuana, le gouvernement toucherait en impôts directs et indirects 6 milliards de pesos, un peu moins que le prix annuel de la répression.

Le représentant du gouvernement américain n'a pas apprécié la proposition de l'ANIF. Dans son discours, il se

félicite du plan d'éradication de la culture, un modèle du genre, rappelle à la Colombie qu'elle a signé des traités internationaux et qu'il vaut mieux ne pas les trahir.

Le représentant des États-Unis déclare que le résultat de cette campagne serait le déplacement des cultures vers d'autres régions... Étrange propos, car cette « autre région » qui signerait le déclin de la marihuana colombienne, serait les États-Unis... D'abord Hawaii, dont le principal produit d'exportation en 1978 est l'herbe, puis la Californie et la Floride.

En 1979, la marihuana *made in America* est meilleure que les meilleurs crus colombiens, et trois ans plus tard, les Américains ne consomment plus que 40 % de l'herbe colombienne, laquelle appartient à une poignée de trafiquants entretenant d'excellents rapports avec le pouvoir en place.

Après 1980, la marihuana perd de son aura non seulement auprès des consommateurs étrangers, mais aussi auprès des Colombiens.

L'ère de la cocaïne pouvait débiter et les trafiquants se recycler avec le bonheur que l'on sait.

(1) Après quelques sanglantes batailles, les Indiens consentirent à louer leurs terrains aux colons qui construisirent une multitude d'aéroports clandestins dans la région de Santa Marta, célèbre en son temps pour produire la meilleure herbe du monde : la Santa Marta Golden.

Documents consultés :

- Myleine Sauloy, *Colombie, drogue, mafia, pouvoir, 1970-1985*, thèse de doctorat de troisième cycle, Paris II, Institut des hautes études d'Amérique latine, 1988.
- *Libération*, 29 septembre 1978.

ÉTATS - U N I S D ' A M É R I Q U E

«Burroughs et Mick Jagger sont des amis, j'ai fumé de l'herbe au lit avec Mick Jagger.»

Allen Ginsberg, entretien avec Yves le Pellec, 1973.

DE BEATNICK EN HIPPIE

Souvenez-vous du *Marijuana Tax Act*. Il fut voté par Roosevelt le 1^{er} septembre 1937... La marijuana ne touchait que le sous-prolétariat latino-américain et les musiciens de jazz.

Ernest Hemingway, Henry Miller ou F. Scott Fitzgerald puisaient leur inspiration dans Paris et l'alcool.

En 1951, Jack Kerouac publie *Sur la route*. Grand buveur, à la recherche de ses racines françaises, mais branché sur la méditation orientale, Kerouac annonce une nouvelle génération.

Bientôt connus sous le nom de *beat generation*, les nouveaux écrivains (A. Ginsberg, W. Burroughs, R. Brautigan, L. Ferlinghetti) usent de «drogues élargissant la conscience» et s'en prennent à l'Amérique, symbole de l'impérialisme.

L'armée américaine a envahi le Vietnam, les Noirs se rebellent et l'herbe chantée par les *beatniks* envahit la *middle class* et les campus.

Initié par Allen Ginsberg, Neal Cassidy, le héros de *On the road*, tombe pour quelques grammes de marijuana et se retrouve derrière les barreaux.

Assistant à un débat télévisé en compagnie de Norman Mailer, Allen Ginsberg soulève le 12 février 1961 le problème de la légalisation.

Le débat est lancé... Et Harry Anslinger, la figure de proue mondiale du prohibitionnisme⁽¹⁾, demande un droit de réponse.

Les écrivains *beatniks* rejoignent la première revue psychédélique. Sous la conduite de Timothy Leary, élève d'Aldous Huxley, les adeptes expérimentent le LSD 25.

(1) «La vie et l'œuvre de Harry Anslinger», vous la trouverez p. 64.

La première organisation luttant contre la prohibition s'appelle le LEMAR, abréviation de *legalize marijuana*.

La guerre s'éternise et les jeunes sont envoyés par milliers au Vietnam. Avec le *flower power*, ils trouveront le seul mouvement pacifiste. Lancé à Berkeley, il aboutira à la marche sur le Pentagone en 1968 organisé par Abbie Hoffman et Jerry Rubin⁽²⁾.

À l'agression, les membres de l'*underground* répondent par *peace and love*. Les communautés apparaissent en 1966. L'année suivante, on en comptera 350 000.

La marijuana est devenue un symbole de la résistance contre l'État. Elle unit les partisans d'un nouveau monde, réconcilie Marx et Rimbaud.

Même les GIs fument.

On découvre des oreillers bourrés de haschich, puis le fils de John Steinbeck est impliqué dans une sale affaire.

Soixante-cinq pour cent du corps expéditionnaire s'adonne aux drogues illicites... Les Vietcongs - est-ce vrai ? - alimentent les soldats américains en marijuana ou en héroïne. L'armée publie des brochures où elle décrit le comportement fantasque de soldats ayant fumé de la vietnamienne réputée pour être l'herbe la plus puissante du monde.

«La lutte aujourd'hui est circonscrite entre ceux qui plangent et ceux qui ne plangent pas», écrit Salomon H. Snyder et la drogue devient dans la bouche du président de la Commission pour l'étude des narcotiques du New Jersey un fléau plus terrible que la guerre.

En 1969, *Life* consacre sa couverture à la marijuana, prenant la défense d'un citoyen américain condamné à 20 ans de réclusion pour un peu plus d'un kilo, et tous les yeux de l'Amérique convergent sur Woodstock, minable bourgade devenue pour quelques jours le centre du monde révolté.

Il n'a fallu que quelques années à la marijuana pour s'intégrer, mais à cet élan, le gouvernement répond par la répression accentuant le gouffre séparant les générations et favorisant l'essor de la marijuana *made in America*.

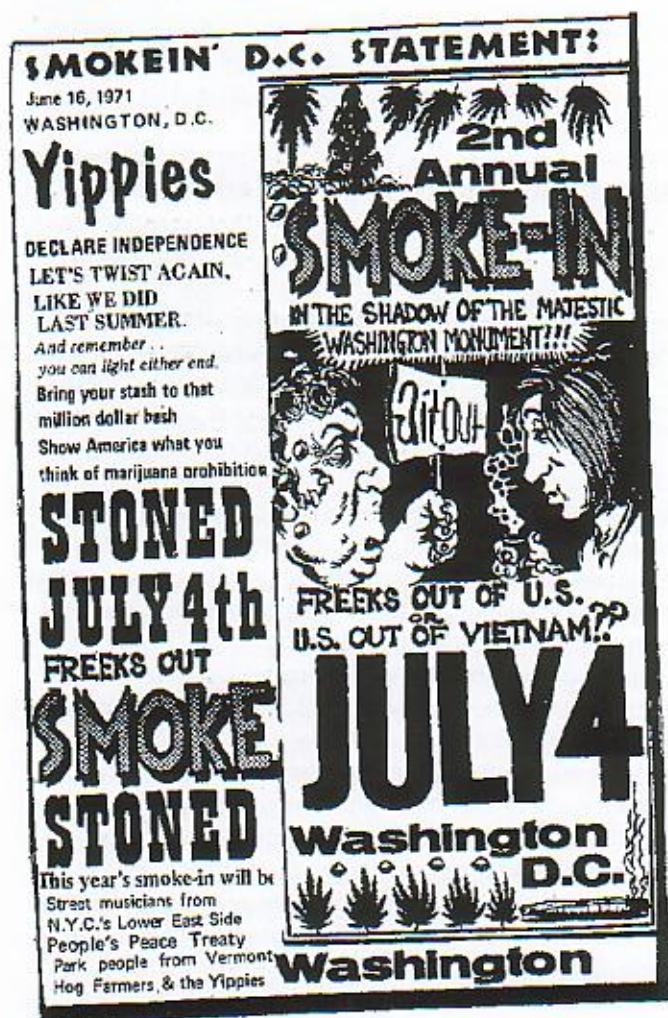
LES AMÉRICAINS ONT LA MAIN VERTE

Avant qu'ils ne deviennent de gros producteurs, les Américains avaient deux fournisseurs : le Mexique d'abord et la Colombie ensuite.

Dès 1969, afin de protester contre la mauvaise volonté mexicaine, les douaniers arrêtent systématiquement toutes les voitures traversant la frontière, soit 26 000 contrôles quotidiens et d'immenses embouteillages.

Tout rentre dans l'ordre le jour où le Mexique accepte de coopérer avec les agents des stupés américains, et le Paraquat (un herbicide totalement inoffensif pour les uns et particulièrement dangereux pour les autres) détruit quelques milliers d'hectares de marijuana mexicaine.

La demande étant en hausse constante, le Paraquat empoisonnant l'herbe, le larynx et les poumons du consommateur, quelques audacieux se lancent dans l'agriculture.



Le chanvre semencé à des fins industrielles durant la Seconde Guerre mondiale poussait sauvagement au Kansas; les cultivateurs le domestiquèrent et cet État devint en 1970 le plus grand producteur de marijuana *made in America*.

Les planteurs adorent les immenses parcs nationaux. Un itinéraire fléché connu seulement du propriétaire lui permet de retrouver son champ souvent entouré de barbelés. Le Redwood National Park en Californie met en garde les promeneurs contre les pièges sophistiqués installés par les trafiquants.

La Californie est l'État roi de la culture du cannabis. Les *California Homegrowers Association* organisent des journées dégustation, élisent les meilleurs crus et décernent des médailles.

En 1982, le produit brut de la récolte atteignait 8,5 milliards de dollars et les experts de la *Drug Enforcement Administration* écrivaient : «La production de marijuana domestique continuera de s'étendre sur tout le territoire et de promouvoir le haut degré d'efficacité du produit connu sous le nom de *sinsemilla*.»

S'adaptant à nombre de situations climatiques, le chanvre envahit l'Amérique et assure la moitié de la consommation des 40 millions de fumeurs.

Si l'usage n'est plus passible que d'une amende dans de nombreux États, la culture est interdite et dans l'Oregon ou le Kentucky; la DEA et les hommes armés de la *Campaign Against Marijuana Planting*, traquent le producteur.

En fin de saison, alors que les plants atteignent trois mètres, le CAMP mobilise ses troupes et son aviation avec un seul objectif : détruire les champs et arrêter les dealers.

Les vendanges approchent... Les deux équipes se mobilisent.

En 1985, soutenus par 40 hélicoptères, 22 000 agents fédéraux à pied, à cheval ou en voiture ont procédé à 133 arrestations et détruit 250 000 pieds.

Accueillis par des fosses dissimulées garnies de bambous (Vietnam oblige), par des bandes armées jusqu'aux dents, par des pumas et autres animaux féroces, les agents ont fort à faire.

Aujourd'hui, les cultivateurs se sont reconvertis en ingénieurs agronomes. Un matériel très sophistiqué est mis à leur disposition dans des magasins spécialisés et certaines herbes *made in USA* contiennent jusqu'à 16 % de THC (qu'elle soit mexicaine ou colombienne, le taux de THC ne dépasse pas 5 %), ce qui fait écrire à Ed Rosenthal, amateur

de marijuana, fondateur de la revue *High Times*⁽²⁾ et spécialiste de la culture, que les Américains sont passés à une herbe plus scientifique que naturelle... Sur les 4 850 tonnes produits en 1989, 40 % proviennent de la culture *indoor* (culture d'intérieur, en général sous serre).

Même si Georges Bush décrète que la lutte contre le cannabis est une des priorités de son gouvernement, rien ne semble pouvoir arrêter les paysans trafiquants qui produisent bon an mal an 30 à 40 % de la consommation américaine.

UNE ECLAIRCIE DANS LA POLITIQUE AMERICAINE

Nous sommes en 1977... Trois des enfants de la famille Carter avouent un penchant cannabique et le tout nouveau président déclare : «les sanctions pénales pour la possession d'une drogue ne devraient pas causer plus de torts que l'usage du produit proprement dit⁽³⁾.»

Peter Bourne, conseiller spécial du président, connaîtra quelques difficultés devant la Commission sénatoriale. Une partie de la campagne présidentielle ayant été financée par une maison de disques, l'extrême droite accuse Bourne «d'avoir des liens étroits avec la sous-culture rock axée sur la drogue.»

Le gouvernement Carter charge Allan Gerber d'évaluer les sommes que rapporterait la légalisation de l'herbe aux États-Unis.

En 1976, le prix de revient, emballage compris, de la marijuana est de 4 centimes le gramme.

Si le gouvernement adopte la même marge, la marijuana rapporterait chaque année 7 milliards 200 millions de francs.

En tenant compte des taxes que récupérerait l'État sur le papier à rouler, les pipes à eaux, les balances... et si on intègre les mineurs qui sont de grands consommateurs, Allan Gerber estime le revenu fiscal annuel de la marijuana à 10 milliards 800 millions de francs lourds.

(2) Jerry Rubin et Abbie Hoffman, *Do it*, Seuil, 1971.

(3) Ne vous inquiétez pas, un paragraphe spécial sur *High Times* est proposé en fin de chapitre.

(4) Cité par *Psychotropes*, volume 5, hiver 89, p. 113.



MARIJUANA SAISIE À L'AÉROPORT DE MIAMI - PHOTO ABBAS / MAGNUM 1982.

COMME DANS UN FILM DE JAMES BOND

La DEA, qui «est à la drogue ce que la CIA est à l'espionnage⁽⁵⁾», lutte contre la marijuana et offre tous les ans des stages d'enseignement à 7 400 agents spéciaux et officiers de service.

La DEA est dotée d'un matériel très sophistiqué : micros lasers, systèmes de balayage par satellite des zones de production, avions Awack, escadrons hélicoptérés, vedettes rapides, équipes de plongeurs, chimistes, experts... Où qu'il soit sur la planète, l'agent peut rentrer en contact avec l'ordinateur central par l'intermédiaire de deux attachés-cases.

Actuellement, près de 5 000 agents très spéciaux sont dispersés dans 121 bureaux aux États-Unis et 61 bureaux dans 43 pays étrangers.

HARO SUR LA MARIJUANA

Nixon avait lancé la guerre à la drogue. Une dizaine d'années plus tard, c'est au tour de Reagan. Son intention d'arrosé de Paraquat les champs de marijuana repérés par les hélicoptères de la DEA échoue, grâce à l'intervention du NORML et d'organisations écologiques.

Réduits à des méthodes traditionnelles, les agents de la *Drug Enforcement Administration* n'ont jamais réussi à créer la pénurie sur le marché clandestin.

Cependant, les actions entreprises (c'est toujours le même scénario) par les partisans de l'éradication ont favorisé le trafic. Comme d'habitude, ce sont les petits producteurs qui ont trinqué. Les gros trafiquants, ceux à qui la marijuana rapporte beaucoup de dollars, mieux organisés, échappent aux chasseurs. Ce sont eux qui fixent le prix, lequel a triplé en quelques années...

La guerre contre la marijuana peut aussi tuer.

En 1984, l'opération «Pacifique» menée par la DEA permet de saisir 8 000 tonnes d'herbe au Mexique, de s'emparer d'une soixantaine de véhicules destinés au transport et d'arrêter 300 personnes.

3 000 paysans, travaillant 15 heures par jour sous la menace des armes, fuient dans le désert et risquent de mourir de faim.

Cette saisie ridiculise la DEA bien connue pour son efficacité dans la lutte antidrogue. D'après ses estimations, le Mexique ne produisait plus que 1 300 tonnes de marijuana en 1983 et l'ONU leur accordait un satisfecit !

Quelques mois plus tard, les Mexicains enlèvent un agent

de la DEA... Est-ce parce qu'il venait de rédiger un rapport mettant en cause des personnalités politiques ?

On frôle la crise diplomatique. Les États-Unis accusant leur voisin de favoriser la fuite des kidnappeurs, rappellent leur ambassadeur et contrôlent systématiquement les véhicules traversant la frontière.

L'agent de la DEA sera retrouvé mort sur le bord d'une route et son autopsie prouvera qu'il a été torturé.

Profitant du quarantième anniversaire de l'ONU, Mrs Reagan exhorte les femmes des chefs d'État à se lancer dans la guerre contre la drogue.

Ronald investit trois milliards de dollars dans la lutte, promet d'intensifier les tests et déclare que les trafiquants méritent la mort.

Selon les sondages publiés par l'institut GALLUP durant la dernière décennie, 67 % des Américains sont favorables à des poursuites contre les personnes trouvées en possession d'une petite quantité d'herbe.

En 1986, 44 % des 18/29 ans sont pour une sanction pénale alors qu'ils étaient 29 % en 1977.

Rencontre au sommet entre le Mexique et les États-Unis.

On multiplie les agents et les crédits afin de mieux surveiller les 3 000 kilomètres de frontières séparant les deux pays.

41 % des élèves du secondaire ayant tâté de la marijuana, une brochure intitulée *Schools without drugs* est distribuée dans les écoles et les enfants dénoncent leurs parents.

La législation varie d'un État à l'autre.

L'Illinois taxe les dealers.

Qui vend ne serait-ce qu'un gramme de marijuana, doit payer une taxe de 5 dollars. Si vous ne vendez pas au poids, une taxe forfaitaire de 20 000 dollars est prévue. Le mauvais payeur est passible d'une amende et d'une peine de prison pouvant atteindre 3 ans...

En attendant, les collectionneurs s'arrachent les timbres qui représentent une feuille de marijuana et une tête de mort.

Dans 25 États, l'usager simple n'est passible que d'une amende.



LES PARTISANS DU CHANGEMENT

1970. Un jeune avocat, outré qu'un de ses amis s'attire des ennuis à cause d'un peu d'herbe trouvée dans sa voiture, part en guerre contre les lois sur la marijuana.

Il ne réclame pas sa légalisation, mais demande seulement qu'on puisse en user sans être considéré comme un criminel.

Pour monter une association, il faut de l'argent, beaucoup d'argent !

Notre homme frappe à la porte de Hugh Hefner, le patron de *Play-Boy* qui lui offre 100 000 dollars annuels... Généreux, certes, mais aux USA, l'argent versé à des associations à but non lucratif est déductible d'impôts quel que soit le but poursuivi par l'association.

Ainsi naît le NORML : *The National Organization for the Reform of Marijuana Laws*.

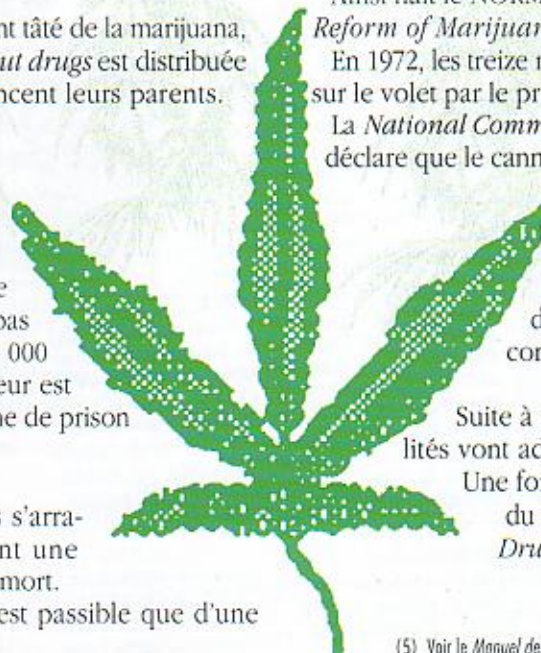
En 1972, les treize membres de la commission Schafer triés sur le volet par le président Nixon remettent leur rapport.

La *National Commission on Marijuana and Drug Abuse* déclare que le cannabis consommé raisonnablement n'en-

traîne aucune dépendance, que le fumeur d'herbe n'est pas un futur junkie, que son comportement n'est en rien agressif et que la détention d'une petite quantité ne devrait pas être considérée comme un crime.

Suite à ce rapport, de nombreuses personnalités vont adhérer au NORML.

Une fois à la retraite, John Finlator, directeur du *Bureau of Narcotics and Dangerous Drugs* donne l'exemple... Il est suivi par un



(5) Voir le *Manuel des agents du Narcotic Bureau*, Bernard Barnault, 1987.

directeur de la *Federal Law Enforcement Assistance Administration*, puis par l'ancien ministre de l'Intérieur sous Nixon.

Forts de 25 000 cotisants en 1978, les membres du NORML refusent les actions spectaculaires.

«On ne dit pas que c'est bon de fumer de la marijuana mais que les gens doivent être libres de faire ce qu'ils veulent», déclare le porte-parole du NORML à un journaliste de *Libération* en 1976.

Le NORML intervient dans les meetings, les conférences... Ses adhérents apostrophent Jimmy Carter, le nouveau président qui, tout en trouvant l'usage de la marijuana «moralement répréhensible», et mettant celui qui s'y adonne en état de péché, est plutôt favorable à sa décriminalisation.

Le NORML sera à l'origine de la première conférence internationale pour la légalisation de la marijuana à Amsterdam.

Actuellement, le NORML est toujours actif.

Selon un sondage datant de 1990, 17 % des Américains pensent que les consommateurs de marijuana doivent être traités comme des criminels, 17 % que la marijuana devrait être légalisée, 14 % qu'elle devrait être décriminalisée et 45 % que les adultes fumeurs sont des malades devant suivre un traitement.

La Californie, État très actif, organise des manifestations sur les campus, fait circuler des pétitions fondées sur le rejet de «toute loi interdisant l'usage, la culture, le transport ou la possession de marijuana».

Si la pétition recueille un certain nombre de signatures, on peut demander un amendement à la loi. À Berkeley, ville universitaire et contestataire, le NORML lutte pour maintenir une ordonnance dépénalisant l'usage de la marijuana.

Depuis quelques années, les jeunes et les communautés noires, décimés par le crack, sont devenus antidrogue.

MON URINE VOUS INTÉRESSE ?

Du jour où on a trouvé des traces de marijuana dans les urines des conducteurs de deux trains entrés en collision (l'accident a fait seize morts et plusieurs blessés), le *drug testing* a de nombreux supporters.

Actuellement, plus de la moitié des entreprises le pratiquent et les mouvements luttant contre la prohibition publient des brochures où ils donnent des conseils pour échapper à la machine infernale.

Non ! Le vinaigre n'élimine pas les traces de THC, nous disent les experts du NORML.

Buvez beaucoup d'eau, prenez des diurétiques (les pilules prémenstruelles contre la rétention d'eau vendues sous le manteau ne sont d'aucune efficacité), et vous diluerez la concentration de THC dans vos urines. Le café, le jus de canneberge et la bière sont conseillés, surtout quelques heures avant le test, sauf aux femmes enceintes et aux diabétiques.

Si vous êtes pressé par le temps, Robert Freeman, dans un article de *High Times*, vous suggère une dose de 80 milligrammes de Lasix avec beaucoup d'eau et deux ou trois passages préalables dans les toilettes... Attention ! Les urines trop claires sont d'emblée suspectes, mais si vous prenez entre 50 et 100 milligrammes de vitamine B2, le médecin n'y verra que du feu.

Des recherches plus informelles menées à travers l'Amérique par des amateurs préconisent le sulfate de zinc. S'attachant aux molécules des drogues, le sulfate de zinc masquerait momentanément le THC dans les urines. 250 milligrammes de zinc pris quelques heures avant le test, le tout avec beaucoup d'eau, est paraît-il efficace.

Un mystérieux produit, le *test free*, proposé par le laboratoire Zydol qui

DEALING WITH URINE TESTS ON SHORT NOTICE

BY DALE GIERINGER,
CALIFORNIA NORML

While we strongly oppose drug use on the job, we think no one should be forced to submit to urine testing, especially for marijuana. Aside from launching a legal challenge, your best defense against urine testing is to be clean. Unfortunately, this may be difficult since urine tests can detect marijuana 3-10 days after a single use, and 4-6 weeks or more for heavy chronic users. If you are in the job market, it is prudent to expect to be tested and avoid marijuana. However, recognizing that many of you face drug testing on short notice, we offer the following advice for emergencies with our best wishes (but no promises!).

WASH YOURSELF OUT: The general strategy for passing urine tests is to increase your fluid intake and urine flow so as to dilute the concentration of THC metabolite in your urine below the threshold of detection. In the days or hours preceding the test, you should wash yourself out by drinking plenty of fluids. Water is fine - contrary to popular rumor, drinking vinegar doesn't help.

You can boost your fluid output by taking diuretics, which stimulate urination. The most potent diuretics are prescription drugs, widely used for high blood pressure. Weak diuretics of dubious efficacy are

ne contiendrait que des ingrédients reconnus par la *Food and Drug Administration*, masquerait toutes les drogues pendant quatre heures.

Les opposants au *drug testing* proposent aussi des méthodes de falsification des échantillons.

Méthode uniquement valable pour un test standard (Emit) et pas toujours efficace : six à dix gouttes de détergent, de sang ou quelques cristaux d'eau de Javel que l'on cacherait sous ses ongles suffiraient à rendre négatif un test.

Aux aventuriers, le NORML recommande la lecture de *Volez cette analyse d'urine*, un livre publié par Abbie Hofmann, le coauteur de *Do it!*

PLUS ÉCOLOGIQUE

QUE LE CHANVRE, TU MEURS

BACKED BY POPULAR DEMAND



IT'S HERE

THE FIBER OF THE 90'S

POTTON

55% HEMP

45% COTTON

LONG SLEEVE
BLUE DENIM SHIRT
\$39.00 EA.

WALKING SHORTS
\$25.00 EA.

BOTH AVAILABLE IN S, M, L, & XL

QUANTITY DISCOUNTS • DEALERS INVITED

WARNING: THIS GARMENT CONTAINS
OVER 7 OZ OF CANNABIS SATIVA
NOT IN A CONTROLLED SUBSTANCE FORM

CONTACT: POT-N-PRODUCTS
23005 N. COBURG RD. HARRISBURG, OR
97446 • PHONE (503) 995-6907

DOCUMENT *SINSEMILLA TIPS*, PRINTEMPS 1990.

Relayé par des mouvements écologistes, le NORML défend la culture du chanvre.

Prédominante avant la dépression, elle pourrait engendrer un renouveau économique dans les zones rurales. Le chanvre ne demande pas de fertilisation des sols et absorbe

durant sa croissance autant de CO₂ que le fuel en produit. Toujours d'après les écologistes du chanvre, les racines revigorent le sol, contrôlent l'érosion et les glissements de terrain.

Les multiples usages du chanvre réduiraient de 50 % la destruction des forêts américaines.

Le papier fabriqué à partir de sa tige dure plus longtemps que celui fabriqué à partir du bois. Il ne jaunit pas, ne craque pas et ne se détériore pas.

Appelé «le parfait papier pour archiviste», sa fabrication nécessite moins d'acide que le papier extrait du bois et ne provoque pas de pollution par la dioxine... La déclaration d'indépendance n'a-t-elle pas été rédigée sur du papier en chanvre ?

Fabriqués à partir du chanvre, les tissus sont plus doux, plus résistants, isolent mieux et durent plus longtemps que le coton. Les fibres du chanvre gardent leur forme, elles sont biodégradables tout comme le plastique fabriqué à partir de sa fibre et de sa pulpe.

Toujours d'après le BACH (*Business Alliance for Commerce in Hemp*), le chanvre contenant 77 % de cellulose, on pourrait fabriquer du méthane à partir de ce dernier et protéger l'environnement tout en économisant sur les réserves de pétrole.

À les lire, la culture du chanvre rétablirait l'équilibre écologique, réduirait le déficit du commerce extérieur, économiserait les réserves de pétrole, éliminerait l'énergie nucléaire... bref ! sauverait les États-Unis du désastre.



DOCUMENT *HIGH TIMES*.

EN VENTE DANS TOUS LES KIOSQUES



Comment un pays où la loi interdit l'usage et le commerce de la marijuana a-t-il pu tolérer un magazine qui étale à longueur de pages des photos en couleur de différentes qualités d'herbe, envoie ses journalistes dans le Rif afin de rapporter un reportage sur la meilleure façon de fabriquer du haschich, vante les mérites de tel papier à rouler parfumé à la fraise ou propose des machines à détecter les plants mâles ?

Comment ? Mais au pays des paradoxes, le premier amendement de la constitution protège la « liberté d'information » et *High Times* n'a pas rencontré de difficultés majeures. Certes, il a été contraint de créer son propre réseau de distribution, les bibliothèques de certaines prisons ne veulent pas entendre parler de ce magazine qu'elles reçoivent pourtant gratuitement, et quelques bourgades reculées préfèrent s'en passer, mais rien de tragique !

Une enquête du *National Institute on Drug Abuse* révèle en 1974 que 33,5 millions d'Américains ont déjà fumé au moins une fois dans leur vie, que les États-Unis consomment quotidiennement 20 tonnes d'herbe et que 13,3 millions d'adultes tâtent du joint régulièrement.

Des journaux : le *New York Times*, le *Washington Post*, le *Washington Star* prennent position en faveur d'une décriminalisation.

De 1970 à 1974, 1 572 989 personnes sont passées devant un juge pour avoir tiré sur un pétard... Dès 1973, l'Oregon décriminalise l'usage.

En 1974, les États-Unis découvraient un nouveau magazine consacré uniquement aux produits psychotropes : *High Times*.

Très rapidement, il devient mensuel et tire à 425 000 exemplaires. Il n'a alors que 35 000 abonnés, mais son nombre de lecteurs est estimé à 3 millions.

Il sera suivi par l'Alaska, le Maine, le Colorado, la Californie...

Concrètement, arrêté avec moins de trente grammes d'herbe, vous êtes considéré comme un usager simple et ne devrez plus payer qu'une amende plus ou moins lourde selon les États. En Alaska, si vous avez une livre d'herbe sur la table de la cuisine, vous ne risquez rien, pas même une contravention !

Dans un tel contexte, alors que le NORML était bien implanté, *High Times* ne pouvait que connaître le succès.

Né autour d'un tonneau de gaz hilarant, ce qui pour Ed Dwyer, alors âgé de 24 ans, n'était que plaisir devint rapidement un business très lucratif, 40 % des pages de *High Times* étant consacrées à la publicité.

High Times est apolitique, mais il a été le premier à dénoncer l'utilisation du Paraquat sur les champs de marijuana mexicains, un des premiers à rendre compte des lois particulièrement répressives dans certains États, à défendre les consommateurs.

En juin 1976, *High Times* met au monde *Dealer, the magazine of high finance*. Vendu exclusivement sur abonnement, ce mensuel s'adresse aux professionnels de la drogue.

- En France, où trouve-t-on *High Times* ?

- Nulle part ! À la suite d'articles parus dans *Minute*, dont une double page, la brigade des stupés effectue une descente dans les librairies parisiennes «Parallèles» et «Actualité», saisissant tous les numéros de la revue.

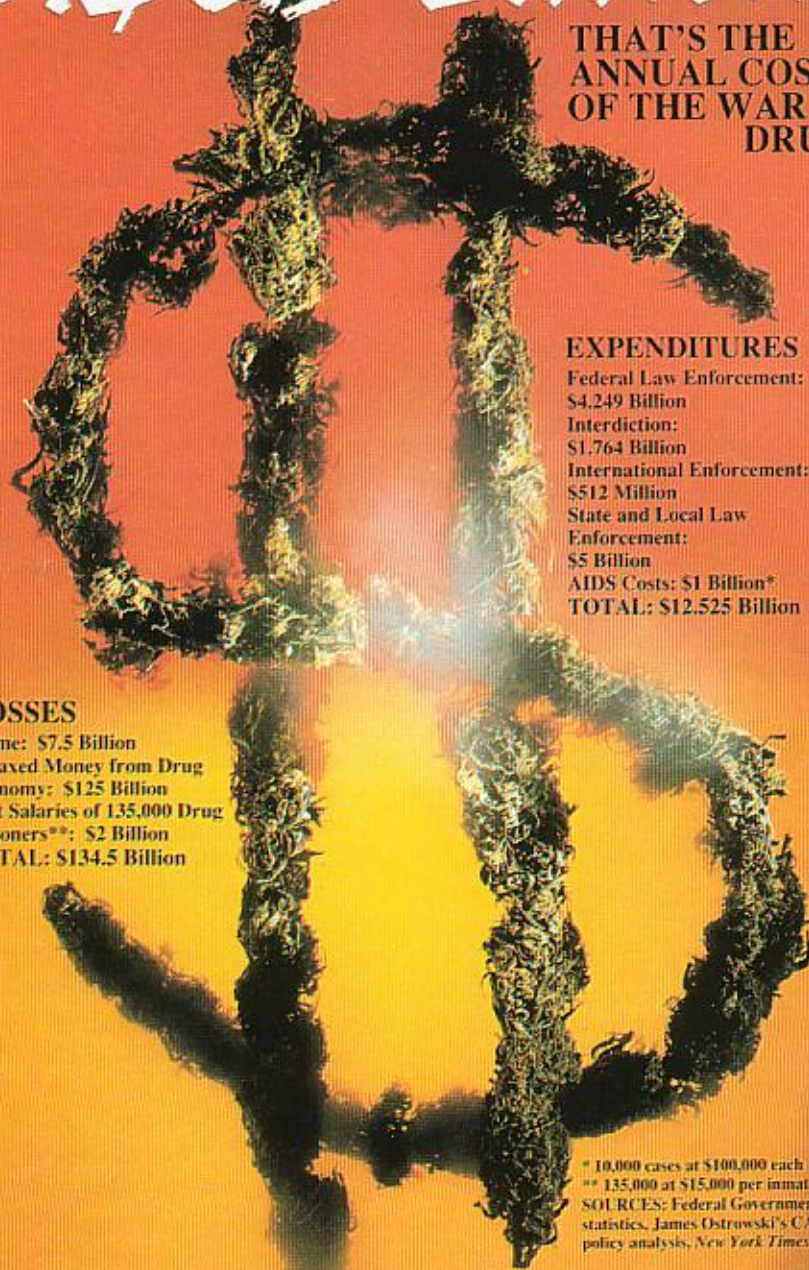
En novembre 1979, les patrons de ces deux librairies sont jugés pour avoir vendu *High Times* et condamnés à une amende symbolique.

En 1990, *High Times* paraît toujours... Le look n'a guère changé au cours des années. Entre le mensuel pour motards babas et le catalogue à l'usage des jardiniers, il vante, par publicités interposées, les mérites de l'éphédrine et autres stimulants, élit la *sensimilla* du mois et propose «pleine page» des posters de «buds»⁽⁸⁾.

(8) Désigne les sommités florifères et fructifères du cannabis.

\$146.5 Billion!

THAT'S THE
ANNUAL COST
OF THE WAR ON
DRUGS



EXPENDITURES

Federal Law Enforcement:
\$4.249 Billion
Interdiction:
\$1.764 Billion
International Enforcement:
\$512 Million
State and Local Law
Enforcement:
\$5 Billion
AIDS Costs: \$1 Billion*
TOTAL: \$12.525 Billion

LOSSES

Crime: \$7.5 Billion
Untaxed Money from Drug
Economy: \$125 Billion
Lost Salaries of 135,000 Drug
Prisoners**: \$2 Billion
TOTAL: \$134.5 Billion

* 10,000 cases at \$100,000 each
** 135,000 at \$15,000 per inmate
SOURCES: Federal Government
statistics, James Ostrowski's CATO
policy analysis, New York Times.



Que n'ont imaginé les auteurs de science-fiction - SF - accrochés, fiévreux, à leur univers ? Voilà bien un siècle qu'ils s'obstinent à dépeindre ce qu'aucun homme les deux pieds dans la glaise n'appellerait réalité. Bien calés au fond de leur ghetto, les auteurs s'octroient toutes les libertés sans cesser de se référer à cette même réalité. Sciences humaines et sciences exactes, langages et mœurs... tout y passe, y compris les drogues à partir des années 60.

Même s'il n'y fait jamais directement référence, l'œuvre de Philip K. Dick est imprégnée des vapeurs hashichiennes. Pour les contemporains du *Docteur Bloodmoney*, un mélange à base d'herbe constitue le seul produit fumable, les missiles atomiques ayant fait le reste.

Lorsque Philip José Farmer ressuscite, dans *Le Monde du Fleuve*, les trente-six ou trente-sept milliards d'humains à avoir foulé la Terre jusqu'au XXI^e siècle, il leur fournit les denrées nécessaires à la survie : nourriture, alcool, cigarettes et l'indispensable joint de marijuana doublé d'une mystérieuse gomme à rêver. Libre à chacun de consommer ou de troquer. Le même écrivain décrit ailleurs un Los Angeles coulé sous le fog et les restrictions. Tabac, alcool ? Interdits ! Le manque se soigne à coups d'herbe, et le héros de *Comme une Bête* ne s'en prive pas. Farmer précède la génération du *flower power* pourtant, pour lui, la marijuana appartient à la culture américaine. Certains de ses cadets, d'accord sur le fond, militent haut et fort dans les années 70.

Norman Spinrad dénonce les travers américains. *Jack Baron* et *l'Éternité* oppose les pouvoirs politique, financier et médiatique. Naturellement, Jack Baron, animateur vedette de télévision, remportera l'immortalité, une cigarette «Acapulco Gold» aux lèvres... Faisons école, pense Bob Ottum qui interpelle l'extra-terrestre de *Pardon, vous n'avez pas vu ma Planète ?* : «Tête un peu ce joint. (...) Ne reste pas là avec tes joues gonflées. Avale. Profond.» Quant aux fêtards de passage, dans *Orgasmachine* de Ian Watson, ils prélèvent un joint dans le sein gauche d'une «femme sur mesure». Du feu ? Son téton droit.

Le guérillero de Jean-Pierre Andrevon franchit les étapes initiatiques de l'illégalité, dans le recueil *Planète socialiste n° 2*. Il passe ainsi du trafic d'informations à celui de drogues puis d'armes. À l'opposé, Robert Silverberg équipe ses *Monades urbaines* - des tours de mille étages en forme de vases

clos - de distributeurs chargés de toutes les drogues. Gratis ! Ici, face à une telle concurrence, le cannabis ne convainc plus guère.

D'ailleurs, les années 80 donnent le punk en musique et le cyberpunk en SF : là, pas de place pour les plantes. Les auteurs délaissent les produits cannabiques trop doux pour de «vraies» défoncez bien synthétiques.

Victoire écologique ? Les ouvrages récents réintroduisent l'herbe en douce.

Norman Spinrad récidive en confirmant les bonnes habitudes du showbiz avec *Rock Machine* : coke et pétards à toutes les pages. *La Vie continue*, troisième récit des *Années fléaux*, où l'auteur se projette dans le futur proche de l'île Saint-Louis, expose l'art du stick taillé dans une Gitane. *Le Facteur* de David Brin se promène avec sa bourse bien garnie en feuilles séchées à point. Les habitants, si éloignés dans le temps, d'*Inexistence* de David Zindell, s'abreuvent de boissons alcoolisées et s'enfument de «tolache», un produit aux effets bien reconnaissables.

Machiavéliques, les scientifiques monopolisent le négoce mondial de la drogue, dans *Chasseur/Victime* de Robert Sheckley, grâce à l'élaboration et au commerce de la super-coke et de la marijuana hybride, celle «garantie sans maux de tête». À une échelle plus modeste, Scott Baker met en scène un dealer dans *Extaticréation*, tiré de *Nouvelle recette pour canard au sang*. Il fourgue à Ibiza «un méchant hash de Turquie aux touristes allemands (...) la grande raison pour laquelle il est turc tient à ce que je viens de sortir d'une prison turque où j'ai moi-même passé neuf ans ; en traversant Istanbul, je m'étais fait prendre avec un véritable chargement d'une herbe bien meilleure, venant d'ailleurs.»

Pas de doute, les nuages aux parfums exotiques flotteront encore longtemps dans et sur les pages de science-fiction.

Mat.

Docteur Bloodmoney (US 1965, C.I.A. 1970) ; *Le Monde du fleuve* (US 1971, Laffont 1979) ; *Comme une bête* (US 1968, Champ Libre 1974) ; *Jack Baron et l'Éternité* (US 1969, Laffont 1971) ; *Pardon, vous n'avez pas vu ma planète ?* (US 1972, Éditions Spéciales 1973) ; *Orgasmachine* (Champ Libre 76) ; *Planète socialiste n°2* (Kesseling 1977) ; *Monades urbaines* (US 1971, Laffont 1974) ; *Rock Machine* (US 1987, Laffont 1989) ; *Les Années fléaux* (US 1988, Denoël 1990) ; *Le Facteur* (US 1985, J'ai Lu 1987) ; *Inexistence* (US 1988, J'ai Lu 1989) ; *Chasseur/Victime* (US 1988, Denoël 1990) ; *Nouvelle recette pour canard au sang* (Denoël 1983).



«Le rituel qui accompagne la confection d'une cigarette, la trituration manuelle, et la ronde que fait de mains en mains ce calumet de la paix hallucinatoire, font déjà partie intégrante de la névrose du haschichomane.» Suzanne Labin.

LE

KAMASUTRA

DU FUMEUR



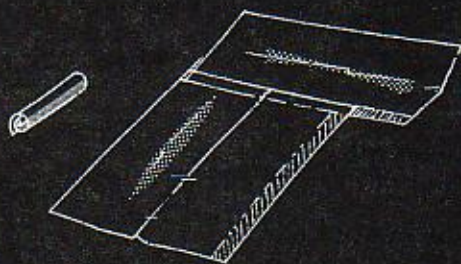
LA TRADITION

Souvenez-vous de l'*Homo cannabinicus*, cette espèce en voie d'expansion. À travers le sondage, nous nous sommes penchés sur sa pratique... Et, de la plus classique à la plus folle, il existe mille et une manière de fumer herbe ou haschich.

a) La méthode universelle

Le papier est indissociable du produit ... Les Africains fument dans du papier kraft, et si les Costaricains utilisent le papier de la Bible, c'est uniquement parce que c'est le plus fin.

Facile d'exécution, discret et maniable, à deux ou trois feuilles,



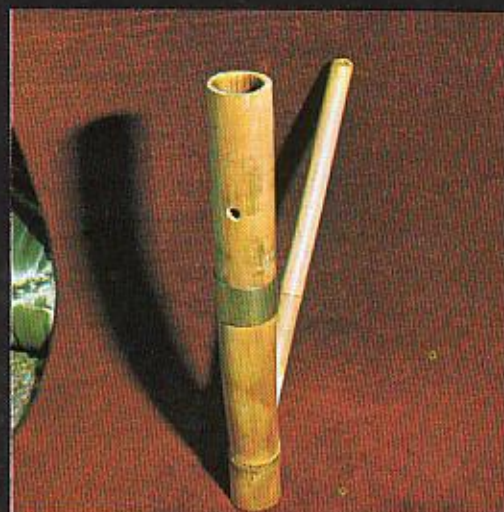
le **pétard** ou le **joint** et ses équivalents en verlan s'est imposé parmi les consommateurs tout comme le **stick**, le petit frère à une feuille conçu pour l'usage individuel.

b) Les méthodes orientales.

Le **chillum** a connu son heure de gloire lors des grandes migrations vers l'Asie. Les poumons des premiers adeptes ne supportant plus le choc, la relève n'étant plus attirée par l'Afghanistan d'où le chillum est originaire, ni par l'Inde, son usage décline.

L'efficacité du chillum est attestée. En général, on le préfère en terre cuite, mais on en trouve en porcelaine... Rares sont ceux dont la carrière se poursuit très longtemps, pour cause de fragilité.

CHILLUMS



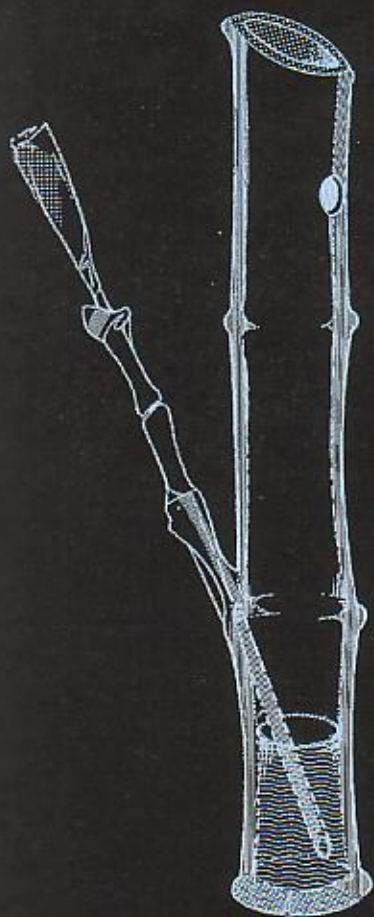
PHOTOS TOBERLI ASSISTÉ DE MOMO - DESSINS JOEL ET MOMO.



Le professeur Nahas à Ketama

«Nous les regardâmes tandis que l'un d'eux prenait le chillum et remplissait l'ouverture la plus évasée avec du kif en poudre qu'il avait détaché d'une brique. Après avoir placé un morceau de tissu sur l'extrémité la plus petite, il alluma le kif, inspira profondément et le passa à son camarade.»

Extrait d'Histoire d'H, paru chez Robert Laffont



Le **bambou**, autrement dit le **bang** importé de Thaïlande, fait partie de l'attirail de l'amateur. L'instrument idéal pour creuser un bambou *made in France* reste le pique-feu chauffé à blanc.



La pierre que l'on coince au fond du cône joue un rôle important. Au pays du chillum, on vend des pierres rondes avec trois entailles sur le côté.

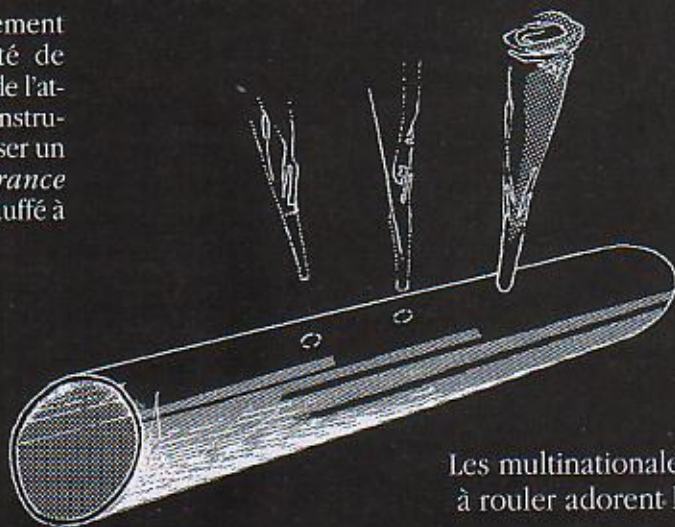
Les usagers consciencieux humidifient légèrement le tabac, et pour plus de douceur, coincent un foulard mouillé entre leurs mains tenant le chillum... Le mythique safi indien.

Un spécialiste nous affirme : mieux vaut allumer un chillum que d'être en quatrième position.

Quelques originaux fabriquent eux-mêmes leur chillum avec un goulot de bouteille en verre. Une fois choisi le diamètre du fourneau, ils entourent la bouteille d'une fine cordelette en papier et chauffent. Hop ! Un coup sec : la bouteille se casse là où on l'a désiré.... Il ne reste plus qu'à trouver la pierre adéquate.

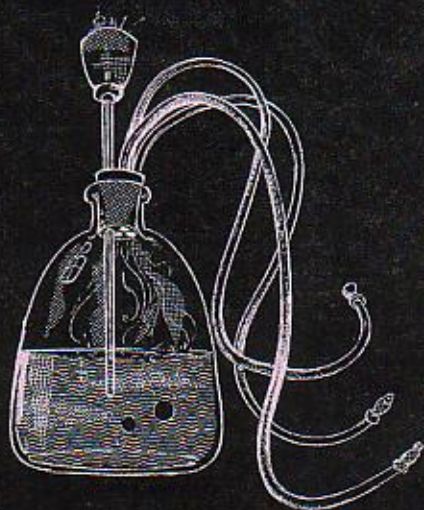
Inspiré directement de cette méthode orientale, le **shoot bang** est très souvent cité par l'*Homo cannabicus*.

Le **shoot bang** ordinaire est un rouleau de papier hygiénique sans papier muni d'un trou dans lequel est planté un joint. Une des extrémités sert à aspirer et l'autre joue le rôle du piston.



Les multinationales du papier à rouler adorent les fumeurs.





L'ORIGINALITÉ, L'INGÉNIOSITÉ, LA FANTAISIE



Si la pratique du chillum tombe en désuétude, l'usage de la **pipe à eau**, le **narghilé**, se prolonge d'une génération sur l'autre.

La **pipe à eau** daterait du jour où les Arabes se frottèrent aux Hottentots qui fumaient dans des cornes de bœufs.

En métal, en bois, en verre, en terre, elles sont souvent plus esthétiques qu'efficaces et très variées, comme en témoignent certaines vitrines amstellodamiennes.

Si l'on en croit notre sondage, le succès de la pipe à eau est maintenu par le **bricoleur**, même si une simple **bouteille en plastique** et le corps d'un stylo à bille suffisent à sa fabrication.

L'eau des pipes se parfume : pastis, whisky... Eau de rose pour les plus nostalgiques.

La famille «Pétard» a de nombreux enfants. Celui à feuilles multiples est très prisé lors des fêtes... Nous avons entendu dire que lors de certaines *parties* à New York, on louait les services d'une rouleuse de joints.

Le trou joue un grand rôle dans les variantes. Simple et muni d'un long filtre troué afin de créer une prise d'air, il évoque le *shoot bang*.

Ainsi, nous avons appris qu'un filtre d'une vingtaine de centimètres avec un trou au milieu et un

Nous avons trouvé dans les catacombes une fleur canabique en forme de «tulipe».



Dans la série » Le Cataphile enfumé « (à paraître et à suivre), le n° 1, déjà fameux et recherché partout; idée d'un Pays enfumé...

Si vous vous souvenez d'un certain Samedi soir 19 Janvier comme une soirée enfumée, vous étiez probablement aussi à la PLAGE pour assister à un Anniversaire au on ne voit que des petites lumières dans la brume; merci les gars! Cette même fumée (ou était mon pétard?) m'a empêché de voir le diffuseur d'un test sur la cuisson des raviolis (oui, c'était retard-teuch!) et avec une remarque concernant la Tulipe: comment la rouler?? Alors voilà! en direct du Pays de la libre diffusion de la drogue douce un tract pour toutes et tous les enfumés(s) des K-13 Parisien.

D'abord on colle deux feuilles pour faire un carré. Puis on plie l'ensemble dans la diagonale, la colle à l'intérieur.



Ensuite on colle une deuxième fois pour faire cette espèce de sachet (non, ce n'est pas pour les frites).

On prépare un filtre de la longueur d'un paquet de feuilles (surtout pas trop fin!) et on colle une feuille autour.

On plante la filtre dans le tabac (sans aller jusqu'à la pointe!) et on essaie de bricoler le papier qui dépasse autour du filtre (maillier!). [Solidifiez cette merde avec une autre feuille.]



Et ensuite pour les vrais équilibrés entre les défenses, l'ouverture des feuilles: une fois à moitié fumé on mouille 4 lignes dans la longueur du sachet et on brûle les 4 tranches sèches. Les parties mouillées saourent avec délicatesse et patience.

IMPORTANT: gardez la tulipe toujours à la verticale, si tout se casse la gueule vous saurez pourquoi!!



L'amateur de cannabis n'est pas toujours prudent avec sa santé et pour peu qu'il dispose d'une bouteille en plastique, d'un seau et d'un corps de stylo à bille, il inventera la pratique dure de la drogue douce.

Plusieurs témoignages concordent, de rares énergumènes découpent le fond d'une bouteille, percent le bouchon de telle manière que le corps d'un stylo s'y imbrique, roulent un joint dont le filtre entre dans le corps du stylo, puis remplissent aux trois quarts un seau d'eau.

Ils appellent ça une **pipe à dépression**...

Alors, ils plongent la bouteille dans le seau... N'ayant pas de fond, elle se remplit d'eau.

Une fois le joint allumé sur sa rampe de lancement, ils remontent doucement la bouteille qui se vide de son eau, se remplit d'air et de fumée.

Ensuite, ils enlèvent le pétard, effectuent le mouvement inverse et, la bouche au-dessus de la bouteille, aspirent la fumée.

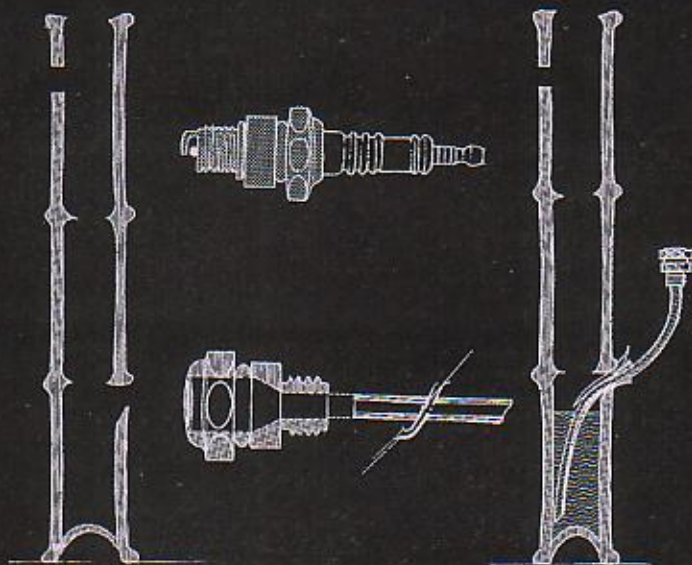


joint à chaque bout s'appellent une «moustache».

Un trou supplémentaire en face de celui où le fumeur aspire et l'objet devient un «hélicoptère».

Quant au «turbo» cité une seule fois, c'est un joint sur mesure à 3 filtres. Le premier est au fond de la bouche, le second dans la bouche et le dernier au bord des lèvres.





La pipe pour bricoleur affirmé :

Matériel : un bambou muni de deux trous, un tube en laiton, un culot de bougie d'automobile, un fer à souder ou de la colle.

Qui creuse un bambou long de quarante centimètres, puis à une dizaine de centimètres de son extrémité un trou ; et qui fixe un tube de laiton au sommet duquel il soude le culot d'une bougie, construit une pipe inédite qu'il peut ranger sur une étagère.

Penché, nous signale notre ami bricoleur, le tube baigne dans l'eau supposée rafraîchir la fumée de l'herbe ou du haschich consommés sans tabac.

Le second trou servira de piston.



À condition qu'elle soit sèche, la marijuana cuisinée peut assaisonner de nombreux plats, et le haschich, par exemple mélangé au beurre fondu, parfumer de multiples pâtisseries.

La **Cuisine des freaks**, fascicule censuré, est depuis de longues années la bible du «cannabivore».

Trop lourdement chargé, un mets cannabique est parfois désagréable tant pour la tête que pour le corps, mais comment croire *Penthouse* qui nous révèle en 1987 que Bruce Lee, grand amoureux du cannabis (et non fumeur), est mort après avoir mangé un gâteau népalais fourré au haschich ?

Certains objets détournés de leur usage initial deviennent des pipes.

Les cornues et autres ballons en verre que l'on trouve dans les laboratoires sont, d'après *Mainmise*, revue cannabique et québécoise avant l'heure, utilisées par les cannabino-philes.

Dans certains pays, herbe, haschich et tabac abondent, mais le papier à rouler manque.

Un haschich malléable transformé en tube percé d'un bout à l'autre se fume.

Le classique en la matière est la cigarette vidée de son contenu, très pratiquée en Inde où le papier à rouler refuse systématiquement de coller.

D'un coup d'incisive, le fumeur arrache la partie cotonneuse du filtre, la remplace par un filtre en carton et remplit sa cigarette par aspiration.

Autres possibilités recueillies auprès de l'*Homo cannabicus* :

Quelques fumeurs pressés posent un bout de shit sur la cendre rougeoyante d'une cigarette et aspirent.

Dimanche ! Les bureaux de tabac sont fermés. Plus de cigarettes et pas de papier !

Une des méthodes les plus citées :

Un bouchon de liège, une aiguille fichée dans le bouchon et un petit bout de haschich planté sur l'aiguille. On brûle le haschich et lorsqu'il se consume, on pose le verre. Une fois rempli de fumée, on aspire.

Quant aux Québécois, nous signale *Mainmise*, ils enroulent de papier d'aluminium un embout de stylo à bille.

Une fois le papier enlevé, ils le courbent à un bout et obtiennent ainsi une pipe dans laquelle ils fument la marijuana pure.

Le petit coin des écolos.

Fruits et légumes se transforment aisément en pipes.

La pomme pour les fruits et la carotte pour les légumes sont des classiques.

Boire et fumer.

Pratique très marginale, on plante le corps d'un stylo dans une orange juteuse.

À l'opposé, un trou est aménagé. Tout en pressant le fruit, on aspire la fumée du joint planté dans le stylo.



C'est la petite industrie qui profite du papier à joint. C'est l'artisanat qui profite des pipes. Il y a encore plus de pipes que de papier. Il est déjà impossible de les recenser tant elles sont diverses de formes, de couleurs... et de maniabilité.

La Dope, *Mainmise*.



LE CLASSÉ "X" DU KAMASUTRA

Afin de faciliter les rapports, les amoureux pratiquent la «soufflette».

Une fois allumé, le joint est mis dans la bouche du mauvais côté et tandis que l'un souffle, l'autre, le filtre dans la bouche, aspire.

Moins *soft*, cette méthode appliquée au chillum, s'appelle le *shoot gueule*.

Bien entendu, cette liste n'est pas exhaustive, et le fumeur inventera d'autres pratiques.

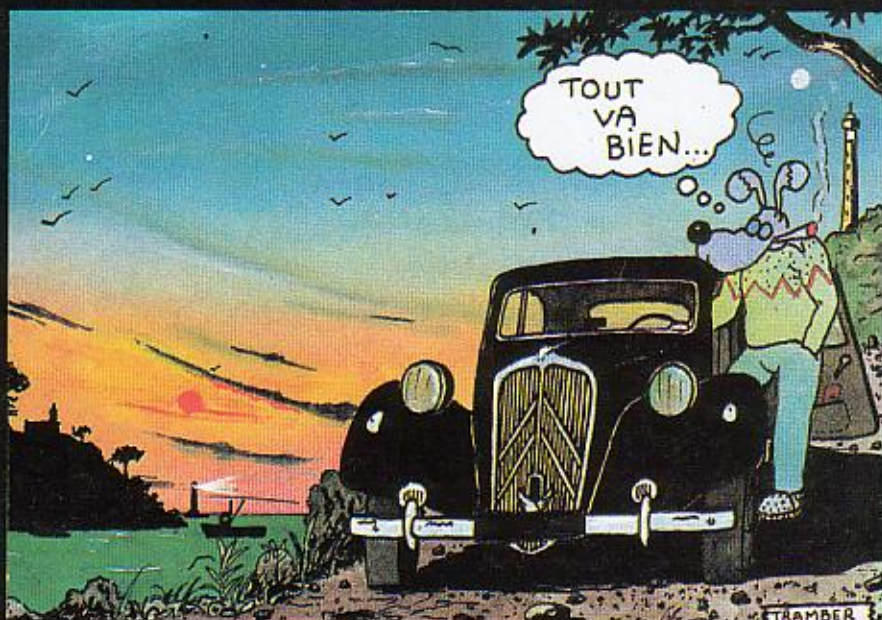


ILLUSTRATION TRAMBER - VIPER



ILLUSTRATION VIPER

